

Université  
de Toulouse

# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 3 Paul Sabatier (UT3 Paul Sabatier)

Cotutelle internationale avec :

---

**Présentée et soutenue par :**

Laurent SOLINI

Le Lundi 29 Octobre 2012

**Titre :**

« Faire sa peine » à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavour  
Sociologie des expériences de détention

---

ED CLESCO : Performance motrice, adaptation et sports

**Unité de recherche :**

PRISSMH - EA 4561

**Directeur(s) de Thèse :**

Jean-Charles BASSON, Maître de conférences (PRISSMH, Université Toulouse 3)

Gérard NEYRAND, Professeur (PRISSMH, Université Toulouse 3)

**Rapporteurs :**

Francis BAILLEAU, Directeur de recherche au CNRS (CESDIP, Université UVSQ)

Olivier SCHWARTZ, Professeur (CERLIS, Université Paris 5)

**Autre(s) membre(s) du jury :**

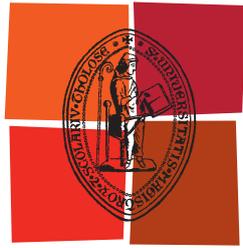
Gilles CHANTRAINE, Chargé de recherche au CNRS (CLERSE, Université Lille 1)

Christine MENNESSON, Professeur (PRISSMH, Université Toulouse 3)

Corinne ROSTAING, Maître de conférences HDR (Centre Max Weber, Université Lyon 2)

« Faire sa peine » à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavour

Sociologie des expériences de détention



Université  
de Toulouse

# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 3 Paul Sabatier (UT3 Paul Sabatier)

Cotutelle internationale avec :

---

**Présentée et soutenue par :**

Laurent SOLINI

Le Lundi 29 Octobre 2012

**Titre :**

« Faire sa peine » à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavour  
Sociologie des expériences de détention

---

ED CLESCO : Performance motrice, adaptation et sports

**Unité de recherche :**

PRISSMH - EA 4561

**Directeur(s) de Thèse :**

Jean-Charles BASSON, Maître de conférences (PRISSMH, Université Toulouse 3)

Gérard NEYRAND, Professeur (PRISSMH, Université Toulouse 3)

**Rapporteurs :**

Francis BAILLEAU, Directeur de recherche au CNRS (CESDIP, Université UVSQ)

Olivier SCHWARTZ, Professeur (CERLIS, Université Paris 5)

**Autre(s) membre(s) du jury :**

Gilles CHANTRAINE, Chargé de recherche au CNRS (CLERSE, Université Lille 1)

Christine MENNESSON, Professeur (PRISSMH, Université Toulouse 3)

Corinne ROSTAING, Maître de conférences HDR (Centre Max Weber, Université Lyon 2)

## REMERCIEMENTS

---

Héloïse Lhéréte (2011) signe, dans la revue *Sciences humaines*, un article titré « La solitude du thésard de fond ». L'auteur développe notamment l'idée selon laquelle le travail de recherche engagé lors d'une thèse de doctorat constitue une épreuve personnelle qui contraint l'apprenti chercheur à une solitude qualifiée de « radicale ». La spécialisation qu'entraîne la construction d'un objet de recherche contribuerait simultanément à isoler le thésard de ses proches et à mettre au jour les insuffisances de l'encadrement par les universités françaises. Dans cette perspective, que signifient les remerciements qui débutent chaque manuscrit et qui ont pour objectif l'expression d'une reconnaissance adressée aux personnes présentes dans l'entourage du doctorant ? Ont-ils une fonction simplement rhétorique ou relèvent-ils d'un témoignage de considération ? Pour ma part, il s'agit de la seconde option. Ce travail de recherche, qui dure depuis maintenant quatre années, n'aurait pu aboutir sans le soutien d'un petit nombre de personnes.

*Côté terrain*, je remercie la protection judiciaire de la jeunesse, et en particulier Frédéric Phaure, Michèle Guidi et Agnès Aussenac qui ont permis le financement de la thèse sans jamais chercher à en réorienter son objet. C'est également avec leur aide que j'ai pu me *balader*, comme j'aime à le mentionner, relativement librement à l'intérieur de l'EPM de Lavaur. Je remercie par ailleurs Yassine, Sofia, Fahd, Sabine, Alan, Joaquim, Alexandre et bien d'autres jeunes détenus qui ont accepté de se prêter au jeu de l'observation ainsi qu'à celui de l'entretien. Il en va de même pour les personnels.

*Côté laboratoire*, merci à Fabien, Yannick, Sylvain, Jérémy et Mathieu pour leur appui. Me retrouver au sein d'un bureau composé de doctorants issus des sciences expérimentales m'a demandé de défendre avec force ma discipline. Mais plus que cela, la thèse vécue comme une aventure a fait de ces cinq garçons des compagnons de route. Aux préoccupations liées à l'avancée de la démarche intellectuelle sont venues se greffer des interrogations qui engagent tous les domaines de la vie. Je remercie également Christine pour le temps qu'elle a su me consacrer ainsi que pour ses conseils, toujours d'une aide précieuse. J'adresse ma plus sincère reconnaissance à Jean-Charles et Gérard pour leur accompagnement sans faille. Merci Jean-Charles pour les nombreux moments passés à m'expliquer la manière dont se construit et se mène un objet de recherche. Vous avez su vous armer de courage et de patience afin de m'amener à respecter l'exercice que suppose l'engagement dans la démarche sociologique. Merci Gérard pour nos discussions qui m'ont permis de tempérer mes angoisses

et m'ont donné à voir l'existence d'une recherche détachée d'un certain nombre d'entraves liées à l'exercice académique et auxquelles je dois toutefois savoir me résoudre tant que je serai simple apprenti.

Mes remerciements vont également à Francis Bailleau, Gilles Chantraine, Corinne Rostaing et Olivier Schwartz pour avoir accepté d'expertiser mon travail de recherche.

Enfin *côté personnel*, je remercie mes parents pour continuer à croire en mes chances de réussite bien que le parcours du thésard soit souvent associé à l'incertitude et que l'obtention du doctorat soit marquée du sceau de la précarité. Je termine ces pages en adressant ma reconnaissance chaleureuse à Péponita. Ton appui ainsi que le courage dont tu fais preuve pour reconstruire ta vie sont une source d'énergie au sein de laquelle je puise la force nécessaire à l'aboutissement de ce travail de recherche.

Merci encore à cette poignée de personnes, attestant que la thèse est un jeu qui ne se joue pas seul. Si je me laissais encore aller à écrire quelques lignes, je rendrais grâce à la ville de Rome dont l'atmosphère envoûtante a sans doute facilité la rédaction de ces remerciements.

## **SIGLES, ACRONYMES, ABREVIATIONS**

---

ALPHA : Alphabétisation

AMOTMJ : Agence de Maîtrise d’Ouvrage des travaux du Ministère de la Justice

AP : Administration Pénitentiaire

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAP : Certificat d’Aptitude Professionnelle

CAPES : Certificat d’Aptitude au Professorat de l’Enseignement du Second degré

CEL : Cahier Electronique de Liaison

CEF : Centre Educatif Fermé

CER : Centre Educatif Renforcé

CFG : Certificat de Formation Générale

CJ : Contrôle Judiciaire

CJD : Centre pour Jeunes Détenus

CMA : Commission Mensuelle d’Activités

CPU : Commission Pluridisciplinaire Unique

CRI : Compte-Rendu d’Incident

CSE : Chef de Service Educatif

DAP : Direction (ou Directeur) de l’Administration Pénitentiaire

DIRPJJ Sud : Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud

DNB : Diplôme National du Brevet

DPJJ : Direction (ou Directeur) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

DSP : Directeur de Service Pénitentiaire

DSE-EPM : Directeur de Service Educatif en Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs

EN : Education Nationale

EPM : Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs

LOPJ : Loi Organique Relative au Pouvoir Judiciaire

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

MA : Maison d’Arrêt

MDS : Moniteur De Sport

MO : Milieu Ouvert

PCI : Poste Central d’Informations

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

QD : Quartier Disciplinaire

QM : Quartier pour Mineurs

RD : Régimes Différenciés

RPE : Règles Pénitentiaires Européennes

RPS : Remise de Peine Supplémentaire

SEEPM : Service Educatif en Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SMPR : Service Médico-Psychologique Régional

UCSA : Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires

UV : Unité de Vie

UVA : Unité de Vie Arrivant

UVF : Unité de Vie Fille

## SOMMAIRE

---

INTRODUCTION GENERALE .....	9
-----------------------------	---

<b>PREMIERE PARTIE POUR UNE SOCIOLOGIE DES <i>EXPERIENCES DE DETENTION</i></b>
--

<b>PREMIER CHAPITRE</b> L'ANALYSE DU <i>RAPPORT PRATIQUE</i> AUX SITUATIONS D'ENFERMEMENT .....	17
--	----

<b>DEUXIEME CHAPITRE</b> OBSERVER L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS DE LAVOUR D'EN BAS .....	63
--	----

<b>TROISIEME CHAPITRE</b> L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS DE LAVOUR : DE LA PRISON-VILLE A LA <i>PRISON-SCENE</i> .....	102
---	-----

<b>CONCLUSION</b> .....	140
-------------------------	-----

<b>SECONDE PARTIE L'ANALYSE DES <i>FIGURES DE PRATIQUES</i></b>
---

<b>QUATRIEME CHAPITRE</b> LE <i>SURCODAGE SEXUE</i> . PASSER POUR LA « <i>GROSSE BITE</i> » .....	147
--	-----

<b>CINQUIEME CHAPITRE</b> TENIR UNE <i>POSTURE BIFACE</i> . PASSER POUR LE <i>BON DETENU</i> .....	207
---	-----

<b>SIXIEME CHAPITRE</b> « <i>FAIRE AFFAIRE</i> ». PASSER POUR LE <i>TRAFIQUANT</i> .....	243
---	-----

<b>SEPTIEME CHAPITRE</b> <i>PASSER INAPERÇU</i> . ETRE DESIGNÉ EN TANT QUE « <i>VICTIME</i> » .....	272
--	-----

<b>CONCLUSION .....</b>	<b>300</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>302</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>310</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>325</b>
<b>TABLE DES FIGURES, DES PHOTOGRAPHIES ET DES TABLEAUX .....</b>	<b>355</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>356</b>
<b>ABSTRACT.....</b>	<b>360</b>

## INTRODUCTION GENERALE

---

En septembre 2002 se met en place un dispositif qui connaît son apogée au cours de l'année 2007. Il s'agit pour les pouvoirs publics de travailler à la création d'une forme particulière de prison qui, d'une part, rend compte d'une volonté de prise en charge adaptée au public mineur et, d'autre part, détonne avec les systèmes classiques d'enfermement. Relayé par le développement « d'une pensée unique catastrophiste expliquant [...] que la délinquance "explose", que les délinquants sont "de plus en plus jeunes et de plus en plus violents", qu'ils n'ont plus aucune morale [...] » (Mucchielli, 2008, 7), ainsi que par la production médiatique (Bailleau, Cartuyvels, De Fraene, 2009) de nouvelles figures sociales de l'anormalité (« le sauvageon », « la racaille »...) qui voit dans l'adolescent d'origine immigrée issu des milieux défavorisés la source de tous les maux sociaux, ce dispositif donne naissance à un panel de traitements présentés comme nouveaux et au sein desquels l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) tient une place prépondérante. L'enfant délinquant est alors constitué en problème social spécifique auquel les pouvoirs publics entendent répondre. À ce titre, l'EPM incarne « la vraie sanction éducative emblématique de l'esprit répressif de la loi [Perben d'orientation et de programmation pour la justice] du 9 Septembre 2002] » (Lazerges, 2008, 38). L'établissement situé à Lavaur dans le Tarn est la première des six structures à entrer en fonction. Il accueille des mineurs, filles et garçons, âgés de treize à dix huit ans.

Yassine y est incarcéré pour la première fois à l'âge de seize ans<sup>1</sup>. L'adolescent est condamné pour de nombreuses affaires de vols, braquages à main armée, en réunion et avec violence. Son « *gros parcours judiciaire* », tel qu'il le nomme, le contraint à vivre cinq incarcérations successives entrecoupées de quelques semaines passées hors les murs, ce qui correspond à une peine d'emprisonnement totale supérieure à deux ans. Quatre mois après sa cinquième incarcération dans l'établissement, l'adolescent, alors âgé d'un peu plus de dix-huit ans, accepte de se prêter au jeu de l'entretien et revient sur son parcours de détention ainsi que sur l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre sa sortie et son retour à l'EPM. L'entretien a lieu dans sa cellule. Yassine nous invite à nous asseoir sur le lit tandis qu'il s'installe sur une chaise face à nous. Il est vêtu d'un *tee-shirt* noir « Nike », d'un pantalon de survêtement blanc

---

<sup>1</sup> Pour une présentation détaillée de Yassine, dont le nom a été changé tout comme ceux des autres acteurs de l'EPM, voir : « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour "la grosse bite" », « *Surcodage sexué et leadership* ».

« Sergio Tacchini » et porte des baskets rouges « Nike ». Avant de débiter l'entretien, il entrouvre la fenêtre. Les jambes écartées, le buste en avant, Yassine pose les coudes sur ses genoux et nous regarde fixement.

*J leur donne rien, rien à quoi ils (les personnels de l'établissement) pourraient s'accrocher, t'as vu. Que moi j'veux plus rentrer en guerre avec eux, avec tout ça là (Yassine regarde autour de lui), j'veux juste faire ma peine, tranquille. C'est tout. Faire ma peine, tranquille. Arrêter de jouer à leur p'tit jeu des activités là. Faire ci, faire ça, être comme ci, comme ça. J'en ai marre, ouala ! Toujours montrer, montrer, montrer. Ouala, j'en ai marre. J'veux arrêter ça. J'donne plus rien. C'est la cinquième fois que j'reviens. T' imagine ! C'est la cinquième fois. Tu crois qu'j'ai encore envie d'jouer les guignols là, dans leurs activités là. Oh j'veux qu'on m'laisse tranquille maintenant. Oh, si j'pouvais ouala, j'mettrais la couverture là (Yassine hoche la tête en direction de la fenêtre), j'dormirais et j'attendrais de sortir. (Souffle) Qu'est j'vais faire encore là, montrer qu't'es une grosse bite, faire comme ci, comme ça. Gentil là, obéissant. Fermer ma gueule. C'est fatiguant, ouala blondin (il s'agit du surnom que les jeunes me donnent en référence à ma couleur de cheveux) c'est fatiguant là toute la journée. C'est comme si tu pouvais pas être toi même. Toujours montrer, montrer, montrer. Ouala stop. Stop. Ma peine et voilà. Au bout d'un moment, t'as pu envie d'jouer avec eux. Au bout d'un moment, j'ai envie d'm'occuper de moi même. J'ai envie d'm'occuper d'ma vie. Faire le fort, faire mes preuves, putain j'l'ai fait tout ça. Comment dire, j'ai bâti un p'tit empire tu vois. Mais maint'nant c'est bon. J'ai envie d'souffler. Mais ils m'empêchent. Tu peux pas. Mentalement, t'es obligé d'penser à faire ci et ça pour garder ta place. (Souffle) C'est fatiguant, j'te jure Blondin, c'est fatiguant. T'es jamais tranquille ici. Jamais ! Toujours, ils regardent. Ma vie elle est pas ici. Ces p'tits temps que j'passe ici. J'essaie de l'rendre le plus correct possible. Logique, non ? Je sais faire les choses. Je sais montrer quand y faut montrer et m'cacher quand il faut s'cacher. J'ai un talent. Pourquoi tu veux que j'm'en prive ? J'suis doué pour ça, pourquoi tu veux que j'm'en prive ? J'y arrive. Et en plus ça améliore ma vie en détention. Moi après, j'vois les choses comme ça. Après.*

Lors de cet extrait d'entretien, Yassine exprime sa lassitude face aux contraintes que lui inflige la peine d'emprisonnement. Il mentionne un désintérêt prononcé en direction du programme d'activités, l'engagement à l'intérieur des nombreux temps collectifs rendus obligatoires par la structure nécessitant de « *montrer* », c'est-à-dire de mettre en scène certaines de ses conduites, sachant pertinemment qu'elles suscitent une forme de reconnaissance de la part des acteurs présents. En ce sens, l'innovation proclamée des EPM consiste en la valorisation effective des temps collectifs mixtes vécus en détention. Soucieux

de détourner la population carcérale adolescente des styles de vie déviants (dont il est admis, notamment par les pouvoirs publics, qu'ils sont engendrés par l'oisiveté), l'EPM développe un large panel d'activités collectives auxquelles le détenu est sommé de prendre une part active. Placé au sein d'un appareillage très développé de multiples occupations et charges obligatoires, le jeune incarcéré est soumis à un imposant dispositif sociotechnique ayant pour fonction de le « *resocialiser* ». Intenses, homogènes et continus, ces temps collectifs, pendant lesquels jusqu'à dix-huit détenus peuvent être réunis pour interagir au sein d'un même espace, tendent vers une utilisation exhaustive de la journée carcérale afin de « *toucher* » l'ensemble des adolescents, garçons et filles.

Ce dispositif d'éducation est relayé par une architecture ménageant de nombreux espaces ouverts élaborés dans le but d'accueillir les groupes de jeunes détenus durant les activités. Rarement interrompue à l'intérieur de la structure, la portée des regards contribue à faire de la détention une scène<sup>2</sup>. Tout le monde voit tout le monde et cherche à interagir avec tout le monde. La quasi-totalité des actions menée par les adolescents incarcérés fait l'objet d'une surveillance accrue. Les personnels examinent les conduites des détenus, les détenus observent les personnels quand, dans le même temps, ils se scrutent les uns les autres. Positionnés au centre de cet univers, les mineurs semblent accorder une importance considérable à leurs pratiques et aux diverses manières de mener leurs actions dans la mesure où ils sont quotidiennement observés. Leurs conduites varient ainsi en fonction du lieu dans lequel ils se trouvent et des protagonistes qu'ils rencontrent.

Dès lors, s'engager dans les activités et « *montrer* » simultanément sa capacité à respecter les règles instaurées par l'établissement (afin d'éviter les sanctions qu'une attitude jugée déviante pourrait entraîner) ainsi que son adhésion aux valeurs et aux normes défendues par le groupe, constituent un effort important, les détenus exprimant régulièrement l'épuisement que la représentation (dans le sens de la mise en scène) provoque. Yassine mentionne l'ambivalence que recouvre la condition de détenu à l'EPM de Lavaur. Si la représentation consiste à certains moments à montrer qu'il se situe du côté des attentes de l'institution, elle sert également à afficher son appartenance à la culture défendue par les membres du groupe de détenus. A la manifestation de pratiques autorisées, voire tolérées par les personnels de l'institution, s'ajoute l'expression de conduites dissidentes dans le but de susciter la reconnaissance de tout ou partie des acteurs présents, l'intégration dans les

---

<sup>2</sup> Voir « Troisième chapitre. L'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur : de la prison-ville à la *prison-scène* ».

interactions et le fait d'être « *placé* », c'est-à-dire d'occuper une position favorisée à l'intérieur de la hiérarchie carcérale, permettant de rendre le temps passé en détention « *le plus correct possible* », pour reprendre les propos de Yassine.

Au bout du compte, « *faire sa peine* » à l'EPM de Lavaur, expression employée quotidiennement par les jeunes détenus, renvoie au fait d'exécuter sa condamnation, de s'acquitter des infractions et de toutes les transgressions faites à la loi et ainsi, en guise d'expiation des actes commis, d'accepter de subir les contraintes relatives à l'enfermement. Mais « *faire sa peine* », c'est aussi la fabriquer. Les adolescents, par l'ensemble des actions qu'ils mènent durant leur parcours de détention, façonnent leur peine d'emprisonnement. Ils cherchent en particulier à se saisir des marges de manœuvre que leur offre le dispositif d'activités afin d'améliorer leurs conditions de vie en prison. Les jeunes détenus s'affichent par exemple dans des conduites leur permettant d'obtenir le respect des pairs ainsi que divers produits licites ou illicites. Dans la mesure où l'environnement carcéral ne ménage que très peu de « régions postérieures » aussi nommées « coulisses » (Goffman, 1973a, 110), une grande partie des conduites, exprimant selon les situations l'engagement ou la distanciation face aux attentes de l'institution, fait l'objet d'une mise en scène. Autrement dit, à l'intérieur de la détention, les pratiques et les usages du corps sont rendus visibles et les jeunes détenus cherchent à fournir la meilleure image d'eux-mêmes aux acteurs présents.

Ce travail se propose d'analyser les diverses manières dont les adolescents incarcérés façonnent leur peine, au jour le jour, redéfinissant quotidiennement leur rapport à l'enfermement. Les relations qu'ils entretiennent avec les différents membres du personnel de l'établissement ainsi qu'avec les autres détenus, les stratégies employées dans le but de faire varier leur niveau d'adhésion à la *mécanique éducative* mise en place par l'institution, les logiques d'action menées dans l'intention de s'approprier une partie des activités auxquelles ils sont sommés de participer et les conduites manifestées en vue de s'approprier une partie des espaces à l'intérieur desquels ils évoluent au quotidien constituent les éléments principaux qui fondent leur rapport à l'enfermement. Les détenus font alors en sorte de rendre le temps passé en détention utile, la plupart des actions mises en œuvre visant l'amélioration de leur quotidien carcéral. L'orientation choisie permet d'appréhender des expériences vécues par ces jeunes à l'intérieur de cette détention d'un genre nouveau. Il s'agit d'observer l'enfermement en EPM d'en bas, sous l'angle de ceux qui l'endurent.

A l'appui de cette analyse, deux parties composent notre démonstration. La première détaille les éléments constitutifs d'une sociologie des expériences de détention. La notion de *rapport pratique* à l'enfermement est ainsi mise en avant et située dans le cadre des

principaux travaux de sociologie s'intéressant à l'univers carcéral. La présentation et l'analyse de la méthode et du terrain liés à l'enquête contribuent également à l'élaboration de cette notion. Dans une seconde partie, nous appréhendons les manifestations du *rapport pratique* à l'enfermement *via* l'étude de quatre *figures de pratiques*, ces familles de conduites qui permettent aux adolescents de se positionner au cœur des interactions durant les temps collectifs.

---

PREMIERE PARTIE

POUR UNE SOCIOLOGIE DES *EXPERIENCES DE DETENTION*

---

La première partie de la thèse présente notre objet de recherche portant sur les *expériences de détention* des adolescents incarcérés en EPM. Le premier chapitre renvoie au cadre d'analyse théorique. La prison apparaît, selon les récents travaux en sociologie (Chantraine, 2004a ; Combessie, 2009 ; Faugeron *et al.*, 1996 ; Le Caisne 2006 et Rostaing, 1997), en tant qu'univers s'écartant de l'idéaltype construit par Erving Goffman (1968). La réalité carcérale se différencie du modèle de l'institution totale par deux aspects au moins : la prison n'est pas entièrement coupée du monde extérieur et elle ne constitue pas un dispositif disciplinaire total. S'agissant du second élément, le mode de gestion négocié de la détention, laissant une place importante à l'expression de marges de manœuvre, permet d'appréhender la prison en tant qu'univers contraignant sans pour autant qu'elle soit assimilée à un espace susceptible de disposer d'un contrôle total sur l'ensemble des pratiques de la population recluse.

Dès lors, en centrant l'analyse sur les *expériences de détention*, il s'agit de s'intéresser au temps de l'incarcération en tant qu'épreuve. Les personnes emprisonnées cherchent quotidiennement à s'ajuster aux contraintes de la situation d'enfermement en s'octroyant les marges de manœuvre susceptibles de participer à l'amélioration de leur condition de vie en détention. Les détenus s'inscrivent à l'intérieur d'un *rapport pratique* à l'enfermement. Ils entreprennent de se positionner à l'intérieur des espaces de la détention afin d'en tirer avantages. De ce point de vue, le dispositif éducatif de l'EPM, orienté vers la mise en place d'activités collectives quotidiennes, constitue, simultanément, un dispositif de contrainte et le ressort du détournement. Ainsi propulsé à l'intérieur de ces nombreux temps collectifs, le détenu parvient à s'en saisir en partie et travaille à une mise en scène de soi révélant aux yeux d'autrui les façades idéalisées qui lui assurent une position à l'intérieur des groupes constitués au moment des activités.

L'analyse du rapport à l'enfermement se réclame d'une posture de recherche singulière. Le deuxième chapitre de la thèse décrit et analyse les spécificités d'un engagement ethnographique mené durant près de deux et demi, en grande partie, à l'intérieur de la zone de détention de l'EPM de Lavar. Intervenant sportif durant les fins de semaine, participant aux activités pendant le reste de la semaine, nous sommes entre trois et cinq jours par semaine en compagnie des adolescents emprisonnés. Ce regard d'en bas sur l'incarcération permet d'observer, de façon privilégiée, les diverses pratiques que les jeunes détenus mettent en scène au cœur des interactions dans le but d'ajuster leur position au sein des groupes constitués par l'instauration d'un programme dense d'activités. Considérant la nature des données recueillies, notre objet de recherche se centre essentiellement sur les conduites et les

postures que prennent les jeunes détenus dans les divers espaces de l'enfermement ainsi que sur les effets que ces représentations produisent en retour dans le cadre des interactions menées avec autrui.

Ce positionnement au cœur des espaces de la détention nécessite, dans un second temps, d'interroger le propre de notre intégration à l'intérieur des groupes de jeunes détenus ainsi que la mesure de notre insertion vis-à-vis des membres du personnel. Les difficultés liées à notre double statut, à la fois intervenant sportif et enquêteur dans le cadre de la thèse, les relations établies avec les acteurs de l'EPM compte tenu de l'ambivalence de notre position, la nature de notre engagement lors des moments partagés avec les adolescents ainsi que la perturbation liée à une présence régulière et intensive en détention sont quelques-unes des dimensions définissant la nature de notre implication à l'intérieur du terrain.

Enfin, la présentation de notre terrain d'enquête, dans le cadre d'un troisième chapitre, permet de mettre en évidence certaines particularités du dispositif d'enfermement et ainsi de saisir en quoi la configuration des espaces de la détention semble favorable à l'émergence d'un *rapport pratique* à l'enfermement. La mise en activité quotidienne d'adolescents, âgés de treize à dix-huit ans, filles et garçons, à l'intérieur de lieux présentant un haut degré de visibilité soumet continuellement cette population carcérale au regard d'autrui. Dès lors que tout le monde observe tout le monde, le paraître, relevant d'une mise en scène de soi, devient une préoccupation centrale pour les mineurs incarcérés cherchant la reconnaissance de la part des pairs mais également des représentants de l'institution. Le dispositif d'*hyperactivité forcée*, en propulsant les jeunes détenus au cœur de temps collectifs quasi permanents, participe d'une volonté de contrôler pleinement la vie du reclus en détention, cherchant à occuper ses moindres faits et gestes par un emploi du temps exhaustif et morcelé. Dans le même temps, cette mécanique du temps fragmenté procure aux adolescents les espaces de manœuvres nécessaires à l'amélioration de leur condition de détention, ces derniers travaillant à l'expression de conduites cherchant simultanément à susciter la reconnaissance de la part du groupe de pairs et à répondre aux exigences formulées par le règlement intérieur de l'établissement pénitentiaire.

## PREMIER CHAPITRE

### L'ANALYSE DU RAPPORT PRATIQUE AUX SITUATIONS D'ENFERMEMENT

Les recherches s'intéressant à l'univers carcéral ont « [dépassé] la vieille et vaine opposition entre les “structures” et les “acteurs”, tant il est vrai que ces deux notions et leur dialectique sont également indispensables à l'analyse » (Schwartz, 1990, 24). Dans cette perspective, les débats ne se cristallisent pas autour d'une étude dichotomique analysant la prison d'une part, et les acteurs d'autre part, mais sur l'approfondissement des relations construites au quotidien entre l'institution et sa population. Centrer le regard sur le rapport qu'entretiennent les détenus aux situations d'enfermement permet d'interroger le degré de fermeture de l'institution et suggère de discuter la nature des contraintes pesant sur les personnes incarcérées. L'analyse de la relation carcérale, située à la croisée des thèses structuro-fonctionnalistes et des approches diffusionnistes<sup>1</sup>, atteste l'existence de ressources, capitalisées hors les murs et sujettes à des stratégies de revirement partiel intra-muros, permettant au détenu de réduire l'emprise de l'institution à son endroit.

« La sociologie de l'expérience carcérale » (Chantraine, 2004a), en portant volontairement un regard d'en bas sur la sanction pénale, éclaire la capacité du détenu à être acteur au sein d'un système de contrainte dans lequel il se trouve empêtré. La détention est alors appréhendée du point de vue de ceux qui l'endurent au quotidien. « En fait, parler d'expérience sociale, c'est souligner le fait que les individus partagent une condition sociale objective une sorte de catégorie d'expérience sociale qui s'impose à eux. Concrètement, ils s'approprient des normes tout autant qu'ils sont appropriés par elles. L'acteur, entendu ici au sens meadien, est à la fois actant et agi » (Rostaing, 2006, 40). Il existe donc une forme de réciprocité à l'intérieur de la situation d'enfermement. Les actions réalisées par les détenus sont en perpétuel réajustement face aux exigences produites par les scènes de détention, ces dernières étant redéfinies à leur tour par les pratiques menées par les adolescents.

Cette focale d'analyse constitue le point d'ancrage privilégié de notre réflexion alors orientée vers une analyse des *expériences de détention* des mineurs incarcérés au sein d'un

---

<sup>1</sup> Pour une explicitation des approches théoriques développées en sociologie de la prison voir notamment Combessie, 2009.

EPM. L'étude des *expériences de détention* éclaire alors la manifestation d'un *rapport pratique* à l'enfermement. Le détenu use des temps collectifs obligatoires en EPM afin d'améliorer l'ordinaire et d'en tirer certains avantages. En d'autres termes, il élabore une forme d'appropriation se voulant optimale des situations d'enfermement. L'étude de la relation au dispositif communautaire de l'EPM suggère ainsi une mise en lumière du parcours de détention de l'adolescent, enserré à l'intérieur d'un programme d'éducation présenté comme total.

## 1. Une institution pensée comme close et totale

L'institution-prison incarne la privation de liberté. « Comment la prison ne serait-elle pas la peine par excellence dans une société où la liberté est un bien qui appartient à tous de la même façon et auquel chacun est attaché par un sentiment universel et constant » (Foucault, 1975, 268). Elle est alors réfléchie et construite comme un monde clôturé, séparé de l'espace social, dans la mesure où l'une de ces fonctions premières consiste à tenir la population recluse éloignée du reste de la société. Dans cette optique, l'un des premiers principes fondateurs de la prison reste bien « l'isolement du condamné par rapport au monde extérieur » (Foucault, 1975, 274). En l'occurrence, et bien que « le rêve des réformateurs du dix huitième siècle, puis des philanthropes de l'époque suivante, [fut] que l'incarcération, pourvu qu'elle soit rationnellement dirigée, ait le rôle d'une véritable thérapeutique pénale ; l'amendement des condamnés [devant] en être le résultat » (Foucault, 2001a, 457), la prison n'en reste pas moins animée de la volonté de défendre les intérêts d'une société troublée développant une gestion sécuritaire des problèmes sociaux (Mary, 2003) par l'éloignement du condamné de la société.

Les études sociologiques ayant comme domaine d'investigation la prison, notamment menées par Donald Clemmer (1940), Gesham Sykes (1958), Erving Goffman (1968), ont, originairement, centré leur regard sur la nature concentrationnaire de l'univers carcéral. Ces institutions sont alors envisagées comme des espaces clos, des sociétés autonomes coupées de l'extérieur dans le but de conserver des individus dangereux à l'écart. Dès lors, en déterminant la prison par son isolement et son autosubsistance, un peu comme si, sans que son existence ne soit remise en cause, il est estimé qu'elle ne faisait pas véritablement partie de la société, les premières recherches ont tenté de mettre en lumière une forme de sous-culture propre à cet univers évoluant et se développant en parallèle de la vie normale. L'un des premiers chercheurs à avoir appréhendé la prison sous cet angle est l'américain Donald

Clemmer (1940). En développant le concept de « prisonization », il met en évidence le processus d'assimilation des valeurs qui se manifeste au travers des modes de vie propres à l'univers carcéral. Ces travaux trouvent ensuite chez Gesham Sykes (1958) une résonance dans la mesure où ce dernier se penche sur la construction d'un langage propre à l'univers carcéral qu'il établit comme constitutif d'une « contre-culture carcérale ». Dans cette perspective, l'argot carcéral est la manifestation première à laquelle les détenus s'attachent dans leur opposition à l'institution. Cette forme de solidarité est cependant nuancée par Thomas Mathiesen (1965), lorsque celui-ci fait état de l'autocensure dont font preuve certains groupes de détenus. Il nomme ainsi « censonousness » la culture qui se développe chez certains d'entre eux et qui peut apparaître comme un comportement masochiste étant donné qu'au lieu de lutter contre la norme de l'institution, le détenu y manifeste une adhésion scrupuleuse. Ces études majeures, relayées par les travaux de Guy Houchon (1969) ou Nigel Walker (1987) traitent ainsi de la construction d'une sous culture carcérale *sui generis*, alimentée par le caractère étanche de la prison.

De ce point de vue, le concept d'institution totale (Goffman, 1968) trouve une place centrale dans ces interprétations. Le caractère imperméable de la prison entre en résonance avec les particularités de l'institution totale, établie comme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman, 1968, 41). La prison trouve alors sa place dans la catégorisation construite par Erving Goffman, en tant qu'institution totale de troisième type, « destinée à protéger la communauté contre des menaces qualifiées d'intentionnelles, sans que l'intérêt des personnes séquestrées soit le premier but visé » (Goffman, 1968, 46). De surcroît, les barrières physiques dressées par les institutions totales constituent des obstacles matériels aux échanges sociaux avec l'extérieur (les portes verrouillées, les hauts murs, les barbelés, les miradors et le déplacement des prisons à l'extérieur des villes). Plus avant, l'auteur met en lumière les techniques dont use l'institution pour parfaire le contrôle des reclus. Les « techniques de mortification » sont alors envisagées comme un ensemble de pratiques visant à priver le reclus d'une identité propre. « L'isolement », « les cérémonies d'admission », « le dépouillement » et « la dégradation de l'image de soi » sont envisagés dans le but de structurer les perceptions et les comportements des reclus de manière uniforme et selon un rôle décidé par l'institution. « Les techniques du ricochet » et « l'embrigadement », « la perte d'autonomie », « la rationalisation de la servitude » sont fondées quant à elles sur l'infantilisation du reclus, le dépossédant de ses

moyens habituels de défense systématiquement retournés contre lui. En prison, la riposte à une agression n'a pas les mêmes effets qu'à l'extérieur, et les techniques de ricochet renvoient le détenu à son impuissance et à son incapacité à changer et à améliorer pleinement sa situation en raison des représailles que ses actions peuvent engendrer.

La prison est appréhendée comme un monde clos à l'intérieur duquel la vie quotidienne des détenus présente certaines particularités. Guy Lemire (1990) s'arrête sur les habitudes du quotidien carcéral et fait usage du concept de « prisonnérification » afin d'identifier les spécificités qui ont trait à la vie carcérale. Ne plus prendre d'initiatives, être constamment surveillé et contrôlé, ne plus pouvoir aller où l'on veut à l'instant choisi participent ainsi de l'ordinaire de détention quand dans le même temps ces contraintes marquent un écart avec la vie à l'extérieur de la prison. Simone Buffard (1973) appréhende également le quotidien des détenus et s'intéresse aux conditions sanitaires, à la nourriture ainsi qu'à l'espace de promiscuité qui fondent les singularités de l'univers carcéral. L'enfermement est alors envisagé comme une peine du corps dans la mesure où le détenu se retrouve privé des biens essentiels à la préservation de son hygiène corporelle.

Plus récemment, Philippe Combessie (1996 ; 1998) renforce l'idée selon laquelle la prison présente cette dimension close l'écartant des registres de la vie normale en développant le concept de « périmètre sensible ». « Ainsi, autour de chaque prison se dessine une espèce de zone de *no man's land*, constituée par et à travers les relations matérielles et symboliques entre la prison et son environnement. Cette zone vient redoubler, à distance et de façon diffuse, la clôture matérielle visible que constitue le mur d'enceinte. Quant aux relations qui, dérogeant à cette règle, se situent dans le voisinage proche de l'établissement, elles se manifestent le plus souvent de façon estompée, maquillée, camouflée ou détournée, à l'image de ces enfants de surveillants qui déclarent que leur père est "fonctionnaire de Justice" » (Combessie, 1998, 151-152). L'analyse oriente la focale sur cette zone ayant des propriétés identiques à celles d'un sas. Philippe Combessie montre que la prison reste cette institution déterminée par sa dimension sécuritaire et sa fermeture au monde extérieur, ces propriétés pouvant transparaître jusque dans les relations que le personnel de l'établissement entretient avec le monde extérieur. L'auteur, en s'arrêtant sur les difficultés rencontrées par l'institution carcérale pour nouer des relations avec l'extérieur, montre qu'il existe bien une « interface entre les bâtiments d'enfermement carcéral et l'écosystème social environnant » (Combessie, 2010, 22), remettant finalement en question sa totale étanchéité.

## 2. Des murs poreux et un dispositif contraignant

Les travaux évoqués précédemment font l'hypothèse que les pratiques quotidiennes des détenus, constitutives d'une forme de sous-culture, sont intrinsèquement liées à la structure du carcéral faisant des établissements pénitentiaires ces mondes clos, retranchés sur eux mêmes, n'ayant que peu de lien avec l'espace social. Ces pratiques singulières restent ainsi marquées du sceau de l'enfermement quand dans le même temps le caractère enveloppant et redondant de la détention en fait des habitudes de vie ordinaire pour le détenu. Cette hypothèse fonde ainsi sa pertinence sur les barrières étanches propres aux institutions totales entièrement coupées du monde extérieur. La prison alors considérée comme un monde à part provoque l'émergence de pratiques propres à l'univers carcéral. L'illustration la plus évidente de ce processus sont les concepts goffmaniens d'adaptations primaires et secondaires (Goffman, 1968). La focale est alors portée sur les pratiques des reclus, appréhendées comme des réactions aux impositions de l'institution. Alors que les adaptations primaires concourent à la collaboration quasi complète de l'individu aux exigences de l'institution, les adaptations secondaires représentent « le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement » (Goffman, 1968, 245). Ces pratiques adaptatives sont replacées à l'intérieur d'un grand nombre de terrains et d'espaces de manœuvre construits par l'institution totale.

Si ces travaux favorisent la compréhension des pratiques de contournement construites à l'intérieur d'espaces contraignants, ils questionnent assez peu leur provenance. Tout se passe comme si « les individus détenus ne pouvaient être définis que par cette condition en négligeant tout ce que celle-ci doit à leurs expériences antérieures d'homme, de mari, de femme, de mère, bref d'individu inséré-e dans des réseaux de sociabilité professionnelle » (Welzer-lang, Mathieu, Faure, 1996, 105). Les recherches ne reviennent que très modérément sur « les abrégés d'expériences » (Lahire, 2001, 61), ces ressources issues des expériences de socialisation et déployées, transformées, parfois renouvelées *in situ* au principe de l'action. De cette façon, cette perspective d'analyse suggère la manifestation de pratiques produites *sui generis* en réaction à la coercition d'un système. Bien que nous n'entendons pas occulter l'émergence de pratiques spécifiques à l'univers de détention, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une interprétation élargie de la production de ce « matériel comportemental » (Goffman, 1974, 7).

Une analyse des pratiques en détention suppose de prendre en considération l'influence des situations d'enfermement sur les logiques d'action menées par les détenus. Toutefois,

l'importance des manières de parler, de porter le corps, d'interagir selon des normes spécifiques à l'univers du quartier ou de la communauté atteste la prégnance d'un social incorporé durant les interactions. Les dispositions intériorisées par l'acteur à l'extérieur de la prison marquent la construction des *expériences de détention* des adolescents. Aussi, admettre que les socialisations plurielles vécues par le détenu ont une incidence sur son quotidien carcéral renvoie à une analyse de l'interface existante entre la prison et le monde extérieur.

*a. Une fonction punitive et dissuasive : la prison dans la société*

« Des institutions complètes et austères, disait Baltard. La prison doit être un appareil disciplinaire exhaustif. En plusieurs sens : elle doit prendre en charge tous les aspects de l'individu, son dressage physique, son aptitude au travail, sa conduite quotidienne, son attitude morale, ses dispositions [...]. Il faut qu'elle soit la machinerie la plus puissante pour imposer une nouvelle forme à l'individu pervers ; son mode d'action, c'est la contrainte d'une éducation totale » (Foucault, 1975, 273). Dans une certaine mesure, Michel Foucault trouve dans le caractère clos et ascétique de la prison un terrain d'enquête privilégié pour mettre en lumière les mécanismes disciplinaires nécessaires à la contention de la population carcérale. Il envisage ces institutions comme le produit de dispositifs de contrôle orientés vers une mise à contribution des corps et de leur force utile. Les corps des détenus sont alors rendus dociles par leur répartition minutieuse dans l'espace mais également dans le temps avec l'usage d'un emploi du temps exhaustif et quadrillé, dans lequel les activités sont décomposées et recomposées dans le but de pouvoir capitaliser toujours plus de temps utile. Nous trouvons, dans cette analyse, les points d'appuis nécessaires à l'interprétation du système d'organisation des activités à l'intérieur de l'EPM<sup>2</sup>. Le dernier aspect de cette machinerie consiste à extraire des détenus toujours plus de force utile. En parallèle, l'institution dispose des moyens du bon redressement dans le but de conserver les corps appliqués à leur tâche. La surveillance hiérarchique, la sanction normalisatrice et l'examen sont alors les mécanismes coercitifs engagés dans un contrôle toujours plus total des corps.

Michel Foucault concourt ainsi à faire évoluer le concept d'institution totale dans la mesure où il associe la prison à un appareillage exhaustif de contraintes visant une « disciplinarisation » (Foucault, 1974) totale des corps des détenus. En l'occurrence, il s'agit d'avoir accès à un niveau de contrôle microscopique, jamais atteint : c'est à dire d'étendre le

---

<sup>2</sup> Voir « Troisième chapitre. L'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur : de la prison-ville à la *prison-scène* ».

niveau de contrôle des corps jusqu'à ses plus intimes parcelles (les gestes, les attitudes...). Ce qui est intéressant ici, c'est la dimension disciplinaire qu'ajoute Michel Foucault au concept d'institution totale. Dans une certaine mesure Erving Goffman insistait sur les propriétés mortifères de ces institutions, avec en filigrane l'évocation d'une prise en charge totale de la vie du reclus s'abandonnant, du moins en partie, à une forme de soumission et de contrôle. Dans *Les anormaux* (1999) puis dans *Surveiller et punir* (1975), Michel Foucault fait apparaître ce rapport enveloppant de l'institution mais sous sa dimension disciplinaire et normalisatrice. Du coup, il évoque une destruction des corps et des âmes dans le but de mieux contrôler la population détenue mais avec l'objectif d'en extraire une force productive capitalisable. Endiguer « l'instinct délinquant » des détenus, considéré alors comme un vecteur de l'anormalité, se réalise par la mise en œuvre de « technologies positives du pouvoir » (Foucault, 1999, 44) qui procède à la « normation » des conduites et au dressage des individus.

Dès lors, enclavés dans le fonctionnement de ces institutions complètes et austères, les détenus tentent de résister à l'emprise opérée par les propriétés enveloppantes de la prison. Les pratiques quotidiennes en détention sont par conséquent plutôt analysées en tant que réactions aux contraintes oppressantes opérées par l'institution. A l'instar de ce qu'Erving Goffman nomme les adaptations primaires et secondaires, Michel Foucault use du terme de « contre-conduite » afin de qualifier les pratiques manifestées dans le but de « lutter contre les procédés mis en œuvre pour conduire les autres [...] ; dimension de contre-conduite qu'on peut parfaitement trouver [...] chez les délinquants, chez les fous, chez les malades. » (Foucault, 2004, 205). En d'autres termes les contre-conduites constituent cette grande famille de pratiques dont l'action s'oriente vers une mise à distance de l'acteur face à une institution dont les propriétés totales limitent ses marges de manœuvre.

Outre ces similarités, Michel Foucault ouvre une perspective d'approche nouvelle. En qualifiant la prison de « pièce essentielle de la panoplie punitive » (Foucault, 1975, 267), l'auteur propose une lecture singulière de l'interface opérant entre la prison et le reste de la société. Elle est alors le lieu où s'exécute l'amendement du condamné, l'individu que la société a reconnu coupable d'avoir fauté et agi contre les intérêts de la communauté. Le trouble suscité est alors réparé par l'exécution de la peine par excellence. Le concerné se voit infliger une privation de liberté quand, dans le même temps, il est censé entrer dans un processus de transformation de sa personnalité par la technique disciplinaire et la coercition.

*b. Une culture importée en prison*

Au cours des années 1980, plusieurs études cherchent à saisir « comment les rapports qui s'établissent en milieu carcéral sont la reproduction des rapports entre le corps social et la prison » (Combessie, 2009, 90). Dans cette perspective, les interprétations s'articulent autour d'une hypothèse générale : « la prison est une sorte de lieu paroxystique, un laboratoire d'analyse du social privilégié, dans la mesure où elle concentre, dans un espace circonscrit et de façon amplifiée, bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société ». (Faugeron, Chauvenet, Combessie, 1996). Dès lors, une partie des études qui s'attachent à l'univers carcéral portent sur l'interface existant entre la prison et la société.

Le concept d'institution totale apparaît toujours heuristiquement fécond pour interroger les milieux d'enfermement. Néanmoins, la vie recluse, support de l'analyse présente dans *Asiles*, semble s'éloigner du quotidien de l'enfermement carcéral tel qu'on l'observe aujourd'hui. En effet, la coupure entre la vie normale et la vie de détenu paraît manifester une séparation avec le monde extérieur différente de celle décrite et interprétée par Erving Goffman. Les murs de l'asile dans lequel l'auteur a mené son investigation semblent plus impénétrables que l'enceinte des prisons actuelles, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un EPM. A l'intérieur des prisons actuelles, « les détenus ne sont jamais totalement coupés de l'extérieur. Ils reçoivent des journaux, du courrier, même si ceux-ci sont contrôlés et censurés ; ils peuvent recevoir des visites trois fois par semaine [...] » (Rostaing, 1997, 142). Comme le souligne Gilles Chantraine (2000, 304), « les chercheurs montrent ici que l'évolution récente des prisons tend à faire éloigner la réalité carcérale du concept originel ». Et pour cause, les prisons actuelles, spécialement celles issues des nouveaux programmes de construction<sup>3</sup>, se distinguent par leur organisation, leur fonctionnement, leur règlement et leur architecture de l'asile étudié par Erving Goffman et support de l'élaboration du concept « d'institution totale ». A ce titre, « l'institution totale » peut aujourd'hui être appréhendée en tant qu'idéal-type, « cette construction [ayant] le caractère d'une utopie que l'on obtient en accentuant par la pensée des éléments déterminés de la réalité » (Weber, 1992, 172).

---

<sup>3</sup> Nous faisons référence aux programmes de construction récents ayant pour fonction l'agrandissement du parc pénitentiaire français. « La loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) prévoit la création de 13200 places de détention, "soit une augmentation de 20% de la capacité d'hébergement de l'AP avec 64000 places d'ici fin 2011, au lieu de 50500 actuellement". Si la prospective de l'administration pénitentiaire est juste, le gouvernement en place en 2012 devra à nouveau, sauf à laisser la surpopulation atteindre des niveaux encore inconnus, lancer un très important programme de construction entre 2012 et 2017 » (Bérard, Chantraine, 2008, 72).

Les diverses interprétations envisagent ainsi la porosité des murs de la prison. Dans son analyse des expériences carcérales, Gilles Chantraine met en évidence la dimension structurante du rapport au monde extérieur dans le quotidien du détenu. Il envisage alors « la présence/absence de l'extérieur et ses conséquences directes sur la "qualité" des détentions, au jour le jour. L'hypothèse fondatrice est que le rapport à l'extérieur structure pour une part le rapport à l'enfermement des détenu(e)s [...] » (Chantraine, 2004a, 225). En proposant l'expression « d'enfermement bi-face », l'auteur évoque l'entrée de l'extérieur à l'intérieur de la prison par l'intermédiaire des liens que le détenu tisse avec le monde social avant son incarcération. L'alternance du rapport extérieur/intérieur influence directement le quotidien intra-muros du détenu.

Mais il y a plus. La relative ouverture de la prison peut également être interrogée sous l'angle des diverses cultures importées en détention par le détenu. L'univers carcéral est trop souvent identifié comme une « institution totale », hermétique au monde extérieur. Or, les théories de l'importation considèrent que les rapports sociaux en détention sont surdéterminés par les sous-cultures importées en prison par les détenus, remettant ainsi en cause les propriétés étanches du mur d'enceinte de la prison. Dans cette perspective, le reclus est d'abord le produit de socialisations plurielles avant d'être le résultat d'une incorporation des sous-cultures carcérales. De fait, son entrée en prison est déjà l'infiltration d'un social incorporé à l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire. Le détenu entre avec des abrégés d'expériences et des habitudes intériorisées antérieurement à son incarcération ; un éventail de ressources, au principe de ses actions, et dont l'usage se manifeste dans le quotidien de sa détention ; lorsqu'il effectue une permission de sortir, qu'il se trouve au parloir, qu'il écrit ou reçoit une lettre. « Le reclus apporte toujours dans l'institution totale sa culture antérieure, à laquelle il doit son relatif salut à travers les adaptations secondaires » (Castel, 1989, 39).

### *c. L'art de la négociation ou la remise en cause du pouvoir total*

Les travaux d'Antoinette Chauvenet (1996) dévoilent les arts et les manières de construire une forme de paix sociale en détention. Elle part du constat que les émeutes et les troubles restent relativement exceptionnels. Les relations entre les surveillants et les détenus reposent sur des échanges informels marqués par l'expression du don et du contre-don (Mauss, 2002). Puisque « refuser de donner [...] équivaut à déclarer la guerre » (Mauss, 2002, 19), la gestion de la détention s'organise, en grande partie, autour d'un principe de négociation entre les surveillants et les détenus. Le rapport de promiscuité, dont la gestion

d'évidence leurs incombe, nécessite pour les surveillants une application modérée du règlement. Ainsi loin de régler le fonctionnement autour d'un unique principe coercitif, ils tentent, au quotidien, d'éviter les conflits et les brimades en généralisant le recours à la négociation propre à leur garantir une paix relative en détention. Dans la même perspective d'analyse, Gilles Chantraine (2006, 283) explique que « loin d'être ordonné autour d'un unique principe disciplinaire et loin également d'un exercice d'une violence physique libérée de toute contrainte, l'impératif sécuritaire impose à l'administration pénitentiaire et à ses agents une gestion pragmatique de la vie quotidienne : au jour le jour, elle négocie, réprime, privilégie, instrumentalise, opprime, sanctionne et récompense les détenus, afin de minimiser le désordre en détention . L'ordre carcéral négocié qui en découle apparaît ainsi comme « un équilibre instable en perpétuelle reconfiguration, produit d'une double nécessité : celle, pour les surveillants, de réaliser leur mission de garde en limitant les problèmes, la meilleure solution consistant le plus souvent à « donner du lest » sous la forme de tolérances informelles, celle ensuite, pour les détenus, d'améliorer leur quotidien et plus généralement d'organiser une vie sociale [...] dans les failles du règlement » (Chantraine, 2006, 283).

La négociation à l'intérieur de la prison semble alors satisfaire à plusieurs principes fondamentaux. Elle apparaît tout d'abord située. Elle prend place à l'intérieur d'un contexte structurel et s'imprègne de ses particularités. Dans cette perspective, la négociation est un « acte [qui] n'est [pas] isolé des conditions sociales dans lesquels il se fait » (Strauss, 1992, 246). Autrement dit, les négociations, que l'on peut identifier comme une succession de « scripts organisationnels joués de manière flexible, sans règles fermes » (Strauss, 1992, 249), se trouvent marquées par les propriétés des arènes à l'intérieur desquelles elles sont exprimées. Partir du principe que la négociation est située nécessite la mobilisation des composantes de la situation car s'interroger sur les caractéristiques de la situation dans laquelle la négociation se fait c'est aussi considérer la résonance de ces caractéristiques sur la nature de la négociation. Négocier révèle ainsi le positionnement d'interactions au cœur desquelles les acteurs œuvrent à la construction de stratégies tactiques dans le but « d'obtenir que les choses se fassent » (Strauss, 1992, 252). Dès lors, le rapport de pouvoir entre le surveillant et le détenu « devient au contraire bien relatif et s'inscrit dans un cadre de réciprocité et d'interdépendance » (Lemire, 1990, 77-78).

L'art de la négociation tel qu'il peut être mis en œuvre en prison permet de reconsidérer les concepts d'institution totale et d'institution disciplinaire. L'observation de la réalité carcérale envisage ainsi la déconstruction d'un tout disciplinaire. Le concept d'institution totale permet encore aujourd'hui d'appréhender l'univers carcéral en tant que

dispositif qui enveloppe et contraint minutieusement la vie du reclus. Néanmoins, l'assouplissement vérifié du dispositif carcéral, en majeure partie révélé par la négociation existante entre le surveillant et le détenu ainsi que par la porosité du bâti pénitentiaire, amène les chercheurs à s'interroger sur le caractère totalitaire des prisons actuelles, entendu comme cette propension qu'ont certaines institutions à assujettir complètement les reclus. Pour reprendre ici Corinne Rostaing (1997, 144) « “institution totale” ne correspond pas à “pouvoir total” ». L'écart entre le modèle et les terrains investis par les chercheurs oblige à discuter la dénomination d'institution totale et à s'en écarter afin d'utiliser le terme « d'institution contraignante » (Rostaing, 1997) moins connoté dans sa dimension avilissante et mieux approprié à la mise en lumière et à l'interprétation des marges de manœuvres dont usent les détenus à l'intérieur de la détention. « L'acteur est capable de prendre ses distances par rapport aux rôles, aux institutions, aux pratiques, aux idéologies, et de se constituer une identité propre. Considérer leurs possibilités d'actions ne signifie pas qu'on sous-estime les contraintes du système. Leur reconnaître une marge d'autonomie ne signifie pas qu'ils soient totalement maîtres du jeu » (Rostaing, 1997, 13). Dans la continuité critique des travaux goffmaniens, la prison peut donc s'envisager sous sa dimension contraignante, cependant, conservons à l'esprit que le détenu n'entre pas en totalité dans un processus de mortification. De la même manière, son incarcération n'est pas le lieu d'une disciplinarisation complète, corps et âme. De même, Georg Simmel (1999, 162) explique que « jusque dans les rapports d'assujettissement les plus écrasants et les plus cruels, il reste toujours une part considérable de liberté personnelle ».

#### *d. Marges de manœuvre et détenu acteur*

En s'immergeant au cœur des détentions, les chercheurs travaillent à saisir la complexité de la réalité carcérale afin d'éviter de la réduire à la reproduction d'un rapport de domination totale au sein duquel les personnels de la prison auraient constamment l'avantage sur ceux dont ils ont la charge. L'observation des pratiques quotidiennes reconsidère la rigidité et l'austérité du cadre carcéral, sans pour autant omettre d'en relever les contraintes inertielles. La prise en considération du détenu en tant qu'acteur de sa détention intervient dans les débats. En effet, remettre en cause le caractère total et disciplinaire de la prison s'opère par la mise en lumière de marges de manœuvre attestant l'acquisition par le détenu d'un certain degré de liberté face aux contraintes que lui inflige l'institution. De cette façon, les représentations et pratiques des détenus ne peuvent se réduire au déterminisme de ces

structures. Les interprétations dont elles font l'objet rendent finalement compte de cette part de subjectivation accordée au détenu. Les pratiques et les représentations sont alors analysées sous l'angle de l'acteur lui-même et incitent les chercheurs à se pencher plus avant sur les adaptations, les créations et les stratégies au principe desquelles se situent, pour une grande part, les ressources du détenu intériorisées antérieurement à son incarcération. C'est pourquoi « l'institution pénitentiaire ne peut être considérée comme totalement séparée du reste de la société ni comme le déterminant univoque des pratiques analysées. [...] Elle est un lieu particulier d'actualisation de dispositions socialement acquises au cours d'une trajectoire personnelle dont l'agent est à la fois le produit et l'acteur. [...] La prison n'est pas aussi "totale" ni "totalisante" que la laisse entendre l'expression de Goffman. Tout-e détenu-e, comme tout-e surveillant-e y importe ce qui faisait avant l'incarcération, (ou hors des heures de travail dans le cas des surveillant-e-s) son identité sociale et sa personnalité » (Welzert, Mathieu, Faure, 1996, 106).

L'hypothèse de permanence, telle qu'elle est avancée ici, présente la prison comme un environnement à l'intérieur duquel les dispositions du détenu sont éprouvées et renouvelées. Le détenu peut, dans cette perspective, être considéré comme « un acteur pluriel, [...] produit de l'expérience – souvent précoce – de socialisation dans des contextes sociaux multiples et hétérogènes » (Lahire, 2001, 60). Dès lors, l'incorporation par le détenu d'une multiplicité de schèmes d'action (que l'on peut aussi qualifier de dispositions) organisés en un ensemble d'abrévés d'expériences sociales incorporés au cours de socialisations antérieures sont autant d'habitudes qui sont au ressort de l'action dans le sens de la pertinence contextuelle. « Cela signifie très concrètement que les situations sociales (des plus formelles et institutionnelles aux plus informelles) dans lesquelles nous vivons constituent de véritables "activateurs" des abrévés d'expériences incorporés que sont nos schèmes d'action ou nos habitudes et que nous dépendons ainsi fortement de ces contextes sociaux (institutionnels et non institutionnels) qui "tirent" de nous certaines expériences et en laissent d'autres à l'état de gestation ou de veille » (Lahire, 2001, 101). Plus récemment, un courant de pensée choisit de porter son regard sur « l'expérience carcérale » (Chantraine, 2004a) des détenus. Les trajectoires biographiques sont alors situées au centre de l'analyse afin d'appréhender « la relation au sein du couple inséparable détenu/surveillant. Cette relation peut être symptomatique du rapport des détenus à la prison » (Chantraine, 2000, 307) tant elle occupe une place considérable dans les interactions.

### 3. Intra-muros : aux frontières d'une sociologie de l'expérience carcérale

Le champ de recherche consacré à la prison semble se caractériser par deux grandes tendances théoriques majeures. La première situe son regard extra-muros et s'intéresse « aux mécanismes de la construction sociale de la population carcérale » (Chantraine, 2000, 297) ; la seconde tend à positionner le regard à l'intérieur de la prison, intra-muros. Le sociologue est en ce cas attentif aux pratiques des acteurs, aux interactions, à l'usage des espaces et des moments, en quelques mots, à ces hommes et ces femmes reclus ou professionnels pour lesquels la totalité ou une partie du quotidien se passe en détention.

Au-delà de cette opposition schématique, notre recherche participe de la seconde approche. En ce sens, l'analyse des *expériences de détention* nécessite un positionnement intra-muros afin d'être à même de saisir les pratiques, au jour le jour, des mineurs incarcérés en EPM. Toutefois, la construction sociale de la population carcérale, et en particulier les parcours individuels des détenus ainsi que leurs histoires de vie ne sont pas écartés de l'analyse dans la mesure où ils sont constitutifs de *l'expérience de détention* du mineur incarcéré. De fait, notre réflexion est orientée vers une étude intra-muros de l'institution, à ceci près, qu'en interrogeant le rapport qu'entretiennent les adolescents à leurs pratiques, nous sommes nécessairement amenés à considérer ce qui est au principe des logiques d'actions. En d'autres termes, nous engageons ici une posture qui tente d'examiner les multiples pratiques employées par les détenus dans le but d'ajuster leurs positions aux contraintes que présente la situation d'enfermement. Les ressources alors développées par les mineurs dans le quotidien de l'incarcération ne sont pas uniquement le produit du caractère exceptionnel de l'enfermement puisqu'une partie des conduites de ces jeunes détenus semble avoir été expérimentée avant leur incarcération à l'intérieur d'espaces sociaux qui, pour la plupart, présentent des similitudes avec le monde de la détention ne serait-ce que par la présence d'*alter-égos* souvent rencontrés avant l'incarcération, parfois même engagés dans les mêmes « affaires », et avec qui une identification est possible.

Dès lors, nous sommes amenés à nous référer fréquemment à la sociologie de l'« expérience carcérale » (Chantraine, 2004a) qui rend compte de cette double appartenance. « En ne centrant plus l'analyse sur l'institution mais sur ceux qui la traversent en tant que détenu, [la sociologie de l'expérience carcérale] cherche non plus dans un premier temps ce que fait la prison au détenu, mais ce que le détenu fait à la prison. La nature de la contrainte carcérale sera alors ce que le détenu n'arrive pas à mettre en œuvre » (Chantraine, 2000, 307). La prise en considération du détenu comme acteur de la scène carcérale implique

d'entreprendre l'analyse approfondie des modes d'appropriation de la situation d'enfermement par le détenu. Aussi, en visant à saisir les ressorts de la relation qui se noue entre le détenu et sa propre situation d'enfermement, « la sociologie de l'expérience carcérale » (Chantraine, 2004a) s'attarde sur les multiples scènes de détention qui attestent un processus de subjectivation de la part du détenu et témoignent des expérimentations et de l'acquisition d'aptitudes spécifiques permettant l'adaptation à l'univers de la prison. Le regard alors porté sur les expériences des détenus à l'intérieur des situations d'enfermement est aux fondements de notre étude des *expériences de détention* en EPM.

#### a. *De l'expérience carcérale à l'expérience de détention*

François Dubet et Danilo Martuccelli intègrent au champ de la conceptualisation sociologique la notion « d'expérience ». La sociologie de l'expérience sociale cherche à dépasser l'opposition entre l'acteur et le monde social dans le processus de socialisation. L'acteur participe ainsi à la construction du système autant qu'il est construit par lui. « L'expérience sociale procède d'un double mécanisme. D'une part, elle est une manière d'éprouver le monde social, de le recevoir, de le définir à travers un ensemble de situations, d'images et de contraintes déjà là... D'autre part, l'expérience sociale est une manière de construire le monde social et de se construire soi même » (Dubet, Martuccelli, 1998, 57). Cette forme d'interrelation entre l'acteur et le système social provoque l'émergence d'une combinaison entre des logiques d'action différentes (Dubet, 1994). L'acteur articule ainsi une logique d'intégration (permettant l'apprentissage et l'intériorisation des normes sociales qui conditionnent l'appartenance au groupe), une logique stratégique (par laquelle l'acteur se positionne dans des espaces concurrentiels) ainsi qu'une logique de subjectivation (selon laquelle le sujet préserve son identité par la construction d'une distance critique) dans le but de s'adapter au monde social.

Le concept d'expérience convient à l'interprétation d'une réalité sociale complexe, emprunte de pratiques hétérogènes difficilement réductibles à la seule mobilisation d'abrévés d'expérience ou à l'application de choix stratégiques faisant de l'action une série de décisions rationnelles. Gilles Chantraine mobilise ce concept et l'applique à l'univers carcéral. Précisément, l'auteur considère les expériences carcérales comme la « subjectivation d'une catégorie de situation spécifique » (Chantraine, 2004a, 11). En usant ainsi du terme de « subjectivation », il entend souligner l'ensemble des discours dont les détenus font usage pour justifier telle ou telle pratique. En d'autres termes, en donnant la parole aux détenus, en

les laissant faire le récit de leurs expériences carcérales, les actions qu'ils mènent, jour après jour, afin de mieux vivre leur enfermement, l'auteur tente de montrer la distance que les détenus sont capables de prendre face aux contraintes produites par l'institution carcérale. Au sein d'une « institution qui impose autant la conformité des rôles de chacun et qui accorde peu de légitimité aux échanges entre détenus et personnels [...], parler d'acteurs capables de produire une réflexivité sur leur propre expérience et de construire leur autonomie » (Rostaing, 2006, 40) atteste la volonté d'amener un regard nouveau sur le processus d'enfermement carcéral, l'existence d'un processus de réflexivité chez les détenus qui associent régulièrement la manifestation d'un comportement à sa signification. Le concept d'« expérience carcérale » (Chantraine, 2004a) est en ce cas employé dans le but d'interpréter les pratiques et leurs rapports à la situation d'enfermement ainsi que la réflexivité dont les détenus font preuve lorsqu'ils justifient les raisons de leurs comportements.

Par ailleurs, au cœur de cette approche se situe l'étude des trajectoires carcérales des détenus comprises comme « le produit du double mouvement de l'action sociale des individus et du déterminisme social des structures. Le parcours biographique est donc appréhendé à la fois comme un effet des structurations longitudinales – « l'institution biographique » - et comme le produit agrégé de l'action sociale des individus inscrits dans le maintien ou la transformation de ces structures longitudinales » (Chantraine, 2004a, 12). Du coup, les expériences carcérales des détenus s'établissent dans ce rapport constant à leur parcours individuel. Les trajectoires des détenus sont ainsi marquées par la succession des incarcérations de même que par les cheminements de vie intra-muros et extra-muros qui ont entraîné ces individus en prison. Le sens accordé aux expériences carcérales dépasse de beaucoup le seul moment de la détention, alors considéré comme un instant de passage dans la vie du détenu.

Notre étude ne porte pas intégralement sur les expériences carcérales des mineurs détenus en EPM, mais sur l'approfondissement de leurs *expériences de détention*. Nous nous centrons sur le moment de détention, vécu en tant qu'épreuve. Le parcours des adolescents incarcérés à l'EPM de Lavar se fonde sur leurs engagements dans une succession de situations sociales particulières. Les jeunes détenus participent activement aux temps collectifs à l'intérieur desquels ils se trouvent saisis par des contraintes de natures diverses (obligation de répondre favorablement aux impératifs de l'institution ainsi qu'aux exigences formulées par le groupe de pair). De ce point de vue, il s'agit d'appréhender les diverses formes d'expression du rapport à l'enfermement, les détenus cherchant de manière récurrente à s'ajuster à l'important degré de contrainte auquel ils sont soumis. Les *expériences de*

*détention* sont ainsi saisies au moyen d’une étude approfondie des logiques d’action construites pas les détenus durant l’ensemble des temps collectifs auxquels ils sont sommés de participer. Circonscrire la recherche à cette étape de la vie du mineur présente l’intérêt de pouvoir éclairer finement la situation d’enfermement en EPM sous l’angle de ceux qui l’endurent. Les trajectoires biographiques et les « carrières délinquantes » (Becker, 1985) sont considérées dans l’analyse puisqu’étudier les expériences sans prendre en compte les parcours de vie est presque un non sens. Aussi, « l’épaisseur biographique » (Chantraine, 2005, 42) des parcours de vie des mineurs incarcérés est appréhendée comme une succession d’étapes ayant provoqué l’émergence de situations de socialisation, vecteurs d’incorporation d’abrévés d’expériences mobilisables par la suite en détention. De cette manière, l’individu est en partie saisi comme le « produit complexe de divers processus de socialisation » (Lahire, 2002, 138), nous poussant à appréhender sa pluralité ainsi que l’hétérogénéité et parfois la contradiction liées à la manifestation de ses conduites. Dans cette perspective, les parcours de vie des détenus nous intéressent en tant que parcours de socialisation. Les ressources ou encore les différents capitaux dont usent les détenus peuvent ainsi être appréhendés à partir d’un travail portant sur les dispositions dont il est envisageable de trouver des traces dans leurs discours, notamment lorsqu’ils retracent leur parcours de vie. Le récit de leurs pratiques avant leur incarcération atteste ainsi pour les mineurs détenus la manifestation de ce que Thomas Sauvadet nomme le « capital guerrier ». En centrant son analyse sur le « capital physique » (Sauvadet, 2005, 114) des jeunes de cité, son travail éclaire la prégnance du corps et l’importance attribuée aux manières d’en user pour ces adolescents. L’étude montre alors le lien étroit existant entre l’accumulation de ressources et leur incarnation dans et par le corps. Dès lors, les différentes manières d’user de son corps dans les relations jouent, pour une grande part, un rôle dans le positionnement hiérarchique de l’adolescent à l’intérieur du groupe.

Nous centrons ainsi l’analyse sur les pratiques développées par les adolescents incarcérés à l’intérieur des moments et des espaces de détention orientés en EPM vers une valorisation effective des temps collectifs mixtes. Si une analyse par les dispositions peut conférer des explications probantes en ce qui concerne la construction de pratiques par les détenus, la dimension cognitive qui s’y rattache, en termes de réflexivité, de subjectivation, d’autonomisation ou d’élaboration de stratégies nouvelles en détention, nous pousse à croiser cette approche avec une théorie de l’acteur. En conséquence, nous ne nous intéressons pas au continuum *avant-pendant-après*, dans lequel la prison ne représente qu’un moment dans les expériences de vie du détenu. Notre étude consiste à alléguer « la nécessité d’allouer sa juste

place au corps » (Zanna, 2008, 92) dans l’étude des *expériences de détention* des mineurs incarcérés en EPM. Observer ainsi les pratiques, les mises en scène des corps, au travers des discours, de la gestuelle, de la culture de l’apparence et des logiques d’action mises en œuvre permet d’éclairer les rapports que les détenus entretiennent avec les spécificités de la situation d’enfermement en EPM. Le rapport à l’enfermement s’incarne ainsi en grande partie dans les pratiques dont les détenus usent pour s’engager ou s’écarter du rôle que l’institution leur assigne. Le sens et la place que les détenus leurs accordent témoignent de leur importance dans leurs *expériences de détention*. Dans cette perspective, « le corps est le “point zéro” de contextes d’ “expérience” et d’expérimentation qui se temporalisent dans et par les activités d’enquête : c’est à ses entours que les objets et les thèmes de l’enquête se configurent. Il livre un accès immédiat à la façon dont les acteurs vivent concrètement, donne une compréhension des activités en train de se dérouler, des milieux en train de se bâtir, des relations en train de se nouer, des savoirs en train de se faire » (Cefai, 2003, 545). De surcroît, positionner l’analyse des pratiques et des usages du corps au cœur des *expériences de détention* interroge la subjectivation des pratiques dans la mesure où les détenus associent régulièrement la manifestation d’un comportement à sa signification et sa justification.

Par ailleurs, les *expériences de détention* sont situées à l’intérieur de moments et d’espaces particuliers. Dans cette perspective, elles sont alors pensées dans leur *rapport pratique* à la situation d’enfermement. Les multiples scènes de détention sont le reflet de négociations, de stratégies d’ajustement et d’expérimentations incarnées dans les pratiques, les gestes et les paroles et témoignant d’une forme de réappropriation par les acteurs des particularités de la situation d’enfermement dans le but de défendre des intérêts qui leurs sont propres. Dès lors, l’étude des *expériences de détention* oriente notre réflexion vers l’approfondissement des particularités de la situation d’enfermement. En effet, comment saisir toute la pluralité et la diversité des *expériences de détention* sans tenir compte des spécificités du lieu où elles s’exercent ? Autrement dit, en s’arrêtant sur les propriétés de la situation d’enfermement, il s’agit de revenir sur la dimension totale des scènes de détention dans la mesure où les recherches actuelles montrent que l’enfermement offre des espaces de liberté ainsi que des opportunités à l’élaboration de manœuvres. En un sens, nous engageons une réflexion voisine à celle de James C. Scott lorsque ce dernier affirme ne pas être en mesure de comprendre les formes de résistances quotidiennes « sans se référer aux espaces sociaux protégés dans lesquels la résistance se nourrit et où elle acquiert sa signification » (Scott, 2009, 34).

*b. Des expériences de détention in situ*

Par définition, la situation d'enfermement renvoie à une succession d'espaces contraignants dont les propriétés d'enserrement varient en fonction du temps, de la configuration architecturale des lieux et du nombre ainsi que du statut des acteurs présents. Détenus comme professionnels sont dans l'obligation d'interagir et tentent, individuellement ou collectivement, de s'approprier une partie de ces espaces dans le but de faire valoir des intérêts propres ou relatifs à leur groupe d'appartenance. « L'enfermement carcéral [...] engendre des subjectivations, des contraintes et des logiques d'actions qui épousent, contournent et, parfois, transcendent ces contraintes. Ces logiques d'actions, en retour, remodelent et redéfinissent la situation elle-même ». L'ambition de la sociologie de l'« expérience carcérale » est double : « volonté de décrire le formidable système de contraintes que constitue la situation d'enfermement carcéral aujourd'hui et celle de ne pas réduire l'acteur exclusivement au statut "d'être réactif" à ces contraintes » (Chantraine, 2004a, 12).

Les formes de contraintes construites en milieu carcéral, bien que hautement institutionnalisées, comportent souvent ce que James C. Scott (2009, 35) nomme « un élément fort de pouvoir personnel ». En d'autres termes, les formes de domination sont appréhendées dans leurs dimensions personnelles *via* l'observation des pratiques mises en œuvre par ceux qui détiennent le pouvoir. Il entend ainsi souligner « la grande latitude laissée à la conduite capricieuse » (Scott, 2009, 35) des dominants. Dans cette perspective, la situation d'enfermement n'est plus seulement identifiée comme le produit de dispositifs disciplinaires, ces mécanismes de contrôle et de normalisation assujettissant totalement le détenu, mais en tant que succession d'espaces et de moments contraignants au cœur desquels les détenus manifestent des logiques d'action hétérogènes venant reconfigurer le rapport de domination institué par l'établissement. Les pratiques, les gestes et les paroles sont alors traversés par des formes de contraintes, inscrites à l'intérieur d'une institution, avec son règlement, son fonctionnement et son organisation, mais dont les manifestations témoignent d'un processus de réappropriation des relations de pouvoir par les acteurs de la détention.

Dès lors, la situation d'enfermement ne peut pas être appréhendée uniquement en tant que support de technologies disciplinaires. Les détenus ne reçoivent assurément que peu ou pas de droits civils et politiques lorsqu'ils sont en prison (bien que cela soit en train d'évoluer). Considérant ce statut comme normal, il apparaît plus aisé de leur faire accepter un niveau élevé de domination (Foucault 1975). Toutefois, une analyse approfondie du quotidien

des adolescents incarcérés permet de reconsidérer les espaces de détention dans leur dimension arbitraire et saisir ainsi ce qui se joue « dans le dos du pouvoir » (Chantraine, Ruchet, 2008). La multiplication des espaces et des moments de détention, des intervenants qui encadrent les activités, des lieux où s'exerce la pratique, ainsi que les collectifs au sein desquels se trouve positionné le mineur incarcéré engendrent l'émergence d'une poignée de temps et de zones constitués de façon informelle et non contrôlés par les professionnels qui deviennent les supports de pratiques de résistance. Erving Goffman (1968) nomme ces espaces privilégiés des « terrains de manœuvre ». Ce sont ces espaces « où l'autorité du personnel se fait moins sentir » (Goffman, 1968, 284) parfois tout simplement parce que les activités illicites qui s'y déroulent se font en dehors de son champ visuel.

S'appesantir sur ces espaces de moindre contrainte permet d'affiner la vision des coercitions spatiales associées à la situation d'enfermement. Trois types d'espaces sont alors repérés. Les « zones franches » sont peu ou mal surveillées. On peut boire, jouer au poker, se détendre, ne plus avoir à se comporter comme un malade, être traité comme une personne normale, non seulement dans diverses cachettes, mais aussi dans les lieux que les personnels renoncent à surveiller de manière rigoureuse. Les espaces de contact avec des amis hébergés dans d'autres parties de l'institution, avec le personnel et les familles, ou simplement avec l'extérieur *via* une ouverture visuelle, font bien sûr partie des « zones franches » recherchées par les reclus. Sûrement moins présentes en prison que dans un hôpital, ces « zones franches » peuvent se trouver dans les infirmeries ou les salles de classe de la détention. Ces « zones franches » sont ensuite distinguées des « territoires réservés » (Goffman, 1968, 294) que plusieurs reclus s'approprient collectivement, aux dépens des autres. Ceux qui jouissent d'une affectation au foyer où est publié l'hebdomadaire de l'institution, ou à l'entretien du quartier des séniles, peuvent disposer pour quelques heures du bureau ou d'une aile de la véranda, avec la complicité du personnel. Ce privilège spatial n'est pas accordé à tous. Enfin, Erving Goffman termine cette analyse très éthologique de la territorialité des reclus, en mentionnant « les refuges ». Ceux qui disposent d'une chambre individuelle à l'hôpital psychiatrique St. Elizabeth de Washington, D.C., qu'étudie Erving Goffman, peuvent y accumuler des objets interdits (photos d'actrices, romans policiers, etc...), d'autres s'approprient un coin de la salle commune ou une chaise devant la télévision. La loi du premier occupant dans les quartiers les plus évolués contraste avec la loi du plus fort dans les quartiers d'arriérés, même si la loi du plus éloquent fonctionne aussi – celui qui n'arrive pas à parler du tabouret qu'il occupe peut s'en faire déloger par celui qui maîtrise le vocabulaire et la persuasion. Les emboîtements spatiaux sont bien sûr possibles : « le refuge » de tel reclus, parfois réduit à la couverture dans

laquelle il s'enveloppe, peut se trouver situé dans « le territoire réservé » de son groupe, lui-même inclus dans une « zone franche » plus vaste et peu surveillée.

Il existe ainsi une géographie de la liberté, toute une différenciation des espaces dans lesquels les contraintes institutionnelles sont plus ou moins marquées. Comme le résume Isaac Joseph (2001, 80), « dans les adaptations secondaires, [Erving Goffman] va découvrir de petites mobilisations qui ont pour enjeu de circonscrire les territoires de la coexistence et gérer le partage des places et des ressources entre la vie privée et la vie publique ». Les espaces et les moments de détention dans lesquels le sentiment de contrainte se fait plus ou moins sentir provoquent l'émergence de conduites prenant forme à l'intérieur d'îlots de résistance et redéfinissant la situation d'enfermement. Arrêtons-nous sur ces pratiques pouvant être qualifiées de *manœuvres*.

### c. *Manœuvrer*

Nous avons préalablement signifié que l'étude des *expériences de détention* se centre sur les pratiques des détenus. Examiner ainsi les usages du corps en détention, entendus au sens large (manière de faire, de parler, de marcher, de penser les situations), permet d'éclairer la nature des rapports que les détenus entretiennent avec la situation d'enfermement. En ce sens, notre réflexion propose d'interroger le caractère situé des expériences d'enfermement alors entendues comme la succession d'espaces et de moments hétérogènes susceptibles d'admettre des marges de manœuvre. En effet, l'étude des *expériences de détention* ne peut faire l'économie de la prise en considération des manœuvres manifestées par les détenus dans le quotidien de la détention. Le terme d'expérience renvoie étymologiquement au fait d'essayer, de s'aventurer dans l'inconnu et d'affronter les dangers que ce voyage suppose (Jackson, 2002). Il apparaît central dans l'étude des expériences des mineurs incarcérés en EPM de prendre en considération les tentatives et les essais parfois risqués, de temps à autres manqués, pour parvenir à ses fins.

« L'institution carcérale peut être définie comme celle qui tend, infiniment plus que les autres, à réduire l'initiative à la marge de manœuvre » (Chantraine, 2004a, 254). En distinguant le concept « d'initiative » de celui de « marge de manœuvre », l'auteur apporte un éclairage à l'interprétation des pratiques de résistance dans les institutions présentant un haut degré de contraintes. En effet, la majeure partie des travaux inspirés d'*Asiles* pensent les marges de manœuvre en termes d'adaptations secondaires. Ainsi « les marges de manœuvre de l'acteur, dépersonnalisées par l'institution, ne sont envisagées que dans les failles des

contraintes carcérales, elles ne sont, au bout du compte, que des “réactions” aux contraintes » (Chantraine, 2004a, 254). Les marges de manœuvre constituent cette famille de pratiques produites dans une opposition aux contraintes provoquées par la situation d'enfermement. En utilisant le concept « d'initiative », l'auteur redonne la main à l'acteur et à son action sur l'institution. Corinne Rostaing (2006) souligne également l'intérêt de travailler sur les expériences dans la mesure où, parler d'acteurs capables de produire une réflexivité sur leurs propres pratiques nous éclaire sur leur capacité à se distancer du caractère enveloppant de la prison en établissant des stratégies d'adaptation tirant parti de leurs expériences antérieures. User du terme manœuvrer n'est donc pas dénué d'intérêt. Par l'emploi d'un verbe d'action, il s'agit avant toute chose de mettre en évidence ce processus d'initiative entrepris par le détenu dans la réalisation de pratiques d'ajustement.

Cela nous amène au second point. Manœuvrer peut se concevoir comme la manifestation *in situ* (emprunte des spécificités de la situation d'enfermement) de dispositions intériorisées antérieurement à l'incarcération. Nous faisons ici référence aux trajectoires de vie des détenus dans une perspective dispositionnelle. Nous concevons ainsi les abrégés d'expériences comme étant, du moins en partie, au principe des ressorts de l'action. Tester le dispositif en essayant de reproduire et d'ajuster ces actions aux exigences produites par la situation d'enfermement relève d'un processus d'expérimentation imbriqué à l'intérieur des expériences des détenus. Alors que les *expériences de détention* sont centrées sur le temps d'incarcération, les manières dont les détenus font référence à la reproduction, la recomposition ou la construction de nouvelles pratiques permettent de mobiliser certains éléments de leur trajectoire de vie.

Par ailleurs, les manœuvres élaborées par les détenus durant le temps de l'incarcération ont souvent tendance à être identifiées en tant que pratiques de résistance face aux contraintes établies par la situation d'enfermement. Il apparaît assez clairement qu'elles constituent, pour une grande part, un ensemble de conduites destinées à prendre de la distance face aux rôles que l'institution cherche à assigner à la population carcérale. Néanmoins, manœuvrer, dans la mesure où cela renvoie à la mobilisation de ressources incorporées, ne peut se résumer à réagir à des formes plurielles d'assujettissement. « L'expérience carcérale, celle du détenu en particulier, se traduit par une réduction de la marge de manœuvre. Mais reconnaître la réduction de la marge de manœuvre des acteurs sociaux ne signifie pas pour autant qu'il faille réduire cette notion aux seules adaptations secondaires, et la différencier de la notion « d'initiative, comme les actions qui vont au delà de cette logique sécuritaire » (Chantraine, 2003, 382). La pluralité des manières de négocier les contraintes atteste

l'inventivité des acteurs qui ne se limitent pas à « utiliser les moyens défendus pour parvenir à des fins illicites » (Goffman, 1968, 245).

Dans la perspective d'un rapport constamment négocié à l'enfermement, les logiques d'action prennent des formes très variables, dont les manifestations dépassent parfois le cadre de la situation d'enfermement. Manœuvrer ne signifie pas uniquement s'opposer à une injonction, mais user de son expérience afin de produire les effets de la bonne entente entre les protagonistes de la scène, susceptibles de préserver les intérêts de chacun. Dès lors, prendre l'initiative à l'intérieur de la situation d'enfermement peut tout aussi bien vouloir dire respecter une injonction que la contourner. A l'image de la notion « d'adaptation primaire » construite par Erving Goffman, manœuvrer renvoie aussi aux pratiques qui consistent à collaborer « avec une organisation en participant à une activité demandée dans les conditions requises, sous l'impulsion des motivations courantes telles la recherche de bien-être qu'offre l'institution » (Goffman, 1968, 245). Pour paraphraser Gilles Chantraine (2004a, 255), manœuvrer relève également d'une « adaptation “fidèle” à l'institution ».

#### **4. Un *rapport pratique* à la situation d'enfermement**

L'analyse des *expériences de détention* en EPM éclaire un *rapport pratique* à l'enfermement, lorsque le détenu, par l'intermédiaire des pratiques, de la gestuelle, de la culture de l'apparence ou encore du langage, tente de faire valoir un positionnement au sein des interactions. Porter ainsi la focale sur les pratiques des adolescents incarcérés permet de mettre en évidence une appropriation des lieux et des moments de la détention. Les logiques d'actions menées par les jeunes détenus sont ainsi orientées, pour une grande part, vers l'amélioration de leur quotidien, œuvrant à la conquête d'espaces de manœuvre dans le but de limiter les effets liés à l'imposition d'un système de contraintes. Le cadre enveloppant et contraignant de la prison entrave les pratiques quotidiennes des adolescents mais provoque également la volonté de s'en écarter. En effet, l'austérité de l'enfermement carcéral pousse les détenus à faire preuve d'inventivité dans les stratégies mises en œuvre. Ainsi, nous pouvons considérer que le détenu instrumentalise en partie la situation d'enfermement, quand, dans le même temps, il accepte de subir un certain degré de contraintes. Paradoxalement, user des propriétés de la situation d'enfermement afin d'en tirer parti (quels que soient les bénéfices envisagés) implique, pendant un temps, d'admettre et d'accepter une soumission aux multiples aspects de l'assujettissement. En d'autres termes, il faut pouvoir s'y soustraire pour ensuite être en mesure de s'en extraire, du moins en partie. Se référer ponctuellement aux

propriétés enveloppantes de la situation d'enfermement c'est autant d'informations soutirées parfois avec l'accord négocié du pouvoir, à d'autres moments dans son dos, permettant la constitution de ce que James C. Scott (2008, 33) nomme « l'infrapolitique », cette « grande variété de formes discrètes de résistance qui n'osent pas dire leur nom ».

Œuvrer à la construction d'un positionnement à l'intérieur des espaces de détention sous-tend la mobilisation de trois formes de ressources. La subjectivité est ainsi considérée comme la capacité à donner un sens aux actions menées et à interpréter les situations. Dès lors, les détenus s'expliquent, se justifient et interprètent leurs pratiques jusqu'à procéder à la mise en récit de leurs actions. Egalement, l'expérimentation joue un rôle essentiel dans l'expression du *rapport pratique* à l'enfermement. Alors pensée comme un processus d'accumulation des abrégés d'expérience, l'expérimentation tend à associer expériences passées et expériences présentes pour que, à l'aune d'initiations successives, le détenu soit en mesure d'agir plus efficacement au cœur de l'enfermement. Enfin, l'habileté dont font parfois preuve les détenus pour limiter le niveau de contraintes auquel ils sont soumis rend compte de procédés d'ajustement à l'intérieur des situations d'enfermement. Les adolescents s'attachent particulièrement à préserver leurs relations avec les personnels. Dans cette perspective, les actions menées dans le but de sauvegarder l'interaction, malgré la mise en œuvre de pratiques dissidentes n'outrepasant pas, toutefois, un certain degré d'offense, entraînent la poursuite de l'activité et participent au maintien d'espaces de manœuvre.

#### a. *Subjectivation*

Gilles Chantraine (2004a, 11) estime pouvoir appliquer le concept d'expérience à l'« expérience carcérale » comprise en tant que « subjectivation d'une catégorie de situation spécifique ». La part de subjectivité allouée aux détenus apparaît alors centrale si l'on considère les manœuvres intelligibles dont ils sont à l'initiative. Tirant un bénéfice substantiel de l'étude des environnements permettant ensuite l'identification des terrains de manœuvres, les détenus œuvrent à l'élaboration de stratégies individuelles et collectives, authentiques « arts de la résistance » (Scott, 2008) puisque les pratiques mobilisées sont le produit manifeste des habiletés et des connaissances techniques construites dans le quotidien de l'incarcération et puisant leurs sources au cœur des abrégés d'expérience. Au centre de ce processus, l'interprétation et le sens accordés au corps et à ses usages traduisent les remarques fondatrices de Garfinkel sur la nécessité de rendre compte des pratiques (Garfinkel, Barthélemy, Dupret, De Queiroz, 2007) afin d'appréhender les cadres de l'expérience. « Les

curiosités et les préjugés, les savoirs et les croyances, les obligations et les responsabilités, tous ces éléments, avant d'être objets d'une conscience réflexive, sont chevillés au corps et innervent la situation » (Cefaï, 2003, 546). Dès lors, en quoi le recueil et la prise en considération des discours, marqués par la privation de liberté et portant sur la justification quasi-systématique des actions, ne seraient-ils pas pertinents dans la mesure où les choix des détenus relèvent d'une appréciation subjective mais rationnelle de leurs intérêts (Dubet, 1994).

Ecouter la parole des détenus c'est prendre en considération ce qui semble être l'expression *par corps* d'un rapport subjectif à leur situation d'enfermement. « La réflexivité, la subjectivité, la distance au monde, la « double herméneutique » (Giddens, 1994) ne sont pas le monopole du chercheur, elles sont aussi le fait des enquêtés qui font partie du même monde (global) » (Payet, Guiliani, 2010, 13). En ce sens, l'activité pragmatique quotidienne des détenus, réalisée au jour le jour, est susceptible de constituer une connaissance, acquise sur le tas, comparable, parfois supérieure aux analyses savantes et théoriques. De fait, prendre le risque de nier la réflexivité dont peuvent faire preuve les mineurs lorsqu'ils nous parlent de leurs pratiques revient à les reléguer au rang « d'idiot culturel » (Garfinkel, Barthélemy, Dupret, De Queiroz, 2007) dans l'incapacité de réfléchir à leur propre quotidien au sein de l'EPM. Dans cette perspective, nous renonçons à « une position explicative [qui considère que] les raisons des individus leur sont en grande partie opaques et qu'il appartient donc au chercheur, dans une position de surplomb, de dévoiler l'ordre des choses » (Payet, Guiliani, 2010, 7-8). Autrement dit, il ne s'agit pas de reproduire cette asymétrie entre le grand chercheur et l'acteur dans l'illusion (Bourdieu, 1986). La sociologie ne peut pas être circonscrite à une théorie explicative cherchant l'unité et la simplicité, l'ordre et la régulation, derrière la diversité et la complexité, le désordre et l'anomalie des phénomènes intra-mondes. Elle ne peut pas uniquement exister en se démarquant du sens commun et du raisonnement pratique, dans le but de rechercher des réseaux de connexions causales en procédant seulement par abstraction analyse et synthèse. Car, ce que la fonction critique de la sociologie cherche à absoudre et à lisser, représente l'essentiel du travail de recherche. La complexité, le désordre et les anomalies sans oublier les contradictions que présentent les pratiques des enquêtés sont autant de sources d'interprétation du réel qui permettent de rendre compte de la richesse du contenu social.

Prendre en considération les diverses interprétations que nous livrent les mineurs sur leur réalité carcérale revient à appréhender une part de « la distance subjective » (Dubet, 1994, 17) entretenue avec leur quotidien, une forme de sens commun qui ne nous est pas

révélée *a priori*. Les adolescents incarcérés en EPM « s’expliquent, se justifient, racontent comment ils construisent leurs pratiques et leur expérience dans un monde déjà là » (Dubet, 1994, 17). Plus précisément, ils affichent le désir de « raconter leur histoire, et leurs récits doivent pouvoir bénéficier d’un espace [tel que celui de l’entretien par exemple] où ils puissent être validés socialement afin de prendre un sens car expérience, récit et subjectivité sont complètement entrelacés » (Jackson, 2008, 158). Le détenu attache ainsi des significations à ses pratiques et cherche à se mettre en récit dans la mesure où la réception de son discours relatif à ses expériences implique l’émergence de formes de reconnaissance provenant des acteurs de la détention.

Raconter, se justifier, expliquer, en d’autres termes s’approprier par les mots la situation d’enfermement atteste une capacité à arguer le plus efficacement possible ses actions dans la perspective de faire valoir certaines ressources personnelles. Dans cette perspective, la « tchatche » (Sauvadet, 2007) joue un rôle essentiel. « Les formules les plus imagées gagnent les faveurs de l’auditoire et les tchatcheurs font preuve d’une créativité certaine, cruelle, vigoureuse et acérée [attestant d’habiletés à manœuvrer dans la situation d’enfermement]. Pour maintenir l’attention, le débit monte en puissance, pour sortir du brouhaha, le ton s’élève et la gestuelle du comédien occupe l’espace de manière conquérante » (Sauvadet, 2007, 196). Cela ne signifie pas que les mineurs soient libérés des contraintes de l’institution, mais plutôt qu’ils se ménagent un « quant-à-soi et une distance critique » (Dubet, 1994, 17) à l’égard des situations qui fondent leur quotidien.

### *b. Expérimentation*

« Le terme “d’expérience” renvoie à une double activité de l’acteur qui “éprouve” le monde et qui “expérimente” le réel » (Rostaing, 2006, 39). En s’arrêtant sur les conditions de l’expérimentation, à l’œuvre dans les situations d’enfermement, plusieurs interrogations surviennent. De quelles façons les pratiques réalisées par les détenus gagnent-elles en efficacité au fur et à mesure de leur temps passé en détention ? Comment les détenus parviennent-ils, à certains moments, à produire des conduites dont le résultat correspond aux bénéfices escomptés alors qu’ils se trouvent positionnés dans des situations excessivement contraignantes ? Comment savent-ils quand et de quelles façons agir, lorsque l’on connaît la pluralité des contraintes auxquelles ils doivent faire face (pris dans des interrelations complexes oscillant entre les injonctions de l’institution et les attentes du groupe de pairs) ? La totalité des pratiques réalisées par les adolescents n’atteint pas leur but. Néanmoins,

certaines d’entre elles manifestent une ingéniosité et un savoir-faire pouvant par moment rappeler les notions aristotéliennes « d’intelligence pratique » ou de « sagesse pratique ». Extraites des sources anciennes de la philosophie, ces notions trouvent leur place ici car elles évoquent les efforts opérés par un individu dans le but d’inscrire son activité habituelle dans une délibération rationnelle ainsi qu’une dimension créative (Ladrière, 1990). Nous proposons de nous arrêter sur les situations qui offrent l’opportunité d’accumuler les ressources nécessaires à la bonne réalisation de ces pratiques. En d’autres termes, nous nous intéressons à l’expérimentation de certaines conduites avant même qu’elles soient pleinement maîtrisées par l’acteur.

S’intéresser à l’expérimentation de pratiques à l’intérieur de la situation d’enfermement nous amène à réfléchir à l’usage du concept de « sens pratique » (Bourdieu, 1980). D’abord appliqué à l’étude de la gestuelle du sportif, le sens pratique constitue l’une des dernières propriétés de l’habitus. Il correspond à ce que les sportifs nomment le sens du jeu, à savoir la « maîtrise pratique de la logique ou de la nécessité immanente d’un jeu qui s’acquiert par l’expérience du jeu et qui fonctionne en deçà de la conscience et du discours » (Bourdieu, 1980, 77). Loïc Wacquant analyse l’apprentissage des gestes pugilistiques de manière comparable. Il souligne ainsi que « la maîtrise théorique n'est que de peu d'utilité tant que le geste n'a pas été inscrit dans le schéma corporel ; et ce n'est qu'une fois le coup assimilé dans et par l'exercice physique répété jusqu'à la nausée qu'il devient à son tour complètement clair à l'intellect. [...] Apprendre à boxer c'est insensiblement modifier son schéma corporel, son rapport au corps et l'usage que l'on en a habituellement de façon à intérioriser une série de dispositions inséparablement mentales et physiques qui, à la longue, font du corps une machine à donner et à recevoir des coups de poing, mais une machine intelligente, créatrice et capable de s'autoréguler tout en innovant à l'intérieur d'un registre fixe et relativement limité de mouvements en fonction de l'adversaire et du moment » (Wacquant, 1989, 50-55).

Le sens pratique atteste l’existence d’une intelligence corporelle située à côté de la réflexion rationnelle, « une communication silencieuse, infralangagière, de corps à corps, que nous comprenons sans avoir les mots pour le dire, ni pour les enseigner : l’apprentissage, l’incorporation se fondent alors sur l’imitation et la répétition. Le sens pratique [...] se déploie selon deux dimensions, à la fois le produit de l’incorporation de savoir-faire stabilisés, acquis par la répétition, et cette forme d’intelligence “rusée”, faculté de s’adapter aux situations inédites, forme de réflexivité en action complétant alors les réflexes et les automatismes corporels » (Detrez, 2002, 159-160).

Il semble que Pierre Bourdieu voulait, par l'utilisation de ce concept, montrer que les agents ne calculent pas en permanence, en cherchant intentionnellement à maximiser leurs intérêts selon des critères rationnels explicites. Il critique ainsi fortement la théorie de l'acteur rationnel et refuse l'idée selon laquelle les acteurs sont des stratèges minutieux et conscients à la poursuite d'intérêts longuement réfléchis. Pour lui, les agents agissent, bien au contraire, à partir de leurs dispositions et des savoir-faire inscrits dans leur corps qui rendent possible ce « sens du jeu », et non par une réflexion consciente. « L'habitus enferme la solution des paradoxes du sens objectif sans intention subjective : il est au principe de ces enchaînements de *coups* qui sont objectivement organisés comme des stratégies sans être le produit d'une véritable intention stratégique » (Bourdieu, 1980, 103-104).

Si considérer un apprentissage par corps permet d'expliquer la mobilisation rapide et quasi-automatique de gestes non conscientisés, dans certaines pratiques sportives qui le nécessitent, évoquer la construction d'un sens pratique dans le but de penser l'expérimentation des conduites d'ajustement produites dans la situation d'enfermement n'apparaît pas pleinement convainquant. Les pratiques dont on estime qu'elles font l'objet d'une expérimentation n'appartiennent pas au registre de la réaction ou de l'automatisation d'une conduite par un apprentissage par corps répété, mais relèvent dans notre cas d'une forme d'appropriation par incorporation de la culture défendue et revendiquée par le groupe de pairs. En ce sens, l'expérimentation s'inscrit dans un processus plus large de socialisation de l'individu opérant à plein au sein du groupe de codétenus. Socialisation de renforcement, avant tout fixatrice des dispositions antérieurement incorporées et/ou socialisation de transformation, propice au changement plus ou moins limité de l'individu (Darmon, 2007), l'expérimentation convoque l'ensemble de ces situations qui de près ou de loin positionne l'acteur dans une perspective d'apprentissage des conduites dont la fonction semble double : uniformisation face au groupe de pairs et sécurisation procurée par la présence *d'alter égo* avec lesquels une identification est possible.

Dès lors, l'expérimentation constitue une « accumulation des compétences » (Clair, 2008, 124), fonctionnant par étape, au gré des situations d'enfermement, dans lesquelles le détenu bricole une élaboration toujours plus fine de ses conduites afin qu'elles entrent en adéquation avec les attentes d'une culture partagée par le groupe. Ecouter les expériences de ses codétenus, en particulier celles mises en récit par les *anciens*, accorder un certain crédit aux conseils et aux mises en garde, essayer, tenter, *tester* les limites du cadre carcéral prend une place importante dans le quotidien des mineurs incarcérés et forme les conditions d'aménagement « d'une subculture dissidente » (Scott, 2008, 123) encline à provoquer, dans

certains espaces et pour quelques instants, l'émergence d'un domaine « infrapolitique ». Désignant « une grande variété de formes discrètes de résistance qui n'osent pas dire leur nom, [l'infrapolitique] est le domaine de l'autorité informelle et de l'absence d'élite, de la conversation et du discours oral, et de la résistance clandestine. La logique de l'infrapolitique lui fait laisser le moins de traces possibles sur son passage » (Scott, 2008, 217). Ainsi, l'apprentissage de conduites, en majorité orientées vers la résistance, crée une forme d'association collective, fragile et fugace, entre les membres du groupe qui marque une certaine distance aux rôles que l'institution tente d'assigner aux jeunes détenus. L'expérimentation qui nous intéresse principalement se cantonne alors à des réseaux informels et rend compte d'une richesse de la vie clandestine.

A ce titre, l'expérimentation dont nous évoquons l'importance est le produit de phénomènes de groupe. Les modes de sociabilité entre détenus constituent l'élément central sur lequel repose l'apprentissage des pratiques. A l'instar de « l'apprentissage des conduites de virilité » (Mauger, 2006, 170), les conduites faisant l'objet d'une expérimentation par les mineurs incarcérés nécessitent un auditoire comprenant des conseillers, des démonstrateurs, de futurs protagonistes. La scène alors recréée perpétue ainsi des pratiques où les uns imitent les façons d'agir des autres, inscrivant directement dans les corps l'incarnation de l'infrapolitique. Dans cette perspective, « l'*hexis* corporelle » (Bourdieu, 1980), manière de se tenir, de parler, de marcher, de porter le corps, et par là de sentir et de penser, devient l'instrument ainsi que l'étendard des formes discrètes de résistance. Du coup, l'expérimentation, en amenant l'apprentissage de conduites nouvelles ou encore la modification de pratiques antérieurement acquises, entraîne des ajustements de l'*hexis*. En d'autres termes, l'apprentissage collectif des conduites en détention ne s'appréhende pas comme un changement profond des schèmes de conduite du détenu mais plutôt en tant que modifications partielles et quasi-superficielles des usages du corps.

Selon Pierre Bourdieu, la notion d'*hexis* permet de penser la matérialisation par corps des dispositions incorporées. En ce sens, l'*habitus* étant relativement peu variable au cours du temps, l'*hexis* est une manière durable et quasi permanente d'user de son corps au quotidien. Elle ne peut donc subir que très peu d'évolutions, d'autant que l'incorporation de dispositions entraîne une naturalisation des usages du corps. Le corps et les manières d'en user deviennent naturels et ne s'élèvent pas jusqu'à un registre conscient. Agir sur eux devient alors impossible, dans la mesure où l'individu n'a plus conscience des manières dont son corps se meut durant l'action. Effectivement, l'*hexis* corporelle présente un cadre de réflexion relativement rigide si l'on considère ses aspects permanents et durables liés aux dispositions.

Dès lors, il ne s'agit pas d'interroger les changements liés aux schèmes fondamentaux, provenant des socialisations multiples et qui structurent les usages du corps, mais bien de penser les réajustements à caractère superficiel (c'est à dire sans considérer que les modifications évoquées provoquent une restructuration des dispositions) dont le corps fait l'objet dans le quotidien de la détention.

Enfin, l'expérimentation ne se limite pas à une sensibilisation aux pratiques de résistance. Toute une série d'expérimentations relève de l'apprentissage collectif de pratiques dont on peut considérer qu'elles inscrivent le jeune détenu à l'intérieur d'une norme sociale communément admise. C'est notamment le cas à l'école où être capable de bien écrire, de prendre la parole et de bien tenir son cahier deviennent des conduites valorisées par l'institution et le groupe de pairs et qui font l'objet d'apprentissages collectifs.

### *c. Ajustement*

Penser ses pratiques, leur donner un sens et leur assigner des objectifs, inscrire certaines conduites à l'intérieur d'un processus d'expérimentation afin de les rendre plus efficaces attestent la capacité des détenus à se distancer du rôle et des contraintes que l'institution carcérale tente de leur attribuer. Autrement dit, il existe une volonté, exprimée par les détenus, de « se diriger seul » (Descombes, 2004, 443), de jouir d'une certaine autonomie alors qu'ils sont empêtrés dans un ensemble de relations asymétriques cristallisées par la situation d'enfermement. Corinne Rostaing montre, à titre d'exemple, que certaines femmes incarcérées ne supportent pas l'infantilisation dont elles font l'objet. Les détenues « soulignent les frustrations produites par l'incapacité de définir [leurs] propres besoins et les manières d'y répondre. Elles supportent difficilement le fait de ne pas choisir, de ne pas décider, de ne pas avoir les moyens directs et concrets d'imposer leur décision » (Rostaing, 1998, 118). Dans cette perspective, l'on considère que cette part d'autonomie revendiquée, la plupart du temps par des pratiques de résistance élaborées avec discrétion ou par revendications retentissantes, s'incarne dans une adaptation plus ou moins réussie à l'univers carcéral. Le terme « d'adaptation » est alors employé pour souligner l'écart existant entre les attentes normatives de l'institution et le comportement des reclus qui tend à s'en défaire (Goffman, 1968). Cependant, il apparaît que l'utilisation de cette terminologie, en voulant montrer l'existence d'une forme d'indépendance du détenu face aux propriétés totalisantes de l'institution, exprime dans le même temps son assujettissement aux formes réglementaires en vigueur dans le quotidien de l'enfermement. En ce sens, la manière dont Erving Goffman fait

notamment usage du terme « d'adaptation » dans *Asiles* laisse supposer la prégnance d'une forme de résistance réactionnelle aux attentes exigées par l'institution. Les initiatives entreprises, les façons d'user de son corps, jusqu'aux formes de corps envisagées dans le but de s'adapter proviennent presque inévitablement de la nature des contraintes subies. Tel que le souligne Erving Goffman (1968, 247), « ces adaptations font indiscutablement partie du fonctionnement de l'organisation ». La force de la démonstration tient à la mise en lumière de deux types d'adaptations secondaires. Les « adaptations désintégrant » ayant pour fonction de « briser la bonne marche de l'organisation » et les « adaptations intégrées » dont le but est « d'infléchir les forces [de l'organisation tout] en acceptant les structures institutionnelles existantes, sans faire pression pour un changement radical » (Goffman, 1968, 255). Cette catégorisation envisage l'émergence des conduites sous l'angle unique de la riposte. Les adaptations sont considérées en tant que réactions face aux propriétés totales de l'institution. Dans cette perspective, les dispositions des détenus sont pour une grande part écartées de l'analyse. Les logiques d'action sont interprétées à l'aune du rapport étroit qu'elles entretiennent avec les contraintes de l'institution.

User du terme d'adaptation permet d'analyser de quelle façon le détenu voit mise en cause ce qui semble être au fondement de la notion d'acteur social, c'est à dire sa relative autonomie face aux institutions. En détention, l'autonomie est forcément limitée, elle fait référence à l'ensemble des ressources dont le détenu use pour établir un *rapport pratique* à la situation d'enfermement. En ce sens, le détenu n'entretient pas une relation dichotomique avec la situation d'enfermement oscillant entre assujettissement et adaptation : il ne se contente pas de subir ou de réagir aux contraintes, mais s'engage dans un véritable processus d'appropriation de la situation d'enfermement. Le détenu, ses abrégés d'expérience chevillés au corps, agit sur les contraintes de la situation d'enfermement redéfinissant à son tour la nature et le degré d'intensité de ces contraintes. Emerge ainsi une réciprocité qui dépasse de loin la relation binaire soumis/réactant qui, par ailleurs, s'interprète bien au delà des murs de l'institution dans la mesure où le détenu tire parti, afin de se positionner dans la relation asymétrique qui le lie à l'enfermement, des ressources et des compétences propres à son parcours de vie. Cette configuration complexe engendre des subjectivations et des expérimentations nous éclairant sur ce que le détenu fait à la situation d'enfermement. En conséquence, la situation d'enfermement n'est pas cette succession d'espaces où se cristallise un rapport unique d'opposition entre les volontés de l'acteur et les injonctions de l'institution mais plutôt, un enchevêtrement de moments négociés, continuellement renouvelés, à

l'équilibre précaire et fugace et dont la bonne marche assure le maintien d'une paix carcérale fragile.

Les ressources des détenus acquises lors des multiples socialisations doivent ainsi être prises en considération afin d'appréhender la nature des ajustements opérés durant la situation d'enfermement. Par ailleurs, entreprendre l'initiative de s'engager ou de se distancier du rôle que l'institution tente d'assigner requiert la construction d'une paix carcérale en constante négociation<sup>4</sup>. S'agissant du second aspect de la réflexion, préserver la situation, espace dont les détenus tentent de tirer avantage, suppose d'en accepter les injonctions. Les mutineries, les émeutes ainsi que les soulèvements sont relativement peu fréquents. La « voice collective » reste une chose exceptionnelle à l'intérieur de l'univers carcéral (Rostaing, 2008). Dus aux manques de ressources des détenus, de tels agissements, ayant comme conséquence première de casser la relation entre le détenu et l'institution, provoquent l'émergence de représailles qu'aucune des deux parties n'est prête à assumer. En effet, directement attachées à une réduction substantielle de son confort carcéral, les sanctions dont le détenu fait l'objet dissuadent les éventuels aspirants. Le défaut de solidarité et d'unité du groupe, ressources nécessaires à la bonne marche de l'action, semble également être un frein à la réalisation de pratiques dissidentes. Dès lors, l'arrangement est préféré à l'affrontement. Chacun des protagonistes tente alors de composer avec la situation pour, d'une part, y construire les marges de manœuvre suffisantes à l'amélioration de sa condition et, d'autre part, écarter les risques d'un débordement pouvant amener l'interaction et la relation d'arrangement à se rompre.

La recherche et la préservation du juste équilibre à l'intérieur d'une relation asymétrique entre le détenu et le professionnel supposent alors la réalisation de pratiques ingénieuses et créatives, parfois réfléchies à l'avance ou attachées à un processus de subjectivation. En ce sens, le terme d'adaptation semble ne pas complètement convenir : les actions menées par le détenu dépassent le registre de la réaction et se dotent d'une forme de cohérence dans les manières dont elles sont produites. Ainsi leur intensité est modulée, l'état de leur visibilité varie, les espaces et les moments de leur manifestation peuvent être choisis,

---

<sup>4</sup> Norbert Elias livre une manière de penser la vie sociale à travers le prisme « d'impulsions dont les unes tendent vers l'engagement et les autres vers la distanciation » (Elias, 1993, 10). S'il est possible d'introduire ces notions dans notre interprétation, elles ne peuvent être considérées comme un élément central de l'analyse. D'abord parce qu'il faudrait saisir, pour rendre compte de la réalité carcérale, l'ensemble des nuances qui existe entre ces deux extrêmes ainsi que les situations qui peuvent les amener à s'entrecroiser à certains moments et dans certains espaces. Ensuite, parce que l'usage que nous en faisons ne prétend pas être généralisé à l'interprétation de l'ensemble de la vie sociale du détenu mais se trouve circonscrit à la caractérisation d'une relation localisée à l'intérieur d'un terrain lui-même spécifique.

et l'ensemble des modulations dont ces pratiques font l'objet gagne en efficacité en fonction des expériences vécues par le détenu. Evidemment, toutes les pratiques ne répondent pas à ce schéma de réalisation, d'autres versent plutôt dans le registre de la réaction ou de l'impulsion face à une contrainte dont le caractère trop autoritaire provoque chez le détenu une conduite d'opposition directe. Si le détenu se doit d'imaginer des formes toujours plus fines de résistance afin de préserver une interaction qui peut lui être finalement bénéfique, les personnels de l'institution se trouvent également dans la nécessité de déguiser leur autorité afin d'écartier les risques d'une « explosion dans la violence » (Chauvenet, 2010, 42). « Le dispositif sécuritaire des prisons reposant sur un modèle défensif et très bureaucratique place les personnels de surveillance dans une posture réactive par rapport aux actes des prisonniers et donne de fait l'initiative à ces derniers en leur conférant un pouvoir de nature négative, miroir de la violence légale à leur endroit » (Chauvenet, 2010, 50). Autrement dit, et sauf dans les cas où les débordements se manifestent, la difficulté des professionnels est d'instaurer une relation négociée qui camoufle sa dimension asymétrique qui, si elle était rendue trop visible et prégnante, pourrait devenir insupportable aux yeux des détenus.

Par conséquent, le rapport que les détenus ont à leur enfermement n'est pas exclusivement régi par la manifestation d'adaptations successives mais s'avère également porté par une volonté d'ajustement alors même qu'ils acceptent de se laisser traverser par toute une série de contraintes. En construisant un rapport ajusté à la situation d'enfermement, le détenu participe à la préservation d'espaces de manœuvre dont les acteurs de la détention, détenus comme personnels, savent bénéficier. Autrement dit, le rapport asymétrique qui lie les personnels aux détenus nécessite de laisser à ces derniers l'illusion d'une forme de maîtrise partielle des situations. Cette forme de réciprocité à l'intérieur des espaces de la détention participe au maintien d'un équilibre dans lequel chacun trouve matière à s'exprimer au regard de son parcours de vie, de ses expériences et de ses dispositions propres. L'ajustement revêt ainsi les traits d'une intention mutuelle construite entre les détenus et les personnels, volonté réciproque de parvenir à défendre ses propres intérêts ou ceux du groupe, alors même qu'ils peuvent entrer en contradiction avec le règlement de l'institution, en sauvegardant les conditions de l'interaction (Goffman, 1974). Dans cette perspective, la réalisation de pratiques d'ajustement suppose la mise en place de procédés d'expérimentation au cours desquels les détenus tentent de tester les limites du cadre de contraintes. Les informations ainsi capitalisées, concernant les marges laissées à certains interdits, permettent l'élaboration de pratiques de contournement, dont l'intensité et la gravité ne remettent pas en cause le déroulement de la situation. Du coup, « la majorité des dominés n'obéissent *non pas*

parce qu'ils ont internalisé les normes du dominant, mais parce qu'une structure de surveillance, de récompenses et de punitions fait qu'il est prudent pour eux de se conformer à la norme » (Scott, 2009, 210). Les détenus tentent, dans la plupart des cas, de composer, de façon optimale, avec les contraintes dont ils font l'objet. En ce sens, s'ajuster participe à la construction d'un *rapport pratique* à la situation d'enfermement. Il s'agit pour le détenu d'être en capacité de faire valoir une attitude lui permettant de se positionner efficacement et de manière visible pour les autres acteurs de la situation (d'où l'importance du corps), sans pour autant provoquer un incident repérable et sujet à la sanction.

En fin de compte, ce que nous nommons ajustement trouve une résonance dans de nombreux travaux s'intéressant aux relations des détenus face à l'enfermement. Gilles Chantraine (2004a, 186), tout d'abord, observe la mise en place d'une « hiérarchie des positions, [...] base du système d'actions [des détenus] ». « Le stratège », « le tacticien », et « le soumis » forment un éventail de « positionnements différentiels au sein de la structure de domination sur laquelle, en détention, se fonde la “paix”, ambiguë et précaire. [...] Cette typologie voudrait suggérer en effet que si les relations se construisent au cas par cas, en face-à-face et de manière circonstanciée, des positions déterminent néanmoins partiellement la nature des échanges qui, en retour, visent pour une part à affaiblir et/ou renforcer ces positions » (Chantraine, 2004a, 186). Les positions ainsi repérées correspondent en réalité à la production d'ajustements permanents, personnifiés et orchestrés par les détenus, dans le but de bénéficier de « privilèges multidimensionnels » (Chantraine, 2004a, 191). Notons qu'aucun de ces trois positionnements n'envisage que le détenu se place en opposition totale avec l'institution tel que cela avait pu être observé par Erving Goffman (1968) dans son élaboration « des adaptations désintégrant ». Ils ont ceci de commun qu'ils supposent l'élaboration de stratégies visant à éviter l'affrontement direct perçu comme l'ultime moyen de parvenir à ses fins et à maintenir la relation carcérale. Même chez « le soumis », les capacités [de négociation], bien que restreintes, sont mises en avant. Cette réflexion rejoint alors les interprétations de Corinne Rostaing soulignant la dimension exceptionnelle du conflit. L'auteur met effectivement en évidence l'existence d'une relation conflictuelle tout en précisant son caractère fortuit et la nature plurielle des relations qui peuvent s'instaurer entre les détenus et les personnels. Dans cette perspective, « tout est fait pour calmer le jeu aussi bien du côté des surveillantes, de la hiérarchie, des personnels sociaux [que des détenus]. Chacun a intérêt à rendre la vie carcérale supportable » (Rostaing, 1997, 243). L'ajustement consiste pour les détenus à user des ressources à leur disposition afin de sauvegarder les

conditions de la situation d'enfermement nécessaires à l'élaboration de pratiques de contournement. En usant de leur vécu éprouvé de la détention, mais également des dispositions incorporées durant leurs parcours de vie, les détenus tentent de produire un ajustement optimal aux propriétés de la situation dans laquelle ils s'inscrivent. Dès lors et « sans nier les contraintes de l'institution totale, [...] [l'acteur] peut mobiliser des ressources, même fragiles, développer une capacité créatrice, parfois exacerbée par l'enfermement » (Rostaing, 2008, 121).

## 5. Porter le regard sur les pratiques en détention

Le cheminement théorique entrepris jusqu'ici nous amène à penser la détention en EPM du point de vue de ceux qui la subissent et en sont les premiers destinataires. En outre, l'objet qui nous anime tente d'appréhender les *expériences de détention* des mineurs incarcérés à l'intérieur d'un EPM. S'intéresser à cette nouvelle structure, datant pour la plus ancienne d'entre elles de 2007, suppose de porter le regard principalement sur le temps de détention. Intervalle dans l'« expérience carcérale » (Chantraine, 2004a) du mineur ou simple temps de passage de courte durée dans son parcours de vie, le temps de détention n'en reste pas moins une étape importante durant laquelle le détenu est soumis à cette situation sociale particulière qu'est l'enfermement, puisqu'elle admet et légitime la mise en œuvre d'une relation asymétrique entre les personnels et ceux dont ils ont la charge. Cette inégalité des pouvoirs, bien connue des travaux portant sur l'univers carcéral, se trouve ici alimentée de surcroît par la mise en place d'un dispositif éducatif au sein de l'établissement. Erigés au rang « d'entrepreneurs de morale » dans le registre de « ceux qui font appliquer les normes » (Becker, 1985, 179), les personnels de l'EPM sont investis d'une mission éducative inscrite au cœur du projet d'établissement et s'incarnant dans la mise en œuvre de temps collectifs occupant parfois jusqu'à la totalité de la journée du détenu. A ce titre, ces temps collectifs sont tenus d'être les supports d'activités, elles-mêmes considérées comme les instruments de l'éducation du mineur incarcéré. De fait, la mécanique disciplinaire en EPM s'inscrit, pour une grande part, dans l'obligation pour le détenu de participer à l'ensemble des activités. Les personnels sont engagés dans un suivi permanent et personnalisé du mineur le contraignant à pratiquer l'ensemble des activités quand, dans le même temps, ils ont la charge de lui inculquer les normes et les valeurs éducatives sensées lui permettre de se tenir correctement en société.

L'interprétation de ce mode de fonctionnement, si tant est qu'il puisse être reconnu comme nouveau, permet la mise en lumière des particularités liées à la détention en EPM. Les expériences de détention trouvent dans l'analyse des situations d'enfermement une partie du matériau nécessaire à leur compréhension telle que nous avons pu le souligner précédemment. Notre objet de recherche suppose de nous positionner dans un premier temps en contrepoint d'une analyse portée uniquement du côté de l'institution. Dans cette perspective, l'objectif est de saisir ce que les détenus font de/à la situation d'enfermement en EPM. S'attacher à comprendre les modes d'appropriation mis en œuvre par les détenus dans le but d'accroître leurs marges de manœuvre éclaire les *expériences de détention* de ces jeunes incarcérés du point de vue du *rapport pratique* qu'ils tentent d'instaurer à l'intérieur des situations. Il s'agit de redonner la main au détenu en tant qu'acteur de la situation d'enfermement. Porteur d'un social incorporé, en capacité de se manifester dans le cours de la situation, le « détenu-acteur » (Chantraine, 2000, 306) semble intégrer ses pratiques dans une cohérence de l'action. Ces pratiques, auxquelles on reconnaît une dimension dispositionnelle forte, sont également capables de susciter chez le mineur une réflexivité poussée incarnée par la mise en élaboration de stratégies, d'innovations, ou encore d'un renouvellement de l'action portée au cœur des espaces et des interstices. Dans une certaine mesure, le détenu peut être apparenté à un « acteur faible » (Payet, Guiliani, Laforgue, 2008) capable de produire un « art du faible » (Certeau, 1980), alors même qu'il est positionné dans « un territoire [appartenant] tout entier au fort » (Payet, Laforgue, 2008, 10). Dès lors, l'étude des *expériences de détention* suppose la prise en considération de ces pratiques qui consistent à se retirer d'une position de subordination totale. C'est à l'intérieur de cet intervalle que le détenu tente de s'ajuster aux contraintes attachées au quotidien de l'incarcération.

Dans cette perspective, le corps opère une fonction essentielle dans l'élaboration et la réalisation des pratiques en détention. C'est en grande partie par l'intermédiaire des usages du corps que l'adolescent parvient à se positionner à l'intérieur de la situation d'enfermement. Par ailleurs, notre recherche est orientée par l'observation d'une population dont la spécificité recouvre au moins deux aspects : le premier concerne l'âge moyen de cette population carcérale adolescente, le second entreprend de s'intéresser aux origines sociales des mineurs incarcérés. Ces deux facteurs sont susceptibles d'expliquer la considération que ces jeunes accordent à leur corps ainsi qu'à ses usages.

a. *L'importance du corps chez les adolescents...*

Le moment adolescent a ceci de particulier qu'il suppose une transformation du rapport au corps. « C'est dans le cadre de cette crise réactionnelle que se joue l'adoption de comportement hors norme, notamment le désir de revêtir une apparence volontairement dérangeante [...]. Cet investissement du corps comme choquant, support devant signifier tout à la fois la volonté de se différencier des parents et des adultes, d'exprimer son malaise latent et de s'affirmer comme sujet autonome et spécifique – ce qui veut généralement dire incompris – peut être particulièrement marqué aujourd'hui » (Neyrand, 2002, 20). Dans cette perspective, nous pouvons estimer que le corps a ceci d'essentiel, en particulier pour les adolescents, qu'il est au fondement de leur inscription dans le monde social et plus précisément à l'intérieur du groupe de pairs. Il constitue pour l'adolescent un objet de démarcation autant qu'un vecteur d'identification. Le corps a une fonction de mise en visibilité de l'identité de l'adolescent<sup>5</sup>. Il en constitue le prolongement accessible et observable. L'identité est donc une « identité pour soi », porteuse de la représentation que l'adolescent détenu se fait de lui-même (et a intériorisé), à laquelle vient se joindre une « identité pour autrui » (Dubard, 2002) révélatrice de l'interprétation que les autres se font de l'*hexis* corporelle qu'il donne à voir. L'un des pans de cette identité trouve une place privilégiée aux yeux des adolescents incarcérés.

On sait l'adolescence particulièrement marquée par la dimension sexuée de la quête, de l'affirmation et des revendications de genre : « Les transformations physiques de la puberté ainsi que leurs prolongements psychologiques [...] vont de pair avec un remaniement identitaire passant par une véritable recherche de soi-même, (de son appartenance au masculin, au féminin), d'une réassurance alors que son image se transforme à toute allure » (Neyrand, 2002, 18). L'appartenance genrée étant inhérente à la construction de l'identité sexuée de l'adolescent, l'*hexis* corporelle adoptée par les jeunes détenus agit alors comme l'affirmation par corps d'un réservoir de dispositions incorporées (Bourdieu, 1980). Les manières durables de se tenir, de marcher, de parler, de porter le corps, de se comporter, d'interagir avec autrui, de se vêtir... sont autant de ressources manifestes et ostensibles dont l'adolescent use pour revendiquer l'appartenance à un genre. Ce phénomène s'avère d'autant plus marqué en EPM dans la mesure où la manifestation par corps de l'identité sexuée

---

<sup>5</sup> Considérant son « ambigüité intrinsèque » (Brubaker, 2001, 66), l'identité est comprise ici en tant que « principe d'organisation dans lequel l'individu se maintient en tant que personnalité cohérente avec une continuité à la fois dans son expérience de soi et dans sa réalité pour autrui » (Erikson, 1984, 74).

constitue dans les milieux populaires, dont la plupart des mineurs incarcérés sont issus, le fondement de leur inscription dans le monde social (Schwartz, 1990).

*b. ... d'origine populaire*

Les mineurs incarcérés en EPM sont, pour une grande part d'entre eux, d'origine populaire. Arrêtons-nous un instant sur cette catégorisation qu'il s'agit de justifier.

D'abord, ces adolescents rencontrent une certaine vulnérabilité dans leur condition d'existence dont nous savons qu'elle constitue une dimension essentielle de l'appartenance aux classes populaires (Schwartz, 2011). Ces jeunes détenus sont en majeure partie issus des quartiers de relégation sociale situés à proximité de la banlieue toulousaine et de Montauban. Les lieux d'habitat qui reviennent de manière récurrente dans les déclarations des jeunes détenus sont les Izards, Bagatelle, La Faourette, et plus généralement Montauban et sa périphérie.

Dès lors qu'ils entretiennent encore des relations avec leurs familles, une majorité d'entre eux sont issus de milieux fortement précarisés. Lors des entretiens, nous apprenons ainsi régulièrement que leurs parents disposent de faibles ressources économiques. Sans emploi ou appartenant à des catégories socioprofessionnelles dites basses (inactifs divers, ouvriers non qualifiés), la plupart des familles de ces adolescents est confrontée à une certaine fragilité économique. Les détenus de l'EPM de Lavaur sont, pour la plupart, exposés au manque de ressources. De ce point de vue, les populations reconnues comme les plus vulnérables socialement sont celles qui connaissent le plus fort taux d'incarcération (Wacquant, 1998 ; Palidda, 1999). « Partout en Europe, les étrangers, les immigrés non européens dits de la « seconde génération » (qui justement n'en sont pas) et les personnes les plus vulnérables tant sur le marché de l'emploi que face au secteur assistanciel de l'Etat sont massivement surreprésentés au sein de la population carcérale » (Wacquant, 1998, 3).

Par ailleurs, la vulnérabilité sociale dont souffrent ces adolescents, premier indicateur de leur appartenance aux classes populaires, entre en résonance avec une dépossession de tout un ensemble d'éléments de la culture dominante. La majeure partie des détenus est tenue à l'écart des grandes instances de socialisation et en particulier de l'école. Ils rencontrent dans leur parcours biographique une déscolarisation précoce – un grand nombre d'adolescents incarcérés n'entrent pas au collège – qui provoque l'émergence d'une forme de « séparation culturelle » (Schwartz, 2011, 18) vis-à-vis des normes dominantes, alors accrue par une adhésion à la « culture des rues » (Lepoutre, 2001, 27). Les jeunes détenus de l'EPM de

Lavaur relatent ainsi leur exclusion récurrente et prématurée du système scolaire, ayant pour fonction l'inculcation des principaux éléments de la culture dominante (Bourdieu, Passeron, 1970). Au bout du compte, les normes et les valeurs défendues pour une grande part, par les adolescents, dès lors qu'ils se rencontrent durant les temps collectifs, sont au principe de la construction d'une « séparation culturelle » (Schwartz, 2011, 18). Bien qu'il faille noter une forme d'acclimatation à certains éléments de la culture dominante, indiquant qu'il n'existe pas une opacité totale entre la culture manifestée par les adolescents incarcérés et une partie des normes dominantes<sup>6</sup>, force est de constater que les détenus cherchent également à s'en distinguer activement. Ces adolescents font la démonstration quotidienne, par l'expression du verbe, de la gestuelle, ainsi que par le partage de préoccupations communes, de ce qui les séparent des éléments de cette culture dominante. Ces différences constituent les indicateurs privilégiés d'une forme de culture délinquante à partir de laquelle ils se définissent et se reconnaissent les uns par rapport aux autres.

Dès lors, nous trouvons dans ces deux dimensions que sont la vulnérabilité et la séparation culturelle les éléments attestant une appartenance des adolescents incarcérés aux classes populaires. Ainsi, pour ces jeunes d'origine populaire, le corps revêt une importance considérable dans la mesure où il constitue une forme d'étendard de l'identité sexuée. Ce pan de l'identité doit être rendu visible à l'intérieur des relations sociales puisqu'il en constitue, en quelque sorte, le garde-fou. L'expression de la virilité en particulier est au cœur des interactions chez ces jeunes et fait intégralement partie de leur mode de sociabilité. « Dans une situation d'énorme déficit statutaire, ces garçons vont chercher à regagner les marques extérieures du respect et de l'honneur, inutiles à ceux qui ont d'autres garanties et d'autres sécurités, par une affirmation de masculinité qui les associe à la dominance mâle. Aux marques hiérarchiques liées au statut professionnel se substitue une quête effrénée des indices d'appartenance et d'ascendant adaptés à l'espace urbain. Emerge la figure du prédateur des rues, dont les attributs sont la consommation ostentatoire, les délires et la violence » (Lagrange, 1999b, 15). A cet égard, et « sans que ce trait normatif ne s'applique à tous les jeunes des cités populaires, il est indéniable qu'il existe une certaine logique guerrière qui imprègne [les pratiques de ces adolescents]. D'ailleurs, les compétences valorisées dans les « embrouilles », qu'elles soient physiques (savoir se battre, encaisser les coups et se servir de différentes armes) ou mentales (le courage, la détermination et l'adhésion à la loi du silence)

---

<sup>6</sup> L'engagement de plusieurs adolescents dans les exercices proposés durant la leçon atteste leur adhésion, même relative, à une partie de la culture instruite. Voir « Cinquième chapitre. Tenir une *posture biface*. Passer pour le bon détenu », « Quand la salle de classe constitue le lieu privilégié du “*se faire bien voir*” ».

sont un exemple radical de la place de la virilité dans l'univers [de ces mineurs incarcérés] » (Mohammed, 2009). S'affirmant par la référence à un certain machisme en partie réactif aux normes égalitaristes dominantes (Lagrange, 1999a), « les ressources physiques et les valeurs de virilité [...] sont [pour ces adolescents], la seule espèce de capital mobilisable » pour s'inscrire dans leurs espaces de sociabilité (Mauger, 2006, 52). C'est à la valorisation constante de ce second pan de son identité sexuée que le mineur prisonnier ne cesse de travailler, adoptant des postures masculines exacerbées et des comportements agressifs afin de se voir doter d'une image virile lui assurant de parvenir à « faire sa place » en détention.

### *c. Le corps incarcéré saisi en tant qu'instrument de communication*

L'importance accordée aux usages du corps semble démultipliée par les procédés liés à l'enfermement. L'institution carcérale présente la particularité d'engager, dès l'arrivée du détenu, diverses « techniques de mortification » (Goffman, 1968, 56). Alors orienté vers une mortification de la personnalité, « le dépouillement » ôte au détenu ses biens, « cette large palette [d'attributs] qui vous permet de montrer qui vous êtes » (Bodin, Zanna, 2008, 75). Bien que le phénomène soit nuancé en EPM, notamment parce que les mineurs ont la possibilité de conserver certains objets tels que des vêtements, il n'en reste pas moins qu'à leur arrivée, ils sont soumis à une dépossession de plusieurs de leurs biens servant jusqu'ici à établir leur positionnement à l'intérieur de l'interaction sociale (bijoux, piercings, vêtements en cuir ou de grande marques pouvant faire l'objet, selon l'appréciation des agents de l'administration pénitentiaire, d'un racket, argent, armes blanches, drogues...).

Dès lors, le retrait de ces attributs identificatoires assure un statut particulier au corps. Il devient le dernier rempart à la dépersonnalisation totale de l'adolescent engagé dans un processus de reconquête identitaire. « C'est dire la charge symbolique qui repose alors sur le corps et tout ce qui en exhale. Dans ce lieu [la prison], le corps habillé, tatoué, percé, cabossé, animé est sollicité avec force au secours de l'identité pour lui servir de vecteur concret de dignité » (Bodin, Zanna, 2008, 75). Dans cette perspective, la situation d'enfermement accentue les effets d'une forme nuancée d'obsession du corps en particulier lorsqu'il s'agit d'adolescents incarcérés. Le corps devient le dernier instrument de communication encore capable d'inscrire avec force l'adolescent à l'intérieur de cet univers hautement concurrentiel que représente la prison. « Pour ceux qui ne disposent ni d'argent ni de pouvoir, le corps lui-même et les prouesses physiques sont appelées à devenir [des] vecteurs [de] dignité » (Lagrange, 1999b, 16). Le mode principal de hiérarchisation au sein de la détention,

renvoyant essentiellement à l'intimidation et à l'affrontement physique, a tendance à prédéterminer le corps à agir avec force dans les relations. La force physique, la « tchatche » (c'est-à-dire une rhétorique nécessaire au maintien d'une joute verbale) et le « vice » se présentent ainsi comme les symboles et les ressources d'une virilité exacerbée et périodiquement revendiquée face aux autres détenus (Sauvadet, 2006). De manière identique, Gilles Chantraine (2004, 86) estime que les techniques du corps en prison renvoient à l'appropriation par corps d'une « ambiance de prédation ». « L'économie carcérale de pénurie, nécessite, pour ceux qui veulent éviter tout ennui, d'adopter un comportement adéquat, centré sur les valeurs hypermasculines d'honneur, de dureté, ainsi que sur l'impératif ardent du respect individuel obtenu par l'exhibition agressive et l'actualisation périodique de la capacité à infliger de la violence physique ». A cet égard, « le corps agit ainsi dans la communication à deux niveaux : d'une part, il est mémoire, incorporation, incarnation du code ; d'autre part, il est signe » (Detrez, 2002, 128). Autrement dit, jouant son rôle de dernier refuge de l'identité, le corps n'est pas simplement ornementation, il est une carte d'identité carcérale pour les adolescents de l'EPM. L'importance alors dévolue au corps semble pouvoir aller jusqu'à sa mise en scène.

## **6. Réappropriation des temps de détention et mise en scène de la pratique**

« Si en effet, il y a un “avant” et un “après” prison, il y a également un “pendant” prison » (Chantraine et *al.*, 2011, 15). Ce « pendant prison » constitue le temps investi. L'analyse des *expériences de détention* éclaire ainsi le dispositif d'enfermement en EPM sous l'angle des détenus. Par l'intermédiaire d'un regard d'en bas, il s'agit de saisir en quoi les pratiques quotidiennes des mineurs incarcérés sont le produit du heurt entre une culture incorporée et les injonctions éducatives portées par les situations d'enfermement en EPM. En centrant notre analyse sur le parcours de détention, nous ne cherchons pas à montrer l'importance que l'« expérience carcérale » conquiert sur les trajectoires biographiques des personnes emprisonnées (Chantraine, 2004a) mais à comprendre les manières dont ce déterminisme de l'incarcération se construit, jour par jour, en détention.

A cet égard, le projet d'éducation mené par l'institution engage les adolescents dans l'expression d'un *rapport pratique* aux temps collectifs orienté, pour une grande part, vers la mise en scène des conduites quotidiennes. La préoccupation centrale des mineurs incarcérés réside ainsi dans la considération qu'ils accordent à leurs pratiques ainsi qu'à la manière dont vont être perçus ces usages du corps par les autres acteurs de la détention. La représentation

des attitudes ainsi que les pratiques mises en œuvre pour parvenir à leurs fins apparaissent essentielles pour ces adolescents dans la mesure où elles sont au fondement de leur inscription à l'intérieur de cette situation sociale particulière que constitue l'enfermement en EPM. La mise en place d'une succession de temps collectifs associés à la configuration des lieux, présentant un haut degré de visibilité, provoque l'émergence d'une mise en scène des pratiques considérée comme le moyen privilégié de parvenir à un positionnement voulu optimal face aux diverses contraintes que recouvrent la situation d'enfermement.

*Nous soutenons l'hypothèse que le rapport pratique à l'enfermement s'exprime au jour le jour, lorsque le détenu œuvre dans le but d'améliorer ses conditions de détention, en bricolant ici et là des espaces de liberté, manœuvrant avec les contraintes que lui inflige l'institution. Aussi, le rapport aux temps collectifs en EPM n'est pas ordonné autour d'un simple principe disciplinaire ayant pour finalité la « normation » (Foucault, 1999) du mineur incarcéré. Les temps collectifs établis par l'établissement et voués à la « rééducation » du mineur favorisent l'expression de multiples formes de réappropriation alors engagées vers la mise en scène des pratiques à l'intérieur des espaces de détention.*

Observer l'expression du *rapport pratique* suppose ainsi de considérer la détention en l'EPM en tant que scène à l'intérieur de laquelle les adolescents s'éprouvent dans des jeux quasi permanents de représentation. Ils sont amenés à porter des masques dans le but de s'assurer une place à l'intérieur des groupes dans lesquels ils sont affectés. Dès lors, certaines pratiques s'inscrivent de manière régulière au cœur des interactions qui se nouent dans les temps collectifs. Leur redondance, le sens et la place que les détenus leur accordent témoignent de leur importance dans l'expérience du mineur. Considérant que « les condamnés n'ont donc jamais qu'une "identité sociale virtuelle", construite à partir de ce que les autres supposent de leur crime et de leur condamnation » (Le Caisne, 2000, 143), l'adolescent incarcéré à l'EPM met en œuvre des logiques d'action dans le but de constituer les « façades » (Goffman, 1973a, 29) lui garantissant un positionnement à l'intérieur des temps collectifs et définissant, en retour, une partie des actions produites par autrui à son égard.

Afin d'appréhender les ressorts de la mise en scène dont fait l'objet un certain nombre de pratiques quotidiennes des détenus à l'intérieur des espaces collectifs, l'emploi de la notion de « façade » (Goffman, 1973a, 29), mobilisée dans le but de qualifier les représentations que l'adolescent donne à voir à autrui, semble convenir davantage que celle « d'identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12). Deux raisons justifient ce choix. D'abord, « l'identité sociale virtuelle » est élaborée à l'aune des travaux portant sur le processus de stigmatisation. Bien

que l'auteur note les initiatives entreprises par l'individu dans le but de se voir attribuer une « identité sociale virtuelle » positive, il considère surtout qu'elle constitue le produit de l'étiquetage « en puissance » (Goffman, 1975, 12) des observateurs et échappe, pour une grande part, au contrôle de son destinataire. Elle s'inscrit ainsi dans le registre de la désignation, l'étiquette produite ne servant pas forcément les intérêts de l'individu à qui elle se destine. Or, les « façades » (Goffman, 1973a, 29) livrées à partir des logiques d'actions mises en scène dans les temps collectifs sont avant tout à l'initiative des détenus. Bien que soumises aux jugements des observateurs, elles ont pour objectif l'octroi d'une place en détention garantissant certains avantages alors susceptibles d'améliorer la vie durant le temps de l'incarcération. De plus, « l'identité sociale virtuelle » est univoque. S'agissant du second aspect de la réflexion, « l'identité sociale virtuelle » se centre sur un attribut de l'individu. Dans le cas des travaux menés par Erving Goffman (1975), la qualification de cet attribut par autrui prend la forme du discrédit. Dans cette perspective, l'attribution de « l'identité sociale virtuelle » recouvre une certaine inertie dans la mesure où l'individu n'a qu'une prise limitée sur l'étiquette dont il se voit affublé. *A contrario*, les « façades » à l'aide desquelles les jeunes adolescents se mettent en scène sont plurielles dès lors qu'elles sont soumises aux exigences de la situation d'enfermement.

Ainsi, les détenus, lorsqu'ils agissent, exposent aux yeux des acteurs de la situation une « façade personnelle » (Goffman, 1973a, 30) constituée des éléments qui se confondent avec la personne (vêtements, maquillage, coiffure, âge, sexe, taille, façon de parler, gestuelle...). La configuration architecturale de l'EPM rend visible la presque totalité des actions menées incitant ainsi les jeunes adolescents à paraître sous le meilleur aspect. Cette façade personnelle s'accompagne dans certains cas d'un ensemble d'artifices extérieurs à l'individu, mobilier, objets, décorations, lieux spécifiques qu'Erving Goffman (1973a, 29) nomme le « décor ». L'ensemble, « façade personnelle » et « décor », constitue l'appareillage symbolique au fondement de la « façade » qui permet « d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs » (Goffman, 1973a, 29).

L'emploi de la notion de « façade » permet de mettre en évidence l'importance des situations dans la construction du *rapport pratique*. L'expression quotidienne des pratiques des jeunes détenus est pour une part orientée vers la volonté de s'ajuster à l'espace, au moment, à l'activité ainsi qu'aux exigences des acteurs qui composent la scène. Les stratégies mises en œuvre ont alors pour ambition de répondre à une préoccupation centrale des adolescents incarcérés en EPM : parvenir à se positionner au cœur de la communauté carcérale. Les logiques d'actions sont ainsi à l'origine de la construction de « façades »,

jugées et redéfinies en retour par autrui. Aussi, les « façades » produites ne sont pas figées. Elles connaissent des récurrences et peuvent ainsi être reproduites à plusieurs reprises. Néanmoins, elles peuvent également disposer d’un caractère plus éphémère. Les propriétés de la situation d’enfermement (configuration spatiale des lieux, moment, activité, acteurs en présence) évoluent au gré des interactions et des mouvements du jeune détenu à l’intérieur des temps collectifs et induisent une succession d’actions faisant varier les « façades » exposées. Une partie de la construction du *rapport pratique* à l’enfermement en EPM consiste ainsi à ajuster les logiques d’actions afin qu’elles participent à l’élaboration de « façades » assurant une inscription favorable du détenu à l’intérieur des groupes. Autrement dit, les détenus s’attachent à maintenir ou à faire varier « “l’apparence” et la “manière” » (Goffman, 1973a, 31) pour s’inscrire habilement à l’intérieur des temps collectifs mis en place à l’intérieur du programme d’*hyperactivité forcée*<sup>7</sup> instauré par l’établissement.

Dès lors, les représentations auxquelles s’adonnent les détenus, les temps de coulisses étant quasiment inexistant dans cette nouvelle forme de détention, permettent leur positionnement à l’intérieur des groupes constitués par le flot d’activités obligatoires, les jugements des spectateurs (détenus comme personnels) redéfinissant en retour la justesse de l’interprétation. Toutefois, les marges de manœuvre dont les adolescents se saisissent pour mettre en scène le faux-semblant ne doivent pas effacer les contraintes liées à l’enfermement en EPM.

Contraintes produites par l’institution d’abord, le dispositif d’éducation de la prison place le détenu mineur à l’intérieur d’une communauté dans le but de le « *resocialiser* ». Les adolescents sont ainsi tenus de participer à l’ensemble des activités collectives. Continuellement placés à l’intérieur de groupes, ils évoluent au sein d’espaces majoritairement ouverts rendant la quasi-totalité de leurs pratiques visibles. L’enfermement en cellule passe de la norme à l’exception à l’intérieur de l’EPM, la contrainte se manifestant par un engagement voulu plus prononcé à l’égard de la communauté carcérale artificiellement créée. La peine d’emprisonnement à l’EPM de Lavaur s’exprime alors par l’inscription des condamnés à l’intérieur de temps dédiés à cette suractivité. Elle est redéfinie en retour par les procédés de réappropriation, les détenus se saisissant de la visibilité dont ils font l’objet pour en faire le ressort principal de la représentation.

---

<sup>7</sup> Voir « Troisième chapitre. L’établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur : de la prison-ville à la *prison-scène* ».

Contraintes provenant ensuite de la formation des groupes de détenus, le rassemblement des adolescents incarcérés, pouvant parfois atteindre la quinzaine de membres, entraîne l’expression, au sein des activités collectives, de modes de sociabilité orientés vers la valorisation des « conduites exemplaires masculines » (Lepoutre, 2001, 348) dont certaines sont tolérées et partagées par les membres du personnel tandis que d’autres sont identifiées comme dissidentes et demandent à être camouflées. L’inscription des groupes d’adolescents dans le dispositif d’éducation mené à l’EPM occasionne ainsi, à certains moments, la transformation de certains espaces de la détention en « annexes de la cité » (Le Caisne, 2008, 9). La « culture des rues » (Lepoutre, 2001, 27) alors défendue par le groupe pousse les détenus à porter des masques. Dans cette perspective, les activités délinquantes participent à la mise en scène de soi. Les conduites transgressives, en particulier la « violence cultivée » (Lepoutre, 2001, 24), codifiée, contrôlée et mise en forme, sont considérées comme des prouesses. Elles provoquent l’admiration pouvant parfois aller jusqu’à une forme de fascination et entraînent la reconnaissance par les groupes de pairs. A cet égard, « les liens entre les infractions et leurs pratiques culturelles sont en effet une spécificité de la détention des mineurs. L’appartenance des garçons à la “culture de rue” (en tout cas leurs liens avec) les place dans une position différente de celle des détenus adultes. [...] Le jeune détenu, pas encore jugé en général, ni donc condamné, explique, lui, être incarcéré pour avoir commis des actes admis dans son groupe de pairs et qui appartiendraient à sa culture. Pour les garçons, la plupart des infractions reprochées ne sont pas source de honte, ni face à leurs pairs, ni face aux adultes qui les gardent, mais au contraire – dans leur situation présente tout du moins – le signe de leur appartenance aux groupes de jeunes » (Le Caisne, 2008, 333-334).

Afin d’appréhender la mise en œuvre des pratiques des détenus à l’EPM de Laval, le recours à la construction d’un modèle d’analyse apparaît nécessaire. Parvenir à saisir les modes d’appropriation des espaces de l’enfermement suppose de s’arrêter sur les récurrences de certaines conduites. Plusieurs actions sont susceptibles de provoquer la reconnaissance du groupe de pairs et dans certains cas l’adhésion des adultes. Les personnels en charge de l’éducation des adolescents, incarnant l’agrément à une culture dominante, peuvent percevoir quelques-unes des activités déviantes des détenus comme des marques de virilité, des prouesses attestant une ingéniosité, et partager ainsi un penchant commun pour certaines valeurs « de la culture des rue » (Lepoutre, 2001, 27). La communauté, en devenant le mode premier de socialisation, constitue ainsi le lieu où sont données à voir ces conduites qui ont pour objet la construction de « façades » (Goffman, 1973a, 29) inscrivant les détenus dans une hiérarchie des positions en détention. Malgré la variabilité des formes d’expression de ces

pratiques, une typologie peut être dégagée. En considérant les conduites qui font l’objet de récurrences nombreuses à l’intérieur des espaces de l’enfermement et suscitant le plus grand intérêt chez les mineurs dans la mesure où elles engagent un processus de valorisation par les pairs et certains membres du personnel, il s’agit de construire une classification de ces logiques d’action. En accentuant certains traits caractéristiques des actions majoritairement mobilisées, quatre *figures de pratiques* émergent alors de l’analyse, correspondant à des types idéaux de conduites renvoyant à l’exposition de façades idéalisées.

Pour que cette classification soit opératoire, entendant par là qu’elle puisse embrasser l’ensemble de la réalité sociale observée, le recours au type idéal est nécessaire. Selon l’« utopie que l’on obtient en accentuant *par la pensée* des éléments déterminés de la réalité » (Weber, 1992, 172), la construction des *figures de pratiques* s’effectue en accentuant certains ressorts de la conduite. « On obtient un idéaltype en *accentuant* unilatéralement *un ou plusieurs* points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés *isolément*, diffus et discrets, que l’on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroit pas du tout, qu’on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un *tableau de pensée* homogène » (Weber, 1992, 172-173). Il s’agit ainsi d’élaborer un modèle d’analyse susceptible d’appréhender les multiples formes prises par l’appropriation des nombreux temps collectifs par les jeunes détenus. Les récurrences mais aussi les variations de certaines conduites ainsi que les « façades » présentées à autrui, leurs effets sur les interactions, les réactions qu’elles suscitent chez les observateurs (reconnaissance, respect, avantages obtenus dont l’octroi de produits licites et illicites susceptibles d’améliorer les conditions de vie en détention), mais également les limites des actions menées, les moments où les stratégies sont vouées à l’échec, où les « façades » mises en œuvre ne convainquent pas, où l’effort que la représentation quotidienne demande devient trop important, constituent quelques-unes des dimensions sur lesquelles se fondent la construction des quatre *figures de pratiques* suivantes.

Certaines pratiques prennent la forme d’une affirmation caricaturale de l’appartenance de genre que nous désignons par les termes de *surcodage sexué* (Solini, Neyrand, Basson, 2011). Lors des temps collectifs, les détenus semblent instrumentaliser leur corps dans l’objectif de mettre leur identité sexuée en spectacle. L’expression de manifestations exacerbées de genre permet de passer pour « *la grosse bite* » aux yeux des acteurs de la détention.

La deuxième figure de pratiques met en évidence la tenue d’une *posture biface*. *En jouant sur les deux tableaux*, les détenus tentent d’orienter la situation d’enfermement afin qu’elle livre

un terrain propice à l'expression de pratiques valorisées à la fois par le groupe de pairs et par les personnels. L'adolescent incarcéré élabore une mise en scène de soi cherchant à susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs en présence. Passer pour le *bon détenu* à l'égard des spectateurs, nécessite d'œuvrer afin que soient présentées les pratiques susceptibles d'entraîner la reconnaissance du plus grand nombre. Dans cette perspective, certaines pratiques dissidentes sont rendues visibles pour les codétenus alors qu'elles sont dissimulées aux professionnels.

Par ailleurs, un ensemble de pratiques repose sur le « *faire affaire* ». Passer pour le *trafiquant* renvoie à élaborer toute une série d'actions susceptibles de créer les conditions favorables à l'échange de produits licites ou illicites. Le détournement des espaces et des temps de la détention peut ainsi servir à se camoufler et/ou se rendre visible dans le but de mener à bien l'« *affaire* ».

La quatrième *figure de pratiques* s'inscrit en contrepoint de l'analyse présentée jusqu'ici. Les logiques d'actions observées, au principe de l'élaboration de l'idéaltype, provoquent *a priori* une stigmatisation à l'encontre de leur auteur alors qualifié par les acteurs de la détention de « *tapette* », « *junky* », « *sale fou* » ou encore « *victime* ». S'inscrivant dans le registre de l'anormalité, les conduites exprimées par certains détenus leur confèrent une place particulière au sein des temps collectifs de la détention, positionnés à l'interface du groupe, à la fois intégrés et rejetés. Aussi, les pratiques observées ne sont pas orientées vers une volonté de s'octroyer une position favorable à l'intérieur du groupe. Elles semblent induire si ce n'est une exclusion totale, tout au moins un rejet ponctuel des espaces de sociabilité de la détention. Par ailleurs, l'usage de la notion de « façade », employée dans le but de montrer l'importance pour les détenus d'agir en représentation semble inappropriée dans le cadre de cette dernière *figure de pratiques*. Les conduites orientées vers une volonté de passer inaperçu entrent ainsi en opposition avec le souhait de s'inscrire, à certains moments, dans une mise en scène de soi permettant de tirer avantage des situations d'enfermement. Cherchant à rester à l'écart des interactions, évitant ainsi de se faire remarquer, ces adolescents subissent les effets liés au discrédit, laissant imaginer qu'il ne s'agit pas du produit de la présentation de « façades » (Goffman, 1973a, 29) dont ils seraient à l'initiative et dont ils useraient pour chercher la considération chez le plus grand nombre. Soumis à un étiquetage en puissance par les acteurs de la détention, les détenus concernés sont les tributaires d'une image dont ils semblent avoir certaines difficultés à se défaire, une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) déconsidérée définissant en retour les pratiques d'autrui, orientées essentiellement vers l'expression de la violence à leur égard.

## DEUXIEME CHAPITRE

### OBSERVER L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS DE LAVAU D'EN BAS

---

J'entre pour la première fois à l'intérieur de la zone de détention de l'EPM de Lavour le 31 janvier 2008. Six mois après l'ouverture de l'établissement – l'EPM de Lavour est la première des six structures à accueillir près d'une douzaine d'adolescents venant pour la plupart du quartier pour mineurs de Perpignan –, j'obtiens une autorisation d'accès afin de réaliser une recherche, dans le cadre de mon mémoire de Master 2. Marc, moniteur de sport à l'EPM, me fait alors visiter l'établissement. Relisant mes notes, je me souviens avoir été saisi par la configuration spatiale de cette détention organisée autour d'une large cour centrale à ciel ouvert, sur laquelle donne l'ensemble des fenêtres des cellules. Mon arrivée suscite de nombreuses interrogations dès lors que les jeunes détenus constatent l'entrée d'un étranger en détention. « *T'es qui toi ? Tu viens quoi faire ici, toi là ? Oh pourquoi, pourquoi t'es là ?* » sont quelques-unes des questions qui me sont posées lorsque, avec Marc, je traverse cette cour pour me rendre au « *pôle sportif* ». Arrivés en salle de musculation, Marc et moi accueillons quatre jeunes détenus. Plongé au cœur de la séance de sport, interpellé par les adolescents soucieux de connaître le but de ma venue, à la fois méfiants à l'égard de ma posture de chercheur mais également avenants lorsqu'il s'agit de faire la démonstration de leur force physique durant les exercices, je débute mon observation participante sous une barre de développé couché, les quatre garçons présents m'incitant à venir pratiquer avec eux. C'est ainsi que commence l'observation de l'EPM par en bas, c'est-à-dire en centrant le regard sur les pratiques des adolescents incarcérés considérées en tant que révélateurs du rapport aux diverses situations d'enfermement qu'ils traversent durant leur parcours de détention.

Mon entrée au sein de l'institution est facilitée par Daniel, mon oncle. Ce dernier travaille à la Chancellerie et me met en contact avec Frédéric, directeur en poste au bureau des méthodes et de l'action éducative de l'administration centrale, dit « *Bureau K2* ». Il est notamment chargé de l'action éducative auprès des mineurs détenus ainsi que de la mise en œuvre du programme des établissements pénitentiaires pour mineurs et de l'application de la réforme relative aux aménagements de peine. Aussi, après lui avoir exposé ma volonté de réaliser une étude portant sur les pratiques mises en œuvre par les jeunes détenus au sein de l'activité sportive, Frédéric parvient à me faire entrer à l'EPM de Lavour par l'intermédiaire du service éducatif de l'établissement. S'engage alors, durant près de deux années et demie,

de janvier 2008 à juin 2010, une démarche ethnographique appliquée à l'univers de la détention qu'il s'agira dans un premier temps de présenter. Sous contrat avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse sud, ma thèse est financée pendant trois ans. Par ailleurs, je suis également en charge de l'encadrement des activités sportives à l'EPM de Lavaur durant les fins de semaine. Ce double statut, à la fois sociologue cherchant à recueillir les informations de la réalité carcérale par une implication prolongée au sein des groupes de détenus et intervenant sportif, m'octroie la possibilité de passer entre quatre et six jours par semaine à l'EPM en compagnie des adolescents incarcérés ainsi que des différents personnels de la structure. Dès lors, le recueil des données s'est effectué en priorité par observation participante à plusieurs activités collectives avec les détenus, ainsi que par l'encadrement du sport durant les fins de semaine, et un suivi hebdomadaire de certains détenus. Je dispose de nombreuses retranscriptions d'interactions et de pratiques ayant cours dans l'ensemble des espaces carcéraux ainsi que de quatre-vingt huit entretiens menés avec les acteurs de l'EPM. S'ajoutent à ce corpus de données, l'analyse des « *dossiers de suivi judiciaire* » des détenus, des « *documents individuels de prise en charge* », ainsi que la consultation des « *notes de service* » et des outils informatiques de suivi comportemental en détention (« *cahier électronique de liaison* »). Cette position singulière me permet d'appréhender de manière privilégiée les pratiques des jeunes détenus à l'intérieur des scènes carcérales. De ce point de vue, les *figures de pratiques*<sup>1</sup> constituent les types idéaux de conduites auxquels l'observation systématique des pratiques menées par les détenus doit être confrontée.

Par ailleurs et il s'agit du second temps de ce chapitre dédié à la présentation et à l'analyse de la méthode d'enquête, l'inscription à l'intérieur des scènes d'enfermement suppose l'engagement du sociologue dans un processus réflexif le poussant à s'interroger sur sa présence au cœur des situations, les actions menées lors de l'investigation, les postures défendues, les statuts endossés ainsi que la nature des relations nouées avec les acteurs de la détention. Le travail de terrain est envisagé comme une expérience au sein de laquelle le sociologue porte un regard sur lui même afin de mettre en perspective son rapport à la situation d'enquête. Je reviendrai ainsi sur les premiers temps de mon investigation. La construction de la relation aux enquêtés s'exprime de manière singulière compte tenu de mon double statut à l'intérieur de la détention. Je suis alors soumis à des exigences particulières de

---

<sup>1</sup> Voir « Premier chapitre. L'analyse du *rapport pratique* aux situations d'enfermement », « Réappropriation des temps de détention et mise en scène de la pratique ».

la part de l'institution ainsi qu'à de nombreux tests opérés par les adolescents. Certains membres du personnel, avançant l'argument de mon financement et de ma filiation au personnel de l'institution, cherchent à me soutirer les informations liées à l'enquête. Par ailleurs, les détenus, avec qui s'instaure une forme de familiarité relative au temps long passé en leur compagnie, me sollicitent régulièrement pour faire entrer des cigarettes par exemple ou d'autres produits défendus en détention. Egalement, mon double statut, apparaissant particulièrement durant les fins de semaine, dès lors que je prends en charge les activités sportives, semble profiter à l'expression de pratiques dissidentes. Hésitant à laisser se mener certaines actions, pourtant interdites (afin de préserver la confiance relative que les détenus m'accordent dès lors qu'il s'agit de taire leurs infractions au règlement, pratiques qui constituent par ailleurs des données essentielles pour la recherche), ou à signaler ces transgressions (respectant ainsi mon rôle d'intervenant sportif), l'incertitude de ma décision face à de tels agissements constitue un terrain favorable à leurs expressions.

## **1. La démarche ethnographique appliquée à l'univers de détention**

Ma mise sous contrat permet de recueillir les données liées à l'appropriation des espaces carcéraux par les jeunes détenus. A la fois enquêteur et intervenant sportif durant les fins de semaine, ce double statut, bien qu'il suppose d'être interrogé, autorise mon entrée en détention quatre à six jours par semaine. Après avoir présenté en détail la nature de mon contrat, je reviendrai sur les outils de la démarche ethnographique que mon engagement à l'intérieur de l'univers carcéral permet de mettre en œuvre. L'observation participante à l'intérieur des divers espaces de l'enfermement, le suivi hebdomadaire de plusieurs jeunes détenus, les entretiens menés avec certains acteurs de l'EPM ainsi que la consultation des « *dossiers de suivi judiciaire* » des adolescents, des « *documents individuels de prise en charge* », de certaines « *notes de service* » et du « *cahier électronique de liaison* » constituent les instruments principaux de l'enquête.

### *a. Sous contrat*

Durant mon mémoire de recherche réalisé dans le cadre de mon Master 2, je passe quatre mois en détention. Quatre jours par semaine, je pratique avec les adolescents incarcérés les activités sportives à l'intérieur desquelles ils sont contraints de s'engager. La musculation et le football sont alors les deux principaux moments durant lesquels j'observe les détenus se

mettre en scène dans des jeux quasi permanents de représentation, sur-jouant leur appartenance de genre. Je réalise également vingt entretiens avec onze détenus (neuf garçons et deux filles), deux moniteurs de sport, Marc et Abel, deux surveillants, Corinne et Fabrice, la directrice de l'établissement, Agnès, deux éducateurs, Alice et Eric et le directeur du service éducatif, Armand. Je cherche à revenir avec eux sur l'essentiel des pratiques observées durant l'enquête. Je quitte l'établissement au début du mois de mai pour m'y rendre à nouveau à partir du 1<sup>er</sup> septembre, date à laquelle débute mon contrat avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse sud.

Sous l'impulsion de Frédéric, je présente, durant le mois de juillet, mon travail de recherche à Luc-Henry et Michel, respectivement chercheur et pédopsychiatre affectés à la direction centrale de la protection judiciaire de la jeunesse. S'en suit une seconde réunion avec Frédéric et Michèle, directrice de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse sud, afin de discuter des opportunités de financement, s'agissant de la poursuite de mon travail de recherche dans le cadre d'un doctorat. C'est durant la dernière semaine du mois d'août que je signe un contrat à durée déterminée de trois ans comprenant deux volets : la poursuite de mon travail de recherche dans le cadre d'une thèse et la prise en charge d'un programme d'éducation par le sport à l'EPM de Lavaur. Je retourne ainsi en détention dès le 1<sup>er</sup> septembre. Il est alors décidé avec Agnès et Armand que j'interviendrai en tant qu'encadrant sportif le samedi et dimanche matin, afin que mes activités ne s'ajoutent pas à celles établies par les moniteurs de sport durant le reste de la semaine. Je suis également invité à participer aux commissions pluridisciplinaires uniques, ces réunions hebdomadaires qui se déroulent sur chaque « *unité de vie*<sup>2</sup> » et qui ont pour objectif, d'une part de faire un point sur le fonctionnement de l'« *unité de vie* » et d'autre part d'analyser la situation individuelle de chaque mineur de l'« *unité de vie* ». Le « *binôme* » éducateur/surveillant de l'« *unité de vie* » ainsi que les membres de l'équipe pluridisciplinaire (enseignant, lieutenant ou capitaine de détention, chef de service éducatif, moniteur de sport, psychologue, infirmière) sont ainsi en charge de l'examen du projet de sortir, de la situation judiciaire et pénitentiaire, de la santé, du comportement en détention et de l'état des liens avec la famille de l'ensemble des détenus qui composent l'« *unité de vie* ». Le bilan ainsi réalisé oriente ensuite le transfert ou le maintien du mineur sur son « *unité de vie* ».

---

<sup>2</sup> La détention est organisée autour d'une large cour centrale à ciel ouvert. Sept bâtiments, qualifiés d'« *unités de vie* », sont alors distribués à sa périphérie. Elles sont composées de dix cellules chacune ainsi que d'une petite cour intérieure (nommée « *patio* ») et disposent d'une salle à manger et d'une salle de détente comprenant équipement vidéo, fauteuils et *baby-foot*.

Je suis par ailleurs convié à plusieurs autres réunions, revêtant un caractère exceptionnel, traitant par exemple de la mise en œuvre du programme sportif à l'intérieur de l'EPM ou de la situation de certains jeunes considérés « *en difficulté* » pour reprendre les termes employés par les personnels. Pour le reste et concernant plus précisément mon activité de recherche, je suis relativement libre d'aller et venir en détention, de participer à la vie quotidienne des jeunes détenus dès lors que les intervenants m'acceptent en activité ou que ma présence ne perturbe pas outre mesure la gestion du groupe de détenus. Seul contrainte à laquelle je dois me plier dès mon arrivée au mois de septembre, une fois mon contrat établi : l'obligation de fournir une liste journalière de mes activités en détention à Richard, capitaine de détention, membre de l'administration pénitentiaire. Je dois détailler les activités auxquelles je compte participer ainsi que les entretiens que je souhaite mener durant la journée. Rapidement, cette pratique pose un certain nombre de difficultés sur lesquelles il s'agira de revenir durant l'analyse de la construction de la relation avec les personnels de l'administration pénitentiaire.

C'est ainsi que mon contrat me permet de passer entre quatre et six jours par semaine auprès des adolescents incarcérés. Le samedi et le dimanche matin, les détenus, au nombre de cinq maximum, pratiquent le judo, la course à pied, la relaxation, le badminton, le basket-ball ou encore le renforcement musculaire, sur la base du volontariat. La relation aux enquêtés débute dès lors que je les côtoie quotidiennement en sport. Quatre mois passés à pratiquer à leur côtés durant mon mémoire de recherche de Master 2, la poursuite d'une activité sportive régulière en compagnie des jeunes détenus dans le cadre de l'investigation dédiée à la thèse ainsi qu'un encadrement des séances sportives au cours des fins de semaine durant près de deux ans et demi constituent les ressorts de ma rencontre avec les adolescents incarcérés à l'EPM de Lavaur. Par le sport se crée ainsi un mode singulier d'interconnaissance orienté vers la construction d'une forme de familiarité avec les jeunes détenus. Elle naît des défis et des tests auxquels les adolescents me soumettent quotidiennement (ces derniers cherchant à savoir s'ils peuvent m'accorder une confiance relative). Elle résulte également de la démonstration du capital physique dès lors que les détenus manifestent leur force et exposent leur musculature ou trouvent dans la confrontation le moyen d'afficher leur virilité, les jeunes me prenant constamment à partie en tant que juge ou participant. La nature de la relation aux enquêtés fera l'objet d'un développement plus approfondi dans la seconde partie de ce chapitre. S'ajoute à cela une participation à l'ensemble de la vie en détention. En prenant part aux activités, j'observe les interactions et les pratiques des détenus à l'intérieur des situations d'enfermement. L'observation participante prend également la forme d'un suivi

hebdomadaire de trois filles et sept garçons incarcérés. A l'école, en sport, durant les activités socio-éducatives mais également pendant les moments dit de « *détente* » tels que les repas, les temps passés en « *unité de vie* », le lever et le coucher, je suis, durant une semaine complète, un détenu afin de saisir en détail les modes d'appropriation du programme d'activités auxquels il est soumis ainsi que les diverses formes de pratique qu'il entend mettre en œuvre à l'intérieur des espaces de l'enfermement. Durant le temps de l'investigation sont également réalisés des entretiens avec les acteurs de l'EPM afin de revenir sur les pratiques observées. De surcroît, je consulte certains documents, en particulier les « *dossiers de suivi judiciaire* » des mineurs détenus et les « *documents individuels de prise en charge* » afin de compléter les données recueillies en détention. Observation participante, entretiens et examen des documents liés à la trajectoire des adolescents : détaillons à présent ces trois instruments de l'enquête.

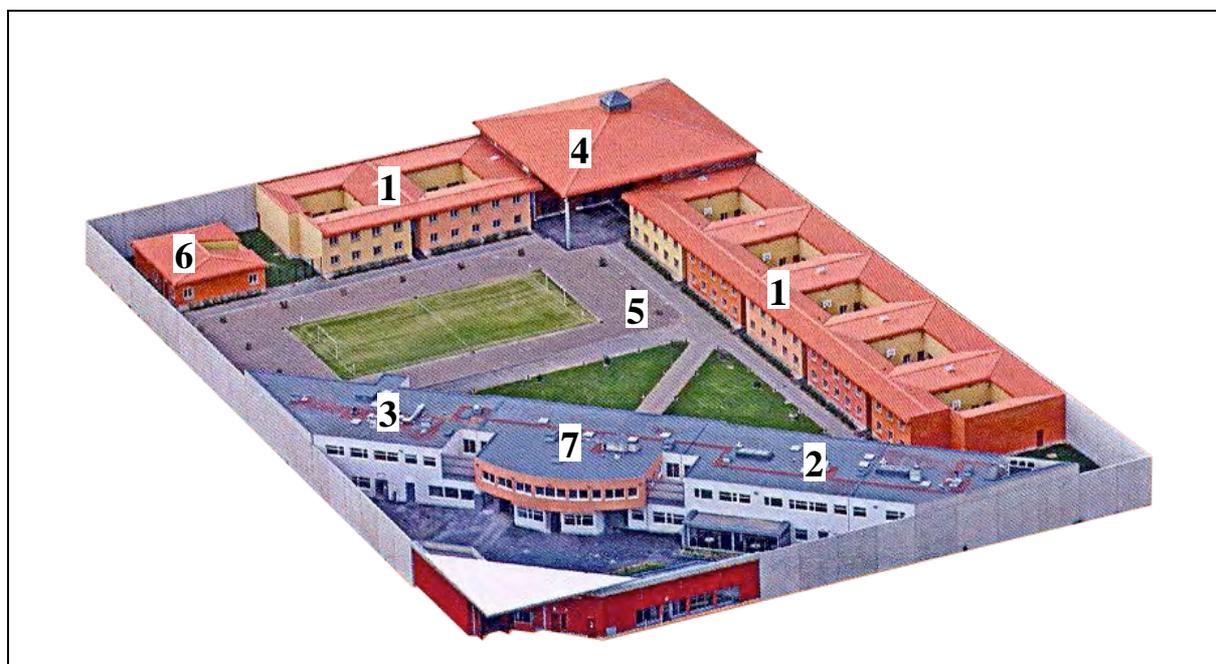
#### *b. Des observations nécessairement participantes*

L'observation passive – cette activité qui consiste pour le chercheur à rester extérieur à la scène observée, s'excluant volontairement de toute interaction sociale dans le but de n'altérer que modérément le déroulement de la situation – n'existe pas en détention. Les sollicitations systématiques des détenus finissent par me contraindre à prendre part à l'action. Le maintien d'une « position "hors-jeu" » (Mauger, 2006, 40) apparaît alors impossible tant elle contrarie la bonne marche de l'investigation.

Comme évoqué précédemment, l'enquêteur ne parvient à recueillir des données précises que lorsqu'il se trouve au cœur des interactions, assez proche pour appréhender l'éventail de pratiques qui fonde la complexité de la réalité carcérale. Dès lors, la posture adoptée se rapproche de ce que Raymond I. Gold (2003, 345) nomme « le participant-comme-observateur [...] Ce type de rôle est le plus utilisé sans doute dans les études de communauté, où un observateur développe des relations dans la durée avec ses informateurs et où il a tendance à accorder plus de temps et d'énergie à la participation qu'à l'observation ». Les données de l'observation sont alors saisies au cœur de la pratique puis retranscrites *a posteriori*. Deux formes d'observation peuvent être repérées : les observations informelles et les observations formelles.

\* Les espaces et les temps de l'observation informelle

Les observations informelles constituent un élément essentiel de la démarche d'investigation. Elles permettent de prendre part aux interactions et d'appréhender les gestes réalisés, les paroles prononcées, les usages du corps opérés. Dès lors, le début de l'enquête est marqué par des observations de cette nature, s'enchaînant sans qu'apparaisse immédiatement une cohérence permettant de les lier les une aux autres, sans que ne soit encore entièrement précisé l'objet d'étude qui permettra aux scènes observées de livrer tout leur sens. Toutefois et tel que le montre Daniel Cefai (2010), elles s'avèrent tendues vers la résolution d'un problème, d'ordre empirique et/ou théorique, qui ne trouve sa claire formulation qu'en cours d'enquête. Le tableau (confère tableau 1 ci-dessous) identifie ainsi les moments et les espaces faisant l'objet d'observations répétées.



LOCALISATIONS	BATIMENTS	ESPACES	ACTIVITES
1	Unités de vie (arrivants, 1, 2, 3, 4, 5, F)	Couloirs	Les mouvements
		Cour	Ping-pong et boxe anglaise
		Espace détente	Jeux de carte, jeux de société, télévision, babyfoot, console de jeux vidéos
		Salle à manger	Les repas
			Activité cuisine
Cellules	CPU		
2	Pôle socio	Couloirs	Les mouvements
		Salles de classe	Mathématiques, histoire, géographie, français, art plastique, code de la route
		Box	Les récréations

		Médiathèque	Lecture et activité décoration Réunions de fonctionnement
		Salle multimédia	Théâtre, projections de films, judo, activité aviron, stretching
3	Bâtiment technique	Couloirs	Les mouvements
		Atelier bâtiment	Activité bâtiment
		Atelier cuisine	Activité cuisine
4	Pôle sportif	Couloirs	Les mouvements
		Salle de musculation	Musculation, cardio-training
		Terrain de sport	Football, badminton, relaxation, basket-ball, volley- ball, tennis, judo
5	Cour centrale		Les mouvements
		Aux fenêtres des cellules	Les discussions, les interpellations, les « yoyos », les pratiques de mise en représentation ou de camouflage
		Terrain multisports	Rugby, football, course d'obstacle, course à pieds
6	Quartier disciplinaire	Salle des commissions de discipline	Commission de discipline
		Cellules	
7	Pôle administratif	Bureaux PJJ	Discussions entre les personnels, réunions relatives à la situation de certains jeunes détenus
		Bureaux AP	Discussions entre les personnels
		Salles de réunion	Présentations de l'établissement par les personnels de direction AP et PJJ, CMA, organisation du sport, réunions de fonctionnement, réunions relatives à la situation de certains jeunes détenus

**Tableau 1 : Les espaces et les moments de l'observation**

Chacune des activités observées est ainsi présentée selon l'espace dans laquelle elle a lieu, le bâtiment où elle est mise en place et se trouve localisée sur le plan de masse de l'établissement. Durant deux ans et demi d'investigation, je participe de manière répétée à l'ensemble des activités listées dans la dernière colonne du tableau ci-dessus. S'agissant plus précisément de ma participation aux temps collectifs à destination des détenus, je m'engage dans quatre domaines d'activité rythmant la journée de détention. L'enseignement scolaire occupe les adolescents durant les matinées du lundi au vendredi. Je les accompagne essentiellement en histoire, géographie, français et mathématiques. Je m'assoie à une table, réalise avec eux les exercices demandés durant la classe, enregistre leur propos à l'aide d'un

dictaphone<sup>3</sup> et prends parfois en note certaines de leurs actions. Je préfère néanmoins attendre la fin de l'activité pour retranscrire les conduites observées. La même méthodologie est utilisée durant les activités socio-éducatives ainsi que lors de certaines formations techniques qui sont, au même titre que le sport, positionnées, pour une grande part, durant les après-midi. Je suis les adolescents en ateliers de formation (cuisine ou bâtiment) ainsi qu'en « décoration », « musique », « théâtre », « rallye du livre », « code de la route », « estime de soi », « arts plastiques », « jeux de dames » et « jeux d'échecs ». Enfin, lorsque je ne les encadre pas en sport, je pratique avec eux principalement le football et la musculation auxquelles viennent ponctuellement s'ajouter le badminton, le ping-pong, le rugby, la boxe, le judo, le cirque, notamment lors des vacances scolaires et les fins de semaine. Les repas et les moments dits « de détente » sont également partagés. Manger ensemble (durant le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner), jouer aux cartes, commencer une partie de dames, s'affronter au *Monopoly*, regarder la télévision, jouer aux jeux vidéo ou au baby-foot constituent l'essentiel des activités auxquelles je prends part à l'intérieur des « unités de vie ». Les temps ainsi pris en considération dans le cadre de l'enquête représentent l'essentiel du quotidien d'un adolescent incarcéré à l'EPM de Lavaur. Les observations sont alors retranscrites dans plusieurs journaux de terrain. D'ordinaire, après l'activité, je me tiens quelque temps à l'écart de la détention, en me rendant par exemple en zone administrative, pour retranscrire, aussi fidèlement que possible, les pratiques, les paroles et les ressentis saisis quelques instants auparavant. Si le journal de terrain constitue « l'arme de l'ethnologue » (Beaud, Weber, 2008, 94), il présente des inconvénients dès lors que la prise de note se fait systématiquement durant l'activité. Outre que l'usage d'une telle méthodologie place le sociologue à distance de nombreuses pratiques – celui-ci se tient à l'écart de l'action afin d'être en mesure d'effectuer la prise de note laissant ainsi s'échapper les discussions discrètes, les chuchotements, les prises à partie ainsi que les répliques subites, les drôleries ou encore les échanges rapides et les transgressions silencieuses –, le carnet de terrain constitue le marqueur visible du statut d'observateur. Plusieurs détenus pensent en effet que la retranscription de leurs pratiques quotidiennes sert par la suite à informer le juge de leurs agissements en détention. Le journal de terrain est ainsi mal perçu par les adolescents, se figurant qu'il s'agit d'une forme d'outil d'espionnage pouvant leur porter préjudice. De ce point de vue, les retranscriptions se font *a posteriori* des activités observées, la plupart du

---

<sup>3</sup> S'agissant des difficultés liées à l'entrée du dictaphone en détention voir « Interroger la perturbation liée à la démarche ethnographique », « La construction de la communication avec les personnels ».

temps à l'abri des regards des adolescents afin que cet instrument de la recherche n'alimente pas davantage la méfiance des enquêtés.

Ces observations, si elles permettent de recueillir avec précision les données de la réalité carcérale, positionnent le sociologue au cœur des scènes étudiées et participent de fait à la construction de la relation enquêteur/enquêté. Les premiers mois sont ainsi marqués par une observation participante à l'ensemble des activités précédemment identifiées ainsi que par la volonté de construire une relation durable avec les adolescents en s'immergeant avec eux dans les temps collectifs rendus obligatoires par le règlement de la détention. Pour reprendre les termes utilisés par Oliver Schwartz (1990, 36), « mon premier objectif allait être l'établissement d'une communication régulière et approfondie avec mes interlocuteurs. Tout un aspect de mon travail, qui en explique la durée particulièrement longue, s'est joué autour de ce préalable essentiel de l'enquête : construire une proximité avec des sujets, entrer avec eux dans une relation qui donne accès à l'intime, et parvenir à ce résultat avec un nombre de partenaires suffisants pour que mes constats puissent présenter un minimum de crédibilité ». Cette manière de procéder permet de rencontrer les acteurs de la détention par le biais de la pratique des activités. Les relations se nouent ainsi en mathématiques lorsque j'aide un jeune détenu à réaliser son exercice, en judo pendant un combat, en théâtre lors d'une improvisation ou quand un détenu m'interpelle dans la cour pour discuter.

#### \* Le suivi hebdomadaire de plusieurs détenus

Les observations formelles consistent en un suivi régulier et méthodique de dix détenus. Durant une semaine, j'accompagne ainsi Alan, Yassine, Fahd, Kaïs, Nordine Alexandre, Tarik, Sofia, Sabine ainsi que Julia, de l'instant où il (elle) est réveillé(e) par le personnel de surveillance jusqu'au moment où il (elle) retourne en cellule pour dormir. Je participe à l'ensemble de ses activités journalières dont la plupart sont présentées dans le tableau ci-dessus (confère tableau 1). Les temps de cellule, durant lesquels l'adolescent(e) est censé(e) se trouver seul(e), sont observés de l'extérieur. Je reste dans la cour centrale et examine les pratiques visibles, c'est-à-dire principalement les discussions et les actions que les détenus réalisent à leur fenêtre, malgré la présence de barreaux. Les « yoyos », les manières dont les jeunes positionnent leur corps à la fenêtre, les vêtements portés, les rideaux installés pour éviter que l'activité en cellule ne soit vue de l'extérieur, les fenêtres ouvertes ou refermées violemment en raison de la discussion menée, mais aussi les objets rendus visibles depuis l'extérieur de la cellule, la manière dont ils agencent leur espace cellulaire et en particulier les décorations mises en place (la nature et l'emplacement des posters, des dessins,

des photos et autres objets) constituent l'essentiel des pratiques ainsi repérées et attestant la réappropriation de l'espace et du temps passé en cellule par les mineurs incarcérés. Aux observations ainsi recueillies s'ajoutent des entretiens menés avec ces dix adolescents, parfois de manière répétée. L'ensemble de ces données, croisé avec la consultation de leur « *dossier de suivi judiciaire* », du « *dossier individuel de prise en charge* », des « *comptes-rendus d'incidents* » et des déclarations réalisées à l'intérieur du « *cahier électronique de liaison* », autorise la construction de portraits. Leur analyse permet d'identifier les formes que prend, durant leur parcours de détention, le *rapport pratique*<sup>4</sup> à l'enfermement.

Le suivi de ces jeunes détenus débute après une année d'enquête durant laquelle se succèdent observations informelles lors des temps collectifs, entretiens, encadrement des pratiques sportives le samedi et dimanche matin. L'ensemble des moments passés en compagnie des jeunes détenus mais aussi auprès des personnels de détention contribuent à construire une relation aux enquêtés fondée sur une « confiance personnalisée » (Habermas, 1987). Le procédé d'interconnaissance passe ainsi par de nombreux tests destinés à jauger la confiance que les adolescents peuvent m'accorder ainsi que par l'imputation de surnoms attestant la naissance d'une forme de familiarité avec certains d'entre eux. Prendre part au quotidien de ces adolescents, c'est-à-dire leur imposer ma présence durant une semaine complète dans l'ensemble de leurs activités quotidiennes, ne peut s'entreprendre que si une forme d'interconnaissance, dont je développerai les principaux ressorts en seconde partie, a pu s'établir préalablement au suivi. Par exemple, l'adolescent ainsi que ses codétenus doivent être assurés que les actions auxquelles j'assiste ne risquent pas d'être ensuite dénoncées à l'institution.

Dès lors, la figure du « *mec de confiance* », pour reprendre les propos tenus par Sofia, doit venir se substituer à celle de « *l'indic* », dont les agissements réclament la méfiance de la part des membres du groupe. Cette appellation identifie l'individu qui s'en voit imputé en tant qu'espion de l'institution, relevant l'ensemble des pratiques des mineurs incarcérés pour ensuite aller les rapporter aux membres de la direction. De ce point de vue, être sous contrat avec la protection judiciaire de la jeunesse, outre l'octroi d'une relative liberté s'agissant de ma présence en détention, me positionne en début d'enquête plutôt du côté de l'institution et donc potentiellement comme « *l'indic* » de celle-ci. L'année passée à côtoyer les détenus, quatre à six jours par semaine durant leur quotidien carcéral, me prêtant à leurs tests

---

<sup>4</sup> Voir « Premier chapitre. L'analyse du *rapport pratique* aux situation d'enfermement », « Un *rapport pratique* à la situation d'enfermement ».

récurrents (durant lesquels les adolescents vont par exemple réaliser des pratiques dissidentes devant moi afin de vérifier mes réactions) me permet ainsi de rompre avec l'image du vendu ou de la « *balance* », pour reprendre une fois encore un terme employé par les adolescents. En me faisant reconnaître comme un « *mec de confiance* » par les mineurs incarcérés, il s'agit de réduire la méfiance qu'ils portent, en début d'enquête, à mon endroit. Cette investigation préalable est ainsi nécessaire pour suivre d'aussi près certains des jeunes détenus à l'EPM.

Néanmoins, la présence intensive de l'enquêteur peut constituer un handicap lorsqu'il s'agit de dissimuler ses actions à l'institution. L'insistance de mon accompagnement interroge les acteurs de la détention, détenus comme personnels. Les regards dirigés vers le détenu que je décide de suivre sont alors plus intenses et continus, empêchant le mineur de réaliser certaines pratiques qu'il sait transgressives tels qu'échanger du « *shit* » ou du tabac avec un codétenu par exemple. Par ailleurs, bien qu'une confiance relative me soit accordée par plusieurs jeunes détenus après un an d'investigation, il n'en demeure pas moins que ce procédé, consistant à suivre quotidiennement ces adolescents, constitue une contrainte supplémentaire pour eux venant s'ajouter à l'ensemble des exigences que recouvre leur positionnement à l'intérieur des situations d'enfermement. C'est ainsi qu'en cours de mathématiques, Yassine exprime son irritation face à mes observations récurrentes. Nous sommes vendredi, cela fait cinq jours que je le suis, quand, durant la leçon, il m'interpelle. Dans la salle de classe, nous sommes placés côte à côte et partageons une table commune.

*Il est quelle heure ?*

Onze heures.

*Ça enregistre tout c'qu'on dit là ? T'as marqué quoi hein ?*  
(Yassine regarde mon cahier avec insistance)

Ta posture tout ça.

*Posture ? Posture de quoi ?*

Quand t'es en classe.

*Oh tu vas arrêter d'me suivre demain ouala. Parc'que, c'est soulant à force ouala.*

(Sabine, située derrière nous, intervient dans la conversation. Prenant appui sur sa table, elle s'avance et s'exclame) : *Quoi y t'as suivi du matin ? Du déjeuner ?*

*Ah, c'est vrai ouala. Oh j'aime pas qu'on m'surveille ouala. Ça m'énerve. Tu veux pas aller voir ailleurs si j'y suis ?* (Yassine sourit en me regardant fixement dans les yeux). *Non,* (Yassine passe son bras autour de mon cou), *j'te jure c'est énervant blondin ouala. Tu m'regardes tout l'temps, t'écris. J'te jure, j'peux pas supporter. Hein ?*

On en parlera après si tu veux ?

*Ok, ok mais aides-moi plutôt là, pour l'exercice là.*

(A la suite du cours de mathématiques, aux environs de treize heures, je passe voir Yassine enfermé en cellule. Il discute avec moi, un sachet de tabac à la main).

J viens t voir pour savoir si c'est toujours ok pour que je te suive ?

*J'sais pas. Tu fais quoi en fait hein ?*

Je note un peu comment t'es à l'EPM.

*J'aime pas trop que les gens, ils me suivent comme ça.*

Ok mais c'est pas contre toi. C'est juste pour ma recherche. On en a parlé déjà.

*Ok, ok, c'est bon. Vas, finis ton bus'ness là. Mais, après c'est bon oulala. A la fin de la s'maine, c'est bon. Dimanche, tu me laisses respirer un peu ouala.*

Les propos tenus par Yassine attestent la difficulté pour l'enquêté de supporter ce type de suivi durant un temps long, dans un lieu, nous le verrons, où il est par ailleurs soumis aux regards insistants d'autrui<sup>5</sup>. La scène décrite rend compte de l'exacerbation de Yassine à l'égard des observations que je suis en train de mener. L'incertitude liée à ma prise de notes, l'adolescent ayant certaines difficultés à se représenter précisément la nature de mes retranscriptions, à laquelle s'ajoute le sentiment d'être constamment épié, rend l'observation rapprochée difficilement supportable. Toutefois, la relation que j'ai noué avec lui depuis bientôt un an (Yassine entre à l'EPM de Lavaur peu de temps après le début de mon enquête), les moments partagés au gré des activités, les entretiens menés, les points de vue échangés, les franches camaraderies trouvant leur expression dès lors que le jeune détenu passe son bras autour de mon cou, qu'il me nomme « *blondin* » ou encore qu'il m'explique en quoi mes observations l'insupportent, me permet d'obtenir son accord afin de terminer mon suivi. Pour ces raisons, les observations formelles n'excèdent pas une semaine. Augmenter la durée de l'investigation détériorerait la relation instaurée avec le détenu et compromettrait sa situation à l'intérieur de la détention.

En dernier lieu, arrêtons-nous sur les enquêtés. Les dix détenus qui font l'objet d'un suivi durant une semaine entière sont ceux qui ont accepté de se livrer à ce type d'observations rapprochées. Dans le cas de Yassine, cet accord naît d'une relation construite progressivement durant la première année d'enquête. L'ensemble des moments partagés,

---

<sup>5</sup> Voir « Troisième chapitre. L'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur : de la prison-ville à la *prison-scène* ».

tandis que je l'accompagne en sport, à l'école ou pendant les activités socio-éducatives, que je participe à ses repas ainsi qu'aux instants vécus en « *unité de vie* », les temps consacrés à l'observation informelle en somme, sont au principe de l'émergence d'une relation qui, bien que fragile, permet à Yassine de supporter ma présence. En d'autres termes, les liens de familiarité ainsi que les affinités partagées produisent des conditions propices à la mise en œuvre de ce dispositif d'observation rapprochée.

### *c. Des entretiens qui prolongent l'observation des pratiques*

Les entretiens sont principalement utilisés dans le but d'interroger les acteurs sur leurs pratiques. Je cherche ainsi « à connaître le point de vue des interviewés en leur faisant raconter et décrire leurs pratiques. Ce que les interviewés pensent de telle ou telle chose – leurs “opinions” – n'a d'intérêt et de sens qu'à partir de leurs pratiques » (Beaud, Weber, 2008, 221). Dans cette perspective, les entretiens débutent à l'issue d'une première période d'observation. Menés entre mai 2008 et juin 2010, ils sont au nombre de quatre vingt huit. Tel que le montre le tableau (confère tableau 2 ci-après), vingt entretiens concernent les personnels de l'administration pénitentiaire (personnel de direction, capitaine, lieutenants, premier surveillant, moniteurs de sport et surveillants), dix-neuf sont consacrés aux professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse (personnels de direction, chefs de service éducatif, éducateurs, psychologue, intervenant extérieur), quatre entendent revenir sur les pratiques des personnels enseignants (proviseur et enseignants), un entretien est mené avec la psychologue de l'unité de consultation et de soins ambulatoires, et quarante quatre, la majeure partie, s'intéressent aux détenus garçons et filles. En général, les lieux dédiés aux entretiens varient selon le statut de l'enquêté ainsi qu'en fonction de la zone dans laquelle il exerce son activité. S'agissant des professionnels, les entretiens sont menés pour les personnels de direction, le capitaine, les lieutenants, le premier surveillant, les chefs de service éducatif, les psychologues et le proviseur au sein de la zone administrative. En revanche pour les éducateurs, les surveillants, l'intervenant extérieur, les moniteurs de sport, ainsi que les enseignants, les entretiens sont réalisés à l'intérieur des espaces de détention. Il en va de même pour les détenus avec qui je m'entretiens, pour une grande part, soit dans la « *salle d'audience* » de l'« *unité de vie* » dans laquelle ils sont affectés, soit dans leur cellule. Pour chaque entretien, j'utilise le dictaphone afin que soit conservée une trace précise de ce qui est dit. Aussi, les mots, les caractères de la diction, le ton, les émotions transmises par la

---

voix sont autant d'éléments qu'il est nécessaire de saisir avec justesse. Mon journal de terrain me permet, en plus de l'enregistrement des propos, de retranscrire les gestes, les attitudes, les manières de se tenir, les endroits où se portent les regards, les tenues vestimentaires, les manières de se coiffer, de se maquiller ou de se vêtir.

	PRENOMS	STATUTS	LIEUX	DUREES	
AP	Agnès	Directrice	Bureau de direction	1h30	
				1h00	
	Richard	Capitaine	SAS de sortie	30 Min	
			Bureau premier surveillant	1h57	
	Mathieu	Lieutenant	Bureau premier surveillant	1h33	
	Eric	Premier surveillant	Greffe	23 Min	
	Nathan	Surveillant UV A	Espace détente	1h23	
	Gérard	Surveillants UV 1	Bureau UV 1	1h10	
	Eric		Local détente UV 1	1h17	
	Fabrice	Surveillant UV 3	Bureau UV 3	1h53	
	Damien	Surveillant UV 4	Bureau UV4	1h39	
	Nicolas	Surveillant UV 5	Bureau UV5	2h03	
	Roselyne	Surveillant UV F	Salle à manger	1h04	
	Corinne		Espace fumeur	34 Min	
	Marc	MDS	Bureau des MDS	2h00	
			Espace détente	1h37	
Terrain extérieur			27 Min		
Abel	MDS	Bureau des MDS	53 Min		
		Espace détente	1h00		
Justin	MDS	Salle de réunion	1h47		
PJJ	Armand	Directeur SEEPM	Bureau de direction	2h16	
				1h11	
	Linda	Directrice SEEPM		1h56	
				1h50	
				1h51	
				1h38	
				1h05	
	Laure	CSE		Salle de réunion	1h27
	Hugo			Espace détente	1h47
	Léo	Educateur UV 1		Salle de réunion	1h23
	Eric	Educateur UV 2		Espace détente	1h42
	Alice	Educatrice UV 3		Espace détente	2h29
	Carole	Educateurs UV 4		Salle de réunion	1h31
	Alain			Espace détente	1h26
	Edouard	Educateurs UV 5		Salle de réunion	1h46
	Alexia				57 Min
Moustafa	Educateur UV F	Salle de réunion	2h03		
Vera	Psychologue	Bureau psychologue	1h46		
Loïc	Intervenant extérieur rugby	Bureau des MDS	34 Min		

EN	René	Proviseur	Bureau de direction	1h04
	Bertrand	Enseignants	Salle de classe	2h45
	Fabrice		Salle de classe	2h13
	Nathalie		Salle de classe	2h23
UCSA	Florence	Psychologue	Bureau Psychologue	1h47
DETENUS (ES)	Lorenzo	UV A	Bureau MDS	43 Min
	Kevin	UV A	Salle d'audience	37 Min
	David	UV A	Salle d'audience	1h13
	Hamdane	UV A	Salle d'audience	27 Min
	Malik	UV A	Salle d'audience	43 Min
	Hanifi	UV 1	Salle d'audience	1h20
	Yassine	UV 1	En cellule	1h43
		UV 4		2h03
	Adel	UV 1	Salle d'audience	1h14
	Malek	UV 1	Salle d'audience	1h12
	Alan	UV 1	Cellule	1h17
	Fahd	UV 1	Salle d'audience	1h58
		UV 2	Salle d'audience	49 Min
	David	UV 2	Salle d'audience	1h10
	Mohamed	UV 2	En cellule	1h23
	Dominique	UV 2	Salle d'audience	1h17
	Wallid	UV 2	Salle d'audience	1h38
	Kaïs	UV 2	Cellule	1h43
	Joseph	UV 3	Salle d'audience	1h05
	Joaquim	UV 3	Salle d'audience	34 Min
	Abdel	UV 3	Salle d'audience	1h37
	Jordy	UV 3	Salle d'audience	1h43
	Farid	UV 3	Salle d'audience	1h33
	Sankoun	UV 3	Salle d'audience	44 Min
	Tarik	UV 3	Salle d'audience	21 Min
	Camil	UV 4	En cellule	1h03
	Medhi	UV 4	En cellule	1h17
	Samir	UV 4	Salle d'audience	46 Min
	Jean-Rocky	UV 4	Salle d'audience	32 Min
	Sofian	UV 5	Salle d'audience	1h04
	Heikel	UV 5	Salle d'audience	1h48
	Alexandre	UV 5	Salle d'audience	1h23
	Julien	UV 5	Salle d'audience	1h52
	Jordan	UV 5	Salle d'audience	1h17
	Fadéla	UV F	Salle d'audience	1h10
	Julia	UV F	Cellule	1h43
	Sania	UV F	Bureau des MDS	30 Min
	Nina	UV F	Salle d'audience	1h30
	Mounira	UV F	Salle d'audience	1h15
	Sofia	UV F	Salle d'audience	1h35
Salle d'audience			1h29	
Sabine	UV F	Cellule	2h20	
		Salle d'audience	1h20	
		Salle d'audience	1h38	

Tableau 2 : Récapitulatif des entretiens

La place importante accordée aux discours des adolescents incarcérés a pour but de saisir les modes de justification et les explications associées à leurs pratiques quotidiennes. Par l'intermédiaire des entretiens, les adolescents expliquent et légitiment leurs actions au regard de contraintes qui leur sont propres et qui émergent durant leur parcours de détention. L'entretien est considéré comme un espace de discussion réalisé le plus souvent à l'issue d'une activité, alors que le détenu se trouve en cellule. Afin d'obtenir son accord et de pouvoir engager une discussion seul à seul, je propose au détenu de le rencontrer en dehors des temps collectifs. La cellule et la « *salle d'audience* » constituent alors les lieux privilégiés de la rencontre. Un moment particulier observé préalablement à l'entretien constitue généralement le point de départ de la conversation. Il peut s'agir d'une scène vécue récemment, d'une pratique observée en activité, d'une interaction avec un personnel ou un codétenu, d'une façon de marcher, d'un propos tenu. L'objectif est de parvenir à appréhender le sentiment de l'adolescent face à une situation particulière et de l'amener à en parler, afin de faire émerger, dans son discours, les indicateurs d'un rapport réflexif à sa pratique. Les entretiens sont le plus souvent menés à l'issue d'une période d'observation.

La suite de la discussion est conduite à l'aide de relances régulières établies à partir des propos tenus par le jeune. Cette méthode d'entretien donne lieu à de longs échanges pouvant parfois dépasser deux heures. Les techniques de la relance me permettent ainsi d'aborder diverses situations de détention indiquant une réappropriation du dispositif par l'adolescent tout en venant éclairer certains aspects de son parcours de vie. En ce sens, l'explicitation des pratiques donne lieu à des retours en arrière pendant lesquels le détenu revient sur des situations, des pratiques ou des attitudes antérieures à son incarcération. Le degré d'intrusion dans la vie privée de l'enquêté dépend ensuite de la relation entretenue avec lui et du niveau de familiarité partagé. Les entretiens répétés avec quelques jeunes détenus comme Yassine<sup>6</sup>, Fahd, Sabine ou encore Sofia constituent les indicateurs d'un rapport privilégié avec certains adolescents.

Ainsi, une place importante est laissée aux entretiens réalisés avec les détenus. Quarante quatre entretiens concernent les personnels de l'établissement. L'objectif est de faire émerger une description des pratiques professionnelles illustrée par le récit de scènes précises. L'accent est alors porté sur la compréhension et la justification par l'acteur de ses propres pratiques. Autrement dit, les entretiens doivent tenter de mettre en lumière les manières dont les personnels s'approprient et exécutent le règlement intérieur de l'établissement. Dès lors,

---

<sup>6</sup> Voir « Annexes ».

j'interroge, pour chaque corps de métier, des personnels opérant à des niveaux hiérarchiques distincts. La hiérarchie professionnelle est structurée, pour une grande part, autour de la notion de distance que les professionnels entretiennent avec l'univers de détention. Plus les personnels ont un grade important et plus ils sont éloignés du quotidien carcéral. A l'inverse, les éducateurs, les surveillants, les moniteurs de sports, les enseignants ainsi que les intervenants extérieurs sont les personnels ayant un contact régulier avec les adolescents. La proximité ou la distance relative aux espaces de détention suggèrent un usage différencié du règlement. Il s'avère alors nécessaire d'interroger les personnels sur l'application des règles de détention dans la mesure où leur mise en œuvre influe sur le niveau de contrainte avec lequel les détenus doivent composer au quotidien.

#### *d. La collecte des documents*

Deux sources documentaires sont essentiellement sollicitées lors du travail d'investigation. En portant les pratiques des détenus au centre de l'étude, les documents privilégiés dans le travail d'analyse sont les « *dossiers de suivi judiciaire* » des adolescents ainsi que les « *documents individuels de prise en charge* » apportant des renseignements complémentaires sur le parcours du jeune dans et par-delà les murs. Les « *notes de service* », le « *cahier électronique de liaison* » et les comptes rendus de réunions sont également consultés. Détaillons les deux principaux documents considérés dans le cadre de la recherche.

Dans un premier temps, les « *dossiers de suivi judiciaire* » des mineurs incarcérés sont régulièrement consultés. Ils sont constitués de six parties : « *milieu ouvert* », « *pièces judiciaires* », « *permissions de sortir* », « *documents relatifs à l'aide sociale à l'enfance* », « *rapports éducatifs concernant les divers placements de l'adolescent* » et « *courriers et demandes éventuelles* ». Les informations contenues dans ce document forment ainsi une synthèse du parcours du détenu depuis son placement sous main de justice. Les données examinées fournissent des précisions sur les actes commis, les lieux de résidence connus, la configuration familiale, ainsi que sur les différents placements dont le mineur a fait l'objet. Ces informations complètent celles que le détenu me donne lors des entretiens. De surcroît, les courriers ainsi que les demandes faites par écrit à l'institution sont consignés dans ces dossiers. Les revendications et les ressentis du détenu sont donc conservés. Certaines lettres recèlent de véritables témoignages dans lesquels les angoisses, les peurs et les colères éprouvées par les adolescents sont exprimées et associées au quotidien de la détention.

Le « *dossier individuel de prise en charge* » constitue un second complément d'informations. Outil mis en place par le service éducatif de l'EPM, il prend la forme d'un cahier attribué à chaque détenu. Les éducateurs référents de l'adolescent y notent divers renseignements consignés dans trois registres : « *cycle arrivant* », « *suivi en détention* » et « *démarches extérieures* ». A l'instar du « *dossier de suivi judiciaire* », les informations contenues dans le « *dossier individuel de prise en charge* » peuvent répondre à certaines interrogations que suscitent les données provenant des observations et des entretiens et compléter ainsi certains aspects de la trajectoire du détenu.

#### e. *Mesurer l'écart aux figures de pratiques*

Venons-en maintenant à la méthode d'analyse des données.

Les informations retranscrites durant l'investigation sont de trois ordres. Par l'observation participante et le suivi hebdomadaire de dix adolescents, il s'agit de saisir les pratiques quotidiennes des détenus à l'intérieur des espaces de l'enfermement. La gestuelle, les propos tenus lors des discussions, les intonations données à la voix, les regards de connivence ou de défiance portés à l'égard d'autrui, les façons de se vêtir, de se raser, de se coiffer et de se maquiller pour les filles sont quelques-uns des éléments au fondement de la relation qui s'établit entre le détenu, ses codétenus et les membres du personnels. Les entretiens permettent par ailleurs de revenir sur les pratiques observées ainsi que sur certains éléments de la trajectoire biographique des enquêtés. Appréhender ainsi les justifications, les explicitations, le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, permet d'entreprendre l'analyse de la subjectivation dont font preuve les enquêtés dans la construction d'un *rapport pratique* à l'enfermement. Enfin, la collecte documentaire complète les deux sources d'information précédemment évoquées.

Le recueil de données de cette nature, saisies au cœur des scènes de détention, est rendu possible par une posture singulière. Le contrat signé avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse sud me donne l'opportunité de passer de quatre à six jours par semaine dans la zone de détention de l'EPM de Lavaur. Je me rends aux activités hors « *unités de vie* ». En sport, à l'école, lors des activités socio-éducatives, je participe avec les mineurs détenus à l'ensemble des activités obligatoires. A l'intérieur des « *unités de vie* », je mange avec les adolescents, joue aux jeux de société, regarde la télévision en leur compagnie, les affronte au babyfoot etc... Les samedi et dimanche matin, je suis également à leur contact. J'interviens dans la mise en place de diverses activités sportives, telles que le

judo, la course à pied, la relaxation, le basket-ball etc... De ce point de vue, ma position dans les espaces de la détention détermine, pour une grande part, l'intérêt porté aux pratiques ainsi qu'à leur mise en scène, opérée dans le but de bénéficier des avantages de la situation d'enfermement. Situé au plus près des détenus, pratiquant avec eux les activités collectives, observant leurs attitudes, écoutant et participant à leurs conversations, ma position, au centre du groupe, me permet d'observer de façon privilégiée les postures prises par les adolescents afin de s'ajuster aux contraintes de la situation d'enfermement, ajustement auquel je suis constamment confronté tant il s'inscrit de manière récurrente dans *l'expérience de détention* du mineur.

Les conduites observées donnent lieu à l'expression de « façades » (Goffman, 1973a, 29) affichées à l'intérieur des situations d'enfermement, les détenus considérant les espaces de la détention comme des lieux de représentation. L'adolescent se met en scène à l'intérieur des temps collectifs afin de s'attirer la reconnaissance des acteurs présents (détenu comme personnels), ces derniers définissant en retour la nature de son positionnement à la fois à l'intérieur du groupe mais également au regard de ce que l'institution exige de lui (participation obligatoire aux temps collectifs, fournir les gages d'un comportement n'enfreignant pas le règlement de l'établissement). Le temps de l'activité constitue par ailleurs un espace de manœuvre durant lequel le mineur cherche à améliorer ses conditions matérielles de détention, notamment par l'échange de produits licites ou illicites. L'analyse de ces pratiques permet la construction d'une typologie orientée vers la mise en évidence de quatre *figures de pratiques*, chacune d'elle étant attachée à l'expression d'une « façade » (Goffman, 1973a, 29)<sup>7</sup>.

Dès lors, ces quatre *figures de pratiques* sont envisagées en tant que type idéal devant nécessairement être confrontées à l'observation systématique du réel (Weber, 1992 ; Schnapper, 2012). Il s'agit de déterminer pour chacune des *figures de pratiques* ainsi que pour la « façade » (Goffman, 1973a, 29) qui lui est associée combien la réalité se rapproche ou s'écarte du tableau idéal. De ce point de vue, les pratiques mises en scène par les adolescents n'occasionnent pas la construction de personnages aux allures figées et immuables s'accordant pleinement au modèle envisagé. L'expression des conduites renvoie à l'incarnation de *figures de pratiques* qui se succèdent, se substituent les unes aux autres, se croisent et vont jusqu'à se cumuler. Le détenu les adopte et en revendique l'usage dans le but

---

<sup>7</sup> Voir « Premier chapitre. L'analyse du *rapport pratique* aux situations d'enfermement », « Réappropriation des temps de détention et mise en scène de la pratique ».

d'inscrire au cœur des temps collectifs les façades personnelles idéalisées qui se veulent adéquates.

Appréhender les *figures de pratiques* en tant que type idéal permet de saisir en quoi les conduites et les attitudes observées en détention s'approchent ou s'éloignent du modèle établi. Deux dimensions sont alors particulièrement prises en considération : les limites que supposent une mise en scène de soi dans le but de susciter le respect et la reconnaissance d'autrui ainsi que le fait que tous les détenus ne disposent pas des ressources nécessaires à l'emploi de chacune des quatre *figures de pratiques*. S'agissant du premier aspect, certaines représentations auxquelles s'adonnent les détenus lors des temps collectifs n'atteignent pas leur but. Trop contraignantes à maintenir parfois compte tenu des exigences que supposent l'engagement à l'intérieur des situations d'enfermement, positionnant l'adolescent à l'intérieur de rapport de force dont il ne maîtrise pas les effets, ou plus encore, lorsque, désigné en tant que « victime », le détenu cherche à *passer inaperçu* afin de restreindre les effets liés à la représentation, les diverses actions menées et portées en spectacle par la configuration des lieux ainsi que par la gestion du programme d'activité sont par moment vouées à l'échec.

Outre ce premier aspect permettant d'interroger les marges de manœuvre dont disposent les mineurs incarcérés à l'EPM de Lavaur *via* les limites du succès de leur entreprise, il faut par ailleurs souligner que toutes les *figures de pratiques* ne sont pas accessibles à tous les adolescents. Les ressources capitalisées du fait de la socialisation hors les murs mais également durant le temps passé dans d'autres institutions de prise en charge – l'étude des parcours des adolescents incarcérés à l'EPM de Lavaur révèle des passages répétés en foyer milieu ouvert, centre éducatif fermé et institut thérapeutique éducatif et pédagogique – orientent l'inscription du détenu dans telle ou telle « façade » (Goffman, 1973a, 29), ce dernier usant de son expérience pour mettre en scène des conduites qu'il sait reconnues par le groupe de pairs ou correspondre aux attentes des personnels de l'institution. La culture incorporée par le détenu et importée en prison trouve ainsi son expression dans la démonstration d'un certain nombre de pratiques. Toutefois, la totalité des adolescents ne dispose pas des ressources nécessaires pour s'engager quotidiennement et de manière adéquate, c'est-à-dire en respectant les attentes des acteurs de la situation, dans l'ensemble des *figures de pratiques*.

Par exemple, tous ne font pas preuve de la même habileté s'agissant d'œuvrer au maintien d'une *posture biface* à l'égard des exigences de la situation. Certains détenus, cherchant à s'inscrire dans le « *faire affaire* », ne semblent pas en capacité de faire la

démonstration de conduites considérées par les autres détenus comme viriles. Egalement, les reclus désignés en tant que « *victimes* » sont pour plusieurs d'entre eux dans l'impossibilité de s'engager à l'intérieur d'un mode de sociabilité agonistique. Au contraire, une poignée d'adolescents détient les ressources suffisantes pour maîtriser plusieurs familles de conduites passant de l'une à l'autre selon la situation, cherchant à conserver une position favorable à l'intérieur de la communauté carcérale. Les portraits construits à partir des informations recueillies, notamment lors des suivis hebdomadaires de plusieurs jeunes détenus, permettent ainsi d'analyser jusque dans quelle mesure les conduites établies par les mineurs, les « façades » (Goffman, 1973a, 29) affichées, ainsi que leurs effets sur le positionnement de l'adolescent et l'amélioration de sa condition, s'écartent ou se rapprochent de chacune des quatre *figures de pratiques* : à quels moments les « façades » (Goffman, 1973a, 29) ne remplissent plus leur rôle, les contraintes de la situation d'enfermement se faisant trop prégnantes ? Quelles sont les limites liées à l'emploi des *figures de pratiques*, dès lors que les dispositions, acquises durant la trajectoire biographique mais également façonnées au gré des expérimentations menées en détention, contrarient ou facilitent, selon les cas, l'expression des conduites que le détenu donne à voir à autrui ?

## **2. Interroger la perturbation liée à l'usage de la démarche ethnographique**

Le sociologue, dès lors qu'il débute son investigation, perturbe les scènes qu'il entend observer. Sa rencontre avec les enquêtés constitue « un évènement susceptible de précipiter chez eux des comportements perturbés signifiants, à travers lesquels ils vont lui exprimer quelque chose de ce qu'ils cherchent à être et à ne pas être » (Schwartz, 1990, 42). Sa présence auprès des acteurs provoque des effets, variant selon les lieux, la population enquêtée, la nature de son implication sur le terrain. Mon investissement durable en détention me vaut, en début d'enquête, d'être affublé du statut d'intrus, ma présence suscitant la méfiance des acteurs de l'EPM. Le temps passé auprès des détenus, prenant des notes sur leurs pratiques, observant les interactions entre eux ainsi qu'avec le personnel, participant à la vie en détention, les interrogeant durant les entretiens, enregistrant parfois leurs propos à l'aide d'un dictaphone sont autant d'éléments qui me confèrent le statut d'individu indésirable qui examine, fouille et analyse le quotidien des mineurs incarcérés. Mon regard d'enquêteur dérange d'autant plus, que l'ambiguïté suscitée par mon statut, à la fois chercheur en sociologie mais également intervenant sportif durant les fins de semaine, provoque une forme de confusion chez les acteurs de la détention se traduisant par l'expression d'une méfiance à

mon égard. C'est là que se trouve la nature de la perturbation liée à ma présence régulière au sein des scènes de l'enfermement. La majeure partie des pratiques observées demande à ne pas être dévoilée, tenue au secret par les protagonistes de la situation. Ils évitent ainsi que ne soit mis en lumière la nature parfois permissive du cadre carcéral, l'analyse du quotidien montrant un usage restreint des pratiques disciplinaires au profit d'une logique du don/contre don. Or j'observe, participe, prends des notes, est pris à partie. Je rends compte des ressentis et des discours de ceux à qui de coutume on ne donne pas la parole. Je dérange dans une institution où les petites mécaniques de la négociation doivent rester *intra-muros* afin que ne soient explicitement révélés les écarts entre le droit, l'infra-droit et le non-droit (Salle, Chantraine, 2010).

Se faisant, les acteurs bien que réfractaires à mes intrusions régulières tentent d'en user afin de me faire basculer du rôle d'intrus à celui « *d'indic* » en mesure de fournir des informations sur les manières dont la vie en détention se régule ou de ressource, c'est-à-dire d'individu capable de rendre service. Il s'agit là des effets liés à la perturbation qui semblent ainsi prendre la forme de sollicitations récurrentes dont j'estime qu'elles sont en partie liées à mon double statut. Les professionnels en charge de la sécurité de l'établissement, en particulier le capitaine et l'un des trois lieutenants, cherchent à connaître mes déplacements en détention, les activités auxquelles je participe et les acteurs avec lesquels je m'entretiens afin que, par la suite, certaines des informations collectées leur soient relatées dès lors qu'ils s'interrogent sur le comportement d'un mineur en détention ou sur le déroulement d'un incident. Ils considèrent ces demandes comme légitimes, prétextant mon statut d'intervenant sportif. Répondre à leurs interrogations ferait partie de mes obligations en tant que membre extérieur du personnel. Par ailleurs, les détenus usent de ma posture ambivalente pour mener à bien leur trafic et me demander de « *faire rentrer* » des objets tels que des cigarettes. La construction de la communication avec les acteurs de la détention, qu'il s'agit maintenant de détailler, atteste la difficulté pour le chercheur de passer inaperçu dans un lieu tel que l'EPM de Lavaur.

*a. Construire la communication avec les personnels : refuser de devenir « l'indic »*

La difficulté n'est pas tant pour moi de franchir les portes de la détention mais d'endosser les conséquences du libre accès aux situations d'enfermement. Les travaux de Corinne Rostaing mettent en évidence l'ambiance pesante de l'institution limitant ainsi la

liberté de mouvement du chercheur à l'intérieur des lieux d'enfermement. « Il faut s'habituer, en prison, à ne pas disposer de la mobilité habituelle. Un sentiment d'étouffement et d'enfermement pèse les premiers jours. Il faut obtenir du personnel l'autorisation de rencontrer un détenu, d'assister à telle activité ou de se rendre quelque part. La clôture est pesante car elle suppose une relation de subordination entre celui qui détient la clé et celui qui ne l'a pas. Même si le personnel accepte le principe de la recherche, le sociologue se sent gêné de toujours solliciter une autorisation comme s'il s'agissait d'une faveur, avec le sentiment durable de déranger » (Rostaing, 1997, 18). Bien qu'il faille admettre les difficultés que pose le cadre carcéral à la bonne marche de l'enquête, se voir attribuer un accès libre à l'ensemble de la détention peut amener l'enquêteur à rencontrer d'autres difficultés.

Cette relative liberté dont je dispose, liée à mon double statut, reconnu comme professionnel, membre du service éducatif, organisant une partie des activités sportives et participant aux réunions d'équipe, et comme chercheur, partageant les activités avec les détenus, discutant régulièrement avec eux et prenant part à leur quotidien en détention, me confère l'autorisation de rester longuement à l'intérieur des espaces de l'enfermement et de m'y déplacer à ma guise. La méfiance que j'inspire à certains personnels chargés de la surveillance, « *les gradés* » tels qu'ils sont nommés à l'EPM, du fait de ma présence prononcée en détention, me rendant ici ou là, prenant en note mes observations, enregistrant certains des propos tenus en activité ou lors des entretiens, provoque en retour la volonté de contrôler la nature de mon investigation. Dans cette partie, je choisis de porter la focale sur ma relation avec Richard, capitaine de détention et membre de l'administration pénitentiaire, tant la construction de notre communication atteste une volonté de la part de ce professionnel de m'instrumentaliser, cherchant à me soustraire les informations liées à l'enquête.

C'est ainsi que Richard cherche à faire de moi un « *indic* » qui, en plus de participer à la mise en œuvre de certaines activités sportives, serait susceptible de fournir des informations sur le déroulement de la vie en détention. Mon positionnement au cœur des situations, tant au moment de l'encadrement du judo, de la relaxation, de la course à pieds ou encore du renforcement musculaire, que durant les autres activités en et hors « *unités de vie* », présente l'intérêt de recueillir des données approfondies sur les pratiques des mineurs incarcérés. Elle suscite néanmoins certaines demandes de la part de Richard, désireux de connaître le fin mot d'une affaire, les causes d'un incident, les stratégies établies par les mineurs afin de contourner le règlement de l'établissement. Ainsi, toute la difficulté réside dans les efforts déployés afin de préserver l'équilibre fragile d'une posture oscillant entre engagement et distanciation face à la demande institutionnelle.

Le début de mon investigation est marqué par l'obligation de fournir un emploi du temps détaillé des actions que je compte mener durant la journée (essentiellement les détenus et les personnels avec lesquels je choisis de m'entretenir ainsi que les activités auxquelles je désire participer). Cette demande m'est faite durant la troisième semaine de septembre 2008 par le capitaine. Ce dernier considère la liberté dont je dispose en détention comme une difficulté supplémentaire à gérer en terme de surveillance. Il m'explique ainsi que, ne sachant pas où je suis ni ce que je fais durant la journée, les règles relatives à la sûreté de l'établissement ne sont pas respectées. Richard me demande alors de produire, pour chaque journée passée en détention, une « *feuille de route* ». Dès lors que je décide de me rendre en détention, je dois l'en informer le matin même, lui livrant le programme de la journée, par écrit dans un premier temps puis oralement ensuite. Toutefois, celui-ci n'est jamais pleinement respecté tant l'observation s'effectue au gré des contretemps que suppose l'investigation : un entretien prévu qu'un détenu finit par refuser, une activité qui en remplace une autre, un incident qui annule une activité que je prévois d'observer, un adolescent que je décide de suivre et qui se trouve confiné en cellule ou conduit au quartier disciplinaire.

Deux semaines après que ce procédé fut mis en place, des demandes ponctuelles, provenant du capitaine ou de Mathieu, l'un des trois lieutenants de l'administration pénitentiaire, me sont formulées dans le but d'avoir accès à certaines données recueillies. Aussi, ils m'interrogent dès lors que l'un ou l'autre éprouvent le besoin d'en savoir plus à propos des pratiques d'un adolescent durant les activités ou s'agissant par exemple du déroulement d'un incident auquel j'ai assisté. Dans cette perspective, il a rapidement fallu m'affranchir de ces demandes répétées, Richard allant jusqu'à me solliciter pour interroger, pendant les entretiens, un détenu sur une affaire de vol ou de trafic de « *shit* » à laquelle il aurait pu participer. Certains enregistrements me sont demandés en ce sens.

Les réclamations relatives aux enregistrements paraissent justifier aux yeux de Richard dans la mesure où l'entrée du dictaphone en zone de détention a nécessité son accord préalable ainsi que celui de la directrice de l'établissement. Un compromis est alors trouvé. Les enregistrements ne doivent pas quitter l'enceinte de la prison. J'ai pour obligation d'archiver les fichiers audio sur une clé USB, ensuite conservés dans le bureau de la directrice du service éducatif de l'EPM. Les retranscriptions doivent ainsi se faire sur site. Néanmoins, compte tenu des risques de la procédure, je décide de passer outre l'injonction. Les demandes répétées provenant de Richard, auxquelles s'ajoutent celles de Mathieu et de certains premiers surveillants et surveillants, visant à obtenir les enregistrements afin d'écouter le déroulement des activités ou les propos tenus par les adolescents durant les entretiens me laissent penser

qu'ils finiront par passer outre mes refus. Les détenus peuvent finir par en être informés, ce qui détériorerait profondément la communication que je m'efforce de construire avec eux. Dès lors, je fais le choix de désobéir et de ne remettre aucun enregistrement à l'institution. Je dissimule le dictaphone ou le fais passer pour un minuteur. L'appareil, de petite taille, est numérique. Il ne contient pas de cassette d'enregistrement. Sur l'écran apparaît essentiellement le temps en train de s'écouler. Camoufler cet outil ou le faire passer pour ce qu'il n'est pas me préserve des propos qu'un détenu ou un personnel pourrait tenir, relatant la présence d'un matériel d'enregistrement en détention alors qu'aucun fichier audio n'est fourni à la direction.

Mais, cette stratégie a également pour effet de réduire la méfiance des enquêtés et en particulier celle des détenus. Si durant certaines activités, entreposer le dictaphone dans un coin de la salle ne semble pas perturber le bon déroulement des scènes de détention, son utilisation au cours des entretiens pose davantage de difficultés. La présence de l'enregistrement suscite la méfiance. Les détenus se figurent que les paroles ainsi conservées sont susceptibles d'être utilisées comme des aveux attestant d'un comportement transgressif en détention. Ils hésitent à répondre aux questions dérangeantes se rapportant au fonctionnement interne de la détention, à leur vie privée ou à l'intime, alors même qu'ils abordent fréquemment ces sujets lors de discussions informelles. « Compte tenu du rapport privé/public tel qu'il fonctionne dans les sociétés occidentales, il est peu probable que les régions les plus intimes du privé pourraient accéder à l'expression en dehors d'une communication elle-même privée, supposant le secret, donc l'absence de magnétophone » (Schwartz, 1990, 48). La présence d'un matériel d'enregistrement suffit, dans certains cas, à provoquer des discours peu exploitables. Les phrases sont brèves. Les réponses se résument à « *oui* », « *non* » ou « *j'sais pas* ». Les postures des adolescents lors de l'entretien expriment rapidement une forme de ras-le-bol. Ils s'assoient nonchalamment sur la chaise, avachis, les jambes écartées et regardent le dictaphone, tournent la tête à droite et à gauche en observant le sol, puis la fenêtre, exprimant ainsi leur désintérêt profond pour les questions posées. En effet, malgré les relations étroites que j'ai pu tisser avec certains adolescents, le dictaphone refrène les propos.

Tout se passe comme si le fait de ne pas pouvoir exprimer librement leurs pensées faisait disparaître l'intérêt même de l'entretien. Les détenus se focalisent sur l'enregistrement et décident de ne pas évoquer les différents sujets auxquels ils sont attachés. L'espace de discussion est alors alimenté par des réponses courtes et évasives ne me permettant pas les relances adéquates. Le rythme des échanges s'effondre laissant la place à des silences

relativement longs. Pour reprendre les propos d'Oliver Schwartz (1990, 48), « chaque fois que j'ai tenté de réintroduire cet outil – conscient de sa valeur irremplaçable pour conserver la trace de ce qui était dit – dans des relations qui avaient précédemment atteint une certaine liberté de ton, j'ai dû me rendre compte que la communication s'en trouvait bloquée. Mes interlocuteurs “remontaient” des régions intimes du vécu – librement abordées dans des discussions antérieures – vers des régions beaucoup plus “officielles” ». Aussi, je dissimule l'enregistrement en présence de certains adolescents – l'appareil est alors situé dans la poche avant de ma sacoche, elle-même disposée à proximité de l'échange – ou je le fais passer pour un minuteur lors des activités, afin que ne soit rapporté au capitaine ou au lieutenant la présence d'un appareil d'enregistrement en détention. La disparition, bien que relative, de l'outil d'enregistrement permet ainsi, en second lieu, de réduire la méfiance des enquêtés. Cela évacue certaines craintes exprimées par les adolescents relatives à la conservation des propos émis lors des entretiens et à leur réécoute ultérieure par des membres du personnel.

Bien que je décide de m'affranchir de ce procédé visant à archiver les données audio, déclarant au capitaine un usage restreint du dictaphone en détention, les demandes concernant les données récoltées lors de l'enquête se poursuivent. En lui fournissant les espaces et les moments de l'observation ainsi que les noms des personnes avec lesquelles je compte m'entretenir, la « *feuille de route* » permet à Richard de me questionner sur les agissements et les propos des acteurs que je suis sensé avoir observé durant la journée. Aussi, après deux mois de sollicitations régulières, durant lesquelles je cherche sans cesse à esquiver ces demandes, expliquant que j'ai modifié mon programme durant la journée, répondant de manière évasive sans livrer les détails de l'enquête, je prends la décision de ne plus lui fournir l'emploi du temps de mes activités. Deux arguments viennent alors soutenir ma position. D'une part, je lui explique que, réalisant une recherche en sociologie, je suis tenu de respecter les règles d'anonymat et de confidentialité et ainsi que je suis dans l'impossibilité de lui livrer les détails relatifs à l'enquête. D'autre part, que le programme que je lui fournis n'est pas révélateur de mon itinéraire en détention dans la mesure où mon investigation est continuellement soumise aux aléas de l'enquête. Ce à quoi il ne tarde pas à me rétorquer qu'il ne s'agit que de prétextes à la non divulgation d'informations jugées importantes pour la préservation de la sécurité dans l'établissement. Ce rapport de force que j'entretiens avec Richard s'atténue avec le temps, le capitaine de détention semblant reconnaître que ma présence ne remet pas en cause la gestion de la sécurité à l'intérieur de l'établissement.

En décidant de ne plus informer le capitaine sur la nature de mes allées et venues en détention, je réussis à limiter ce petit jeu de l'information. Les actions menées apparaissent

alors beaucoup plus diffuses pour qui entend me soutirer les renseignements de l'enquête. La construction de la communication avec Richard constitue ainsi un exemple des stratégies employées par certains personnels et vouées à instrumentaliser le sociologue. Dans le cas présent, l'administration pénitentiaire s'efforce de faire pencher l'allégeance du chercheur du côté de l'institution. Néanmoins, si le capitaine de détention tente, à de multiples reprises, de me soutirer des informations, les détenus, dans la construction d'une relation contigüe, essaient également de me « *corrompre* », pour reprendre leurs termes.

*b. Construire la communication avec les détenus : « Oh monsieur le blond, vous êtes qui hein ? »*

Les enquêtés « somment le chercheur de se justifier, de participer, de prendre parti, de quitter une position de surplomb, bref d'être présent au monde » (Payet, Guiliani, 2010, 13). Durant les premiers mois, l'investigation est une épreuve. L'enquêteur doit composer avec la méfiance et la curiosité des enquêtés. Ainsi, les adolescents m'interpellent et m'interrogent en s'exprimant régulièrement de la manière suivante : « *Oh Monsieur le blond, vous êtes qui hein ?* ». Reconnu avant tout par ma couleur de cheveux, les jeunes détenus me donnent rapidement le surnom de « *blondin* ». Le recours au surnom, utilisé comme un moyen privilégié d'identification, est fréquent en détention. Il est alors associé soit à un attribut physique particulier, perçu par les jeunes comme sortant de l'ordinaire, soit à des compétences spécifiques. Le travail réalisé par Thomas Sauvadet met en évidence un processus similaire. Les discours recueillis sont emplis des surnoms que les jeunes se donnent entre eux. Les qualificatifs employés sont associés à la démonstration de compétences ou à la présence de distinctions physiques. On peut notamment noter la dénomination attribuée à l'un des jeunes, « Grand Farouk » (Sauvadet, 2007, 97), pour lequel, la taille et la carrure prennent une place centrale dans son processus d'identification à l'intérieur du groupe de pairs. Malik (quinze ans, première incarcération pour vols en réunion), détenu à l'EPM, est appelé « *libellule* » par ses codétenus sous prétexte que ses yeux sont considérés comme étant un peu plus écartés que la normale. « *Blondin* » fait alors référence à une couleur de cheveux que les détenus n'ont pas l'habitude de rencontrer. Ce qualificatif est établi par Yassine, est rapidement repris par l'ensemble de la détention (personnel compris) et marque la construction d'une communication avec les adolescents. Les questions auxquelles les détenus me soumettent dès mon arrivée et durant les semaines qui suivent les amènent bientôt à associer deux autres qualificatifs à ce surnom. D'abord, mon statut de professeur de sport et

plus particulièrement celui d'enseignant de judo, suscite chez la plupart des mineurs la nécessité de me surnommer parfois « *judo* » ou « *judoka* ». Egalement, lorsqu'il s'agit de faire référence à la thèse ainsi qu'au niveau d'études que cela suppose, les mineurs m'interpellent en tant que « *bac plus dix mille* » ou encore « *Einstein* ».

L'expression de ces surnoms marque l'instauration d'une relation avec les enquêtés, la méfiance s'atténuant au profit d'une acceptation passive au sein du groupe. Je suis ainsi amené à côtoyer ces adolescents régulièrement, répondant à leurs interrogations, écoutant ce qu'ils ont à dire, travaillant avec eux à la résolution d'un exercice de mathématiques ou s'entraînant ensemble à la réalisation d'une passe en rugby. « L'enquête sur l'enquêteur » (Mauger, 2006, 44) s'inscrit à l'intérieur de ces moments partagés avec les adolescents et se manifeste également *via* les ragots et les commérages auxquels la détention est particulièrement soumise. Parfois, il me suffit de passer devant une fenêtre de cellule pour qu'un détenu arrivant m'interpelle en utilisant l'un de mes surnoms. « Sur le terrain, le chercheur est partout l'objet d'une curiosité et d'une interrogation constantes qui peuvent se manifester sous les formes les plus diverses, muettes, discrètes, détournées, ou au contraire, ouvertes, directes, voire volontairement provocantes » (Digard, 2006, 44). Le temps long que je passe en détention permet de laisser subsister une forme de connaissance partagée sur l'enquêteur, connue des *anciens* de la structure et perpétrée, relayée, parfois transformée lors de sa diffusion aux arrivants.

Outre l'imputation de surnoms, la construction de la communication avec les adolescents incarcérés passent par la mise en œuvre de tests. Lors de mes venues successives, les détenus évaluent la confiance qu'ils sont susceptibles de m'accorder. L'extrait suivant, tiré de mon carnet de terrain, en atteste.

Je suis en salle de musculation. Marc, le moniteur de sport encadre la séance se déroulant en deuxième partie d'après-midi. Dans la salle, Fahd, Joaquim et Sankoun réalisent leur séance de musculation, alternant sur le banc de développé couché. Malik et Yassine discutent de la bagarre qui a eu lieu le matin même au gymnase entre Adel et Damien. Plus tard, ils entament une conversation portant sur une connaissance qu'ils ont en commun. Yassine, en détention depuis plus longtemps que Malik lui demande alors des nouvelles de ce dénommé Samir. Durant leur discussion, Malik est assis sur le siège de la machine permettant le travail des ischio-jambiers. Yassine est face à lui, debout, adossé au dossier de l'appareil à abdominaux. Quant à moi, je me trouve assis sur l'un des deux rameurs au fond de la salle de musculation, un peu à l'écart de l'activité dans le but d'avoir une vue d'ensemble de la scène. Mon cahier de terrain à la main, j'essaie de noter les pratiques qui me

semblent illustrer au mieux le quotidien des détenus à ce moment précis de la journée, dans cet espace très spécifique que constitue la salle de musculation. Ma prise de notes ne manque pas d'interroger les détenus. C'est ainsi que Yassine m'interpelle à plusieurs reprises pour savoir ce que je suis en train d'écrire. Il vient de temps à autre regarder mes notes. Lorsqu'il s'approche, je décide de ne pas fermer mon cahier ; cette manœuvre pouvant encore amplifier la méfiance des jeunes à l'égard de la prise de notes. Je laisse Yassine lire mes notes. N'arrivant pas à me déchiffrer, il commence à me poser toute une série de questions alors relayées par ses codétenus.

*Yassine : Eh blondin, tu notes quoi hein ? (A ce moment, Malik tourne la tête vers moi).*

Je prends des notes sur c'que vous faites en salle. Pour savoir un peu comment ça s'passe ici. Un peu le quotidien quoi.

(Joaquim, Sankoun et Fahd, tout en continuant leurs exercices, prennent part à la conversation).

*Joaquim (s'adresse à Marc) : Ma, ma il note pour le juge, couille. Hein, c'est pas vrai ?*

(Marc sourit en le regardant).

*Yassine : c'est vrai tu notes pour le juge ?*

*Malik (parle en même temps que Yassine) : Ah, c'est un indic.*

Non, non. Mais non, vous le savez c'que j'fais. On en a d'jà parlé.

*Joaquim : Ma, ma ouais tu cherches.*

Un peu plus tard dans la séance, le téléphone sonne dans le bureau réservé aux moniteurs de sport. Marc quitte alors et pour quelques instants, la salle de musculation, me laissant seul avec les jeunes. Quelques secondes après son départ, Yassine et Fahd se rejoignent et se positionnent à environ deux mètres de moi. Légèrement de biais, je distingue leurs mains. Ils discutent à voix basse. Malik est adossé à la fenêtre de la salle, donnant sur la cour centrale de la détention (confère photographie 1 ci-dessous), et observe les actions du moniteur de sport dans le bureau. La situation de Malik lui permet de « zieuter » comme il dit, le retour du moniteur en salle de musculation. Effectivement, la configuration de la salle de musculation repose sur la mise en place de certains espaces ouverts, accentuant la visibilité, que les mineurs utilisent à leur avantage. Malik, de sa position, peut voir les agissements du moniteur de sport par l'intermédiaire de la fenêtre située à sa droite (l'encadrement rouge à gauche sur la photographie 1). L'alignement entre la fenêtre de la salle de musculation et celle du bureau permet à Malik d'observer, sans sortir de la salle de musculation, les agissements de Marc.



**Photographie 1 : La salle de musculation**

Dès lors, je fais l'hypothèse que Malik veille aux intérêts de ses codétenus. La surveillance de Malik assure la bonne marche de l'échange initié entre Yassine et Fahd. Les deux détenus regardent Malik, ce dernier leur faisant signe avec un hochement de tête. Yassine dit alors à Fahd : « *Vas-y, vas-y donne* » et lui tend sa main droite ouverte. Fahd jette un coup d'œil rapide vers la porte et sort de sa poche droite deux boulettes de « *shit* » entourées d'un film plastique pour les donner à Yassine, s'empressant de refermer sa main. Il me regarde alors et me fait signe avec cette même main encore remplie de la précieuse substance. Yassine porte son poing fermé vers sa bouche, l'index tendu à la verticale et me dit : « *chut !* ». Il me fait ensuite un clin d'œil en souriant et met sa main droite, toujours poing fermé, dans sa poche. Dans le même temps, les deux détenus se séparent quelques instants avant de reprendre leur discussion.

Yassine tente de me confronter à une forme de test. Les coups d'œil intempestifs jetés dans ma direction durant la transaction semblent avoir le double objectif suivant : vérifier que je suis témoin de la scène et s'assurer que je ne suis pas sur le point de rejoindre le moniteur de sport pour le prévenir. En outre, l'emplacement choisi par Yassine et Fahd (dix-sept ans, incarcéré à deux reprises au quartier mineurs de perpignan pour vols en réunion, avec violence et avec arme puis transféré à l'EPM de Lavaur pour de multiples faits de violence envers d'autres détenus ainsi qu'en direction du personnel pénitentiaire, institution dans laquelle il purge une seconde peine de prison également pour vols en réunion, avec violence et avec arme) pour opérer l'échange n'apparaît pas anodin. Ils réalisent « *l'affaire* » juste devant moi. Quelques instants plus tard, Marc revient dans la salle de musculation : « *Alors, ils ont été sages ces petits anges (sourire) ? Ils t'ont pas trop emmerdé ?* ». Les visages des adolescents indiquent que ma réponse est attendue. Les regards de côté, les sourires un peu crispés de Fahd et Sankoun (seize ans, première incarcération pour vols en réunion), l'air

stoïque de Yassine, tendent l'atmosphère dans la salle de musculation. A cet instant précis, je me trouve face à ces situations qui révèlent la nature ambiguë de mon positionnement en détention. Marc me demande de lui faire état des pratiques s'étant déroulées durant son absence. Bien que cette requête soit réalisée sur le ton de l'humour, elle me place dans une position délicate. Cherchant à savoir si son absence a permis la mise en œuvre de pratiques dissidentes, le moniteur de sport, en m'interrogeant, tient des propos accusateurs envers les détenus présents. L'humour permet alors d'atténuer la portée des insinuations.

Dès lors, Marc cherche à me faire endosser le rôle de « *balance* », pour reprendre un terme souvent utilisé par les détenus et qui désigne celui qui dénonce, celui qui accuse et à qui on ne peut pas faire confiance. Ce procédé, qui consiste pour certains professionnels de l'EPM à croire que mon investissement dans les scènes de détention a pour unique but de les renseigner sur l'agir des détenus, s'avère néfaste pour la bonne marche de l'enquête. En effet, comment continuer à jouir d'une acceptation passive de la part des détenus si je suis repéré comme « *l'indic* » ? D'un autre côté, mon statut d'intervenant sportif dans la structure ne me contraint-il pas à réagir face à ce type de manquement au règlement ? Quoi qu'il en soit, la demande de Marc ne me laisse d'autres choix que de prendre position en faveur des adolescents incarcérés. « *Non, non. Rien de bien important (sourire)* ». Les détenus, faisant alors semblant de vaquer à leurs occupations respectives, prêtent toutefois l'oreille à la discussion que j'engage avec Marc. Yassine intervient d'ailleurs : « *Mais non, qu'est-ce tu veux qu'on ait fait hein ? (en tournant la tête vers Marc)* ». Joaquim poursuit, s'adressant également au moniteur de sport : « *Vas-y couille là, on fait rien couille* » (seize ans, première incarcération pour viol en réunion et avec violence).

Si ma présence provoque la méfiance des détenus, en particulier durant les deux premiers mois de l'investigation, ces derniers apprennent néanmoins à se saisir des contradictions que suppose ma posture afin de mettre en œuvre certaines pratiques dissidentes. A la fois chercheur et intervenant sportif, ce double statut présente des exigences contradictoires s'agissant notamment des actions à mener face aux pratiques interdites par le règlement. Mon contrat, dont une partie implique que je prenne en charge l'activité sportive durant les fins de semaine, devrait me contraindre à faire respecter le règlement de l'établissement. Or, mon statut de chercheur me pousse à laisser se produire ces conduites condamnables tant elles constituent l'expression des modes de réappropriation des espaces de l'enfermement par les adolescents. Les interrompre en les rapportant aux personnels ou en remettant en cause la gestion négociée de l'activité mise en place par l'intervenant perturberait d'autant plus les scènes observées. Par ailleurs, il s'agit de ne pas être identifié en

tant qu'« *indic* » ou « *balance* » par les détenus, ce type d'étiquetage pouvant compromettre la qualité de mon intégration à l'intérieur des situations. Les détenus pourraient finir par rejeter ma présence estimant qu'elle présente un risque pour eux en termes de divulgation de conduites interdites aux personnels de l'EPM. Je décide ainsi de ne pas dénoncer, cherchant à préserver avant tout ma relation avec les détenus et par conséquent le recueil de données.

Compte tenu de mes réactions face aux tests, les mineurs considèrent que ma présence ne constitue pas une menace. Ils comprennent ainsi que ma condition n'est pas celle d'un personnel cherchant à faire respecter le règlement. Toutefois, si ce choix me permet d'appréhender les stratégies de contournement et de préserver ma relation avec les adolescents, les détenus saisissent rapidement qu'en ma présence, dès lors que le personnel quitte la salle ou que je suis seul à intervenir, ils bénéficient des marges de manœuvre suffisantes à la réalisation de leurs « *affaires* » (c'est ainsi que les mineurs nomment les pratiques d'échange et de consommation de produits licites ou illicites à l'intérieur de la détention). Lors de certaines interventions où je me trouve seul, notamment dans le cadre de l'activité musculation, les adolescents n'hésitent pas à user des contradictions que revêt mon statut afin de mener à bien leurs échanges de tabac et de « *shit* », allant parfois jusqu'à se retirer aux toilettes pour fumer, les uns après les autres. Cette pratique, je peux également l'observer en présence de certains moniteurs de sport. Néanmoins, ma présence perturbe les scènes dédiées à l'enquête dans la mesure où elle laisse s'installer des espaces de manœuvre favorables à l'expression de pratiques dissidentes. Dans cette perspective et tel qu'Olivier Schwartz (1990) le mentionne, il s'agit d'utiliser la perturbation. Faire de ces entorses au règlement de l'EPM une source de connaissance spécifique (en ce sens qu'elles incarnent un mode singulier d'appropriation des espaces de détention), s'exprimant de manière paroxystique lors de ma seule présence, mais survenant, dans la majorité des situations, au contact des personnels chargés de l'encadrement des activités.

L'imputation de surnoms, les tests (servant à évaluer ma position face aux pratiques interdites) auxquels s'ajoutent la mise en place de défis (les détenus mesurent le volume de mes muscles, l'étendue de ma force physique ou encore mes habiletés au combat) constituent les éléments au principe d'une communication rendue possible en partie en raison de ma participation régulière aux activités physiques. Par le sport se crée un mode singulier d'interconnaissance. Partager un effort, être essoufflé et fatigué, transpirer ensemble, être en contact physique (en judo ou en rugby par exemple), prendre part aux franches rigolades que certaines situations sportives provoquent, produisent les circonstances favorables à l'attribution de surnoms, la mise en œuvre de tests et de défis ainsi qu'à l'expression de

sollicitations variées. S'agissant du dernier aspect, les « configurations d'affaiblissement » (Payet, Laforgue, 2008, 9) dans lesquelles certains détenus semblent se trouver provoquent l'émergence d'un nombre accru de revendications. La représentation que les adolescents se font du sociologue et des marges de manœuvre dont il dispose a alors tendance à en accentuer les effets.

Il m'arrive ainsi d'être interpellé à plus de vingt reprises en l'espace d'une seule journée. La plupart du temps lors de mes déplacements dans la cour centrale, les jeunes détenus m'appellent pour me demander une cigarette. Chemesdine (dix sept ans, seconde incarcération pour vols en réunion), par exemple, lorsque je passe devant sa fenêtre m'interpelle : « *eh, blondin, t'as pas une cigarette ? Ah non. Ma, ma, c'est abusé* ». Parfois même, certains cherchent à marchander une cigarette contre un entretien. Ainsi lors d'un mouvement pour aller en cours de mathématiques, Malik me demande : « *Oh le blond, viens, viens (je m'approche de lui). Pourquoi tu prends des jeunes en entretien comme ça ? Tu le sais Malik, on en a déjà parlé. J'essaie de comprendre un peu comment vous vivez ici. J leur demande un peu leur avis sur tout ça ici. Ici ? Ici c'est la merde mon pote. (Malik sourit) Tu m'prends en entretien et en échange tu m'donnes une cigarette ? Ah tu sais bien que ça marche pas comme ça Malik. Ah. Allez blondin (Malik passe alors son bras autour de mon cou) ».*

Certaines sollicitations vont jusqu'à prendre la forme d'avertissements. A la fin d'un entretien mené avec Yassine, le détenu me met en garde s'agissant des informations qu'il vient de me livrer durant notre discussion et qui sont maintenant enregistrées sur mon dictaphone.

D'accord. Et tu sais ici qui fait rentrer un peu ?  
*Ouais, ben ouais. C'est toujours les grosses bites qui ont le plus de trucs. Par exemple, on est trois à l'EPM à avoir des bons trucs. Trois détenus (silence) qui arrosent tout l'monde.*  
Y'a qui ?  
*A ça, j'peux pas te dire ça.*  
D'accord, je respecte.  
*On sait jamais ta cassette elle tombe entre de mauvaises mains.*  
J'vais tout faire pour que ça n'arrive pas.  
*Tu vas tout faire. Tu vas faire. C'est pas tu vas tout faire. Tu vas l'mettre dans ta poche, tu vas sortir et tu vas la poser dehors, en dehors d'ici. Puisque après moi, ils vont venir me pêter les couilles tes collègues. Après s'ils entendent ça (hausse la voix), ca y'est c'est foutu pour moi. J'risque d'avoir des*

*problèmes, j'risque de, de faire des trucs que j'ai pas envie de faire tu vois. Tu vois pour reprendre ma place et après. Tension, cette cassette j'veux pas qu'elle reste ici ouala.*

Non, non mais t'en fais pas.

*J'veux même pas, un surveillant l'entende ou un truc comme ça. Ils ont le droit de l'écouter là ?*

Non, non c'est une recherche donc c'est anonyme.

*Parce que là, le capitaine et tout, ils te surveillent, j'te le dis moi. Ils appellent pour savoir où tu es avec qui t'es et tout. Tu déranges ici.*

Ah bon, comment ça ?

*Ils aiment pas ceux qui fouillent, et toi tu fouilles beaucoup trop. Tu vois des trucs que tu devrais pas voir. Ils aiment pas que la vérité elle éclate au grand jour. C'est des, comme les délinquants. En fait c'est des délinquants eux aussi. Nous dans notre business, on aime bien rester discret. Eux ils aiment toujours creuser et enfoncer le plus bas possible sans qu'on puisse jamais déterrer c'qui font. Ils aiment bien faire ça. Bon blondin, merci en tout cas. Mais là faut qu'j'fume mon p'tit joint, que j'me prépare à sortir, la routine quoi. Allez.*

Dans cet extrait, Yassine exprime ainsi les risques qu'il encourt en me livrant des informations relatives à son quotidien de détention ainsi qu'aux relations qu'il entretient avec les acteurs de l'institution, codétenus et personnels. La mise en garde de l'adolescent est exprimée sur le ton de la menace, ce dernier allant jusqu'à ordonner que les informations recueillies soient emmenées hors les murs. Il poursuit alors son propos, m'expliquant que je suis surveillé et que ma présence dérange dans la mesure où je « fouille » sans cesse. Son discours, outre l'avertissement, cherche à instrumentaliser le sociologue. Yassine investit l'espace de l'entretien, partageant avec moi des informations délicates puisqu'elles touchent à l'infra-droit ou au non-droit pouvant parfois constituer le mode de régulation sociale majeur à l'intérieur des situations d'enfermement. La nature de notre relation établie à partir des éléments précédemment évoqués (les tests, les surnoms, les défis, le partage d'activité telle que la pratique physique) permet ainsi de construire une communication fondée sur la connivence. L'adolescent tient des propos dont il sait que leur propagation en détention présente un risque pour lui, d'autant plus qu'ils font l'objet d'un enregistrement. Pourtant, Yassine en vient à me les livrer. Le partage d'informations sensibles auxquelles s'ajoute la présence d'un dictaphone dont nous savons tous deux que son utilisation en détention est soumise à des règles qu'il me demande par ailleurs d'enfreindre, constituent les éléments de la connivence, cette forme de complicité secrète qui nous amène, Yassine et moi, à nous

accorder autour de certaines entorses au règlement et qui ne peut s'établir qu'à partir d'une relation déjà éprouvée à de nombreuses occasions.

### 3. Passer inaperçu à l'EPM de Lavaur

La nature de la perturbation initiée par mon ancrage ethnographique en détention, qui trouve son expression dans la construction de la communication avec les personnels et les détenus de l'EPM, atteste que je ne peux en aucune manière passer inaperçu dès lors que j'entre à l'EPM de Lavaur. Souscrivant aux écrits de Gérard Mauger (2006, 38), « tenter de faire de la position occupée par l'enquêteur un "lieu neutre", c'est espérer qu'il pourra ainsi passer inaperçu chez les indigènes, se transformant, en quelque sorte, en "passe-muraille" des cloisonnements sociaux. Sur le terrain, il s'agit pour l'enquêteur d'obtenir des réponses à ses questions, de pouvoir les enregistrer ou les noter, de mettre en fiches ses observations, sans que le questionnement ("neutre") ou l'observation ("impartiale") influencent les réponses enregistrées ou les comportements observés ». Le mythe de la neutralisation de la situation d'enquête, entendu comme l'illusion consistant à penser que les scènes sociales observées ne sont pas, pour une grande part, altérées par la présence de l'enquêteur, ne peut connaître de validité empirique. Lors d'une enquête ethnographique, la présence de l'enquêteur ne passe jamais inaperçue. La perturbation a tendance à s'atténuer avec le temps de l'investigation mais elle ne disparaît jamais complètement et les enquêtés n'oublient pas qu'ils sont observés et qui les observe. Dans cette perspective, l'écueil majeur serait d'imaginer « sans doute l'illusion de "faire l'illusion" : accueilli "comme l'un des leurs" par des enquêtés de bonne volonté, l'enquêteur risque plus encore de "se prendre pour l'un des leurs" et de croire qu'il passe inaperçu » (Mauger, 2006, 40). Aussi l'immersion n'est jamais totale, de telle sorte que l'enquêteur puisse considérer que les enquêtés finissent par le prendre pour l'un des leurs. Trois éléments expliquent que perdure une distance infranchissable entre les détenus et moi.

S'agissant du premier aspect, mon contrat signé avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse sud ainsi que mon statut d'intervenant sportif durant les fins de semaine me positionnent du côté de l'institution. Ma présence suscite la méfiance chez les adolescents, particulièrement au début de l'enquête. Trois semaines après que ce soit engagée l'investigation, Mohamed (dix sept ans, seconde incarcération pour vols en réunion, avec violence et avec arme) me confie, lors d'une discussion informelle durant un mouvement : *« moi et toi on est pas dans l'même bateau hein. Comment ça ? Même si t'es là, avec nous, à t'balader comme tu dis, t'es quand même avec eux en fait. Avec eux ? Ouais avec tous là, les*

*éducés, les surveillants, t'es l'un des leurs quoi* ». Par la suite, le sentiment de méfiance semble s'atténuer au profit d'instantanés de familiarité pouvant parfois aller jusqu'au partage d'une forme de connivence avec certains adolescents sans toutefois disparaître entièrement.

Par ailleurs, la distance aux enquêtés s'exprime également *via* les registres ostensibles du capital culturel. Autrement dit, mon *hexis* ainsi que mon statut d'étudiant, dans la mesure où ils représentent les aspects manifestes et signifiants du capital culturel lors des interactions avec les détenus, marquent une distinction avec les adolescents. La tenue du corps est un premier élément de différenciation. Les postures d'un certain nombre d'adolescents sont révélatrices d'une culture incorporée qui se distingue des normes et valeurs au fondement de mon processus de socialisation : mains dans les poches, épaules vers l'avant, gestuelle marquée par l'utilisation régulière des poings, tête baissée avec le regard vers le haut, assis, les jambes écartées, le dos voûté et les coudes posés sur les genoux. Les jeunes détenus apprennent à se reconnaître par des usages similaires de leur corps qui ont également pour fonction la mise à l'écart de tous ceux qui ne s'inscrivent pas dans de telles postures. Tel que le souligne Gérard Mauger (2006, 40), l'enquêteur se trouve ainsi mis à l'écart en raison des aspects les plus insignifiants en apparence de son comportement (manières de faire et de ne rien faire, de parler et de se taire, de regarder, d'écouter, de rire, etc.) et qui, de ce fait, échappent à la conscience et au contrôle.

Le langage et les caractères de la diction me différencient également des mineurs incarcérés. Le langage employé par les adolescents est un marqueur du capital culturel revendiqué et mis en scène dans les interactions. Le « verlan, qui emprunte tout à la fois à l'argot du français populaire, voire aux langues de l'immigration maghrébine, noire-africaine, antillaise, etc., est donc bien à considérer comme un véritable argot de groupe, avec ses champs sémantiques propres et sa capacité à exprimer le vécu et l'expérience de la rue, c'est-à-dire les différentes activités, délinquantes ou non, la toxicomanie, les relations sexuelles, les relations raciales, l'argent, la tromperie, la bagarre, les codes d'interaction, etc. » (Lepoutre, 2001, 154). Lorsqu'il est correctement utilisé, le langage produit les conditions favorables à l'appartenance au groupe de pairs. La vulgarité, par exemple, constitue l'un des principes langagiers posés par les jeunes dans l'interaction. Elle devient alors particulièrement nécessaire lors des joutes oratoires puisqu'elle est un moyen d'intimidation.

Au langage s'ajoutent les manières de parler. Ainsi, parler fort, avec un débit rapide, parfois tous en même temps (ce qui a pour effet de produire un tumulte assourdissant), interrompre, user d'une gestuelle exacerbée, sont quelques uns des caractères de la diction pour lesquels opte une grande part des adolescents de l'EPM. Il existe des variations de

langage entre les détenus, en particulier lorsqu'ils sont issus de communautés distinctes. Néanmoins, j'estime que les caractéristiques présentées précédemment sont communes à la plupart des mineurs incarcérés. Par ailleurs, le niveau d'études dans lequel je suis engagé surprend les détenus. Ils ont tendance à opposer leurs parcours marqués par une déscolarisation précoce à mon statut d'étudiant en doctorat. Les années d'études universitaires attestent, dans l'imaginaire des jeunes, une forme d'intelligence supérieure les amenant à me surnommer la « *Grosse tête* » ou encore « *Einstein* ». Ces dénominations indiquent la construction d'une communication quand, dans le même temps, elles constituent les marqueurs de la distinction.

Le troisième facteur de distanciation s'incarne dans le rapport que les adolescents entretiennent avec la rue. En dépit de la singularité et de l'éclatement des parcours biographiques, il semble y avoir, pour une grande part des détenus, une forme commune d'attrait pour la rue et pour l'ensemble des significations que ce lieu suscite dans l'imaginaire des jeunes. Ainsi la rue, régulièrement associée aux expériences délinquantes, provoque en détention la consolidation d'un imaginaire collectif auquel les adolescents se réfèrent sans cesse et avec l'aide duquel ils s'accordent à trouver des similitudes dans leur parcours de vie. S'opère alors la construction d'une cohésion entre les détenus autour de moments d'expérience communs, parfois vécus ensemble et renforçant l'herméticité du groupe face aux personnes extérieures. Les discussions, les gestes et les récits produisent ainsi une forme de mémoire commune et familière pour la plupart des détenus de l'EPM m'étant fondamentalement étrangère ; ce qui a pour effet d'accroître encore un peu plus le sentiment d'intrusion. Ainsi, pour la majorité des jeunes incarcérés, « la rue incarne un espace primordial de respiration, elle possède une force d'attraction, et l'on voit mal comment il pourrait en être autrement tant qu'un seuil minimal de confort n'aura pas été franchi dans les habitations. Cet état de fait caractérise la jeunesse populaire [...]. La rue, le quartier correspondent à des espaces de vie, les jeunes s'y sentent littéralement chez eux. Leurs réseaux relationnels (familiaux, amicaux, amoureux et professionnels) tendent à se concentrer sur ce périmètre et trahissent une forme d'insularité, d'où la domination de l'appellation "jeunes de cité", c'est à dire la qualification par l'ancrage territorial » (Sauvadet, 2006, 50-51). La rue représente le terrain privilégié d'une « sociabilité communautaire » (Sauvadet, 2006, 55) provoquant la fixation de normes et de valeurs agissant à la fois comme un moyen d'exclusion de la société normale et en tant qu'instrument d'identification à l'intérieur du

groupe de pairs. A cet égard, Yassine revient à plusieurs reprises sur l'importance et la quasi fascination qu'il a pour la rue et ses occupants<sup>8</sup>.

Il existe ainsi une séparation avec les enquêtés relative à « l'ancrage territorial » (Sauvadet, 2006, 51). En détention, les mineurs incarcérés ne nourrissent pas leur distinction en arborant les propriétés de la classe sociale dont ils sont issus. Ils évoquent rarement les indicateurs permettant de les situer sur l'échelle sociale : profession des parents, masse salariale du ménage, lieu de vie... Lorsque les détenus veulent marquer leurs différences, ils empruntent à des formes capitalisées de ressources attachées à l'univers de la rue (Lepoutre, 2001 ; Rubi, 2005 ; Sauvadet, 2006). En ce sens, tout se passe comme si justement, au quotidien, au cœur des discussions qui les animent, les détenus tentent de camoufler les disqualifications attachées à leur origine sociale par la mise en scène de capitaux situés géographiquement, produits d'une appropriation et d'une incorporation quasi circonscrites aux espaces de sociabilité que la rue semble leur fournir. Les postures et le langage sont, à cet égard, représentatifs de ce procédé. Telle que les mineurs me le font remarquer au quotidien, l'appartenance à un territoire et à un lieu de socialisation commun (dont je ne fais pas partie) est un autre moyen de produire de la distance. Certains adolescents affichent fièrement les connaissances acquises dans et par la rue, revendication d'un capital culturel hors normes en mesure de se confronter à l'instruction capitalisée durant mon parcours universitaire.

---

<sup>8</sup> Voir « Annexes ».

## TROISIEME CHAPITRE

### L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE POUR MINEURS DE LAVAUUR : DE LA PRISON-VILLE À LA *PRISON-SCÈNE*

---

Les EPM s'inscrivent à l'intérieur de « cette étrange dynamique : *la prison semble changer autant qu'elle paraît immuable* » (Chantraine, 2004b, 57). Instrument d'une certaine « rationalité punitive » (Foucault, 2001, 1397), ces nouvelles institutions visent le traitement spécifique de la délinquance juvénile. A cet égard, elles sont à la fois le produit de réformes carcérales à visées progressistes et l'incarnation d'une forme de torpeur propre à l'institution-prison. Pour reprendre les termes de Christian Demonchy (2004, 274), « la prochaine prison à donc bien un modèle : c'est le modèle précédent. Tout le travail consiste alors à habiller ce modèle ancien pour lui donner l'apparence du neuf ».

Nouvelle prison apparue récemment dans le champ carcéral français, l'EPM a pour ambition de modifier la prise en charge des jeunes détenus sous main de justice : par l'instauration de ces établissements, le législateur a voulu marquer une rupture avec le système classique d'enfermement que constituent les quartiers mineurs<sup>1</sup>, ces ailes réservées aux mineurs détenus dans des établissements pénitentiaires plus traditionnels : maison d'arrêt et centre pénitentiaire. « Peu d'observateurs osaient mettre en avant les capacités (re)socialisatrices de ce type d'enfermement, où dominant l'encellulement individuel massif et, au mieux, l'oisiveté et l'ennui. A cet égard, l'ouverture des établissements pénitentiaires pour mineurs change partiellement la donne, car les registres de légitimation de ces institutions récentes rompent avec la logique du strict "coup d'arrêt" pour insister au contraire sur l'objectif de "resocialisation" » (Chantraine et *al.*, 2011, 12). En sur-investissant le modèle de la détention éducative, les EPM s'inscrivent dans la panoplie punitive en tant qu'instrument de « *resocialisation* » des jeunes délinquants. Ainsi, « le triptyque sanction-contrôle-contention est posé comme un cadre essentiel de l'action éducative » dans un certain nombre d'établissements destinés à la réinsertion des mineurs sous main de justice (Milburn, 2009, 196).

Outre les six EPM (de Laval, Marseille, Meyzieu, Orvault en Loire-Atlantique, Porcheville dans les Yvelines et Quiévrechain dans le Nord), les centres éducatifs fermés créés en 2002 pour prendre en charge les mineurs délinquants multirécidivistes et les onze

---

<sup>1</sup> Par la loi n°2002-1138 d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002, le législateur crée les établissements pénitentiaires spécialisés pour mineurs.

établissements de réinsertion scolaire destinés aux élèves perturbateurs poursuivent des objectifs éducatifs comparables. Plus, les établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE) qui voient le jour en 2005 s'inscrivent dans la continuité des EPM. Ils accueillent, pendant une durée de vingt quatre mois maximum, des garçons et des filles (volontaires, âgés de dix-huit à vingt-deux ans et portant uniforme) qui se consacrent, en respect d'une discipline stricte, à la formation civique, à la remise à niveau des savoirs fondamentaux et à la détermination d'un projet professionnel<sup>2</sup>.

Composant du nouveau dispositif de traitement octroyé à la délinquance juvénile, le modèle d'enfermement en EPM se fonde sur trois éléments constituant la médiation de l'intégration de la ville dans la prison, faisant de l'EPM de Laval une prison-ville (Salle, 2012). La séparation des détenus mineurs et majeurs, la mise en œuvre de temps collectifs quasi permanents, favorisée par une architecture construite à cet effet et prise en charge par des personnels issus de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'éducation nationale et de l'unité de consultation et de soins ambulatoires, ainsi que l'instauration de la mixité sexuelle constituent les principaux points de jonction de la ville et de l'EPM. Tout se passe comme si la détention avait été construite dans le but de ressembler à une microsociété standardisée. Le dispositif d'enfermement constitue ainsi un monde diminué, écarté de la société, devant toutefois rétablir ce qui semble être au principe de la vie adolescente : les temps scolaires, les activités socio-éducatives, les pratiques sportives ainsi que la mixité sexuelle. Le tout est alors agencé de telle sorte que soit privilégié et contraint l'engagement des adolescents dans chacune des activités proposées. Ces derniers doivent, selon le projet fondant les EPM, partager collectivement les normes et les valeurs propices à leur réinsertion prochaine. Dans cette perspective, les temps collectifs mixtes sont chargés de participer à la réélaboration des styles de vie des adolescents détenus et d'aboutir à leur normalisation : les faire rentrer dans un cadre de vie standardisé.

Dès lors, le programme d'activités ainsi que les services mis en œuvre, symbolisant l'intégration de la ville dans la prison, travaillent à la « *rééducation*<sup>3</sup> » des mineurs incarcérés. L'ensemble des adolescents est sensé partager de nombreuses activités rendues obligatoires ayant pour fonction de les *réduquer*. L'éducation revêt une dimension avant tout collective et passe pour les mineurs incarcérés par la contrainte de s'engager dans la totalité des activités.

---

<sup>2</sup> Voir Basson, Solini, Neyrand, 2012 (à paraître).

<sup>3</sup> Voir le « *document méthodologique pour la mise en œuvre des établissements pénitentiaires pour mineurs* » rédigé conjointement par la direction de l'administration pénitentiaire et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Par la valorisation effective des temps collectifs mixtes vécus en détention, il s'agit de faire en sorte qu'ils intériorisent les normes et les valeurs portées par la société qui leur permettront, lors de leur sortie prochaine, une réinsertion effective. Or, considéré par l'institution comme intense, homogène, continu et total, ce temps collectif, pendant lequel jusqu'à dix-huit détenus peuvent être réunis pour interagir au sein d'un même espace semble simultanément participer à l'émergence d'une forme renouvelée de « technologie positive du pouvoir » ayant pour finalité la « normation » (Foucault, 1999) des adolescents incarcérés et provoquer l'émergence d'espaces de manœuvre susceptibles d'accueillir l'expression du *rapport pratique*. Ainsi, l'analyse des *expériences de détention* se réalise en prenant en considération les particularités de l'environnement dans lesquelles elles s'éprouvent<sup>4</sup>. De ce point de vue, la nature du *rapport pratique* est fonction du processus d'*hyperactivité forcée*, entendu comme l'obligation pour les détenus de s'inscrire à l'intérieur du programme dense d'activité élaboré par la structure, exprimant la volonté de la part de la direction de contrôler une population jugée problématique (faisant de l'éducation la justification majeure du gouvernement des corps), et qui favorise, dans le même temps, l'expression de modes singuliers de réappropriation orientés vers la mise en scène de soi. En d'autres termes, l'inscription des adolescents à l'intérieur de ce dispositif semble favoriser l'émergence d'espaces de représentation faisant de la prison-ville une *prison-scène*.

## 1. Les préceptes d'une détention éducative

Etablir une détention à l'intérieur de laquelle les détenus mineurs et majeurs ne se rencontrent pas, mettre en place des activités dédiées à l'éducation des adolescents et instaurer le principe de mixité en détention constituent les principaux préceptes sensés faire de l'enfermement des mineurs non plus le dispositif qui extrait le jeune détenu de la vie civile mais le procédé qui cherche à reproduire en détention ce que serait la vie d'un adolescent hors les murs. Ainsi, le temps de l'incarcération est sensé prendre le contre pied de la « déshérence des quartiers mineurs » (Bérard, Chantraine, 2008, 126). Les diverses imperfections connues du système carcéral français<sup>5</sup>, notamment au sein du processus d'incarcération des mineurs,

---

<sup>4</sup> Voir « Premier chapitre. L'analyse du *rapport pratique* aux situations d'enfermement », « *Des expériences de détention in situ* ».

<sup>5</sup> Nous avons à l'esprit le manque de structures d'accueil pour les individus condamnés ou en attente de jugement : une difficulté à l'origine d'une séparation plus que relative, presque inexistante dans certains lieux, entre la détention des mineurs et des majeurs. A cela s'ajoute l'inefficacité du dispositif de réinsertion, considéré par le législateur comme nécessaire dans le processus d'incarcération des mineurs.

amènent le gouvernement à repenser la question de la prise en charge des mineurs condamnés ou prévenus<sup>6</sup>.

*a. Séparer les mineurs et les majeurs détenus*

« Les EPM permettent de séparer les détenus adultes des détenus mineurs filles et garçons de 13 à 18 ans pour qui l'incarcération est devenue nécessaire<sup>7</sup> ». Ce texte s'appuie sur les propositions faites par les règles pénitentiaires européennes adoptées en 2006, portant sur les droits fondamentaux des personnes détenues, le régime de détention, la santé, l'ordre et la sécurité des établissements pénitentiaires, le personnel de l'administration pénitentiaire, l'inspection et le contrôle des prisons, et qui mentionnent que « les mineurs de dix-huit ans ne devraient pas être détenus dans des prisons pour adultes, mais dans des établissements spécialement conçus à cet effet ». Dès lors, l'un des premiers foyers de légitimation des EPM réside dans l'opportunité qu'ils offrent de séparer deux populations dont les rapports en détention sont jugés problématiques.

La coprésence de détenus majeurs et mineurs au sein d'un espace unique de détention semble constituer un certain nombre de difficultés. Néanmoins, les documents officiels ou les propos énoncés par les investigateurs du projet EPM ne rendent pas compte des conséquences que peut avoir cette cohabitation sur les adolescents détenus. Autrement dit, la prescription est affichée mais les raisons qui poussent les pouvoirs publics à mettre en œuvre une séparation entre les mineurs et les majeurs détenus n'apparaissent pas. A cet égard, l'hypothèse la plus vraisemblablement partagée par les professionnels tient au fait que le détenu mineur, entendu comme un « être en devenir », partiellement engagé dans la délinquance et sur lequel l'institution peut encore avoir une emprise éducative, doit être écarté des délinquants majeurs sous peine de poursuivre et terminer « son apprentissage du métier ». Réflexion reprise par Michel Foucault en ces termes : « le milieu délinquant n'avait donc pas cette fermeture sur lui-même qui a été organisée essentiellement par la prison, par cette espèce de "marinade" à l'intérieur du système carcéral, où se forme une micro-société, où les gens nouent une solidarité réelle qui va leur permettre, une fois sortis, de trouver appui les uns sur les autres. La prison, c'est donc un instrument de recrutement pour l'armée des délinquants. C'est à cela

---

<sup>6</sup> En droit français, le prévenu est la personne, physique ou morale, faisant l'objet de poursuites judiciaires devant un tribunal correctionnel ou devant un tribunal de police. Devant une cour d'assises, la personne poursuivie est l'accusé. En attente de jugement, elle est susceptible d'être incarcérée en maison d'arrêt.

<sup>7</sup> Voir le document présentant « la cérémonie de remise des clés de l'EPM de Laval » ayant eu lieu le 13 Avril 2007.

qu'elle sert. On dit depuis deux siècles : "La prison échoue, puisqu'elle fabrique des délinquants." Je dirais plutôt : "Elle réussit, puisque c'est ce qu'on lui demande" » (2001, 1585).

La raison principale pour laquelle le détenu mineur doit être séparé du détenu adulte renvoie aux arguments développés lorsque la prison à la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle est devenue le lieu privilégié de la séparation des sexes. Le mineur et la femme sont considérés comme des individus à protéger du détenu majeur, infecté par la maladie du vice. Un contact fréquent et régulier avec lui risquerait de les contaminer. Il s'agit d'éviter l'émergence d'une socialisation délinquante, une forme d'apprentissage du métier effectué par l'intermédiaire de croisements répétés entre mineurs et majeurs à l'intérieur de la détention. L'établissement d'un rapport étroit entre un détenu mineur et un détenu majeur expose ainsi l'adolescent au danger (apprentissage du métier de délinquant, constitution d'un réseau malfrat). Ce qui apparaît problématique pour les professionnels de la prison peut être résumé ainsi : le contact régulier entre un majeur et un mineur peut occasionner l'établissement d'une relation de pouvoir dans laquelle l'adulte prend l'adolescent sous sa coupe avec toutes les dérives que ce rapport asymétrique peut occasionner. Pourtant cette cohabitation semble tolérée en quartiers mineurs.

Gérard, surveillant à l'« *unité de vie une* », explique les difficultés de séparer majeurs et mineurs détenus au sein de la maison d'arrêt dans laquelle il était en fonction avant son arrivée à l'EPM de Laval.

*« Ben voilà, voilà. Bien sûr, ils sont pas ensemble. Enfin, voilà, ils se croisent pas souvent mais bon ça arrive quand même. Faut pas s'leurrer. J'ai des collègues, ils me disent que, dans leur établissement, ben, pas de place, pas de salle pour les activités, pas assez de cours de promenade. Donc voilà, système D. On les fait se croiser pour que les minos puissent sortir un peu. Sinon, les majeurs, ils sont plus nombreux, donc ils récupèrent tous les espaces de la détention. Moi dans mon ancien établissement, ils se croisaient aussi. C'est comme ça. On a pas la place de les séparer complètement. Sinon, les minos restent vingt quatre, vingt quatre en cellule. Et puis bon même, par la fenêtre ça tchare, ça yoyote. Voilà, ça échange, ça communique, on y peut rien. En quartier c'est ça, ils sont pas ensemble mais ils sont ensemble quand même. Voilà c'est la réalité quoi ».*

Fahd, transféré à l'EPM, revient sur son expérience de détention en quartier mineur et sur ses relations avec les détenus majeurs.

*« Il m'dit passe moi une clope. J'lui dis écoute euh. J'ai quatre clopes. Parc'qu'en fait, les, les mineurs, ils peuvent pas cantiner là-bas. C'était un majeur qui m'avait envoyé. J'ai*

*quatre clopes. J'lui dis, c'est chaud. J'lui dis, démerde-toi. 'fin. Trouve, y'a d'autres majeurs là. Voilà, essaie d'en trouver pour toi.*

Quand tu m'dis qu'c'est un majeur qui t'a filé les clopes, normal'ment vous êtes pas mélangés en quartier ?

(Rires) *Ouais norm'lament, mais on s'croise toujours. 'fin. A la f'nêtre ou quoi, dans les couloirs, même des fois en promenade ou en activité, on parle, on fait du bus'ness ».*

Dès lors, la croyance selon laquelle les quartiers mineurs constituent des espaces hermétiques à l'intérieur d'une zone de détention pour adultes est un leurre. Léonore Le Caisne (2008), lorsqu'elle réalise une ethnographie des mineurs incarcérés au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis, évoque également les échanges pouvant se produire entre ces deux populations qui pourtant ne devraient jamais être en contact. La création des EPM tente de répondre aux difficultés posées par la structuration de relations entre ces deux catégories de détenus en offrant un lieu de détention uniquement réservé aux mineurs de treize à dix-huit ans, garçons et filles. Il s'agit ainsi de restreindre ce phénomène consistant à considérer l'âge comme un gage d'expérience et ainsi penser que la relation entre un détenu plus âgé et un jeune détenu puisse se reconfigurer autour d'un rapport maître/apprenant. Mais ce phénomène ne peut-il pas exister en EPM, entre deux détenus âgés de dix-huit et treize ans ? Lors de l'extrait suivant Malek (dix-huit ans, seconde incarcération pour vols en réunion, avec violence et avec arme) fait mention de la relation qu'il entretient avec Camil (treize ans, première incarcération pour vols en réunion, et fugue). Le règlement intérieur de l'EPM de Lavaur stipule que les jeunes majeurs peuvent poursuivre leur détention dans l'établissement jusqu'à dix-huit ans et six mois notamment « si la séparation avec les mineurs prévenus de moins de 16 ans peut être garantie dans l'établissement, et ce à l'appréciation du chef d'établissement ». Les propos de Malek mentionnent que, dans les faits, ce principe n'est pas pleinement respecté.

« Et les garçons jeunes qui rentrent à treize ans par exemple ?

*Ah ça, ça m'fait pitié. Parc'que euh, c'est comme des p'tits frères, t'as vu. On les prend pour nos p'tits frères, t'as vu. Et (silence) just'ment les p'tits comme ça qui rentrent, on les prend sous notre épaule t'as vu c'est. Par exemple euh, y'a un petit, Camil de, qui est à la quatre, le pauvre t'as vu, lui j'le prends sous mon épaule, c'est voilà. Personne l'emmerde et tout ça. Pour lui apprendre un peu la vie en prison, ici, tout, le bus'ness et tout. Comment s'en sortir ici en fait ».*

Au bout du compte, séparer majeurs et mineurs détenus atteste la volonté de concevoir

une détention *assainie*, tenue à l'écart de l'ascendant que l'adulte incarcéré serait susceptible d'avoir sur l'adolescent, et propice à la mise en œuvre du dispositif d'éducation. Total, la population détenue à l'EPM de Laval est composée d'adolescents, prévenus et condamnés, âgés de treize à dix-huit ans, filles et garçons. Dans les faits, chaque établissement opère une gestion différenciée de la détention : sur les six EPM actuellement en service, la mixité sexuelle n'est respectée qu'à Laval, Quiévrechain et Meyzieu<sup>8</sup>. Ils sont, pour une grande part d'origine populaire<sup>9</sup>. La nature des crimes et délits à l'origine de leur incarcération est variable (vol avec arme et/ou en réunion pour une grande part, trafic de stupéfiants, meurtre, viol...). Néanmoins, la consultation des « *dossiers de suivi judiciaire des adolescents* » atteste que l'incarcération survient rarement dès le premier délit. D'autres formes de prises en charge apparaissent dans le parcours biographique du détenu avant son incarcération en EPM : foyer en milieu ouvert, centre éducatif fermé, institut thérapeutique, éducatif et pédagogique. Les mineurs incarcérés sont majoritairement multirécidivistes. Quelques-uns sont toutefois emprisonnés suite à la première infraction. Qualifiés de « *primo délinquant* », ces adolescents sont incarcérés en majeure partie pour fait de mœurs, agression grave sur personne ou meurtre.

### *b. Temps collectifs : temps éducatifs*

Les temps collectifs deviennent le rouage essentiel de la mécanique éducative à l'EPM de Laval. La fragmentation de la journée de détention en quatre périodes d'activités collectives est sensée permettre l'instruction méthodique des jeunes détenus par les personnels. Renvoyant à l'acception classique de l'éducation défendue par Emile Durkheim (2005), l'action collective est ainsi positionnée au centre de l'action éducative afin de permettre l'apprentissage de la morale. « De fait, au vide organisationnel des quartiers mineurs vient répondre un trop plein minuté et exténuant selon le modèle de "3 fois 20" (20 heures de cours, 20 heures d'activités éducatives, 20 heures de sport), qui est lui même porteur de conflits : le dressage disciplinaire viendrait-il remplacer le néant sécuritaire ? » (Bérard, Chantraine, 2008, 126). Les domaines d'activité retenus doivent ainsi correspondre aux activités quotidiennes vécues par un adolescent hors les murs, livrant ainsi les gages de l'intégration de la ville dans la prison. La mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite la

---

<sup>8</sup> Voir « *le rapport de synthèse de l'évaluation des EPM* » produit en Octobre 2009 par l'inspection des services pénitentiaires et l'inspection de la protection judiciaire de la jeunesse.

<sup>9</sup> Pour une analyse de la position sociale occupée par les adolescents incarcérés à l'EPM de Laval voir « Premier chapitre. L'analyse du *rapport pratique* aux situations d'enfermement », « ... d'origine populaire ».

participation de quatre administrations travaillant de manière pérenne au sein de l'établissement ainsi qu'une architecture singulière autorisant l'accueil des détenus à l'intérieur des activités et visant par ailleurs la disparition du béton pénitentiaire (construction d'espaces à ciel ouvert, suppression des miradors, des barbelés et des grillages, abaissement du mur d'enceinte...).

#### \* La mécanique du temps fragmenté

Soucieux de détourner la population carcérale adolescente des styles de vie déviants qui, selon les interprétations des pouvoirs publics, seraient engendrés par l'oisiveté, l'EPM développe un large panel d'activités collectives auxquelles le détenu est sommé de prendre une part active. La propension à ne rien faire devient portion congrue en détention dans la mesure où « l'oisiveté est mauvaise conseillère, pour les collectivités comme pour les individus. Quand l'activité individuelle ne sait pas où se prendre, elle se tourne contre elle-même » (Durkheim, 2005, 44). Placé au sein d'un appareillage très développé de nombreuses activités obligatoires, le jeune incarcéré est pris en charge par un imposant dispositif ayant pour fonction de le *rééduquer*. Ce temps collectif vise une utilisation quasi-exhaustive de l'emploi du temps carcéral et convoque une multitude d'activités et d'espaces afin de « *toucher* » l'ensemble des adolescents. Dans cette perspective, le mineur incarcéré est censé, si l'on se réfère au « *document méthodologique pour la mise en œuvre des établissements pénitentiaires pour mineurs* », pratiquer pas moins de soixante heures d'activités hebdomadaires.

Directrice des services pénitentiaires à l'EPM de Laval et ancienne membre du groupe national de travail pour la mise en œuvre des EPM, Agnès souligne les efforts fournis pour recréer *le rythme de vie moyen* d'un adolescent à l'intérieur de la détention sur la base de ce programme dense d'activités obligatoires.

« C'était pas une religion de dire occupation à fond. Mais on ne voulait pas se retrouver dans la configuration des QM où il ne se passe rien. J'ai trop vu ce que ça pouvait donner en terme de violence, de racket. Je l'ai vécu moi. Le CJD de Fleury, c'était ça, donc bon. C'était vraiment, on voulait vraiment (silence). Plus jamais ça quoi hein. Euh. Ici au moins, ce qu'ils font ne nous échappe plus. Occuper, c'est aussi ça hein. Pour moi, c'est pas un gros mot. Et dans les activités programmées. Ben l'école ça allait de soi, hein, tout est parti de là. Après, naturellement, on est parti de la vie normale d'un adolescent normalement structuré. Bon, qu'est-ce qu'il faut pour se construire ? Il faut avoir des temps d'apprentissage, il faut

*avoir des temps de détente, de défoulement aussi, physique, etc.  
Il faut avoir des temps culturels ».*

Les propos tenus par Agnès, saisis dans le cadre d'un entretien, soulignent la volonté de recomposer en détention les principaux domaines d'activité sensés appartenir à la vie d'un « *adolescent normalement structuré* ». Par ailleurs, la directrice de l'établissement mentionne l'« *occupation* » en tant que fonction première du programme d'activités, laissant ainsi de côté les arguments visant à justifier la mise en place des temps collectifs établis dans la but de procurer une éducation aux jeunes détenus. Nous verrons, lors de la seconde partie de ce chapitre, que la dimension occupationnelle attribuée aux activités renvoie à une volonté de contrôler la population incarcérée. A l'aide d'un rythme effréné, le détenu ne peut s'arrêter de faire, voir de sur-faire sous contrôle des personnels de l'établissement. Les quatre domaines d'activités sont alors reportés sur l'emploi du temps des mineurs de telle sorte que la journée de détention présente un découpage faisant du temps dédié à leur éducation un temps fragmenté. Le tableau ci-dessous (confère tableau 3 ci-dessous), extrait du communiqué de presse tenu par Dominique Perben, garde des sceaux de mai 2002 à juin 2005, lors de sa visite à Laval le 31 janvier 2005, montre le rythme moyen journalier auquel un adolescent incarcéré à l'EPM de Laval est sensé se soumettre.

<b>7h30</b>	Réveil, toilette
<b>8h00</b>	<b>Petit déjeuner par groupes de 10 en présence d'éducateurs et de surveillants</b>
<b>9h00 - 12h30</b>	Répartition par groupes de six :
<b>10h30 - 11h00</b> Pause encadrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enseignement général</li> <li>- enseignement technique</li> <li>- éducation sportive</li> <li>- activités socio-éducatives et culturelles</li> </ul>
<b>12h30 - 14h</b>	Repas en commun puis détente à l'intérieur ou à l'extérieur
<b>14h - 18h</b>	Répartition par groupes de six :
<b>15h45 - 16h15</b> Pause encadrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enseignement général</li> <li>- enseignement technique</li> <li>- éducation sportive</li> <li>- activités socio-éducatives et culturelles</li> </ul>
<b>18h - 19h30</b>	Détente à l'intérieur ou à l'extérieur
<b>19h30</b>	Repas par groupes de dix en présence d'éducateurs et de surveillants
<b>20h</b>	Activités avec les éducateurs et les surveillants
<b>21h30</b>	Coucher

**Tableau 3 : Une journée de détention à l'EPM**

Le tableau nous renseigne ainsi sur l'étendue de la journée de détention s'étirant de 7h30 le matin, à 21h30 le soir. Le temps passé en cellule passe ainsi de la norme en quartier mineur à l'exception en EPM. Considérablement allongé, le temps vécu en dehors de l'espace cellulaire se compose d'activités de natures diverses, prises en charge par plusieurs administrations. L'école, le sport et les activités socioculturelles correspondent aux activités programmées et repérées dans l'emploi du temps du jeune détenu. Les moments passés en « *unité de vie* » sont qualifiés de « *moments de détente* » par le personnel.

L'accès à l'enseignement est régi par une équipe de sept enseignants et un proviseur issus, pour la plupart, de sections d'enseignements général et professionnel adaptés ou d'instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Rattachés au ministère de l'éducation nationale, ils sont affectés de manière exclusive à l'EPM de Laval. A son entrée en détention, chaque adolescent est reçu par le proviseur. Expérience scolaire, niveau d'étude, appétence pour certaines matières, projet professionnel, un certain nombre de thèmes sont ainsi évoqués. A l'issue de l'entretien, le détenu est tenu de passer une série de tests pour ensuite être placé dans une classe correspondant à son niveau scolaire. Trois niveaux de classe

sont identifiés. « *L'alpha* » est l'appellation donnée au groupe alphabétisation. Les adolescents concernés ont un niveau scolaire correspondant à la fin de l'école primaire. Les leçons sont alors orientées vers l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. S'agissant du deuxième niveau, le groupe « *CFG* » est composé de mineurs préparant le certificat de formation générale. Le groupe « *DNB* » est constitué d'adolescents dont le niveau scolaire est estimé suffisant pour préparer l'acquisition du diplôme national du brevet. Les enseignements sont en majeure partie positionnés durant les matinées, du lundi au vendredi, afin d'être en adéquation avec les rythmes scolaires.

Les activités socio-éducatives ainsi que certaines formations techniques sont mises en œuvre par le personnel de la protection judiciaire de la jeunesse et plus spécifiquement par les éducateurs, les deux professeurs techniques et les trois intervenants extérieurs. L'atelier cuisine ainsi qu'un volet insertion (techniques de recherche d'emploi, vie quotidienne, simulation à l'embauche) sont réalisés par les professeurs techniques et les éducateurs. Ces derniers veillent également au bon fonctionnement des activités « *décoration* », « *musique* », « *théâtre* » et « *rallye du livre* ». Enfin, des intervenants extérieurs concourent aussi à l'éducation des jeunes détenus avec l'élaboration des activités « *code de la route* », « *estime de soi* », « *arts plastiques* », « *jeux de dames* » et « *échecs* ».

Le sport est majoritairement encadré par trois moniteurs de sport. Ces derniers sont des surveillants ayant passé une spécialisation afin d'encadrer le sport en prison. La prise en charge sportive s'effectue plutôt l'après-midi, autour de deux activités majeures : le football et la musculation. D'autres activités viennent ponctuellement s'ajouter à cette programmation, le badminton et le ping-pong par exemple. Par ailleurs, des intervenants extérieurs viennent mettre en place de la boxe, du judo, du cirque lors des vacances scolaires et les fins de semaine. Enfin, le service éducatif fait également appel à des intervenants extérieurs dans le domaine sportif. Une convention est signée avec un club de rugby et un intervenant en capoeira.

Ces temps voués à l'éducation du jeune détenu s'accompagnent de moments collectifs encadrés par « *le binôme surveillant-éducateur* ». Près d'une quarantaine de surveillants sur les cinquante-six affectés à l'EPM et trente-huit éducateurs travaillent conjointement à l'accompagnement des détenus au sein des « *unités de vie* ». Plusieurs couples éducateur-surveillant sont ainsi constitués puis assignés à chacune des sept « *unités de vie* » de l'établissement. Ils forment ainsi les « *binômes* » chargés de l'encadrement des repas et des moments « *de détente* ». Manger ensemble (durant le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner), jouer aux cartes, commencer une partie de dames, s'affronter au *Monopoly*, regarder

la télévision, jouer aux jeux vidéo ou au *baby-foot* constituent l'essentiel des activités réalisées par les adolescents. L'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse sont par ailleurs invitées à reproduire ce mode de fonctionnement aux différentes strates de leur hiérarchie respective : ainsi, à Laval, les trois chefs du service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse et les trois lieutenants de l'administration pénitentiaire travaillent-ils conjointement à l'élaboration du planning des activités et à la gestion des unités de vie ; de même, la directrice de l'établissement, membre de l'administration pénitentiaire, administre l'institution en association avec la directrice du service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse.

Aussi et s'agissant des activités internes à l'« *unité de vie* », tous les détenus ne bénéficient pas de la même quantité d'heures à passer hors de leur cellule. L'espace laissé aux temps de détente collectifs durant la journée de détention varie selon les « *régimes différenciés* ». Le tableau ci-dessous (confère tableau 4 ci-dessous), issu du « *règlement intérieur de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Laval* », présente les modes de gestion différenciés des temps collectifs au sein de chacune des « *unités de vie* ».

	Type de régime	Petit-déjeuner	Temps du midi (12h00-12h55)	Temps du soir (17h30-20h00)
Unités Arrivants	Régime arrivant (1 <sup>re</sup> affectation obligatoire)	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur
Unité 1	Régime de contrôle	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur	Repas pris entre deux services	Temps collectif de 17h30 à 19h00 puis repas pris en cellule
Unité 2 et Unité 3	Régime commun	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur
Unité 4	Régime de contrôle	Pris en cellule	Le principe : Repas en cellule L'exception : repas en petit collectif (3-4 max) sur décision de l'éducateur et du surveillant	Pas de temps collectif Repas pris en cellule
Unité 5	Régime de responsabilité	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur	En collectif encadré par le surveillant et l'éducateur
Unité filles	4 régimes : arrivant, de contrôle, commun, de responsabilité	En fonction du régime de détention décidé lors de la CPU	En fonction du régime de détention décidé lors de la CPU	En fonction du régime de détention décidé lors de la CPU

**Tableau 4 : Les régimes différenciés**

Quatre régimes sont ainsi repérés. Le « *régime de contrôle* », établi au sein de l'« *unité de vie une* », suppose une interruption du temps collectif à dix neuf heures. Le dîner

est pris en cellule. Le même régime existe au sein de l'« *unité de vie quatre* ». Il présente toutefois quelques variations dans la mesure où les temps passés en collectif sont inexistant. L'« *unité de vie deux* » et l'« *unité de vie trois* » sont soumises au « *régime commun* », qui est, avec le « *régime de responsabilité* » mis en place à l'« *unité de vie cinq* » et le « *régime arrivant* » à l'œuvre au sein de l'« *unité de vie arrivant* », le mode de gestion considéré comme étant le plus ouvert. Les temps vécus en dehors de la cellule composent une grande part du quotidien de l'« *unité de vie* ». S'agissant de l'« *unité de vie fille* », elle est susceptible d'accueillir les quatre régimes précédemment cités, chaque fille pouvant être soumise à un régime de détention distinct. L'ensemble des détenus se trouve ainsi affecté à une « *unité de vie* » en fonction du bilan réalisé chaque semaine lors des commissions disciplinaires uniques<sup>10</sup>. De ce point de vue le comportement et plus particulièrement les incidents auxquels l'adolescent peut se trouver associé influence de manière importante la décision prise par la commission d'autoriser son transfert. Les « *régimes différenciés* » sont partie prenante du dispositif de sanction mis en place par l'établissement dans la mesure où les comportements déviants répétés des jeunes détenus à l'intérieur des temps collectifs sont susceptibles d'occasionner leur mouvement vers une « *unité de vie* » dite plus « *stricte* », au sein de laquelle les temps collectif deviennent portion congrue. Nous verrons, dans la seconde partie de ce chapitre, qu'il s'agit là d'un aspect permettant de considérer les temps collectifs en tant qu'instrument de contrôle de la population détenue. La sanction s'opère en partie par une restriction du temps dédié aux activités de groupe.

S'ajoute à ce programme d'activités obligatoires, les moments passés en cellule, pouvant d'une certaine manière, être appréhendés comme des temps collectifs additionnels. L'architecture de l'EPM, en disposant les fenêtres des cellules autour d'une large cour centrale à ciel ouvert, génère des interactions quasi permanentes entre les mineurs, le jour et la nuit. Ils peuvent se voir et se parler et ainsi former des espaces de socialisation particuliers qui provoquent l'émergence, dans l'interaction, d'un certain nombre de valeurs et de normes de groupe héritées, sur lesquelles l'administration pénitentiaire n'a que peu de contrôle. L'*agora* apparaît alors comme un espace collectif où l'ensemble des détenus se retrouve pour échanger, parler et parfois entamer un processus de règlement de comptes. En contact les unes avec les autres, les cellules constituent des espaces refermés sur eux-mêmes dont le positionnement autour d'un îlot central suppose des interactions à distance.

---

<sup>10</sup> Voir « Deuxième chapitre. Observer l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Laval d'en bas », « Sous contrat ».

Chaque semaine le mineur détenu se voit remettre une feuille avec son emploi du temps pour la semaine suivante. Observons la manière dont il se présente en s'appuyant sur l'exemple de Malik, détenu à l'« *unité de vie deux* » (confère tableau 5 ci-dessous).

	lundi 07/12	mardi 08/12	mercredi 09/12	jeudi 10/12	vendredi 11/12
9h00	CUISINE	SPORT INDIVIDUEL	ECOLE JOURDES	ECOLE MARTINEZ	
10h30		ECOLE JOURDES	ECOLE PELISSIE	PSY PJJ	ECOLE MARTINEZ
12h00					
14h00	ECOLE MARTINEZ	PJJ	VIE QUOTIDIENNE		CUISINE
15h30					
16h00	SPORT CO	SIMULATION EMBAUCHE	FOOTBALL	RUGBY	MEDIATHEQUE
17h30					

**Tableau 5 : Emploi du temps de Malik**

L'emploi du temps présenté ci-dessus nous livre un aperçu du nombre d'activités hebdomadaires moyen auquel l'adolescent est tenu de participer. Cette programmation correspond ainsi à une répartition des différents domaines d'activité de lundi à vendredi et lors d'une période scolaire. Les matinées sont plutôt destinées au temps scolaire. Le sport, les activités socio-éducatives et de formation, ainsi que les entretiens menés avec les personnels de la protection judiciaire de la jeunesse sont généralement positionnés durant les après-midi. S'ajoute à ces temps programmés, l'ensemble des repas ainsi qu'un temps collectif s'étirant de dix-sept heures trente (heure à laquelle se terminent les activités) à vingt heures trente (moment où les détenus sont reconduits en cellule pour la nuit). Le samedi et le dimanche, outre les temps collectifs partagés au sein de l'« *unité de vie deux* », Malik participe également à des activités sportives, telles que la musculation et le football, ainsi qu'à l'activité

« *jeux de dames* ». Total, nous estimons que, durant la semaine complète, Malik passe plus de cinquante heures en activités collectives.

Cherchant à réaliser une application idéale du dispositif – rappelons que le « *document méthodologique pour la mise en œuvre des établissements pénitentiaires pour mineurs* » prévoit soixante heures d'activité par semaine et par détenu équitablement réparties entre l'école, les activités socio-éducatives et le sport – la direction de l'EPM de Laval s'obstine à combler les moments d'inactivité dans l'emploi du temps des jeunes détenus. Les adolescents sont dans l'obligation de participer à la totalité des activités scolaires, socio-éducatives ou sportives mises en place par l'institution et incités à partager les temps collectifs internes à l'« *unité de vie* ». Réside ici une différence majeure entre l'EPM de Laval et les cinq autres EPM actuellement en fonction (Chantraine et al., 2011 ; Gourmelon et al., 2012). L'écart existant entre le volume horaire prévu et les temps collectifs réellement effectués par les détenus s'avère minime puisque les adolescents participent en moyenne à près de cinquante heures d'activités hebdomadaires à l'EPM de Laval.

Dès lors, l'émulation présumée, générée par la coprésence de plusieurs filles et garçons au sein d'un même espace, devrait participer à l'émergence d'un processus d'éducation morale (Durkheim, 2005). Chercher à user des bienfaits de la communauté, dans le but que les adolescents partagent durant des activités vécues collectivement les normes et les valeurs propices à leur insertion dans la société, atteste ainsi la résurgence de substituts rationnels de notions religieuses qui ont servi de véhicule aux idées morales les plus essentielles. L'individualisme par exemple, auquel est associé l'égoïsme en tant que sentiment amoral, doit être vivement condamné et combattu dans ce nouveau système de détention. A l'EPM de Laval, cela prend la forme d'une obligation pour tous les adolescents de partager la vie collective créée artificiellement par l'établissement. Le refus de participer aux activités est considéré comme un manquement au règlement et occasionne des sanctions à l'encontre du dissident. « Ainsi se trouve déterminé, avec plus de précision, le second élément de la moralité. En principe, il consiste dans l'attachement à un groupe social, quel qu'il soit. Pour que l'homme soit un être moral, il faut qu'il tienne à autre chose qu'à lui-même ; il faut qu'il soit et se sente solidaire d'une société si humble soit-elle » (Durkheim, 2005, 116). La première contrainte à laquelle l'adolescent se trouve confronté dès son arrivée à l'EPM de Laval c'est cet engagement à outrance à l'intérieur de la collectivité carcérale vécue d'abord comme une imposition. De ce point de vue, séparer les détenus mineurs des détenus majeurs, mettre en œuvre des activités collectives qui viennent remplacer le temps cellulaire et instaurer la mixité sexuelle entre les détenus constituent les éléments principaux d'une action

éducative vouée à l'élaboration d'une morale collective. L'architecture n'est pas en reste du dispositif puisqu'elle est spécialement conçue pour accueillir les groupes d'adolescents durant les activités.

\* Une architecture qui contribue à la mise en œuvre des activités collectives

Quatre des six établissements pénitentiaires pour mineurs récemment créés en France présentent la singularité architecturale d'organiser la spatialité carcérale autour d'une « *grande place de village*<sup>11</sup> ». Rompant ainsi avec l'architecture parlante témoignant des fonctions dissuasives et sécuritaires de la prison (un mur d'enceinte abaissé et des toitures de couleur ocre cuivrée contribuent à l'inscription de l'EPM de Laval dans son environnement immédiat), le programme architectural (imaginé par Léon Grosse et Adrien Fainsilber) de ces nouveaux établissements configure la traduction originale des missions pénitentiaires qui leur sont conférées. Une série de procédés formels travaillent, en effet, à l'atténuation relative de la contrainte physique vécue par les jeunes détenus et ménagent de nombreux espaces ouverts (parfois à ciel ouvert) propres à donner libre cours au projet éducatif prôné par l'EPM. Le plan de masse de l'établissement (figure 1, ci-dessous) présente ainsi une série de sept « *unités de vie* » aux couleurs chaleureuses, réparties de part et d'autre d'un gymnase qui constitue l'angle supérieur de l'enceinte. Adossées au mur, elles sont composées de dix cellules chacune, s'organisent autour d'une petite cour intérieure (nommée « *patio* ») et disposent d'une salle à manger et d'une salle de détente comprenant équipement vidéo, fauteuils et *baby-foot*. Chaque « *chambre* » (terme utilisé pour désigner la cellule individuelle) présente une salle d'eau, un lit, un bureau, une télévision et un interphone (relié au bureau du surveillant) et ouvre sur l'espace central de la prison (« *la place du village* ») de forme triangulaire intégrant un terrain de sport et des « *espaces paysagers* ».

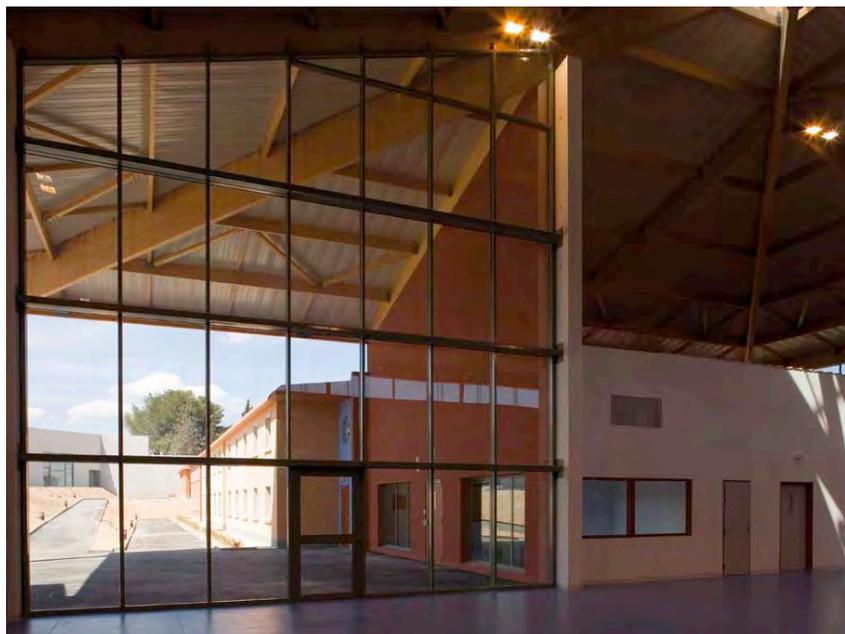
---

<sup>11</sup> « *Fiche signalétique. EPM de Laval, Marseille, Orvault et Porcheville* » éditée à l'initiative de l'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice (AMOTMJ) en Septembre 2007.



**Figure 1 : Plan de masse de l'EPM de Laval**

Ces dispositions architecturales offrent, notamment, l'opportunité de remplacer les temps d'encellulement par des temps collectifs quasi permanents laissant entrevoir la volonté de concilier, au sein des mêmes espaces, incarcération et prise en charge socio-éducative. Dans le cas de l'EPM de Laval, la répartition des espaces vides et fermés (Foucault, 1975) est ainsi repensée afin de générer un milieu de détention largement ouvert adapté à une population mineure et propice au déploiement d'un ambitieux dispositif éducatif rendu possible par la mise en œuvre de très nombreux temps collectifs. Outre la distribution des différents corps de bâtiments autour d'une large cour ouverte de grande dimension, la conception-même de ces derniers vient renforcer la continuité assurant le lien entre le centre de l'enceinte et l'ensemble des éléments construits réservés à la détention. Ainsi, le gymnase dispose-t-il d'une façade entièrement vitrée orientée dans cette direction (photographie 2, ci-dessous).



**Photographie 2 : Le gymnase**

De même, barreaudées au minimum et de belle taille, les fenêtres des cellules donnent-elles également sur la cour (photographie 3, ci-dessous) ; c'est aussi le cas de la plupart des nombreuses fenêtres de l'école, du parloir ou des ateliers de formation. Enfin, de grands axes de circulation convergent vers la « *place du village* » pour dessiner la géométrie résolument centripète de l'EPM de Laval.



**Photographie 3 : Une cellule**

Lumineux et aérés, les espaces de détention ainsi conçus visent à générer un climat apaisé aussi bien qu'assaini propice à susciter et à accueillir de nombreuses activités collectives. A cet égard, l'emploi des couleurs vives à l'intérieur des espaces de vie collectifs, pastelées et chaleureuses sur les façades extérieures des bâtiments, travaille à une

dissimulation des fonctions premières attribuées au béton pénitentiaire : enfermer et contenir. Méthode bien comprise par l'industrie du *marketing*, l'usage des couleurs sert ainsi à dissiper la fonction des objets (Lary, Parrot, 2010). Les couleurs appliquées aux bâtiments dans les quartiers de relégation sociale en constituent une illustration. Tout porte à croire que les couleurs primaires, vives et voyantes (vert, rouge, jaune) observées sur les balcons ou sur une partie des façades des barres d'immeubles sont utilisées en tant que palliatifs aux problèmes sociaux, susceptibles de gangréner l'intérieur de ces espaces. A l'EPM de Laval, « la couleur est par excellence, [...] un enjeu démocratique » (Perrot, 2010, 30). Habiller les murs délimitant les espaces collectifs par des couleurs vives et chaudes ou froides et pastelées (suivant l'ancrage régional de l'établissement) semble être investi d'une volonté d'atténuer les marqueurs visibles d'une « prison sous tensions » (Benguigui, Guilbaud, Malochet, 2011) (confère photographie 4 ci-dessous).



**Photographie 4 : Façades extérieures des « unités de vie »**

Les espaces exigu (plafonds bas, couloirs étroits) ainsi que la couleur grisée des murs recouverts par l'insalubrité et le salpêtre abritent un mode de gouvernance anti-démocratique orienté vers l'instauration de la loi du plus fort ainsi que vers une reproduction voire une exacerbation des pratiques délinquantes. Cette représentation fantasmée de l'usage des espaces carcéraux trouve au sein des EPM une résolution tout aussi utopique. Les espaces

ouverts constituent les grands volumes (couloirs élargis, hauts plafonds) entrecoupés de zones à ciel ouvert colorées et présentées comme saines et salutaires. L'élaboration architecturale de l'EPM semble ainsi être portée par une volonté de réifier en détention une conception urbanistique de la cité idéale. En opposition à la cité spontanée, qui se développe progressivement et de manière parfois anarchique, la cité idéale est conceptuellement élaborée avant d'être construite. En ce sens, elle consiste en une forme urbanistique parfaite qui ne nécessite aucune retouche après sa réalisation. Les plaquettes réalisées par les architectes du projet EPM attestent l'ambition de produire une détention idéale n'exigeant aucune rectification entre la conception et la réalisation. La démarche d'élaboration du bâti effectuée en « *conception-réalisation* », pour reprendre les termes de l'architecte, renvoie ainsi à une volonté d'élaborer une configuration architecturale parfaite, proche de la cité idéale et au sein de laquelle l'agencement des bâtiments est sensé provoquer l'émergence d'une organisation sociale orientée vers le vivre-ensemble.

Affichant une ouverture manifeste, l'EPM de Laval comprend également des espaces singuliers rigoureusement fermés sur eux-mêmes. C'est le cas du « *box* ». Ce terme, employé par le personnel de l'établissement, désigne un espace récréatif de petite taille, de forme rectangulaire, disposant de fenêtres donnant sur les couloirs et surmonté d'une trappe centrale barreaudée d'environ un mètre sur un mètre (photographie 5 ci-dessous).



**Photographie 5 : Le « box »**

Les jeunes détenus y étant amenés entre les cours, tout se passe comme s'il s'agissait de mettre à leur disposition un « espace toléré de débridement des émotions [permettant] un relâchement agréable du contrôle des sentiments » (Elias, Dunning, 1994, 18-64). Espace du défouloir et de l'exutoire, le « *box* » est principalement le lieu du contrôle, son confinement se

prêtant particulièrement bien à la surveillance et, si besoin, à l'intervention rapide et efficace du personnel pénitentiaire.

*c. Garçons et filles incarcérés au sein d'un même lieu de détention*

Troisième élément visant à reproduire en détention le rythme de vie moyen d'un adolescent dans la société (laissant ainsi penser que l'intégration de la ville en prison, menée par un nombre important de personnels, suffirait à provoquer l'émergence d'un processus d'éducation du jeune détenu) : la présence des filles à l'EPM de Laval. Dans le « *document méthodologique pour la mise en œuvre des EPM* », commun à l'administration pénitentiaire et à la protection judiciaire de la jeunesse, « la mixité est un enjeu éducatif important. Elle constitue un support privilégié pour travailler avec les adolescents sur les représentations qu'ils ont de l'autre sexe, les relations sociales hommes/femmes, les questions de sexualité et donc d'identité. Il est donc important que dans le cadre de la prise en charge en EPM ces problématiques soient investies, notamment à l'occasion des activités. Un travail de restauration, si ce n'est de construction, de la relation homme/femme peut jouer un rôle essentiel dans l'insertion de ces jeunes ».

Pourtant la prison a longtemps été considérée comme le lieu ordonnant la séparation des sexes que l'instauration de la mixité en EPM ne manque pas d'interroger. En effet, le principe de non-mixité dans les établissements pénitentiaires français date de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. « Il fallait que l'éducation pénitentiaire restaure le sens de l'égalité mais aussi “la pudeur” des femmes. La femme en tant qu'épouse et mère est le pivot de la famille et le garant de la moralité de l'homme et de l'enfant » (Rostaing, 1997, 41). Représentante de la morale, la femme doit par conséquent être éloignée de l'homme incarcéré, considéré par les pouvoirs publics comme une figure de l'anormalité (Foucault, 1999). En ce sens, contaminé par la maladie du vice, il serait en mesure d'infecter la femme par des contacts trop réguliers. D'autres causes du principe de non-mixité existent. L'une des plus évidentes reste les risques liés à la sexualité en détention. Il paraît inconcevable de favoriser de telles pratiques, sources de plaisir tout autant que de dérives potentielles, dans un lieu qui a pour vocation d'exercer une peine au sens strict du terme, c'est-à-dire « l'imposition d'une discipline spécifique qui permet le redressement et l'amendement de personnes considérées comme déviantes et qui ont commis des infractions pénales » (Chantraine, 2010b, 118), et dont la fonction correctrice autant que répulsive ne doit pas être corrompue par l'adoucissement que représenterait le plaisir pris dans une pratique sexuelle. En effet, la

peine de prison est tenue de rester, dans l'imaginaire collectif, un moment de pénitence d'intensité suffisante pour que l'amendé n'éprouve pas le désir de récidiver. Aussi, concevoir un temps carcéral agrémenté des plaisirs que pourrait offrir la mixité semble contraire aux fondements idéologiques sur lesquels repose la peine d'emprisonnement. Mais cela n'épuise pas les raisons qui expliquent la non-mixité, qui vont des conséquences non souhaitées de la pratique sexuelle (grossesse, IST, viols...) ou du contact entre les sexes (exacerbation du désir, risques de violences...) aux multiples positions morales mises en jeu...

Malgré tout, l'absence de mixité dans l'univers carcéral ne signifie pas l'absence de pratiques sexuelles (légitimes ou non) en détention. En effet, les récentes avancées en matière de restructuration des liens familiaux en détention permettent la création d'espaces dédiés à la préservation d'une intimité conjugale, ainsi que des unités de visites familiales (UVF) où l'intimité, notamment d'ordre sexuel, est désormais considérée comme un principe de droit. « De par ces caractéristiques spatio-temporelles et la prévalence de l'intimité dans l'organisation et le fonctionnement des UVF, le dispositif est susceptible de donner accès à des gestes, des activités, des échanges que l'incarcération a mis à mal ou empêché, et de placer les individus dans une symbolique sociale, affective et identitaire perdue depuis des années » (Rambourg, 2009, 54). Par ailleurs, les travaux de Carole Cardon (2002) montrent par exemple que l'intimité conjugale en détention n'est pas juridiquement interdite et qu'elle peut être de surcroît instrumentalisée par les agents de l'administration pénitentiaire dans un objectif de maintien durable de l'ordre. De surcroît, l'existence d'une sexualité *intra-muros* est avérée, que ce soit la pratique de la masturbation ou une homosexualité pouvant parfois atteindre les limites du consentement mutuel et aboutir à la banalisation du service sexuel (Welzer-Lang, Mathieu, Faure, 1996).

Cela dit, les difficultés suscitées par la présence d'hommes et de femmes au sein de ce milieu relativement clos font de la prison un lieu de séparation des sexes, d'autant plus que l'on sait qu'une partie non négligeable des détenus présente des difficultés relationnelles avec l'autre sexe et a du mal à mettre en œuvre un exercice serein de sa sexualité. Ainsi, la croyance collective, relayée par les pouvoirs publics, en l'anormalité des attitudes de la population carcérale à l'égard du sexe opposé est aussi, d'une certaine façon, l'une des raisons qui peut expliquer l'établissement de la mixité dans les EPM de Laval, Meyzieu, et Quiévrechain. En effet, dans ces lieux privatifs de liberté, la population carcérale est uniquement mineure. L'assimilation de ces détenus à la figure de l'adolescent permet de poser les premiers jalons du principe de mixité à l'intérieur du lieu de la détention. Cet âge de la vie est particulièrement référé à la nécessité d'investissement de valeurs morales garantes d'une

bonne autonomisation, alors qu'en parallèle tout un ensemble de discours plus ou moins légitimes ont renouvelé le positionnement à l'égard de l'adolescence. Les jeunes garçons détenus ne sont plus considérés comme des hommes déjà formés, dont la détention inscrite dans une perspective d'expiation s'accompagne d'une coprésence entre détenus productrice de vices et qui risquerait de contaminer les filles. Celles-ci sont elles-mêmes éloignées de l'image passée d'une mère garante de la morale au sein du foyer familial et qu'il s'agirait de préserver. La coprésence des sexes peut alors être imaginée comme un moyen de moraliser chacun d'entre eux, dans la mesure où elle permettrait de mettre en œuvre de façon contrôlée une réélaboration des codes de conduite régissant les rapports entre les sexes. Elle favoriserait l'apprentissage d'un autocontrôle pulsionnel et une meilleure régulation des relations entre les sexes, si ce n'est entre garçons, tant la régulation pulsionnelle déborde le simple cadre des relations sexuelles possibles.

Par ailleurs, s'il s'agit bien dans ces structures nouvelles d'avoir une action éducative en vue de la réinsertion, il convient de travailler le plus possible dans les conditions les plus proches de la réinsertion imaginée. Or, aujourd'hui, les conditions de vie de l'adolescent sont intimement liées au principe de mixité. Les grandes instances de socialisation qui traversent la vie des adolescents, telles que l'école ou les associations sportives et culturelles, prônent la mixité en tant que dispositif éducatif et d'insertion sociale. Dans cette perspective, il devient souhaitable de promouvoir un « arrangement des sexes » (Goffman, 2002) dans l'optique de normaliser une population adolescente précarisée, dont les principes de régulation des relations intra et intersexes s'avèrent singulièrement machistes, en contradiction manifeste avec le nouveau contrat de genre prôné par les institutions et porté par les couches moyennes cultivées. L'objectif global de la structure réside sans doute dans la volonté que les adolescents incorporent les rôles sociaux normalisés des hommes et des femmes en accord avec leur propre sexe biologique. En d'autres termes, il s'agit de faire en sorte qu'ils investissent l'objectif de participer à l'organisation sociale humaine où « les hommes et les femmes se côtoient dans un espace social mixte : espace public, réunion privée, lieu de travail ou de plaisir, vie familiale... [et où] chacun sait ou semble savoir comment il ou elle doit se comporter dans cette situation spécifique en fonction du fait qu'il ou elle est homme ou femme » (Zaidman, 2002, 9).

L'instauration de la mixité dans l'établissement s'effectue par l'intermédiaire des activités collectives. L'école, les activités socio-éducatives et le sport constituent le socle privilégié de la rééducation du jeune détenu. En réunissant garçons et filles détenus au sein des mêmes espaces, l'EPM inscrit les temps collectifs mixtes en tant qu'élément central de

son système d'enfermement éducatif. Le programme imposé s'avère toutefois aussi lourd qu'illusoire. Dans la journée de détention, le temps d'encellulement devient portion congrue et la mixité dans les activités collectives reste relative car la proportion de filles incarcérées s'avère très faible (autour de 5 %).

La mixité permettrait de rendre la vie carcérale un peu plus proche de la réalité sociale » (Rostaing, 1998, 123). A cet égard, Agnès, directrice de l'EPM de Lavaur et ancienne membre du groupe national de travail pour la mise en œuvre des EPM, souligne l'importance de la mixité en détention : « *Après, naturellement, on est parti de la vie normale d'un adolescent normalement structuré. [...] Il faut pouvoir partager ces temps avec des personnes de l'autre sexe. Comme à l'école. La mixité fait partie de la vie de l'adolescent. Ce doit être le cas aussi ici, même en prison* ». La mixité, posée comme principe dans l'ensemble des activités collectives, joue alors un rôle central dans la normalisation des habitudes de ces jeunes détenus. En usant des temps collectifs comme d'un média, il s'agit d'apprendre aux mineurs incarcérés, identifiés comme ayant des difficultés à interagir avec l'autre sexe, à se côtoyer dans le respect des normes de conduite. Plus précisément, l'ambition est de sensibiliser les détenus au principe de communication et de dialogue entre les sexes (Neyrand, 2009) dans le but de favoriser leur réinsertion prochaine dans une société où la mixité est fondatrice de l'être-ensemble.

Toutefois, les filles incarcérées à l'EPM de Lavaur sont peu nombreuses. Durant le temps de notre investigation leur effectif varie de un à quatre. Ainsi, une partie des groupes présents en activités sont uniquement formés de garçons, le nombre de filles étant trop restreint pour qu'elles occupent l'ensemble des temps voués à l'éducation. Du reste et dès lors que l'activité est mixte, l'asymétrie est telle que l'on compte une fille pour cinq garçons ou plus. Par exemple, en sport, le ratio peut être d'une fille pour quinze garçons. Cette réflexion est soulevée dans « *le rapport de synthèse et d'évaluation des établissements pénitentiaires pour mineurs* » produit en octobre 2009 : « La deuxième difficulté évoquée réside dans le faible nombre de mineures détenues sur certaines inter régions et le risque de n'accueillir qu'une mineure isolée parmi une majorité de garçons ». L'ambition de ce projet apparaît d'autant plus irréaliste que la configuration particulière des rapports sociaux dans lesquels se trouvent pris les jeunes précarisés s'accompagne d'une conception éminemment phallocratique de la place de chaque sexe, où s'affirme pour le garçon la nécessité d'exhiber une virilité exacerbée, constitutive du « capital guerrier » (Sauvadet, 2006) nécessaire à la définition de sa place au sein du groupe de ses pairs. On se trouve donc bien ici face à une représentation sociale en émergence qui porte sur la fonction sociale de la mixité, étayée sur

la diffusion de connaissances aussi bien psychologiques (notions de représentation, d'identité, de restauration de la relation) que sociologiques (notions d'enjeu éducatif, de relations sociales, d'insertion), et prenant pour objet la construction de la relation homme/femme, mais qui semble quelque peu utopique, voire naïve, face à l'immense travail de reconstruction des représentations des genres nécessaires à un véritable changement des attitudes des adolescents concernés. Autrement dit, le principe de mixité, en voulant produire chez l'adolescent un comportement normé face à l'autre sexe, ambitionne ainsi de reconstruire chez le détenu tout un ensemble de schèmes d'action constitutifs de la morale. Une des difficultés réside dans le fait que la morale des normes intergenres dans l'espace social, portée par les couches moyennes cultivées, n'est pas celle des quartiers de relégation sociale (Lagrange, 1999a), ni même celle d'un certain nombre d'intervenants en EPM.

Dans cette configuration, la présence de filles en détention est « toujours présentée comme une source supplémentaire de difficultés. [...] Dans ces établissements, chacun s'accorde à reconnaître que les jeunes filles, sont soumises à de fortes pressions et le plus souvent à des insultes et violences verbales, certes classiques en liberté de la part des garçons issus pour la plupart des "quartiers", mais exacerbées ici par la détention et la configuration des bâtiments. Le type d'architecture de Laval où les cellules filles donnent sur "l'agora" les expose tout particulièrement à cette promiscuité lors des déplacements fréquents des garçons<sup>12</sup> ». *A contrario* des attentes, le principe de mixité incarné est loin de provoquer l'éducation morale attendue. Le principe de mixité participe d'un autre type de normalisation des conduites. La volonté que le processus d'arrangement des sexes puisse trouver à s'étayer de façon positive dans les activités collectives manque inévitablement son but. De fait, et à l'inverse, plusieurs activités finissent par devenir les lieux privilégiés d'une ségrégation des sexes. Les pratiques observées rendent compte d'une discrimination féminine exercée par les garçons et symptomatique de la déviance même que l'institution s'est donnée pour mission de traiter, entre autres par la mixité. Néanmoins, certains professionnels de la structure essaient de se mobiliser pour que ces activités, qui prennent appui sur une conception de la fille comme un être de soumission, la ravalant au statut de « pute » (qui partage avec la « tapette » la stigmatisation du dominé), soient catégorisées socialement comme déviantes. Le principe de mixité dans les activités collectives prendrait alors tout son sens, puisqu'il a pour ambition de normaliser ces conduites et de standardiser les relations sociales entre les filles et les garçons incarcérés dans le but d'une réinsertion effective.

---

<sup>12</sup> « Rapport de synthèse de l'évaluation des établissements pénitentiaires pour mineurs » produit en Octobre 2009 par l'inspection des services pénitentiaires et l'inspection de la protection judiciaire de la jeunesse.

## 2. Les temps collectifs : l'instrument de la discipline...

En revêtant un caractère obligatoire, les temps collectifs mixtes, sur lesquels repose une grande part du dispositif d'éducation du jeune détenu, constituent le ressort de la discipline à l'intérieur de l'établissement. La contrainte pour l'adolescent de s'engager dans l'ensemble du programme d'activité, que nous désignons par les termes d'*hyperactivité forcée* et au sein duquel se cristallise l'expression du couple sanction/surveillance, témoigne du caractère disciplinaire que recouvre le processus de normalisation établi par la structure car c'est bien de normalisation dont il s'agit, dès lors que l'on cherche à inscrire le mineur à l'intérieur d'un tel programme d'activités obligatoires, afin que lui soit inculqué le rythme de vie moyen d'un adolescent alors considéré comme une norme à atteindre et propice à la réinsertion prochaine du jeune détenu.

Le temps à l'EPM de Laval est donc tout particulièrement mesuré et programmé. Régis par « un temps sans impureté ni défaut, un temps de bonne qualité, tout au long duquel le corps reste appliqué à son exercice » (Foucault, 1975, 177), les EPM s'évertuent à combattre la paresse, cet attribut, qui dans la relation à l'autre, jette un discrédit profond sur celui qui en jouit (Goffman, 1975, 13). « Mis en demeure d'adhérer à un projet » (Bailleau, 2009, 457), il est interdit au jeune détenu de perdre son temps, gaspiller le temps étant une faute morale tout autant qu'une forme de malhonnêteté. Assujetti à l'horloge pénitentiaire, il lui faut encore se responsabiliser pour tirer le meilleur parti de ce temps conquis sur le désœuvrement (Chantraine, 2004c). « La discipline, elle, aménage une économie positive ; elle pose le principe d'une utilisation théoriquement toujours croissante du temps : exhaustion plutôt qu'emploi ; il s'agit d'extraire du temps, toujours davantage d'instant disponibles et de chaque instant, toujours davantage de force utile » (Foucault, 1975, 180). Les temps collectifs peuvent ainsi être appréhendés comme un outil disciplinaire : ils transforment les multiples espaces de la détention en instruments pour dresser, programmer, garder sous surveillance n'importe quel groupe de mineurs par la régulation perpétuelle et permanente des activités, des comportements et des gestes.

Je marche avec Richard dans les couloirs de la zone administrative. Le capitaine de détention passe devant les fenêtres donnant sur la cour centrale. Il observe les fenêtres des cellules et prend son TAIT. « Capitaine à surveillant unité quatre. Surveillant unité quatre, j'écoute. Vous avez des détenus en cellule là, je n'veux pas les voir en cellule. Faites-les sortir. Mais pour qu'ils fassent quoi ? C'est pas mon problème, sortez-

*les et emmenez-les au sport, je sais pas moi. Mais, j'veux voir personne inactif compris. Reçu ».*

Par la suite, un extrait d'entretien mené avec Richard illustre ce procédé consistant à user des temps d'activité comme instrument de contrôle disciplinaire.

*« Y'a aussi, il faut les occuper. Quand ils font rien, ils font qu'des conneries parce que, ils s'montent le bourrichon entre eux et puis c'est l'premier à c'l'ui qui f'ra la plus grosse connerie. Donc euh, moi tu agis pour qu'ils ne soient pas à rien faire, il faut qu'ils soient occupés et comme ça ils nous emmerdent pas non plus quoi. Donc, tout ça c'est lié quoi. Moi c'est pour ça que, moi quand j'vois un jeune parfois à la f,nêtre, j'dis t'as rien ? Il m'dit non, j'ai rien c't'après-midi euh. Bon après voilà, d'toute façon faut les occuper quoi. Donc voilà, j'appelle le surveillant pour qu'il l'emmène à la médiathèque ou dans une activité quoi. Après voilà, quand je sais que y'a pas l'EN (l'éducation nationale), parc'que l'EN est en formation, bon là j'appelle les profs de sport, j'leur dis, écoutez, est-c'que vous pouvez euh me gonfler un peu vos groupes de sport parc'que les gamins sont en cellules ? Ça marche super bien. Au moins voilà moi, j'dis toujours, il vaut mieux les avoir en activités. Au moins on sait où ils sont, on sait c'qu'ils font. Ça les occupe et ils reviennent ils sont tranquilles. Ils font pas d'vagues. Tout l'monde est content quoi. Moi l'premier. C'est l'bon compromis pour moi. En cellule, ils s'énervent, on voit pas toujours c'qu'ils font, ils s'insultent, ils sont pas gérables. Donc ouais, vaut mieux les avoir en activité, ouais ».*

Richard souligne l'intérêt disciplinaire accordé aux activités : « celui d'occuper les détenus et particulièrement les plus désœuvrés d'entre eux » (Milly, 2010, 143). L'éducation programmée en EPM est ainsi élaborée en vue de discipliner les corps et les âmes des adolescents incarcérés. Elle s'incarne en une utilisation exhaustive de l'emploi du temps collectif, l'enfermement en cellule, symbole majeur de la peine carcérale, passant de la norme à l'exception. « La vision de la socialisation de l'enfant qui en découle procède [alors] d'une régression, en faisant retour à l'idée de conditionnement éducatif et en parachevant la tentative de résurgence d'un biopouvoir renouvelé [sous une forme toujours plus sophistiquée] » (Neyrand, 2006, 117). La détotalitarisation du système carcéral affichée par l'EPM masque ainsi une forme de modernisation d'une technologie du contrôle mieux adaptée à une population mineure.

Au bout du compte, l'administration pénitentiaire, en rendant la quasi totalité des temps collectifs obligatoires, génère une forme renouvelée de « technologie positive du pouvoir » (Foucault, 1999) : un instrument hégémonique qui contraint une population jugée incontrôlable, un pouvoir omniprésent qui observe, qui planifie, qui inspecte, qui vérifie, qui

se multiplie à partir de ses propres effets et qui procède à la « normation » (Foucault, 1999) des conduites et au dressage des individus. Tout se passe comme si le dispositif de resocialisation forcée devait, pour être efficace (l'absence de récidive découlant de la modification de l'*ethos* délinquant du mineur incarcéré), s'incarner dans une multitude d'activités et d'espaces afin de ne permettre à aucun des adolescents détenus d'échapper à cette injonction d'adopter une conduite hautement uniformisante. Les temps collectifs en EPM peuvent ainsi être appréhendés en tant que « technique positive du pouvoir » (Foucault, 1999) dans la mesure où ils ont pour finalité la « normation » (Foucault, 1999) du jeune incarcéré, cette resocialisation totale de l'une des figures majeures de l'anormalité contemporaine. Le « conditionnement éducatif » (Neyrand, 2006, 117) nécessite, en effet, que les médias que constituent les temps collectifs acquièrent un caractère total : ils doivent être continus (présents à tous les moments de la vie du détenu), intenses (exhaustifs et immodérés) et homogènes (porteurs d'une morale, d'une norme uniformisée et intériorisée par l'ensemble des détenus).

Mais il y a plus, les temps collectifs sont également le ressort principal de la sanction. Les actions entreprises par l'établissement dans le but de répondre aux infractions des mineurs détenus prennent ainsi deux formes distinctes ayant cependant la même finalité : la privation d'activités collectives. Les « *mesures de bon ordre* » sont délivrées par le ou les personnel(s) ayant assisté à l'incident. Applicables immédiatement, elles répondent à des infractions mineures telles que la détention de tabac ou d'un briquet, la réalisation par l'adolescent de petites dégradations, le refus d'aller en activité ou au contraire de réintégrer sa cellule à l'issue d'un temps collectif ainsi que certaines indisciplines etc... Les sanctions alors entreprises s'orientent essentiellement vers le confinement. Le détenu est interdit d'activités durant une demi-journée ou une journée complète, la sanction pouvant s'étendre jusqu'à trois jours. Dès lors que les faits sont jugés plus graves (agression sur personnels, se battre avec un codétenu, détention de cannabis ou autres drogues etc...), les « *sanctions disciplinaires* » succèdent aux « *mesures de bon ordres* ». Elles prennent effet à la suite de la « *commission de discipline* » qui se tient une fois par semaine, le mercredi matin, et durant laquelle l'adolescent, s'il le souhaite en présence d'un avocat, rend compte de ses infractions face aux personnels de direction et au capitaine de détention. A l'issue de la « *commission de discipline* », les sanctions prises à l'encontre de l'adolescent peuvent aller du confinement durant trois à cinq jours à un encellulement prolongé au « *quartier disciplinaire* » durant trois à sept jours.

La grande majorité des sanctions concerne ainsi l'interdiction pour le détenu de participer aux nombreuses activités collectives qui combleront son emploi du temps hebdomadaire, ce qui a pour effet de le tenir à l'écart de la vie en détention. L'illustration la plus frappante de ce procédé est la mise en cellule disciplinaire du jeune détenu. Situé à l'angle gauche du plan général de la prison (figure 3, ci-dessous), le « *quartier disciplinaire* » constitue une zone relativement fermée et extraite de la vie collective envisagée par l'établissement. Il est d'autant plus tenu à l'écart des mouvements de la cour centrale que les fenêtres des cellules sont tournées vers le mur d'enceinte, de telle manière que les détenus sanctionnés pour leur comportement soient totalement écartés du quotidien de la détention.



**Figure 2 : Le quartier disciplinaire**

Dès lors, les temps collectifs, outre qu'ils morcellent la journée de détention, cherchant ainsi à soustraire le jeune détenu à l'application d'un exercice variant selon les heures et voué à sa « normation » (Foucault, 1999), constituent par ailleurs l'élément sur lequel repose la plupart des sanctions. Dernier point permettant d'appréhender les temps collectifs en tant qu'outil disciplinaire, la surveillance dont ils autorisent le fonctionnement à plein.

L'engagement de chaque détenu dans les activités collectives permet non seulement d'occuper les corps et les esprits des adolescents mais également de mieux surveiller leurs faits et gestes. Ils sont ainsi observés, au prorata du nombre d'heures qu'ils passent en dehors de leur cellule, par le personnel chargé de la mise en œuvre de l'activité ainsi que par les surveillants mais également par le poste central d'information (confère photographie 6 ci-dessous) qui, en EPM, revêt la fonction de « centre névralgique d'un système panoptique "à la mode XXI<sup>e</sup> siècle" » (Chantraine, Scheer, Milhaud, 2012, 131). Située à l'entrée de la zone de détention, c'est à l'intérieur de cette petite salle que le dispositif de surveillance est centralisé. Généralement au nombre de deux, les surveillants affectés au poste central d'informations

sont capables d'observer une grande partie de la zone de détention (confère photographie 6 ci-dessous).



**Photographie 6 : Le poste central d'informations**

La grande fenêtre teintée, renvoyant au procédé consistant à voir sans être vu, permet aux personnels en poste à l'intérieur du poste central d'informations de surveiller, outre les façades des « *unités de vie* » et certaines fenêtres des cellules (en particulier celles de l'« *unité de vie quatre* » et de l'« *unité de vie cinq* » situées à une distance raisonnable de l'œil des surveillants), une partie des mouvements traversant la cour centrale ainsi que plusieurs pratiques sportives (rugby et course à pieds par exemple). Il arrive ainsi que certains événements soient relevés par les personnels retranchés dans leur espace sécurisé alors qu'ils échappent à la vigilance de l'encadrant de l'activité.

Justin, le moniteur de sport, s'assure de la sécurité à l'intérieur de l'activité rugby encadré par l'intervenant extérieur Loïc. Le moniteur de sport rentre alors dans le match se déroulant sur le terrain extérieur. Je me trouve à proximité de la zone de touche et discute avec André, un surveillant. Une quinzaine de minutes après le début du match, j'entends au TAIT<sup>13</sup> fixé à la ceinture d'André : « *PCI à moniteur de sport. PCI à moniteur de sport* ». André répond : « *surveillant à PCI, il n'a pas son TAIT sur lui. Ok, tu peux lui dire de d'mander à Hakim de s'calmer un peu là, sinon il rentre en cellule. C'est quoi le problème ? Tu vois pas qu'il arrête pas de distribuer des coups là. Il profite des regroupements. Bien reçu, merci* ». André m'interpelle en souriant : « *Tu l'avais vu toi ? Ah non rien du tout. Ouais moi non plus. Oh, (sourire) ils doivent faire un peu de zèle à cause du capitaine qui regarde* ». Quelques minutes après, André

<sup>13</sup> Il s'agit du talkie-walkie dont se servent les personnels de détention pour communiquer entre eux.

profite d'un arrêt de jeu pour interpeller Justin : « *Eh y'a le PCI qui vient d'me dire qu'Hakim était un peu trop nerveux là. A ouais, j'ai pas fais gaffe. Oh, rien de grave mais comme y'a le capitaine qui regarde à la fenêtre là haut, dis-lui d'y aller mollo* ».

Ce premier niveau de surveillance fait appel à l'œil comme mode unique d'inspection. Le second dispositif d'observation relève d'une surveillance à distance et par un intermédiaire technologique. Soixante caméras sont ainsi destinées au contrôle des espaces d'enfermement que le regard ne couvre pas. « Surveiller, “faire du flag” et sécuriser » (Le Goff, Malochet, Jagu, 2011, 25) constituent les fonctions principales de ce second niveau d'observation. Les caméras sont positionnées essentiellement par paire, contrôlant chaque côté des portes d'entrée de l'établissement, des « *unités de vie* », du gymnase, du « *pôle socio-éducatif* » (au sein duquel les caméras sont également situées de part et d'autre de la porte d'entrée de la salle de spectacle, de la médiathèque ainsi que de l'espace scolaire), de l'unité de consultation et de soins ambulatoires, des parloirs familles et avocats, du « *quartier disciplinaire* ». Des caméras sont également disposées dans les lieux dédiés aux activités. On les trouve ainsi au niveau du « *pôle sportif* » : sous le préau du gymnase dans la cour centrale, en salle de musculation, à l'intérieur du terrain multiport et dans les couloirs de circulation ; en « *unité de vie* » : dans la salle à manger, l'espace détente, le patio et les couloirs ; au sein du « *pôle socio-éducatif* » : dans la salle de spectacle, la médiathèque, les couloirs et en certains lieux de la zone vouée à l'éducation scolaire tels que dans les « *boxs* » ; à l'unité de consultation et de soins ambulatoires : dans les couloirs et à l'intérieur de la salle d'attente ; au sein du « *quartier disciplinaire* » : dans le couloirs.

Le dispositif technologique est alors combiné à un système d'ouverture électronique des portes permettant « un double contrôle des visibilité et des discontinuités, donc des mobilités et des immobilités » (Chantraine, Scheer, Milhaud, 2012, 133). De ce point de vue, le détenu, dès lors qu'il se trouve en activité ou sur le point de s'y rendre (engagé dans un mouvement par exemple) semble davantage surveillé et contrôlé que lorsqu'il est en cellule. Par l'obligation de participer aux temps collectifs, le détenu est soumis à un dispositif de surveillance, troisième ressort de la discipline, que Gilles Chantraine et *al.* (2012, 133) n'hésite pas à qualifier d'« œil technologique du pouvoir » en référence aux propos tenus par Michel Foucault (2001b, 190) lorsqu'il présente et analyse la panoptique de Jeremy Bentham. Toutefois, deux nuances majeures peuvent être apportées. D'abord, la surveillance présente des limites et l'œil technologique n'est pas omniscient. La détention, bien qu'elle soit conçue pour offrir un haut degré de visibilité sensé favoriser l'observation des conduites des détenus

par les personnels, présente des angles morts et des zones d'ombre où le regard ne peut se rendre et où l'œil technologique est absent. C'est le cas pour les toilettes, certaines portions des couloirs ou dès lors que le détenu use de son corps pour camoufler une conduite dissidente : se rendant par exemple à la fenêtre d'un codétenu durant un mouvement et se positionnant de sorte que ni le poste central d'informations ni les caméras disposées dans la cour ne puissent observer ses agissements.

Par ailleurs et il s'agit du second aspect, seul les deux surveillants du poste central d'informations se trouvent en situation de voir sans être vus, rejoignant ainsi la description faite par Jeremy Bentham du panoptique au centre duquel seul l'inspecteur a « *la faculté de voir d'un coup d'œil tout ce qui [se] passe* » (Bentham, 2002, 12), sans être vu<sup>14</sup>. Ce procédé est ensuite repris et placé au centre de l'analyse de Michel Foucault (1975, 2001b). L'auteur induit ainsi le rapport de domination qui pourrait s'instaurer entre des personnels de surveillance en mesure de surveiller sans que les détenus sachent véritablement à quel moment ils sont positionnés au centre des regards. Or à l'EPM de Laval, outre les deux surveillants installés au poste central d'informations, l'ensemble des autres personnels, tout comme les détenus, sont soumis aux regards de tous. La configuration des locaux permet de renforcer la surveillance de tout le monde envers tout le monde. L'ensemble des acteurs de la détention est soumis à un état conscient et permanent de visibilité. Les détenus ne sont pas les seuls à subir le jeu de regard induit par cette architecture en forme d'*agora*, les surveillants, les moniteurs de sport, les éducateurs, les intervenants extérieurs, les enseignants, le personnel médical, les agents de service ainsi que toute personne qui entre en détention, devient l'acteur d'un spectacle sous surveillance.

Dans cette perspective, la nature de la relation engagée par la configuration des bâtiments, à l'intérieur de laquelle le personnel de l'établissement aurait un ascendant sur les détenus par l'intermédiaire du jeu de regard (Foucault, 1975, 2001b) semble uniquement se vérifier pour les surveillants du poste central d'informations. Ainsi, l'architecture n'engage pas seulement un rapport de domination des surveillants envers les détenus. Plusieurs personnels sont également assujettis à ce dispositif de surveillance admettant l'idée selon laquelle, en plus des détenus, une grande partie des personnels fait également l'objet d'une surveillance. La surveillance n'est donc pas seulement le fait des personnels envers les détenus, mais des personnels envers d'autres personnels et des détenus envers les personnels attestant qu'à l'intérieur de cette nouvelle forme architecturale, le rapport asymétrique induit

---

<sup>14</sup> Pour une description complète du panoptique voir (Bentham, 2012, 12-13).

par le jeu de regard décrit par Jeremy Bentham (2012) puis repris et développé par Michel Foucault (1975, 2001b) reste circonscrit au poste central d'informations et aux deux personnels qui s'y trouvent retranchés.

Le dispositif d'*hyperactivité forcée* appliqué de sorte qu'il puisse servir à l'éducation disciplinaire des jeunes détenus, faisant alors converger l'obligation pour les adolescents de se soustraire aux temps collectifs, les procédures de sanction et la mise en œuvre du dispositif de surveillance, présente néanmoins des effets non maîtrisés par l'institution. En positionnant les adolescents au cœur de nombreuses activités collectives, le dispositif est sujet à de multiples formes de réappropriation. Les jeunes détenus se saisissent ainsi des marges de manœuvre que leurs octroient les espaces collectifs afin de faire valoir un mode singulier de régulation sociale orientée vers la valorisation d'une culture délinquante au sein de laquelle la virilisation des attitudes ainsi que l'habileté à mener des actions dissidentes, outre l'amélioration du quotidien vécu en détention, suscitent la reconnaissance des pairs et le respect du groupe. Reproduisant en partie les attitudes qu'ils adoptent hors les murs, les adolescents mettent en scène certaines de leurs actions. Positionnés au centre de tous les regards, les mineurs incarcérés s'engagent dans la représentation et cherchent à ce que leurs conduites soient valorisées par les acteurs de la détention.

### **3. ...et de la mise en scène**

L'éducation disciplinaire n'apparaît pas totale. Tout au plus contraignante, elle dépend des ressources dont dispose le détenu pour se confronter aux situations collectives dans lesquelles il est placé. Ce dernier est ainsi capable d'élaborer des ajustements successifs attestant l'existence d'un *rapport pratique* aux temps collectifs obligatoires. Ainsi, quitte à subir des sanctions, les jeunes incarcérés peuvent mettre en place des stratégies plus ou moins élaborées de refus ponctuels (par peur de croiser un autre détenu, par exemple) ou durables de toutes ou partie des activités qu'ils sont sommés de suivre. Malgré l'existence de refus successifs, l'adhésion que rencontre le programme d'activités amène une grande partie des adolescents à surinvestir les temps collectifs pour, d'une part, échapper à la punition par excellence que représente la privation de liberté incarnée par l'enfermement en cellule et, d'autre part, mettre en œuvre les conduites susceptibles d'octroyer des avantages en détention. Les bénéfices soutirés durant les activités sont de différentes natures : échanges de produits licites ou illicites, s'occuper l'esprit en partageant les activités avec ses codétenus, chercher à régler des comptes...

Plus généralement, il s'agit pour l'adolescent de faire bonne figure aux yeux des personnels qui prennent en charge les activités et par ailleurs de livrer les gages de son appartenance au groupe de pairs par la mise en œuvre de pratiques valorisées lui permettant de conserver sa position au sein d'une détention où la vie est offerte en spectacle et où les temps de coulisse sont portions congrues. De ce point de vue, les temps collectifs mixtes voués à l'éducation du mineur incarcéré et qui font de l'EPM de Laval une prison-ville constituent simultanément l'instrument de la discipline et le ressort de la représentation. *Via* le dispositif d'*hyperactivité forcée* tout est donné à voir : les entrées, les sorties, les déplacements, les visites, les pratiques sportives collectives, les comportements des détenus dans leur cellule... L'engagement dans les activités révèle ainsi l'ensemble des pratiques des détenus aux regards d'autrui. Acteurs principaux d'un spectacle de surveillance, les adolescents observent et sont observés constamment.

Dès lors, « tout le monde voit tout le monde. Et comme le temps reste à combler en prison, tout le monde regarde et observe tout le monde – cependant avec des objectifs différents : curiosité, nécessité de tuer le temps, suspicion d'infraction, visées éducatives, etc. Les regards sont omniprésents – les soixante fenêtres représentant chacune la seule ouverture pour le détenu encellulé – et possèdent un pouvoir omniprésent. En effet, la puissance des regards conditionne les actions, les attitudes, les masques en détention. Chaque action ou comportement, même perçu comme impulsif ou non contrôlé, peut être étudié sous l'angle de la vigilance et de la circonscription, voire un calcul, lié au regard des autres » (Chantraine et al., 2011, 241). Fadéla (dix-sept ans, deuxième incarcération pour vols en réunion et agressions sur personne) exprime ainsi les difficultés liées à la présence persistante des regards.

« Ici, ici, c'est comme t'avais, t'avais, t'avais, comment ça s'appelle, c'est comme t'avais un casque avec tout autour des caméras qui contrôlent tes gestes et faits. Qui voient tes gestes et faits. Qui, qui, qui, tu, tu craques. (Le ton de la voix de Fadéla monte) T'es, t'es, t'es en permanence surveillé quoi. Ils t'ont mis. Je sais pas pourquoi y t'ont mis une fenêtre en face du PCI ? Aux baumettes, on avait les fenêtres en face des murs. Y'avait personne pour te surveiller. D'jà qu'y'avait l'œilleton derrière. Là t'as l'œilleton derrière et t'as le PCI devant. En gros, si tu veux de l'intimité dans ta cellule, t'es obligé d'mettre la couverture. Puis quand tu mets la couverture, ils te demandent de l'enlever. Parc'qu'ils doivent voir les barreaux. Et quand il fait chaud, tu peux pas la mettre sur la fenêtre, t'es obligé d'fermer la fenêtre. Tu peux pas fermer la fenêtre alors qu'il fait chaud. T'as pas d'intimité. Des fois, je mets ma

*musique, j'ai envie d'danser, mais j'peux pas. Parc'que je sais que on me voit. Comment tu veux faire ?*

Et en période scolaire, c'est pire non, étant donné que tu as les classes juste devant ta fenêtre ?

*Voilà, alors là. Si t'as le malheur d'oublier, de pas voir qu'y'a quelqu'un en face et de sortir. En plus moi le matin, j'ai le réflexe, dès que je rentre du p'tit déjeuner, j'me déshabille, j'entre à la douche. T'as le malheur d'oublier qu'y'a quelqu'un en face. T'es, t'es, t'es, t'es dans la merde. T'es dans la merde. En plus, ils t'ont mis les trucs des filles en face. Les cellules des filles, ils te les ont mis en face. C'est idiot quand même. Et en plus eux ils attendent, voir si y'a une fille qui s'fait carotte. Ils regardent dans les cellules des filles. Et voilà quoi. Des fois je rentre je, je, j'vais enlever mon tee-shirt, et, Dieu merci, j'oublie mais Dieu merci, je regarde en face de moi. Et ça m'énerve, ça m'énerve, ça m'énerve. T'as aucune intimité. Aucune, aucune, aucune intimité. La douche, ils te l'ont mis en face de la porte. Ils ouvrent, t'es en train d'te doucher. Ils te voyent. T'es, t'es, t'es. La douche ils te l'ont mis en face de la porte. C'est fait exprès. Ils sont bêtes. C'est con. Les toilettes, ils sont dans la douche. Donc quand tu vas aux toilettes, ils ouvrent la porte, ils te voyent. Exprès pour te faire chier encore une fois. Alors que aux Baumettes, t'avais les toilettes, ils étaient pas en face de la porte. T'avais la, la, la fenêtre, elle était pas en face des murs. Personne pouvait te voir. T'avais ton intimité. Ils te soûlaient pas en permanence. Tu pouvais même, des fois, t'esquiver pour aller dans les couloirs. T'allais dans les couloirs, tu faisais rien de mal, des fois ils faisaient semblant de pas t'avoir vu. Pour pas te compliquer la vie justement. Ils savent que tu vas rien faire, ils vont pas te compliquer la vie. Au bout d'un moment, dès qu'ils vont voir qu'on s'est bien promené, qu'on a fini, ils vont faire semblant de t'avoir vu. Tu descends (rires). Genre, ils te compliquent pas la vie. C'est des, c'est des gens qui sont sympas. C'est des gens qui vont. Ils te le disent hein. Ils te disent, si on aurait voulu vous compliquer la vie, mais on va pas vous compliquer la vie. Vous êtes déjà là, c'est déjà dur. Alors voilà, le règlement. Aux Baumettes, le règlement, ils ont fait une croix dessus. Ils en ont rien à foutre du règlement. Complét'ment rien à foutre. Et puis ça s'passe bien. Alors qu'avec le règlement, ça s'rait passé mal. Et ça ils le savent. Ils le disent eux mêmes. Si on aurait appliqué le règlement, ça s'rait passé mal. Comme on applique pas le règlement et qu'on vous laisse tranquille. Vous nous laissez tranquilles, on vous laisse tranquilles. Personne ne cherche personne. Et puis, pas d'conflit. Y'a presque jamais personne au mitard. Y'a pratiquement jamais personne au mitard, aux Baumettes. Le seul truc qui s'passe, c'est bagarre entre détenus. C'est, mangez-vous le foie et voilà ».*

L'adolescente nous livre ainsi son sentiment face à l'omniprésence des regards provoquée par la configuration des bâtiments. En insistant sur son expérience de détention antérieure, à l'unité pour femmes du centre pénitentiaire de Marseille, connu sous le nom de

prison des Baumettes, Fadéla oppose à sa précédente incarcération les difficultés qu'elle rencontre depuis son arrivée à l'EPM, cherchant en vain à conjuguer espaces de détention et espaces réservés à son intimité. Plus généralement, elle revient sur le fait de n'être jamais « *tranquille* ». L'obligation de se rendre à l'ensemble des activités et d'être ainsi positionnée au centre des regards, surveillance à laquelle elle se trouve de nouveau confrontée une fois dans sa cellule, constitue une contrainte majeure de la peine d'enfermement à l'EPM de Laval. Cette persistance de la surveillance accentuée par le dispositif d'*hyperactivité forcée* est également mentionnée par Yassine.

« *Ouais, H vingt quatre. T'es tout l'temps observé.*  
Par qui ?  
*Tout l'monde. Les surveillants, les jeunes. Surtout par les jeunes. Faut pas qu'tu passes pour une tapette. Faut qu't'ais les couilles bien accrochées. T'es toujours obligé d'porter tes couilles. Enfin tu les portes toujours tes couilles. T'es obligé de, d'être toujours sur le qui-vive, d'être prêt tu vois.*  
Ca doit être dur non ? De tout l'temps jouer les gros bras comme ça ?  
*Faut c'qui faut.*  
Et t'as des moments de répit, quand même, où tu peux souffler un peu ?  
*Pas ici. Ici c'est H vingt quatre.*  
Comment ça ?  
*Ben t'as vu, t'es tout l'temps avec les autres, tu dois montrer tout l'temps, tout l'temps même en cellule. Tout l'monde voit t'as vu. Après quand t'es placé ça va mieux t'as vu. Mais tout l'temps, t'es obligé d'être là ».*

Yassine met l'accent sur la mise en scène de la virilité en tant qu'élément permettant de se positionner, d'être « *placé* », à l'intérieur des groupes qui se construisent durant les activités collectives. Cherchant à tirer avantage des espaces de visibilité, le détenu met en avant les conduites qui lui semblent être en mesure de susciter la reconnaissance de ses pairs sans pour autant entrer en opposition directe avec les exigences des personnels de l'établissement. Cette exposition permanente, en cellule comme en activité, la cour centrale permettant à tout le monde de voir et de surveiller tout le monde, pousse ainsi les adolescents à la représentation, moyen privilégié de « *faire sa place* » en détention. L'activité devient ainsi le lieu où les conduites font l'objet d'un jeu de représentation oscillant entre mise en scène et camouflage. Aussi, chercher à améliorer ses conditions de détention passe, à l'EPM

de Lavaur, par l'exposition de « façades » (Goffman, 1973a, 29) idéalisées octroyant, dès lors que la représentation convainc, une position considérée à l'intérieur du groupe permettant d'assurer sa place au cœur des interactions : échanges, trocs, moqueries, rigolades et discussions sont quelques-uns des avantages liés à l'intégration dans le groupe et participent ainsi à l'amélioration du quotidien carcéral. Les conduites alors repérées autorisent la construction d'une typologie. Quatre *figures de pratiques*<sup>15</sup> constituent les idéaux-types de conduites permettant d'embrasser une grande partie des pratiques des détenus contraints, au cœur des temps collectifs, à porter des masques afin de répondre à la fois aux exigences de l'éducation disciplinaire et de montrer leur appartenance aux normes et aux valeurs défendues par le groupe de pairs. Total, les activités sont à la fois l'instrument du contrôle (en raison des opportunités de surveillance qu'elles offrent) et de la discipline (en considérant leur caractère obligatoire et le jeu de sanction qui leur est associé). Mais elles symbolisent également « *la sortie de cellule* ». Le temps passé hors de l'espace cellulaire, en étant sujet à de multiples formes de réappropriation, devient propice à la mise en place d'un jeu de représentation, expression du *rapport pratique* à l'enfermement à l'EPM de Lavaur et permettant aux détenus de bénéficier des avantages qu'offre leur inscription au sein des interactions.

En définitive, l'adhésion que le programme d'*hyperactivité forcée* rencontre inscrit les temps collectifs au cœur de la dialectique sanction/récompense. Leur dimension obligatoire n'exclut pas une gestion arbitraire et négociée d'une partie du dispositif. Outre les temps programmés obligatoires et sur lesquels les professionnels n'ont qu'une emprise limitée, les temps de « *détente* » et certaines activités de la fin de semaine et des vacances scolaires sont laissées à l'appréciation du « *binôme* » et s'inscrivent dans un « système de privilèges » (Goffman, 1968). Pris à l'intérieur d'un système de dons et de contre-dons, les permissions accordées aux jeunes détenus résultent « des usages reconstruits par les individus et [de] leurs propres perceptions de donner » (Faggion, 2010, 63). Autoriser un détenu à se rendre à une activité non prévue, lui refuser l'accès aux temps collectifs à l'intérieur de l'« *unité de vie* » (en raison d'un comportement jugé répréhensible par le surveillant ou l'éducateur), respecter les horaires des « *temps de détente* », mettre en place une activité supplémentaire à l'intérieur de l'« *unité de vie* » constituent les marges de manœuvre dont dispose le personnel pour contourner le programme obligatoire d'activités (que les adolescents entendent comme un dû). Dès lors, face aux autorisations d'accès qui leur sont accordées, il s'agit pour les détenus d'être en mesure de « *rendre la pareille en arrêtant de faire chier le monde* » pour reprendre

---

<sup>15</sup> Voir « Seconde partie. L'analyse des *figures de pratiques* ».

les propos d'Eric, surveillant à l'« *unité de vie une* ». *A contrario*, un comportement jugé irrespectueux entraîne le confinement et par conséquent la privation d'activités. La gestion des temps collectifs fonctionne ainsi en partie sur « l'économie de la *prestation totale*, fondée sur le principe de la triple obligation (donner, recevoir, donner en retour) [...] » (Faggion, 2010, 62). Les autorisations d'accès aux temps collectifs représentent « les “bonbons” du “système bonbon” [...] - système individualisé de privilèges personnels et collectifs sur lequel se fonde l'ordre en détention » (Chantraine, 2004c, 7).

## CONCLUSION

---

Cette première partie fait état de notre objet de recherche. Une partie des travaux en sociologie de la prison centre progressivement leur regard sur les « expériences carcérales » des détenus (Chantraine, 2004a). Il s'agit ainsi de saisir en quoi le temps de l'incarcération occupe une place déterminante dans la trajectoire biographique du détenu. Plus précisément, les différentes formes que prend le rapport à l'enfermement au cours de la détention sous-tendent un processus de subjectivation amenant progressivement la personne incarcérée à ramener les expériences vécues hors les murs aux expériences traversées *intra-muros*. Autrement dit, le sens que le détenu accorde aux événements rencontrés durant sa vie civile est fonction des épreuves auxquelles il est confronté lors de son parcours de détention, le quotidien vécu en dehors de la prison ne représentant finalement qu'une période considérée par la personne incarcérée comme un entre-deux, ne servant qu'à suspendre, pendant quelques temps, sa vie carcérale. Toutefois, si des détenus mentionnent ce poids de l'incarcération, cherchant systématiquement à comparer les épreuves qu'ils vivent hors les murs à celles qu'ils rencontrent en détention attestant que l'« expérience carcérale » (Chantraine, 2004a) constitue une ligne biographique dominante dans leur trajectoire de vie, peu d'études se centrent sur la manière dont ce rapport à l'enfermement se construit au jour le jour et qui plus est chez une population mineure.

L'analyse des *expériences de détention* des adolescents incarcérés à l'EPM de Lavaur permet de comprendre, par une étude approfondie des pratiques quotidiennes des jeunes à l'intérieur des situations d'enfermement, la manière dont s'établit ce rapport déterminant à l'incarcération. Circonscrire l'analyse au temps de la détention permet ainsi de mieux cerner le *rapport pratique* que les jeunes détenus entretiennent à l'enfermement en EPM dès lors qu'ils cherchent à composer avec les contraintes que leur inflige l'institution en rendant la quasi totalité des temps collectifs obligatoires. L'exposition quotidienne subie par les mineurs les pousse ainsi à la représentation. Jouant la mise en scène, rompant parfois avec les normes et les valeurs que cherche à instaurer le dispositif d'éducation disciplinaire de l'établissement, ils font la démonstration de certaines conduites dans le but de provoquer la reconnaissance des acteurs présents tant l'accès à une position considérée à l'intérieur du groupe est au principe de l'amélioration de leurs conditions de détention à l'intérieur de cette nouvelle prison. Les pratiques ainsi observées donnent lieu à la construction d'une typologie. Quatre *figures de pratiques* constituent les idéaux-types de conduites permettant la présentation de

façades idéalisées. L'adolescent s'engageant dans les interactions cherche ainsi à faire bonne figure s'efforçant, malgré leurs dimensions parfois contradictoires, à conjuguer les normes défendues par le groupe et les impératifs auxquels l'institution lui demande de répondre.

De ce point de vue, l'utilisation de la méthode ethnographique permet de centrer la focale sur les pratiques mobilisées par les détenus au cœur de la situation d'enfermement. Vivre au sein de la communauté observée, au plus près des détenus et des professionnels de la prison, nous permet de convoquer un matériau empirique fouillé. À raison de quatre à six jours d'investigation hebdomadaire, le recueil des données s'effectue en priorité par observation participante à plusieurs activités collectives avec les détenus, ainsi que par l'encadrement du sport durant les fins de semaine, et par un suivi hebdomadaire de dix détenus. Sont ainsi disponibles de nombreuses retranscriptions d'interactions et de pratiques ayant cours dans l'ensemble des espaces carcéraux et quatre vingt huit entretiens menés avec les acteurs de l'EPM. S'ajoute à ce corpus de données la consultation des « *dossiers de suivi judiciaire* » des détenus, des « *documents individuels de prise en charge* », des notes de service ainsi que des outils informatiques de suivi comportemental en détention.

Enfin, l'analyse des *expériences de détention* ne peut s'envisager sans prendre en considération l'environnement à l'intérieur duquel les adolescents évoluent au quotidien. La nature du dispositif de détention contribue, pour une grande part, à la manière dont s'exprime le *rapport pratique* à l'enfermement. En cherchant à positionner les détenus à l'intérieur de temps collectifs mixtes, représentant l'intégration de la ville dans la prison et considérés comme l'instrument visant à imputer le rythme de vie moyen d'un adolescent hors les murs aux mineurs détenus, l'institution établit une éducation disciplinaire à laquelle le mineur incarcéré est contraint de se plier. L'*hyperactivité forcée* mise en œuvre constitue l'outil de la discipline et du contrôle et, dans le même temps, elle octroie les marges de manœuvre nécessaires à la mise en scène de certaines conduites. Les activités collectives constituent pour les adolescents détenus les lieux où certaines pratiques, produit d'une forme de « culture des rues » (Lepoutre, 2001, 27), valorisées par les membres du groupe et une certaine partie des personnels, sont ainsi exposées aux yeux de tous. Travaillant à une mise en scène de soi à l'intérieur de ces espaces où tous les regards se portent sur lui, le détenu révèle aux yeux d'autrui les façades idéalisées qui lui assurent une position à l'intérieur de la hiérarchie carcérale et par conséquent une place au sein des réseaux d'échanges et des interactions. Les adolescents entrent ainsi dans des jeux de rôles dynamiques les amenant à porter des masques. Passer pour la « *grosse bite* », le bon détenu, le trafiquant ou être désigné en tant que « *victime* » constitue les « façades » (Goffman, 1973a, 29) qui permettent aux adolescents de

construire leur place au sein des groupes de détenus se formant à l'intérieur des activités collectives.

---

SECONDE PARTIE

L'ANALYSE DES *FIGURES DE PRATIQUES*

---

La seconde partie de la thèse analyse les divers modes d'expression du *rapport pratique* à l'enfermement. Les espaces carcéraux, appréhendés en tant que scènes, permettent ainsi de saisir les conduites des jeunes détenus sous l'angle de la représentation. Les pratiques des adolescents font l'objet d'une mise en scène régulière à l'intérieur des espaces ouverts de l'EPM et dans le même temps, certaines actions sont menées en coulisses dès lors que les mineurs parviennent à fabriquer, durant quelques instants, les conditions favorables au camouflage de plusieurs de leurs conduites. Les gestes, les façons de parler, de se tenir, de se vêtir, de répondre aux sollicitations parfois agressives des codétenus, d'accepter, transgresser ou négocier les règles de l'établissement avec les personnels sont quelques-uns des éléments au principe de la construction d'un *rapport pratique* à l'enfermement et portés au regard d'autrui, suscitant la reconnaissance et le respect ou au contraire la déconsidération des acteurs présents.

Les nombreuses pratiques observées donnent lieu à la construction d'une typologie. Quatre *figures de pratiques* constituent ainsi les idéaux-types de conduites renvoyant à la présentation de « façades » (Goffman, 1973a, 29) au moyen desquelles l'adolescent cherche à « *faire sa place* », entendu comme l'action visant à s'octroyer un positionnement favorable à l'intérieur des groupes de détenus et assurant certains privilèges liés à son intégration dans la communauté carcérale. En tant que « reconstruction *interprétative* de la réalité » (Passeron, 1991, 32), l'analyse des quatre *figures de pratiques* est alors élaborée de façon à ce que soient étudiées, d'une part, les pratiques s'approchant du modèle établi et d'autre part, celles qui semblent s'en écarter. C'est en confrontant le schéma simplifié, produit de la pensée, à la complexité du réel, que l'on touche ainsi aux limites du modèle établi faisant de la distance au tableau idéal un outil de connaissance.

S'agissant de la première *figure de pratiques*, l'analyse du *surcodage sexué* permet de mettre en lumière la propension qu'ont certains adolescents à s'engager dans une affirmation caricaturale de l'appartenance de genre. Les jeunes détenus exposent ainsi aux yeux d'autrui les conduites viriles en accord avec leur sexe biologique afin de susciter la reconnaissance du groupe dont le mode de sociabilité agonistique, héritée de l'importation en détention d'une culture délinquante, définit la violence verbale et physique ainsi que les postures de « *bonhomme* », par lesquelles il s'agit de passer pour la « *grosse bite* », comme des marqueurs de respectabilité. Au contraire, les filles incarcérées produisent une *hexis* sur-féminisée, parfois en opposition avec leurs pratiques hors les murs plutôt orientées vers l'expression de « *dispositions sexuées inversées* » (Mennesson, 2004). Cherchant à renouer avec des conduites que la majeure partie des acteurs de la détention estiment devoir être en

correspondance avec une représentation stéréotypée de la féminité, indiquant l'existence d'une domination masculine à l'intérieur des espaces carcéraux, les jeunes filles incarcérées s'affichent dans la construction de « façades » (Goffman, 1973a, 29) visant la représentation d'une féminité outrée.

Le cinquième chapitre met en lumière la *posture biface* que sous-tend l'image du *bon détenu*. L'adolescent cherche ainsi à « *se faire bien voir* » afin d'obtenir, dans une perspective de dons/contre-dons, certains avantages à l'intérieur de la détention. Dès lors, passer pour le *bon détenu* réside dans le fait de jouer sur les deux tableaux, cherchant à répondre aux exigences du règlement intérieur porté par les personnels de l'établissement, livrant dans le même temps les gages de son appartenance au groupe de pairs. Oscillant entre mises en scène et camouflages, il s'agit pour le jeune détenu d'exposer les conduites satisfaisant, à la fois, aux demandes des professionnels en charge de l'encadrement des temps collectifs et aux sollicitations régulières des codétenus avec qui il partage ces moments d'activité. Toutefois la tenue d'une *posture biface* durant l'ensemble du parcours de détention semble vouée à l'échec. Certains instants sont ainsi plus fortement marqués par les contraintes liées à l'enfermement (dès lors que le rapport de force se fait sentir entre les personnels et les détenus, les premiers refusant par exemples aux seconds de sortir de cellule ou au contraire les obligeant à se rendre en activité), révélant ainsi les difficultés que rencontrent les adolescents à mener régulièrement à bien ce double jeu. Egalement, le mode de sociabilité agonistique régissant une grande part des interactions à l'intérieur des groupes de détenus force parfois l'adolescent à prendre position, décidant délibérément d'enfreindre les demandes d'un personnel ou plus généralement la réglementation de l'établissement dans le but de s'attirer les faveurs de ses codétenus (par exemple, en faisant la démonstration de son courage ou de sa force dans un affrontement).

La troisième *figure de pratiques* rend compte du « *faire affaire* », conduite visant à produire les conditions favorables à l'échange de produits licites ou illicites et renvoyant à la façade du trafiquant. Dès lors qu'elle est exposée, la capitalisation des biens de marque ou interdits (tel que le *shit*, le tabac, un briquet ou un téléphone portable), à l'intérieur d'un environnement fondé sur la privation (de certains produits que les adolescents ont coutume de consommer à l'extérieur : vêtements de marque, certaines formes de drogues, bijoux, téléphone portable, produits de soins tels que les gels douche et les déodorants de la marque « Axe » par exemple, ou encore le maquillage...), suscite la reconnaissance des pairs. Faire valoir l'ensemble de ces biens en les montrant aux membres du groupe permet à son détenteur d'afficher des signes ostentatoires de richesse, indiquant par là son habileté à s'intégrer au

sein des réseaux d'échange afin d'en soutirer des avantages substantiels. Néanmoins, l'inscription dans le « *faire affaire* » carcéral engage les détenus dans des rapports de force, certains ne parvenant pas à en maîtriser les effets. Dès lors que l'échange est à leur désavantage, ou que le troc prend la forme d'un *racket*, une poignée d'adolescents sont victimes du système. Qualifiés de « *grossistes* », « *mules* » ou encore de « *corrompus* », ils sont les utilisés du trafic.

Enfin, le septième chapitre de la thèse fait état des pratiques visant à passer inaperçu à l'intérieur de la détention. Les « *victimes* », dénomination attribuée à une poignée d'adolescents qui se voient imputer une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) dépréciée, cherchent à se soustraire au dispositif d'*hyperactivité forcée* afin de limiter les périodes d'exposition à l'intérieur des groupes de détenus. Subie plutôt que choisie, l'« identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) leur est attribuée en puissance par autrui alors que la « façade » (Goffman, 1973a, 29) correspond à la mise en évidence de conduites dans le but de s'attirer les faveurs des acteurs de la détention. La stigmatisation qui résulte de ce processus d'identification minimise les marges de manœuvre dont disposent les adolescents, ces derniers ne parvenant pas à s'extraire du rôle qu'on les contraint à tenir. S'inscrivant de manière quasiment exclusive dans des attitudes d'évitement du groupe et de refus ponctuel des activités, parfois avec l'appui de l'institution tant leur présence à l'intérieur des temps collectifs provoque l'émergence d'incidents, ils sont alors considérés comme les parias de la détention. De ce point de vue, la quatrième *figure de pratiques* constitue le contrepoint de l'analyse menée jusqu'ici dans la mesure où il ne s'agit pas pour l'adolescent de mettre en évidence des conduites visant la construction d'une « façade » (Goffman, 1973a, 29) favorisant son inscription à l'intérieur du groupe, mais de se soumettre à l'imputation d'une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) négative limitant ses marges de manœuvre au sein des interactions.

## QUATRIEME CHAPITRE

### LE SURCODAGE SEXUE. PASSER POUR LA « GROSSE BITE »

Samedi, à neuf heures, j'encadre le footing. Quatre détenus sont présents. Sabine, Ahmed, Robin et Joaquim courent avec moi le long de l'allée qui borde la cour centrale. Nous passons devant les différentes « unités de vie », le gymnase, les espaces cuisines, la médiathèque et le poste central d'informations (figure 3 ci-dessous).



**Figure 3 : Parcours de course**

Plusieurs détenus sont en cellule. Vincent observe le déroulement de l'activité depuis sa fenêtre située au rez-de-chaussée de l'« unité de vie deux » (UV 2 sur le plan). Ahmed, courant à allure très lente, l'interpelle en criant.

« Ahmed : Oh fils de pute. Tu vas voir à la quatre (unité de vie quatre) hein.

Vincent (lui répond en criant) : Bah, t'as gueule.

Ahmed : Viens à la quatre, que j'te la mette un peu hein.

Vincent : Bah, fils de pute.

Ahmed (crie de plus en plus fort au fur et à mesure qu'il s'éloigne de la fenêtre de Vincent): Oh, oh. Quand tu seras à la quatre. J'vais sortir ma grosse bite. J'vais t'enculer sale fils de pute. Sale pédé va ».

Les deux détenus continuent à s'insulter en criant malgré l'éloignement d'Ahmed. Les injures ainsi hurlées dans la cour centrale commencent à intéresser les autres détenus restés en cellule. Certains adolescents, en salle de musculation (M sur le plan) et au gymnase observent la scène, en tapant avec leurs poings sur les fenêtres et en rigolant.

Durant le tour de marche, Ahmed s'arrête devant la fenêtre de Vincent. Vincent tente de l'asperger avec du dentifrice. Ahmed

enjambe alors les buissons situés devant l'« unité de vie deux » et attrape le bras de Vincent. Il le tire contre les barreaux de la fenêtre en l'insultant : « *Oh fils de pute, fais pas ça. Arrête sale fils de pute* ». Vincent parvient à se dégager. Ahmed se décale et tourne le dos à la fenêtre durant quelques secondes. Vincent en profite pour lui jeter du dentifrice dans le dos et lui cracher dessus. Le capitaine observant la situation depuis le poste central d'informations (PCI sur le plan) intervient au TAIT : « *Tout l'monde en cellule* ». La surveillante de l'« unité de vie quatre » vient chercher Ahmed devant l'« unité de vie deux » et le saisit par le bras afin de le reconduire en cellule. Ahmed se laisse raccompagner en « unité de vie », se retournant à plusieurs reprises vers la fenêtre de Vincent pour l'insulter. L'altercation est alors commentée par les innombrables cris et moqueries proférés par les autres détenus.

« *Ahmed : Oh fils de pute. J'vais t'enculer sale pédé. Oh, quand tu s'ras à la quatre, oh j'vais te dégommer.*

*Vincent* (tape sur les barreaux) : *Tu fais la grosse bite à cause des barreaux là. Mais on va voir, on va voir.*

*Ahmed* (libère son bras maintenu par la surveillante et revient en direction de la fenêtre de Vincent en le pointant du doigt et en criant) : *Oh j'vais t'enculer sale fils. J'suis une grosse bite moi. Tu vas voir. Sale junky va, sale fou va.*

*Vincent* : *Tu fais le beau, parc'que t'es protégé là, mais viens en face. Viens* ».

Une partie du temps consacrée au footing est ainsi réappropriée par Ahmed (seize ans, première incarcération pour vols en réunion). Il profite de l'activité pour interpeller Vincent (seize ans, première incarcération pour vols en réunion) et débiter l'altercation. La cour centrale constitue alors le lieu opportun pour qui entend faire valoir « son capital guerrier » (Sauvadet, 2006) devant les autres acteurs de la détention. Les « rapports de domination, de différenciation, basés sur le physique » (Sauvadet, 2005, 114) sont ainsi manifestés et mis en scène au cœur de l'arène. L'espace ouvert et de grande taille octroie à l'adolescent l'opportunité de proférer des invectives à l'encontre de Vincent. La distance qui sépare régulièrement le détenu de l'encadrant ainsi que l'apparente absence des personnels de surveillance (situés à l'intérieur du PCI ou au gymnase) font dire à Ahmed : « *il était là à la f'nêtre ce fils de pute. J'l'ai insulté voilà, c'est tout. J'savais que j'pouvais l'faire là. J'savais qui s'rait à sa f'nêtre ce sale pédé. J'l'ai insulté et c'est tout. Y'a pas là à chercher midi quatorze heures. Y'avait la place t'as vu, y'avait pas les surveillants. Y'avait que toi* (sourire), *mais toi t'étais loin. Voilà. Après, tout l'monde regarde, ça c'est emballé voilà. [...] Ma, ma t'es ouf. Non tu peux pas t'écraser. Faut montrer t'as vu. Qui t'es t'as vu. S'il crie, tu cries plus fort* (Ahmed fait des gestes de haut en bas avec sa main droite, poing fermé et index tendu). *Quand il t'insulte, t'insultes plus fort. Tout l'monde te voit t'as vu. Faut y'aller quoi.*

*T'as pas le choix. T'as pas l'choix. Sinon c'est la merde t'as vu. Faut lui montrer à ce sale fils de pute qui est le patron, qui est le bonhomme ».*

Le verbe, la « façon de parler » (Goffman, 1987) et la gestuelle sont alors les ressources premières mobilisées par les jeunes détenus dans l'objectif d'intimider *l'adversaire*. La surenchère à l'œuvre, consistant à « *crier plus fort* » et à « *répondre du tac-au-tac* » pour reprendre les propos employés par Vincent, participe à la manifestation des ressources du guerrier. A cet égard, *l'agora* fonctionne effectivement comme une arène permettant à l'adolescent de mettre son identité sexuée en spectacle. La joute verbale est suivie et commentée par une quantité d'autres détenus, situés en cellules ou positionnés dans d'autres activités. Il appartient ainsi à Ahmed et Vincent de revendiquer « *leur style délinquant* » et de montrer qu'ils sont « *des papas* », « *des bonhommes* » ou bien encore « *des grosses bites* ». A cet égard, « le virilisme est une posture collective de base, une norme non discutée et indiscutable. Elle n'est pas assumée par tous, mais mise en pratique par chacun » (Mohammed, 2011, 257). Le rapport étroit entre les valeurs de la virilité et la délinquance (Mauger, 2006) prend la forme d'une affirmation caricaturale de l'appartenance de genre que nous désignons par les termes de *surcodage sexué*. L'appartenance genrée étant inhérente à la construction de l'identité sexuée de l'adolescent, *l'hexis* corporelle adoptée par les jeunes détenus agit alors comme l'affirmation « par corps » d'un réservoir de dispositions incorporées (Bourdieu, 1980). Le *surcodage sexué* constitue ainsi la forme outrée de la manifestation de l'héritage social des jeunes incarcérés : les manières durables de se tenir, de marcher, de parler, de porter le corps, de se comporter, d'interagir avec autrui, de se vêtir... sont autant de ressources manifestes et ostensibles dont l'adolescent détenu use pour revendiquer l'appartenance à un genre, au sein d'un espace clos et soumis au regard d'autrui, et pour affirmer une identité sociale vécue d'abord comme sexuée.

Dès lors, conçus par l'établissement pénitentiaire comme des vecteurs éducatifs et disciplinaires privilégiés, les temps collectifs se prêtent particulièrement à la mise en scène du *surcodage sexué* par lequel les mineurs s'affranchissent des normes carcérales et les détournent à leur profit en développant le spectacle d'un « matériel comportemental » (Goffman, 1974, 7) propice à un meilleur positionnement hiérarchique dans la détention. Toutefois, parler fort, marcher en roulant des épaules, ne pas baisser le regard, s'éprouver en insultant, en intimidant ou en faisant valoir sa force physique dans les bagarres constituent pour les filles détenues les pratiques guerrières à refreiner dans un environnement de « masculinité hégémonique » (Connell, 1990) où « la forme culturellement idéalisée du caractère masculin met l'accent sur les liens existant entre la masculinité et la rudesse, l'esprit

de compétition, la subordination des femmes et la marginalisation des gays » (McKay, Laberge, 2006). Par ailleurs, la survirilisation des pratiques adoptées par une grande partie des adolescents détenus participe à l'émergence de processus de leadership en détention.

### **1. Jouer sur « l'apparence » et la « manière » dans l'expression du *surcodage sexué***

Passer pour « *une grosse bite* » implique de *jouer* sur « l'apparence » et « la manière » (Goffman, 1973a, 31). C'est en rendant visible les attributs les plus notoires de la masculinité que le jeune détenu pense pouvoir conquérir une respectabilité qui lui sert de sauf-conduit à l'intérieur des temps collectifs. Dès lors, cette *figure de pratiques* qui consiste à mettre en scène l'adoption d'un *surcodage sexué* constitue une partie de la composante apparente de l'identité sociale du détenu sur laquelle vient se greffer un processus d'étiquetage. Ainsi « ce qui se révèle de l'identité sociale d'un individu à chaque moment de sa ronde journalière et aux yeux de tous ceux qu'il y rencontre ne peut manquer d'être pour lui d'une grande importance. Certes une présentation de soi qui s'adresse forcément au plus large public peut n'entraîner que de minces conséquences à chaque contact, mais, ceux-ci se répétant, la somme des conséquences peut se révéler immense » (Goffman, 1975, 64). En détention, le contact quasi-permanent entre les détenus ne manque pas d'exacerber les effets produits par les interactions. Les répercussions liées au temps passé en collectivité provoquent l'émergence d'un étiquetage de tous les instants.

A la vue de tous, l'adolescent mobilise des logiques d'action qu'il pense adaptées à la situation d'enfermement, profitant ainsi des espaces collectifs qui lui sont offerts pour mettre en scène certaines pratiques virilisées. L'apparence « réside [ainsi] dans la personne physique et dans les conduites personnelles en accord avec les valeurs et les idéaux partagés par les membres du groupe. Pour les garçons, la recherche de prestige, qui participe fondamentalement à la construction de l'identité virile, passe par la démonstration spectaculaire des capacités physiques et mentales et par une mise en spectacle très élaborée de soi-même » (Lepoutre, 2001, 348). Elle révèle, à un moment précis, le statut social de l'adolescent incarcéré aux yeux de tous. En second lieu, la manière dont les actions sont réalisées, avec arrogance, agressivité ou humilité pour reprendre les exemples évoqués par Erving Goffman (1973a), contribue également au processus de construction du *surcodage sexué*.

C'est ainsi que plusieurs pratiques sexuellement surcodées, à l'initiative de l'adolescent où dans lesquelles il se retrouve impliqué, contribuent à la construction de son statut social en détention. La victoire hasardeuse d'Alan lors d'une rixe est ainsi mise en scène et revendiquée par l'adolescent. Reconnu en tant que performance masculine par les autres détenus, son triomphe sur Wallid participe à un processus d'accomplissement au sein du groupe. Le *surcodage sexué* se manifeste également de manière ostentatoire dans les pratiques sportives. Lieux privilégiés d'une ségrégation des sexes, les espaces sportifs sont instrumentalisés par les détenus dans une optique de revendication sexuée. Certaines activités permettent ainsi *de poser son homme* lorsqu'elles relèguent les filles au rang de pom-pom girl aguicheuses. Enfin, « être avec », façon pour les détenus de qualifier la relation de couple, revêt une fonction normative d'affirmation identitaire à l'intérieur de la détention.

a. Alan, respecté malgré lui

« C'est un monde de voyous ici. On est toujours dans la violence. T'as pas le droit de pas être violent, sinon t'es une merde. C'est interdit de pas être violent. Quelqu'un qui évite les bagarres, c'est une merde. Il faut être violent ! Toujours les insultes. Même moi, j'm'y suis mis mais, t'as vu, à force, j'en ai marre. Manières t'as vu. [...] Ouais, à l'extérieur, j'fais pas que ça me battre. Ici, j'suis obligé de m'battre tout le temps (Il soupire en rigolant). [...] T'es obligé, sinon tu crèves. On te tombe dessus. Le temps que les surveillants arrivent, si tu te bats pas, t'es mort. Manières, c'est à dire ? Ben manières, tu fais c'qu'il faut pour montrer qu't'es pas un junky. Tu fais semblant ? (Sourit) Non, tu fais pas semblant. Manières (sourit). Manières, ça veut dire, (souffle en souriant et lance son bras du bas vers le haut), j'sais pas moi. Tu t'forces à faire, même si t'as pas envie t'as vu »

Alan est un adolescent de seize ans placé à l'EPM pour vols et recels. Lors de son incarcération, le jeune détenu subit rapidement injures et violences. Résidant d'un quartier pavillonnaire de Montpellier, il se trouve en difficulté face aux autres détenus qu'il ne connaît pas. Au même titre que la cité, la détention constitue un ensemble relativement à part fonctionnant en « vase clos » (Rubi, 2005, 34) avec des normes et des règles propres<sup>1</sup>. L'étranger, qui ne jouit d'aucun passé, sans aucune connaissance ni liens familiaux y est nécessairement mal vu. Par ailleurs, Alan est présenté par le binôme arrivant comme un « jeune renfermé, qui ne parle pas ».

<sup>1</sup> Pour une interprétation du processus de fermeture qui caractérise certains quartiers de relégation sociale voir notamment les travaux de Stéphanie Rubi (2005) et Isabelle Clair (2008).

Alan participe à l'activité basket-ball. Il termine sa semaine arrivant et s'apprête à être transféré à l'« *unité de vie deux* ». L'échauffement articulaire débute. Les cinq jeunes présents se positionnent en demi-cercle et mobilisent poignets, bassin, genoux, chevilles et tête. Alan fait alors la rencontre de Yassine, Ahmed, Mohamed et Jordy.

« Yassine (placé à la droite d'Alan s'adresse à lui en le regardant fixement dans les yeux) : *T'as fait quoi hein ?*

Alan (baisse le regard et répond rapidement d'une voix sèche) : *Vol et revente de voiture.*

Yassine : *Tu viens d'où hein ?*

Alan : *Montpellier.*

Yassine (sourit et s'adresse à Mohamed): *Ma, ma t'as vu. Il répond du tact au tac.*

Jordy (sourit) : *Oh, t'avais préparé les réponses ou quoi ?*

Yassine (s'approche d'Alan, place sa main droite sur sa nuque et colle son front contre le sien) : *Oh toi, tu vas pas vivre longtemps ici. Oh, c'est moi qui te le dis.*

(Alan ne dit rien et regarde le sol).

Mohamed : *Ma, ma t'es une victime toi.*

(Alan baisse régulièrement les yeux et camoufle son malaise par un sourire crispé) ».

Afin de « se [faire] reconnaître, se présenter et se distinguer » (Le Caisne, 2008, 53) Alan est contraint de répondre aux questions de Yassine. La manière dont l'adolescent se positionne dans l'interaction tourne à son désavantage. Le corps recourbé, la tête et le regard baissés ainsi que la résignation dont il fait preuve face aux menaces proférées semblent constituer les indicateurs physiques d'une fragilité que les autres détenus ne manquent pas de déceler. Dès lors, les répliques de Yassine : « *Oh toi, tu vas pas vivre longtemps ici. Oh, c'est moi qui te le dis [...] T'as peur de nous hein ?* » et la gestuelle employée sont révélatrices de l'ascendant que le groupe prend sur l'adolescent. Les « conduites exemplaires masculines » (Lepoutre, 2001, 348) communes à Yassine, Mohamed, Jordy (dix sept ans, première incarcération pour viol) et Ahmed, telles que ne pas baisser le regard, parler fort avec aplomb et redresser son corps lors des échanges échappent à Alan qui subit les premiers élans d'une « agressivité ludique », support utile et ponctuel au maintien de l'ambiance du groupe (Mohammed, 2011, 334).

Par la suite, Alan se trouve régulièrement malmené lors des temps collectifs. L'agressivité ludique se reconfigure à certains moments et dans certains espaces en « agressivité stratégique. [...] Proactive, [elle recèle] un objectif précis dans une logique de conquête de prédation ou d'hégémonie » (Mohammed, 2011, 334).

Deux jours après son arrivée à l'« *unité de vie deux* », Alan se trouve pris dans une altercation au gymnase, durant l'activité football. A plusieurs reprises, Mohamed et Joaquim lui demandent d'aller dans les buts. Alan finit par céder et se retrouve rapidement en difficulté face aux tirs adverses. Il encaisse régulièrement les buts. Enragé par l'éventualité d'une défaite dans une activité où la victoire constitue une marque de virilité<sup>2</sup>, Mohamed ne cesse d'injurier Alan en criant : « *oh tapette, t'as peur ou quoi hein ?* », « *Oh suceur de queue, tu fais quoi là ?* », « *Oh trimard, j'vais t'enculer sale fils de pute* ». Mohamed prend le ballon de football entre ses mains et tire sur Alan. Ce dernier l'évite en se baissant et en protégeant son visage avec son bras droit. Il rétorque en criant « *Oh, tu fais quoi là ?* ». Mohamed le regarde alors fixement, fonce sur l'adolescent et le repousse fortement en plaquant sa main droite contre la joue gauche d'Alan. Déséquilibré, le détenu tombe. Abel intervient et m'envoie dans le bureau des moniteurs de sport avec Alan tandis qu'il se poste devant Mohammed. Il l'attrape par les épaules : « *Oh ça va, c'est bon là* ». Mohamed s'adresse à Alan en continuant à crier : « *Oh, sale fils de pute va. Tu vas voir toi. Sale tapette va. Oh junky, tu vas voir toi. Tu vas m'sucer la queue toi* ».

Je me retrouve dans le bureau avec Alan. « *Depuis l'début, j'fais profil bas, j'dis rien, j'manque de respect à personne. Et là, j'dis rien, on m'fait chier, j'dis rien. Mais tu vois j'passe pour une tapette et ça m'fait chier. J'me suis pas battu. J'me suis pas encore battu. Du coup, on m'cherche, et j'passe pour une tapette. Tous ils se battent ici. J'connais personne ici t'as vu. C'est chaud, c'est chaud pour moi ici. Comment ça ? Ben tu vois bien, ils me cherchent tous ici. Ils lâchent rien. Ils lâchent pas l'affaire (à cet instant Mohamed passe devant la fenêtre du bureau, donnant directement sur le gymnase (confère photographie 7 ci-dessous) et regarde fixement Alan. Il le montre du doigt, ferme son poing et le secoue devant la vitre). T'as vu. T'as vu ça. Putain, tu peux pas essayer de faire un truc toi ? Un truc, c'est à dire ? Ben ouais d'intervenir pour qu'ils me sortent de là. J'en peux plus. Sérieux, j'en peux plus. J'vais pas tenir* ».



**Photographie 7 : La fenêtre du bureau des moniteurs de sport**

<sup>2</sup> Voir « *Surcodage sexué et activité sportive* ».

Lors des matchs, le goal constitue le poste à éviter. En retrait, immobile et voué à subir les tirs agressifs des joueurs, il constitue le rôle majoritairement déprécié par les détenus. Cette dévalorisation est accentuée par les échecs successifs auxquels le gardien est soumis. « *Encaisser* » ne manque pas de provoquer la colère des partenaires de jeu et expose ainsi le détenu aux invectives et parfois à la violence. Ce rôle semble prédestiné à certains détenus qualifiés de « *victimes* » et dont les performances viriles et transgressives ne sont pas jugées concluantes par le groupe. « Le regard des détenus sur eux-mêmes » (Le Caisne, 2000, 78) les amène à s'attribuer des identités spécifiques. La manière peu convaincante de faire état des ressources viriles, voies d'accomplissement privilégiées à l'intérieur du groupe (Mohammed, 2011, 337), relèguent une partie des adolescents incarcérés au rang de « *sale folle* », « *tapette* », « *pédé* », ou encore « *suceur de queue* ». Ces qualificatifs homophobes stigmatisent « la tenue » (Goffman, 1974, 68) jugée non-virile (voix de faible intensité, corps recourbé, tête et regard baissés, position de bouc émissaire) et occasionnent, à l'instar des filles, une participation au match de football en demi-teinte. Leur pratique de l'activité se trouve circonscrite aux fonctions de spectateur ou de gardien.

Dès lors, cette posture semble propice pour qui entend assoir sa réputation ou maintenir une renommée acquise antérieurement. Mohamed tourne les nombreuses erreurs d'Alan à son avantage. Sachant de surcroît qu'il ne répondra pas à ses agressions successives, le détenu n'hésite pas à engager une altercation en injuriant ponctuellement Alan dans la routine du match, durant les arrêts de jeu ou après un but. Progressivement, la violence se manifeste de manière plus marquée : le ton monte, la gestuelle s'accroît jusqu'à ce que Mohamed tire sur Alan, érigeant la confrontation au rang d'action spectaculaire. La réponse d'Alan, « *Oh, tu fais quoi là ?* » énoncée sur le ton de la colère signe le début de l'affrontement. Mohamed poursuit la représentation en proférant ses insultes de plus en plus fort à l'encontre d'Alan qui ne rétorque pas. Enfin, il surenchérit en continuant d'intimider Alan par la fenêtre. Positionné dans les buts, le jeune détenu devient une proie facile pour qui entend nourrir sa réputation de « *bonhomme* » sans trop d'efforts apparents. Le rôle de gardien se prête en effet particulièrement bien aux remontrances dans la mesure où il peut être facilement tenu pour responsable de la défaite de son équipe. Par ailleurs, son jeu, limité à une attente passive, comporte pour les adolescents incarcérés des similitudes avec l'univers féminin, l'inaction représentant l'apanage des filles si l'on se réfère aux propos tenus par la plupart des adolescents détenus et certains personnels de la structure. Dès lors, la position d'Alan à l'intérieur du jeu octroie à Mohamed l'opportunité de faire valoir une forme de virilité en l'attaquant sans cesse. Préserver « la face » (Goffman, 1974, 9) au regard de ses

pairs, c'est aussi le faire à leur détriment. C'est l'obsession quotidienne des jeunes détenus au sein d'une configuration architecturale dans laquelle la vie est offerte en spectacle. Sauvegarder son rang et son statut ou, mieux, monter dans la hiérarchie carcérale pour accéder au rôle de *leader* du collectif puis de la détention toute entière, tel est l'objet des joutes verbales et des affrontements physiques qui mettent régulièrement aux prises le « capital guerrier » des adolescents retenus en EPM (Sauvadet, 2006). Dès lors, deux semaines après cet incident, Alan est transféré à l'« *unité de vie cinq* » afin d'y être « *protégé* », selon les termes du lieutenant. Il y terminera sa première incarcération. Trois mois après sa sortie, Alan revient en détention pour avoir volé plusieurs voitures. Dans la cour centrale, son arrivée est remarquée.

Alan franchit la porte et entre dans la cour centrale. Plusieurs détenus s'expriment en même temps. D'autres tapent sur les barreaux, crient et rigolent. Sans véritablement distinguer l'ensemble des détenus qui engagent ce procédé d'intimidation, je repère toutefois les voix de Robin et Wallid en train de crier à leur fenêtre.

« Robin : *Oh fils de pute. Oh la victime. Oh viens me sucer la queue, sale tapette.*

Wallid : *Ma, ma j'veins t'enculer toi. Tu vas voir. Ah. Oh, oh, regarde-moi sale fils de pute, j'veins t'enculer sale pédé.*

Robin : *Oh tu vas voir toi ».*

A cet instant, je me trouve sous le préau et discute avec Bertrand, un enseignant : « *Ola ! Regarde qui revoilà ? Ah oui. C'est reparti. Il va encore se faire malmener celui là. Comment ça ? Ben, c'est une victime comme ils disent. En classe, c'est un enfer, j'te jure. Dès qu'il arrive, il se fait chamberer. Les autres n'arrêtent pas de l'emmerder. C'est super dur de faire cours avec cette ambiance* ». Bertrand réagit au bruit qui accompagne la traversée d'Alan dans la cour centrale : « *Olala ! Ecoute-moi ça ! Ca va barder pour lui* ». Alan se dirige jusqu'à l'« *unité de vie arrivant* » accompagné d'un surveillant et ne répond à aucune insulte proférée par les détenus en cellule. Il marche redressé et le regard droit.

Le mode principal de hiérarchisation au sein de la détention renvoyant à l'intimidation et à l'affrontement physique opère à plein *via* la cour centrale. Plusieurs détenus font le spectacle et tentent de mettre en scène les joutes verbales. La surenchère des injures, les cris, le matraquage des barreaux et les rires gras sont autant d'instruments voués à l'intimidation de l'arrivant. Ces joutes verbales contribuent également à la distraction des jeunes (Lepoutre, 2001) qui « *tournent en cellule* » pour reprendre leurs propos. La barrière physique constituée par les barreaux représente une protection évitant que l'altercation verbale ne se termine en

bagarre. Dès lors, insulter aux fenêtres recèle deux intérêts majeurs : l'intimidation (en tant que marqueur de virilité) et l'amusement (permettant de rompre avec l'ennui de la cellule). Toutefois, insulter derrière les barreaux manque parfois son but et peut desservir. Accusés par les autres détenus de se « *cachez derrière les barreaux* », les jeunes qui recourent à ce procédé sont parfois tenus de prouver leur *valeur* en engageant l'affrontement physique avec celui vers qui les offenses sont dirigées. Ainsi, Wallid (seize ans, première incarcération pour vols en réunion), poussé depuis quelques jours par Yassine, Mohamed et Abdel (seize ans, seconde incarcération pour vols en réunion, avec violence et avec arme) provoque une bagarre avec Alan.

Je suis en salle de musculation. J'attends l'arrivée des mineurs détenus pour débiter le cours. Joaquim, Iliess et Alan viennent d'arriver lorsque Wallid entre dans la salle. Il vient me serrer la main et se tourne ensuite vers Alan : « *tu cherches quoi hein ?* ». Il fonce sur lui en le rouant de coups de poings. Alan se défend. Il le repousse et le frappe à l'arcade avec son poing droit. Wallid commence à saigner à l'endroit de l'impact. Il bloque Alan dans l'angle de la salle de musculation. Alan l'attrape et le jette au sol, l'enjambe et lui écrase la tête contre le lino. Crispé et en colère, il s'approche de la tête de Wallid tout en la maintenant fermement au sol : « *Fils de pute va, fils de pute va. Tu veux quoi là ? Tu veux quoi ? J vais t'enculer sale junky* ». A chaque phrase prononcée, Alan lui écrase un peu plus fortement la tête contre le sol. Wallid répète plusieurs fois « *fils de pute* », sans pouvoir articuler et à voix basse. Pendant le temps de l'altercation, je sonne l'alarme et tente de les séparer, sans succès. Les détenus sont comme bloqués dans la position décrite précédemment. Joaquim et Iliess regardent la scène et tentent également de séparer les deux adolescents : « *vas-y viens. Aller c'est bon, viens.* ». Joaquim répète ces phrases à plusieurs reprises en essayant de passer son bras autour d'Alan. Les surveillants déboulent alors dans la salle de musculation. Quatre entrent tandis que deux restent à l'entrée et dans le couloir. Ils attrapent d'abord fermement Alan qui finit par relâcher Wallid, pendant que les deux autres surveillants saisissent le détenu encore au sol. Ce dernier se relève alors vivement, fou de colère et tente de se diriger une nouvelle fois vers Alan. Carole la surveillante, le plaque au sol, sur le ventre. Elle lui met les mains derrière le dos et l'enjambe : « *Tu te calmes maintenant. T'as compris tu te calmes* ». Wallid crie et s'adresse à Alan : « *Fils de pute, j'vais t'enculer. Fils de pute va* ». Alan, conduit dans un coin par Bertrand, rétorque en prenant les acteurs présents en salle de musculation pour témoins « *Regardez-le là, il pisse le sang ce sale junky. Sale tapette va* ». Wallid continue à répondre en criant : « *Vas-y j'vais t'enculer toi, j'vais t'enculer* ». Carole demande alors à Bertrand d'emmener Alan, d'allure relativement calme, en cellule. Alan quitte les lieux. Carole relâche Wallid avec

précaution. Il faut plusieurs minutes à l'adolescent pour se calmer. Il marche d'un pas vif dans la salle de musculation, escorté par Carole qui finit par le ramener en cellule.

L'attitude d'Alan face à l'attaque de Wallid est avant tout une forme d'« agressivité défensive » (Mohammed, 2011, 337). Sa *victoire* relève de la réaction et non de la stratégie. « *J'sais pas c'qui s'est passé. Sérieux. Sérieux, j'sais pas (sourit). Y'a eu embrouille aux fenêtres. Il a voulu jouer au bonhomme. Il m'a sauté dessus là. Moi j'l'ai poussé, j'lui ai mis une patate, il a saigné. J'sais pas pourquoi j'ai fait ça mais voilà, c'est tout. C'est comme ça. Voilà.* ». Suite à l'incident, l'identité sociale d'Alan en détention semble se reconstruire autour de l'affrontement. A cet égard, la forme de bagarre décrite ci-dessus s'approche de la rixe mise en évidence par David Lepoutre. « Les combats les moins ritualisés, mais non les moins violents, qu'on désignera par le terme général de "rixes", sont ceux qui éclatent spontanément à la suite d'une querelle entre deux personnes. Sans crier gare, les protagonistes se jettent l'un sur l'autre, se frappent durement au visage et au corps, s'empoignent et se roulent éventuellement par terre dans une grande confusion, jusqu'à ce que l'un des deux prenne le dessus ou bien jusqu'à ce qu'ils soient séparés par des tiers » (Lepoutre, 2001, 245-246). L'honneur des deux adolescents se trouve mis en jeu lors de cette rixe. Wallid est régulièrement accusé par Yassine, Mohammed et Joaquim « *d'insulter* » uniquement lorsqu'il se trouve en cellule, protégé par les barreaux.

Durant un mouvement pour aller en salle de classe, je surprends une discussion entre Yassine et Wallid. « *Oh, t'es un junky en fait ? (Yassine ne laisse pas à Wallid le temps de répondre) Oh, arrête d'insulter là. Et de rien faire après. Ouala arrête ça. Ici, c'est les junkys qui font ça. Arrête de faire le bonhomme derrière ta fenêtre là. Faut lui montrer. Faut lui montrer qu't'es une grosse bite. Faut pas qu'tu lui laisses prendre la confiance t'as vu. Faut pas qu'tu lui laisses prendre la confiance* ». Yassine tourne ensuite sa tête dans ma direction : « *Laisse-nous là. On parle de choses importantes* » et passe son bras autour du cou de Wallid.

Wallid s'engage dans un affrontement physique pour tenter de réparer l'honneur perdu. La victoire inattendue d'Alan semble conférer à l'adolescent une notoriété momentanée. La force physique et le courage dont il fait la démonstration (répondre à l'offense et ne pas *se laisser faire* par Wallid), en tant que dimensions fondamentales de la virilité dans les milieux populaires (Bourdieu, 1979), concourent à assoir sa respectabilité en détention. A cet égard, « la force et ses corollaires, la puissance [...], la robustesse, la résistance ou la fougue [...],

sont des qualités très prisées par les adolescents, pour qui les attributs et les aptitudes physiques constituent une part essentielle du capital de définition de soi. Ce rapport au corps, à la fois juvénile – lié aux transformations spécifiques de la puberté – et populaire, se traduit en matière de normes et de goûts corporels par la valorisation marquée de la taille, de la carrure [...] et du volume musculaire [...] » (Lepoutre, 2001, 273).

Les jours qui suivent l'incident, Alan, assidument interrogé par les autres détenus, s'applique à mettre en récit son altercation avec Wallid. Il raconte ainsi les faits et détermine le scénario. Il se met en scène et « tchatche. [...] Pour maintenir l'attention, le débit monte en puissance, pour sortir du brouhaha, le ton s'élève et la gestuelle du comédien occupe l'espace de manière conquérante » (Sauvadet, 2006, 196). Si Alan n'est pas l'instigateur de l'affrontement, il participe activement à l'instrumentalisation des faits en vue de construire un « honneur révélé » (Lepoutre, 2001, 380). Correspondant à ce que Marwan Mohammed (2011, 357) nomme « l'honneur-statut », la propagation de *l'histoire* est vouée à la consolidation de la réputation encore fragile d'Alan et acquise malgré lui. Autrement dit, la propension à soumettre Wallid dans la bagarre confère à Alan une réputation qu'il entend renforcer jour par jour, en accentuant les instants le mettant en valeur, en optant pour une posture relativement distanciée à l'égard de l'évènement ainsi qu'en revenant à plusieurs reprises sur la marque que porte Wallid à l'arcade. La suture qu'affiche Wallid devient la signification visible et spectaculaire de la domination physique d'Alan.

### *b. Surcodage sexué et activités sportives*

Usant de pratiques, d'attitudes et de propos relevant de l'expression banale et stéréotypée de l'appartenance de genre produite par leur environnement social d'origine, les mineurs incarcérés en viennent à développer une *hexis* se démarquant de la norme convenue en sublimant les différences et en magnifiant les stigmates qu'ils se voient apposer. L'apparence physique adoptée par les jeunes détenus au sein des activités sportives traduit bien cette ambivalence. Les pratiques sportives ayant cours au sein de l'EPM constituent le terrain privilégié d'exacerbation des pratiques genrées. La raison principale tient au modèle compétitif et à la logique de confrontation qui les animent. La mise en œuvre du sport en détention étant l'apanage de l'administration pénitentiaire, les trois moniteurs de sport qui, au sein de chaque EPM, organisent ces activités sont tous d'anciens surveillants ayant suivi une formation complémentaire de base et développant, par ailleurs, une forte inclination personnelle pour l'engagement et l'opposition physiques. Ils partagent ainsi un penchant

commun avec les jeunes détenus masculins pour certaines pratiques sportives spécifiques : leurs dispositions sociales les portent prioritairement (et, dans certains cas, exclusivement) vers la musculation, les sports de combat et le football. La pratique donne ainsi naissance à une « camaraderie virile » décrite comme « une fraternité charnelle très spéciale » (Wacquant, 2002, 69) entre les détenus garçons et les moniteurs de sport. Leurs relations s'orientent ainsi vers un partage de l'effort et de la douleur physiques provoqués par la pratique de l'activité et ponctuées par « des regards et des sourires, des bribes de conversation, des blagues et des encouragements soufflés pendant les arrêts ou des tapes affectueuses dans le dos ou sur la main » (Wacquant, 2002, 69). En réaction aux orientations éducatives et culturelles que leurs collègues issus de la protection judiciaire de la jeunesse associent à l'exercice d'un vaste panel d'activités physiques utilisées comme autant de facteurs d'épanouissement et d'ouverture, les surveillants chargés du sport en EPM privilégient quelques disciplines valorisant le défoulement viril et les oppositions frontales entre adversaires. Ainsi l'offre sportive en EPM se prête-t-elle particulièrement bien à l'expression d'attitudes sexuées stéréotypées. Pouvant occuper jusqu'à vingt heures de l'emploi du temps hebdomadaire des mineurs incarcérés et organisées autour de matchs et de défis, les activités sportives sont perçues comme de formidables exutoires que les détenus investissent à leur avantage.

Si cette décharge physique générale présente le grand mérite de participer à l'épuisement des énergies contenues en détention, le dérivatif sportif est, en effet, à double tranchant. Tirant parti de la logique de confrontation proposée, les jeunes adolescents donnent libre cours à leurs revendications identitaires et, *via* le sport, se sentent autorisés à faire prévaloir un mode virilisé de régulation sociale qui gagne l'ensemble de l'environnement carcéral. La violence des moyens utilisés se trouve ainsi justifiée par la sacralisation de la victoire présentée comme l'attribut premier de la masculinité. « Le culte de la performance individuelle, qui correspond bien au code de valorisation des conduites exemplaires [masculines], tient ici une place tout à fait essentielle. Dans les sports de rue pratiqués par les adolescents, que ce soit le football, le basket, le tennis contre les murs, la bicyclette..., la réussite se mesure tout autant à la démonstration des capacités physiques, aux prouesses, aux exploits et aux records de chacun qu'aux points accumulés où à la partie à gagner » (Lepoutre, 2001, 398). Qualifiés de *tapettes*, les perdants se voient annexés à l'univers féminin quand, dans le même temps, le triomphe de la compétition pose son homme. Indexer ainsi les résultats sportifs sur une dichotomie sexuée outrée revient, de plus, à exclure les filles des activités physiques et à les maintenir à la marge de ces dernières dans le rôle de *pom-pom girls* pratiquant une forme d'autodérision forcée.

Les garçons se mettent également en scène en modifiant radicalement les règles couramment admises des disciplines sportives qu'ils pratiquent en détention. Détournant ces dernières, ils négocient entre eux de nouvelles conditions de jeu dans l'unique but de permettre la mise en valeur du courage, de la force et de la rudesse par le débridement de la violence et de l'affrontement. Ce faisant, ils reproduisent au sein de l'EPM les dispositions sexuées intériorisées dans leur environnement social avant l'incarcération. « La pratique du sport des “jeunes des cités” [...] obéit à la même logique guerrière que les pratiques du monde des bandes : même intensité dans l'engagement physique, même attrait pour les sports de combat, [...] même individualisme (transformation du sport collectif en sport individuel), mêmes conduites de défi, mêmes joutes verbales, préludes à (ou évitements de) la violence physique, même conduites de bluff : “frimer, bouffonner, se la jouer” » (Mauger, 2006, 172). C'est ainsi que le football permet une forme de valorisation de la virilité. Plusieurs modalités de pratique, à l'œuvre à l'intérieur du gymnase, renvoient à cette logique d'affrontement guerrière : les tirs au but, le « *goal-à-goal* » ainsi que « *le petit pont massacreur* ».

Les détenus présents au gymnase débutent l'activité football. Une partie d'entre eux sont assis sur le bord du terrain et discutent tandis que Ouissem (seize ans, troisième incarcération pour vols et braquages, en réunion et avec arme), Smaïn (seize ans, première incarcération pour vols en réunion) et Malik s'engagent dans une séquence de tirs au but. Ouissem et Malik tirent en direction de Smaïn, le gardien. Les deux adolescents effectuent des frappes en valorisant la puissance. Les tirs sont dirigés directement sur Smaïn ou percutent le mur du gymnase en faisant un bruit de claquement retentissant.

Smaïn, dans les buts, frappe dans ses mains et s'adresse à Ouissem et Malik : « *allez, mettez des frappes de botch un peu.* » Malik rétorque : « *t'inquiète, j'vais t'allumer* ». Malik prend alors trois mètres d'élan. Pendant qu'il prépare son tir Smaïn s'adresse à lui : « *vas-y allume-moi* ». Malik tire de toutes ses forces en direction de Smaïn qui parvient à arrêter le ballon en donnant un coup d'épaule : « *bah, vous tirez, on dirait ma p'tite sœur* ». Malik réitère ses tirs. Ouissem commente alors les arrêts de Smaïn : « *bah regarde le recul qu'il a pris, vingt mètres, vingt mètres* ». En l'observant, je m'aperçois que l'adolescent n'utilise pas ses mains pour stopper les tirs. La tête, les épaules, le torse, et plus rarement les jambes et les pieds sont mis à contribution. Smaïn frappe à nouveau dans ses mains : « *D'la merde. Vas y, envoie la sauce. Vous tirez comme des tafioles* ». Ouissem récupère le ballon et tire avec force en direction de Smaïn qui s'écarte et se protège le visage avec son bras droit : « *vous êtes des fils de pute, bande de tapettes* ». Ouissem se met à rire : « *ah moi j'te mets des grosses frappes* ». Malik récupère le ballon : « *à moi de t'en mettre une maintenant enculé va* ». Malik se rapproche alors de Smaïn en

prenant le ballon entre ses mains. Smaïn se retourne et Malik lui tire dans les fesses : « *ah une petite sodomie maison, tu l'as senti mon gros chibre* ». Malik et Ouissem rient tandis que Smaïn se dirige vers le bord du terrain et s'adosse au mur du gymnase : « *bande de batards va. Allez niquer vos mères. Vos mères la pute. Vas-y on fait un goal-à-goal ?* ».

Le « *goal-à-goal* » constitue la seconde modalité de pratique du football en EPM. Elle pousse la logique d'affrontement à son paroxysme.

Le « *goal-à-goal* » sollicite deux joueurs (exclusivement des garçons) qui se placent dans chacune des deux moitiés d'un terrain de football en salle. Il leur est interdit de franchir la ligne médiane. Les murs du gymnase remettent systématiquement la balle en jeu, de telle façon que le ballon n'est jamais en touche ou en sortie de but. Le jeu n'est donc jamais interrompu. Le joueur doit tantôt défendre son camp en empêchant l'adversaire de marquer un but, tantôt attaquer en tentant de faire entrer le ballon dans les cages adverses. L'opposition se résume à deux gestes : frapper le plus fort possible dans les buts adverses et arrêter les tirs de l'adversaire. Le joueur qui marque le plus de buts gagne la partie.

Les frappes au but sont tirées de chacun des deux camps. Les joueurs se positionnent, le plus souvent, sur la ligne médiane afin d'être les moins éloignés possible des buts adverses. Ils prennent jusqu'à cinq mètres d'élan, insultent leur adversaire au moment de la frappe, tirent le plus fort possible et visent le goal plutôt que chercher à placer le ballon. L'adresse n'est pas prise en compte. C'est la force de la frappe qui doit contraindre le gardien à s'effacer et à concéder un but. Dans ce cas, il est traité de « *filie* », de « *gonzesse* », de « *tapette* » ou de « *tafiolle* ». Les tirs non cadrés heurtent le mur du fond et produisent un bruit assourdissant.

Il est interdit d'utiliser les mains pour stopper les tirs adverses. Si un des deux joueurs y a recours, notamment pour se protéger d'une frappe jugée trop forte, le but est accordé à son adversaire même si le ballon ne franchit pas la ligne. Les parties du corps qui peuvent être sollicitées pour faire obstacle à la balle sont les épaules, le torse et la tête, plus rarement les jambes. La plupart des tirs sont détournés par les épaules. La posture adoptée par le gardien est la suivante : placé légèrement devant son but afin de réduire un peu l'angle de tir, de biais, épaule droite en direction de l'adversaire, bras droit fléchi contre le torse, main droite fermée et englobée dans la main gauche, il attend l'impact. De même, le gardien utilise parfois son torse pour stopper les tirs qui lui sont adressés. Face à son adversaire, il bombe les pectoraux, plie les bras sur le torse et serre les poings. Enfin, il utilise la tête quand le tir est haut. Il raidit la nuque, ferme les yeux et cherche à heurter le ballon avec le front ou le sommet du crâne.

Dans les deux cas présents, la virilisation du jeu et la sublimation de l'affrontement s'accompagnent de l'individualisation de la pratique, de la spécialisation des tâches et des espaces, de l'appauvrissement des phases et des stratégies de jeu et de l'emprunt à des postures relevant davantage du *bodybuilding* ou du combat de rue que du football entendu dans son acception traditionnelle. Si ce détournement de la pratique dénote également une forme d'inventivité et d'adaptation, son objet principal est bien d'offrir un espace de démonstration et de spectacle de l'*hexis* hypermasculinisée valorisée en détention. Permettant la mise en scène, devant un public exubérant et critique, de la force, du courage et de l'ensemble des compétences masculines qui leur sont immanquablement liées, les tirs au buts et le *goal-à-goal* sont les instruments parfaits de l'expression du *surcodage sexué* laissé à l'appréciation de tous les détenus. Sous le regard d'autrui, il autorise l'étalage de la résistance et de la puissance physique marquées, notamment, par la mise en avant de la musculature pectorale, des épaules et de la tête. La pratique régulière de ces activités fait, en outre, office de rite doté d'une forte charge symbolique dans la mesure où elle permet aux jeunes de se jauger les uns les autres, de tester les nouveaux arrivants, de codifier les conduites et de construire les hiérarchies au sein de la détention. À grands renforts d'applaudissements, de cris aigus et d'exhortations diverses, les filles se contentent, pour leur part, de contempler, d'admirer et d'encourager *leurs* hommes en se cantonnant au rôle de *fans* amourachées du champion. A cet égard, la présence des filles agit comme un miroir entraînant une surenchère dans l'expression des pratiques masculines (Mohammed, 2011).

De la même façon, l'engagement des détenus dans cette autre pratique qu'ils nomment communément « *le petit pont massacreur* » traduit l'intention de reconfigurer « la présentation de soi » (Goffman, 1973a) autour d'un idéal de virilité.

Dans ce jeu pratiqué avec un ballon de football, le nombre de joueurs (uniquement des garçons) n'est pas arrêté, l'effectif optimal avoisinant les cinq joueurs. L'objectif est de récupérer le ballon et d'effectuer un petit pont entre les jambes de l'un des autres joueurs. Une fois effectué, le joueur ayant subi un petit pont se voit infliger par l'ensemble des autres joueurs *un passage à tabac*.

L'ensemble des joueurs se positionnent de manière aléatoire les uns à proximité des autres. Le ballon est ensuite placé au centre du regroupement. Les participants jouent de la tête, des coudes, des mains, des genoux et des pieds pour s'imposer physiquement face aux autres. La pratique s'interrompt lorsque l'un des joueurs parvient à faire passer le ballon entre les jambes d'un autre joueur. A cet instant, la masse se rompt et les joueurs *tombent* sur celui qui a subi le petit pont. Ce dernier, rapidement mis au sol, est roué de coups de pieds et de poings.

Pendant ce temps, les filles, sur le bord du terrain, encouragent les garçons et s’amusent du comique de situation provoqué par la pratique.

La violence à caractère ludique perpétrée lors de l’activité sublime les identités sexuées. La résistance et la dureté des corps sont ainsi mises à l’épreuve et façonnent l’engagement viril des participants. Jouer des épaules et des coudes afin de s’imposer au cœur de l’affrontement, faire preuve d’adresse dans la récupération du ballon et le passage de ce dernier entre les jambes d’un adversaire constituent les trois étapes ritualisées permettant à l’adolescent de produire la démonstration de sa virilité. Réaliser un petit pont sur un codétenu semble ainsi renfermer une connotation hautement symbolique. Les multiples expressions adoptées par les adolescents au moment du lynchage, « *tapette, sale tafiole, tu l’as senti mon gros chibre, suce moi la queue sale pédé* », attestent un processus de stigmatisation nourri par un rejet profond de l’homosexualité. Tout se passe comme si, le détenu subissant le *petit-pont* endossait, pour un temps, le rôle de *l’être passif* dans le couple homosexuel. Les adolescents incarcérés semblent ainsi condamner la sexualité passive en tant que pratique typiquement féminine et considérée comme monstrueuse pour l’homme (Bourdieu, 1998). Le passage du ballon entre les jambes d’un détenu est assimilé à la posture de l’homosexuel passif devant être instamment réprimé par les autres participants. Lors de l’activité, les pratiques renvoyant pour les détenus à une forme d’expression de l’homosexualité sont ainsi condamnées puis singées.

Enfin, les matchs donnent également lieu à la démonstration de pratiques violentes en tant qu’expression magnifiée de la virilité ainsi qu’à une mise à l’écart des filles. Lieu privilégié d’une ségrégation des sexes, le football se trouve instrumentalisé par les détenus dans l’objectif de manifester une identité sexuée par corps.

Hanifi reste positionné en attaque, à proximité de l’en-but adverse. Il attend le ballon afin de pouvoir marquer. Son équipe est cependant menée au score. Sofien, le gardien, évite les tirs puissants envoyés dans sa direction. Il se replie sur lui-même, en protégeant son visage à l’aide de ses bras. Hanifi se dirige alors vers lui en faisant de grands gestes avec ses bras et en criant.

« Hanifi : *Oh putain, on t’as jamais appris à être un homme ou quoi ? Qu’est c’tu fais là, fils de pute ?* »

Sofien : *Oh c’est bon j’veis pas m’prendre des ballons dans la gueule pour toi. T’as vu les tirs qu’ils mettent ou quoi.*

Hanifi : *Oh si t’aime pas la patate, vas t’asseoir et fait pas chier, ouala, vas t’asseoir tafiole.*

Sofien : *Oh c'est bon j'reste, t'es pas le chef ici.*  
Hanifi : *Ferme ta gueule, j'veais te niquer ta mère, fils de pute.*  
Sofien : *Oh c'est bon ça va.*  
Hanifi : *Quoi ça va, enculé, tu t'prends pour le chef fils de pute.*  
Sofien (hausse le ton) : *Oh ta mère la pute, tu m'parles pas comme ça. Tu t'prends pour le chef ici ou quoi ?*  
Hanifi (attrape Sofien à la gorge et crie) : *T'as dit quoi là batard. Fils de pute, j'veais t'montrer qui c'est le chef ici. J'te parle comme je veux, enculé, fils de pute.*  
(Sofien attrape les bras d'Hanifi pour tenter de se libérer. D'autres détenus arrivent autour de la scène).  
Steven (se situe à la droite d'Hanifi et pose sa main sur le bras qui maintient Sofien à la gorge) : *Allé, c'est bon pense au mitard, pense au mitard.*  
David (se positionne derrière Hanifi et lui attrape les épaules. Il essaie de le tirer vers lui afin de l'éloigner de Sofien) : *Allez, arrête c'est bon.*  
Hanifi (ne lâche pas Sofien) : *C'est qui le chef ici hein ? C'est qui le chef, sale fils de pute ».*

Cet extrait met en évidence plusieurs éléments d'interprétation. La défaite potentielle de l'équipe d'Hanifi semble excéder l'adolescent. En effet, tel que nous l'avons souligné précédemment, les *perdants* sont soumis aux invectives des vainqueurs et ainsi indexés au rang de « *tapette, tafiole, pédé* ou encore *junky* ». « *Prendre la raclée* » et assumer le discrédit qui l'accompagne se trouve en contradiction avec le rôle de *leader* qu'Hanifi (dix-sept ans, seconde incarcération pour vols et braquages en réunion avec violence et avec arme) s'évertue à maintenir en détention. Dès lors, le détenu profite de l'engouement procuré par le match pour agresser Sofien (dix-sept ans, seconde incarcération pour vols en réunion ainsi que pour s'être enfui de son placement en centre éducatif fermé). Les temps d'arrêt quasiment proscrits, les fautes (coups de pieds au niveau des tibias de l'adversaire, tacles haut, coups de coudes, d'épaules et de tête, franches bousculades) non sifflées provoquent l'émergence d'un climat d'opposition où les adolescents s'identifient les uns aux autres en se confrontant. Certaines pratiques violentes sont ainsi tolérées dans l'enclave du match de football alors qu'elles semblent proscrites dans d'autres lieux de la détention, à l'école ou en « *atelier cuisine* » par exemple. Dans cette perspective, le sport constitue un instrument de pacification de la détention. Il permet « d'une part, le relâchement agréable du contrôle exercé sur les sentiments humains, la manifestation d'une excitation agréable et, d'autre part, le maintien d'un ensemble de codifications pour garder la maîtrise des émotions agréablement décontrôlées » (Elias, Dunning, 1994, 64). La banalisation de la violence permet à Hanifi d'agir. Sans que son action ne soit pleinement mesurée, l'adolescent en colère s'engage dans une

altercation avec Sofien. En se produisant aux yeux de tous, l'affrontement lui offre l'opportunité de contrecarrer le stigmate lié à la défaite. Provoquant Sofien et s'imposant physiquement face à lui (le saisissant à la gorge et le tenant à sa merci), Hanifi renoue ainsi avec son statut de *leader*, auquel est régulièrement associé la figure du bonhomme<sup>3</sup>. Néanmoins, celle-ci se trouve encore une fois mise en cause lorsque Sofien, tentant de se défendre l'insulte et lui répète à plusieurs reprises qu'il n'est pas « *le chef ici* ». Hanifi semble vouloir s'imposer pleinement face à l'adolescent et tente de le soumettre en maintenant son emprise, ainsi qu'en lui sommant de reconnaître devant l'ensemble des acteurs présents qu'il est effectivement « *le chef* ».

L'action d'Hanifi semble dictée par la colère. Cependant, tout se passe comme si l'agression de Sofien lui permettait également de compenser une remise en cause sommaire de son statut entamé par la défaite. Dans cette perspective, « paraître sauvage » en mettant « le faux-semblant » en spectacle (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, 111) constitue la réponse qu'il estime adéquate afin de conserver « la face » (Goffman, 1974, 9) devant l'ensemble des acteurs en présence. La suite du match donne lieu à des comportements ultra-violents réalisés dans le cadre d'une franche camaraderie, les surveillants s'amusant des situations mises en scène par les détenus. Ces derniers se « *chambrent* » lorsque Ahmed tombe suite à un tackle violent, pendant que Sofien se plaint de la douleur provoquée par un coup d'épaule virulent ou tandis que Loïc (seize ans, première incarcération pour vols en réunion) se trouve brutalement écrasé contre le mur du gymnase suite à la charge de deux autres détenus venus lui reprendre le ballon. Les deux filles présentes sont tenues de rester pour *admirer* ce spectacle de virilité.

« Ouissem (s'adresse à Nina et Sania qui cherchent à quitter le gymnase pour aller en salle de musculation) : *Oh, vous faites quoi là ?*  
 Sania : *Ça va. Qu'est c't'as, on va en muscu.*  
 Ouissem : *Oh, oh, vous restez là.*  
 Nina : *Oh, c'est bon, c'est pas toi qui décide.*  
 (Loïc, un des surveillant présent prend part à la discussion).  
 Loïc (s'approche de Nina et Sania) : *Non, non vous restez là.*  
 Nina : *Oh, c'est bon là (souffle).*  
 Loïc : *J'ai pas envie de vous chercher partout après. Vous restez là c'est tout.*  
 Ouissem : *Ben, rendez-vous utiles au moins, comptez les points va.*  
 Sania : *Ma, ma c'est bon là.*

<sup>3</sup> Voir « *Surcodage sexué et leadership* ».

Nina (tourne la tête et s'adresse à moi) : *T'as vu comment il m'traite. Marquer les points. Putain, faut abolir l'esclavage. Faut leur dire qu'on est en 2008 hein* ».

A l'instar des autres modalités de pratique du football, les filles, lors des matchs, sont continuellement soumises aux exigences des garçons et à une forme de domination masculine présente en détention<sup>4</sup>. La musculation n'échappe pas à la règle. Au cœur de ce lieu où se manifeste une virilité sublimée et portée à son paroxysme, la position des adolescentes détenues reste précaire.

Outre la recherche du volume musculaire, l'activité est également un espace propice pour qui entend manifester sa force physique dans les défis.

En salle de musculation, Henry m'interpelle. Il enlève son *tee-shirt* : « *oh, m'sieur, m'sieur, comment on fait pour travailler le bas là ? Moi j'veux des pecs lourds t'as vu. Qui tombent bien t'as vu. Tu vois, que quand j'les soulève, ça fasse j'boum* » (Henry soulève alors son pectoral avec sa main opposée puis le relâche brusquement pour montrer que la masse tend les fibres musculaires).

Au cours de la séance, Henry, Salah et Dominique comparent la taille de leurs muscles. Henry et Salah sont torse nu, face à face. Salah contracte ses pectoraux et tape vivement dessus, main à plat : « *Tema les pecs, tema !* ». Henry bombe alors le torse, bras tendus, et contracte lui aussi ses pectoraux en poussant fortement ses mains l'une contre l'autre : « *Bah, t'es fatch. Ça, c'est de l'homme !* ». Salah lève son bras droit et, cette fois, contracte son biceps. Il porte son bras à hauteur d'épaule et le replie de façon à ce que son poing rejoigne le haut de sa tête : « *Regarde ça, junky va !* ». Henry réalise le même mouvement : « *Tema, fils de pute, va ! Touche, touche ! Tema, c'est du dur, ça !* ». Salah touche le biceps d'Henry : « *Bah, c'est tout mou !* ». Dominique rejoint les deux détenus pour former un triangle à l'intérieur duquel ils comparent leurs biceps et leurs pectoraux respectifs, en les contractant chacun à leur tour et en touchant les différentes musculatures afin de tester leur fermeté.

Pour Henry (dix-sept ans, première incarcération pour viol), Salah (dix-sept ans, seconde incarcération pour vols, en réunion et avec violence) et Dominique (seize ans, première incarcération pour vols, en réunion, avec violence et avec arme), le volume et la densité des biceps et des pectoraux constituent une composante manifeste, tangible et

<sup>4</sup> Pour une analyse des effets de la domination masculine sur les expériences de détention des jeunes filles incarcérées voir notamment « Troisième chapitre. L'établissement pénitentiaire pour mineurs de Laval : de la prison-ville à la *prison-scène* », « Garçons et filles incarcérés au sein d'un même lieu de détention » et « Sofia ».

palpable de la virilité. La taille et la fermeté des muscles viennent attester la capacité physique à tenir son rang en détention, à « *faire le bonhomme* ». Il s'agit d'exhiber les ressources viriles propres à garantir un statut valorisé au sein du collectif et, par ailleurs, de « *faire le beau gosse* ». Se focalisant exclusivement sur la quête perpétuelle de la prise de volume, l'esthétisation corporelle entendue par ces jeunes détenus qui ne cessent de travailler, et de faire travailler, leur corps « explique l'amour du muscle. Les jeunes s'observent dans les miroirs, prennent des positions de statues grecques, se jaugent, se touchent, et se tâtent, se comparent, bombent le torse et se bousculent » (Sauvadet, 2006, 190). Plus fondamentalement, l'engagement résolu et l'investissement acharné dans les séances de musculation auxquels se consacrent certains adolescents incarcérés constituent une planche de salut : l'unique moyen d'accéder, *via* la modification d'un corps marqué par une musculature saillante, à une identité socialement valorisée. « Cette pratique trouve effectivement son succès dans le fait qu'elle est fortement marquée socialement et dominée par la logique de la force, de l'engagement physique et corporel ainsi que par une virilité exacerbée qui devient tout à la fois un signe d'appartenance mais aussi de reconnaissance, voire de respect en prison » (Sempé, Bodin, Robène, 2009, 2).

Les priorités de l'espace dévolu à la pratique de la musculation sont alors pleinement exploitées, voire détournées, par les jeunes détenus qui, certes, entendent comparer et se comparer, mesurer et se mesurer, mais qui, surtout, prétendent donner à voir et afficher leur corps à la musculature travaillée. Leur renvoyant leur image, la fenêtre teintée donnant sur le couloir du gymnase tient lieu de miroir. Ils s'observent, s'examinent, se scrutent, seuls, parfois à deux ou à trois, et adoptent des postures dignes des *bodybuilders* afin de mettre en valeur leur plastique avantageuse. Ils focalisent leur attention sur le haut du corps : biceps, pectoraux, épaules qu'ils gonflent en retenant leur souffle pour « *faire de la masse* ». Ils étendent leurs bras, serrent leurs mains l'une contre l'autre, bombent leur torse, se tournent vers la droite, puis vers la gauche. Ils s'admirent et se contemplent, se livrent et s'exposent aux regards des détenus présents dans la salle de musculation et, plus largement, à l'appréciation de qui traverse la cour centrale de la prison : leur démonstration est effectivement visible de l'extérieur du bâtiment doté d'une grande baie vitrée tournée vers le cœur de la prison. La configuration architecturale de l'EPM vient ainsi accentuer le procédé de mise en scène des corps. De telle façon que si « un garçon doit être à la hauteur de son sexe, [...] plus ou moins viril et plus ou moins apte à entrer dans la catégorie des "vrais" hommes » (Clair, 2012, 69), il doit, en EPM, l'être aux yeux de tous et à tout moment.

Autrement dit, par les détenus eux-mêmes, « *il faut porter ses couilles H 24* (24 heures sur 24) ».

Mesuré, jaugé, calibré, étalonné, s'il « fait la taille », le muscle doit encore être éprouvé pour attester sa puissance. L'exercice de force athlétique et de musculation du « développé couché » est alors particulièrement prisé par les jeunes détenus qui y voient le juge de paix en même temps que l'arbitre impartial et ultime de leurs joutes musculaires. Allongé sur le dos sur un banc horizontal, le jeune adepte de musculation place ses mains sur chacune des poignées de l'appareil situées à hauteur de ses épaules, relâche brusquement la charge puis la soulève vivement. Il effectue alors, en saccades, autant de « répétitions » que possible dans l'objectif de faire la démonstration à ses codétenus de ses capacités musculaires. A la recherche d'un marqueur objectif de virilité, les jeunes cherchent alors à se démarquer les uns des autres en portant une charge toujours plus lourde. Une telle logique de surenchère peut devenir dangereuse : d'une part, les détenus mineurs se soumettent à des charges incompatibles avec la phase de croissance propre à l'adolescence ; d'autre part, leur pratique de la musculation contredit les usages traditionnels de la discipline caractérisés par une préparation physique et une augmentation progressive du poids à soulever. Plus généralement, le détournement des pratiques de musculation auquel se livrent les jeunes pose les limites des exercices de force réservés à la population carcérale adulte (et masculine) et transposés mécaniquement en EPM.

En salle de musculation. « Chemesdine : *Oh Marc, comment on fait pour prendre des pecs ?*

Marc, le moniteur de sport, réalise plusieurs répétitions devant le détenu afin de lui montrer la marche à suivre : *Ben, on fait ça. Tu vois ?*

Chemesdine prend la place de Marc sur le banc de développé-couché. Le poids est de soixante-dix kilogrammes. Chemesdine le soulève une fois. Il souffle fortement et son visage vire au rouge.

Chemesdine (se tourne vers Samy, seize ans, première incarcération pour vols, en réunion et fuite d'un centre éducatif fermé) : *Bah, facile ! Alors, Samy. Vas-y, soulève un peu. Montre ce que tu sais faire !*

Samy : *Bah, non. Mets moi moins.*

Chemesdine positionne l'indicateur sur trente kilogrammes. Samy se met en place et réalise dix répétitions successives.

Chemesdine : *Tu pourrais prendre plus. Allez dégage, sale tapette va !*

Samy : *Ta gueule ! Tu t'es vu avec tes os, ou quoi ! Espèce de sac d'os ! Vas-y, j't'encule !*

Akim (seize ans, première incarcération pour vols, en réunion, avec violence et avec arme) s'adresse à Chemesdine en se

positionnant sur l'appareil à la place laissée par Samy : *Vas-y, mets, mets ! Mets du poids !*  
Chemesdine charge à soixante kilogrammes. Akim effectue trois répétitions.  
Akim : *Vas-y, mets soixante-dix ! Mets soixante-dix que j'te latte un peu !*  
Akim réalise une répétition en soufflant très fort.  
Akim : *Vas-y, rajoute, rajoute ! J'vais t'niquer, sac d'os !*  
Chemesdine charge à quatre-vingts kilogrammes. Alors qu'Akim remonte le poids difficilement, Chemesdine place sa main sur le levier et empêche ainsi l'adolescent de soulever la charge. Situé dans son dos, Akim ne le voit pas.  
Chemesdine : *Bah, t'es une tapette ! T'y arrive pas.*  
Akim : *Toi, ta gueule avec tes os !*  
Chemesdine : *Ta gueule, fils de pute !*  
Akim recommence. Par le même procédé, Chemesdine l'empêche de soulever la charge.  
Akim : *Vas-y, putain ! J'y arrive pas. Sa mère !*  
Chemesdine : *J't'l'avais dit qu't'étais une tafiole.*  
Akim : *Putain, j'crois que j'suis aux limites de mon incroyable force.*  
Il enlève son *tee-shirt* et contracte le biceps devant Chemesdine. Bras replié, main vers le ciel, le bras au niveau de l'épaule, il retient sa respiration. Chemesdine relève sa manche droite et contracte son biceps à son tour.  
Chemesdine : *Quelle force ? Tapette !*  
Akim : *Ça, ça c'est de la force ! Vas-y touche, touche ! Eh, Marc (il se tourne vers le moniteur de sport), vient toucher. C'est qui qu'a le plus dur, hein ?*  
Chemesdine : *Bah Marc, c'est moi, c'est moi. T'as vu, il rigole. Il veut pas te foutre la honte, c'est tout !*

Organisée selon le principe du défi, la séance de musculation opère immédiatement une séparation stricte entre deux groupes distincts de détenus : ceux qui parviennent à soulever la charge et ceux qui y renoncent et se discréditent. Au manque de force physique propre aux seconds est alors associé un défaut de puissance sexuelle voire, pire aux yeux des accusateurs, une orientation clairement homosexuelle, « *tapette* » et « *tafiole* » signifiant tout à la fois faible et « *pédé* ». Entretien, la confusion voit l'homosexuel supposé répondre « *j't'encule* » à son contradicteur. Sans même évoquer la question d'une éventuelle homosexualité larvée, retenons plutôt que les injures et les disqualifications portent d'autant plus qu'elles comprennent une dimension sexuelle résolument affichée. Craignant le stigmat, les adolescents présentant les meilleures dispositions aux exercices musculaires poussent la logique de la confrontation jusqu'à leurs limites physiques. Le défi à relever est chargé d'une telle symbolique que le détenu qui voit sa suprématie contestée n'hésite pas alors à tricher pour empêcher le plus puissant de remporter une victoire trop éclatante. Profitant que sa position échappe au regard de ce dernier, il s'applique à lui rendre la tâche impossible et le

contraint à renoncer. Celui-ci use alors de l'humour et s'en tire par une pirouette chargée d'autodérision : « *Je crois que je suis aux limites de mon incroyable force* », conclut-il pour sauver la face. Après l'épreuve difficile revient le jeu, moins pénible, de la mesure. Par une gestuelle spécifique inspirée des phases de *posing* pratiquées en *bodybuilding*, les détenus renouent avec les postures de contraction musculaire leur permettant de mettre en scène la puissance de leur enveloppe corporelle.

Demandant conseils au moniteur de sport, les adolescents le somment, du même coup, de montrer l'exemple et d'attester sa propre force physique. En s'y soumettant bien volontiers, le surveillant voit ses qualités pédagogiques et ses ressources sportives reconnues par les jeunes et conserve ainsi son statut et sa légitimité auprès d'eux. Cautionnant les démonstrations de force qui se donnent à voir pendant les séances de musculation dont ils ont la charge, les moniteurs de sport ne cachent pas qu'ils partagent les dispositions sociales des jeunes détenus les portant prioritairement vers la valorisation du volume musculaire et la considération de la force physique. L'espace de la salle de musculation relègue, de fait, les filles détenues au rang de spectatrices. Elles se contentent de s'asseoir à proximité des appareils et regardent les garçons se livrer ostensiblement à des exercices démonstratifs de force. Répondant aux sollicitations répétées des moniteurs de sport, certaines d'entre elles finissent par céder et consentent à éprouver modérément leur endurance. Effectuant quinze minutes de vélo à la dérobée, elles se gardent bien d'accéder aux instruments de musculation qui sont l'apanage des garçons.

Repère des hommes, la salle de musculation est en effet un espace de différenciation des sexes dans lequel les filles sont tolérées à la condition impérative qu'elles restent à leur place. L'occupation des lieux est asymétrique : alors que les garçon prennent possession de la totalité de l'espace (passant d'un appareil de musculation à l'autre, posant devant les autres détenus et contemplant leur image renvoyée par la fenêtre teintée), les filles sont tenues de rester au fond de la salle à proximité immédiate des appareils de *cardio-training*. Une sorte de « division sexuelle du travail musculaire » se dessine alors : monopolisant les appareils de musculation sollicitant la force et la puissance, les garçons cantonnent les filles aux appareils requérant de l'endurance. Pratique « douce » de sollicitation cardiaque, le *cardio-training* est présenté comme un complément à la musculation et est fréquemment associé au *fitness*. Réservés aux filles, ces exercices d'intensité modérée visent prioritairement à amincir la silhouette, à tonifier le corps et à réduire les tissus adipeux. Soucieuses de perdre du poids, mais pratiquant peu et discutant entre elles, les filles observent les garçons qui, se sachant observés, *font le show*. Plaisantant et s'amusant de certaines situations, elles se risquent

exceptionnellement au centre de la pièce qui est frappé de tabous. La transgression des règles ordonnant l'ordre spatial régnant en ce lieu les expose inmanquablement aux railleries des garçons qui n'hésitent pas alors à les molester.

Entrant dans la salle de musculation, Mounira va s'asseoir au fond de la pièce. Jambes serrées et pieds joints, elle suce son pouce, légèrement voutée, et observe les garçons, sans parler, pendant près de quarante minutes, avant de se lever. Nabil se retourne et la regarde traverser la salle. Il l'interpelle : « *Oh, enlève le pull ! Enlève, enlève !* ». Ayant, en début de séance, retiré son pull de ses épaules, Mounira l'a placé autour de sa taille de manière à cacher ses fesses moulées dans un pantalon de survêtement serré. Mounira sourit et demande, faussement ingénue : « *Pourquoi ?* ». Nabil s'approche alors de l'adolescente, l'attrape par les cheveux et saisit le pull qu'il brandit comme un trophée en direction des autres détenus masculins : « *Ah, c'est mieux là !* ». Mounira tente de récupérer son pull en tournant autour de Nabil. N'y parvenant pas, elle le lui réclame : « *Allez, rends-le moi* ».

Se conférant aux codes régissant l'usage social de l'espace réservé à la musculation, Mounira (dix-sept ans, seconde incarcération pour vols, avec violence, agression sur personne et fuite d'un centre éducatif fermé) gagne immédiatement les marges de la pièce. De même son comportement est-il conforme aux règles établies : elle s'abstient de toute pratique sportive et va jusqu'à adopter ce que l'on pourrait qualifier de « postures de soumission ». Assise, silencieuse, repliée sur elle-même, elle est comme recluse, appliquée à incarner le statut social attaché à son sexe biologique. Endossant les dehors de la fragilité, elle donne des gages manifestes dans l'espoir de parvenir à traverser la salle de musculation sans susciter de réactions masculines. C'est pourtant sous-estimer la symbolique structurant cet espace fortement normé. A la mise en scène de la vulnérabilité féminine répond alors l'expression d'une virilité exacerbée empruntant des formes démonstratives et agressives de séduction et d'attraction sexuelle. Le jeu qui s'instaure vient ainsi renforcer l'affirmation de l'identité sexuée des garçons et des filles réunis au sein de l'EPM. Prenant résolument le contrepied de la tentation homosexuelle propre à l'univers carcéral, Nabil (dix-sept ans, seconde incarcération pour vols, en réunion, avec violence et avec arme) atteste son intérêt évident pour les formes de Mounira que cette dernière sait devoir masquer aux regards masculins. Brandissant son hétéronormativité comme un étendard et partageant le bien conquis avec les autres garçons, le jeune détenu malmène l'adolescente qui se réfugie dans un rôle de dépendance docile conforme aux indicateurs de féminité dominants en détention. La

distribution normative des rôles sexués assurés en EPM trouve ainsi dans les séances de musculation un espace et un facteur de consolidation et d'exacerbation indéniables.

c. « *Etre avec* »

Tenter de faire vivre ensemble filles et garçons incarcérés n'est pas sans susciter de nombreuses interrogations de la part des personnels. Le rapport à l'intime et à la sexualité constitue la préoccupation majeure des agents de l'administration pénitentiaire. L'expérience de la mixité, connue des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse<sup>5</sup>, constitue une épreuve nouvelle pour les surveillants et principalement les hommes. Outre les difficultés liées à la gestion quotidienne des filles détenues – les surveillants expriment ainsi la crainte que leurs gestes professionnels soient interprétés comme des attouchements ou une agression sexuelle –, l'existence de relations de couple entre adolescents ainsi que la confirmation de rapports sexuels à l'intérieur de la détention demeurent des inquiétudes persistantes. Toutefois leur recensement fait l'objet d'une retenue. Tel que le souligne Richard, capitaine de détention à l'EPM de Lavaur, « *le rapprochement entre les jeunes, c'est un sujet glissant. Y'a des choses qu'il ne faut pas forcément ébruiter* ».

« *Super. Elle m'a craché dessus. Elle a agressé une surveillante. Elle est tip top (rire). En plus avec Yassine.*

Avec Yassine ?

« *Ça s'passse bien si tu vois c'que j'veux dire.*

Comment ça ?

« *Ben, y'a du rapprochement. Tout l'monde le sait. Et tout l'monde fait comme si rien. On a des mails de la direction. On les a retrouvé dans les vestiaires tous les deux sans surveillance. Mais bon ça existe pas ici. Il faut pas en parler. Il faut fermer les yeux. On a des mails de la direction et tout. Mais ils sont quand même en activités ensemble. On laisse faire. Comme tu vois rien a changé* » (Fabrice, surveillant à l'« unité de vie trois »).

De la même façon, les autres EPM semblent rencontrer des difficultés face aux effets résultant de la promiscuité entre les filles et les garçons à l'intérieur des nombreux temps collectifs obligatoires.

---

<sup>5</sup> La mixité admise dans les foyers de la protection judiciaire de la jeunesse fait l'objet d'un traitement spécifique de la part des personnels formés pour travailler avec des adolescents (filles et garçons) au sein d'un lieu unique d'éducation.

« J'suis responsable de l'unité fille et j'peux dire que c'est l'unité qui, au niveau de la gestion nous pose énormément de problèmes au quotidien. C'est-à-dire qu'au niveau des activités. On a. En fonction des profils des jeunes. Bon parfois on les mélange mais parfois on est obligé de créer un groupe de, uniquement pour les filles. Quand elles se font malmener, elles se font insulter dès qu'elles sortent, voilà. Et qu'elles demandent à ce qu'on les protège. On a eu au niveau du sport. Un moment donné on a fait la mixité au niveau du sport. C'est euh, c'est juste parce qu'on s'est confronté à un problème au niveau de la sexualité euh les garçons, filles. On n'a pas eu de réponses réglementaires à ce niveau. Et les jeunes qui demandaient à être ensemble, voilà, ils s'embrassaient donc voilà. Voilà on se disait mais quelle posture ? Qu'est c'qu'on fait ? Donc on les a séparés. Donc on a mis en place des activités spécifiques pour les filles. Donc éventuellement en sport, elles font plus le sport avec les garçons » (Marie, lieutenant à l'EPM de Meizieu<sup>6</sup>).

Ne faisant pas l'objet d'une réglementation établie, les relations amoureuses entre filles et garçons détenus bénéficient d'une relative tolérance. Alors que certaines pratiques sont admises – s'agissant par exemple d'un petit mot échangé avec l'aide du surveillant ou de l'éducateur – d'autres bien qu'interdites par la direction de l'établissement jouissent d'un certain laisser faire. Tel que Fabrice le souligne : « ça existe pas. Il faut fermer les yeux », d'autant que le rapport négocié aux pratiques amoureuses constitue un moyen de pacifier les relations que les personnels entretiennent avec certains jeunes détenus.

Aussi nombreuses et hétérogènes soient-elles, les pratiques amoureuses entre filles et garçons incarcérés peuvent faire l'objet d'une catégorisation, fonction du risque que l'établissement leur assigne. Il semble en effet, que les gestes d'affection entre deux détenus (transmettre une lettre évoquant des sentiments amoureux, laisser deux détenus s'extraire de l'activité en cours pour discuter ensemble, ne pas relever certaines attentions fugaces : se frôler la main, se tenir par le bras) soient admis par les personnels. Ainsi Sonia, surveillante à l'« unité de vie fille » assiste Sabine (treize ans, première incarcération pour meurtre) dans sa démarche. L'adolescente fait parvenir une lettre à Samy afin de lui dévoiler ses sentiments amoureux.

« Non, non elle est gentille Sonia. Elle m'a aidé à écrire la lettre pour Samy. Elle lui a donné et tout. Elle est vraiment gentille.

<sup>6</sup> Neuf réunions thématiques sont mises en place durant le premier semestre de l'année 2011 afin de travailler à la « refonte du guide méthodologique sur le fonctionnement des EPM ». Des personnels provenant des six établissements débattent ainsi des difficultés relevées par les divers rapports d'inspection. Nous sommes invité à participer à la réunion relative à la mixité, enregistrant et prenant en note les propos des professionnels.

Une lettre ?  
*Oui une lettre. Tu vois ?*  
Comment ça ?  
*Ben une lettre d'amour (rire) idiot va.*  
Ah ok ?  
*J'avais du mal avec les mots et tout ça. Du coup elle m'a aidé.  
C'est gentil quand même ».*

L'aide que Sonia apporte à Sabine pour écrire la lettre et la remettre à Samy permet l'instauration d'une relation agréable. Le secret partagé fonctionne ainsi comme un lien de connivence s'établissant entre la surveillante et la détenue garant du bon déroulement des rapports qu'elles entretiennent au quotidien.

*« Ben oui, oui. Elle m'en parlait souvent. Elle savait pas trop comment lui dire. J'trouvais ça sympa de l'aider. Et puis, ça nous a rapproché. On a pu partager des moments toutes les deux où on discutait de pleins de choses. C'était vraiment sympa. Et puis voilà c'est rien.*  
C'est rien ?  
*Oui. C'est pas méchant quoi. La lettre, c'était pas. C'était très soft. Y'avait rien de trop vulgaire ou de sexuel. C'était vraiment très soft. Ça engage à rien. Donc bon voilà » (Sonia, surveillante à l'« unité de vie fille »).*

Si certaines actions constituent l'expression d'une attention particulière entre détenus et sont admises, une seconde famille de pratiques semble occasionner une gêne plus prononcée chez les personnels et susciter des craintes au niveau de la direction. Les relations intimes ou sexuelles entre deux détenus sont ainsi soumises à une interdiction exprimée par le chef d'établissement. Toutefois, en détention, la gestion de ce type de pratique obéit à un certain laisser-aller.

Julia est adossée au mur du gymnase. Mains dans les poches et jambes serrées, elle se trouve face à Toufik. Ce dernier est alors *vautré* sur elle, bras tendus de part et d'autre de ses épaules. Il s'appuie sur le mur avec ses mains, ses jambes sont écartées et traversées par celles de l'adolescente.

« Toufik : *Tu viens on va aux toilettes ?*  
Julia (avec un sourire gêné) : *Oh, non, j'sais pas.*  
Toufik : *Aller, Stepe.*  
Julia : *Non, non ; y'a du monde.*  
Toufik : *Bah ».*

Les deux adolescents quittent alors le gymnase côte à côte les mains dans les poches. Marc tourne la tête et les voit se diriger vers le couloir : « *oh vous allez où là ?* ». Toufik et Julia esquissent un sourire : « *on est là, c'est bon. On va là* ». L'adolescent montre l'entrée du couloir avec sa main. « *Vous restez là* ». Toufik hausse la voix : « *c'est bon, qu'est c't'as ? On est là* ». Marc se retourne et observe le match de football. Les deux détenus partent dans le couloir et s'enferment dans les toilettes. Dix minutes plus tard, ils reviennent dans le gymnase.

La relative liberté laissée aux agissements de Toufik (dix-sept ans, seconde incarcération pour vols et braquages, en réunion avec violence et avec arme) et Julia (seize ans, première incarcération pour vols en réunion et avec violence) atteste la difficulté pour Marc de s'inscrire à l'encontre des pratiques amoureuses des deux jeunes détenus. La gêne occasionnée par le flagrant délit – surprendre deux adolescents en train de consommer une relation intime – associée à la volonté de « *ne pas se les mettre à dos* » explique l'attitude du moniteur de sport. De plus, la majeure partie des éducateurs et des surveillants interrogés expriment la nécessité de « *ne pas trop en rajouter* », selon les propos tenus par Damien, surveillant à l'« *unité de vie deux* », face à la difficulté que constitue le quotidien de l'incarcération. La négligence volontaire opérée par certains personnels face aux pratiques amoureuses des adolescents incarcérés semble ainsi constitutive d'un processus plus général consistant à minimiser les effets liés à l'accumulation des peines au cours d'une seule période de détention. A la privation de liberté s'ajoutent les multiples assujettissements *annexes* à l'incarcération (sanctions, privation de biens matériels, absence des proches). La personne détenue se trouve alors dans l'obligation de subir une double, voir une triple ou une quadruple peine selon la nature de son parcours de détention. Dès lors, les personnels de surveillance, dans la perspective de faire prévaloir un arrangement négocié avec la population dont ils ont la garde, estiment par moments nécessaire d'atténuer les charges qui pèsent sur la personne incarcérée (Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994 ; Chantraine, 2004a). C'est ainsi que *laisser-faire* ou encore *laisser-passer* constituent l'essentiel des procédés employés au sein desquels la tolérance face aux pratiques amoureuses trouve à présent une place particulière.

Bénéficiant ainsi de marges de manœuvre qu'ils jugent suffisantes, certains jeunes détenus s'inscrivent dans l'affichage de leurs pratiques amoureuses. Outre la satisfaction première suscitée par l'engagement dans un rapport amoureux, « *être avec* » peut également traduire la volonté de revendiquer son identité sexuée en détention.

Julia arrive dans le gymnase et s'adosse à la grande baie vitrée.

« Marc : *Tu fais quoi ?*

Julia : *Je bronze, j'prends le soleil.*

Marc : *Allez reviens là, tu vas te prendre un ballon perdu.*

Julia (se tourne face à la baie vitrée, relève la tête et s'expose pleinement au rayon du soleil) : *Attends un peu, j'fais ma star.*

Marc (Julia le rejoint) : *Ça fait combien de temps que t'es là ?*

Julia : *Trois mois. J'ai pris onze kilos.*

Marc : *Non sérieux ?*

Julia : *Ouais.*

Marc : *C'est vrai, quand t'es arrivée, t'étais fine et tout. Maintenant on dirait une grosse vache.*

Julia : *Oh. Putain, il me tarde de sortir.*

Marc : *Ah ouais.*

Julia : *Ouais, ça va faire du bien de retrouver les talons, les jupes, les ceintures.*

Marc : *Ah ouais, refaire ta pouf quoi.*

Julia : *Ouais, séduire et tout. Attends, ici on peut rien faire. La dernière fois on m'a obligé à me couper les ongles. Alors que j'voulais les laisser pousser.*

Marc : *Ben ouais après tu va nous blesser avec ».*

Une démobilisation générale survient durant l'activité. Les détenus s'arrêtent de jouer au football et se dispersent dans le gymnase, patientant jusqu'au moment de leur réintégration en cellule. Toufik rejoint Julia. Dans un coin du gymnase, ils discutent. Toufik est assis, adossé au mur. La tête de Julia repose sur ses jambes allongées. Toufik caresse le visage de l'adolescente avec ses mains.

S'afficher à l'intérieur d'une relation hétérosexuelle semble avoir une fonction normative d'affirmation de l'identité sexuée chez les adolescents, d'autant que le couple en EPM emprunte le contrepied de la tentation homosexuelle propre à l'univers carcéral. Julia et Toufik trouvent ainsi dans la relation de couple, l'opportunité de s'inscrire dans une répartition standardisée des rôles sexués. Les propos tenus par l'adolescente lors de sa discussion avec Marc attestent la perte d'identité relative dont elle fait l'objet lors de son parcours de détention. La volonté de porter des vêtements féminins (jupes et talons par exemple) ainsi que le désir de se laisser pousser les ongles renvoient à la nécessité d'une réassurance de son identité féminine à l'intérieur du groupe de détenus<sup>7</sup>. Dans cette perspective, l'hétérosexualité a pour fonction une distribution normative des rôles sexués à l'intérieur du couple. Les pratiques amoureuses apparaissent comme l'instrument permettant de revendiquer son appartenance de genre face aux autres détenus. La posture des adolescents

<sup>7</sup> Pour une analyse des techniques utilisées par les adolescentes dans le but de féminiser leur apparence physique voir « Ne plus être une guerrière ».

à l'intérieur du gymnase, Toufik accueillant la tête de Julia sur ses jambes tout en lui caressant la joue, montre l'importance accordée aux usages du corps –différenciés selon que l'on est une fille ou un garçon – à l'intérieur du couple. Toufik adopte ainsi une stature surplombante face à Julia, également présente dans l'extrait précédent. L'inscription des adolescents à l'intérieur de rôles sexués normalisés indique ainsi que « la relation amoureuse à tendance à figer quelque peu les identités de genre puisqu'elle dramatise en son sein les relations entre les sexes. Pour que le couple fonctionne, aux yeux des jeunes, il convient que chacun(e) incarne convenablement son sexe, voir durcisse sa propre appartenance de genre » (Clair, 2008, 170).

Si, les pratiques amoureuses peuvent renvoyer « à des rapports apaisés et attentionnés entre garçons et filles, au respect poussé des singularités et au refus des logiques brutales de domination » (Mohammed, 2011, 248), certaines interactions poussent *plus loin* l'affirmation identitaire des jeunes détenus. « Faire couple » (Clair, 2008, 178) devant les pairs afin d'assurer son image sociale, suppose à certains moments l'expression d'un rapport de domination au sein duquel la fille subit invectives et violences et s'avère reléguer au rang de simple objet sexuel. L'expression d'un *surcodage sexué* fonctionne ainsi à plein lorsque les positions de genre les plus affirmées font surface. Une ambigüité peut être ainsi relevée. Une partie des filles détenues trouvent un intérêt particulier à « *être avec* », notamment parce qu'elles bénéficient, à l'intérieur du couple, des marges de manœuvre suffisantes pour contrebalancer une « *image de gadjo qui leur colle à la peau* », pour reprendre les propos de Julia. Cela dit, certains jeunes garçons considèrent qu'être avec une fille incarcérée est déshonorant. L'engagement dans des pratiques amoureuses, bien qu'il permette au garçon d'affirmer une identité virile face aux autres acteurs de la détention, suscite également railleries et sarcasmes.

« Ah mais ici c'est (souffle). Y'a des trucs qui manquent, mais le plus c'est les femmes. J'te jure. On dit, on a pas besoin des femmes mais en vrai (rire).

Mais y'a des filles ici ?

J'sais pas pour moi c'est même pas des filles. J'les calcule pas c'est. J'sais pas c'est comme si c'était (sourire) des hommes ici. Tu fais pas la différence. C'est des hommes tu vois. C'est des hommes. Y'a pas d'différence. C'est comme si c'était des garçons » (Malek).

« C'est pas des filles. Ça reste des bonhommes (rire). Mais c'est vrai. Oh ouais, j'courais, j'étais en sprint la gadji, oh, elle est

*arrivée, oh j'me suis cagué dessus oh. Oh, j'ai jamais vu ça. Même la police elle me rattrape pas. Oh ouala, quand tu vois comment elle parlent. Nique ta mère, et j'te baise et viens m'sucer la bite. Elles font rire. Elles font rire. (Silence) Ma, ma qui veut de ça ? Qui veut de ça ? Bah » (Sofian, seize ans, seconde incarcération pour vols en réunion).*

Les propos de Malek et Sofian, communs à une partie des jeunes détenus, témoignent de l'étiquette portée par certaines filles incarcérées. Ces adolescentes de « mauvais genre [...] qui font en sorte d'être identifiées comme des "bonhommes" » (Clair, 2008, 46-47) sont déconsidérées dans le registre amoureux. Leurs attitudes choquent les garçons. La vulgarité dont elles font preuve ainsi que leur engagement physique dans les confrontations surprennent les détenus estimant qu'elles n'ont pas à s'inscrire dans les registres de la masculinité<sup>8</sup>. Dès lors, « les manifestations de virilité, l'esprit rebelle ou les actes délinquants sont considérés comme des attitudes masculines, ce qui disqualifie d'entrée les postures agonistiques et les déviances des filles » (Mohammed, 2011, 251). Etre reconnu en tant que petit copain d'une fille incarcérée constitue un préjudice, estimé parfois plus contraignant que l'opportunité laissée à la revendication de la virilité. C'est en partie pour cela que certains garçons éprouvent le besoin, notamment lors des temps collectifs, d'afficher une posture distanciée face à la relation, afin de réaffirmer une virilité parfois entaillée par la réputation de cette compagne aux allures de garçon. Revenons à Julia et Toufik.

Les détenus quittent le gymnase et retournent en cellule. Durant le mouvement, Robin situé juste derrière Julia l'interpelle : « *Ma, ma le bull* ». Julia se retourne et le pousse : « *Oh ta gueule fils de pute va. Tu vas m'sucer la queue ?* ». Robin sourit et s'adresse à Toufik : « *Ma, ma mais c'est un gars en fait. T'es avec un gars. Ma, ma. Ma, ma t'es un pédé en fait* ». Toufik le regarde : « *T'as gueule fils de pute* ».

Quelques minutes après, au moment de se séparer, lors du mouvement, Julia s'adresse à Toufik : « *oh tu me fais pas un p'tit bisou ?* » Toufik la repousse avec sa main : « *bah, vas-y dégage. Tu viendras m'sucer plus tard* ». Julia répond au milieu des rires des autres détenus : « *c'est ça ouais, va bien te faire* ». Toufik en souriant se dirige vers son « *unité de vie* » et se tourne une dernière fois en direction de Julia : « *Oh, oh, n'oublies pas de venir me sucer la queue tout à l'heure* ».

L'attitude masculine adoptée par Julia lui vaut les injures de Robin (seize ans, première incarcération pour vols en réunion ainsi que pour consommation et revente de

---

<sup>8</sup> Voir « Sofia ».

drogue) qui dans le même temps qualifie Toufik de « *pédé* ». Le discrédit jeté sur l'adolescent l'incite à agir dans le but de préserver ses intérêts face au groupe. La stratégie employée consiste à mettre en scène une forme d'affirmation outrée de sa virilité, manifestant sa domination et reléguant la jeune détenue au rang d'objet sexuel. La nature de la pratique sexuelle affichée, « *tu viendras m'sucer plus tard [...] Oh, oh, n'oublies pas de venir me sucer la queue tout à l'heure* », intervient en vue d'exposer pleinement la soumission à laquelle la détenue doit répondre. L'étiquette selon laquelle Julia est identifiée amène ainsi Toufik à jouer la surenchère, survirilisant ses attitudes afin de préserver son statut social en détention. Les actions menées par Toufik et Julia lors du mouvement mènent ainsi la distribution des rôles de genre à son paroxysme.

## 2. Ne plus être une guerrière

Les usages du corps constituent le principal domaine d'investissement de l'adolescent incarcéré soucieux de « réaliser avec succès la mise en scène de son personnage » (Goffman, 1973a, 197). Ressource première de l'*hexis* hypergénérée, il est également le support privilégié des stratégies et des procédés de présentation et d'affirmation de soi élaborés par les jeunes détenus. Le corps en prison se prête, en effet, à la parade et à l'étalage ostentatoire d'artifices sexuellement connotés. C'est ainsi que le choix des vêtements (et la manière de les porter), la confection de la coiffure, l'usage plus ou moins marqué du maquillage ou l'exhibition des tatouages sont autant d'attributs corporels laissés à la discrétion des garçons et des filles détenus en EPM et auxquels ils confèrent une extrême importance et portent une attention toute particulière au cœur de l'environnement carcéral. À ce titre, très minoritaires au sein des établissements pour mineurs et confrontées à des attitudes singulièrement masculines et machistes, certaines filles en viennent à développer, en réaction, une *hexis* surféminisée organisée autour de signes extérieurs et de comportements stéréotypés de soumission, de fragilité, de nonchalance, de calme et de séduction. Ce penchant manifeste et outré est d'autant plus intéressant à observer que la plupart de ces jeunes femmes détenues s'illustrent, avant leur incarcération, par un usage de la vulgarité et de la violence proche de l'*hexis* masculine caractérisant les jeunes des cités (Lagrange, 1999a). Adoptant des comportements de véritables garçons manqués, certaines d'entre elles s'apparentent à des « crapuleuses [...] “ces grandes gueules”, ces filles “qui s'la racontent”, “qui font leurs macs” ou “leurs belles... leur loi” et “dont on s'méfie”, toutes ces adolescentes [qui] sont associées à un certain nombre de délits, d'actes transgressant le règlement ou qualifiés par les autres de

déviant » (Rubi, 2005, 147) et qui peuvent présenter des « dispositions sexuées inversées » (Menesson, 2004) que leur internement en EPM conduit très rapidement à masquer.

a. Sofia

Véritable « appareil à transformer les individus » (Foucault, 1975, 269), la prison semble avoir changé radicalement Sofia, une adolescente âgée de dix-sept ans.

Dans la cour centrale de la prison, le moniteur de sport raccompagne son groupe en cellule. Parmi les détenus, se trouve Sofia, arrivée à l'EPM depuis quelques jours. Elle porte un pantalon de survêtement bleu foncé et un *tee-shirt* rayé, blanc et noir. Elle n'est pas maquillée. Ses cheveux sont rasés, presque à *blanc*. Elle marche de manière prononcée, comme les garçons détenus : elle balance alternativement les épaules d'avant en arrière (elle roule les épaules), ses bras suivent le mouvement de balancier imprimé par ses épaules et, à chaque pas, elle réalise un petit saut comme pour appuyer un peu plus sa démarche. Son regard porte loin vers l'avant. Elle aperçoit Philippe, un autre détenu, et dit à son sujet à haute voix : « *Celui-là, avec le survêt vert, le petit-là, j'veins l'niquer lui. J'veins lui faire manger ses dents. Sa mère, la pute !* ». Elle frappe violemment sa main gauche de son point droit et ajoute : « *Il fait trop le ouf. J'veins l'prendre, j'veins l'défoncer, la vie d'ma mère, l'enculé !* ». Mimant des coups, elle fait de grands gestes avec sa main droite du haut vers le bas. Son index et son majeur sont tendus, tandis que ses autres doigts sont repliés sur eux-mêmes.

Incarcérée à plusieurs reprises en raison de multiples vols à main armée, avec violence et en réunion, Sofia a manifestement intériorisé des dispositions sexuées inversées.

« Et le fait que ça s'passe plutôt bien avec les garçons ici, c'est parce que dehors, tu trainais plutôt avec des garçons ?  
*Ouais, ouais, plutôt avec des garçons. Bon. En c'moment j'trainais plutôt avec des filles, mais comme moi. Parc'que c'est rare de trouver des filles comme moi. Moi, enfin, moi j'ai mis du temps à trouver des filles comme moi. Genre des filles euh. C'est des filles qui trainent avec des mecs. Des filles qui, j'sais pas euh. Elles ont pas la même mentalité. Parc'que nous les filles on n'a pas toutes la même mentalité. Les garçons, ils ont tous la même mentalité mais nous non. Genre euh, j'sais pas comment dire. Genre euh, une fille, par exemple euh, ça à plus tendance à s'laisser faire. Et, j'sais pas c'est. Et, j'ai jamais rencontré une fille qui s'laissait pas faire. J'sais pas comment expliquer ça. Y'a des filles qui viennent me voir des fois, et qui m'disent ouais pourquoi ils te respectent comme ça et tout, na, ni, na, na. Genre j'lui dit, si tu t'laisserais pas faire dès l'premier*

*jour, ça s'rait pas passé comme ça. Parce que eux, genre ils s'disent ouais euh, on est plus faible et tout. Mais moi c'que j'dis aux mecs, les mecs qui insultent les filles, les mecs qui genre qui veulent se, genre qui tartent les filles ou j'sais pas, j'leur dis toujours, vous êtes plus faibles qu'une fille. Parc'que, un mec c'est pas sensé frapper une fille. Un mec c'est pas sensé insulter une fille. Et, pour les, tu fais ça en face d'un vrai mec, tu t'fais défoncer par le mec quoi c'est. J'vais y'aller sec, mais c'est une pute un mec qui frappe une fille. Voilà quoi, c'est, c'est, lui il aura un sentiment de puissance, mais pour moi il reste, pour moi il s'ra faible. Parc'que, quand tu frappes plus faible que toi, tu es faible. C'est sûr. Et ça euh, ça y'en a qui ont pas encore compris. Qui ont pas encore capté que insulter une fille c'est être faible. C'est être très faible. Normal'ment, un vrai mec il est pas sensé insulter une fille, normal'ment un vrai mec il est sensé protéger, il est sensé. Ca c'est un mec. Mais eux, ils savent pas, ils sont trop gamins. Ils vont comprendre plus tard.*

Et quand tu dis que t'as l'impression de pas être une fille comme les autres, c'est à dire, tu peux développer ça ?

*Des filles qui sont peur de rien, genre. Tu vois c'que j'veux te dire. Des filles fonctionnent comme des mecs. En fait, ils fonctionnent pire que des mecs. Ils ont peur de rien, ils. Ils ont peur de rien, ils, de rien quoi. Ils foncent, ils réfléchissent pas. Genre, ils ont pas peur d'la vie. Ils ont pas peur de, j'sais pas moi. Ils ont pas de mal à s'faire respecter. Et, j'sais pas y'a plein de choses. Alors que y'a des filles, j'sais pas moi, elles vont lâcher l'affaire. Elles vont euh, elles vont partir pleurer dans leur coin et tout. Mais faut pas. Il faut pas. Mais c'est dur à faire comprendre à une fille, qu'il faut pas s'laisser faire. C'est dur. Parc'que, genre bon après ça dépend euh, si la fille euh, genre j'sais pas moi, si c'est une barbie et tout. J'sais pas comment expliquer. J'sais pas. D'un côté, elles devraient pas avoir à s'défendre parce qu'il devrait pas y'avoir d'hommes qui frappent. Mais faut toujours apprendre à s'défendre. J'sais pas, c'est, c'est, c'est naturel. C'est, c'est, ça vient naturellement j'crois, j'sais pas. Genre euh, même si, genre moi je sais, j'vais m'faire défoncer par un gars et bé, j'vais pas avoir peur. Ca arriv'ra un jour ou l'autre hein. Et tant qu'à faire, qu'ça arrive tout'd'suite. J'montre, vraiment, qu'j'en ai rien à foutre, qu'j'ai pas peur. Que, que, carrément j'montre que j'suis plus puissante que, que lui. Et du coup, la personne elle ose pas venir t'affronter, malgré que, peut être en baston elle est plus forte que toi, peut être en baston elle est plus forte que toi, mais vu comment t'as réagi elle ose pas t'affronter. Parce qu'elle se dit attends, tends, tends. Si elle est vraiment sûre de elle. C'est que voilà quoi, faut jamais s'fier aux apparences. Si elle est vraiment sûre de elle, c'est qu'il y a quelque chose de. Et j'en ai vu ici des mecs qui, j'en ai vu des mecs euh, au début quand ils m'insultaient, ils ont vu qu'je répondais, ils l'ont mal pris. Ouais j'irais au mitard pour toi. J'en ai rien à foutre. Tu vas voir, j'vais t'attraper comme un garçon, na, na, na, na, na, na. Mais t'avais l'impression qu'c'était tellement vrai. T'avais l'impression que il allait te voir, il allait v'nir avec, il allait*

*v'nir en courant te défoncer. C'était tellement vrai quand j'l'entendais parler. Et que, au final, il s'retrouve en face de toi, et pouf plus rien. Et j'me dis ça c'est parce qu'ils ont peur. Et j'en suis sûre. Parce que, quand quelqu'un il parle comme ça, il est déterminé comme ça, il finit par le faire. Il faut, il faut vraiment que. Parce que tu vois, quand quelqu'un est déterminé, tu le vois. Quand quelqu'un il parle en l'air tu le vois. Et j'me dis d'un côté ouais c'est la peur, ouais c'est la peur. Et j'leur sors plus tard, quand, quand, quand on devient ami finalement, j'leur sors plus tard, tu t'rappelles, quand on s'était pris la tête, t'avais dit ça, ça, ça, ça, ça. Mais en vrai, je sais qu'tu avais peur, et j'leur ai dis, en vrai, je sais qu'tu avais peur. Parc'que c'est dur. C'est dur quand un garçon il se fait ruiner par une fille. C'est très dur. Et moi, j'me suis dit, il a pas voulu. Il a pas voulu prendre ce risque. Parce que d'un côté, des fois, t'as vu, j'montre un côté, un côté sévère. Tu vois c'que j'veux te dire. Tu le vois parc'que dehors, dehors c'est pareil. Genre j'vais vouloir m'amuser à. Parc'que j'aime bien faire des combats dehors, mais pour rigoler. Genre avec un de mes potes, quand j'lui dis vas-y on fait un combat, na, na, na, j'sais pas quoi na, na, na. Genre, non et tout, t'es une fille. Mais c'est pour rigoler. C'est juste pour rigoler, vas-y on va pas vraiment s'foutre dessus et tout. Et moi je sais pourquoi ils veulent pas. Et moi j'leur dis tout l'temps, vous voulez pas, parce que vous avez peur. Pas peur de s'battre, mais peur de s'faire humilier. Ca, ça je l'sais, j'en suis sûre et certain. Et j'leur dis toujours, j'leur dis toujours, j'leur dis toujours. Ca m'est jamais arrivé d'me friter avec un mec parc'que à chaque fois que le mec y. Parc'que un mec il dira toujours t'es une fille, t'es plus faible que moi. J'pourrais toujours défoncer une fille. Mais vu l'impression que tu leur donnes et bé ils prennent une, ils réfléchissent. Mais pourquoi elle est sûre d'elle ? Pourquoi elle, elle, j'sais pas pourquoi. Genre euh, moi le mec, le mec qui m'a dit ça, ouais, vas-y, j'vais t'défoncer, tu vas voir j'vais aller au mitard pour toi, na, na, na. Enervé, que tellement il s'est pété la main en m'le disant. Oh il s'dit. Genre t'as vu, il insulte d'autres mecs va niquer ta mère, j'sais pas quoi na, na, na, na, na, na, na. Ils répondent pas. Parc'qu'ils ont peur, ils répondent pas. Il s'dit mais pourquoi elle, elle me répond et pourquoi elle elle me dit on verra, on verra, on verra. Parce que moi, toujours qu'on on m'dit ouais, j'vais t'défoncer, na, ni, na, na. Ouais, on verra. Moi j'parle pas dans l'vide. On verra quand on s'ra en face. Et ça on verra quand on s'ra en face, c'est ça qui leur fait peur. Moi j'me dit ça parce que quelqu'un qui parle pas. D'jà quelqu'un qui parle pas c'est quelqu'un qui est fort et qui a pas vraiment. Et quelqu'un qui a un peu l'air, genre quand t'es sûr de toi, c'est que voilà quoi. Quelque part, y'a quelque chose. J'sais pas comment t'expliquer. C'est pour ça, j'ai toujours réagi comme ça parce que ça a toujours marché ».*

Membre d'une bande de garçons, Sofia participe à l'ensemble des « affaires ». De même cite-t-elle, parmi les diverses activités pratiquées avant sa mise en détention, le foot,

« *traîner dans les rues avec les potes* » et « *les têtes* ». Cette dernière occupation consiste en un affrontement ritualisé entre deux jeunes de bandes rivales : la bagarre se déroule au centre d'un cercle formé par les membres des deux groupes en conflit et l'objectif de chacun des chefs de bande est de mettre l'autre K.-O. pour attester la supériorité d'un groupe sur l'autre. Après la défaite de l'un des deux combattants, la rencontre peut se terminer en bagarre générale.

L'arrivée de Sofia en détention est très remarquée par les autres détenus. Outre que l'incarcération d'une fille est toujours un événement particulier au sein des EPM (les garçons ne manquant pas de scruter la nouvelle venue de haut en bas et d'évaluer crûment ses avantages à l'occasion de son premier passage par la cour centrale), Sofia présente la singularité de maîtriser les codes de la rue traditionnellement dévolus aux garçons et entend en faire usage en milieu carcéral. Intégrée dans les temps collectifs mixtes et obligatoires, elle est immédiatement confrontée aux autres détenus quasi-exclusivement masculins et fait valoir les ressources virilisées que présente son capital guerrier éprouvé. Se tenant à distance des filles de la détention, elle se rapproche ainsi des garçons, partage les moqueries de ces derniers relativement aux postures hyperféminisées des premières et participe au processus de stigmatisation développé à leur rencontre : « *bah, regarde-moi ces salopes. La vie d'ma mère, c'est des putes ! Ouais, c'est rien que des putes* », confie-t-elle à un autre détenu. Sa volonté explicite de s'intégrer au sein des groupes de garçons se manifeste par son ambition résolue de participer aux pratiques sportives qu'ils accaparent traditionnellement. C'est ainsi que Sofia n'hésite pas à revendiquer une place au sein des équipes de football alors que les autres détenues lui intiment de se tenir à l'écart, prétextant la dangerosité extrême des modalités d'exercice de cette activité en EPM. Les matchs laissant libre cours à des pratiques d'engagement très viriles, Sofia présente, de fait, une cible idéale aux yeux des autres joueurs et est immédiatement prise à parti pendant les rencontres.

Sofia se déplace le long de la ligne de touche en marchant et observe le jeu. Ludovic s'approche d'elle avec le ballon. Elle se place devant lui pour le lui prendre. Ludovic donne alors un grand coup de pied dans le ballon et dans les pieds de Sofia. Sofia s'écarte et Ludovic passe en force en la bousculant. Sofia subit ainsi plusieurs attaques virulentes avant de décider de s'extraire du match. Elle se dirige vers la touche en boitant, s'adosse au mur du gymnase puis s'assoit contre le mur, la jambe gauche allongée et la jambe droite repliée. Elle tient sa cheville droite douloureuse entre ses deux mains. Elle interpelle Ludovic en ces termes « *Ah ! putain, la vie d'ma mère, vous*

*êtes trop violents !* ». Ce dernier lui rétorque : « *Et ouais, c'est pas pour les tapettes, ni pour les gadjis* ».

Durement malmenée pendant les rencontres sportives, Sofia est confrontée au même type de réactions violentes de la part des garçons dans l'ensemble des temps collectifs qu'elle entend partager avec eux. Soumises ainsi à des rituels virilisés incessants, elle les supporte de plus en plus mal et en vient, résignée, à esquisser un changement radical de ses attitudes et de son comportement. Moins de trois semaines après son arrivée en détention, Sofia donne à voir une toute autre *hexis* que celle qu'elle arborait jusque-là.

Traversant la cour, Sofia retourne en cellule. Elle porte un jean de couleur bleu, un tee-shirt rayé rose et marron, un pull bleu turquoise, imitation soie, et des chaussures de ville noires. Elle est maquillée : un rouge à lèvres d'un brun foncé et du fard à paupières d'un noir intense tranchent sur un fond de teint de couleur très blanche.

Frappante, la mutation est attestée par l'intéressée elle-même qui, avec un peu de recul, avoue s'être « *sentie en danger durant les premiers jours de la détention* » et avoir décidé, rapidement, de ne plus « *traîner avec ces garçons qui sont beaucoup plus violents qu'à l'extérieur de la prison* ». Régulièrement injuriée et brutalisée, Sofia est prise dans les jeux de virilité et se trouve immanquablement prisonnière de la logique de surenchère qui les anime. Vouloir se comporter comme un garçon au sein de l'EPM la contraint à se confronter constamment aux sollicitations viriles des garçons et, de fait, à mettre en danger son intégrité physique et morale. Décidant de censurer volontairement les manifestations les plus agressives des dispositions intériorisées avant son incarcération, Sofia travaille alors à euphémiser les penchants virilisés de ses modes verbal et physique d'expression, renonce aux pratiques sportives mixtes et se rapproche petit à petit du groupe des filles pour finir par l'intégrer définitivement. Elle livre ainsi des indicateurs corporels aux garçons afin que ces derniers la considèrent, la traitent, comme une femme. Se ranger du côté de la féminité lui permet de s'extraire légitimement des jeux des garçons et d'accéder à un statut de figure protégée. Faisant fonctionner à son profit les représentations stéréotypées que les garçons détenus se font de la féminité (entre autres traits, la faiblesse physique, voire la fragilité), elle peut refuser, de bon droit, toute situation de confrontation verbale ou physique pouvant la mettre en danger.

Ce changement radical de l'*hexis* de Sofia est également facilité par l'intervention de certains acteurs professionnels de l'EPM. Une *équipe d'encadrement rapproché* constituée

d'un surveillant de l'Administration pénitentiaire et d'un éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse est affectée à chacune des « *unités de vie* » de l'établissement pénitentiaire et constitue l'entourage premier des adolescents incarcérés. Cette proximité nécessite que les personnels de surveillance soient du même sexe que les détenus avec lesquels ils composent au quotidien, règlement auquel les éducateurs ne sont pas soumis. C'est ainsi que Sofia peut être suivie par un *binôme* composé d'une surveillante et d'un éducateur. Cette mixité de l'encadrement semble jouer un rôle non négligeable dans la transformation de la jeune détenue. En effet, le binôme en charge de Sofia, et singulièrement son élément masculin, est particulièrement sensible au vocabulaire vulgaire et, le plus souvent, sexué dont use l'adolescente. Ainsi les « *suce ma bite* » et « *viens lécher mes couilles* » lui sont systématiquement reprochés et ceci d'autant plus que ces insultes sont accompagnées de gestes obscènes, Sofia n'hésitant pas à secouer un pénis imaginaire devant les autres détenus et à brandir à deux mains des testicules toutes aussi fictives. « *Arrête Sofia, ça s'fait pas ! T'es une fille, quand même* » s'entend rétorquer la détenue. Les réactions les plus vives émanent des personnels masculins, tout autant que des garçons incarcérés : « *La vie de ma mère, j'suis choqué. En vérité, c'est un gars. Y'a aucun mec qui voudra d'elle, t'as vu comment elle parle !* ».

De surcroît, les injures n'appartenant pas au répertoire sexuel sont également proscrites par le binôme au prétexte que « *les femmes ne doivent pas s'exprimer comme ça* ». Vivant très mal ce traitement différencié, Sofia réagit vivement : « *Attends, j'ai même pas le droit de dire "fait chier" ou "merde" ! Les garçons eux, on les reprend pas pour ça. Jamais, on leur dit d'arrêter ou de faire ci ou ça. Ils s'insultent toute la journée et on leur dit rien alors que moi j'dis un "p'tit merde" et, ça y est, j'suis l'ennemi public numéro un !* » « *Prendre, selon ses propres termes, le risque de choquer les hommes de l'EPM* » ne lui étant pas permis, la situation de Sofia semble relever du traitement pénal réservé aux femmes : « *Les femmes sont jugées déviantes au regard d'autres normes, en deçà de la norme légale et en amont ou à côté de la sphère pénale* » (Cardi, 2007, 4).

« Tu me parles des détenus qui te font ce genre de remarques, mais est-ce que les personnels aussi en discutent avec toi ?

*Oui. Beaucoup, ouais. On dirait qui sont centrés qu'sur ça, euh. Arrête (insiste en disant le mot), tu parles comme un garçon. Arrête, arrête, arrête. Surtout, surtout les, les éducateurs et les surveillants. C'est insupportable (rire nerveux). Ici, c'est tout l'temps. Tous les jours, tous les jours, tous les jours. Ne s'sait-ce que j'dis merde. Arrête euh, tu parles comme un mec. Ca va, tout l'monde dit merde quand même (rires). Faut pas abuser.*

*Moi j'avais dire merde, on va m'faire un reproche. J'veux dire putain on va m'faire une reproche. Ca va, j'ai pas dit euh, j'sais pas quoi. Alors qu'au début, encore pire, j'disais mes couilles, et ci et ça et ça. Genre ça va, j'me suis améliorée, merde et putain c'est rien à côté (rires).*

(Rires) Tu fais attention à ça ? Au fait de ne plus dire couille et tout ça ?

*Ouais, j'essaie. Quand même. Mais même ta gueule, c'est. Genre même voilà Yassine, j'avais lui dire ta gueule. Ouha, comment tu parles, comme un mec. Olalalalala (parle de plus en plus fort). Et quand même, y'a des filles qui disent ta gueule, rassure moi ? Quand même y'a d'autres filles dans c'monde qui disent ta gueule ? C'est, c'est, c'est. C'est soûlant. Et même qu'est-ce t'as ? Qu'est ce tu as ? On va m'faire une remarque. Même ça, c'est, c'est, c'est, c'est, c'est. On va m'faire une remarque. Et quand, et quand j'avais parler comme ça, par exemple dans ma classe, avec bon euh Sankoun, tout ça, Sankoun et Yassine. Genre euh, quand j'avais parler comme ça, que j'avais commencer à parler comme ça, les mecs ils vont être méchants avec moi. Ça j'm'en suis rendue compte à un moment. Et quand genre j'avais être genre, quand genre j'avais avoir un p'tit comportement de fille, ils vont être gentils et tout. Et quand j'avais avoir un comportement de mec, ils vont être méchants. J'sais pas mais. Genre c'est pour me dire, euh. C'est pour me dire genre j'sais pas, genre arrête et tout. Mais j'arrive pas, c'est pas ma faute. Vous pouvez être méchants, vous pouvez être cruels, c'est pas ça qui va me. Me. Ca m'énerve c'te détention, on m'fait trop d'remarques (sourire crispé).*

L'ambivalence du traitement accordé à Sofia repose ainsi sur une représentation sexuée des bienséances carcérales partagée par une partie des acteurs professionnels de l'EPM et la totalité des détenus et renvoie cette dernière à un « féminin maternel » (Cardi, 2009) en complète contradiction avec les formes de déviance auxquelles elle a pu avoir recours lors des temps collectifs. Fréquentant les surveillantes, Sofia en vient même à se livrer progressivement à un véritable apprentissage de la féminité consistant à se coiffer, se maquiller ou s'habiller.

Paradoxalement, si l'affirmation de cette nouvelle identité féminine induite par le système carcéral lui-même participe à la réduction des tensions entre garçons et filles, elle contrarie fondamentalement l'essence du projet conféré à l'EPM qui repose, en grande partie, sur une neutralisation de la variable genrée. Pensés comme une innovation éducative essentielle permettant le développement de relations apaisées entre les sexes à l'intérieur de la prison pour mineurs, les temps collectifs mixtes voient ainsi leur raison d'être radicalement remise en cause par l'affirmation de pratiques particularistes et distinctives fondées sur le

genre. Si bien que les manifestations exacerbées de l'*hexis* féminine menacent le principe fondateur de l'EPM et, à ce titre, sont intolérables aux yeux du personnel pénitentiaire garant du projet éducatif de l'établissement. Démunis devant la mise en scène de comportements féminins paroxystiques et craignant les réactions incontrôlées que ces derniers sont susceptibles de provoquer chez les garçons, les surveillants sont tentés de voir dans la mixité un puissant facteur déstabilisateur laissé à la discrétion de la minorité des filles présentes en EPM. Ainsi développent-ils, avec un succès relatif, de nombreuses stratégies visant à lisser les *hexis* féminines les plus marquées, à limiter et à encadrer, autant que faire se peut, les démarches de séduction entreprises en direction des garçons et à empêcher l'émergence de relations amoureuses et sexuelles en détention, autant de comportements devant être inhibés car propres à entacher la légitimité punitive de l'établissement pénitentiaire.

C'est ainsi que les pratiques accomplies par Sofia dans l'espoir de féminiser son apparence semblent entravées par les règles de l'établissement. Le port des vêtements est par exemple soumis à certaines restrictions.

*« Ouais là, y'a trop de règles. Genre, ici tu dois pas mettre ci, tu dois pas mettre ça. Tu dois pas faire ci, ni ça (rires nerveux). Plein de choses. Même la télé, ici elle s'éteint. T'es en train de regarder des trucs à la télé, elle s'éteint. Pas l'droit d'fumer. Ils t'privent de tout.*

C'est plus strict quoi ?

*Ouais. Tu dois t'habiller comme ci et pas comme ça. Genre, ils disent qu'on a pas le droit de mettre des pantacourts. C'est écrit nulle part sur le règlement. C'est qu'ils veulent qu'on mette pas de pantacourts. Moi j'respecterai la règle qu'à partir du moment où elle sera marquée sur le règlement. Quand, à partir du moment où. Genre, genre, j'mets un teeshirt, ils te disent non c'est trop comme ça ou c'est trop comme ci. Et voilà quoi.*

Quand tu dis comme ça ou comme ci, c'est à dire ?

*Genre, j'sais pas. Genre, on voit ça de peau (Sofia montre un petit écart d'environ trois centimètres entre son pouce et son index), genre c'est abusé quoi. C'est mort quoi c'est, c'est trop. Il faut s'habiller comme ils veulent. Si ça leur convient pas, voilà.*

Et qui est-ce qui te fait les remarques ?

*Les surveillants. Comme la dernière fois. Par exemple moi, en arrivant j'avais ma veste en cuir. J'suis arrivée avec, ils m'ont dit de l'enlever, que j'pouvais pas la garder et tout pour rentrer. J'ai vu deux mecs, ils étaient en veste en cuir, ici. C'est pas normal, j'suis désolé. Les mecs, ils ont le droit de mettre des débardeurs, on n'a pas le droit de mettre des débardeurs, on n'a pas le droit de mettre des shorts, les mecs, ils ont le droit*

*de mettre des shorts. C'est ou la même règle pour tout l'monde ou rien hein. Après tu leur dis, ouais mais pourquoi eux ils ont le droit ? Mais parce que eux, genre eux, genre moi, j'mets un short, ça va les exciter, j'sais pas quoi. N'importe quoi. C'est, si eux ils ont le droit de mettre un short, nous on a le droit de mettre un short. Ils croyaient que, que quoi. Sinon ils font pas de mixité et puis c'est tout. Voilà hein. On peut s'mettre en débardeur que quand on est toute seule (tape ses mains l'une contre l'autre sèchement). Ils vont nous faire un, tout un, toute une histoire. Na, na, na, na, na, na. Et les mecs, on leur dit jamais rien. Moi j'trouve pas ça normal. Comme euh, j'en reparlais avec la surveillante, juste le matin. On en parlait, j'lui dis ouais vas-y prend un exemple. Elle dit, ils ont pas le droit d'mettre des shorts. L'après-midi, un gadjo il avait un short, elle lui a rien dit hein. J'lui dis, vous nous faites des remarques à nous quand on fait quelque chose. Même quand on dit quelque chose. Par exemple, nous on va insulter un mec, ça va être de suite pris en compte. Un mec qui va nous insulter, rien à foutre. Ça c'est sûr et certain hein.*

« Et quant tu dis qu'ici le regard sur toi il est plus fort. Que du coup t'es amenée à faire plus d'efforts ici que dehors. Ça passe par quoi ces efforts ?

*C'est dur. C'est très dur. D'un côté ouais, ici. Ici faudrait être fille mais pas trop. Tu vois c'que j'veux te dire ?*

C'est à dire ?

*Ben ici j'peux pas vraiment m'habiller en fille. Ils t'autorisent pas t'as vu. Mais d'un côté, j'peux être moi-même. (Souffle) C'est trop compliqué.*

Et du coup, depuis qu't'es ici t'essaies de faire rentrer des vêtements un peu plus féminin, c'est ça ?

*Ouais, ouais. Mais j'arrive pas. J'ai fait rentrer un pantacourt et finalement on peut pas l'mettre (rires). Donc du coup. Et même voilà, j'ai fais rentrer deux jeans et c'est, c'est, c'est ma mère, elle m'a pris une taille. Parc'que, ça fait longtemps qu'elle m'a pas vu. Elle m'a pris du quarante, j'fais du trente six. C'est, c'est, c'est dur pour moi. Les habits, c'est dur pour moi parc'que c'est trop. C'est, c'est, c'est important voilà.*

C'est important, tu veux dire quoi par là ?

*Ben c'est important, j'sais pas. C'est important pour moi, pour les autres, voilà quoi. J'sais pas.*

D'accord. Et mis à part les habits, t'essaies d'adopter un comportement de fille par quels autres moyens ?

*Déjà si j'suis pas en fille, j'peux pas adopter un comportement de fille. Si j'suis pas habillée en fille, j'suis pas. Et j'pense que c'est pour ça que j'me rends pas compte du moment où j'passe à un autre comportement. C'est parc'que j'suis pas habillée en fille. J'peux passer à un comportement de fille si j'suis habillée en survêt. Déjà c'est. C'est sûr. Après, après. Le maquillage. Mais bon. C'est chiant (sourire) ».*

Si l'hyper-féminisation des attitudes offre à certaines filles l'opportunité de se prémunir contre toutes confrontations physiques directes avec les garçons et ainsi se protéger contre les agressions, elle n'atteint jamais pleinement son but. Sofia ne cesse d'évoquer les difficultés qu'elle rencontre pour « *changer* ».

*Non, non. J'le faisais avant. Mais j'le fais plus ici parc'que. Ici, les personnes, ils te voyent tout l'temps. Alors que. Ils voient tout l'temps comment t'es. Comment tu parles, comment t'es et tout. Tout l'temps elles te. Donc plutôt ici. Parc'que moi dehors, on m'fait la remarque. On m'la fait pas tout l'temps, parc'qu'au bout d'un moment, au bout d'un moment, j'en ai marre hein. Ca va quoi euh. Sofia c'est Sofia et puis c'est tout. C'était, voilà quoi, c'était voilà. Y'a des gens qui ont accepté ma personnalité dehors. Ils savent comment je suis du coup ils m'parlent plus de, voilà quoi. Genre euh, ils me disent plus euh, ouais te tiens pas comme un mec ou alors fais pas ci. Parc'qu'au début c'était dur quand y m'disaient fais pas ci, fais pas ça. Toi tu. Parle pas comme ci, parle pas comme ça. Euh, genre euh, j'sais pas moi. Quand j'suis au quartier et tout avec mes potes, une fille elle va passer et tout avec un p'tit slim tout. Et moi j'regarde, j'suis en survêt toujours. Donc je vois j'achète pas les même trucs et tout. Ca m'énerve. Genre, pourquoi t'es pas comme elle ? Pourquoi tu t'habilles pas comme elle ? Pourquoi tu t'laisser pas pousser les ch'veux comme elle ? Pourquoi tu te maquilles pas comme elle ? Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi (Sofia hausse le ton de sa voix). Ca va euh, à chaque fois. A chaque fois qu'y'a une fille qui passe, on me fait des commentaires, pourquoi t'es pas comme elle ? Et ça ça, ça ça m'énervait ça. Au bout d'un moment, j'leur disais ça va euh, stop. Oh des fois j'faisais des efforts t'as vu. Ça faisait plaisir à mes amis quoi. Genre j'm'habillais en fille et tout (sourire). Genre euh, genre j'mettais des, genre j'mettais des jeans de fille, genre des, tu vois c'que j'veux te dire. Genre euh, j'sais pas moi, des trucs de filles (sourire). Genre, j'me maquillais un peu. Genre euh, j'vais mettre des bottes alors que j'aime pas tu vois je. Pour moi survêt, baskets, c'est là où je suis le plus à l'aise, donc euh. Mais je fais des efforts, je fais beaucoup d'efforts. Genre les jupes. C'était impensable pour moi de mettre une jupe et tout. Et genre, j'ai ach'té une mini-jupe euh. Genre euh, j'avais t'as vu. J'avais un cycliste en dessous, mais voilà quand même. C'est le truc de porter la jupe et tout. Ils étaient choqués (sourire). Et voilà quoi. Et même les gens. Quand je quand j'suis sortie en ville et tout, ils m'regardaient pas d'la même manière et tout. D'un côté j'étais gênée. Parc'que j'suis. Quand, quand j'suis habillée en fille, j'suis gênée. T'as l'impression qu'tout l'monde te regarde. Genre euh, déjà y'a tous les mecs qui t'regardent. Moi j'aime pas trop tu vois. Tu as vu euh, le regard à droite à gauche euh. Alors que quand t'es en survêt, personne va t'calculer. On va t'calculer vite fait euh, vite fait quoi. On va t'calculer mais moins qu'si tu es habillée en fille. T'es bien habillée, t'es bien maquillée. Parc'que c'est sûr que*

*un mec euh, il voit une fille bien habillée, bien maquillée et tout, na, na. Une fille quoi. C'est sûr qu'il va r'garder. Alors qu'ça donne moins envie d'regarder une fille en survêt, tu vois c'que j'veux te dire » (Sofia enlève alors le bandeau qu'elle avait noué autour de sa tête et le replace correctement. Une fois le nœud papillon achevé, elle me demande si il est bien fait).*

Les dispositions inversées intériorisées par Sofia engendrent des difficultés lorsqu'il s'agit d'adopter une attitude féminine exigée par les garçons. L'ensemble des pratiques qui ont trait à l'*hexis* de l'adolescente sont ainsi sujettes à un contrôle de tous les instants. La domination masculine à laquelle Sofia est soumise à l'extérieur, présentant des similitudes avec les situations de pression sociale vécues par certaines boxeuses (Mennesson, 2000, 2004, 2005), semble croître en détention. Lors des extraits d'entretien suivants, la jeune détenue exprime son inclination pour des pratiques qu'elle juge féminines.

*« Ben de s'maquiller le matin, na, ni, na, na. Mais bon j'suis bien obligée hein, si j'veux pas que les autres ils m'prennent pour un transsexuel (sourire), faut qu'j'fasse un effort.*

Ils te prennent vraiment pour un garçon manqué ?

*Ben y'en a que. A force de me dire change, change, change, change, et que j'arrive pas. Ben du coup, alors le transsexuel ça va ? (Silence). Ca m'énerve quand même (sourire nerveux). J'sais pas comment expliquer ça. C'est dur. C'est dur quand même ouais.*

[...]

*J'sais pas comment t'expliquer. Ici, (silence). Ici, pour moi je joue le rôle d'une fille, d'être une fille.*

Ouais ?

*Ouais. Franch'ement ouais. Partout, tout l'temps. A l'intérieur de l'unité, à l'extérieur. Partout, partout, partout. Ça change pas. Bon c'est sûr, j'vais faire un gros effort si j'vais, genre si j'vais à un entretien d'embauche. A ça c'est sûr qu'il va pas voir mon comportement de mec. Parc'que là, ça va, ça va être très sérieux quoi. Et encore, j'ai peur d'oublier quand même.*

D'oublier, c'est à dire ?

*Ben de m'contrôler. Mais tout l'temps c'est dur. C'est très dur même.*

Et le fait de t'faire pousser les ongles, ça fait partie de ça, de ce contrôle un peu ?

*Ouais. Ouais. C'est vrai ouais. J'essaye de genre euh. Parc'que d'jà, j'ai des mains d'homme (rires gênés en regardant ses mains). Alors j'suis obligée d'me laisser pousser les ongles, sinon même pas la peine de me montrer à. Genre même, quand y'avais un mec, j'avais honte de montrer mes mains, j'avais.*

*'Tin dommage que l'été on peut pas mettre des gants (rires gênés). Parc'que constamment. L'hiver, constamment j'ai des gants. J'montre pas mes mains. Quand c'est pas mes collègues et tout, j'montre pas mes mains. Tout l'monde me dit qu'j'ai des mains d'mecs et j'aime pas.*

Et les ongles, t'as commencé à les faire pousser ici ?

*Non avant. Un peu avant quand même parc'que c'était. C'est un complexe mes mains. Moi c'est un complexe, pas pour moi, pour les autres. Moi j'm'en fou moi. Après voilà. Ici j'fais plus attention parc'que y'a les regards et tout. Et ici tu fais un pas d'travers t'es insulté.*

C'est à dire ?

*Ben si j'joue pas bien à la fille (sourire), j'me fais traiter de tout, de tout. De transsexuel, de sale pute, de salope. C'est horrible, horrible (sourire). J'te jure ».*

Se vêtir, se maquiller, s'apprêter, parler, marcher ou encore se tenir constituent les composantes d'un *hexis* que Sofia s'évertue à déguiser. Néanmoins, ne parvenant pas continuellement à maîtriser ses gestes afin de dissimuler à la détention les routines corporelles incorporées<sup>9</sup>, la jeune détenue s'affiche à l'intérieur d'une relation de couple fictive durant ses deux dernières semaines d'incarcération. Sofia nourrit ainsi l'espoir que la mise en scène de pratiques amoureuses avec Sid hamed (dix-sept ans, troisième incarceration pour vols et braquages, en réunion, avec violence et avec arme, ainsi qu'en raison de la consommation et la revente de drogues) *persuade* les acteurs de la détention de son appartenance au genre féminin, l'inscription à l'intérieur d'une relation hétérosexuelle pouvant d'une certaine façon permettre l'affirmation d'une identité sexuée standardisée<sup>10</sup>. Toutefois, cette dernière expérience lui vaut d'être étiquetée en tant que « *pute* » ou encore « *salope* ».

Dès lors, le cas Sofia atteste que l'ambition éducative des prisons pour mineurs se trouve ainsi grandement compromise par l'exacerbation de la violence et du machisme et la dévalorisation de l'identité féminine ravalée au rang d'objet sexuel. Le *surcodage sexué* en vient donc à déplacer la stigmatisation du plan interpersonnel à celui des rapports de genre gouvernés par une conception violente de la sexualité.

### *b. Sabine*

L'expérience de détention de Sabine constitue la seconde illustration des multiples stratégies employées par les filles détenues afin de revendiquer une féminité contrariée, les

---

<sup>9</sup> Pour une analyse des contraintes liées à la transformation volontaire des pratiques de genre voir notamment le cas Agnès (Garfinkel, 2007).

jeunes adolescentes cherchant ainsi à rompre avec l'image de la guerrière. Agée de treize ans lorsqu'elle entre en détention, Sabine n'est pas soumise au même traitement que Sofia. Son jeune âge, sa petite taille, ses cheveux longs souvent noués en queue de cheval, sa voix fluette, ainsi que son phrasé – Sabine est rarement vulgaire et parle peu et lentement – auraient tendance à produire une étiquette proche de celle de la petite fille ou de la petite sœur, éloignée des valeurs de virilité. Toutefois, durant les premières semaines de son incarcération, l'acte pour lequel l'adolescente est écrouée, rapidement connu de l'ensemble de la détention, lui vaut d'être considérée comme un garçon. Privée de liberté pour avoir tué une personne de son entourage à l'aide d'une arme blanche, la mise en récit de l'acte et sa diffusion entre les divers acteurs de la détention en accentuent la brutalité.

« *Ma ma, tu sais pourquoi elle est là ?*

Non.

*Ma, ma t'es ouf de la prendre dans ton sport. La vie d'ma mère t'es ouf. Oh, oh elle a planté son gadjo. Trente cinq coups de couteau. Oh, oh, là, même un gars il fait pas ça. Oh c'est pas une fille. La vie d'ma mère c'est pas une fille.*

Ce qu'elle a fait, ça ne m'intéresse pas vraiment ?

*Ma, ma t'es un ouf toi. Toi t'es ouf. Oh la vie d'ma mère moi j'l'approche pas. Oh, oh j'la veux pas à côté. C'est pas une fille ça, c'est un bonhomme. La vie d'ma mère c'est un bonhomme »*  
(Wallid).

L'exagération du « t'as fait quoi ? [...] [permettant] aux uns et aux autres de se présenter, de se situer dans le groupe, d'identifier l'autre, c'est à dire de lui assigner une place ; en plus de celle que lui attribue son territoire d'appartenance » (Le Caisne, 2008, 98-99) stigmatise Sabine dès son arrivée à l'EPM. La violence de son acte amplifiée par « *le téléphone arabe de la détention* », pour reprendre ses termes, l'identifie en tant que « *bonhomme* » dans la mesure où seul un homme serait susceptible de commettre un acte d'une telle atrocité. Dès lors, tout se passe comme si, les propos de Wallid largement partagés en détention, constituent une partie des raisons expliquant l'inscription de Sabine dans un processus d'hyper féminisation.

Sabine et Mounira sont en activité dessin. Sarah, l'enseignante aide Nabil à réaliser sa fresque tandis que les deux adolescentes profitent de cet instant pour voler plusieurs feutres ainsi que des crayons de couleur.

---

<sup>10</sup> Voir « *Etre avec* ».

Une fois dissimulés dans les poches de leurs vestes, elles patientent jusqu'à la fin du cours pour se partager leur butin durant le mouvement. Sabine me confiera plus tard que « *c'est pour se maquiller t'as vu. Ici on a pas assez de krucs (terme employé par Sabine et signifiant : "trucs") pour se maquiller. Il manque plein de choses. Alors on a pris ça (rire) pour essayer de se maquiller avec. Mais bon voilà* ».

Le maquillage constitue l'un des premiers éléments à l'aide duquel l'adolescente tente de mettre en scène sa féminisation. En l'absence d'un tel outil d'apparat Sabine et Mounira dérobent alors les seuls objets pouvant servir de palliatifs. Les premières semaines après l'ouverture de l'établissement, le maquillage est interdit. De la même façon, il est impossible de le « *quantiner* ». L'attitude des deux adolescentes s'explique en partie par cette privation. Ces pratiques dissidentes sont par ailleurs accompagnées de lettres, adressées à la directrice, dans lesquelles plusieurs filles, dont Sabine, expriment leur mécontentement face au manque de maquillage. A plusieurs reprises la jeune détenue milite, en compagnie des autres filles, pour obtenir de quoi « *ressembler à une fille* ». Elle demande régulièrement au binôme si les lettres ont bien été transmises à la direction de l'établissement ainsi que la date à laquelle elle pourra obtenir une réponse. Durant deux semaines tout est prétexte à « rompre le silence » (Scott, 2008, 223). Tentant de « *mettre le feu au poudre* », tel que le signale Richard le capitaine de la détention, la jeune fille expose sans cesse les difficultés qu'il y a, à ne pas avoir de maquillage pour une adolescente de son âge. Les activités constituent ainsi les lieux privilégiés de revendication, Sabine les employant comme des scènes publiques où elle peut faire entendre sa voix. Durant les repas, à l'école ou encore en sport, Sabine supportée par les autres filles discute de son action avec tous les acteurs de la détention, leur demande leur avis et lorsqu'ils ne sont pas en accord avec ses réclamations, milite en faveur de ses convictions. En théâtre par exemple, lors d'un temps d'improvisation scénique, elle œuvre avec Sania à la construction d'un plaidoyer que les adolescentes titrent « *Pour le maquillage en prison* ».

La lutte indirecte dans laquelle l'adolescente s'engage avec le soutien des autres filles de la détention et de certaines professionnelles – Sabine n'étant pas directement confrontée à la directrice de l'EPM – gagne en importance et crée des conflits en activité. Il semble en effet mal venu que des filles, en minorité au sein de la structure, réclament du maquillage considéré comme sans importance par la majorité *des hommes* de la détention. Les garçons détenus estiment injuste que les filles puissent « *quantiner* » des objets qu'ils n'utiliseront pas. David argue ainsi le fait « *qu'on est en prison hein. En prison t'es pas chez toi. T'as pas à avoir tout c'que t'as chez toi. En plus (souffle) à quoi ça sert, sérieux ! Du maquillage (souffle). Elles*

*veulent quoi aussi un coiffeur et des trucs pour les ongles là* ». Certains professionnels, en particulier les surveillants, mettent en exergue le risque que le maquillage accentue les manœuvres de séduction. « *C'est leur donner encore plus de trucs pour aguicher et foutre la merde avec les garçons* » nous confie Yannick, surveillant à l'« *unité de vie arrivant* ». La direction finit cependant par accepter l'usage du maquillage en détention. Une fois accessible, Sabine en fait un usage outré.

Marc débute son mouvement en allant chercher Sabine et Sania (dix-sept ans, première incarcération pour vols et agressions sur personne). Les deux adolescentes sortent de leur « *unité de vie* ». Sabine est vêtue d'un jean assez large, de couleur bleu, et d'un sous pull à manches longues, rayé de couleur rose et marron. La jeune détenue porte de petites chaussures de ville marron foncé. Maquillée de manière prononcée, ses joues, son front et son nez sont couverts par une très forte quantité de fond de teint. La concentration du maquillage donne à la peau de Sabine un aspect orangé peu naturel. Elle porte également un rouge à lèvres de couleur rose extrêmement brillant ainsi qu'un fard à paupières noir. Sania porte un pantalon de survêtement blanc et un *tee-shirt* gris. Elle porte un gilet noir au dessus de son *tee-shirt*. Elle est chaussée avec de petites chaussures noires de ville. L'adolescente est maquillée de la même façon que Sabine.

« Marc : *Oh vous vous prenez pour Michael Jackson ou quoi ? Allez, vous rentrez et vous vous démaquillez.*

Sania : *Quoi, oh non.*

Sabine : *Oh, ça va c'est bon.*

Marc : *Et c'est quoi ces tenues là ? Non mais vous allez pas faire un tour en ville les filles.*

Sabine : *Oh mais c'est bon hein. On peut encore s'habiller comme on veut non ? Lala.*

Marc : *Non. Vous rentrez, vous enlevez ce maquillage et vous redescendez en tenue.*

Sania : *Non c'est bon ».*

Marc appelle la surveillante de l'« *unité de vie* » afin qu'elle raccompagne Sabine et Sania en cellule. Les détenues ne viendront finalement pas en sport.

La satisfaction suscitée par *cette petite victoire* ne constitue pas l'unique raison poussant Sabine à se maquiller ainsi. L'utilisation excessive de maquillage associée au choix d'une tenue de ville pour se rendre en sport forment l'essentiel de la stratégie employée par la mineure incarcérée afin d'infléchir l'image masculine que la mise en récit de son acte contribue à produire. Toutefois, la préservation de son identité sexuée résulte pour une grande part de l'œuvre collective. Se maquiller, se coiffer et se vêtir correctement pour « *avoir l'air*

*d'une fille bien* » font l'objet d'un apprentissage que l'adolescente estime vivre régulièrement en détention. Certains moments du parcours de la jeune fille y sont spécifiquement consacrés. Sans être une activité à part entière, il arrive que Sonia rejoigne Sabine en cellule afin de la conseiller sur sa tenue, sa coiffure ou encore son maquillage. « *La séquence fille* », telle que la surveillante la nomme, forme « l'enclave féminine » (Goffman, 2002, 79) à l'intérieur d'un univers hautement masculin, permettant l'extension d'un univers où Sabine et Sonia « *sont enfin entre filles* ».

« *Ouais, plus naturel, j'sais pas, j'essaye de. En fait, j'suis arrivée ici, j'savais pas trop les, j'sais pas, les euh, les maquillages tout ça, t'as vu. J'mettais du noir, ça faisait moche. Ça faisait hippie, j'sais pas là les. Maintenant j'sais pas, j'essaye de. Tu vois de mettre que, tu vois, que un trait. Tu vois qui va être léger. Pas qui va être, être euh, vulgaire j'sais pas. Pas vulgaire mais tu vois, j'sais pas, ou ça va être trop, ou j'sais pas ça va être trop, j'sais pas.*

Et ça t'es venu toute seule ça ?

*J'sais pas avec le temps on m'a expliqué que ça ça allait mieux. Ça avec ça. Les couleurs tout ça. Tu vois tu te souviens l'éducatrice Edwige. Et ben le plus c'était avec elle. Elle me disait les couleurs tu vois. De pas en mettre trop, que c'était moche. Que c'est pas parce que j'en mettais plus que j's'rai plus une fille tu vois. Et aujourd'hui ça continue avec Sonia tout ça ».*

En plus du maquillage et du vêtement, la décoration de la cellule de Sabine fonctionne comme un prolongement de l'identité féminine que la détenue entend revendiquer. A cet égard, « *la chambre* » de l'adolescente constitue un espace modulable employé de façon à servir les intérêts de son occupant. Sa position à l'intérieur de l'EPM de Lavaur – à la fois considéré en tant qu'espace ouvert, au sein duquel les agissements des détenus sont rendus visibles depuis la cour centrale par l'intermédiaire de la fenêtre, pouvant être converti en un endroit fermé, à l'abri des regards, dès lors que la fenêtre est recouverte par un drap de lit – permet d'envisager l'espace cellulaire en tant que lieu « régulièrement ou provisoirement utilisé comme régions postérieures et comme régions antérieures » (Goffman, 1973a, 130). Autrement dit, bien qu'individuelles, les cellules ne constituent donc pas un espace d'intimité véritable, les détenus pouvant être observés de l'extérieur par le personnel pénitentiaire et par les autres détenus. Néanmoins, un niveau de coulisses peut être établi ayant pour fonction l'aménagement provisoire d'un espace personnel, faisant de la cellule un lieu comparable aux « zones franches » repérées par Erving Goffman (1968, 283-284-286) « où l'autorité du

personnel se fait moins sentir [...] souvent vouée à des types particuliers d'activités interdites ». Tirant parti des dispositions que présente leur « *chambre* », les jeunes détenus confectionnent des sortes de rideaux avec les couvertures de leur lit afin de se tenir à l'abri des regards intrus et pouvoir ainsi se livrer à des pratiques ne supportant pas d'être partagées par la détention. Faire la sieste, écrire et lire des lettres, « *regarder la télé, tranquille* », camoufler les substances interdites récupérées dans la journée en des lieux secrets de la cellule, fumer ou bien encore « *s'la tirer* » sont quelques uns des petits plaisirs que les jeunes s'octroient dans l'enclave privée ainsi bricolée en se dissimulant de l'institution mais aussi du regard des autres détenus à qui il leur faut également rendre des comptes.

Dès lors, la cellule constitue un lieu relativement préservé – les personnels hésitent à entrer dans cet espace qu'ils estiment privé et réservé au détenu – dans lequel l'adolescent œuvre à certaines pratiques interdites. Sabine use ainsi des propriétés de la cellule, située à l'interface de la scène publique et de l'espace privé, afin de manifester sa féminité.

Accompagné par Sonia, surveillante à l'« *unité de vie fille* », je me rends à la cellule de Sabine afin de réaliser un entretien. L'adolescente m'invite à entrer. Je découvre alors un lieu extrêmement rangé et très propre. A cet égard, elle me demande d'enlever mes chaussures avant de franchir le seuil de sa porte. Une fois assis sur le lit, j'observe les murs recouverts de nombreux posters, photographies et autres fresques multicolores. Les posters, format A2, extraits des magazines que Sabine lit régulièrement, présentent ainsi principalement des chanteuses de *R and B*. Il y a également des mannequins posant pour des publicités. Les plus grandes affiches, format A1, sont réservées à la partie murale qui surmonte la tête du lit, face à la fenêtre et à l'espace situé à droite du bureau. Derrière moi, de nombreuses photos sont exposées sur le panneau d'affichage et autour. Enfin, deux fresques de couleurs vives (rose, verte, jaune) sont affichées au dessus du bureau ainsi qu'aux abords de la fenêtre.

Élément d'un processus plus général de construction d'un « espace personnel » (Goffman, 1968, 44) à l'intérieur de la détention, l'aménagement de la cellule constitue pour les adolescents un moyen de s'approprier un lieu à des fins de revendication identitaire. L'abondance des photographies, des affiches ainsi que leur emplacement exposent aux yeux de tous, l'attachement que la jeune détenue éprouve pour certains éléments perçus par une grande partie des adolescents comme des marqueurs de l'appartenance au genre féminin. Les plus grands posters sont exposés de manière à ce qu'ils soient visibles de l'extérieur. La cellule de Sabine située au rez-de-chaussée permet de mettre en scène une féminité

revendiquée par le choix des images exposées et dont les garçons sont les premiers spectateurs lorsqu'ils passent devant la cellule de l'adolescente pour aller en activités. La liberté relative que permet la cellule est toutefois restreinte par l'administration pénitentiaire qui, outre les fouilles, peut également intervenir sur les agencements personnels réalisés dans les espaces cellulaires.

« Et tu faisais quoi tout à l'heure dans ta cellule ?  
*J'enlève les posters que m'a demandé la lieutenant. Parc'que c'est trop rempli.*

Quel genre de posters ?  
*J'sais pas. C'est des trucs de filles (rire). Des photos de stars, de mannequins, de chanteuses. J'ai des cartes aussi. C'est des photos.*

Et la lieutenant, elle t'a demandé d'enlever tout ça ?  
*Ouais. Parc'que soit disant y'en avait trop. C'est euh, une planche, j'sais pas quoi. Mais c'est petit. C'est trop petit. Et même euh, (souffle), c'est bête.*

Et du coup tu vas en enlever ?  
*J'ai déjà commencé. En fait regarde. On va dire ça c'est le mur. Y'en avait en haut, en bas et sur les côtés. Les photos en haut, j'ai enlevé et en bas j'ai enlevé. Mais je les ai mises autre part (rire).*

Ah bon ?  
*Ouais (rire). J'les ai mises au dessus du bureau.*

Et les posters ?  
*Non, non t'es fou toi (rire). Les posters non. Faut que ça reste une chambre de fille quand même.*

De fille c'est à dire ?  
*J'sais pas moi. Les gens y voient par la fenêtre et tout. Et après ça parle. Alors voilà, j'sais pas moi. Faut qu'ça ait l'air d'une chambre de fille. C'est comme la musique.*

La musique ?  
*Ouais la musique. Tu mets pas n'importe quoi. Ben déjà des trucs que t'aime (rire), normal hein. Mais voilà, pas du rap là qu'ils écoutent euh. Du R and B, des chansons de filles. Parc'que ils entendent sinon, quand ils passent. Et après ça parle. A nanani, elles écoutent des trucs de gadjos tout ça. Voilà faut faire attention. Les posters, faut mettre des trucs de filles. Des chanteuses de R and B tout ça.*

Et y'a des photos que tu voudrais mettre mais tu t'en empêches pour pas faire trop garçon ?  
*Non, j'sais pas. Si (rire). J'avais mis des photos de footballeurs (rire), mais je les ai enlevées. Les garçons quand ils passaient,*

*ils me traitaient de gadjo (rire). C'est vrai hein, j'sais pas, c'est pas des trucs de filles ».*

L'extrait atteste l'importance que Sabine accorde aux posters situés de manière stratégique à l'intérieur de sa cellule. La musique semble également constituer un autre élément de revendication identitaire. Dès lors, dans une détention où l'acoustique *permet à tout le monde d'entendre tout le monde*, écouter des « trucs de gadjos » de même qu'afficher des photographies de footballeurs révèlent un attrait pour *ces choses du masculin* risquant de remettre en cause le processus de féminisation débuté par Sabine. Notons enfin, que ce procédé consistant à user de la cellule comme un espace modulable, permettant notamment d'afficher une appartenance de genre mais aussi d'œuvrer à la construction de pratiques interdites, n'est pas spécifique à Sabine. Néanmoins, la fonction donnée par la jeune détenue à sa « chambre » reste emblématique d'un processus plus général d'appropriation de l'espace carcéral orienté vers la résolution de ne plus être considéré comme une guerrière.

### **3. Surcodage sexué et leadership**

L'expression du *surcodage sexué* fait l'objet en détention d'un processus d'expérimentation. L'inscription des adolescents incarcérés au sein des temps collectifs de l'EPM provoque le renforcement ou certaines tentatives de modification des dispositions. Ainsi, afficher son identité sexuée, parfois de manière outrée, suppose d'en avoir les moyens, c'est à dire de disposer des ressources nécessaires à l'expression d'une virilité ou d'une féminité en situation d'enfermement. Si certaines pratiques, qui visent l'affirmation de l'appartenance de genre, se construisent en partie à l'intérieur des murs, telles que la mise en récit de la bagarre d'Alan ou les féminités revendiquées de Sofia et Sabine, plusieurs conduites sont le produit de savoir-faire expérimentés avant l'incarcération. Une poignée de détenus expriment ainsi une familiarité prononcée avec l'idéal de virilité prôné à l'intérieur des groupes constitués au fil des temps collectifs. Cette aisance contribue à construire des processus de *leadership*.

La population détenue ne se définit pas autour de la présence d'un chef unique dont l'autorité serait indiscutable. Néanmoins, les formes de sociabilité entre détenus renvoient, la plupart du temps, à la mise en évidence d'une ou deux figures de meneurs en mesure de différer selon les groupes et les espaces constitués. Par *leadership*, nous entendons ainsi une forme située d'acquisition du pouvoir. L'adoption d'un statut de « chef », pour reprendre les

propos des détenus, est fonction de la nature de la situation d'enfermement. Ainsi, plusieurs détenus peuvent être érigés au rang de « *chef* », au même instant, dans la mesure où le « pouvoir repose sur un double principe d'influence et d'informalité. Les principes d'égalité et de compétence sont plus prégnants dans la distribution des positions, il n'y a ni statut formel, ni titre, le consensus est souvent recherché dans ces bandes de petite taille » (Mohammed, 2011, 266).

Evoqué auparavant, Yassine est un adolescent de dix sept ans incarcéré pour de nombreuses affaires de vol, braquage à main armée, en réunion et avec violence. Ecroué à cinq reprises, le mineur détenu effectue une peine supérieure à deux ans à l'EPM de Lavaur. Venant du quartier des Isards à Toulouse, Yassine est le deuxième d'une fratrie de trois enfants. Ces deux frères, Issam et Imed sont pour le premier, âgé de vingt et un an, sans emploi et dans le « *bus'ness* » comme aime le rappeler Yassine – la délinquance avérée de son frère ainsi que ses multiples passages en quartiers mineurs puis en maison d'arrêt semblent intervenir comme des éléments de notoriété pour l'adolescent à partir desquels il se compare et s'identifie – et pour le second, âgé de quinze ans, il est scolarisé dans un lycée de la proche banlieue toulousaine en filière technique et professionnelle. Naît au Maroc, Yassine est arrivée en France à l'âge de quatre ans. Un an après sa venue, son père l'abandonne, lui ainsi que le reste de sa famille pour retourner vivre au Maroc. Il explique lors de conversations informelles, complétées par les éléments de son « *dossier de suivi judiciaire* », qu'il arrête l'école à partir de la cinquième, vers l'âge de douze ans. L'adolescent mentionne alors « *trainer* » avec plusieurs autres adolescents du quartier des Isards, plus âgés. Selon lui, il effectue son premier délit à huit ou neuf ans. Yassine vole un scooter avec l'aide d'autres jeunes. Après être passé par plusieurs institutions de prise en charge (foyers milieu ouvert et centre éducatif fermé notamment), l'adolescent, alors tout juste âgé de seize ans, est incarcéré pour la première fois à l'EPM de Lavaur.

Le crâne rasé, Yassine s'habille exclusivement en survêtement de marque. « *Grand et plutôt costaud* » selon les termes d'un surveillant de l'« *unité de vie arrivant* », le détenu conserve une barbe naissante. Après plusieurs mois d'incarcération, il se laisse pousser des rouflaquettes. Outre la frontière qu'elle trace entre les détenus et les personnels, la domestication du poil informe sur l'identité sexuée (Bromberger, 2010), le dru masculin des rouflaquettes s'opposant au lisse féminin de la chevelure. Connue et attendue avant même qu'il entre en détention, Yassine jouit d'une certaine réputation. Ainsi, quelques jours avant son arrivée, les détenus évoquent le personnage. Qualifié de « *bonhomme* », de « *papa* », ou encore de « *chef* », plusieurs adolescents diffusent l'information en détention. Ce rapport

étroit entre les valeurs de virilité et le rôle de « chef » atteste la prégnance des attributs de la masculinité dans le processus de hiérarchisation en détention.

« Si. T'es fatigué tu vois. Faut tout le temps être là t'as vu.

Etre là. Comment ça ?

*Ben si y'a des gars qui t'cherchent la merde, là, t'es là tu vois, t'es présent. T'es obligé d'y aller.*

Quand tu dis t'es obligé d'y aller, ça veut dire quoi ?

*(Regarde par la fenêtre) T'es obligé d'y aller ça veut dire ben, y'a du monde, tu peux pas fermer ta gueule devant les gens. Soit tu t'bats, tu l'encules et bien. Soit tu fermes ta gueule, tu passes pour une tapette et le lendemain tout le monde va t'insulter.*

En gros, t'es un peu obligé de te battre si y'a quelqu'un qui t'cherche ?

*Voilà. Sinon le lendemain ça va être pire.*

Et quand t'es arrivé ici, t'as senti l'obligation de faire ta place un peu ?

*Ouais, ben ouais. Quand tu rentres, t'es obligé. Au fur à mesure tu fais ta place. Par la bagarre, les insultes, les coups de pression. Tu voles, tu carottes. Les gens, ils regardent comment t'es. Comment t'es, comment tu fais. Et si ta personnalité les impressionne, ben ils t'écotent, voilà. Tout c'que tu fais ici, tout le monde le voit.*

A ouais ?

*Ouais, H vingt quatre. T'es tout l'temps observé.*

Par qui ?

*Tout l'monde. Les surveillants, les jeunes. Surtout par les jeunes. Faut pas qu'tu passes pour une tapette. Faut qu't'ais les couilles bien accrochées. T'es toujours obligé d'porter tes couilles. Enfin tu les portes toujours tes couilles. T'es obligé de, d'être toujours sur le qui-vive, d'être prêt tu vois.*

Ca doit être dur non ? De tout l'temps jouer les gros bras comme ça ?

*Faut c'qui faut.*

Et t'as des moments de répit, quand même, où tu peux souffler un peu ?

*Pas ici. Ici c'est H vingt quatre.*

Comment ça ?

*Ben t'as vu, t'es tout l'temps avec les autres, tu dois montrer tout l'temps, tout l'temps même en cellule. Tout l'monde voit t'as vu. Après quand t'es placé ça va mieux t'as vu. Mais tout l'temps, t'es obligé d'être là.*

Placé, ça veut dire quoi ?

*Ben ça veut dire qu'on te connaît, et après on sait qui t'es quoi. On t'embrouille plus.*

Parce qu'ici tu t'embrouilles souvent ?

*Ca arrive.*

Comment ça ?

*(Hausse la voix) Ben ça arrive. Y'as des gens qu'tu connaissais d'avant qui t'embrouillent, y'en a d'autres que tu dois descendre. Y'a plein de raisons de s'embrouiller ici.*

Pleins de raisons ?

*Ben ouais, t'es avec les autres, tu les connais d'avant, ils racontent des trucs, ils essaient de t'mettre des coups de pression. Faut leur montrer qui c'est le chef ».*

« Leur montrer qui c'est le chef » par « la bagarre, les insultes, les coups d'pression » atteste que la construction du statut de leader s'effectue par la mise en scène des ressources viriles. A cet égard, Yassine évoque en détail les usages de la confrontation physique dans le maintien du statut de « chef ».

« Tout à l'heure tu parlais d'amener tes couilles avec toi.

(Regarde par la fenêtre) *Ouais.*

Est c'que t'as l'impression que y'a des endroits ici où tu dois plus les amener que d'autres ?

*Non, non, non, y'a pas de lieux plus que d'autres. En fait, faut qu'tu saches sortir tes couilles au bon moment.*

Comment ça ?

*Ben ça veut dire n'importe où. Ca peut être au gymnase, dans ta cellule, à l'école, faut toujours que t'as tes couilles sur toi. Parc'que tu peux pas dire, ouais, aujourd'hui j'fais pas l'con, s'ils m'insultent, j'dis rien. Faut qu'tes couilles elles soient toujours dans ta poche. Elles sont toujours sur toi. Ça arrive n'importe quand, tu peux t'embrouiller tout l'temps. Faut toujours qu'tu sois sur le qui-vive. Avant qu'il commence à t'embrouiller, tu l'embrouilles.*

Et tu l'sais à l'avance, quand tu vas t'embrouiller ? Comment ça s'passe, tu t'pré pares ?

*Tu sais. T'entends des choses. Des gens qui parlent sur toi, derrière ton dos. Y'en a beaucoup qui parlent derrière les gens ici. Entre eux, ils disent bonjour et tout, ils rigolent avec toi, et le soir même ils parlent sur toi. Et le lendemain, ils te disent bonjour.*

Et au sport, ça s'bagarre ?

*Non ça dépend, ça veut rien dire ça. Ca dépend comment ça s'passe. Ça veut absolument rien dire. Y'a des bagarres qui s'déclenchent n'importe où. Même à l'infirmierie y'a des*

*bagarres qui s'déclenchent. Ca veut rien dire, rien dire, rien dire. Tu vois y'a pas un endroit spécifique où tout l'monde s'donne rendez-vous pour faire des têtes (expression utilisée par les adolescents pour désigner les bagarres). C'est n'importe quand. Tu t'vois, tu t'mets d'dans. A la première fois qu'tu t'vois, tu t'rentres dedans. Ca veut dire qu'tu sors pour aller à l'UCSA, l'autre il sort pour aller à l'école, tu le vois, bim, bam boum, tu lui pettes dedans. Direct, tu cherches pas midi quatorze heures.*

Tu cherches quoi quand tu lui pettes dedans comme ça ?

*C'est que tu l'gagnes, après il a peur de toi, il peut plus ouvrir sa gueule.*

Et pour toi gagner c'est quoi ?

*Gagner, ça veut dire lui faire mal, lui mettre un ko, le faire tomber à terre. Faut qu'tu sois plus fort que lui et qu'tout l'monde le voit tomber.*

Et du coup, savoir se battre c'est important ?

*C'est très important même. Faut avoir d'la force, faut savoir se bagarrer.*

Ok. Et quand tu dis faut qu'tout l'monde le voit tomber ?

*Ca veut dire, comme ça tout l'monde sait, que t'es une grosse bite. Ici tout se sait et tout se voit.*

C'est à dire ?

*Ben on est tout l'temps vu ici, t'as vu même, en cellule. Faut montrer tout l'temps, tout l'temps ».*

Outre les pratiques agonistiques, d'autres éléments relatifs à la stature du détenu servent à la construction de son rôle de meneur. Ainsi la posture, les façons de parler ou la maîtrise de la distance de l'interaction constituent les indicateurs permettant d'identifier Yassine en tant que *leader*.

Lors du temps collectif en « *unité de vie* », les jeunes accueillent Joël, un nouveau détenu. Maintenant au nombre de cinq, ils s'installent dans le « *patio* » et veulent débiter une partie de ping-pong en tournante ; idée initiée par Yassine. Au préalable, Henry, l'un des détenus interpelle Yassine sur ses nouvelles chaussures : des baskets de marque, noires, ornées de bandelettes rouges vif et brillantes.

« Henry (regarde les chaussures de Yassine avec insistance) : *Ma ma, elles démontent.*

Yassine (s'assoit sur la table de ping-pong et remonte sa jambe droite de manière à poser sa cheville sur sa cuisse gauche et montrer ses chaussures au cinq autres mineurs qui forment un demi-cercle autour de lui) : *Bah, j'sais pas t'as vu. J'en ai tellement.* (Regarde Loïc et l'interpelle d'un hochement de tête) *T'as vu dans ma cellule. J'en ai partout. On peut même plus*

*rentrer tellement j'ai des paires. Ouala c'est un truc de ouf. Ouala. Y'en a partout, partout.*  
Henry : *Et les habits hein ?*  
Loïc : *Ma ma, il a tout, il a tout.*  
Yassine (saute brusquement de la table de ping-pong et se positionne face à Joël. Il l'attrape en plaçant sa main derrière sa nuque. Se rapprochant sèchement, il colle son front au sien et le regarde fixement dans les yeux. Il s'adresse à Joël sur un ton sec) : *C'est chez moi ici. Ici j'ai tout ce que je veux. Ici j'suis le roi ».*

Lors de l'interaction, les codétenus de Yassine semblent l'identifier en tant que *leader*. Dès son arrivée dans le « *patio* », les autres adolescents se placent autour de lui. Situé au centre de l'interaction, il est ensuite complimenté sur sa tenue vestimentaire. Avec l'aide de Loïc, il surenchérit en décrivant l'abondance des paires de chaussures et autres habits qu'il possède. La quantité de biens matériels apparaît ainsi comme un indicateur des détenus « *placés* », ces adolescents respectés en détention et qu'on n'« *embrouille plus* ». Rompant ensuite avec la distance qu'il le sépare de Joël (seize ans, première incarcération pour vols en réunion), il tente de s'imposer face à ce nouvel arrivant. En brisant « la distance intime » (Hall, 1971, 147), Yassine inflige une présence envahissante et engagée à l'égard de l'adolescent. Cherchant à intimider Joël, le détenu franchit les frontières de l'espace intime à l'aide d'une gestuelle et de propos agressifs. Ce procédé visant à impressionner Joël se poursuit ensuite lors de la partie de ping-pong.

Yassine dispose les quatre jeunes de part et d'autre de la table et prend la balle pour débiter la tournante. Joël se retrouve en face de Yassine et l'interpelle.

« Joël : *Pourquoi c'est toi qui commences ?*  
Yassine (lève la tête et le regarde d'un air surpris. Il rit en regardant les autres détenus) : *T'es bête toi en fait hein ?*  
(Yassine regarde les autres détenus). *Il est bête hein ?*  
Joël (hausse le ton) : *Quoi ? C'est vrai non. Pourquoi tu commences ?*  
Yassine (fixe Joël et l'interrompt) : *T'as gueule fils de pute.*  
Joël : *Bo allez, joue là.*  
Yassine (regarde Joël avec insistance, remonte la fermeture de son survêtement et bouge les épaules, un peu à la manière d'un boxeur, avant de servir). *Tiens.* (Il réalise un tir rapide que Joël ne parvient pas à rattraper). *Tiens, allez, dégage.*  
(Tous les détenus se mettent à rire).  
Henry : *Ma ma.* (Joël sort de la zone de jeu et se tient à l'écart de la table de ping-pong) ».

Durant la partie, Yassine continue à s'attaquer fréquemment à Joël. Plusieurs joutes verbales, semblables à celle présente dans l'extrait, l'identifient en tant que « meneur verbal » (Labov, 1993, 338). Le bref échange situe l'adolescent en position de supériorité face à l'arrivant. Yassine interrompt rapidement les tentatives de discussion, ne laissant pas l'opportunité à Joël de répliquer. Il conserve la main en éliminant Joël dès le début de la partie. Les propos tenus par Yassine prononcés de manière sèche et rapide, associés à une gestuelle spécifique, le regard fixe, le roulement des épaules ainsi que le col relevé, constituent les stratagèmes dont le détenu use afin de maintenir son statut à l'intérieur de l'« *unité de vie* ». L'arrivée de Joël au sein du collectif pousse ainsi Yassine à montrer qu'il est « *le chef* ». Dès lors, « ce que le langage nous permet d'étudier en matière de présuppositions nous conduit au-delà du langage, vers des dispositifs sociaux essentiellement non linguistiques » (Goffman, 1987, 241). La posture adoptée par Yassine, relayée par sa façon de parler, ne laisse aucun doute quant à son statut de *leader* au sein du collectif. Les intonations employées, brèves et sèches, le phrasé ferme et vindicatif – Yassine n'hésite pas dans les propos qu'il tient et ne bégaye pas –, la gestuelle qui marque la virilité de l'adolescent – le regard est fixe et droit, le col est remonté, la carrure est mise en évidence par un roulement des épaules – ainsi que l'emploi de l'humour permettant d'amuser la galerie et de mettre de son côté les autres détenus au détriment de Joël, sont autant de procédés assurant à Yassine la conservation du pouvoir.

Néanmoins, maintenir un statut de *leader* ne signifie pas constamment fournir les gages de sa force et de son agressivité. Tel que Yassine l'énonce « *j'suis méchant mais j'suis gentil aussi* ». Dès lors, la figure du « *papa* » protecteur peut parfois se cumuler à celle du « *bonhomme* » vindicatif.

Durant l'activité football, les détenus sont livrés à eux-mêmes. Yassine va à la rencontre de Tarik. Il le prend par les jambes et le plaque au sol. Une fois au dessus de lui, il fait semblant de lui mettre des coups. Il l'aide ensuite à se relever et le plaque à nouveau au sol. Les autres détenus s'amuse de la situation. Yassine s'écarte ensuite de Tarik avant de revenir vers lui brusquement en criant et en faisant semblant de lui mettre un coup de poing. L'adolescent se met alors en boule au sol et rigole. Quelques minutes plus tard, Yassine va voir Medhi et lui demande d'aller se battre avec Tarik. Le détenu s'exécute. Yassine, derrière Tarik, le pousse à plusieurs reprises afin qu'il aille se battre : « *Allez montre lui un peu, montre lui qui c'est le bonhomme là* ».

Tarik est un adolescent dont l'analyse psychologique révèle des problèmes de santé mentale<sup>11</sup>. Souvent malmené lors des temps collectifs, il fait l'objet d'un processus de stigmatisation important. Yassine mime ainsi une agression envers Tarik. Il incite également Medhi (seize ans, seconde incarcération pour vols, en réunion et avec violence) à faire de même. Toutefois, la violence portée à l'encontre de l'adolescent (qui ne réplique pas) semble reconfigurer le rapport de force amenant Yassine à vouloir le protéger.

Yassine se dirige vers Tarik et lui montre plusieurs manières de se défendre. Il s'évertue alors à lui indiquer quelques prises pour saisir son adversaire ainsi que plusieurs enchaînements de coups de poing : « *t'as vu. Quand on t'emmerde, faut faire ça* ». Tarik rigole ainsi avec Yassine et tente de reproduire les divers mouvements. Yassine l'emmène ensuite vers le bord du terrain, en passant son bras autour de son coup : « *Allez viens, j'veis t'protéger maintenant ok ?* » Il discute ensuite un temps avec Tarik avant de rejoindre Abdel.

L'expression simultanée d'action agressives (dans le but d'asseoir une domination par la crainte) et de conduites renvoyant à une forme de défense des tiers atteste la complexité liée à la construction d'un statut de *leader* en détention. Dans cette perspective, « le *leadership* est circonstancié et s'affirme en cas de nécessité (compétences et savoir-faire spécifique). Mais au quotidien, c'est une dominance de basse intensité qui s'exerce, elle repose sur une double capacité à se faire respecter et à défendre les moins armés. Le charisme, la compétence et l'incarnation de l'excellence collective, aussi bien dans les actions spectaculaires que dans la routine des relations sociales sont les trois fondements du *leadership* dans les bandes de jeunes » (Mohammed, 2011, 266). Certaines compétences diplomatiques sont essentielles afin d'être « *le chef* » et d'en conserver les avantages. Dès lors s'inscrire, à certains moments, dans des actes de protection, en « *prenant un détenu sous son aile* » par exemple, permet à Yassine d'asseoir une forme de domination sur le groupe non pas en exprimant des actions violentes à l'encontre de ses membres mais en prenant la défense ou en proposant son aide à certains détenus. Ainsi, l'image virile du grand frère ou du père de famille se substitue parfois à la figure de la *brute* ou du *fou furieux*. C'est ainsi que Yassine prend la défense de Mickael lors du déjeuner. Incarcéré pour viol, Mickael est âgé de seize ans. En train de se resservir, il est pris à partie par Seifo (quinze ans, première incarcération pour de multiples vols ainsi qu'en raison de la consommation et la revente de drogues) : « *Ma ma arrête de manger sale gros.*

<sup>11</sup> Ce jeune détenu fait l'objet d'une présentation approfondie lors du « Septième chapitre. *Passer inaperçu*. Etre désigné en tant que « *victime* » », « Sur-jouer le stigmate : la folie de Tarik ».

*Sale pointeur* ». Yassine, situé entre eux, attrape le bras de Seifo et s'adresse à lui en le regardant fixement : « *ta gueule. Laisse-le. T'as compris* ». Seifo baisse les yeux : « *Ma ma* ».

« Utiliser avec pragmatisme ses dispositions guerrières, arbitrer des conflits avant qu'il ne soit fait usage de la violence, attribuer ensuite des protections et contrôler la répartition des ressources honorifiques et économiques, assurent logiquement la stabilité du *leadership* » (Sauvadet, 2006, 231). Dès lors, faire usage de la figure du « *bonhomme* » participe à la construction et au maintien d'un rôle de meneur en détention sans pour autant suffire. Le détenu doit jouer avec l'ensemble des ressources dont il dispose afin d'asseoir sa domination. « *Porter ses couilles* », « *se faire bien voir* » et « *faire affaire* » constituent ainsi les registres d'action dont Yassine use durant son expérience de détention, permettant la préservation de son rôle de meneur. Sa trajectoire biographique révèle une entrée précoce dans la délinquance ainsi qu'à l'intérieur des modes de sociabilité virile que décrivent particulièrement David Lepoutre (2001), Thomas Sauvadet (2006) et Gérard Mauger (2006) attestant l'intériorisation de dispositions orientées vers la valorisation d'une forme de masculinité hégémonique ainsi que vers un mérite accordé aux pratiques de contournement et aux actions dissidentes. Les ressources alors capitalisées par Yassine lui permettent de mener à bien les conduites qu'il sait susceptibles de provoquer la reconnaissance et le respect chez les membres du groupe.

## CINQUIEME CHAPITRE

### TENIR UNE *POSTURE BIFACE*. PASSER POUR LE *BON DETENU*

---

A 19h10, Djalil, surveillant à l'« *unité de vie une* », fait sortir Yassine de cellule. L'adolescent incarcéré est alors tenu de préparer les plateaux repas pour ses codétenus. Les cinq plateaux sont disposés sur le bar, derrière la cuisine. Djalil compose les assiettes, essayant de répartir équitablement les aliments. Yassine dispose le pain, les desserts ainsi que le fromage.

« Yassine : *La famille, bien ?*

Djalil : *Ça va, ça va.*

Yassine (répartit la nourriture dont il a la charge de manière inégale entre les plateaux) : *Tiens toi, un de moins. Là, ça pour moi. Allez, là, un de plus.*

Djalil : *Allez Yassine, c'est bon.*

Yassine : *Oh, c'est bon, vas-y emmène, emmène. Un dernier pour la route* (l'adolescent attrape un bout de pain qu'il conserve dans sa poche) ».

Yassine et Djalil font ensuite le tour des cellules et distribuent les plateaux repas aux détenus.

La possibilité pour Yassine de constituer les plateaux repas est négociée plus tôt dans la journée avec Djalil. Ce qui semble être une corvée revêt certains avantages pour l'adolescent. Outre l'occasion de sortir de sa cellule – à un moment où la « *réintégration* » est annoncée –, apporter son aide à Djalil permet de « *se faire bien voir* » par l'institution ainsi que par les autres détenus. La composition des repas octroie à Yassine une forme de pouvoir circonstancié, l'autorisant à récompenser ou sanctionner ses codétenus *via* le partage de la nourriture. Dès lors, la corvée devient privilège dans la mesure où elle permet au jeune détenu d'asseoir sa réputation d'une part en montrant qu'il parvient à négocier un moment hors de sa cellule après « *la réintégration* » et d'autre part en gagnant le droit d'influer sur la constitution des repas en détention. En conservant son statut de détenu, il parvient, pour quelques instants, à s'octroyer les égards accordés aux personnels. Mais il y a plus. Si le stratagème lui vaut d'être reconnu par ses homologues, il suscite également la gratitude de Djalil. En acceptant d'assister le surveillant, Yassine montre qu'il est en capacité de s'engager dans les activités de la communauté.

Dès lors, *faire le bon détenu* consiste en l'adoption d'une posture située à l'interface des attentes de l'institution et des exigences que suppose la bonne intégration à l'intérieur des groupes de détenus. L'adolescent investit les activités collectives à l'aide d'une *posture biface*

consistant à « *se faire bien voir* » par l'ensemble des acteurs en présence. Il assure son engagement dans les espaces négociés – à l'intérieur desquels les garants du règlement laissent s'opérer des marges de manœuvre – et s'approprie les moments ainsi créés afin d'évoluer entre mise en scène et dissimulation de ses actions. Autrement dit, en *jouant sur les deux tableaux*, l'adolescent tente de construire au quotidien des instants pondérés où les contraintes de la situation se font moins sentir et où il est en mesure de répondre aux multiples exigences des acteurs en présence dont les attentes oscillent entre intérêts analogues et souhaits contradictoires. Dans cette perspective, *faire le bon détenu* ne consiste pas seulement en la réalisation « d'adaptations primaires » : « lorsqu'un individu collabore à une organisation en participant à une activité demandée dans les conditions requises, sous l'impulsion des motivations courantes telles que la recherche du bien-être qu'offre l'institution, l'énergie que procurent stimulants et valeurs associées et la crainte de sanctions prévues, il se transforme en “collaborateur” et il devient un membre “normal”, “programmé” ou incorporé. Il donne et reçoit, avec l'état d'esprit requis, ce qui a été systématiquement décidé, qu'il lui en coûte personnellement peu ou beaucoup » (Goffman, 1968, 245). « *Se faire bien voir* » requiert l'expérimentation d'une posture de médiation afin que les actions entreprises puissent contenter la grande hétérogénéité des exigences des acteurs de la situation.

Aussi passer pour *le bon détenu* suppose la tenue d'une posture ambivalente à l'égard des attentes, parfois contradictoires, des divers protagonistes (détenus, surveillants, éducateurs, intervenants extérieurs) qui composent la situation d'enfermement. En usant d'une *posture biface*, le détenu navigue ainsi entre le « texte public » et le « texte caché » (Scott, 2008) dans l'objectif de créer les conditions nécessaires à la préservation de son image. La capacité à orienter les interactions vers l'affichage d'une bonne figure – le détenu restant appliqué à la réalisation des exercices qui lui sont demandés par l'institution – libère dans le même temps les espaces de manœuvres nécessaires à la réalisation de pratiques exigées par le groupe de pairs. En manifestant les logiques d'action indispensables au maintien d'une *posture biface*, l'adolescent incarcéré s'octroie un certain nombre de privilèges lui assurant l'amélioration de son quotidien en détention.

## 1. Naviguer entre le « texte public » et le « texte caché » dans l'objectif de « passer crème »

Assurer le maintien d'une *posture biface* suppose la tenue d'un double discours au sens où l'entend James C. Scott (2008). Ainsi, il s'agit pour l'adolescent de naviguer régulièrement entre « le texte public » et le « texte caché » afin de mener ses actions à bien sans risquer le discrédit. Le recours au « texte public » renvoie à « l'autoportrait des élites dominantes telles qu'elles aimeraient être vues » (Scott, 2008, 32) et permet au jeune détenu de montrer aux représentants de l'institution qu'il « adhère à un projet ». Dans le même temps, dissimuler une partie de ses actions à l'aide du texte caché, « site privilégié du discours dissident, subversif, anti-hégémonique et d'opposition » (Scott, 2008, 39), constitue le stratagème employé afin d'être au plus près des normes et des valeurs défendues par les groupes de détenus. A cet égard, si « le texte public des relations entre le dominant et le dominé est rempli de formules de soumission, d'euphémismes, et d'affirmations non contredites sur le statut et la légitimité » (Scott, 2008, 101), il s'accompagne de « l'infra-politique », cet ensemble de pratiques subversives ayant pour fonction de déjouer le rôle que l'institution tente d'assigner quotidiennement au détenu.

Ainsi, les activités collectives constituent les espaces au centre desquels les adolescents incarcérés tentent de « donner à leur public une impression idéalisée par tous les moyens » (Goffman, 1973a, 40). La salle de classe est le lieu privilégié où la construction d'une *posture biface* trouve à s'étayer. Le haut degré de contraintes qui structure le temps de la leçon – les marges de manœuvres sont restreintes en comparaison de celles dont les détenus disposent à l'intérieur des pratiques sportives par exemple – suppose la mise en scène d'un double jeu visant la préservation d'un climat pacifié, les détenus faisant valoir leurs intérêts en évitant toute démonstration explicite d'insubordination. « *Passer crème* », terme utilisé par les détenus pour qualifier la capacité à user des opportunités offertes par la situation en s'assurant que l'image produite corresponde à celle attendue par l'enseignant, constitue ainsi le modèle d'action prioritairement utilisé par les jeunes détenus à l'école. Toutefois, l'emploi d'une *posture biface* dans l'objectif de « *se faire bien voir* » relève également du maniement de l'humour et de l'intimidation lors des interactions à d'autres moments et dans d'autres espaces que la salle de classe.

a. *Quand la salle de classe constitue le lieu privilégié pour « se faire bien voir »*

Les temps scolaires sont le support premier de l'éducation à l'EPM de Lavaur. Parmi l'ensemble des activités collectives, l'école constitue l'instrument privilégié par lequel l'institution entend mettre en œuvre le processus de « *rééducation* ». A cet égard, lors de la commission mensuelle d'activités – réunion durant laquelle plusieurs enseignants, les chefs de service éducatif, les lieutenants de l'administration pénitentiaire ainsi que certains moniteurs de sport s'associent afin de réaliser la programmation des activités du mois à venir –, les activités scolaires sont positionnées en priorité sur l'emploi du temps du jeune détenu. Par ailleurs, les évaluations auxquelles le détenu est soumis durant le temps de la leçon, qu'il s'agisse de l'appréciation de son comportement en classe ou de l'expertise du travail fourni, constitue, avec les réclamations des personnels de l'administration pénitentiaire, les éléments déterminants dans l'exécution de la sanction.

La salle de classe suscite ainsi l'intérêt des adolescents lorsqu'il s'agit de passer pour le bon détenu. Construire l'illusion que l'école reste ce lieu préservé du reste de la détention où le dispositif de « *rééducation* » opère à plein compose l'essentiel des pratiques des adolescents durant le temps de la leçon. Toutefois, si l'emploi du « *texte public* » (Scott, 2008, 32) permet d'afficher sa participation, son application à la réalisation des exercices ainsi qu'une posture d'élève intéressé, l'usage du « *texte caché* » (Scott, 2008, 39) octroie l'opportunité de répondre à des préoccupations relevant du quotidien de l'incarcération. Si la classe développe ainsi une configuration éducative au sein de laquelle l'emprise de l'incarcération se fait moins sentir – « *le pôle socio-éducatif* » où sont situées les salles de classe ainsi que la salle des professeurs représente un espace retranché, coupé du reste de la détention où les personnels de surveillance sont en nombre restreints –, elle reste cependant traversée par les expériences de détention des adolescents. Les formes prises par la leçon croisent ainsi les préoccupations quotidiennes des adolescents incarcérés, attestant la relative porosité de l'espace scolaire à la « *“marinade” du milieu délinquant* » (Foucault, 2001a, 1585). En s'appuyant sur l'exemple de Yassine, participant à sa leçon de mathématiques quotidienne, il s'agit de mettre en lumière *la posture biface* mise en scène par l'adolescent. Trois temps viennent ainsi rythmer la classe : l'échange de « *shit* » et la démonstration de son acquisition à Sabine ; la réalisation d'un exercice de mathématiques et la construction d'un procédé d'entraide ; une discussion relative à l'amour et la sexualité avec Nathalie, l'enseignante.

\* Du « *shit* »

Yassine et Medhi se rendent dans la salle de classe. Le crâne rasé, Yassine est vêtu d'un jean noir, d'un *tee-shirt* gris ainsi que d'un haut de survêtement blanc laissant apparaître le logo de la marque *Sergio Tacchini*. Il porte des chaussures entièrement noires, ornées sur le côté d'un logo couleur or. Il arbore des rouflaquettes qu'il entretient depuis plusieurs mois. Les jeunes détenus traversent le couloir en discutant. Quelques instants avant d'entrer en cours de mathématiques, Yassine passe son bras au tour du cou de Medhi et l'interpelle : « *vas-y, qu'est-ce t'as ? Lâche ?* » L'adolescent tend alors sa main vers Medhi qui lui remet une boulette de « *shit* » entourée de film plastique. Les deux adolescents se séparent alors brusquement. Medhi entre en classe suivi par Yassine qui dissimule la substance en conservant ses mains dans les poches de son jean.

Le couloir forme l'interstice idéal pour qui entend dissimuler ses actions. Certaines parties, notamment celles précédant l'entrée des salles de classe, présentent des espaces relativement sombres. L'échange de « *shit* », dont la possession et la consommation sont interdites en EPM, demande une certaine connaissance et reconnaissance des lieux ainsi qu'une expérience de leur usage. En se rapprochant de Medhi juste avant d'entrer en classe, Yassine profite de la relative obscurité qui règne dans le couloir. Un second niveau de dissimulation opère lorsque l'adolescent passe son bras autour du cou de Medhi et masque ainsi son action à Damien, le surveillant du « *pôle socio-éducatif* » situé dans le dos des adolescents, à environ cinq mètres. Effectué en quelques secondes, l'échange est fugace. L'hésitation de Medhi à sortir la substance de sa poche est précipitée par le discours de Yassine visant à accélérer encore « *l'affaire* ». Les propos sont brefs et tenus à voix basse. Leur séparation, une fois l'échange réalisé, est brutale. Medhi accélère le pas, passe devant Yassine puis entre le premier dans la salle de classe. Yassine ralentit, profitant des quelques mètres qui le séparent de la porte pour camoufler la substance ainsi récupérée.

Le « *pôle socio-éducatif* » principalement dédié aux activités scolaires et voué à une éducation sous contrôle semble ainsi connaître des formes de réappropriation. Une poignée de temps et d'espaces constitués de façon informelle sont les supports de pratiques de résistance visant à s'affranchir du modèle d'éducation établi. Par ailleurs, si les moments relatifs à l'interclasse font l'objet de contournements, la leçon se trouve également traversée par des pratiques relevant du « *faire affaire* ».

La leçon de mathématiques est suivie par trois adolescents. Sabine est située à la droite de Yassine. Leurs tables sont côte-à-côte. Medhi se trouve derrière Sabine.

Yassine est avachi sur sa chaise et tourné en direction de Sabine. Adossé au mur, il est assis en travers, les jambes allongées et croisées, les coudes supportés l'un par la table et l'autre par le dossier de la chaise.

Nathalie, l'enseignante, aide Medhi à réaliser son exercice de mathématiques.

« Yassine (rit) : *Oh t'as piqué quoi ?* (Sabine rit). *Ma. T'es une délinquante toi oh. T'as fais des bêtises à l'école toi.*

(Les deux adolescents se mettent à rire plus fort).

Sabine (regarde la boulette de *shit* que Yassine sort de sa poche) : *Et ça c'est quoi ?*

Yassine : *Oh c'est pour les. Oh c'est pour les cigarettes ça.*

Sabine : *Hein ? Ouais c'est ça.*

Yassine : *Non sérieux, tu m'crois pas ?*

Sabine : *Non sérieux. C'est du machin ?*

Yassine (se redresse et s'avance en direction de Sabine) : *Fait voir ta main. Tiens.*

(Yassine montre la boulette de « *shit* » à Sabine et lui met dans la main).

Sabine (la regarde puis lui rend presque immédiatement) : *Ma, ma. Non. T'as terminé ?*

Yassine : *Oh tu veux faire ton prof ? Nico* (frappe l'épaule de Sabine) *patch.*

Sabine : *Pourquoi tu fais ça ? Arrête.*

Yassine (refrappe Sabine à l'épaule) : *Nicopatch*

Sabine : *Arrête. Attends, je travaille.*

Yassine : *Oh, oh tu t'le mets sur le front. Oh t'as le front qui pendouille.*

Nathalie : *Si j'suis pas là. Ça papotte, ça papotte. Des vraies piplettes hein ? ».*

Le « dépouillement » (Goffman, 1968, 61) dont fait l'objet le détenu à son arrivée en prison propulse au rang de privilège la plus insignifiante des acquisitions. Ainsi, les biens garantissant une certaine augmentation du niveau de confort – les drogues constituant la *denrée rare* à obtenir – présentent leurs détenteurs comme bénéficiant d'un statut particulier. Selon les propos tenus par Yassine, « *c'est toujours les grosses bites qui ont le plus de trucs. Par exemple, on est trois à l'EPM à avoir des bons trucs. Trois détenus* (silence) *qui arrosent tout l'monde* ». L'attention de Nathalie étant portée sur Medhi, Yassine saisit l'instant pour montrer à Sabine une partie de son butin. La démonstration des biens capitalisés permet à l'adolescent d'asseoir sa réputation. Le rapport étroit entre les valeurs de virilité et la possession d'objets interdits permet ainsi de mettre en scène une identité sexuée magnifiée à l'intérieur des espaces de détention<sup>1</sup>. Tout se passe comme si la boulette de « *shit* » mise entre les mains de la jeune détenue faisait office de trophée. *Faire le trafiquant* en démontrant les

<sup>1</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour la « *grosse bite* » ».

compétences nécessaires pour « *faire affaire* » vient ainsi se cumuler avec la figure du bon élève réalisant ses exercices de mathématiques et soucieux de « *se faire bien voir* ».

\* Des maths

Si le temps de la leçon est soumis à une présentation de Yassine en tant que *trafiquant*, il est également investi par la volonté de « *se faire bien voir* » par l'institution. Sur une heure trente de mathématiques, trente minutes sont consacrées à la compréhension ainsi qu'à la réalisation d'un exercice.

« Nathalie : *Non. Allez, on y va. Allez.*  
(Yassine lit l'exercice et travaille à sa résolution avec Nathalie).  
Nathalie : *Donc ça, tu le lis sur ton graphique.*  
Yassine : *Ouais.*  
Nathalie : *Quelle quantité de ciment faut-il mélanger à quarante cinq litres d'eau ? Donc ici, tu vas lire sur l'axe des abscisses quarante cinq. Donc voilà. Tu vas prendre ta règle. Tu vas faire des pointillés jusque là, voilà. Tu fais ça et j't'explique après tout ça.*  
(Yassine s'applique à la lecture de son graphique. Penché sur sa feuille, il utilise une règle et un crayon à papier afin de faire correspondre les unités au fléchissement de la courbe).  
Yassine : *Oh, oh. Là, là c'est quinze.*  
Nathalie (en train d'aider Medhi se retourne) : *C'est ça. Et après tu vas voir la correspondance sur l'axe des ordonnées.*  
Yassine (utilise la règle et suit avec son doigt les pointillés qu'il a tracés précédemment) : *Soixante (silence) quinze ?*  
Nathalie : *Voilà c'est ça. Donc tu réponds ici, on a besoin de soixante quinze kilogrammes de ciment, d'accord ? T'essaies d'faire tout ça pendant qu'j'explique à Medhi.*  
Une minute plus tard, Yassine interpelle à nouveau Nathalie et l'interrompt lors de son explication : *Oh madame. Oh, viens voir.*  
Nathalie : *Attends, j'finis avec Medhi, j'arrive.* (Nathalie s'adresse à Medhi) *C'est bon, t'as compris ? J'te laisse, d'accord ?* (L'enseignante se rapproche de Yassine) *Oui. Alors ensuite.*  
Yassine : *Ça fait quatre vingt dix-huit, un truc comme ça ?*  
Nathalie : *Oui c'est ça.*  
(Sabine regarde la feuille de Yassine et tente de lui prendre).  
Yassine : *Arrête là. (Hausse le ton) arrête là. (Lève sa main droite et mime de frapper Sabine).*  
Nathalie se retourne et Sabine l'interpelle : *Madame, madame, vous pouvez m'aider ?*  
Yassine : *Oh merde, j'ai tracé un trait.*  
(Nathalie est en train d'expliquer la manière de résoudre l'exercice à Sabine). Yassine l'interpelle : *Oh madame t'aurais pas une gomme step ? Oh madame.*  
Nathalie : *Si, attends.* (Nathalie va chercher une gomme sur son bureau) *Voilà tiens.*

(Yassine s'emploie à gommer le trait qu'il a malencontreusement réalisé sur sa feuille. Il s'attarde également sur les titres, qu'il souligne en rouge, ainsi que sur son écriture. Il passe du temps à écrire les réponses afin que sa feuille conserve un aspect présentable) ».

Appliqué à la réalisation de son exercice, Yassine cherche constamment une forme de gratification de la part de l'enseignante. Son inscription dans l'espace de la leçon revêt de nombreuses sollicitations et s'exprime par la rigueur avec laquelle il tente de tenir son cahier d'exercices (belle écriture, changement de couleur, soulignement, disparition des ratures et autres traits inappropriés). Montrer qu'il progresse dans l'exercice et qu'il est capable de trouver la réponse exacte participent ainsi d'une détermination à occuper les lieux, attestant ses dispositions à être bon élève. Mais il y a plus. A sa manière, Yassine propose son aide à Sabine, en difficulté face à la réalisation de l'exercice.

« Yassine : *Ça y'est, j'ai fini moi. Oh madame, oh venez m'voir à moi, j'ai fini moi, ça y est.*  
Nathalie : *Et ben maint'nant, t'écris la division qu'tu as faite. Mais il faut qu'tu m'laiesses un peu Yassine maint'nant. J'dois aussi aider Sabine et Medhi.*  
Yassine : *Ok. Ok.*  
(Nathalie explique le calcul à Sabine).  
Sabine (s'adresse à Yassine en riant) : *C'est vrai ? T'as fait diviser ? Mais comment ?*  
Yassine (lui tend son cahier en riant) : *Regarde comment j'ai fait diviser.*  
Sabine : *Ah arrête va, c'est quoi ? T'as fait deux.*  
Yassine : *Vingt trois virgule cinq divisé par ?*  
Sabine : *Par ?*  
Nathalie : *Par ? Par combien ?*  
Yassine : *Trente trois.*  
Nathalie : *Voilà ».*

Attirer l'attention de l'enseignante finit par valoir une remontrance à Yassine. Dès lors, le jeune détenu trouve avec l'entraide, un autre moyen de demeurer au centre des interactions. L'individualisme et l'égoïsme dont il fait preuve jusqu'ici cèdent la place à l'assistance qu'il propose à Sabine en lui tendant son cahier. Déscolarisé à l'âge de douze ans, Yassine semble toutefois être en mesure de mobiliser les ressources nécessaires à l'expression d'une bonne conduite scolaire. Outre son « parler ordinaire » (Labov, 1993) parfois en rupture avec la forme éducative construite dans et par la classe, son expérience scolaire antérieure cumulée à celle vécue depuis plusieurs mois en EPM lui permet d'inscrire ses actions dans une acceptation à plus ou moins long terme des règles érigées à l'intérieur de l'espace

scolaire. L'emploi du « texte public » (Scott, 2008, 32) passe chez Yassine par une participation outrée à la leçon ainsi que par une demande permanente de gratification.

Ce procédé visant à « *se faire bien voir* » en sollicitant régulièrement les personnels enseignants afin qu'ils fournissent les gages d'une bonne participation entre en résonance avec l'attitude de Ahmza lors de l'entrée du proviseur au moment de la leçon d'histoire.

Ahmza est un adolescent de seize ans incarcéré à l'EPM depuis cinq mois pour vols et violence en réunion. Il suit sa leçon d'histoire quotidienne exposée par Denis. L'enseignant fait alors la classe à quatre détenus, Alexandre, Nabil, Dominique et Ahmza. Au début du cours, René le proviseur entre dans la classe et demande à Nabil de l'accompagner. Il revient, quelques minutes plus tard.

« René : *Dominique*, (se tourne vers Denis) *si ça dérange pas ?*

Denis : *Non, non.*

Ahmza : *Moi aussi après ?*

René : *Non.*

Dominique : *Pourquoi moi ?*

Ahmza : *Pourquoi moi non ?* (L'adolescent s'adresse à Nabil qui regagne sa place) *Oh, y t'a dit quoi ?*

Nabil : *Tchi. On fout l'bordel, j'sais pas quoi là.*

Ahmza (hausse le ton de sa voix) : *Non sérieux, c'est vrai, y t'a dit ça ? Comment ça s'est fait moi y m'appelle pas ? Ça c'est bizarre ça.*

Denis : *Ben, peut-être parce que toi on a rien à t'dire. J'sais pas moi.*

Ahmza : *Ah, ahaha.*

Denis : *Peut-être que toi, tout va bien. J'sais pas.*

Ahmza (l'interrompt) : *Oh c'est, oh c'est vrai. Oh, viens, viens, viens, viens viens. Oh viens, j'veis vous parler. Oh viens, viens. Viens m'sieur viens. Là, asseyez-vous là vite fait. Oh vite fait vas-y asseyez-vous ?* (Ahmza prend une chaise et la rapproche de son bureau) *Oh venez, venez, venez vous assoir.*

Denis (s'assoit sur la chaise que lui présente Ahmza) : *Faut qu'on travaille là.*

Ahmza : *Ouais, ouais. Oh euh, Oh qu'est-ce j'veis vous dire. Oh c'est vrai euh en c'moment y'a des élèves dans notre classe qui travaillent pas bien. Dans notre classe ?*

Nabil (situé à gauche de Ahmza) : *Euh, il m'l'a dit. Il m'a dit ça fait deux, trois s'maines que c'est l'bordel, j'sais pas quoi. Et faut comprendre aussi des fois on en a marre d'l'école, ça pète les couilles aussi.*

Denis : *Nabil, ça fait quand même quelques temps* (silence), *au début tu travaillais bien. Maintenant ça fait quelques temps.*

(Nabil réalise un geste de bas en haut avec sa main).

Denis : *C'est vrai non ?*

Ahmza : *Moi ça va. Moi vous avez rien à m'reprocher à l'école ?* (René frappe à la porte et entre. Dominique revient s'assoit à sa place). *Oh il t'a dit quoi ?* (Crie) *Oh monsieur, monsieur, monsieur. Oh vous avez rien à me dire ?*

René : *Non. Continuez comme ça.*  
Yassine (sourit) : *Ah ».*

Vouloir être bien vu suppose de solliciter René et Denis de manière prononcée. Tout comme Yassine, Ahmza use de l'espace scolaire pour avoir l'assurance que son image correspond aux attentes des garants de l'éducation. Toutefois, s'afficher dans l'expression du « texte public » (Scott, 2008, 32) demeure temporaire. L'attention que Yassine porte à l'exercice de mathématiques n'est que momentanée. S'asseoir, répondre aux questions, souligner et écrire constituent un ensemble de pratiques dont il vaut mieux rapidement se défaire, d'une part, parce qu'elles s'avèrent parfois trop contraignantes pour des adolescents n'ayant pas fait l'apprentissage de la posture à tenir à l'intérieur d'une salle de classe (rester à sa place, ne pas se lever de sa chaise, écouter et retranscrire les éléments de la leçon, ne pas interrompre l'enseignant, ne pas parler avec les autres adolescents etc...) et d'autre part dans la mesure où jouer de manière outrée le rôle du bon élève présente le risque de s'attirer les remontrances des membres du groupe qui semblent reléguer le « vendu », c'est à dire l'individu trop proche de ce que les représentants de l'institution attendent de lui, au rang de figure repoussoir. Après trente minutes dédiées à la réalisation de l'exercice, Yassine et Sabine manifestent l'envie d'aller jouer sur les ordinateurs présents dans la salle.

\* « Vous êtes amoureuse, vous ? »

Avec l'accord de Nathalie, Yassine et Sabine, bientôt rejoints par Medhi, se placent face aux ordinateurs. Nathalie rejoint Yassine et s'assoit à côté de lui. Ensemble, ils débudent un jeu d'énigmes et discutent. Au fond de la classe, ils parlent à voix basse.

« Nathalie : *C'est pas facile pour toi ici ?*  
Yassine : *Non. En plus. J'ai une petite fille dehors.*  
Nathalie : *Et elle te manque ?*  
Yassine : *C'est bizarre, t'as vu. J'ai pas encore envie d'avoir une famille et tout. J'ai envie de profiter, t'as vu. Oh c'est question. Oh c'est. Oh y'a trop d'trucs. Tu vois c'est question de. Tu vois les collègues, l'argent, la famille. Oh trop d'trucs à gérer, ouala.*  
Nathalie : *C'est normal ça. T'es jeune encore.*  
Yassine : *J'sais pas, t'as encore envie de connaître des femmes. J'sais pas.*  
Nathalie : *Tu aimes la mère de ta fille ?*  
Yassine (sourit) : *J'sais pas. Comment on sait quand on aime ? Vous êtes amoureuse, vous ? »*

La seconde partie de la leçon fait ainsi l'objet d'une réappropriation à deux niveaux. D'abord, Yassine parvient à s'extraire de la structure normalement attribuée aux temps scolaires. Profitant de l'espace de négociation laissé par Nathalie, il abandonne la réalisation de l'exercice de mathématiques pour aller jouer sur l'ordinateur. Accaparer l'enseignante constitue le second niveau de réappropriation du temps éducatif. Yassine parvient à monopoliser Nathalie durant les dernières quarante cinq minutes de classe en orientant la discussion sur les relations amoureuses.

« Yassine : *Vous avez personne ?*  
Nathalie : *Non, ça n'a pas marché. Bon Yassine, on revient au jeu. On va pas parler de ça maint'nant. Alors (Nathalie lie l'énoncé), Jean l'agent secret na, na, na. Sera près à porter le trésor na, na, na. Complétez, na, na, na pour retrouver le trésor. Na, na, mettez le trésor dans le repère. Donc on te demande de repérer les coordonnées en fait.*  
Yassine : *Et comment ça s'fait vous êtes toute seule ?*  
Nathalie : *Ben la s'maine, j'suis pas trop libre. Et puis le week-end, c'est bien aussi. Ça m'permet de faire ce que j'ai envie de faire. J'ai pas de comptes à rendre.*  
Yassine : *C'est bien ça. Pas d'comptes à rendre. C'est bien. Mais après si vous faites pas de sport de chambre, ça sert à rien madame, hein ?*  
Nathalie : *Ben si, j'ai pas non plus euh. J'ai pas non plus euh...*  
Yassine : *Ouais, ouais, j'ai compris.*  
Nathalie : *Tu vois.*  
Yassine : *C'est pas une obligation.*  
Nathalie : *Non. Vaut mieux l'faire bien. Que, que trop (silence) et pas bien ».*

Redirigeant la discussion sur la sexualité, Yassine argue « l'obligation de s'amuser » (Clair, 2008, 118). L'adolescent vente les avantages du « "fun" [de la relation amoureuse exigeant] une légèreté totale et une disponibilité à d'autres amusements de tous les instants » (Clair, 2008, 119). Loin du sérieux des longues relations, il entend convaincre Nathalie des bienfaits de ce style de vie. Toutefois, ses propos sont modérés par l'enseignante. La suite de la discussion atteste une reconfiguration des rôles. La dialectique maître/apprenant semble se reconfigurer, Nathalie endossant le rôle de la grande sœur s'efforçant de conseiller Yassine sur la manière de s'engager en amour.

« Yassine : *Et faire les choses différemment, ça veut dire quoi ?*  
Nathalie : *Faut changer certaines habitudes. Sinon, sinon tu te lasses.*  
Yassine : *Vas-y, vous avez ça vous madame ?*

Nathalie : *Ben non, sinon je s'rais pas toute seule. C'est pas évident. Mais t'as encore le temps, tu sais. Aujourd'hui votre génération. T'en fais pas, t'es pas en r't'ard* (sourire).  
Yassine : *Mais comment tu fais dans le quoti* (silence).  
Nathalie (l'interrompt) : *Dans le quotidien ?*  
Yassine : *Ouais.*  
Nathalie : *Ben tu poses des questions. C'qui va, c'qui va pas.*  
Yassine : *Pour après ?*  
Nathalie : *Ouais. Faut parler des choses. Tu comprends ?*  
Yassine : *Ouais, ouais.*  
Nathalie : *Y'as des choses dont il faut parler. Sinon après y'a pas d'dialogue. Et si y'a pas d'dialogue, c'est mort.*  
Yassine : *C'est pas. Parler, voilà, c'est pas mon truc, t'as vu.*  
Nathalie : *Après, chacun ressent les choses.*  
Yassine : *Ouais, ouais.*  
Nathalie : *J'pense, l'essentiel c'est d'être à l'écoute.*  
Yassine : *Ouais mais des fois, on a pas envie d'écouter, tu vois.*  
Nathalie : *Ça c'est pareil, y'en a qui aiment pas ça. Y'en a qui écoutent jamais. Et puis après, si tu l'fais, faut l'faire vraiment. Faut pas l'faire à moitié, tu vois ?*  
Yassine : *Ouais, ouais. Oh parc'que, y'en a voilà. Oh mais si on a pas envie ? Oh et après, si on sait pas c'qui faut dire ? ».*

La discussion entre Yassine et Nathalie est brusquement interrompue par l'entrée du surveillant dans la salle de classe. L'adolescent se lève précipitamment : « *Oh, oh, David, j'ai quoi c't'après-midi ?* » Il se tourne ensuite vers Nathalie : « *Oh, oh, oh d't'aleur vous pouvez passer m'voir ?* ». Nathalie hésitante : « *Euh, c'est à dire. Euh, dehors là ?* ». Yassine remonte son col : « *Là, là après. Ce soir ? A quelle heure ?* ». Nathalie se lève et commence à ranger les affaires laissées sur les tables par les détenus : « *J'sais pas à quelle heure je finis* ». Yassine quitte la salle de classe, empressé de connaître le programme de l'après-midi.

La salle de classe devient ainsi un « terrain de manœuvre » (Goffman, 1968) propice à l'expression d'une conduite oscillant entre « *faire affaire* » et se faire passer pour l'élève intéressé. Dès lors, la *posture biface* défendue par Yassine durant la leçon de mathématiques permet d'afficher une forme d'adhésion au programme éducatif de la structure, admettant ainsi que le procédé de rééducation agit comme un pouvoir naturalisé pour lequel « il est habituellement dans l'intérêt immédiat des dominés d'éviter d'ôter tout crédit à ces apparences » (Scott, 2008, 101). Dans le même temps, usant du « *texte caché* » (Scott, 2008, 39), le jeune détenu parvient plusieurs fois à se soustraire au regard du surveillant puis à celui de l'enseignante afin de mener à bien ce qu'il appelle « *son bus'ness* ». Par ailleurs, le troisième acte de la leçon constitue un moment particulier. Yassine réussit à construire un temps dérobé à l'intérieur duquel l'enseignante s'engage. Le « *texte caché* » (Scott, 2008, 39) incarné par les interrogations successives du détenu en matière de relations amoureuses

devient, pour quelques instants, le « texte public » (Scott, 2008, 32) dans la mesure où le propos dissident est partagé avec un membre du personnel. Autrement dit, l'adolescent entraîne Nathalie dans une discussion les détournant tout deux de la leçon de mathématiques ainsi que des exercices initialement prévus.

Ces multiples tentatives d'accaparement du temps de l'enseignement à l'EPM de Lavour évoquent plus généralement l'ambiance rencontrée par Bernard Lahire (2008, 104) lors de son étude des classes de perfectionnement. « Les enjeux pratiques entre élèves, et entre les enseignants et les élèves, sont souvent plus importants que ce qui est appris : on ruse (en posant des questions pour connaître les réponses), on triche (en copiant sur le voisin puis en venant montrer au maître ou à moi-même), on arrive avec des résultats faux vers le bureau du maître et on repart en s'exclamant : “Ah oui ! j’le savais”, etc. Ne pas perdre la face, s'entraider, défendre son “point de vue”, s'envoyer des vanes, faire le “service d'ordre” [...], faire rire, “répondre” au maître sans qu'il ne l'entende (“ferme ta gueule !”). On y apprend autant la camaraderie, la ruse, la feinte, l'obéissance et la désobéissance qu'à lire, écrire ou à connaître les rudiments de la grammaire ». Mais il y a plus. Dans le cas présent, outre le détournement d'une partie de la leçon consacrée à l'apprentissage des mathématiques, Yassine parvient à provoquer une discussion avec Nathalie au sein de laquelle les rôles se reconfigurent. La forme de complicité qui s'installe entre l'enseignante et l'adolescent confère à Nathalie le rôle de confidente. Dès lors, ce qui semble être dans un premier temps une pratique visant à détourner le temps dédié à la leçon évolue pour devenir un espace que l'on pourrait qualifier de privé à l'intérieur duquel l'adolescent dévoile une partie de ses préoccupations, cherchant conseils auprès de l'enseignante.

#### *b. L'humour et l'intimidation en tant que pratiques d'évitement de la sanction*

Pour les adolescents incarcérés, *passer pour le bon détenu* revient à produire l'assurance d'être bien vu par l'ensemble des acteurs qui composent la situation d'enfermement. En d'autres termes, il s'agit d'œuvrer dans le but d'éviter la stigmatisation à l'intérieur du groupe de détenus mais également de construire l'attitude permettant d'afficher un certain respect du règlement. A cet égard, plusieurs pratiques recouvrent des effets contraires selon que l'on se positionne du côté de l'institution ou parmi les détenus. La violence physique exprimée par exemple lors des « têtes » recèle une rétribution symbolique chez la plupart des adolescents incarcérés alors qu'en référence au règlement de l'EPM, elle constitue une pratique soumise à la sanction. A l'inverse, refuser l'affrontement permet

d'arborer une conduite proche des exigences de l'institution. Néanmoins son détracteur se voit affublé d'un profond déshonneur à l'intérieur des collectifs de détenus<sup>2</sup>. De façon identique, passer outre les injonctions d'un personnel peut être bien vu par les autres détenus dans la mesure où il s'agit de pratiques de résistance face aux contraintes érigées par l'institution mais participe du risque d'être identifié comme « *détenu à problèmes* » pour reprendre les termes du capitaine de détention. L'intérêt du « *texte caché* » (Scott, 2008, 39) est ainsi de camoufler l'ensemble de ces pratiques dissidentes, nécessaires pour asseoir sa réputation au sein du groupe mais la plupart du temps interdites et donc sujettes à la sanction. Revenons également sur la possibilité de construire des espaces de négociation permettant aux détenus de mettre en œuvre des pratiques de contournement du règlement sans pour autant être inquiétés.

Qu'il s'agisse d'une confrontation physique entre détenus ou de remontrances exercées à l'encontre d'un personnel, ces actions relèvent « d'une déclaration publique du *texte caché* » (Scott, 2008, 219). Autrement dit, la nature d'un certain nombre de pratiques astreint l'adolescent à rendre son action dissidente visible aux yeux du pouvoir et force l'institution à réagir. A cet égard, « lorsqu'un manquement pratique à se conformer est associé à un refus public et clairement affiché, c'est comme une déclaration de guerre symbolique, comme si le gant avait été jeté » (Scott, 2008, 220). Afin d'éviter l'offense ainsi que la sanction, les adolescents détenus trouvent les moyens de réaliser leurs actions sans qu'elles soient pleinement interprétées comme des menaces visant à remettre en cause l'organisation de l'EPM. En jouant notamment sur l'humour et l'intimidation, les jeunes prisonniers parviennent à faire accepter des manquements au règlement sans aller jusqu'à franchir la limite de ce qui pourrait être entendu comme une prise de pouvoir des dominés sur les dominants. Ainsi, durant le repas, les adolescents entreprennent de s'attaquer à l'éducatrice de l'« *unité de vie* ».

Mohamed, Abdel, Henry et Vincent déjeunent avec Nicolas et Lina, le binôme de l'« *unité de vie deux* ». Pendant le repas, Mohamed et Vincent, rapidement rejoints par Abdel, commentent l'action menée à l'encontre de Mickael, un détenu appartenant à l'« *unité de vie une* ». Sur le ton de l'humour, les adolescents cherchent ainsi à discuter de conduites interdites, sans les dire, tout en les disant. La stratégie alors employée consiste à terminer la plupart des phrases prononcées par « *ing* ».

<sup>2</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour la « *grosse bite* », « Alan, respecté malgré lui ».

« Mohamed (parle en souriant) : *Ma, ma Mickaeling, il a pris chering.*  
Vincent (sourit à son tour) : *Il a souffring, quand on l'a tapéing. Il souffling comme un gros poring.*  
(Les quatre détenus gardent le sourire tout au long de leur discussion).  
Mohamed : *Il a mal ing ce gros tas ing.*  
Vincent (s'adresse à Mohamed) : *Oh, oh. C'est toi ing, qu'a pris le maching dans sa poching.*  
Abdel : *Attention ing, y'a des balancing ici les gars ing* (l'adolescent regarde Lina, l'éducatrice). *Faites pas les grosses biting, sinon vous aller morfling.*  
Mohamed : *Ma, ma, faut faire gafing. Y'a des puting par ici ing.*  
Abdel : *Attention, elle est pas de notre côté ing. Attention, ici y'a des gens qui veulent nous emmerder ing.*  
Vincent : *On va la gdabe ing.*  
Mohamed : *Si elle balancing, on va la gdabe ing.*  
Vincent : *On va la séquestrer ing.*  
Abdel : *Faut pas qu'elle cherche trop ing.*  
Vincent (regarde Lina fixement) : *Attention ing. On va te gdabe ing ».*

Nicolas et Lina n'interviennent pas face aux agissements des quatre détenus. Ils laissent ainsi la discussion se poursuivre jusqu'au moment de la réintégration en cellule. L'emploi de l'humour – d'abord manifesté par le ton pris par les adolescents lors des échanges, exprimé ensuite par l'utilisation d'une forme de code – entend permettre la déclaration du « texte caché » (Scott, 2008, 39) au devant de la scène publique. Rompre le silence et ainsi libérer la parole des dominés constituent la fonction première de la *tirade des « ing »*. A cet égard, l'humour masque le caractère sérieux des accusations proférées par les adolescents à l'encontre de l'éducatrice et évite ainsi que les propos ne soient interprétés comme des affronts à l'égard d'un membre du personnel de l'institution. Henry, le quatrième détenu présent autour de la table ne participe pas aux échanges. Il se contente de sourire aux allusions des uns et des autres sans jamais intervenir explicitement mais en observant les réactions de Lina et Nicolas face aux propos tenus.

L'action menée à l'encontre de Mickael et relatée par les adolescents met en évidence plusieurs manquements au règlement. Qu'il s'agisse de la violence exercée ou du vol de « *machin* », terme utilisé pour qualifier « *le shit* », les pratiques décrites durant le déjeuner restent proscrites en détention et soulignent la présence de substances interdites à l'intérieur des murs. Toutefois, les deux personnels ne relèvent pas l'incident. Comme ils sont sensés ne pas comprendre, ils peuvent ne pas réagir sans risquer de perdre la face. Le ton donné à la discussion ôte au récit sa dimension dissidente. Dans la situation décrite, la *tirade des « ing »*

constitue un stratagème efficace pour qui entend passer outre le règlement de la détention sans risquer la sanction. L'humour permet ainsi aux adolescents de mettre en scène certaines pratiques dissidentes, leur valant une relative considération à l'intérieur du groupe, en produisant les conditions pour que les personnels présents n'engagent pas une procédure disciplinaire.

Une seconde tactique consiste à user de la menace afin de bénéficier des avantages que procure l'affrontement physique sans être contraint de s'engager dans une rixe. Lors d'un entretien mené avec Fahd, l'adolescent explique se contenir et jouer sur l'intimidation afin d'éviter la bagarre.

« C'est parc'qu'en fait, j'l'ai plaqué et lui il a pas été d'accord. Là, j'l'ai plaqué et lui, il a pas voulu. Donc il m'a attrapé (empoigne le haut de son bras gauche avec sa main droite). Là. Donc voilà, après moi j'l'ai attrapé là. Parc'qu'y, voilà, il aime bien faire l'intéressant aussi lui là. Donc voilà. Il a pas été trop d'accord. Et voilà après, après voilà, ça s'est bien passé. Parc'qu'en fait, en fait, c'est lui, c'est lui qui m'a dit ça avant de commencer le match, j'étais sur le terrain, il m'a dit ouais. Il m'a dit ouais, j'vais te euh, j'vais te euh, j'vais t'plaquer, j'sais pu qu'est c'qui me dit. Il a commencé à me dire ça. J'lui dis, ouais vas y, là t'es dans la merde j'lui ai dit. Parc'que moi, il m'a jamais vu jouer au rugby en fait. Ça fait pas longtemps qu'j'suis à la une. Et j'étais pas. J'ai jamais joué au rugby avec lui. Alors que les autres, ils savent que ça va, j'sais bien jouer, j'me demerde. Ils m'disent pas ça tu vois (sourire). Et donc il m'a dit ça. Ça m'a fait rire un peu sur le coup quand y m'a dit ça parc'que j'savais que, qu'il allait, qu'il allait tomber, que j'allais l'plaquer. Donc voilà, on a joué j'l'ai plaqué et voilà, il a pas été très content, après voilà.

Et l'empoignade alors, comment ça s'est passé ?

J'ai réfléchi, j'ai réfléchi. J'ai réfléchi, ça s'passe vite mais j'ai réfléchi. Parc'que je savais que si j'l'aurais frappé, euh le QD et le reste. Là, moi en fait, y faut vraiment pas que j'ai des, que j'ai des soucis parc'que voilà, j'aim'rais bien faire un aménag'ment de peine en septembre, mi-septembre ou quoi. Moi, j'sais qu'j'ai pas l'droit à l'erreur. Donc voilà, j'me contiens. J'me contiens beaucoup même. Le truc c'est j'me contiens et beaucoup. Franch'ment, j'me contiens. Parc'que, si j'me laisse aller euh comme ma tête me le dit. 'fin pas ma tête, comme mon corps plutôt m'le dit, parc'que ma tête elle m'dit pas ça et bé c'est vrai que voilà. Parc'que des fois, des fois, j'ai les nerfs et tout. Et c'est vrai qu'ça s'rait, ça s'rait plus, ça s'rait mieux de répondre, de lâcher direct tu vois, de répondre direct. En fait, ça s'rait larg'ment plus facile. Parc'que quand, genre j'me contiens, après j'ai les boules tu vois. J'suis en cellule, et j'me dis putain et tout. Alors qu'y y'a, y'a six mois, ça s'rait pas passé comme ça. Six mois y'aurait eu embrouille, j'aurais mis mon poing et voilà tu vois. J'aurais terminé au

*QD. Main'nant, voilà j'sais pas voilà, c'est différent. En fait, en fait, c'est plus (silence) comment dire. Menacer, tu vois. Intimider plutôt que mettre le poing. Genre, quand on s'est attrapé, c'était genre à celui qui baisse pas les yeux tu vois. Genre à dire des trucs menaçant tu vois (sourire).*

Comme quoi ?

*Euh, euh, voilà euh, tu cherches quoi, j'veis t'enculer, j'veis t'niquer, voilà, j'sais pas. C'est des trucs qui sortent sur le moment tu vois ».*

Fahd exprime son intérêt à éviter la confrontation. Menacer et s'empoigner sans aller jusqu'à s'affronter semblent être une posture adéquate pour plaire aux détenus qui assistent à la scène ainsi que pour préserver son image face aux exigences de l'institution. L'attitude de Fahd n'est pas entendue par ses codétenus comme un refus d'entrer dans la bagarre et n'occasionne pas le stigmate qu'entraînerait une attitude jugée insuffisamment virile. En ce sens, l'adolescent ne perd pas la face dans la mesure où il se poste face à son agresseur. Dès lors, le recours à l'intimidation permet d'engager son honneur dans un rapport de force sans que les actions menées sur la scène publique ne soient estimées contraire au règlement de l'EPM. Se soustraire à la sanction en préservant la face à l'égard des acteurs présents constitue les effets attendus d'un procédé orienté vers l'élaboration d'une *posture biface*.

La situation suivante révèle une stratégie similaire.

Kader et Smaïn débute l'« *activité cuisine* » en compagnie de trois autres détenus, Sabine, Henry et Joaquim. Côte-à-côte, ils préparent une pâte à choux. Appliqué à l'exercice, Kader entame une conversation avec Smaïn.

« Kader : *Oh, pourquoi tu parles hein ?*

Smaïn : *Quoi ?*

Kader : *Oh, pourquoi tu parles hein ? Pourquoi tu fais la grosse bite comme ça ? T'es un junky.*

Smaïn (s'adresse à Joaquim situé en face de lui) : *Qu'est-ce qu'il a hein ?*

Kader : *Pourquoi tu parles hein ? De ta cité de merde là. Mama "La Paillade". Sale junky ouala.*

Smaïn : *Quoi, bah je parle pas. Bah, t'es un junky ouala.*

Kader (le sourire crispé, tourne la tête et regarde Smaïn fixement dans les yeux) : *Quoi un junky ? Arrête ouala, sinon ça va être au physique ouala. Arrête ».*

Kader (seize ans, seconde incarcération pour vols, en réunion) use de l'intimidation pour ne pas avoir à entrer dans une altercation physique avec Smaïn. En engageant la joute verbale, il entend ainsi discréditer l'adolescent sous les regards interloqués de Sabine, Henry

et Joaquim, les autres détenus participant à l'activité. En centrant la discorde sur le lieu dont Smaïn est issu (la Paillade est un quartier populaire de Montpellier), Kader pense être en mesure de le faire passer pour un étranger n'ayant en aucune façon le droit de vanter les mérites d'un quartier montpelliérain face à des détenus qui pour la plupart sont issus de la proche banlieue toulousaine. Autrement dit, faire valoir les qualités d'un territoire autre que Toulouse à l'EPM de Lavaur semble considéré par Kader comme un affront puisque par . A cet égard, il se forme au sein du groupe de détenus une sorte de « "communauté culturelle" (codes vestimentaires, linguistiques, artistiques...), à la fois spécifique des "jeunes de cités" (rap...) et du lieu (surnoms...). Par exemple, lorsqu'un jeune introduit une mode vestimentaire (qu'il a généralement lui-même repéré sur un jeune d'une autre cité), on en discute, et si les leaders du groupe l'adoptent, tous en font souvent autant. La façon de saluer est, elle, devenue particulièrement codée. Il y a quelques années, seule la traditionnelle poignée de main était utilisée, alors qu'aujourd'hui il existe une multitude de façons de saluer, correspondant à la bande ou à "la cité", et qui évoluent en permanence, comme les surnoms des jeunes » (Sauvadet, 2004, 119).

L'offense mérite ainsi réparation. Le regard de Kader tourné en direction de Smaïn ainsi que les insultes proférées constituent les instruments de la menace. Ne pas en venir aux mains passe par l'obligation pour l'adolescent de produire un avertissement suffisamment convainquant pour que Smaïn daigne ne pas donner suite à l'altercation. Dès lors, la joute verbale s'interrompt brusquement lorsque Kader évoque l'éventualité d'une confrontation physique. La discorde se solde par la victoire de Kader dans la mesure où l'adolescent parvient à faire taire Smaïn. Il convoque ainsi les avantages liés à son succès – s'obstiner à assoir sa réputation de bonhomme au sein du groupe – en échappant aux risques d'être lourdement sanctionner par le professeur technique responsable de « *l'activité cuisine* ».

*c. « Péter un plomb » : quand le maintien d'une posture biface devient impossible*

Si la majorité des détenus s'efforce de préserver le cours normal de l'interaction en affichant une *posture biface* à l'égard des acteurs de la situation, il arrive parfois que « la rage » (Dubet, 2008, 116) nourrie par un sentiment d'impuissance face au processus de domination générale qui règne en détention se manifeste, anéantissant ainsi une partie des efforts fournis. L'expérience de Fahd lors de sa seconde incarcération à l'EPM de Lavaur en atteste.

Je suis en face de la fenêtre d'Ahmed (le marqueur rouge sur la figure 4 ci-dessous). Je discute avec lui, lorsque j'entends Fahd crier. Il colle son front contre les barreaux de sa cellule, située au sein de l'« *unité de vie une* » (le marqueur noir sur la figure 4 ci-dessous) et hurle en direction de Pascal, le premier surveillant qui traverse la cour.



**Figure 4 : Positions de Fahd et moi-même**

« Fahd : *Oh gradé, oh gradé. Oh viens steplé. Oh, oh viens.*  
(Le premier surveillant s'arrête devant la fenêtre de Fahd).

Pascal : *Ouais.*

Fahd : *Oh, Alexis, oh il veut m'faire manger en cellule là. Oh, oh il a pas l'droit là ? Oh, j'ai rien fait, oh il a pas le droit ?*

Pascal : *Attends, t'enflamme pas, j'vais voir.* (Pascal entre dans l'« *unité de vie une* » puis en ressort quelques minutes plus tard. Il s'arrête devant la fenêtre de Fahd). *Tu manges en cellule.*

Fahd (crie) : *Non, y'a pas d'raisons. Y'a pas d'raisons. J'te dis, j'vais péter un plomb. J'vais péter un plomb. J'te l'dis.*

Pascal : *Calme-toi. Ecoute, je vais voir, mais tu vas manger en cellule je pense.*

Fahd : *Non j'vais péter un plomb. J'te l'dis. j'vais péter un plomb ».*

Pascal traverse la cour pour se rendre en zone administrative. Quelques minutes plus tard, une éducatrice vient apporter le plateau repas à Fahd. Situé face à l'unité de vie deux, j'entends le mineur jeter le plateau et pousser de nombreux cris. Il ouvre et ferme violemment ses fenêtres, à plusieurs reprises, de façon à ce que le verre finisse par se briser. Il casse ensuite l'écran de sa télévision. Tous les détenus présents dans leurs cellules se taisent et écoutent l'incident se dérouler, la tête appuyée contre les barreaux. Ahmed s'adresse alors à moi : « *C'est la mort hein ? Tu vois, c'est ça l'EPM* ». Une dizaine de surveillants entrent dans l'« *unité de vie* ». Fahd poursuivant le saccage de sa cellule en guise de protestation hurle par sa fenêtre « *dégagez, j'vais tous vous tuer* ». Après plusieurs minutes, le bruit cesse. Une douzaine de surveillants escortent le jeune détenu jusqu'au QD. Le silence règne alors dans la cour centrale, Fahd marche, la tête baissée, au centre du cercle opaque formé par les personnels de l'administration pénitentiaire.

Lors du second entretien, Fahd revient sur l'incident ainsi que sur les principaux antécédents qu'il partage avec Alexis, surveillant à l'« *unité de vie une* ».

« Déjà, ça s'est passé avec ce surveillant que je déteste. Il m'a fait aller au mitard pour rien. Et quand j'te dis pour rien, c'est vraiment, vraiment pour rien. J'te jure quand j'te dis qui m'a fait rentrer au mitard pour rien. C'est la vérité. J'ai rien à te prouver tu vois, t'es pas, ça y est c'est passé et voilà. Ils m'ont enfermé au QD et deux fois pour rien. Il a menti. Une fois, il est passé d'avant ma fenêtre et j'te jure qui m'a craché d'ssus. Il a voulu cracher comme ça, il m'a pas touché. Il a voulu cracher, j'ai fait ça (Fahd mime de se décaler vers la droite), et j'lui ai recraché dessus. Il m'a insulté ma mère et tout. Et il m'a insulté et tout, sur ma mère. Et j'te jure qu'il m'a craché en premier. Et il a mis, après il a mis son rapport en disant que j'lui avais craché d'ssus, que j'l'avais insulté. Donc j'suis passé pour insulte et crachat sur un surveillant alors qui m'avait craché avant. Après un deuxième où il est passé d'avant ma f'nêtre, il me dit bon, tu m'insultes ok. Alors qu'j'étais à la f'nêtre t'as vu, j'étais posé j'l'ai même pas insulté. J'me suis dit bon c'est bon, il m'a d'jà fait aller au mitard pour rien. J'le r'garde pas, j'le calcule pas. Il vient, il m'dit, il m'dit, il m'dit oh tu m'insultes ok. Alors il a dit q'y'avait une personne qui l'avait insulté. Moi j'pensais qu'c'était pas vrai t'as vu. Alors qu'après j'vois un surveillant, y vient, y m'dit bon t'as un rapport. J'avais les nerfs. Tu vois quand y'a un surveillant, y vient, y te dit, t'as un rapport alors qu't'as rien fait. Tu vois ça met les nerfs quand même. Y'a d'quoi pété un cable. Tu te dis oh. Il profite de son, de son statut. Voilà après. Après voilà. Voilà, ça c'était avant le pétage de plomb ».

Fahd décrit avec précision « la relation “conflictuelle” » (Rostaing, 1997, 227) qu'il entretient avec Alexis avant l'incident. L'adolescent retrace alors le déroulement d'évènements survenus préalablement à son « *pétage de plomb* » et pour lesquels il estime avoir été abusé par le surveillant de l'« *unité de vie* ». A cet égard, « l'évitement » employé par certains professionnels dans le but d'atténuer les tensions et de « reporter le conflit direct » (Rostaing, 1997, 233) semble ne pas être la stratégie première avancée par Alexis. Les provocations et les brimades constituent le modèle de relation privilégié par le surveillant. Néanmoins, au retour de Fahd, suite à son séjour au quartier disciplinaire, Alexis semble vouloir instaurer une certaine distance avec l'adolescent afin de ne pas risquer l'altercation. Contourner l'éventualité d'un conflit suppose de priver le jeune détenu de plusieurs moments d'activité auxquels il est sensé devoir participer. Ce stratagème constitue le point de départ de l'incident sur lequel Fahd revient lors de l'entretien.

*Donc pour en rev'nir à l'unité une. Ce jour là, il m'a dit toi, tu restes en cellule. J'dis quoi j'reste en cellule ? Pourquoi j'reste en cellule ? J'ai rien fait, tu peux pas m'laisser manger en cellule. Il m'dit à si, si, si ben j'vais t'montrer qu'je peux. Tu manges en cellule. Donc j'appelle le premier surveillant qui est dehors. Le gradé qui, qui. J'lui dit est c'qu'il a la possibilité d'me faire manger en cellule alors que j'ai rien fait ? Il m'dit attends, j'vais voir ça. Il r'vient. Le premier surveillant il m'dit ouais, il a voulu t'faire manger en cellule parc'qu'il a voulu éviter que ça s'passe mal parc'que peut être ça aurait pu se passer mal ou, en collectif euh. Pour prendre des précautions. Alors que tu vois ça l'amusait à lui. C'tait seul'ment pour m'faire chier. Il savait très bien que j's'rais sorti, j'aurais mangé en collectif et j'irais avec les autres. Il s'rait pas plus passer queque chose que, tu vois. C'est juste pour m'faire chier pour m'faire manger en cellule. Donc voilà c'est. Après moi j'ai, j'étais en plus à bout de nerfs ce jour là. Donc voilà j'ai pété un plomb et j'ai tout cassé. Et surtout quand il est venu m'apporter l'plateau, j'l'ai jeté contre le mur. Voilà, j'avais plus faim, j'avais plus.*

C'est à dire qu'il est venu dans ta cellule t'apporter le plateau ?

*Non, il a pas fait en fait, c'est une éducatrice qu'est venue, qu'est venue m'apporter l'plateau. Lui, il était derrière. Voilà j'ai j'té l'plateau. J'ai tout cassé. J'ai cassé les deux vitres, la télé. Tout c'qui était cassable, j'l'ai cassé. Mais j'réfléchissais plus à rien là. J'avais la tête euh. J'avais la rage un p'tit peu tu vois. J'avais la rage. J'avais les nerfs contre lui. Et voilà.*

Et comment ils ont réagi, les surveillants ?

*Après, ils ont attendu que j'me calme. Il m'ont enfermé dans ma cellule en fait. Ils ont refermé la porte. Ils ont attendu qu'j'me calme. Une fois qu'j'étais calmé, le capitaine il est venu, il m'a parlé tranquil'ment et tout. Parc'que moi en fait c'qui s'est passé à chaque fois. Jamais ils m'ont fait une clé d'bras pour m'emmenner au QD. Jamais. A chaque fois, il m'dit bon tu vas au QD. Ok, j'y vais. Mais pas b'soin d'clé de bras. Pas besoin de rien tu vois. On m'demande d'aller au QD. J'les suis, je vais au QD. Pas besoin d'attraper comme y font avec, avec, certains. Ils les écrasent, y font une clé d'bras. Non, non pas besoin d'tout ça. Et donc voilà. Donc après j'suis allé au QD, en prévention deux jours. Et j'suis sorti, j'suis sorti à la sortie d'l'a prévention ».*

*Etre un bon détenu, capable de fournir les gages de son adhésion au projet éducatif de l'EPM, devient insupportable lorsque le sentiment d'injustice se fait trop sentir. La situation dans laquelle se trouve Fahd – contraint d'endurer l'injustice dont il est la victime – provoque la colère de l'adolescent. En le privant d'un repas partagé avec le groupe sans raison apparente, Alexis provoque une situation au sein de laquelle le jeune détenu perd tout discernement et dévaste en grande partie sa cellule : « tout c'qui été cassable, j'l'ai cassé ».*

Ainsi, le maintien d'une *posture biface* n'apparaît pas total au cœur des expériences de détention des adolescents incarcérés à l'EPM de Lavaur. Dans certaines situations où le rapport asymétrique entre les personnels et la population détenue est rendu trop visible, se contrôler devient impossible, anéantissant ainsi la capitalisation des avantages produits *via* l'expression du « *se faire bien voir* ».

## 2. Don et contre don : les avantages de « *se faire bien voir* »

« *Se faire bien voir* » comprend un ensemble de pratiques motivées par les profits qu'une attitude jugée conforme permet d'envisager. En ce sens, les logiques d'action permettant d'afficher la figure du *bon détenu* convoquent un agir rationnel tel que Max Weber (1995, 57) le définit : « agit de façon rationnelle en finalité celui qui oriente son activité après les fins, moyens et conséquences subsidiaires et qui *confronte* en même temps rationnellement les moyens et les fins, la fin et les conséquences subsidiaires et enfin les diverses fins possibles entre elles. En tout cas, celui-là n'opère *ni* par expression des affects (et surtout pas émotionnellement) *ni* par tradition ». Il existe ainsi des avantages à passer pour le *bon détenu*. Etablir un rapport négocié avec les différents acteurs de la détention permet de se voir accorder certains privilèges améliorant le quotidien de l'incarcération. L'usage d'une *posture biface* permet d'une part de s'attirer les faveurs des membres du groupe (favorisant par exemple l'inscription du jeune détenu à l'intérieur des réseaux d'échanges de produits licites ou illicites) et d'autre part de bénéficier de certains avantages mis en place par l'institution et visant à récompenser les adolescents pour leur bonne conduite.

Les adolescents sont ainsi positionnés au centre d'un système de rétribution mis en place par l'établissement. L'institution confère un cadre formel à certains privilèges mis à disposition des détenus dont les attitudes sont jugées fidèles au règlement. Dès lors, outre certains traitements singuliers s'exprimant au jour le jour et fonctionnant sur le principe du don et du contre don, deux récompenses majeures peuvent être mises en œuvre à la suite du témoignage d'une bonne conduite : d'une part, l'opportunité de participer à des activités supplémentaires et en particulier à la pratique du sport (permettant de rompre avec l'enfermement en cellule au profit d'un engagement dans les dynamiques de groupes, les adolescents cherchant à se retrouver entre eux afin de partager de franches rigolades, de faire le récit des « *affaires* » pour lesquelles ils se trouvent emprisonnés, de bénéficier de la possibilité d'échanger des produits licites ou non, de s'engager à l'intérieur de joutes verbales et physiques etc...), et d'autre part, la possibilité d'être positionné en « *unité de vie cinq* »,

qualifiée par plusieurs personnels « *d'unité de confiance* ». « La connaissance intime » (Goffman, 1968, 267) du système par les jeunes détenus constitue alors une ressource sur laquelle ils se fondent afin de mettre en scène les conduites susceptibles de favoriser ces récompenses institutionnelles.

a. *Surinvestir les activités collectives*

Quitte à subir des sanctions, les jeunes incarcérés peuvent mettre en place des stratégies plus ou moins élaborées de refus ponctuels (par peur de croiser un autre détenu, par exemple) ou durables de toutes ou partie des activités qu'ils sont sommés de suivre. Mais ils peuvent, tout aussi bien, choisir de surinvestir les temps collectifs pour échapper à la punition par excellence que représente la privation de liberté incarnée par l'enfermement en cellule. Les propos tenus par Abdel, Malek et Joaquim attestent leur volonté de s'engager dans de nombreuses activités collectives.

« T'es en demande de plus d'activités ?

*Ouais, le moniteur de sport. Que le sport. Parc'que les autres c'est pas la peine. Que le sport où on demande euh si s'il peut nous prendre et y nous prennent. Des fois. Ça dépend les moniteurs aussi. Souvent ça » (Abdel).*

« C'est mieux, c'est mieux les activités. Ça passe le temps. Tu parles avec les gens Tout ça. Et en cellule t'es tout seul, tu pêtes les plombs aussi euh. [...] Moi je demande toujours plus de muscu. Ça m'défoule, c'est du sport euh, j'aime bien » (Malek).

« Je demande à avoir du sport des trucs comme ça. Les profs de sport y m'prenaient en sport. Les activités du socio des trucs comme ça, si tu l'as pas, tu l'as pas. Tu peux pas y'aller c'est un groupe, c'est comme ça. Après le sport, tu peux y'aller, c'est comme ça j'sais pas c'est. C'est pas pareil » (Joaquim).

Toutefois, si les garçons semblent « *en demande* », tels que certains professionnels l'énoncent, les jeunes détenus ne convoitent pas l'ensemble des activités proposées par la structure. Le sport constitue la pratique essentiellement prisée par les adolescents. La capacité de l'activité sportive à constituer un espace ludique autorisant la libération des énergies et tolérant la mise en œuvre de pratiques dissidentes<sup>3</sup> provoque l'émergence d'un intérêt pour le

<sup>3</sup> Pour une analyse de la nature permissive du sport à l'EPM voir notamment « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour la « *grosse bite* » », « *Surcodage sexué* et activités sportives ».

sport en EPM. Les moniteurs de sport sont alors la cible de demandes incessantes lors de leur passage devant les fenêtres des cellules. Leurs déplacements sont ponctués par des « *Oh y'a quoi là ? Y'a quoi ?* » et autres « *Oh tu m'prends ?* » face auxquels les agents chargés de l'activité sportive semblent parfois désarmés.

« *Ben ouais t'essaies de les prendre. Ils sont là, ils te demandent. Voilà. Tu les prends sinon après c'est limite.*

Limite comment ça ?

*Ben si tu les prends pas, ils t'insultent, ils t'en font baver. Des fois, vaut mieux aller dans (silence) les caresser dans le sens du poil ces minots j't'assure (sourire) » (Justin).*

« *Ben, c'est qu'ils sont toujours en demande de sport. Que de rester en cellule, ils préfèrent faire un foot. Ça c'est normal. Mais euh, nous comment on ? C'est difficile quoi. Parce y'a des jeunes qui vont nous détester parce que, voilà, on leur a dit non, j'te prends pas en sport. Pour telle ou telle raison, ils vont pas l'entendre. Et d'autres, ben, ça dépend, ça dépend le caractère du jeune, le feeling, le contact que t'as avec le gamin quoi » (Abel).*

Dans cette perspective, les espaces négociés, se formant dans la cour centrale lorsqu'un moniteur de sport rencontre un détenu ou s'arrête devant une fenêtre de cellule, sont fondés sur la base du donnant-donnant. Ainsi, les réponses faites aux adolescents s'inscrivent pour la plupart dans une volonté de préserver la relation détenu/personnel. Régulièrement, les trois moniteurs de sport, Marc, Justin et Abel, acceptent de modifier leurs listes en accueillant un nombre plus élevé d'adolescents à la condition que ces derniers témoignent d'une bonne conduite. Les indicateurs d'un comportement conforme ne semblent toutefois pas formalisés. Aussi, une insulte lancée le matin même, un comportement jugé déplacé lors d'une séance précédente, un rapport conflictuel avec un détenu, ou encore « *l'expérience* » c'est à dire la propension à pressentir les mauvaises intentions d'un adolescent à l'égard de l'activité constituent les éléments informels susceptibles d'influencer la décision prise la plupart du temps dans l'instant.

Afin de limiter les risques de refus, les adolescents incarcérés font preuve d'inventivité et tentent de produire les conditions pour « *se faire bien voir* ». Les moniteurs chargés de l'encadrement des activités sportives sont ainsi les destinataires de marques de familiarité, les jeunes détenus n'hésitant pas à passer leurs bras autour de leur cou, à leur taper sur l'épaule ou dans le dos, à leur demander des nouvelles de leurs proches, à écouter leurs plaintes et à les conforter dans leurs opinions. Ces stratagèmes, auxquels s'ajoute parfois la flatterie,

permettent « *de passer le temps* », les adolescents étant constamment à la recherche de dérivatifs afin « *d'oublier la prison* ». Elles recèlent toutefois une seconde fonction : inscrire dans l'interaction les signes distinctifs de la « *déférence* » (Goffman, 1974, 50) autorisant la création d'un terrain favorable à l'aboutissement de la demande. A plusieurs reprises, les conversations se soldent par une sollicitation, le détenu insistant pour que le moniteur de sport l'accepte dans la prochaine activité.

Si les garçons émettent régulièrement ce genre de suppliques, ce n'est que très rarement le cas des filles.

« *J'sais pas non. On n'a pas l'droit, j'crois j'sais pas. Faut d'abord d'mander à la surveillante et après elle, elle demande. Mais j'sais pas. Non j'fais pas ça* » (Nina, seize ans, seconde incarcération pour vols, intrusion chez un particulier et fugue du centre éducatif fermé dans lequel elle avait été placée).

« Tu trouves pas que y'en a déjà trop ?  
*Des activités. Non, non y'en a jamais trop. C'est quand l'emploi du temps il est rempli tu vois qu't'es content, que la journée elle passe vite, que tu t'dis, la s'maine elle est tranquille. Alors que quand, qu'il est tout vide et bé voilà, tu sais qu'ça va être la mort. Ouala.*  
Et du coup, ça t'arrive de demander des activités en plus, qui ne sont pas sur ton emploi du temps ?  
*Non, non.*  
Par exemple en sport. Les garçons le font souvent. Toi non ?  
*Mais les garçons, ils les prennent. Mais nous, ils nous prennent pas nous. Nous, nous. Dis toi que moi j'avais. Sur mon emploi du temps y'avait marqué sport co, ils m'ont pas pris. Parce qu'il était tout seul. Alors, il m'a dit qu'il pouvait pas me prendre et tout. Surtout quand c'est Marc. Après Justin ça va. Mais quand c'est Marc, je lui d'mande même pas parce que je sais qu'c'est non direct. C'est même pas la peine de lui d'mander* » (Fadéla).

Apparaît ainsi une distinction dans la propension à surinvestir les activités collectives chez la plupart des filles détenues. La pratique consistant à interpellier le moniteur de sport traversant la cour centrale semble dénuée d'intérêt pour les adolescentes interrogées. En atteste la méconnaissance de Nina concernant la marche à suivre pour capitaliser un nombre plus important d'heures hors de sa cellule. Egalement, pour les quelques détenues engagées dans la réclamation d'un nombre supérieur d'activités notamment sportives, il semble qu'elles

se heurtent à des refus quasi systématiques. Marc insiste ainsi sur les motivations le conduisant à rejeter les suppliques des quelques adolescentes qui le sollicitent.

« Y'a pas de général, on peut pas faire du général. Parce que d'une séance sur l'autre, ça peut changer, parce que d'un gamin à l'autre ça va changer. En gros, j'les trouve un p'tit plus excités ou à faire du n'importe quoi quand y'a des filles qui sont présentes sur l'activité. Voilà, ensuite quand ils sont entre eux, (soupir), ça joue un p'tit peu les coqs, celui qui a un peu plus de gueule que l'autre. Mais ça reste, euh, gérable, c'est-à-dire, bon tu dis, bon les gars vous vous calmez ou vous allez en cellule, par exemple, bon en principe ça fonctionne. Quand y'a des filles, ça fonctionne moins bien puisque, bon ben forcément, ça gonfle le torse, attends tu vas pas me dire ça à moi, voilà. Sinon en général, donc voilà quoi.

[...]

Les filles, euh, (soupir), elles manquent totalement d'inertie (rires). Même en les poussant, tu fais rien avec. Enfin, il faut être sur le rapport de séduction un p'tit peu, jouer le, euh. Avec Sabine, par exemple, j'ai l'impression de jouer le papa, tu vois c'est. Avec Fadéla, c'était sur un autre plan. Tu vois c'est toujours un rapport, comme ça, euh, comment dire, de proximité avec les filles. Faut que tu rentres dans la proximité. Pour pouvoir réussir à leur faire faire quelque chose. Euh, Sabine, euh, j'arrive à la faire pédaler, euh jusqu'à, entre vingt minutes et trois quarts d'heure des fois, quand elle est bien lunée. Même Sofia, j'arrivais à la faire pédaler pendant vingt minutes sur le vélo. Enfin quand les garçons étaient en foot. Sinon, quand on est dans l'activité muscu, c'est on pose ses fesses et, bon. Et ça c'est commune à toutes les filles, hein ».

La mixité semble poser des difficultés dans la gestion quotidienne des groupes de détenus à l'intérieur des activités sportives. Dès lors, les réticences de Marc à répondre positivement aux suppliques de Fadéla peuvent s'expliquer d'une part en raison de la nature des relations qui peuvent se construire entre les filles et les garçons lors d'une activité et d'autre part du fait de la contrainte pour le moniteur de sport d'entretenir un rapport de proximité voire de séduction avec les adolescentes détenues afin de les amener à avoir une pratique physique modérée.

Par ailleurs, les filles en viennent à revendiquer un désintéressement à l'égard des heures dédiées au sport, démarquant ainsi leurs actions des pratiques menées par les garçons. Sofia explique par exemple que « non, non on n'est pas des gadjos. On est des filles quand même. On n'est pas des gadjos. C'est les gadjos qui demandent plus de sport. Nous on demande pas à faire plus de foot ou d'muscu ou de j'sais pas quoi là (lève brusquement sa main droite du bas vers le haut). Crois-pas. Nous on fait pas ça hein ». Le refus de s'engager dans une

complainte toujours plus pressante à l'encontre des moniteurs de sport participe à l'expression du surcodage sexué. Revendiquer sa féminité s'appuie alors sur une pratique de la discrétion – impliquant de s'écarter des paroles proférées aux fenêtres et entendues par l'ensemble de la détention – et s'opposant aux interpellations viriles des garçons fondées sur les cris accompagnés de grands gestes de la main. De surcroît, l'expression de l'identité féminine passe par une aversion face aux sports identifiés comme masculins et proposés par la structure.

La retranscription de l'emploi du temps de Malek illustre ainsi le processus de réappropriation du temps cellulaire alors remplacé par une large participation aux activités sportives (confère tableau 6 ci-dessous).

MALEK – UNITE DE VIE UNE							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
7h30	Réveil <i>(Ne se lève pas)</i>	Réveil <i>(Ne se lève pas)</i>	Réveil	Réveil	Réveil <i>(Ne se lève pas)</i>	Réveil <i>(Ne se lève pas)</i>	Réveil <i>(Ne se lève pas)</i>
8h00	Petit déjeuner en collectif <i>(Reste en cellule)</i>	Petit déjeuner en collectif <i>(Reste en cellule)</i>	Petit déjeuner en collectif	Petit déjeuner en collectif	Petit déjeuner en collectif <i>(Reste en cellule)</i>	Petit déjeuner en collectif <i>(Reste en cellule)</i>	Petit déjeuner en collectif <i>(Reste en cellule)</i>
8h30	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule
9h00	Français	Badminton	Histoire	Musculation	Cellule	Cellule	Médiathèque
10h30	Mathématiques	Français	Mathématiques	Badminton	Téléthon Course relais	Musculation	Musculation
12h00	Repas en collectif	Repas en collectif	Repas en collectif	Repas en collectif	Repas en collectif	Repas en collectif	Repas en collectif
13h00	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule
14h00	Musculation	Cuisine	Basket-Ball	Entretien psychologue	Téléthon Musculation	Jeux de Dames	Basket-Ball
15h30	Goûter en cellule	Goûter en cellule	Goûter en collectif	Goûter en cellule	Goûter en collectif	Goûter en cellule	Goûter en cellule
16h00	Code de la route	Rugby	Activité décoration	Rugby	Cellule	Stretching	Football
17h30	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule	Cellule
18h00	Temps collectif	Temps collectif	Temps collectif	Temps collectif	Temps collectif	Temps collectif	Temps collectif
19h00	Repas en cellule	Repas en cellule	Repas en cellule	Repas en cellule	Repas en cellule	Repas en cellule	Repas en cellule

Temps programmés  
 Temps négociés

Tableau 6 : Emploi du temps de Malek

La reconstruction de l'emploi du temps de Malek est réalisée à partir du recensement des activités réellement effectuées par le détenu durant une semaine. En suivant l'adolescent et en participant avec lui aux activités programmées, nous sommes en mesure de saisir la manière dont son emploi du temps se reconfigure quotidiennement par la négociation d'un certain nombre de moments. Les temps ayant donné lieu à des modifications sont grisés. L'analyse du tableau atteste la tendance à surinvestir le programme d'activités mis en place par l'EPM. Le processus de réappropriation des temps cellulaires s'oriente principalement vers un engagement dans les pratiques sportives. Malek parvient à traiter avec les personnels responsables de l'encadrement de manière suffisamment efficace pour lui assurer une participation en musculation, en rugby, en badminton ainsi qu'en football. Une conversation avec Justin lui permet par exemple de prendre part à l'activité rugby organisée mardi en début d'après-midi.

Malek termine sa leçon de français. Durant le mouvement qui le ramène en « *unité de vie une* », il croise Justin et l'interpelle.

« Malek : *Oh, oh, y'a quoi là à deux heures, y'a quoi ?*

Justin : *Rugby.*

Malek : *Oh, oh tu m'prends ?*

Justin : *Ah, j'sais pas, on verra si j'ai pas trop de monde.*

Malek (lui tape sur l'épaule) : *Ah merci.*

Justin : *Mais si j'te prends c'est pour pratiquer. Tu fais pas l'con ?*

Malek : *Ouais, ouais t'inquiètes ?* (L'adolescent court ensuite rejoindre le surveillant en train de maintenir la porte de l'« *unité de vie une* » ouverte) ».

Négocier afin d'accumuler des heures hors de la cellule s'effectue la plupart du temps lors de conversations informelles, durant les mouvements ou dans les couloirs avec le surveillant responsable de l'« *unité de vie* » et/ou le chargé d'activité. La participation de Malek au goûter puis à l'activité décoration ainsi que son désir de réaliser un entretien avec la psychologue sont traités par Gérard à la demande de l'adolescent. Le surveillant insiste alors auprès de l'éducatrice et de la psychologue afin d'obtenir leur accord et inscrire le jeune détenu dans ces activités supplémentaires. Toutefois, si l'analyse révèle une volonté évidente de capitalisation d'un certain nombre de pratiques notamment sportives, elle indique également le refus de participer à d'autres moments de collectivité. Ainsi par exemple, le petit déjeuner est quasi systématiquement refusé par Malek. Prétextant vouloir dormir, l'adolescent s'oppose à la demande du surveillant, exigeant sa participation au premier instant de collectivité de la journée. Ainsi, durant une semaine l'adolescent refuse à cinq reprises de

prendre son petit-déjeuner sans qu'il en soit inquiété. Le temps partagé entre les acteurs professionnels (surveillants et éducateurs) et les mineurs détenus gagne, en effet, en importance et en durée à l'intérieur des EPM : les premiers réveillent les seconds le matin, prennent tous leurs repas avec eux, les accompagnent parfois en activités, gèrent les temps collectifs dits « *de détente* » l'après-midi et le soir... Si bien que la distance physique, caractéristique des autres modes de gestion pénitentiaire ayant cours dans les quartiers mineurs, s'amenuise au profit d'un rapport de plus en plus étroit avec le détenu allant parfois jusqu'à la promiscuité. De fait, le maintien de l'ordre carcéral ne peut se fonder sur un mode uniquement coercitif, les surveillants s'appliquant, au quotidien, à éviter les conflits et les brimades en généralisant le recours à la négociation propre à leur garantir une paix relative en détention.

Dès lors, le cas de Malek illustre la manière dont la plupart des jeunes détenus tentent de se soustraire à l'enfermement cellulaire en s'engageant à l'intérieur de temps collectifs supplémentaires. Bien que le procédé ne soit pas systématique – la plupart des filles et quelques garçons détenus s'affranchissent d'un surinvestissement de leur emploi du temps<sup>4</sup> - la majeure partie de la population incarcérée à l'EPM de Lavaur s'inscrit pleinement à l'intérieur de ces stratégies visant une participation accrue à la communauté. A cet égard, notons également l'aptitude de certains mineurs à *grapiller* du temps passé hors de la cellule ainsi qu'à revendiquer le droit d'en profiter dans sa totalité.

« *Ouais, j'sais pas l'aut'jour, les surveillants tout ça. Moi c'que j'aime pas c'est que, tu vois y'a un règlement. Mais y'a des trucs c'est pas écrit sur l'règlement. Et moi rien qu'pour casser les, pour faire chier tu vois c'est. Non c'est pas écrit sur l'règlement, moi j'fais pas ça. C'est pas écrit. J'dis quand ça s'ra écrit, j'e' f'rait. Par exemple, tu vois genre j'r'garde s'cret story. Ça finit à sept heures dix. On doit manger à sept heures normal'ment. J'dis ça va, euh, dix minutes de plus tu vois c'est rien. Euh c'est même pas tu vois, normal'ment à sept heures cinq, c'est fini. Ola, mais attends, elle vient, oh il est sept heures une. J'lui dis quelle heure il est ? Elle m'dit, il est sept heures un. J'dis c'est bon ça finit dans huit minutes, c'est bon. Elle me dit à non, non, non, les heures, c'est les heures. Il est sept heures une, elle dit c'est bon j'éteins. Elle éteint la télé. Parc'que par exemple en collectif, normal'ment on doit descendre à six heures. Des fois, elle vient nous chercher à six heures vingt. Tu vois c'que j'veux dire. J'dis, soit tu viens m'chercher à l'heure et j'descends à l'heure, tu vois. Soit tu viens pas m'chercher à l'heure mais à sept heures, viens pas m'dire de pas mettre la télé tu vois. C'est toi qu'est pas v'nu*

<sup>4</sup> Voir notamment « Septième chapitre. *Passer inaperçu*. Etre désigné en tant que « victime » ».

*m'chercher à l'heure. J'ai, moi j'éteins pas la télé à l'heure. Oh mais t'essaies de négocier là ? Je négocie pas. Les règles c'est les règles non ? Tu vois » (Nina).*

S'émancipant partiellement de la contrainte de l'encellulement, les jeunes détenus s'engagent alors d'autant plus dans le dispositif éducatif et renforcent, en retour, les effets supposés de ce dernier sur eux-mêmes. Ils sont ainsi les victimes de « la violence symbolique » produite par l'institution-EPM, « cette forme particulière de contrainte qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité active – ce qui ne veut pas dire consciente et volontaire – de ceux qui la subissent et qui ne sont déterminés que dans la mesure où ils se privent de la possibilité d'une liberté fondée sur la prise de conscience » (Bourdieu, 1989, 12). Sollicitant toujours plus d'activités, elles-mêmes toujours plus contraignantes, les mineurs détenus participent, par là-même, à un dispositif de contrôle dont les rouages ont été minutieusement étudiés pour générer, de leur part, acquiescements tacites, appréciations positives voire effets de surenchère inspirés des principes de la servitude volontaire. Cette forme de soumission n'est pas tant une représentation mentale que construisent les mineurs de leur propre situation qu'une croyance pratique rendue possible par l'accoutumance née du dressage des corps permis par les temps collectifs. En tant que microphysique du pouvoir, le projet disciplinaire de l'EPM opère ainsi par incorporation directe.

*b. Mériter sa place au sein de l'« unité de confiance »*

*« C'est une unité dite euh ouverte, dite pour des jeunes qui veulent se préparer à leur sortie. Alors euh comment elle fonctionne. Donc euh, la prise de service. On va dans chaque cellule voir le jeune, savoir s'il est bien là, s'il est bien vivant. La différence avec le quartier mineur, c'est que là moi je, je vais vers lui, je lui serre la main. Bonjour, tu vas bien ? Puis on va déjeuner. Parc'que là le déjeuner se fait à l'extérieur. Au quartier mineur, il s'débrouillait pour déjeuner en cellule. Donc, est c'que tu vas déjeuner ou pas ? Donc euh, après, on s'laisse quelques s'condes pour parler, savoir si à neuf heures y'a un temps repéré école ou sport. J'lui dis à c'moment là de s'préparer, faire son lit, enfin voilà quoi. Après activité. Alors là le port de l'uniforme se fait sentir parc'que j'vais sonder les barreaux, j'vais les fouiller. Voilà j'vais faire divers tâches qui sont propres au surveillant, que j'avais au quartier mineurs ou grand quartier. Après, jusqu'à dix heures et d'mi, j'vais les tâches propres au surveillant que j'vais effectuer. Après, à dix heures et d'mi, général'ment les jeunes qui sont en cellule, je les sors. Après, ça dépend c'est euh ? Est-ce qu'il a envie ? Est-ce qu'il a envie d'sortir ou est-ce qu'il a envie d'se reposer parce que ça je. Y'a pas de soucis pour moi. Un jeune qui n'a rien à faire le matin, n'a pas d'activité, s'il veut dormir euh la*

*matinée, ça m'pose aucun problème, il peut l'faire. Après s'il veut utiliser l'ordinateur, jouer à la X-Box, aux cartes ou quoi, voilà c'est bien aussi. Midi, ils reviennent, ils mangent tous ensemble. Treize heures, réintégration. Jusqu'à treize trente on a une pose. Treize heures trente, quatorze heures on a le, les consignes avec la hiérarchie. Et quatorze on r'vient sur le même type de fonctionnement, c'est à dire. Ben ça dépend, s'il est tout seul, ben j'vais lui proposer soit d'jouer aux cartes avec lui, soit il va s'mettre sur l'ordinateur. Voilà autrement, il part en activité. Jusqu'à quinze heures trente. Quinze heures trente, goûter jusqu'à seize heures. Seize heures, activité ou collectif jusqu'à dix-sept heures trente. Après ici sur la cinq on a, on a, on a voulu que euh dix-sept heures trente, dix huit heures, une plage d'une demi-heure de cellule voilà. Pour poser tout l'monde. On a pensé que ce fonctionnement allait être bénéfique autant pour le, pour le, pour le mineur que pour l'adulte. Ça nous permettait nous de casser un peu cette journée là. Parc'que en fin d'après-midi, s'ils ont eu activité de neuf heures jusqu'à midi, après de quatorze heures jusqu'à dix-sept heures trente, c'est un moment (souffle) qu'on casse là. Voilà c'est cellule. Et à partir de dix-huit heures, à nouveau du collectif. Le projet de l'unité cinq, c'est un peu comme le projet de l'EPM c'est un peu. Y'avait des choses repérées mais après y'avait d'autres choses c'était à remplir. Les temps c'est collectif, collectif, collectif. Voilà c'est tout. Pour les jeunes c'est un maximum de temps en dehors des cellules. C'est le collectif à tout prix. Voilà l'unité au départ elle se résumait comme ça. C'est les vacances en prison. Y'a une console, un barbecue et du collectif à tout va. Et c'est très bien comme ça. Parc'que c'est l'unité qui accueille les bon détenus. Ceux qui se sont assez bien comportés pour mériter tout ça. C'est l'unité carotte. Voilà, en tout cas, comment on voit l'unité cinq à l'EPM » (Nicolas, surveillant à l'« unité de vie cinq »).*

« *Unité ouverte* » ou « *de confiance* », finalement qualifiée « *d'unité à régime de responsabilité* », l'« *unité de vie cinq* » entretient une place singulière à l'intérieur du paysage de la détention. Elle a pour fonction première d'accueillir les jeunes détenus dont la conduite atteste un conformisme à l'égard du projet éducatif. Ils sont sensés témoigner au quotidien d'une attitude n'outrepasant pas le règlement de l'EPM et afficher leur engagement à l'intérieur d'un projet de sortie. Dans cette perspective, les adolescents admis à l'intérieur de l'« *unité de vie* » cinq doivent « *montrer l'exemple* », selon les termes employés par la directrice de l'établissement. Mais les exigences auxquelles les jeunes détenus s'astreignent pour mériter leur transfert supposent que ce régime de détention offre plusieurs avantages.

Cette « *unité de vie* » se dote ainsi de temps collectifs supplémentaires. Comparativement aux autres régimes de détention, les détenus de « *la cinq* » sont susceptibles de passer la journée entière à l'extérieur de leur cellule. Nicolas mentionne à cet égard la nécessité d'instaurer un temps d'encellulement entre dix-sept heures trente et dix-huit heures

afin de « *poser tout l'monde* ». Mais il y a plus. Cet espace de détention se voit attribuer du matériel additionnel. La salle de séjour est pourvue d'un ordinateur avec un accès internet restreint et d'une imprimante, d'une console de salon ainsi que d'un lecteur DVD. Egalement, se trouve dans « *le patio* » un barbecue utilisé principalement les fins de semaine. Les privilèges dont jouissent les détenus lors de leur passage à l'« *unité de vie cinq* » constituent alors les récompenses acquises par le maintien d'une conduite hautement uniformisante. Aussi, les avantages dont tirent parti les adolescents constituent ce que de nombreux professionnels nomment « *la carotte* » : une forme de rétribution destinée aux détenus les plus méritants et cherchant à inciter les autres membres de la population carcérale à adopter une conduite conforme aux attentes de l'institution.

« *La cinq. Y'en a y disent la cinq parc'que c'est un truc de yunkys. Ils disent c'est des yunkys parc'qu'y s'ont la télé, parc'que y s'ont plus de collectifs, y s'ont barbecue le week-end et la X-Box. Et voilà c'est pourquoi. Parc'que c'est des gens et voilà y, y s'en foutent quoi. Ils s'tiennent bien et puis voilà quoi. C'est parc'qu'y font pas les caïds quoi. Alors c'est pour ça y disent que c'est des yunkys. Moi vraiment. Moi j'veux m'tenir bien pour aller là-bas quoi. Parc'que j'sais qu'y s'ont au taquet de collectif, y s'ont la X-Box. Y'a barbecue le week-end. Mais après, moi je sais qu'j'vais pas y'aller parc'que voilà, la cinq. Ça fait trois jours de suite que j'suis confiné, là juste pour ça, là j'irai pas » (Emeric, seize ans, première incarcération pour s'être enfui d'un CEF et pour vols de voitures).*

Les propos tenus par Emeric attestent son engagement à l'intérieur du processus de don et de contre-don. L'adolescent exprime ainsi son envie de rejoindre l'« *unité de vie cinq* » afin de bénéficier des avantages offerts par « *le régime de responsabilité* ». Toutefois, il estime que son comportement au sein de la détention – le jeune détenu est « *confiné* » en cellule au moment de notre entretien – ne l'autorise pas à revendiquer une place à l'intérieur de cette « *unité de vie* ». Les actions méritantes qui accordent le droit à la récompense sont ainsi connues par Emeric. Evaluant sa conduite ainsi que les sanctions auxquelles il est soumis, l'adolescent considère l'impossibilité d'accéder à cet espace de la détention. *Le* système sanction/récompense de l'EPM opère à plein. Son intériorisation conduit le jeune détenu à renoncer à toutes tentatives de réclamation, relatives à son passage à l'« *unité de vie cinq* », auprès de l'institution.

Néanmoins, si « *la cinq* » constitue pour certains jeunes détenus un objectif à atteindre, la plupart des adolescents incarcérés manifestent leur désintérêt face aux avantages proposés par le régime « *ouvert* ».

« D'façon, ceux qui s'font, ceux qui s'font pas embêter, d'jà, ils s'iront jamais à la cinq. La cinq, ils s'font tout l'temps embêter, c'est eux qu'ils s'font tout l'temps embêter. J'irai jamais à la cinq. C'est les victimes qui sont là-bas.

C'est à dire ?

Que des junkys à la cinq. Des merdes. Des merdes (sourire). Des merdes. La cinq, j'sais pas c'est isolé. C'est un autre monde la cinq. Tu vois, t'es loin t'as plus personne, tu pêtes les plombs.

Pourtant y'a des avantages non ?

Ouais t'es bien. Mais les gens qui y'a là-bas c'est pas les gens qui pourraient être tes amis ici. Les gens que tu vois dehors et tout. Euh dehors. Qu'tu connais dehors, ton quartier tout ça. Ils s'ront pas à la cinq. C'est pas, ils sont pas, faut pas leur faire confiance ou pas. Moi j'suis ici, ça s'passe bien avec les surveillants, les éducateurs, tout l'monde. Mais, j'sais pas, c'est, la trois, la deux, la une, c'est le centre. C'est bien, c'est là. Y'a plus d'ambiance là. T'es bien là. A la fenêtre tu sors, tu parles avec tout l'monde. Ça rigole. Tu vas à la cinq, ils sortent pas à la fenêtre. Fenêtre fermée tout l'temps. Télé. Plus d'moral. Moral à zéro. C'est nul. Pourtant, ils ont la play, ils ont la X-Box, j'veux dire. Ils ont collectifs tout l'temps. C'est pas une prison, c'est un foyer quoi. C'est pas une prison, c'est un foyer. Y'a un barbecue, ils ont la X-Box et tout. C'est pas une prison. Un barbecue, c'est trop. La vie d'ma mère c'est trop (sourire). Barbecue ça fait trop foyer, CEF, genre t'es pas en prison et tout » (Abdel).

« *Junkys* », « *merdes* » ou encore « *victimes* » sont les qualificatifs attribués à une poignée de jeunes détenus placés au sein de l'« *unité de vie cinq* ». Le processus de stigmatisation auquel ces adolescents sont soumis témoigne de leurs difficultés à intégrer le groupe et à répondre aux attentes de ses membres. Si l'institution semble reconnaître leur bonne conduite, leur transfert à l'« *unité de vie cinq* » récompensant leur respect du règlement intérieur et leur obéissance face aux attentes des personnels, une partie des détenus les identifie en tant que souffre-douleur. L'image du bon élève, s'exécutant sans résister, cristallise ainsi le stigmate. Au bout du compte, une partie des adolescents incarcérés à l'intérieur de l'« *unité de vie cinq* » ne parvient pas à mettre en œuvre une *posture biface* susceptible d'orienter la situation d'enferment afin qu'elle serve leurs intérêts, donnant les gages de leur adhésion au projet de réinsertion de l'EPM tout en veillant à répondre aux exigences suscitées par les détenus à l'intérieur des espaces collectifs. Dans cette perspective, les tentatives visant à faire siennes les normes et les valeurs défendues par le groupe, attestant la volonté de « s'aligner sur le groupe » (Goffman, 1975, 134), sont vouées à l'échec et jettent ainsi le discrédit sur les « *jeunes de la cinq* ».

« *Isolés* » – l'« *unité de vie cinq* » se trouve à l'extrême droite de la cour centrale (confère figure 1) –, les adolescents astreints à ce régime de détention sont considérés par la plupart des autres mineurs incarcérés comme extérieurs à la vie carcérale, coupés de « *l'ambiance* » et des préoccupations quotidiennes rencontrées par leurs codétenus. Le confort offert par l'« *unité de vie* » entretient alors la distance amenant Abdel à souligner que « *c'est pas une prison, c'est un foyer quoi. C'est pas une prison, c'est un foyer. Y'a un barbecue, ils ont la X-Box et tout. C'est pas une prison. Un barbecue, c'est trop. La vie d'ma mère c'est trop* (sourire). *Barbecue ça fait trop foyer, CEF, genre t'es pas en prison et tout* ». La représentation ainsi partagée rend compte de détenus considérés comme les bons élèves de l'institution n'ayant pas les ressources nécessaires pour supporter l'austérité du cadre carcéral. Dès lors, le lien entre la fragilité présumée de ces adolescents et leur conduite jugée « *irréprochable* » par certains professionnels de la structure entretient le processus d'étiquetage, ces mineurs étant considérés comme des « *victimes* » malmenées durant les temps collectifs et qu'il convient d'extraire de la communauté.

Le stigmatisme est alors renforcé par les procédés de protection à l'œuvre au sein de l'institution. Plusieurs jeunes détenus sont ainsi placés à l'« *unité de vie cinq* » afin d'être écartés du reste de la détention. Les violences dont ils font l'objet lors de leur participation aux temps collectifs entraînent leur transfert. Il est ainsi estimé que « *le profil des jeunes de la cinq permet d'accueillir les victimes* » pour reprendre les termes utilisés par Richard, le capitaine de détention. La relative tranquillité des lieux (marquée par l'absence de rapports d'incident) amène les professionnels à considérer l'« *unité de vie* » en tant que région protégée, susceptible de recevoir les adolescents qualifiés de « *victimes* » et dont les conduites rappellent celles des « *bouffons* » mises en évidence par David Lepoutre. « Une partie de ces adolescents obtiennent à l'école, du fait de leur travail ou de leur intelligence, des résultats nettement supérieurs à la moyenne des classes et sont ceux qu'on appelle de "bons élèves". Comparés aux autres, ils ont de plus grandes chances de réussite future dans leurs études et ils sont promis à un meilleur avenir professionnel et social. Pourtant, dans le contexte ici décrit, ce sont eux les dominés du moment. Le terme de "bouffon" indique d'ailleurs bien la caractérisation négative et le mépris systématique dont ils font l'objet. Souvent incapables de se défendre, aussi bien verbalement que physiquement, non intégrés dans les réseaux relationnels de solidarité agonistique, ils subissent, sous différentes formes et parfois de façon dramatique, la violence qui s'exerce entre adolescents [...] » (Lepoutre, 2001, 141).

Les mineurs détenus affichent une ambivalence dans leurs conduites à l'égard de la communauté. Travailler à son insertion au sein des divers espaces collectifs de la détention

suppose l'aménagement d'une posture habilement menée visant à fournir l'illusion de contenter la plupart des acteurs présents. Créer les circonstances de l'entente entre les différents protagonistes de la scène suppose l'usage d'une *posture biface*. Cherchant à « *se faire bien voir* », le jeune détenu mobilise les logiques d'action apportant l'assurance de sa participation au programme éducatif de l'EPM quand dans le même temps les espaces ainsi dégagés autorisent son inscription au cœur des préoccupations quotidiennes initiées par le groupe de pairs. Dès lors, *jouer sur les deux tableaux* offre au détenu l'opportunité d'améliorer le quotidien de la détention en espérant bénéficier d'un certain nombre de privilèges, récompenses institutionnelles ou rétributions liées à « *sa place* » à l'intérieur du groupe de détenus. Jouir d'une *posture biface* afin se faire passer pour un *bon détenu* intervient également lors des divers échanges s'effectuant entre les adolescents incarcérés. A cet égard, une partie du « *faire affaire* » carcéral mobilisant la figure du *trafiquant* consiste en l'expression d'une double conduite visant à user des espaces de la détention afin de masquer l'affaire aux garants du règlement de l'institution tout en cherchant à s'afficher aux yeux des codétenus présents.

## SIXIEME CHAPITRE

### « FAIRE AFFAIRE ». PASSER POUR LE TRAFIQUANT

---

« La peine d'emprisonnement est une peine de privation de liberté. Mais elle est bien plus que cela. La privation de liberté s'accompagne d'interdits, d'obligations et de contraintes physiques, psychologiques et sociales. Il y a aussi la privation des biens, d'autonomie et de relations hétérosexuelles » (Rostaing, 1997, 123). La prison apparaît notamment comme un univers hautement carencé. Le détenu arrivant est soumis à diverses formes de restrictions. Son entrée en détention est avant tout marquée par le dépouillement, procédé par lequel les personnels de l'administration pénitentiaire ôtent à la personne emprisonnée l'ensemble des biens de valeur qu'elle a en sa possession (argent, bijoux et certains vêtements par exemple). A cet égard, la substitution d'un certain nombre d'objets, appartenant au processus de construction identitaire du détenu, participe d'un dispositif élargi de dépersonnalisation de l'individu (Goffman, 1968).

Toutefois, l'évolution des conditions de détention – l'EPM en est un exemple – suppose de discuter le degré de privation auquel les détenus sont soumis. La restriction n'est pas totale dans la mesure où l'incarcération doit s'exécuter dans le respect des droits de l'homme et du citoyen, en particulier concernant la prise en charge des mineurs sous main de justice. La nature des biens octroyés aux détenus semble devoir trouver une forme d'équilibre, oscillant entre le trop peu – la détention devant préserver la dignité des personnes enfermées – et le trop – s'assurant que « le niveau de vie carcéral [reste] toujours [...] inférieur à celui de l'ouvrier le plus pauvre de la société, au risque de devenir attractif pour les paresseux et les éternels assistés que sont les “mauvais pauvres” » (Perrot, 1997). Dans cette perspective, l'accueil des adolescents à l'EPM de Lavaur est marqué par une amélioration notable des conditions d'incarcération. Les cellules individuelles disposent d'une salle d'eau, les espaces sont configurés dans le but de casser l'austérité produite par le béton pénitentiaire et un grand nombre de lieux est dédié à l'accueil des activités collectives obligatoires. S'ajoutent à cela, l'octroi des produits de première nécessité (vêtements, draps, trousse de toilette), ainsi que l'attribution d'un *kit* de maquillage revendiqué par certaines filles détenues<sup>1</sup>. Les jeunes prisonniers disposent des moments de parler et peuvent également « *cantiner* » pour « *faire rentrer* » les produits dont ils disent avoir besoin. La mise en œuvre de ces mécanismes

---

<sup>1</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour “la grosse bite” », « Sabine ».

favorise l'entrée de certains biens en détention limitant ainsi le sentiment de privation chez les adolescents. Toutefois, les restrictions sont présentes dans la mesure où plusieurs objets, principalement liés à l'apparat, sont interdits et où l'abondance des biens semble faire défaut.

Aussi, le processus de restriction des biens sans être total apparaît suffisamment présent pour conférer aux échanges une place importante au sein des interactions quotidiennes. Léonore Le Caisne mentionne l'existence d'un phénomène similaire au centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis. « Toute la journée durant, ils s'échangent, passent de main en main, transitent d'une cellule à la cour de promenade, d'une cellule à l'autre, de fenêtre à fenêtre, par les yoyos ou par jets, glissés sous les portes quand ça passe. Brins de tabac et feuilles de papier à cigarette froissées que l'on va chercher au fond d'une poche ou cigarettes de marque, demi paquet de BN, carrés de chocolat, pâtes, huile, canettes de coca ou de limonade, magazines, plus rarement CD achetés à la cantine, ou encore haschich... tout circule, en cachette ou au vu et au su du surveillant, parfois même par son intermédiaire. Et c'est toute une vie sociale qui, d'un lieu à un autre, s'organise autour de ces échanges. Licites ou illicites. Tirillés entre le règlement officiel – sous prétexte de les protéger du racket, tout échange entre détenus est interdit, ceci comme dans tous les établissements pénitentiaires – et leur compassion pour ces garçons souvent privés de tout, les surveillants ferment ou non les yeux, refusent ou font passer"» (Le Caisne, 2008, 242). Cette observation pourrait s'appliquer tout autant aux adolescents détenus à l'EPM de Lavaur.

Dès lors, « *faire affaire* » revient à œuvrer dans le but de créer les conditions favorables au troc, à l'acquisition ainsi qu'à la consommation de biens licites ou illicites. L'absence de monnaie désigne l'échange (immédiat ou différé dans le temps) comme la forme privilégiée de « *l'affaire* ». Mener à bien la transaction suppose de jouer avec les particularités des espaces de l'enfermement afin qu'ils servent les intérêts du *trafiquant*. Parvenir à dissimuler ou faire valoir son action compte tenu des acteurs présents dans la situation nécessitent d'user efficacement des propriétés du lieu de l'échange. Par ailleurs, les échanges façonnent, pour une part, les rapports de pouvoir entre les détenus redéfinissant en retour la nature de « *l'affaire* ». L'échange est ainsi le moment où les rapports de force sont rendus visibles, certains adolescents incarcérés s'affranchissant des règles qui organisent le troc afin d'opérer les inconduites de « *l'affaire* ».

## 1. Ajuster « l'affaire »

Ajuster « l'affaire » nécessite de tirer parti des propriétés des espaces de l'enfermement afin de pouvoir mettre à profit la capitalisation ainsi que la transaction des biens. Dès lors, le recours à l'espace cellulaire apparaît capital pour entreposer les produits de l'échange. La cellule constitue l'endroit privilégié où les jeunes détenus dissimulent l'illicite et affichent les produits autorisés et emmagasinés durant le temps de l'incarcération. Par ailleurs, en se présentant comme une succession de « régions antérieures » (Goffman, 1973a, 106), la configuration architecturale de la détention est très contraignante pour qui entend masquer ses actions, s'agissant en particulier de l'échange et la consommation de substances interdites. Autrement dit, si les détenus abusent des régions antérieures pour exposer les produits autorisés, garant d'une certaine forme de notoriété en détention, le peu de place ménagée aux « régions postérieures » (Goffman, 1973a, 110) au sein de l'EPM les prive de la possibilité de camoufler certaines pratiques liées à la circulation de l'illicite. Il leur faut donc élaborer des stratégies d'intervention dans et sur les espaces ouverts afin d'y provoquer l'apparition (le plus souvent fugace et fragile) d'opportunités de dissimulation propices à la réalisation de pratiques valorisées par le groupe de pairs et prohibées par l'institution. Utiliser les propriétés de visibilité des espaces ouverts, tout en limitant l'intrusion des regards extérieurs aux seuls détenus permet, par exemple, d'échanger des substances interdites telles que le tabac ou le « shit ».

### a. Afficher le licite et dissimuler l'illicite : la mise à contribution de l'espace cellulaire

Bien qu'individuelles, les cellules ne constituent pas un espace d'intimité véritable, les détenus pouvant être observés de l'extérieur par le personnel pénitentiaire et par les autres détenus. L'espace cellulaire est le lieu de l'interface : les actions des détenus sont rendues visibles depuis l'espace à ciel ouvert que constitue la cour centrale mais peuvent être également camouflées à l'intérieur de cette pièce. La fenêtre représente alors l'élément sur lequel les détenus agissent en vue d'afficher ou dissimuler les produits issus de « l'affaire ». Dès lors, l'emplacement et l'orientation donnés à certains objets à l'intérieur de la cellule laissent présumer la mise en œuvre de tactiques visant leur présentation.

Joaquim m'interpelle, tandis que je traverse la cour centrale. Je me dirige vers sa cellule. A travers sa fenêtre, je distingue toute

une rangée de bouteilles de savon, de la marque « Axe », alignées sur l'étagère, au-dessus de son bureau (confère photographie 8, ci-dessous).



**Photographie 8 : Les lieux d'exposition**

Joaquim oriente alors la discussion sur les bouteilles de savon.

« Joaquim : *C'est la classe ça, couille. La collection ça, couille.*

Mais tu les mets pas dans ta douche ?

Joaquim (Sourit) : *Mama, t'es fou. Là-bas, on les voit pas couille. Ici c'est bien. C'est bon là. Là, on les voit. On passe, on regarde. Comme toi là couille. Axe c'est bon. C'est pas là, les trucs de la SIGES (filère de Sodexo créée afin de gérer et fournir les services à une administration pénitentiaire tels que la restauration, la buanderie, la maintenance, le nettoyage et la gestion des déchets etc...) là. Là, c'est Axe couille. Tu vois c'que j'veux te dire ?* ».

Joaquim dispose ainsi les bouteilles de savon à la manière d'un collectionneur. Sur son étagère, les produits de sa collection sont ainsi mis en valeur à la vue de tous. A l'entrée de la cellule ou derrière la fenêtre, la couleur bleue du liquide attire le regard presque immédiatement. Plus tard, Joaquim nous explique qu'afin de conserver l'intégralité du savon dans les bouteilles, durant une période relativement longue, il dilue le précieux gel douche dans un volume d'eau. Parfois, l'adolescent en arrive à mélanger le savon « Axe » avec celui fourni par l'établissement. La volonté de conserver les bouteilles intactes, remplies de savon, atteste ainsi l'importance que le jeune détenu accorde à la profusion de biens. Tenter de préserver l'aspect neuf d'une dizaine de bouteilles, accumulées et disposées sur l'étagère, participe d'un procédé visant à exposer un symbole de richesse.

L'étalage de la marque, « Axe » en l'occurrence, constitue un faire-valoir en détention. Parvenir à obtenir et capitaliser les produits de marque, malgré la privation dont les adolescents font l'objet en détention, atteste une opportunité supplémentaire de *frimer* et de *parader* face aux codétenus. « Le prestige des adolescents délinquants ne tient pas seulement

au caractère exemplaire de leurs exploits, mais également et surtout aux dépenses et aux consommations rendues possibles par l'acquisition illicite de biens et d'argent » (Lepoutre, 2001, 358). En EPM, l'acquisition de biens singuliers alimente le prestige convoité par bon nombre d'adolescents incarcérés. La possession de produits parfois difficiles à « *faire rentrer* », puis à consommer, témoigne de l'habileté dont font preuve certains détenus pour créer les réseaux nécessaires à l'échange, user des espaces de l'enfermement pour mener à bien « *l'affaire* », afficher une richesse personnelle leur permettant de « *cantiner* » les objets les plus convoités ou bénéficier d'une contribution familiale à l'obtention de biens spécifiques tels que les vêtements de marque par exemple. « *S'la jouer* » en affichant les marques en sa possession atteste l'inscription des adolescents dans des « dépenses démonstratives et productives des modes marginaux de capitalisation » (Sauvadet, 2007, 198), y compris dans un lieu de restriction tel que la prison. Outre le fait que les produits amassés sont de moindre facture en comparaison des biens capitalisés hors les murs, en détention de même que dans le « *quartier* », « exposer des signes extérieurs de richesse revient à afficher des signes extérieurs du capital guerrier, car il faut forcément les défendre, imposer des règles d'usage, et surtout, ne jamais sous-estimer la capacité de l'entourage. Ces richesses peuvent également témoigner d'un engagement dans le trafic supposé lucratif, or tout le monde connaît l'importance cruciale du capital guerrier au sein de l'univers délinquant : cet enchaînement de déductions consolide le lien entre signes extérieurs de richesse et capital guerrier » (Sauvadet, 2007, 198-199).

Farouk (seize ans, seconde incarcération pour braquages, en réunion, avec violence et avec arme) et Yassine mettent en œuvre des procédés similaires. Farouk choisit de disposer près d'une quinzaine de bouteilles de sirop à l'endroit où Joaquim préfère exposer ses flacons de savon. De son côté, Yassine décide de mettre en évidence sept paires de chaussures de sport, de la marque « Nike ». La rangée de chaussures longe la salle d'eau et s'étend de la porte d'entrée de la cellule à la tête du lit. Les paires de chaussures sont ainsi déployées sur plus de la moitié de la longueur totale de la cellule, de sorte qu'elles soient rendues visibles, depuis l'extérieur lorsque que l'on discute avec l'adolescent par sa fenêtre, et de l'intérieur, tandis que l'on franchit la porte d'entrée. Par ailleurs et à l'instar des bouteilles de savon de Joaquim, les chaussures exposées par Yassine revêtent un aspect relativement neuf. Le jeune détenu semble vouloir les préserver de manière à ce qu'elles n'apparaissent pas usagées. L'usure et la vétusté du vêtement constituent les signes révélateurs de pauvreté dont il est préférable de s'écarter tant ils sont, pour les adolescents incarcérés, en relation avec l'expression du discrédit. Renverser « l'héritage du pauvre » (Mauger, 2008, 84) et en

particulier le stigmate lié au déficit de capital économique revient à s’inscrire dans un univers de la consommation déployant constamment ses prestiges – en particulier en prison où la possession de biens montre que l’on est *quelqu’un* – et à s’éloigner des pratiques relevant de l’astreinte, associées presque mécaniquement, à un *art du faible*. Les détenus ne disposant pas d’objets de marque, arborant ainsi les produits fournis par l’institution, sont, pour une grande part, stigmatisés. Ces adolescents sont ainsi tenus à l’écart des échanges et pour ainsi dire d’une grande partie des espaces de sociabilité de la détention.

Limiter l’usure de ses chaussures, afin qu’elles ne deviennent pas des indicateurs de « *misère* », pour reprendre les propos tenus par certains adolescents, suppose de ne les porter que très rarement. A l’école et à l’intérieur des espaces collectifs de l’« *unité de vie* », Yassine revendique l’acquisition de chaussures haut de gamme de la marque « Nike »<sup>2</sup>. En sport, en bâtiment ou en cuisine, le jeune détenu estime que le risque de « *ruiner* » ses chaussures est trop grand. Il porte alors les vieilles chaussures fournies par la SIGES. En opposition aux objets de marque se situe l’ensemble des biens fournis par la SIGES, partenaire privé mandaté par l’EPM pour munir le détenu arrivant de l’ensemble des biens de première nécessité. Ces produits sont perçus par les adolescents incarcérés comme des éléments signifiant la pauvreté de celui qui ose en user quotidiennement. Gratuits, fragiles, la plupart du temps mal taillés et de couleur terne, ils sont régulièrement l’objet de moqueries et entretiennent le stigmate à l’égard du détenu qui les porte. L’image négative qu’ils participent à construire fait dire à Emeric que : « *moi, j’donne rien du tout moi euh. Moi les seules affaires que j’donne, c’est les affaires de SIGES. Ça (montre son pantalon de survêtement), les chaussures là, les babouches qui nous ont données (lève son pied droit pour me montrer la chaussure qu’il a au pied). Les trucs comme ça. Mais sinon après moi j’donne pas mes affaires* ». Dès lors, exposées plutôt que portées, les chaussures de Yassine permettent l’affichage d’un niveau important de richesse. Dans cette perspective, « l’achat d’apparat permet de sauter d’un statut socio-économique à l’autre, dans une mise en scène qui donne l’illusion d’échapper aux contraintes du milieu social, du quartier, du destin tracé qui les attend » (Esterle-Hebidel, 1997, 145).

Si certains biens autorisés en détention sont affichés tels de véritables objets de collection – alimentant ainsi « l’idéologie de l’ostentation personnelle du don et de l’honneur » (Lepoutre, 2001, 358) partagée par la majorité des adolescents détenus – l’acquisition et la consommation de produits interdits nécessitent, à certains moments, la transformation de l’espace cellulaire. Passant d’une scène d’exposition à un lieu tenu à l’abri

---

<sup>2</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour “la grosse bite“ », « *Surcodage sexué et leadership* ».

des regards, la cellule devient l'endroit à l'intérieur duquel le jeune détenu a « l'assurance qu'aucun membre du public n'y fera intrusion » (Goffman, 1973a, 111). Un niveau de coulisses se dessine alors qui a pour fonction l'aménagement provisoire d'un espace personnel où l'acteur a toute latitude pour s'exempter de l'impression produite par la représentation. Tirant parti des dispositions que présente leur « *chambre* », les jeunes détenus confectionnent des sortes de rideaux avec les couvertures de leur lit afin de se tenir à l'abri des regards intrus et pouvoir ainsi se livrer à des pratiques ne supportant pas d'être partagées par la détention. C'est ainsi que le camouflage de substances interdites, récupérées dans la journée, en des lieux secrets de la cellule ainsi que leur consommation constituent certains des petits plaisirs que les jeunes s'octroient dans l'enclave privée ainsi bricolée en se dissimulant de l'institution mais aussi du regard des autres détenus à qui il leur faut également rendre des comptes. Dès lors que la fermeture de l'espace est le fait du prisonnier lui-même, ce dernier y trouve l'opportunité de s'extraire momentanément de l'emprise disciplinaire totale imaginée par l'architecture carcérale.

La cellule apparaît comme un lieu de stockage du « *shit* » et du tabac, dont la possession participe à la construction et la préservation d'un prestige en détention. Toutefois, si la mise en évidence d'une collection de produits de marque semble aisée à mettre en œuvre, la dissimulation de biens illicites répond à des exigences contradictoires : montrer aux codétenus une partie de l'échange, l'acquisition et la consommation des produits proscrits par le règlement de l'EPM en tentant de masquer les principes de « *l'affaire* » aux personnels. L'habileté dont font preuve certains détenus dans l'expression d'un tel procédé dissident consolide alors leur réputation. C'est ainsi que certains coins de la cellule sont consacrés à la « *planque* », pour reprendre les termes de Wallid. Relativement peu éloquents à ce sujet, certains détenus expliquent toutefois les endroits où ils dissimulent la précieuse substance. Wallid, par exemple, révèle avoir creusé le lino de sa cellule afin de constituer un trou à l'intérieur duquel il place le « *shit* » et le tabac. Le tout est ensuite camouflé sous le pied de son lit, dont la circonférence permet de recouvrir intégralement la cachette alors confectionnée. David (quinze ans, première incarcération pour vols en réunion) indique se servir du compartiment plastique situé sous son lavabo pour y dissimuler son « *butin* ».

Ces lieux tenus secrets sont ainsi façonnés puis utilisés à l'abri des regards des personnels. Elaborés habituellement la nuit, ils peuvent être bricolés également durant la journée lorsque les draps, positionnés à la manière de rideaux, entravent l'intrusion des regards dans la cellule. Toutefois, la cellule n'est pas l'unique endroit où les adolescents incarcérés emmagasinent les produits illicites de « *l'affaire* ». Les fouilles imprévisibles du

personnel pénitentiaire font de l'espace cellulaire un lieu où entreposer les biens interdits s'avère risqué. Dès lors, et outre le fait que la cellule reste le premier lieu de dissimulation des substances clandestines, le corps semble constituer le deuxième *emplacement* dont les adolescents usent afin de conserver une partie de leur « *butin* ». A l'intérieur de la chaussure, dans la chaussette, ou plus rarement camouflés dans les poches, « *shit* », tabac, briquet, et autre papier à rouler sont ainsi conservés près du corps, dans des endroits où ils sont susceptibles d'être tenus à l'écart de l'institution.

Certains détenus utilisent parfois leur anus pour stocker « *le shit* » et le tabac. « *Le cul* » est ainsi considéré comme le lieu de l'ultime préservation ; les détenus misant sur la gêne ressentie par une grande majorité des surveillants à engager la fouille jusqu'à un tel niveau d'intrusion. En ce sens, la pratique de la fouille intégrale, seule capable de détecter la présence de « *shit* » ou de tabac dans l'anus des détenus, contraint le surveillant à violer l'intimité de celui dont il a la garde. Nu face à lui, l'adolescent incarcéré se baisse vers l'avant, jambes tendues, place ses mains au niveau de ses pieds, et tousse trois fois pendant que le surveillant regarde son anus. La situation de malaise alors créée risque de nuire à l'équilibre fragile de la relation surveillant/surveillé. Outre l'inscription de la relation dans un rapport de pouvoir – les surveillants cherchant au quotidien à gommer l'expression de cette asymétrie – la gêne occasionnée par la nudité de l'adolescent – le surveillant allant jusqu'à observer les moindres aspects de son anatomie – risquent de susciter chez la personne incarcérée un sentiment d'humiliation, de colère et parfois même d'injustice (lorsque la fouille n'apparaît pas justifiée), susceptible d'être à l'origine de tensions futures.

### *b. Détourner les espaces collectifs*

Si la cellule sert à l'exposition du licite ainsi qu'au stockage, à la dissimulation et à la consommation de l'illicite, elle n'est que ponctuellement le lieu de l'échange. Des « *yoyos* » sont élaborés mais ne constituent pas l'essentiel des pratiques de transaction réalisées en détention. Aussi ajuster « *l'affaire* » nécessite de détourner les espaces collectifs afin de parvenir à la réussite de l'échange. Ainsi, à la mi-temps d'un match de rugby disputé dans la cour centrale, nous a-t-il été donné de relever la pratique suivante.

<p>Revenant des toilettes pour regagner le terrain de jeu et l'ensemble des joueurs (points noirs sur la figure 5, ci-dessous), Fahd et Samir (points blancs) passent devant nous (point bleu). Samir tourne alors la tête vers Fahd : « <i>C'est bon !</i> ». Fahd, sans le regarder, lui répond à voix basse : « <i>Laisse, laisse. J'irai</i></p>
--

*d'taleur* ». Fahd s'éloigne de Samir en trotinant vers le centre du terrain. Dans le même temps, Samir frappe vivement dans le ballon de manière à ce qu'il quitte l'espace du jeu, traverse les buissons situés devant l'« *unité de vie deux* » et achève sa course contre la façade. Fahd court alors le chercher, se positionne dans l'allée, entre les buissons et la façade du bâtiment, dos aux surveillants (point rouge), ramasse le ballon ainsi que le « *shit* » déposé par Samir juste avant l'opération. Il revient ensuite rapidement sur le terrain, le ballon sous le bras et le « *shit* » au creux de sa main fermée. Il passe à côté d'un autre joueur qui s'adresse à lui avec le sourire : « *T'as la technique toi !* ». Il fait semblant de l'ignorer.



**Figure 5 : Echange de « *shit* »**

L'usage qui est fait ici du bâti atteste que la cour centrale, considérée comme un lieu privilégié de représentation, peut produire des espaces dissimulés. La manière dont Fahd occupe l'allée lui permet, en effet, de limiter la visibilité d'un espace autorisant habituellement l'intrusion des regards. En d'autres termes, il parvient, en et pour quelques secondes, à construire un espace de coulisses au sein d'une région antérieure. En se servant de l'intervalle existant entre les arbustes et le mur de l'« *unité de vie deux* », il articule les propriétés d'un espace fermé, camouflant ainsi sa pratique aux représentants de l'institution, et la visibilité de l'espace ouvert, révélant à ses codétenus l'habileté dont il fait preuve pour mener son action à bien. Ce qui lui vaut d'ailleurs une forme de reconnaissance immédiate par le groupe de pairs. Cet exemple nuance les travaux d'Erving Goffman sur la territorialisation de la mise en scène, dans la mesure où, dans ce cas précis, régions antérieures et régions postérieures se mêlent l'une l'autre, au même instant. La séparation entre ces deux types d'espaces ne paraît pas aller de soi. Quand bien même Erving Goffman souligne qu'on « trouve des pièces régulièrement ou provisoirement utilisées comme régions postérieures et comme régions antérieures » (Goffman, 1973a, 130), comme cela peut être le cas pour la cellule, il ne met pas en évidence le couplage simultané de ces espaces. Or la configuration spatiale de l'EPM provoque fréquemment l'émergence de ce type d'usages.

Dès lors, tirer profit des espaces collectifs afin de « *faire passer* » ou d'effectuer un troc suppose de procéder à l'accaparement d'un moment particulier de l'activité, la mi-temps du match de rugby. La tenue d'une *posture biface*<sup>3</sup> est alors mise en œuvre dans le but de créer les conditions nécessaires à l'échange. S'agissant de la transaction de substance interdite, Fahd et Samir (seize ans, première incarcération pour vols, en réunion et avec violence) élaborent un stratagème afin de ne pas se faire repérer par le groupe de surveillants situé sous l'avancée du gymnase, en prenant garde de constituer l'attraction pour les autres adolescents présents. Mener ainsi ce double jeu demande de la part de Fahd d'utiliser son corps pour dissimuler son action aux personnels alors que dans le même temps il profite des espaces de visibilité offerts par la cour centrale pour se montrer au groupe de détenus. Toutefois, nous faisons l'hypothèse que les cinq surveillants ainsi que les deux moniteurs de sport entendent « *fermer les yeux* » - expression reprise par de nombreux personnels soucieux de préserver un mode de gestion négocié de la détention – face aux agissements des deux adolescents. Aussi, *laisser faire*, dans la mesure où la pratique de l'échange demeure discrète, semble constituer une partie des ressorts de la paix carcérale. Dès lors, le succès du « *faire affaire* », en particulier lorsqu'il met en cause l'illicite, ne dépend pas uniquement de l'habileté dont font preuve les détenus dans le maniement des espaces de l'enfermement. La mise en œuvre d'une *posture biface* doit être également orientée vers la construction d'une relation négociée avec les personnels en charge de l'activité.

La séance de musculation débute. Nabil sort discrètement un sachet de son slip et le montre aux autres détenus.

« Nabil (interpelle Justin, le moniteur de sport) : *J'peux aller aux toilettes ?*

Justin : *Ne m'prend pas pour un con.*

Nabil : *Qu'est c'qu'il y a hein ?*

Justin : *Tu le sais c'qu'il y a.*

Issam (passe son bras autour du cou de Justin) : *bah, c'est bon.*

Nabil : *J'ai envie d'aller aux toilettes, tu vas pas m'en empêcher non ?*

(Justin ne répond pas. Nabil se dirige vers les toilettes. A son retour, les deux autres détenus s'y rendent tour à tour. La circulation des adolescents, allant de la salle de musculation jusqu'aux toilettes en passant par le couloir du gymnase laisse échapper une odeur prononcée de « *shit* » qui se diffuse rapidement.

Justin : *Bon, c'est bon les gars. Vous pensez pas qu'c'est bon là ?*

<sup>3</sup> Voir « Cinquième chapitre. Tenir une *posture biface*. Passer pour le *bon détenu* ».

Nabil : *Tu vas faire quoi ? Tu fais péter l'alarme pour ça. On va te rire au nez cousin.*

Issam : *Ça s'passe comme ça ici, tu crois quoi ?*

(Pendant que Nabil et Issam discutent avec Justin et monopolisent son attention en lui demandant des conseils de musculation, Wallid positionné dans le fond de la salle, dos à Justin, entreprend de rouler une cigarette).

Justin (se tourne dans sa direction et le regarde) : *C'est bon là, Wallid.*

Issam (en souriant) : *On est en prison là. Tu peux nous laisser les petits plaisirs de la vie là ?*

(Dans le même temps Wallid baisse son pantalon de survêtement et montre ses fesses aux autres détenus en souriant. On peut distinguer un bout de papier hygiénique torsadé, dépassant de son entre-fesses. Abdel se joint alors à la discussion entreprise entre Justin, Issam et Nabil. L'adolescent met sa main devant les yeux du moniteur de sport en souriant).

Justin (s'écarte) : *Allez c'est bon là, ça suffit.* (Il s'adresse à moi en souriant) *t'as vu ce qu'ils me font subir.*

Issam (sourit) : *Vas-y, c'est bon on arrête, on arrête.*

Nabil : *Vas-y, montre là comment on fait ton exercice là ».*

Le rôle du *trafiquant* est en premier lieu tenu par Nabil. Ce dernier partage le tabac et le « *shit* » en sa possession avec Wallid et Issam. Il met la précieuse substance à disposition, dans les toilettes. Cet espace est ainsi considéré comme les coulisses du gymnase. La fonction attribuée au lieu – la préservation d'un espace d'intimité – justifie qu'aucun regard extérieur ne puisse y entrer. Aussi les adolescents incarcérés se servent régulièrement des toilettes pour mettre en œuvre des pratiques dissidentes telles que fumer ou *flirter*<sup>4</sup>. Par ailleurs, le trajet qui mène aux toilettes, en partant de la salle de musculation et en empruntant une partie du couloir du gymnase est préservé de la surveillance produite par les caméras. En effet, le gymnase est équipé de deux caméras, l'une située dans l'espace de jeux collectifs et l'autre placée à l'entrée. Dès lors, le trajet suivi par Issam (seize ans, seconde incarcération pour braquages à main armée, en réunion et avec violence), Nabil et Wallid leur permet de s'affranchir de la surveillance électronique, la seule représentation de l'autorité institutionnelle s'incarnant en la personne de Justin.

L'engagement dans une *posture biface* suppose ainsi de jouer avec les propriétés de l'espace, les toilettes constituant un lieu préservé des regards, idéal pour fumer le « *shit* » disposé préalablement par Nabil, le fond de la salle de musculation permettant à Wallid de rouler sa cigarette avec une relative discrétion. Toutefois, l'ensemble des pratiques orientées vers la consommation du « *shit* » ne peut s'opérer sans l'aval de Justin. Aussi, procéder à la

---

<sup>4</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour « *la grosse bite* », « *Etre avec* ».

création des conditions nécessaires à « *l'affaire* » suppose de savoir saisir le moment opportun durant lequel il est envisageable de négocier avec l'encadrant de l'activité afin qu'il « *laisse passer* ». La construction d'une négociation s'opère alors entre le moniteur de sport et les trois adolescents. Face au jeu de dupe auquel les jeunes détenus semblent vouloir le soumettre, Justin tente de rétablir la situation.

Le ton des interactions oscille alors entre intimidation, lorsque Nabil apostrophe Justin : « *tu vas faire quoi ? Tu fais péter l'alarme pour ça. On va te rire au nez cousin* », et camaraderie, l'humour étant mobilisé au moment où Issam prend Justin par le cou ou lorsque les adolescents feignent de s'intéresser aux exercices de musculation proposés par le moniteur de sport dans le but de détourner son attention des agissements de Wallid. Egalement, en mentionnant la rudesse du cadre carcéral, accentuée par le processus de la double peine – Issam explique que l'« *on est en prison là. Tu peux nous laisser les petits plaisirs de la vie là ?* » -, les détenus tentent de faire entendre à Justin la difficulté de vivre quotidiennement les contraintes de la détention. Susciter la compassion chez les personnels de l'institution est un procédé régulièrement employé par les jeunes détenus et qui semble entrer en résonance avec la représentation que se font les professionnels pénitentiaires de la rudesse du quotidien carcéral. Les surveillants, par exemple, justifient l'entretien de relations négociées avec les adolescents par l'expression d'une forme d'empathie ressentie à l'égard des mineurs détenus confrontés à l'austérité du cadre de détention.

La volonté de « *fermer les yeux* » sur certaines pratiques dissidentes coïncide ainsi avec la résolution de *ne pas en rajouter* par rapport aux difficultés que suppose la vie en prison. Cette manœuvre consistant à sensibiliser les personnels aux contraintes de l'univers-EPM renvoie aux stratégies employées par les femmes détenues et mises en évidence par Corinne Rostaing consistant à basculer du statut de délinquante, rendue coupable par le système judiciaire, à celui de victime de ce système. S'inscrire à l'intérieur de la condition de victime permet aux femmes incarcérées de faire mention des difficultés rencontrées durant leur parcours de détention. « Ces détenues vont jouer sur le registre de la victime. Elles sont victimes d'un système judiciaire injuste, d'une société, de familles qui les ont abandonnées, de racisme, de discrimination en prison... Cette logique se comprend comme une révolte contre le "système", voire la "société". Elle entraîne un renversement de sens : de délinquante, elle devient la victime. Ce statut lui octroie la possibilité de dénoncer le caractère inhumain de la détention, les multiples privations [...] qui dépassent largement la seule privation de liberté » (Rostaing, 1997, 248).

Je joue au « Uno », un jeu de cartes, avec Wallid et Nabil dans la salle de séjour de l'« unité de vie ». Une discussion débute avec les adolescents concernant l'entrée de « shit » en détention.

« Wallid : *Mama, tu crois quoi, ils sont tous corrompus ici.*

Nabil : *T'as vu, ils savent que tu galères, t'es au chtar. Alors, ils te laissent. Ils ont pitié t'as vu. T'as vu à la muscu là, avec Justin. Il nous a laissé t'as vu. Voilà. C'est comme ça.*

J'pense pas que ce soit pas que pour ça.

Nabil : *Et c'est pourquoi hein ?*

Ils te font pas chier alors toi non plus.

Wallid : *Ouais, il a raison. Y'a ça aussi. Ils te laissent, tu les laisses.*

Nabil : *Ouais comme ça tout le monde est content. T'as vu Robin, il fait rentrer. Il m'a dit comment il faisait. Il se met au bord de la chaise comme as. Là, t'as vu, il a le trou d'balle à l'air, t'as vu. Et il rentre dans son as. Avant d'y aller, il met au taquet de Nivea et ça glisse tout seul.*

Wallid : *T'as vu, les surveillants, tu crois qu'ils le voient pas ? Mais ils le laissent, t'as vu ».*

Le maintien d'une détention ordonnée suppose pour les surveillants de feindre l'indifférence à l'égard de certaines pratiques dissidentes. En fournissant au(x) responsable(s) l'assurance d'être exemptés de toute forme de sanction, ils engagent alors la relation dans un rapport de donnant/donnant : le détenu, en bénéficiant de la tolérance du professionnel, lui est ensuite implicitement redevable. Est attendu de lui un comportement ne remettant pas en cause l'ordre de la détention. « Il s'agit alors pour construire la paix sociale d'introduire le minimum des règles qui fondent la société, c'est-à-dire un principe de coopération et d'échange compatible néanmoins avec les exigences de sécurité, des règles de sociabilité, la négociation et une morale de la coexistence. Dans ces conditions l'autorité des surveillants ne peut être réduite à l'application de la loi et à la coercition » (Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994, 81). Tel que l'énonce ainsi Wallid, « *ils te laissent, tu les laisses* ». Dès lors, acheter la paix carcérale engage Justin dans une forme de laisser faire. Fournissant l'illusion d'un recadrage régulier, le moniteur chargé de la musculation semble s'affranchir de sa mission de surveillance, les détenus s'accaparant en retour les marges de manœuvres ainsi créées pour mener à bien leur trafic. En contrepartie, la séance ne connaît pas de débordements intempestifs. Les détenus finissent par reprendre d'eux-mêmes le cours des exercices sans qu'un conflit ouvert n'éclate.

Par ailleurs, si le trafic de l'illicite fait l'objet d'un accaparement particulier des espaces et des temps consacrés aux activités collectives et semble inscrire les relations entre les personnels et la population dont ils ont la garde dans une négociation régulière, le troc des

produits autorisés semble également soumis à certains principes. Ajuster « *l'affaire* » du licite implique l'entretien de relations pacifiées avec les personnels de l'enfermement. Les contraintes liées à la circulation ainsi qu'à l'interdiction pour les détenus d'emporter les produits dédiés à l'échange lors des activités collectives contrarient grandement le passage des compacts disques, des lettres, de certains produits de beauté (gel douche, maquillage...), des vêtements et des chaussures ainsi que des produits alimentaires récemment « *cantinés* ». Tel que le mentionne Emeric, « *tout s'échange ici. Tout et n'importe quoi. Des CD, des livres, des affaires, des clopes, des p'tits Snickers. (Souffle) De tout, y'a vraiment de tout qui tourne* ». Aussi, la préservation d'un rapport apaisé avec le « *binôme* » de l'« *unité de vie* » constitue un levier permettant de contourner les limites que l'institution tente d'imposer à l'échange. Il est fréquent qu'un adolescent sollicite l'un des personnels présents sur l'« *unité de vie* » afin de « *faire passer* ». Egalement, les jeunes détenus interpellent les professionnels traversant la cour pour leur demander de transmettre un message ou un objet. Enfin, lorsque l'aide des personnels n'est pas envisageable, le dernier recours consiste à enfreindre la règle. Le licite devient alors illicite. Le produit de l'échange est dissimulé sur le corps de l'adolescent – les fouilles à la sortie des cellules ne sont pas systématiques – puis emmené à l'endroit où la transaction peut avoir lieu. Dans cette configuration et au même titre que le trafic des produits interdits, ajuster « *l'affaire* » réclame une profonde connaissance du dispositif ainsi que des agents en charge de son fonctionnement.

## 2. Les inconduites de « *l'affaire* »

Passer pour le *trafiquant* sous-tend l'expression de pratiques hétérogènes dépassant parfois le simple échange. Les actions menées dans le cadre du « *faire affaire* » révèlent l'inscription, dans l'interaction, d'un principe de don et contre-don parfois explicite et immédiat, dans le cas du troc, parfois plus insidieux et différé dans le temps, s'agissant par exemple de la rétribution attendue en contrepartie d'un objet transmis ou d'un service rendu. Toutefois, les ressorts du « *faire affaire* » sont également porteurs de dérives liées en particulier au rapport de force susceptible de s'instaurer entre les différents protagonistes de « *l'affaire* ». Les vols, les *rackets* et l'étiquetage – consistant à désigner certains détenus comme les « *mules* » ou les « *grossistes* » prenant le risque de « *faire rentrer* » afin de répondre aux exigences de quelques-uns – constituent l'essentiel des inconduites de « *l'affaire* » : ces pratiques consistant à passer outre les règles implicites de rétribution qui conditionnent « *l'affaire* », en souscrivant par exemple à l'acquisition d'un produit sans

envisager de compensation pour le donateur et inscrivant les adolescents dans un rapport asymétrique à l'intérieur du *marché interne* de la détention.

#### a. *Le survêtement volé à Kaïs*

Afin de mieux saisir les manières dont se cristallise une partie des inconduites de « *l'affaire* » autour de la personne de Kaïs, revenons sur son arrivée à l'EPM de Lavaur. Adolescent de seize ans incarcéré pour vols, détention et revente de produits stupéfiants, Kaïs est diagnostiqué par le médecin généraliste de l'EPM comme poly-consommateur. Qualifié de « *junky* » par ses codétenus ainsi que par certains personnels, le parcours de Kaïs révèle une vie en errance. Le jeune détenu est issu d'une famille précarisée d'origine immigrée. Second d'une fratrie de quatre enfants, Kaïs réside dans un appartement situé dans le quartier de la Faourette à Toulouse. Le jeune garçon explique ne plus être allé à l'école depuis l'âge de onze ans. Il s'enfuit du domicile familial à quatorze ans. Lors de l'entretien, Kaïs dit rencontrer des difficultés à se souvenir des circonstances de sa fugue et décide vraisemblablement de ne pas approfondir les relations qui l'unissent à sa famille. Toutefois, il répète à plusieurs reprises « *qu'elle existe pas* ». La trajectoire du jeune garçon semble ainsi rencontrer rapidement « un monde de la défonce, des cages d'escaliers obscures à la puanteur des squats insalubres, des voitures abandonnées aux sanisettes transformées en "shooting room" [...] » (Fernandez, 2010, 15).

Il explique alors – tenant un propos désordonné – qu'il « *traîne* » dans la rue, y dormant parfois, quand à d'autres moments il est hébergé par des « *potes* ». Il passe la plus grande partie de son temps à *dealer* et consommer du « *shit* », de la cocaïne et du « *crack* ». Le peu d'informations dont nous disposons, recueillies la plupart du temps par bribes, tient à deux principales raisons. A son arrivée en EPM, les éducateurs dits « *référents* », c'est-à-dire en charge de la situation de Kaïs, ne parviennent pas à reconstituer un dossier de suivi judiciaire. Tel que l'énonce Martin « *celui-la c'est un fantôme* ». Sa vie en errance l'a vraisemblablement tenu à l'écart d'une prise en charge par les institutions spécialisées. Par ailleurs, au moment de son incarcération l'adolescent se trouve dans un état physique particulièrement dégradé. Aussi, l'entretien réalisé avec lui lors de sa première semaine d'incarcération ne nous en apprend pas suffisamment pour retracer avec précision l'ensemble de sa trajectoire biographique. C'est durant son temps de détention que nous apprenons à connaître Kaïs, aux détours de ses pratiques et des interactions qu'il mène jour après jour dans le flot d'activités à l'intérieur duquel il est immédiatement plongé.

A son arrivée en détention, l'adolescent est presque immédiatement amené devant le médecin. « En milieu libre, l'usager organise ses journées de manière à assurer ses prises de drogues quotidiennes. Il y a donc un temps pour la recherche et l'obtention du produit, un temps pour la consommation et un autre pour la redescende. [...] En détention, cette organisation et les repères établis jusqu'alors sont remis en question » (Fernandez, 2010, 218-219). Les premiers instants de Kaïs à l'EPM de Lavour, où la restriction est poussée à l'extrême, en particulier par l'interdiction pour les adolescents de fumer, sont rapidement marqués par une succession de crises liées au manque. Lui est alors assigné un traitement de substitution. « Cette détention sous psychotropes » (Fernandez, 2010, 204), qui nous le verrons ne suffira pas, semble toutefois limiter la fréquence des crises du jeune détenu. Les effets liés à l'arrêt brutal des prises de drogue qui rythmaient jusqu'à présent l'ensemble de son existence tentent ainsi d'être maîtrisés par l'institution.

L'expérience de la détention à l'EPM croise ainsi l'expérience de la toxicomanie entendue, dans le cas de Kaïs, comme totale, c'est à dire « en tant que mode de vie exclusivement organisé autour d'une seule finalité » (Castel, 1998, 25). Le brusque changement auquel est soumis l'adolescent à son arrivée conditionne pour ainsi dire son ajustement à l'univers de l'EPM. Les routines liées à la recherche et la consommation de drogue situées au centre de la vie du jeune garçon, constituant une ligne biographique dominante (Ogien, 1995) en ramenant à elles les autres centres d'intérêts de la vie quotidienne, sont ainsi violemment bouleversées par l'entrée dans un espace hautement contraignant. Autrement dit, les mécanismes dédiés à la défonce, organisés autour « d'un triptyque de micro-réussites journalières: recherche de ressources, recherche de produit, consommation, qui permet de structurer l'ensemble de la vie quotidienne » (Chantraine, 2003, 368-369) sont profondément entravés par l'entrée en prison. L'expérience de détention prend nécessairement l'ascendant sur l'expérience centrale de la toxicomanie, l'environnement enveloppant de la prison contrariant profondément l'ensemble des pratiques de Kaïs tournées vers *la défonce*. Toutefois, les logiques d'action capitalisées durant l'expérience totale de la toxicomanie ne disparaissent pas complètement au profit d'une restructuration des conduites pleinement ajustées à la détention. Les ressources capitalisées par Kaïs lors de son parcours semblent s'orienter vers le « *faire affaire* ». Passer pour le *trafiquant*, dans le but de se procurer les substances permettant de pallier le manque et ainsi compléter les effets du traitement médical, semble au cœur des préoccupations de l'adolescent.

Néanmoins, tenter de marchander l'illicite met rapidement le jeune garçon en difficulté. Kaïs ne dispose que de très peu de choses de valeur susceptibles d'être échangées

en détention contre du tabac, du « *shit* » ou des comprimés d'aspirine qu'il écrase afin d'en faire une poudre suffisamment fine pour être ensuite inhalée à la manière d'un *rail* de cocaïne. A son arrivée à l'« *unité de vie deux* », il entreprend d'échanger sa veste de survêtement noir, verte et blanche, de la marque « Nike » et d'aspect relativement neuf contre une certaine quantité de « *shit* » et de tabac. A plusieurs reprises, Kaïs et Loïc profitent des temps collectifs, s'écartant parfois du groupe, pour négocier les conditions de l'échange. Les bribes de conversation saisies dans les couloirs, au moment des réintégrations en cellule, lorsque Loïc et Kaïs négocient durant les « *mouvements* » où en tentant de s'extraire de la séance de football, présagent un désaccord concernant la quantité de « *shit* » et de tabac réclamée par Kaïs en échange de sa veste. Loïc ne cesse de lui répéter : « *t'es ouf, ça vaut pas ça !* ». Aussi, après trois jours de négociation, la veste de Kaïs disparaît.

En salle de musculation, Kaïs discute avec Joaquim, Henry et Medhi. L'adolescent explique ainsi s'être fait dérober sa veste de survêtement à l'intérieur de l'« *unité de vie* ».

« Henry : *Attends, tu te laisses enculer ou quoi ?*

(Kaïs est assis sur l'un des vélos situés au fond de la salle de musculation. Avachi, la tête baissée vers l'avant, le dos vouté, les avant-bras reposant de part et d'autre du guidon, les mains relâchées, il écoute les conseils délivrés par ses codétenus alors positionnés en demi-cercle autour de lui).

Joaquim : *Faut pas couille.*

Henry : *Attends, vas le récupérer ton survêt. Tu sais qui c'est ou pas ?*

Kaïs : *Ouais, j'crois.*

Henry : *Et ben vas-y, vas le chopper et encule-le ce fils de pute.*

Medhi : *Il t'a volé un survêt'ment, toi tu lui prends un jean et tu l'encules aussi. Ce batard.*

Joaquim : *C'est qui couille ? C'est qui ?*

Kaïs : *C'est Loïc.*

Medhi : *Mama, encule-le ce fils de pute.*

Henry : *T'attends là, le bon moment et tu cognes (il tape dans la paume de sa main gauche avec sa main droite, poing fermé). Le laisse pas prendre la confiance. Faut l'enculer de suite là ».*

En s'engageant dans le marché interne des échanges, Kaïs fait immédiatement l'expérience des inconduites de « *l'affaire* ». Loïc serait ainsi passé outre les principes implicites du troc, en s'octroyant l'acquisition de la veste tant convoitée sans offrir de contrepartie à son détenteur. Le vol dont Kaïs fait l'objet le laisse sans réaction. Semblant ignorer les enjeux de pouvoir que recouvre cette transgression de l'échange – le laisser-faire

participe au processus de victimisation de certains jeunes détenus<sup>5</sup> - l'adolescent se fait conseiller par Joaquim, Medhi et Henry. La posture de Kaïs sur le vélo, avachi, la tête baissée, le regard dirigé vers le sol entre alors en résonance avec l'image qu'il donne à voir aux acteurs de la détention depuis son arrivée. Qualifié par Richard, le capitaine de détention, de « *jeune maigrelet et amorphe* », Kaïs est stigmatisé dès les premiers jours passés à l'EPM. Très maigre – le jeune détenu pèse soixante et un kilogrammes pour un mètre quatre-vingt – il se déplace constamment le dos vouté, la tête baissée en direction du sol, les mains dans les poches de son pantalon de survêtement. Il ne parle presque pas. Le jeune détenu présente une dentition en très mauvais état, certaines dents sont tombées, d'autres semblent rongées par les prises régulières de drogues. De plus, une grande partie des acteurs de la détention, côtoyant quotidiennement Kaïs, pointent son manque d'hygiène – le jeune garçon n'ayant pas l'habitude de se laver régulièrement – et relève la mauvaise odeur qui émane de lui. A cet égard, le corps de l'adolescent, dévasté par la consommation régulière de substances, décharné en raison de la faible quantité de nourriture quotidiennement ingérée, et souffrant – la douleur s'infiltrant dans les tâches de tous les jours (Good, 1998) – participe au processus de stigmatisation de Kaïs.

Cet état physique dégradé – rappelant les corps abimés des vendeurs et consommateurs de drogues de East-Harlem (Bourgois, 2001) – auquel s'ajoute les rendez-vous nombreux et immédiats pris avec le médecin de l'EPM, alimente ainsi l'étiquette. Kaïs est qualifié de « *junky* » par ses codétenus, propos parfois relayés par certains professionnels. « Les temps passés en prison contribuent d'une manière importante à cette mutation des corps qui enferme les usagers dans le stigmate de leur condition » (Bounhik, 2002, 27). La stigmatisation sévissant à l'encontre de l'adolescent traduit ainsi le discrédit qui entoure le faible, celui qui se trouve dans l'incapacité de se défendre face aux agressions. Loïc suppose ainsi pouvoir obtenir l'ascendant sur Kaïs compte tenu de l'image qu'il laisse voir en public, c'est à dire durant les moments d'activités collectives. Pourtant « le théâtre du "dedans" » (Fernandez, 2010, 156), s'agissant de la vie menée par les vendeurs et consommateurs de drogue à l'extérieur de la prison en particulier dans les squats transformés en « *shooting room* », n'est pas exempt d'enjeux de pouvoir et révèle un univers hautement concurrentiel (Bourgois, 1992, 2001 ; Fernandez, 2010). La démonstration de puissance, exprimée par la force ou le verbe et permettant l'obtention d'une position spécifique dans les réseaux de sociabilité entre toxicomanes, déterminant parfois jusqu'à la place attribuée à l'intérieur du

---

<sup>5</sup> Voir « Septième chapitre. *Passer inaperçu*. Etre désigné en tant que "victime" ».

squat, est spécialement manifeste au moment du partage et à la répartition des doses.

Dès lors, les inconduites de « *l'affaire* » semblent, pour une part, se cristalliser autour de la personne de Kaïs. Les vives réactions des jeunes détenus en salle de musculation témoignent alors de l'importance pour l'adolescent de s'engager dans une surenchère face à la transgression de Loïc. Tel que l'énonce Medhi, « *il t'a volé un survêt'ement, toi tu lui prends un jean et tu l'encules aussi. Ce batard* ». A l'escalade, consistant pour Kaïs à riposter au vol subi par la mise en œuvre d'un larcin de plus grande ampleur, se mêle alors le désir d'agresser physiquement Loïc. La réponse dictée par Joaquim, Henry et Medhi vise ainsi à réparer les dommages matériels – reprendre la veste de survêtement et s'octroyer dans le même temps un vêtement supplémentaire – mais également à laver l'affront causé par l'agression. Amener le jeune détenu à réagir face à l'inconduite à laquelle il vient d'être soumis, par la surenchère ainsi que la violence physique, atteste l'importance du paraître en EPM.

La sauvegarde de son image passe ainsi par la vengeance, alors entendue comme « le devoir ou l'obligation faite à un groupe [...] d'obtenir d'une façon ou d'une autre réparation pour toute forme considérée comme grave d'atteinte, physique ou symbolique, directe ou indirecte [...] » (Lepoutre, 2001, 281). En formant un demi-cercle autour de Kaïs – le ton est insistant et le propos acerbe – les trois adolescents cherchent à faire prendre conscience au jeune détenu de la nécessité de défendre ses intérêts à l'intérieur de l'univers de l'EPM. Le devoir de vengeance alors exigé par le groupe de pairs structure la configuration des interactions et positionne chaque adolescent à l'intérieur d'un rôle. Autrement dit, le système de vengeance recouvre ainsi un principe quasi communautaire réunissant les quatre jeunes garçons autour d'un objectif commun : faire la démonstration d'un *ethos* agonistique, incarné dans une surenchère de la transgression ainsi que dans l'engagement à l'intérieur d'une rixe, permettant la mise en scène d'une virilité alors porteuse d'une dignité retrouvée.

Le cas de Kaïs rend compte de l'enchevêtrement de plusieurs *figures de pratiques*. Dans le cadre du « *faire affaire* » l'adolescent se trouve mis en difficulté face aux agissements de Loïc. L'inscription dans les principes de l'échange positionne alors le jeune détenu dans une situation de « *victime* », pour reprendre les propos tenus par les adolescents incarcérés ; l'étiquette de « *junky* » dont le détenu est affublé depuis son arrivée à l'EPM de Lavour venant cristalliser d'autant plus le processus de stigmatisation. L'image déconsidérée portée alors par Kaïs amène Joaquim, Henry et Medhi à élaborer un stratagème visant à reconquérir l'honneur perdu. A cet égard, il s'agit pour l'adolescent de s'inscrire dans des « conduites exemplaires masculines » (Lepoutre, 2001, 348) afin de prouver au reste de la détention ainsi

qu'à son agresseur qu'il dispose des ressources nécessaires pour être considéré en tant que « *bonhomme* » ou encore « *grosse bite* ».

*b. « Grossistes », « mules » et « corrompus » : les utilisés du trafic*

L'observation des transgressions résultant de certaines affaires révèle ainsi l'asymétrie des rapports de pouvoir s'opérant entre les adolescents incarcérés. Dans cette perspective, « la multiplication des biens cantinables, l'importance de l'argent et de la drogue qui entrent ou circulent en prison introduisent des hiérarchies nouvelles en affaiblissant les solidarités antérieures » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, 110). Outre le vol mis en évidence dans le cas de Kaïs, les inconduites liées à l'échange peuvent prendre la forme de procédés de manipulation. Qualifiés par les adolescents incarcérés de « *grossistes* », « *mules* » ou encore « *corrompus* », certains mineurs sont ainsi utilisés afin de faire rentrer les substances illicites pour le compte d'autres détenus. Cette pratique s'apparente à la « mise à l'amende » décrite par Gilles Chantraine consistant « à faire cantiner le pointeur en fonction de ses propres besoins et désirs et à consommer les biens achetés » (2004a, 220).

Dans la situation présente, les « *grossistes* » ne sont pas uniquement des « *pointeurs* », ces détenus incarcérés pour fait de viol et dont les conduites en détention – en particulier la manière dont l'acte est parlé (Le Caisne, 2008) – conditionnent, pour une part, les actions menées à leur rencontre<sup>6</sup>. Il ne s'agit pas non plus pour les « *mules* » de cantiner à la demande d'autres détenus, bien que cette pratique soit également observée à l'EPM. Les deux pratiques sont comparables dans la mesure où le processus qu'elles recouvrent est identique : profiter d'une position dominante et se servir de l'asymétrie du rapport de pouvoir ainsi créée afin d'engager un codétenu dans une pratique – faire entrer pour ensuite distribuer des produits interdits en détention – sans nécessairement envisager une contrepartie pour le subalterne qui prend tous les risques.

Dès lors, le rôle de « *mule* » consiste à « *faire rentrer* » un certain nombre d'objets illicites tel que le tabac, le « *shit* », les briquets ou plus rarement les téléphones mobiles afin de répondre aux exigences d'un petit nombre de détenus. Ils ont ainsi pour fonction d'alimenter le marché interne des échanges en privilégiant l'approvisionnement de quelques-uns. Tel que l'énonce Mohamed : « *tout se sait. Les gens y parlent. Ici, c'est pas comme en quartier, ici faut s'débrouiller. Y'en qui font rentrer par leur famille. Après y'a des corrompus (sourire). Y font rentrer pour les jeunes. Voilà y'en a qui sont r'pérés. En fait les*

<sup>6</sup> Voir « Septième chapitre. Passer inaperçu. Etre désigné en tant que "victime" ».

*gens qui font rentrer, j'sais pas pour leurs collègues, j'sais pas. Ils font pas rentrer pour tout l'EPM. Ils font rentrer pour certains détenus. Les premiers se servent et voilà après (silence), après la suite. Comment ces corrompus savent à qui donner en premier ? Ben, les coups d'pression. Les corrompus, on leur met des coups d'pression. Ils font rentrer et on se sert voilà ».* Les utilisés du trafic sont pour ainsi dire les victimes d'un système d'échanges qui s'élabore au jour le jour à l'EPM de Lavaur. Soumis aux effets indésirables des conduites de « l'affaire » – notamment assujettis aux « coups d'pression » - ces adolescents incarcérés, manipulés par certains codétenus ne semblent *a priori* tirer aucun bénéfice de leurs actions.

Robin, Yassine et Wallid sont en musculation.

« Robin (m'interpelle) : *Oh, j'peux aller chier ?*

(L'adolescent reste une bonne dizaine de minutes aux toilettes avant de revenir. A leur tour, Yassine et Wallid s'y rendent. Une odeur de marijuana se répand alors dans les toilettes, le couloir, parfumant jusqu'aux vêtements des trois adolescents. Plus tard, durant la séance, Yassine passe son bras autour du cou de Robin).

Yassine : *Aller cousin, encore, encore un peu.*

Robin : *Attends, attends, ça va là.*

Yassine : *Aller cousin un peu plus là.*

Robin : *Attends, c'est bon. Ça va là.*

Wallid : *C'est bon, qu'est-ce t'as, donne un peu là. Y'en a c'est bon, y'en a. Mama, j'ai fait rentrer un truc comme as hier (en positionnant son index droit à la perpendiculaire et à la base de son index gauche tendu, l'adolescent indique la longueur du bâtonnet de marijuana qu'il est parvenu à faire entrer en détention).*

Yassine : *J'l'ai vu. On aurait dit une merguez.*

Robin : *Bah t'es fou. J'fais pas rentrer ça moi. Après, s'ils me fouillent, j'me fais gdabe.*

Wallid : *Toi, t'es trop repéré. Moi, ils me fouillent pas t'as vu. Ils me regardent de haut en bas et c'est bon. Toi, ils te regardent le cul et tout.*

Yassine : *Bah t'es vierge du cul ou quoi ? Rentre-toi le.*

Robin : *T'es ouf, j'vais pas me rentrer ça dans le cul ».*

Cette scène rend compte d'une pratique d'approvisionnement. Les toilettes servent une fois de plus d'espace octroyant aux mineurs l'opportunité de créer l'illusion de la dissimulation, aucun des acteurs de la situation n'étant dupe face au partage et à la consommation de « shit » en train de se faire. En jouant ainsi sur l'ambivalence de notre position, à la fois encadrant sportif et enquêteur en milieu carcéral, les adolescents s'autorisent des actions interdites en détention. En ce sens, les temps durant lesquels nous encadrons les activités sportives, le samedi et le dimanche, constituent les moments où les

contradictions que recouvre notre positionnement sur le terrain sont les plus prégnantes<sup>7</sup>. Nous sommes ainsi pris dans une forme d'entre-deux : contraint de faire respecter le règlement de l'institution – les activités sportives mises en œuvre durant les fins de semaine sont à notre charge – et désireux de laisser s'accomplir certaines conduites (bien que subversives) initiées par les adolescents, source d'informations inestimables pour l'enquêteur qui, par ailleurs, demeure soucieux de préserver la relation fragile construite jour après jour durant le long temps de l'investigation.

Dès lors, la posture de l'enquêteur à l'intérieur de la scène observée conditionne pour une grande part le déroulement de l'action. Mettant ainsi à profit les marges de manœuvre que le double statut invite à laisser s'établir, les détenus inscrivent leurs pratiques dans le partage et la consommation de substances interdites, sans accorder d'importance au camouflage que la manipulation de ces produits nécessite habituellement. La dynamique de l'interaction indique alors les rôles tenus par chacun des trois adolescents présents en musculation. Wallid et Robin sont les « *mules* » de Yassine. Ce dernier fume le « *shit* » déposé préalablement par Robin dans les toilettes. Avec l'aide de Wallid, Yassine insiste pour que l'adolescent lui en délivre davantage. Le terme de « *cousin* » est alors employé afin de susciter un sentiment de camaraderie chez Robin propice au don supplémentaire de substance. Face à la résistance émise par l'adolescent, Wallid intervient, revenant sur la quantité de « *shit* » et de tabac qu'il est récemment parvenu à faire entrer en détention. Estimant alors que la réserve est suffisante, les deux jeunes garçons tentent de convaincre Robin de leur en fournir davantage.

Mais il y a plus. Outre la manipulation à laquelle Robin est soumis – contraint de distribuer la quasi-totalité du « *shit* » et du tabac que le jeune détenu s'est risqué à emmagasiner sans recevoir de rétribution –, Wallid et Yassine l'incitent à s'engager davantage dans son rôle de « *mule* ». L'humour est ainsi utilisé et Wallid pris pour exemple. En faisant valoir les quantités importantes de substance qu'il parvient à faire entrer en détention, Wallid présente ses actions comme des prouesses lui garantissant les bonnes grâces de Yassine ainsi qu'une position à l'intérieur du groupe de pairs. Les deux adolescents expliquent alors à Robin, à la manière de maîtres s'adressant à leur élève, le procédé le plus efficace pour parvenir à entrer l'illicite sans risquer de se faire « *gdabe* ». Il s'agit d'utiliser son anus pour dissimuler les substances interdites et ainsi parvenir à en introduire suffisamment pour la consommation de plusieurs détenus. L'expérience de Wallid est mise en avant afin d'inciter Robin à opter pour une stratégie identique. D'autres discussions suivent

---

<sup>7</sup> Voir « Deuxième chapitre. Observer l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur d'en bas ».

celle-ci. Wallid tente d'expliquer à Robin l'usage qu'il fait du savon liquide ainsi que de la crème « Nivéa », employés en tant que substitut de la vaseline et permettant l'introduction plus aisée du « *shit* » et du tabac dans l'anus, les substances étant alors comprimées et entourées d'un film plastique très fin.

Considérer les « *grossistes* » comme les utilisés du système d'échange permet la mise en évidence de relations de dominant à dominé à l'intérieur du trafic. En ce sens, ces adolescents identifiés en tant que « *mules* », « *grossistes* » ou encore « *corrompus* » et prenant tous les risques pour faire entrer des produits interdits en détention sont souvent assimilés à des « *victimes* » manipulées par d'autres détenus et ne recevant que de maigres contreparties face aux sanctions qu'ils encourent. L'inscription de plusieurs adolescents dans ce rôle constitue la seconde dimension des conduites de « *l'affaire* ». « La transaction ouverte, fondée sur la vente et le commerce, constitue un des moyens principaux de se servir d'autrui. Lorsqu'une personne collabore aux desseins d'une autre, c'est qu'elle attend des compensations préalablement et nettement définies » (Goffman, 1968, 318). Or, les règles implicites qui supportent l'échange en détention ne sont pas respectées dans la mesure où la rétribution laissée aux « *mules* », parfois inexistante, n'est le plus souvent ni à la hauteur du risque encouru, ni fonction des produits distribués. « *Tu demandes aux surveillants y te disent comment ça rentre. Ils te disent, ils font rentrer dans le boul. et tout et puis voilà. Voilà c'est des grossistes. Mais des junkies surtout. Parc'que la plupart du temps y'en a, y'en a, ils font rentrer pour eux, après ils font tourner. Après y'en a ils font rentrer mais pour les autres. Après voilà, c'est des coups d'pression, c'est, tu fais rentrer j'te passe un Oasis, voilà* » (Emeric).

Toutefois, énoncer qu'il n'existe aucune contrepartie à l'engagement dans un tel rôle serait erroné. Outre les compensations matérielles de faible facture (l'Oasis décrit par Emeric), il existe une gratification symbolique à être « *mule* ». Majoritairement considérés comme des « *victimes* » par les autres détenus et une partie des personnels ces adolescents ont recours à la protection de détenus respectés en détention : « *les grosses bites* ». Aussi le processus de stigmatisation auquel ces adolescents sont soumis, qualifiés de « *junkys* », « *tapettes* » ou encore de « *sales pédés* » et servant parfois de défouloir au groupe formé lors des temps collectifs, constitue l'une des raisons pour laquelle ils s'inscrivent dans le rôle de « *corrompus* ». Néanmoins, l'engagement à l'intérieur de ce statut met en avant une position au sein du trafic alimentant en retour le stigmate, les « *mules* » étant parfois considérées comme « *les putes* » des protecteurs. Leur soumission face aux exigences d'une poignée de détenus, les amenant parfois à risquer la sanction en faisant entrer des substances interdites

pour la consommation d'autres adolescents, renvoie ainsi l'image d'un individu qui n'hésite pas à s'abaisser. L'expression de ce type de conduites participe en retour à leur identification en tant que personne méprisable, voire lâche et sournoise. De surcroît, la nature de la soumission établie, les « mules » allant jusqu'à offrir une partie intime de leur corps pour « faire rentrer » plus de substances interdites et ainsi répondre aux attentes du protecteur qui en contrepartie offre sa défense, représente un abandon de dignité, alors considéré comme un renoncement aux valeurs idéales masculines par les codétenus. Dès lors, cette protection s'élabore face aux attaques éventuelles des autres détenus mais œuvre également à la préservation des adolescents face aux personnels de détention. Ne pas « balancer » constitue l'une des règles implicites mais primordiales qui régit les rapports entre « grosse bites » et « mules ». Tel que Malik l'énonce, « *le deal. Non ça parle, ça parle pas de ça. Ça c'est. J pense que tu vas pas en trouver beaucoup qui parlent de ça. Y'en a qui font rentrer. Après voilà, on les protège, c'est normal aussi* ».

Le rôle de protecteur mis en évidence par Erving Goffman, dans le cadre de ce qu'il nomme « les relations “entre copains” unissant, sans investissement sexuel, deux individus dont chacun fait siennes, jusqu'à un certain point, les préoccupations de l'autre » (Goffman, 1968, 331), permet de discuter la relation tutélaire à l'œuvre entre un détenu et sa « mule ». L'auteur explicite ainsi les rapports qui peuvent s'élaborer entre deux individus de même condition, internés dans l'Hôpital Central Sainte Élisabeth. Il mentionne en particulier le caractère exclusif du système de réciprocité relationnelle qui s'installe entre deux malades, rendant, dans certains cas, l'asymétrie des rapports de pouvoir explicite. Il prend pour exemple, sans véritablement avoir pu y assister, l'existence de certaines faveurs homosexuelles que le protégé semble en mesure d'accorder à son protecteur. Également, s'agissant de la consommation de tabac, Erving Goffman décrit avec précision les interactions entre protecteurs et protégés dévoilant ainsi les enjeux de pouvoir que recouvre cette pratique : « un muet “protégé” vient se planter devant son “patron” lorsque celui-ci allume une cigarette (ou quand il en a une à la bouche) et il attend jusqu'à ce que la cigarette soit assez avancée pour qu'il puisse en hériter » (Goffman, 1968, 335-336). Aussi, derrière *la bonne volonté* – entendue comme une action de solidarité envers *plus faible que soi* et qui régit certaines interactions entre détenus – se cache un procédé de domination que l'on retrouve entre « grosses bites » et « mules » lorsque les premiers se servent des seconds dans le but d'améliorer leur condition, l'obtention de produits interdits et rares constituant les privilèges d'un dispositif sous contrainte. À la manière des relations s'établissant entre certains malades de l'Hôpital Central, les systèmes d'échanges sociaux entre les détenus dotés

d'une certaine forme de prestige et ceux qui « *font rentrer* » renvoie à la mise en œuvre d'une forme de solidarité dont l'expression *via* le protectorat sous tend la construction de procédés de domination.

### 3. Donner aux oubliés du trafic : l'indigence de Nordine

Passer pour le *trafiquant* dans le cadre du « *faire affaire* » inscrit les adolescents au cœur du système d'échange élaboré à l'EPM, ces derniers acceptant les règles implicites du donnant-donnant. L'absence d'argent en détention établit le troc en tant que forme privilégiée de commerce. Il s'agit alors de négocier les objets à échanger et à se « *faire passer* ». La marque et l'illicite, en tant que denrées rares, constituent les produits les plus prisés. Dès lors que le don et le contre don constituent le sel des transactions, certains détenus n'hésitent pas à s'en affranchir, œuvrant à la réalisation des inconduites de « *l'affaire* ». Le vol relève d'une transgression grave aux principes de « *l'affaire* ». Par ailleurs, l'engagement de plusieurs détenus dans le rôle de « *grossistes* » révèle l'asymétrie des relations de pouvoirs s'établissant entre certains des adolescents incarcérés à l'EPM. Ces « *mules* », telles qu'elles sont nommées le plus souvent, représentent les utilisés d'un système d'échange et contribuent à l'expression d'un déséquilibre dans la transaction. En ce sens, le procédé consistant à manipuler un détenu afin qu'il fasse entrer du « *shit* » et du tabac pour d'autres que lui, prenant ainsi tout les risques liés à l'acquisition et la distribution de substances interdites en détention, semble alimenter le processus de stigmatisation, justifiant en retour le besoin de protection.

L'analyse de certaines inconduites liées au « *faire affaire* » atteste l'expression d'un rapport de force entre dominants et dominés, les premiers soutirant les objets les plus convoités aux seconds. A l'opposé, il semble s'établir entre certains détenus de l'EPM une bienséance prenant la forme du don. Le don aux indigents constitue l'illustration majeure de ce procédé. Dans ce cas précis, le principe du donnant-donnant, régissant habituellement les transactions, semble contourné au profit d'un système de solidarité, les adolescents disposant d'un certain nombre de biens prennent la décision d'en distribuer une partie aux indigents, ces détenus souffrant d'une extrême pauvreté. « *X se disant Nordine* », tel qu'il est mentionné dans le fichier central de l'EPM, est un adolescent âgé de quinze ans incarcéré pour de multiples vols avec violence, cambriolage et séquestration. A son arrivée, le jeune garçon ne dispose d'aucun papier d'identité. Ignorant jusqu'à ses nom et prénom, les personnels en charge de son identification l'enregistrent dans le fichier central sous X suivi du prénom qu'il

prétend être le sien, Nordine. Sans papier, étant vraisemblablement arrivé clandestinement en France, Nordine ne parle pas le français. Ne s'exprimant qu'en arabe, la communication est rendue difficile avec l'ensemble des acteurs de la détention. Les détenus qui, pour la plupart, ne maîtrisent pas complètement cette langue ne parviennent pas à converser aisément avec Nordine. Après cinq jours passés à l'« *unité de vie arrivant* », il est transféré à l'« *unité de vie trois* ».

Nordine ne dispose d'aucun bien personnel. Sa situation est examinée par l'équipe pluridisciplinaire alors composée de Mathieu (lieutenant de détention), Laure (chef de service éducatif), Alex (surveillant à l'« *unité de vie arrivant* »), Thibaud (éducateur à l'« *unité de vie arrivant* »), Florence (psychologue UCSA) et Nathalie (enseignante), lors de la commission pluridisciplinaire unique<sup>8</sup> suivant l'arrivée du jeune garçon à l'« *unité de vie arrivant* ». Afin d'être signifié indigent divers critères sont ainsi étudiés. Le montant disponible en fin de mois sur le pécule disponible, les sommes reçues en cours du mois, les possibilités d'aide financière de la famille constituent les principaux indicateurs permettant à l'équipe pluridisciplinaire de statuer sur la situation d'indigence de Nordine. Décrété indigent, la situation de l'adolescent est examinée une fois par mois. Il reçoit alors un « *kit vêtement* » fourni par la SIGES (à l'intérieur duquel se trouvent trois slips, trois paires de chaussettes, trois chemises, trois tee-shirt, un pantalon, deux pull over, une paire de chaussures, un pyjama et un coupe vent), un « *kit hygiène* » (composé d'un savon, d'une bouteille de shampoing, d'une brosse à dents et d'un tube de dentifrice), une subvention pour le téléphone d'une valeur de dix euros ainsi qu'un « *kit courrier* » (composé de trois enveloppes, de trois timbres et d'un stylo).

Dès lors, sa situation ne permet pas à Nordine de cantiner afin d'obtenir des produits susceptibles d'être ensuite échangés. N'ayant rien à « *faire passer* », l'adolescent se trouve rapidement tenu à l'écart du trafic, la barrière de la langue accentuant encore son exclusion et permettant de qualifier Nordine d'oublié du système d'échange. A cet égard, « l'indigent en prison souffre beaucoup de sa pauvreté, qui contribue à son isolement : “Quand on n'a pas d'argent, on n'est rien en prison” disent les détenus » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, 110). Toutefois, si les premiers jours de Nordine à l'EPM de Lavaur rendent compte d'un processus d'exclusion à son endroit et dans la plupart des interactions – l'échange formant

---

<sup>8</sup> Réunion hebdomadaire qui se déroule sur chaque « *unité de vie* » et a pour objectif d'une part de faire le point sur le fonctionnement de l'unité de vie, d'autre part d'analyser la situation individuelle de chaque détenu (projet de sortie, situation judiciaire et pénitentiaire, état de santé, comportement en détention, liens avec la famille) incluant la prise en compte de l'indigence.

l'un des principaux moteurs de l'entre-soi carcéral – deux semaines après son arrivée, il semble bénéficier d'une forme de solidarité. Quelques codétenus viennent alors le fournir en déodorant, gel douche, barres chocolatées et autres sodas, sans que nous n'ayons pu déceler de contrepartie matérielle ou symbolique pour les donateurs, semblant soucieux du devenir de Nordine en détention. Deux adolescents incarcérés sont les principaux instigateurs du mouvement de solidarité à l'égard de l'indigent. Abdel, situé dans la même « *unité de vie* » que Nordine et Yassine placé à l'« *unité de vie une* ».

Les deux adolescents semblent se prendre de sympathie pour Nordine. Leurs difficultés à se comprendre provoquent des situations cocasses qui les amusent. Le rire, parfois accompagné d'autodérision et de moqueries, constitue ainsi un premier élément de partage entre les trois jeunes détenus. Les conversations se font principalement à l'aide de gestes, les signes réalisés étant complétés par quelques mots clés délivrés dans la langue de l'auditeur. Yassine et Abdel livrent ainsi quelques termes en arabe, Nordine bafouillant certains propos en français. Durant les conversations, Yassine et Abdel donnent à Nordine les divers objets énoncés précédemment. Camouflés sous la veste ou dans le pantalon de survêtement, parfois offerts de la main à la main avec l'accord du surveillant en charge de contrôler le détenu avant son départ en activité, Yassine remet les produits essentiellement durant les activités collectives (et plus particulièrement en sport). Abdel délivre les biens à l'intérieur de l'enceinte de l'« *unité de vie trois* », principalement lors des moments dits de « *détente* ». Ponctuellement, Yassine transmet certains objets à Abdel en stipulant qu'ils sont à l'attention de Nordine. Autrement, les personnels attachés aux « *unités de vie* », les « *binômes* », sont parfois mis à contribution afin de « *faire passer* ».

Les biens ainsi capitalisés permettent au mineur incarcéré d'entrer en affaire et ainsi d'échanger certains produits, notamment contre des feuilles à rouler et de petites quantités de tabac. L'action menée par Yassine, Abdel et plusieurs autres détenus souscrit aux observations réalisées par Marwan Mohammed. Certaines « *bandes* sont avant tout organisées autour d'un système d'obligations réciproques et définissent prioritairement leurs relations comme affectives et « *fraternelles* ». L'altruisme est ici un principe central dans le fonctionnement collectif. [...] La capacité à se sacrifier, c'est-à-dire à faire don de soi au groupe, constitue un puissant moteur de reconnaissance. Le don de soi prend différentes formes : don de temps, d'argent, de son intégrité physique et dans certains cas de sa liberté. Pris dans leur ensemble, il s'agit de dons peu visibles et peu gratifiants qui ne peuvent s'apparenter à une quête autorétribuée de réputation. Un pan entier de la vie de ces bandes est rythmé par des gestes bienséants et une présence teintée d'affectivité » (Mohammed, 2011,

284-285). Ainsi, l'élan de solidarité bénéficiant à Nordine peut être mis en perspective au regard des logiques d'action propres à certaines bandes décrites par Marwan Mohammed. « La capacité à se sacrifier » (Mohammed, 2011, 285), car il s'agit bien d'un sacrifice lorsque l'on fait le don de produits durement capitalisés dans un univers de restriction, renvoie à l'entraide que recouvre la pratique du don à l'indigent.

Néanmoins, en révélant une grande partie des actions à autrui, l'environnement proposé par l'EPM rend public la pratique du don. Aussi, l'hypothèse selon laquelle le don de soi ne constituerait pas une action profitant à la recherche de réputation mérite d'être nuancée dans le cas de l'enfermement en EPM. Distribuer les produits de « *l'affaire* » sans attendre de rétribution suppose de disposer d'une large quantité de biens afin d'accepter d'en céder une partie. Dès lors, venir en aide à Nordine en lui remettant des objets difficilement accessibles en détention agit comme un effet d'annonce pour les autres détenus. Le donateur est alors considéré. Son action suggère qu'il est « *placé* » dans le trafic, c'est-à-dire qu'il jouit d'une position suffisamment importante pour maîtriser une partie des échanges en détention, parvenant ainsi à acquérir et à capitaliser assez de biens, de natures diverses, pour ensuite en faire don. Autrement dit, la capacité à obtenir et à emmagasiner les objets fortement convoités agit comme un indicateur de la situation dans laquelle se trouve l'adolescent à l'intérieur de la hiérarchie de la détention, les détenus les mieux positionnés ayant la plupart du temps accès aux biens les plus largement désirés.

Le « *faire affaire* » affiche les enjeux de pouvoirs se cristallisant en particulier lorsque les principes de l'échange ne sont pas respectés par l'ensemble des protagonistes. Les inconduites de « *l'affaire* » donnent ainsi à observer des postures dominantes, certains détenus ayant une telle maîtrise des transactions qu'ils sont en mesure de les détourner à leur avantage (Loïc et Yassine), lésant ainsi les codétenus ayant pris part à « *l'affaire* » (Kaïs et Robin). Les conduites de ces derniers contribuent en retour à l'imputation par autrui d'une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) orientée vers la construction de l'image du faible. Cet individu pouvant être volé et utilisé ou *a contrario* à qui il est convenable de venir en aide (Nordine). Dès lors, ces adolescents constituent les laissés pour compte du système d'échanges et sont régulièrement qualifiés de « *victimes* » par les acteurs de la détention, détenus comme personnels. Les expressions employées pour qualifier l'environnement de détention, « *ici, c'est la loi du plus fort* » déclare Jordy, « *c'est la jungle* » affirme Mickael, propos repris par ailleurs par les personnels de surveillance attestant que dans certaines situations la sociabilité des détenus s'apparente à la sociabilité animale établie à partir d'une hiérarchie fondée sur la force (Le Caisne, 2000) montrent que l'univers de l'EPM est

hautement hiérarchisé, certains détenus étant représentés comme les parias de ce dispositif voulu communautaire.

## SEPTIEME CHAPITRE

### PASSER INAPERÇU. ETRE DESIGNE EN TANT QUE « VICTIME »

---

L'analyse des trois *figures de pratiques* précédentes révèle une volonté des adolescents détenus de se mettre en scène selon diverses façades idéales dans le but de susciter la reconnaissance de tout ou partie des acteurs de l'EPM. Les mineurs incarcérés s'approprient les espaces de la détention dans le but de voir certaines de leurs actions provoquer l'adhésion des observateurs. Soumis ainsi aux regards d'autrui, le jeune détenu use des propriétés de la situation d'enfermement afin de mener à bien ses conduites. Il cherche à ajuster sa posture face aux exigences de la situation d'enfermement en faisant varier les attitudes qu'il donne à voir aux spectateurs. Régulièrement exposé, l'adolescent se trouve confronté aux effets de la représentation induisant en retour certaines actions d'autrui à son encontre (marques de reconnaissance, dédain ou signes du discrédit).

La quatrième *figure de pratiques* recouvre un statut particulier. Les conduites, au principe de la construction de cet idéaltype, visent à *passer inaperçu*. Plusieurs adolescents cherchent ainsi à se soustraire à l'exposition quotidienne provoquée par leur participation aux activités ainsi que par leur positionnement à l'intérieur d'espaces présentant un haut degré de visibilité. Ainsi et *a contrario* des pratiques rendues visibles, les jeunes détenus estimant qu'elles participent au processus de construction de leur réputation en détention, une poignée d'adolescents s'inscrivent de manière régulière dans la dissimulation de leur présence au sein des groupes de pairs. Ils sont identifiés en tant que « victimes » de la détention. En ce sens, « tous les garçons ne partent pas avec les mêmes chances et tous ne peuvent pas participer au rituel de la présentation de soi. Ceux que les adolescents signalent comme des "victimes" font plus office de défouloirs que de partenaires dignes auprès de qui se présenter » (Le Caisne, 2008, 110). Plusieurs jeunes détenus s'inscrivent à plus ou moins long terme dans l'expression de conduites visant à restreindre leur engagement à l'intérieur de la communauté construite artificiellement par le dispositif d'éducation de l'EPM.

Dès lors, ces détenus sont soumis de manière récurrente aux agressions dont nous estimons qu'elles sont au principe de leur expérience de détention. Il ne s'agit pas ici d'évoquer les pratiques de violence susceptibles de survenir à des moments précis de la détention du jeune détenu puisque, en effet, la grande majorité des mineurs interrogés reconnaît faire ponctuellement l'objet d'insultes, de brimades et parfois d'agressions physiques. Cependant, la violence subie n'enveloppe jamais totalement le quotidien carcéral

de l'adolescent. Les situations d'Alan, Kaïs ou encore Robin attestent l'existence de rapports de force entre détenus, se manifestant à l'encontre du dominé par l'expression de la violence. Néanmoins, ces trois exemples montrent également qu'il s'agit de situations spécifiques à l'intérieur du parcours de détention par ailleurs ponctué d'instantanés de reconnaissance et de soutien de la part des pairs.

Dans ce chapitre, il s'agit de s'attarder sur les pratiques d'adolescents considérés en tant que « victimes » régulières, ne parvenant pas à se démarquer de l'étiquette négative construite par autrui à leur encontre. Certains mineurs incarcérés sont alors pris pour cible. Ces boucs émissaires, reconnus généralement comme des « victimes », sont indistinctement qualifiés par les autres détenus de « tapettes », « junkies », ou encore « sales fous ». Chacune de ces appellations, ayant valeur d'identité, fait figure de repoussoir. La « tapette » est associée à une virilité qui fait défaut, dénotant chez celui qui se voit identifié ainsi une absence de courage, de rudesse, de force ou encore une incapacité à répondre aux agressions physiques et morales. Le « junkie » renvoie aux images les plus néfastes de la « défonce » (un corps décharné, un état de manque constant, une apathie provoquant l'incapacité d'interagir avec le groupe notamment dans le cadre de joutes verbales ou physiques). Le « sale fou » fait référence à la figure déviante par excellence. La folie apparaît pour les jeunes incarcérés comme le summum de l'anormalité.

Bien que les capacités de négociation et les marges de manœuvre ne soient jamais nulles même pour celui que Gilles Chantraine (2004a, 211) nomme le « soumis », une poignée d'adolescents vit leur incarcération sous le sceau du discrédit permanent sans avoir l'opportunité de s'en affranchir. Il s'agit en effet de ces quelques détenus dont les actes, ainsi que les manières dont ils sont ensuite parlés, apparaissent si peu respectables aux yeux des acteurs de la détention qu'ils ne peuvent espérer se trouver dans une activité collective sans que ne leurs soient adressés invectives et autres actes de violence. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à une forme de protection de la part d'un ou plusieurs adolescents, la monstruosité de l'acte commis rendant leur défense impossible. Quiconque chercherait à leur apporter une aide serait immédiatement perçu comme complice du crime et risquerait de voir son action déconsidérée, contraint de la justifier devant les autres détenus.

Ces mineurs incarcérés se voient ainsi affublés d'une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12), car c'est bien de cela dont il s'agit, formulée en puissance par autrui et sujette au discrédit. Ainsi, passer pour la « victime » ne renvoie pas, *a priori*, à l'expression d'une façade idéale dans laquelle les adolescents tenteraient de s'engager afin de provoquer la reconnaissance des observateurs. La construction du rapport au statut de victime s'établit

selon un processus d'étiquetage dès lors que les spectateurs évaluent l'acte commis selon une échelle allant du plus moral ou moins moral, jugent la manière de le présenter ainsi que les conduites quotidiennes des mineurs détenus à l'intérieur des temps collectifs. Subi plutôt que choisi, le discrédit est imputé de façon potentiellement rétrospective et imposé à l'adolescent sans que ce dernier n'ait de réelles possibilités de s'en démarquer. En opposition à l'expression de la « façade » (Goffman, 1973a, 29), que les détenus cherchent à ajuster en fonction des contraintes de la situation d'enfermement, faisant varier leurs conduites selon les lieux où ils se trouvent positionnés, accordant une présentation de soi s'efforçant de correspondre aux attentes des acteurs de la détention, « l'identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) a valeur de permanence pour l'individu déconsidéré. Une fois affublé du discrédit, le jeune détenu, diminué aux yeux d'autrui, tombe au rang de personne viciée. Un tel attribut constitue un stigmatisme dont il semble difficile de se détourner, surtout si le discrédit qu'il entraîne renvoie à plusieurs aspects de la présentation de soi, centrée pour une grande part en détention sur la nature du crime commis, la manière dont il est parlé et les conduites quotidiennes menées lors des temps collectifs.

Dès lors, *passer inaperçu*, c'est-à-dire tenter de se soustraire à l'exposition permanente provoquée par l'enfermement en EPM afin d'échapper aux invectives des détenus rencontrés lors des activités collectives, constitue l'essentiel des conduites employées par la « victime » régulière. Les expériences de détention de ces adolescents se fondent, pour une grande part, sur une accumulation d'actions violentes menées à leur rencontre et venant encore appuyer le discrédit dont ils souffrent, jusqu'à ce que le rôle qu'ils sont contraints d'endosser, fonctionne en tant qu'élément susceptible d'orienter certaines interactions à l'intérieur du groupe de pairs. Ainsi s'en prendre à la « victime » permet par exemple la reconfiguration de certains rapports de pouvoir entre les jeunes détenus, lorsque les adolescents se saisissent de la posture du faible afin d'asseoir leur capacité à être violent ainsi qu'à entrer dans l'affrontement (bien que la confrontation soit perçue comme inégale étant donné le statut de l'un des protagonistes). Malmener la « victime » confère également l'opportunité de mettre en scène des moqueries ainsi que certaines brimades énoncées sur le ton de l'humour susceptibles de provoquer l'adhésion momentanée des membres du groupe.

Dans le cadre d'une analyse des pratiques de ces adolescents dont le positionnement en détention atteste l'imputation en puissance d'un processus de stigmatisation, revenons dans un premier temps, sur la construction d'une « identité sociale virtuelle » déconsidérée, élaborée, notamment, à partir du « *who's who* carcéral » (Chantraine, 2004a, 214). S'agissant des actions menées par les jeunes détenus afin de limiter les circonstances de la violence

subie, *passer inaperçu* suppose d'accorder une importance particulière à l'évitement d'activités dites à *risques*, au sein desquelles le détenu se trouve potentiellement exposé aux agressions. Des stratégies sont ainsi élaborées, parfois avec la complicité du personnel de détention, visant à tenir les adolescents à l'écart d'une partie de la collectivité. N'étant pas en mesure d'échapper à la totalité des activités communes, l'EPM s'attachant à appliquer le dispositif d'éducation à tous les détenus de façon identique, la posture de résignation, c'est-à-dire la décision de ne pas répondre aux multiples actions de violence qui surviennent jour après jour, participe du souhait de *ne pas se faire remarquer* à l'intérieur du groupe.

### 1. « *Who's who* carcéral », « Identité sociale virtuelle » et construction du discrédit

La désignation d'un détenu en tant que « victime » suppose la mise en œuvre d'un procédé d'identification par les autres détenus de la détention. Le « *who's who* carcéral » fonctionne ainsi à plein lorsque « les détenus qui ne sont pas intégrés dans un réseau de relations, qui ne sont pas reconnus par les pairs, sont systématiquement soumis à un interrogatoire qui permet de les “calculer”, par le classement dans une catégorie qui permettra d'ajuster un système d'action à leur égard » (Chantraine, 2004a, 216). De ce point de vue, l'interrogatoire mené par les codétenus, notamment décrit dans le cas d'Alan<sup>1</sup>, cherche à mettre en évidence le lieu de résidence de l'adolescent ainsi que la nature de l'acte pour lequel il est emprisonné. Le processus d'identification prend ainsi la forme d'un dispositif d'évaluation, les informations livrées permettant d'établir un jugement, *a priori*, sur la valeur du délinquant interrogé. Les méfaits commis sont particulièrement déterminants dans la production de l'étiquette. Comme le laissent entendre les propos de Yassine, les « affaires » sont classées selon une échelle communément admise par la majorité des adolescents incarcérés à l'EPM.

J'me souviens, en basket, quand Alan est venu vous rejoindre, avec Jordy et Mohamed, vous lui avez posé deux questions. Qu'est c'que t'as fais ? Et tu viens d'où ? C'est important de savoir c'que chacun a fait ?

Bien sûr. Tu sais c'qu'il a fait, tu sais si c'est une tapette, si c'est un gros délinquant.

Ca l'étiquette ?

<sup>1</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour “la grosse bite” », « Alan, respecté malgré lui ».

*Ouais, ouais. Bien sûr. C'est le tampon (fait un geste comme s'il tamponnait un papier). En fonction de c'que t'as fait, t'as toujours des plus respectés que d'autres.*

Et alors ça donne quoi cette échelle par rapport aux actes ?

*Ben ça donne quoi. Les violeurs, ça, ça passe pas. Les pointeurs.*

C'est quoi qui t'pose problème avec eux ?

*Violer une femme, un enfant, ça passe pas ça. Et voilà, après ceux qui font des violences, qui rentrent pour des violences sur les personnes âgées, ou qui font des trucs crasseux tu vois. Et après, nous, ceux qui sont bien, ceux qui font des braquages, qui ont fait des gros trucs, ceux qui ont fait des casses béliers (technique de cambriolage utilisant une voiture-bélier pour forcer l'entrée dans un établissement). Les dealers aussi, ils sont respectés t'as vu. Voilà. Ça dépend du réseau après. De c'que tu fais, de tes connaissances. Voilà, de qui tu connais.*

La hiérarchisation des actes s'effectue à partir des valeurs morales qui leurs sont assignés par les détenus. Situé en haut de l'échelle du crime, le braqueur est assimilé à un individu courageux, faisant preuve de bravoure face aux risques encourus, capable de faire acte de violence, ayant les ressources suffisantes (capital social, physique et économique) pour être inscrit dans un réseau et se fournir en armes. De surcroît, il symbolise dans l'imaginaire des adolescents incarcérés, faisant parfois référence à des icônes cinématographiques ou à des acteurs de séries télévisées, une sorte de figure *noble* du crime. *A contrario*, l'agression sexuelle constitue l'acte déconsidéré par excellence. Son auteur est qualifié de lâche, incapable de s'en prendre à plus fort que soi. Le viol est ainsi identifié en tant que crime « *crasseux* », une action menée avec bassesse et ignominie, salissant celui qui en est à l'initiative. Autrement dit, en prison les auteurs d'agression sexuelle « ont un rôle de bouc émissaire dans la mesure où ils servent d'exutoire à la haine et à la colère. La haine et le mépris qu'ils attirent sont tels qu'ils trouvent rarement des champions pour les défendre, bien qu'ils recherchent parfois des relations "intéressées" susceptibles d'assurer leur sécurité. Ils sont d'autant plus haïs que leur présence renvoie aux autres une image du prisonnier inverse de celle construite autour du délinquant "noble", le braqueur, une personne forte et franche qui supporte sans se plaindre l'adversité, respecte la parole donnée, et qui, en défendant les faibles contre une société injuste, en s'attaquant aux forts, démontre que ses propres valeurs valent celles de ses adversaires » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, 217).

Une association quasi-mécanique est ainsi construite entre la nature de l'acte et l'identité de son auteur. Les valeurs associées au crime sont systématiquement répercutées sur son auteur et participent à la construction de son « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975,

12). Yassine le mentionne : « *Ouais, ouais. Bien sûr. C'est le tampon (fait un geste comme s'il tamponnait un papier). En fonction de c'que t'as fait, t'as toujours des plus respectés que d'autres* ». De ce point de vue, le « *who's who* carcéral » (Chantraine, 2004a, 216), entraînant avant tout l'estimation du crime pour lequel l'adolescent est emprisonné, provoque, en retour, l'octroi d'une forme de respectabilité ou l'imputation du discrédit. Dès lors, « l'identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) se fonde d'abord, à partir des jugements délivrés par les jeunes détenus, ces derniers considérant l'acte perpétré comme l'indicateur principal de la moralité ou de l'immoralité de l'adolescent qui en est à l'initiative. Les auteurs d'agressions sexuelles, les « *pointeurs* » tels qu'ils sont nommés en détention, subissent ainsi l'étiquetage négatif lié à leur acte. Le viol les inscrit avec force dans un discrédit marquant en profondeur le parcours de détention de ces mineurs incarcérés identifiés en tant que « *victimes* ». « A partir du crime commis, de l'identité ou de la nature de la victime (un particulier, une banque...) et des liens qui l'unissent à cette dernière (connue ou non, proche ou non), les détenus définissent et qualifient le condamné suivant une échelle allant du plus moral au moins moral, du plus propre au plus sale, et finalement du plus humain au moins humain » (Le Caisne, 2000, 96).

Robin, Illies, Nabil et Medhi traversent la cour centrale pour se rendre « *au socio* » (terme employé par les acteurs de l'EPM pour qualifier le bâtiment comportant la médiathèque, la salle audiovisuelle et l'espace scolaire situé à l'étage) et participer à l'activité théâtre. Le groupe, accompagné par Alex surveillant à l'« *unité de vie une* » (second bâtiment à gauche, confère photographie 9 ci-dessous). Arrivé au niveau de l'« *unité de vie deux* » (bâtiment ayant une façade jaune et situé au centre, confère photographie 9 ci-dessous), Robin quitte subitement le groupe, rebrousse chemin et court vers l'« *unité de vie arrivant* » (le bâtiment situé à l'extrême gauche, confère photographie 9 ci-dessous). Le jeune garçon arrache une poignée de baies rouges, provenant de la végétation alentour, et les lance sur la fenêtre de Jessy, un détenu nouvellement arrivé à l'EPM. Son geste est accompagné d'insultes qu'il crie en direction de la fenêtre de l'adolescent (située à l'étage) : « *Oh pointeur. Oh pointeur. Oh, tu vas trara (prendre, charger)* ». Jessy ouvre sa fenêtre et hurle sa réponse : « *Oh, j'veis t'niquer, fils de pute. Tu vas faire le tapin. Tu vas voir* ». Robin rétorque alors : « *Oh j'veis t'enculer ouala. Ouala, j'veis t'enculer, sale gitan va* ». Jessy continue à insulter Robin alors rejoint par Alex : « *Oh arrête de faire la grosse bite. Ouala, j'veis t'enculer. Tu vas voir toi* ». Le surveillant tire le jeune garçon par le bras et parvient à le ramener au sein du groupe. Les trois autres détenus, restés devant l'« *unité de vie deux* » commentent la scène. Nabil s'exclame en riant : « *Ouala, c'est un fou ce*

Robin ». Illies s'adresse à moi en souriant : « Bah, y s'embrouille avec tout l'monde, tout l'temps, t'as vu ».



**Photographie 9 : Une partie de l'espace central**

L'appréciation du crime par les détenus engendre la production d'un discrédit en direction de son auteur dès lors que l'acte commis est jugé intolérable par la communauté carcérale. Robin agresse ainsi Jessy (seize ans, première incarcération pour viol), un détenu arrivant, en le désignant d'abord en tant que « *pointeur* ». Il s'efforce d'intimider le détenu dès son entrée à l'EPM en lui faisant savoir qu'il va « *trara* ». Cherchant l'altercation physique, insultant Jessy en criant à tue-tête au sein de la cour centrale, Robin s'érige en défenseur d'une forme de code d'honneur délinquant dans lequel le viol, parce qu'il renvoie aux valeurs précédemment décrites, est considéré comme un acte insupportable. Face aux nombreux observateurs assistant à la scène, le jeune détenu se met en spectacle. Par l'expression d'une conduite violente à l'encontre de Jessy, Robin atteste son adhésion à une moralité délinquante allant de concert avec sa capacité à s'engager dans le conflit, souscrivant dans le même temps aux valeurs masculines reconnues par la communauté. Les grands gestes effectués brusquement, les hurlements ainsi que les insultes participent à l'exposition du *surcodage sexué* manifesté dans le but de faire passer Jessy pour une « victime ». A cet égard, Nabil et Illies (quinze ans, première incarcération pour de multiples vols à l'arraché et cambriolages en réunion), en train d'observer l'action, expriment leur surprise face à un tel déchainement d'insultes. Toutefois, leurs remarques, énoncées sur le ton de l'humour, montrent également qu'ils semblent souscrire à la conduite de Robin.

Outre le discrédit associé à l'acte, Jessy doit également supporter la déconsidération liée à son origine territoriale. Après avoir exprimé sa répulsion à l'égard du crime perpétré, Robin injure Jessy en le qualifiant de « *sale gitan* ». Selon les représentations véhiculées par

les détenus, relayées ou inscrites en faux par certains professionnels, les « roumains » sont associés à la saleté, aux détritiques ainsi qu'à la pauvreté. Egalement désignés en tant que « voleurs de poules », ils sont exempts des titres de noblesse que peut se voir attribuer le braqueur ou plus généralement les détenus provenant des quartiers des Izards, Bagatelle ou encore la Faourette. Léonore Le Caisne (2000) rencontre un phénomène similaire. Les « roumains » et les « chinois » sont, pour une grande part, soumis à la stigmatisation au sein du centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis. L'auteur explique la manière dont sont véhiculés, à l'intérieur de l'entre-soi carcéral, les stéréotypes liés à l'origine territoriale et communautaire et en quoi ces stéréotypes, qui prennent forme dans le discours des adolescents, participent à la construction d'un processus de stigmatisation à l'encontre d'une poignée de jeunes garçons incarcérés. Toutefois et face à l'agression, Jessy répond, allant jusqu'à renchérir sur les insultes proférées par Robin, arguant, de surcroît, qu'il est disposé à le « niquer » c'est à dire à l'affronter physiquement et à le battre.

La construction d'une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) dépréciée s'effectue en partie *via* le jugement du crime. Toutefois, si la nature de l'acte commis participe à l'imputation du discrédit, les façons dont il est revendiqué, dont il est assumé à l'intérieur des espaces de la détention ainsi que les conduites quotidiennes, les prises de position, le réseau auquel le détenu appartient ou n'appartient pas sont autant d'éléments qui provoquent la désignation en puissance de certains adolescents en tant que « victimes » régulières. Taire le crime par exemple ou chercher à en dissimuler les aspects les moins respectables aux autres acteurs de la détention en esquivant les questions ou en imaginant un acte venant se substituer au délit réellement commis constitue l'une des stratégies employées par certains détenus pour tenter de se soustraire au processus de stigmatisation.

Arrêtons-nous un instant sur la situation de Julien, adolescent âgé de dix-sept ans, incarcéré pour la première fois et reconnu coupable du viol de sa mère. Le « binôme » de l'« unité de vie arrivant », composé par Jérôme et Daniel, provoque rapidement un premier entretien avec le mineur. Il s'agit de proposer à Julien une stratégie afin que ne soient véhiculées en détention les véritables raisons de son incarcération. Au préalable, une réunion est organisée entre le surveillant et l'éducateur de l'« unité de vie arrivant », Alexia et Nicolas, respectivement éducatrice et surveillant à l'« unité de vie cinq », Linda lieutenant de l'administration pénitentiaire et Hugo, chef de service éducatif. Ce dernier nous interpelle dans les couloirs de la zone administrative prétextant « vouloir connaître notre avis sur le cas Julien ». Nous sommes ainsi convié à cette réunion se tenant dans l'un des bureaux réservés à l'équipe éducative, situé en zone administrative. Y est alors discutée la situation de Julien

dans le but que soit mise en œuvre une stratégie visant à protéger l'adolescent face aux éventuelles réactions des détenus, si les véritables raisons de son incarcération devaient s'ébruiter. En admettant que le crime soit révélé, Julien risque de se voir affubler d'un double stigmate. Le premier lié à la nature du crime commis. Le viol, selon la manière dont il est revendiqué en détention, peut conduire son auteur au déshonneur et créer les circonstances d'une forme de victimisation à son encontre. Le second discrédit auquel s'expose Julien résulte de l'identité de la victime. En agressant sexuellement sa mère, le jeune détenu s'est ainsi rendu coupable d'inceste.

Au bout du compte, l'ensemble des personnels s'accorde sur la nécessité, d'une part, de dissimuler l'acte perpétré en le remplaçant par un crime plus respectable au regard de cette échelle du crime à laquelle se réfère les jeunes détenus, et d'autre part, de placer Julien à l'« unité de vie cinq<sup>2</sup> » une fois la période d'observation à l'« unité de vie arrivant » terminée. Dès lors, durant l'entretien, Jérôme et Daniel incitent Julien à taire son crime. Le « binôme » de l'« unité de vie arrivant » propose à l'adolescent de lui en superposer un autre davantage considéré aux yeux des jeunes détenus. Au viol de sa mère est alors préféré le vol récidivé à quatre reprises. Il s'agit ainsi de « faire croire » (Le Caisne, 2000, 143) en dissimulant le crime peu respectable. L'adolescent cherche à raconter et à mettre en scène un acte qui n'est pas le sien dès les premiers instants passés en collectif. Toutefois, l'échec semble total dans la mesure où, une journée après son arrivée à l'« unité de vie cinq », Julien est soumis à une vive altercation avec d'autres détenus lors d'un match de football organisé en extérieur. Camil, en cellule au moment de l'incident, raconte.

*A la fenêtre, j'étais bien, j'ai tout vu en haute définition (rire), à la, à la une. Et Kais il est passé, là, là, à côté de Julien et bam une droite dans sa tête, là comme ça cash. Julien, il est parti en courant (sourire). Il a couru, il s'est jeté par terre. Après des p'tits coups dans la tête, Kader, Jordy, bam, bam tous y sont jetés là sur lui là et voilà rien de. Alarme et puis voilà. Les SS (terme utilisé pour désigner les surveillants de l'administration pénitentiaire), ils arrivent, ils séparent, réintégration. Et voilà, rien de, rien de plus. Mais voilà c'est une merde. C'est un pointeur c'est normal hein.*

Normal, c'est-à-dire ?

*Ça craint, il a violé sa sœur ou j'sais pas qui là. C'est une merde, c'est tout. Qui fait ça ? Ouala, il va l'avoir dur ici. Ouala.*

<sup>2</sup> Pour une présentation générale de l'« unité de vie cinq » voir « Cinquième chapitre. Tenir une posture biface. Passer pour le bon détenu », « Mériter sa place au sein de "l'unité de confiance" ».

La découverte, par certains détenus, du crime commis par Julien, les adolescents s'empressant par la suite de « *le faire payer* » selon les termes employés par Kais, nécessite d'appréhender la construction d'un étiquetage négatif à partir de la circulation de l'information. Sans avoir les données empiriques suffisantes pour retracer précisément la manière dont se propage l'information relative au crime de Julien - « la diffusion de l'information surgit d'une manière non spécifique. [...] [Les rumeurs] se disséminent dans toutes les directions, personne ne sait qui les a lancées ni d'où elles proviennent » (Bergman, 1993, 70) – nous pouvons faire l'hypothèse que l'adolescent, se trouvant régulièrement confronté au « *who's who* carcéral » (Chantraine, 2004a, 216), ne parvient pas à répondre de manière convaincante aux séries de questions que lui posent ses codétenus. Son comportement, ses difficultés à mentir dès lors qu'il s'agit de vendre un acte autre que celui pour lequel il est emprisonné, semble ainsi nourrir le soupçon chez les autres adolescents incarcérés.

Il est également concevable d'imaginer une « *fuite* » tel que les détenus nomment la propension de certains personnels à trahir le secret dans le but de partager une forme de connivence avec eux. De ce point de vue, la rumeur en tant que processus social d'échange d'une information, se réalisant en contournant les conventions sociales, semble pouvoir susciter, dans le cas de Julien, le partage de valeurs communes entre personnels et détenus. Ainsi, la condamnation de l'acte, l'expression d'avis unanimes relatifs à son atrocité, la souscription aux mêmes interrogations sont autant d'éléments permettant de lisser, pour un instant, le rapport asymétrique entre le personnel et le détenu, qui, lorsqu'il est trop visible, peut être source de conflit. Le partage de la rumeur peut alors produire les circonstances favorables à l'expression d'une forme de camaraderie, personnels et détenus s'inscrivant, pour un temps, à l'intérieur d'une relation pacifiée venant assouplir le mode de gestion rapprochée que l'EPM contraint à mettre en œuvre.

La rumeur se propage rapidement dans la mesure où elle semble plausible et crédible (Fine, 2006). La conduite de Julien et plus particulièrement ses actions face aux agressions, cherchant à prendre la fuite plutôt qu'à s'engager dans l'affrontement, confortent les autres détenus dans l'idée qu'il est effectivement un « *pointeur* ». La véracité des faits est ainsi prouvée par les pratiques de l'adolescent refusant la confrontation et ne rétorquant pas face aux insultes. Selon les détenus, il fait preuve de lâcheté, caractéristique première des « *pointeurs* », attestant une forme d'adhésion aux valeurs négatives qui sont généralement associées au viol. Par ailleurs, la force de propagation de la rumeur met en cause l'architecture de l'EPM. Dans la mesure où tout est rendu visible, la mise en spectacle des

actions, ou plutôt des non-actions de Julien face à la violence subie renforce encore le processus de stigmatisation à son encontre. L'adolescent renvoie l'image d'un individu résigné face aux multiples agressions dont il fait l'objet. La description de l'agression par Camil, ayant assisté à la scène depuis sa cellule située à l'étage de l'« *unité de vie une* », permet en effet de saisir l'importance de l'architecture et particulièrement le haut degré de visibilité offert par l'espace central, dans le processus de propagation de la rumeur. L'adolescent, lors de l'entretien, décrit ainsi la conduite de Julien face à l'agression de Kaïs, rapidement rejoint par Kader et Joaquim, la mettant immédiatement en relation avec son identité de « *pointeur* ». Il trouve en effet « *normal* » d'observer Julien fuir, puis se jeter à terre pour subir les coups des trois adolescents.

Le propos de Camil fait apparaître distinctement les différents éléments du discrédit qui, une fois associés, entraînent la stigmatisation de Julien. En effet, initiée à partir du « *who's who* carcéral » (Chantraine, 2004a, 216), la rumeur relative au crime de l'adolescent se diffuse chez les détenus et semble être, pour une grande part, à l'origine de la violence instaurée à l'encontre du jeune garçon. Les actions menées en retour par Julien, se jeter à terre et ne pas répondre physiquement à ses agresseurs, participent au renforcement d'une « *identité sociale virtuelle* » (Goffman, 1975, 12) renvoyant à une profonde déconsidération. La violence dirigée à l'encontre de Julien agit alors en tant que faire valoir. Elle permet aux autres détenus de s'inscrire en faux face à l'acte commis et de rendre visible la condamnation de son auteur. Au bout du compte, l'action menée par Kaïs, Joaquim et Kader entend revendiquer la réprobation du crime et des valeurs qui lui sont associées, réaffirmant dans le même temps les normes et les valeurs qui fondent l'identité du groupe. La prise de position face au contenu de la rumeur agit ainsi comme un rappel des valeurs défendues par le groupe et comme une pratique permettant de moduler les rapports sociaux entre les détenus.

## **2. Chercher à *passer inaperçu***

L'imputation du discrédit, nous l'observons dans le cas de Julien, provoque l'émergence de pratiques singulières. L'adolescent cherche à refréner le processus de stigmatisation dont il fait l'objet en dissimulant la nature de son crime aux autres détenus, certains personnels participant à la construction de ce stratagème. Toutefois, la découverte par les mineurs incarcérés d'un acte déguisé – la rumeur se propageant immédiatement à l'ensemble de la détention – ainsi que la conduite de Julien à l'égard des agressions subies, semblent ajouter à la déconsidération dont le jeune garçon se voit déjà affublé. En ce sens, le

« *who's who* carcéral » (Chantraine, 2004a, 216) rend public l'acte mais également les manières dont il est ensuite assumé par son auteur dans le quotidien de l'incarcération. L'estimation de ces différents éléments par les détenus procède de l'étiquetage négatif de l'adolescent.

Dès lors, *passer inaperçu*, en cherchant à ne pas se faire remarquer lors des moments d'activités collectives constitue le stratagème principalement employé par les « victimes ». Ne pas faire de vague afin d'essayer de ne pas attiser les remontrances constitue le lot quotidien de ces détenus affublés d'un profond discrédit. De ce point de vue, deux formes de pratiques émergent. L'évitement consiste à s'affranchir du dispositif d'*hyperactivité forcée* mise en œuvre par la structure. Le détenu cherche à s'écarter autant que faire se peut des moments de collectivité et en particulier des activités sportives ainsi que des espaces de visibilité au sein desquels il est susceptible de subir des agressions. L'institution tolère, dans une certaine mesure, la mise à l'écart de l'adolescent, souscrivant parfois à la pratique de l'isolement en vue de protéger celui vers qui sont dirigées bon nombre d'attaques. La résignation constitue la seconde stratégie employée par ces jeunes garçons. Puisqu'ils ne sont pas en mesure d'échapper à l'ensemble des temps collectifs, leur conduite, une fois propulsés à l'intérieur du groupe, vise à ne pas rétorquer face aux insultes, aux agressions physiques et autres brimades devenues le tribut dont ils doivent s'acquitter au quotidien.

#### a. *L'évitement*

La pratique de l'évitement repose sur la nécessité de passer outre la participation aux activités dans le but d'échapper aux agressions régulières des autres détenus. Cette stratégie semble en partie relayée par l'institution qui cherche à isoler les détenus dont la simple présence en activité provoque l'émergence de violences, obligeant les personnels à des interventions systématiques. Chercher à éviter les agressions procède ainsi d'un double mouvement. Simultanément le détenu s'engage dans un refus partiel de certaines activités collectives et l'institution se charge de le tenir éloigné des groupes de détenus dont elle estime qu'ils présentent un risque pour l'adolescent. De ce point de vue, leurs actions sont réduites dans la mesure où elles sont pour une grande part le produit des choix effectués par les personnels. Ces derniers cherchent ainsi à protéger « *les victimes* » en les isolant de ce qui constitue le fondement de l'organisation carcérale de l'EPM, la mise en collectivité.

La première mesure mise en œuvre consiste en un placement du jeune détenu à l'« *unité de vie cinq* ». Plusieurs personnels cherchent ainsi à susciter l'adhésion de

l'adolescent pour que ce dernier accepte de rejoindre l'« *unité de confiance* », telle qu'elle est nommée habituellement. Nous observons l'emploi de cette stratégie dans la situation de Julien décrite précédemment. Heikel fait l'objet d'un traitement similaire. Agé de seize ans, l'adolescent est incarcéré pour viol. Après six jours passés à l'« *unité de vie arrivant* » puis quatre jours à l'« *unité de vie deux* », c'est lors de la commission pluridisciplinaire unique que se décide son passage à l'« *unité de vie cinq* ». La réunion se déroule dans la salle à manger de l'« *unité de vie deux* ». Au nombre de sept, Mathieu (lieutenant de l'administration pénitentiaire), Hugo (chef de service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse), Maxence (surveillant à l'« *unité de vie deux* »), Eric (éducateur dans la même « *unité de vie* »), Marc (moniteur de sport rattaché à l'administration pénitentiaire), Florence (psychologue à l'unité de consultation et de soins ambulatoires) ainsi que Fabrice (enseignant de l'éducation nationale) établissent le bilan de la semaine, analysant tour à tour la situation des quatre détenus actuellement placés à l'« *unité de vie deux* ». Nous sommes présent lors de la réunion en tant qu'observateur, prenant en note les discussions relatives au cas d'Heikel.

Les personnels de l'administration pénitentiaire mobilisent la parole dès lors qu'il s'agit de discuter la situation de l'adolescent. Ils mettent ainsi en avant la mission de sécurité qui les anime exprimant la nécessité d'une part de refreiner les débordements provoqués par la présence d'Heikel lors des temps collectifs et d'autre part d'assurer l'intégrité physique de l'adolescent placé sous leur tutelle. Les discussions se font ainsi essentiellement entre Maxence, Eric, Mathieu et Marc. Les autres protagonistes n'interviennent pas alors qu'est en train de se décider le transfert d'Heikel à l'« *unité de vie cinq* ». Le « *binôme* » alors composé d'Eric et Maxence réclame ainsi que le jeune garçon soit placé à l'« *unité de vie cinq* ». Ils décrivent plusieurs situations au sein desquelles le détenu a pu être malmené. Mathieu surenchérit en expliquant que depuis son arrivée – la situation s'étant encore accentuée lors de son transfert à l'« *unité de vie deux* », dès lors qu'il participe pleinement aux activités collectives –, Heikel est soumis à de vives violences de la part de ses codétenus. Maxence insiste ainsi sur sa difficulté à « *tenir le collectif* » lorsque Heikel est présent. Tel qu'il l'énonce lors de la réunion, « *il suffit qu'il rentre dans la pièce pour que les autres jeunes l'agressent tout l'temps comme ça, sans raison* ». Ce constat est alors relayé par Marc, le moniteur de sport, qualifiant Heikel de « *victime* » et expliquant à son tour que lors des séances de sport « *c'est sûr, il s'fait toujours taper* ». Mathieu, le lieutenant semble alors souscrire à l'avis général, estimant que « *le jeune doit être placé en protection à la cinq* ».

Selon les propos tenus par Mathieu, il est ainsi estimé que « *l'environnement de la cinq serait bon pour Heikel. Le profil des jeunes de la cinq devrait permettre un bon accueil*

*du jeune* ». Autrement dit, le « profil » des adolescents placés à l'« unité de vie cinq », terme issu de la psychologie et régulièrement employé par les professionnels de l'EPM cherchant à établir une représentation générale de la personnalité des détenus, supposerait une acceptation plus aisée d'Heikel durant les temps collectifs établis à l'intérieur de l'« unité de vie ». Toujours selon les dires des professionnels participant à la commission pluridisciplinaire unique, le groupe de détenus présent à l'« unité de vie cinq » consentirait à l'arrivée de l'adolescent dans la mesure où une majorité d'entre eux aurait un « profil » similaire à celui d'Heikel. Les adolescents placés au sein de cette « unité de vie » feraient également l'objet de violences suite à la découverte de leurs actes par le reste de la détention et s'inscriraient dans une attitude résignée face à la quantité d'agressions subies. Dans cette perspective, « la cinq », pour reprendre la dénomination employée par les acteurs de l'EPM, est considérée comme un espace pacifié, tenu à l'écart d'une grande partie de la violence ayant cours dans le reste de la détention.

Cette représentation partagée et véhiculée entre les personnels tient au fait que les détenus placés au sein de cette « unité de vie » sont considérés, outre leur statut de « victime », en tant que détenus « agréables », « respectueux », adoptant « un bon comportement avec l'adulte », et faisant preuve « d'autonomie ». Ce sont quelques-uns des termes employés par les professionnels de l'EPM pour qualifier les adolescents incarcérés à l'« unité de vie cinq ». Aussi l'image que ces jeunes garçons renvoient est celle de détenus qui ne sont pas à l'initiative d'incidents majeurs, ne cherchant pas à s'inscrire dans des conduites agressives. Cette représentation entre en résonance avec leur incapacité à se défendre car ils ne disposeraient pas des ressources suffisantes pour se confronter aux modes de sociabilité agonistique qui régit, pour une part, les interactions lors des temps collectifs. Il est ainsi pensé que les instants collectifs passés à l'intérieur de l'« unité de vie cinq » constitueraient des espaces préservés, au sein desquels, les détenus d'aventure malmenés en détention, pourraient trouver refuge. Par ailleurs, l'emplacement de l'« unité de vie cinq » par rapport au reste de la détention ajoute à l'idée qu'elle est un lieu de protection pour les détenus stigmatisés. Elle se trouve à l'extrême droite de la détention, à proximité de « l'unité fille ». Les détenus sont ainsi tenus relativement à l'écart des joutes verbales qui surviennent quotidiennement dès lors que les autres adolescents incarcérés se trouvent en cellule. Ils sont ainsi positionnés à une certaine distance des invectives et des menaces exprimées à leur rencontre à partir de l'instant où ils osent ouvrir la fenêtre de leur cellule.

En premier lieu, l'évitement prend la forme du transfert de plusieurs détenus, soumis à des violences répétées, vers l'« unité de vie cinq ». Il s'agit pour l'institution d'écarter ces

adolescents des temps collectifs vécus à l'intérieur de certaines « *unités de vie* » et qui les exposent à des agressions multiples. Le cas d'Heikel est révélateur de ce procédé. La justification première apportée à son remplacement est la protection par l'isolement. Les personnels réclament ainsi son départ de l'« *unité de vie deux* » afin qu'il puisse échapper à l'ensemble des moments de « *détente* » durant lesquels il se trouve quotidiennement provoqué et malmené. C'est seulement, dans un second temps, qu'il est fait mention du comportement exemplaire d'Heikel. Ce dernier est qualifié par Eric et Maxence de « *jeune agréable* », ayant « *une attitude respectueuse envers l'adulte* » et « *engagé dans un projet de réinsertion sérieux* ». Néanmoins, les arguments présentant Heikel comme un bon détenu, sa conduite permettant son transfert à l'« *unité de vie cinq* », ne sont évoqués qu'en dernier recours, jouant le rôle d'une justification *a posteriori*, afin que son remplacement reste en accord avec le règlement de l'institution. Ce dernier stipule en effet, que seuls les détenus ayant un comportement attestant leur autonomie et leur responsabilité, par ailleurs inscrits dans un projet de sortie, peuvent accéder à cette « *unité de vie* ». En aucune façon le règlement de l'EPM ne qualifie l'« *unité de vie cinq* » de *refuge* pour les détenus. Il convient ainsi, pour les personnels de la commission pluridisciplinaire unique, de faire en sorte que soient reconnues les qualités de conduite d'Heikel bien que les raisons principales de son remplacement soient toutes autres.

Ainsi, l'évitement n'est pas uniquement à l'initiative de l'adolescent. Cette pratique n'est que modérément entre ses mains, le détenu se contentant d'adhérer à la décision prise par les professionnels de l'EPM. La pratique de l'évitement s'effectue ainsi avec un relais certain de l'institution. Si elle permet au détenu de se soustraire aux temps collectifs de certaines « *unités de vie* », dès lors qu'il s'y trouve constamment agressé, une seconde stratégie consiste à s'affranchir de plusieurs activités programmées dans l'emploi du temps de l'adolescent et rendues obligatoires par l'EPM dans la mesure où elles sont au principe de son éducation. Les pratiques sportives constituent l'essentiel des activités récusées. A cet égard, l'« *unité de vie cinq* » est aussi qualifiée d'« *unité des dispensés* ». La presque totalité des détenus obtient les dispenses sportives, délivrées par le médecin de l'EPM, nécessaires pour justifier leur absence à cette activité obligatoire. Le sport apparaît ainsi comme une activité à part pour ces détenus porteurs d'un profond discrédit. Il est considéré par les adolescents victimes de violences répétées ainsi que par une grande majorité des personnels comme une pratique à risques.

L'activité sportive est le lieu où la démonstration de la virilité apparaît capitale<sup>3</sup>. Les interactions sont alors tournées principalement vers la mise en scène d'une masculinité outrée prenant forme dans une redéfinition des règles qui régissent chacune des activités sportives proposées. Les modes de sociabilité entre les jeunes garçons sont alors simultanément centrés vers une mise en scène du courage, de la rudesse, de la propension à s'engager dans des agressions physiques et verbales ainsi que vers un rejet de la faiblesse et de la lâcheté. De ce point de vue, la figure du violeur est portée en horreur. Elle incarne les valeurs que le groupe condamne et se présente pour les adolescents incarcérés comme le moyen d'affirmer avec vigueur le rejet profond qu'elle suscite. Les façades guerrières sont ainsi à l'œuvre en football et en musculation par exemple, les détenus trouvant dans l'attaque répétée du « *pointeur* » un faire valoir attestant la réprobation violente de l'image non virile imputée à l'auteur d'agression sexuelle.

A la pratique sportive sont référés de nombreux incidents mettant régulièrement en cause ces adolescents identifiés en tant que « victimes ». Parvenir à contourner l'obligation de participer à l'activité physique suppose de se soustraire au dispositif d'*hyperactivité forcée*. Passer outre la contrainte de se rendre en sport, et ce de manière quotidienne, implique alors un soutien institutionnel. C'est ainsi que la dispense sportive apparaît comme le moyen d'éviter les risques d'agressions, fréquents durant la pratique du sport. Certains détenus quotidiennement malmenés et placés à l'« *unité de vie cinq* » sont régulièrement absents des listes sportives. Souffrant de maux de ventre, de blessures à la cheville ou aux genoux, s'agissant des justifications les plus employées, certains adolescents parviennent à obtenir des dispenses sportives de plus ou moins longue durée leur permettant de s'affranchir de la discipline sportive.

Mickaël, par exemple, est un détenu de dix sept ans incarcéré pour fait de viol sur un jeune garçon. L'imputation du discrédit par les autres détenus, suivant le processus précédemment analysé dans le cas de Julien, lui vaut de subir les violences répétées durant les dix-neuf mois que dure son parcours de détention. Quotidiennement malmené, il est pour un temps placé à l'« *unité de vie cinq* » et obtient une dispense sportive d'une durée de quatre mois pour blessure au genou droit. A plusieurs reprises, durant les commissions pluridisciplinaires uniques, les personnels expriment l'intérêt de conserver Mickaël hors des temps sportifs afin de le protéger. Il est d'ailleurs clairement indiqué par les divers cadres de l'Administration Pénitentiaire en charge des réunions, Richard (capitaine de détention,

---

<sup>3</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour la « grosse bite » », « *Surcodage sexué* et activités sportives ».

Mathieu (lieutenant de détention) et Linda (lieutenant de détention), la nécessité de faire perdurer la dispense sportive de Mickael afin de limiter sa présence au sein des activités physiques. En retour, ce dernier se plaint quotidiennement de son genou dès qu'il s'agit de se rendre à une activité sportive par exemple, lorsqu'un moniteur de sport vient chercher les autres détenus de l'« unité de vie » dans laquelle il se trouve et lui propose de participer à la séance, ou encore durant les fins de semaine, lorsque lui sont proposés, footing, judo ou badminton.

Au bout du compte, l'adolescent exprime un rejet partiel de l'activité sportive avec l'assurance de ne pas être sanctionné par l'institution. Son refus de se rendre en sport ne revêt cependant pas une dimension totale. A certains moments, Mickael accepte par exemple de participer à l'activité « footing » se déroulant dans la cour centrale. Mais, dès lors que le détenu passe devant l'« unité de vie quatre », il reçoit de l'eau savonneuse en provenance des cellules de Matias et Ahmed. Le jeune garçon se fait également insulter régulièrement à chaque passage. « Oh, la pointe », « le gros », « tapette », « bah à chaque fois qu'il marche, le sol il, tremble », sont les principales invectives auxquelles il doit faire face. Les surveillants et les éducateurs en charge de la gestion de l'« unité de vie » dans laquelle l'adolescent se trouve, s'efforcent alors de l'accompagner en sport lorsqu'ils estiment que les détenus que Mickael s'apprête à côtoyer s'avèrent « tranquilles » pour reprendre les termes d'Edouard, éducateur à l'« unité de vie cinq ».

Ainsi, il existe une forme de consensus établi avec l'institution pour que Mickael soit exempté d'une partie du dispositif d'éducation dès lors que l'environnement est jugé trop dangereux pour lui. Mais l'évitement se n'arrête pas aux activités sportives. S'agissant des activités dites de « formation », « bâtiment » ou « cuisine » telles qu'elles sont nommées à l'EPM, Mickael est amené à suivre la leçon seul avec le personnel en charge de l'activité. Durant une courte période d'environ trois semaines, au moment où les agressions se font récurrentes et dépassent le seul cadre de l'activité sportive, des créneaux horaires lui sont ainsi dédiés afin qu'il rencontre les autres détenus au minimum. L'évitement s'oriente ainsi, pour un temps, vers l'aménagement de l'emploi du temps de Mickael afin qu'une partie de ses activités puissent être maintenues en ayant l'assurance qu'aucun incident ne puisse survenir. Ce procédé amène ainsi l'adolescent à être extrait de la collectivité, jugée dans certaines situations trop dangereuse pour lui.

Qu'il s'agisse d'un placement à l'« unité de vie cinq », d'un absentéisme prolongé en sport ou d'une inscription dans des activités individuelles, la pratique de l'évitement consiste en une mise à l'écart visant à limiter les rencontres avec les autres détenus. Ce procédé est

ainsi relayé par les personnels qui mettent en œuvre des stratégies afin de favoriser l'isolement d'une poignée d'adolescents devant, selon l'institution, bénéficier d'une protection. L'évitement passe essentiellement par une volonté d'isoler en excluant l'adolescent incarcéré de ce qui est au principe de son éducation à l'EPM de Lavaur, son engagement à l'intérieur des temps collectifs ainsi que son inscription au sein d'une communauté. Dès lors, la dimension sécuritaire semble primer sur le dispositif d'éducation nouvellement créé. Autrement dit, en cherchant à soustraire certains détenus à l'emprise collective générale afin que soit réduite au minimum la fréquence des incidents, les professionnels de l'EPM rappellent la difficulté qu'il y a à porter une éducation communautaire, entreprise pour être totale, à l'intérieur d'un univers carcéral. L'importation d'une culture de groupe héritée rend complexe la rencontre quotidienne des détenus au sein des espaces collectifs dans l'espoir que se produise l'émulation éducative attendue par l'institution.

Par ailleurs, l'évitement, mis en œuvre dans le but de *passer inaperçu* en détention, semble voué à l'échec. Si la mixité de la population détenue au sein des activités collectives provoque l'émergence de violences dès lors que l'on s'arrête sur la situation de certaines « victimes » régulières, l'isolement contribue à alimenter l'étiquette négative dont souffrent ces adolescents. En effet, les diverses formes de l'évitement sont perçues par les autres détenus comme un traitement de faveur dans la mesure où elles proviennent d'un accord passé entre le détenu et l'institution. Les adolescents imputés d'un profond discrédit renvoient une image de détenus cherchant à échapper à leur condition, trahissant les valeurs de leur groupe d'appartenance au profit d'une alliance bricolée avec les personnels de la détention. A cet égard, ils sont représentés comme étant des « collabos », selon les propos tenus par certains mineurs incarcérés. L'image qui leur est ainsi attribuée permet de qualifier leur engagement à l'égard de l'institution comme étant le reflet de leur trahison vis-à-vis du groupe. Considérés comme des individus indignes de confiance, ils sont écartés des réseaux d'échanges et de distribution qui sont pour une grande part au fondement des modes de sociabilité à l'intérieur des groupes de détenus. Heikel explique ainsi être extérieur au trafic dans la mesure où il l'observe sans avoir l'opportunité d'y participer : « *En fait, le plus souvent que j'ai vu trafiquer, c'est-à-dire qui se passe des choses entre eux, c'est pendant les temps d'pause, c'est là. La dernière fois, Jordy il avait un briquet, il l'a allumé. Après y'en a un qui dit ouais ça m'intéresse. Tu m'le laisses pendant deux semaines. Il lui a donné. Après j'ai vu un paquet qui était donné à Jordy et puis voilà. C'est tout c'que j'ai vu. C'est surtout là qu'y'a le plus de, le plus d'échanges. A chaque fois que j'vais au pole socio pour la journée, pour la*

*matinée pardon, tout l'temps quand on va dans les pauses, au moins une fois par, une fois par jour que j'y vais, c'est tout l'temps, c'est tout l'temps. C'est là. C'est des p'tits papiers qui s'échangent tout ça. Voilà c'est des trucs comme ça. Voilà. Après voilà, ça échange à longueur de journée, tout l'temps, tout l'temps. Voilà ».*

Identifiés par les autres détenus comme étant des traîtres, mais également des faibles, dans l'incapacité de se défendre, seuls face aux agressions, les procédés employés dans le but de soustraire ces adolescents du reste de la collectivité, plutôt que de réduire le stigmat, l'alimentent à tel point que les qualificatifs qui leurs sont imputés apparaissent dans leur propre discours. Tel que l'énonce Heikel, lors de notre entretien mené à l'« unité de vie cinq » : « *La cinq, c'est l'unité des victimes (sourire). On l'prend pas, on l'prend pas mal (souffle). C'est que des paroles. On s'en fout c'est, voilà. Juste des paroles voilà. Sans gravité. Main'nant ça s'calme un peu, mais quand y'avait Robin et (silence). Enfin c'est surtout Robin qui v'nait nous dire que ça quoi, C'était voilà. Après j'laisse passer, j'm'en fout* ». Dès lors, l'isolement fonctionne comme une protection qui stigmatise (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008). L'EPM, en entreprenant d'extraire certains détenus des temps collectifs, ces derniers participant en retour à leur exclusion, oriente le « *who's who* carcéral » (Chantraine, 2004a, 216) vers une accumulation d'étiquettes négatives à l'encontre de ceux qu'il s'agit justement de préserver.

#### *b. Résignation : le cas d'Alexandre*

L'évitement ne permet pas d'échapper à la totalité du programme d'activités mis en œuvre par l'EPM. Qu'il s'agisse des temps scolaires, des temps consacrés à la formation professionnelle ou de certaines activités sportives ou socioculturelles auxquelles les détenus décident de se rendre malgré les risques qu'ils encourent, une partie du parcours de détention de ces adolescents discrédités consiste alors à *passer inaperçu* au sein des groupes. Dès lors qu'ils se trouvent au cœur des interactions, ces jeunes détenus cherchent à ne pas se faire remarquer, adoptant une posture à l'interface du groupe entre engagement et distanciation. Ils s'efforcent de restreindre les échanges avec les autres détenus au minimum afin de limiter les agressions dont ils seraient susceptibles de faire l'objet. Cherchant simultanément à se tenir éloignés des invectives et à opter pour une intégration partielle à l'intérieur du groupe, afin de ne pas apparaître comme des individus totalement à part, les adolescents identifiés comme étant des « victimes » de la détention adoptent alors une posture de résignation. Faire en sorte de ne pas répondre aux agressions ou essayer de les tourner en dérision constituent l'essentiel

des pratiques mises en œuvre par ces détenus affublés d'un profond discrédit dès lors qu'ils se trouvent propulsés au cœur de la collectivité. L'expérience de détention d'Alexandre éclaire sur l'usage de cette pratique.

Alexandre est âgé de quinze ans. A la suite du décès de sa mère, il vit avec sa grand-mère à proximité de Montauban. L'adolescent dit n'avoir rencontré son père que très rarement. Son dossier de suivi judiciaire mentionne que son père travaille dans le bâtiment à Perpignan et qu'il n'entretient aucun rapport avec lui. A onze ans, le jeune garçon est exclu d'une filière scolaire générale pour troubles du comportement en classe. Il est ensuite orienté vers un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique durant un an puis déclare ne plus s'y rendre. Son dossier de suivi judiciaire atteste une déscolarisation à l'âge de treize ans. L'adolescent est incarcéré pour la première fois à la suite d'un viol. Détenu durant sept mois à l'EPM de Lavour, il est ensuite placé au sein d'une famille d'accueil. Dès son arrivée en détention, ce jeune garçon d'un mètre quatre-vingt cinq, pesant approximativement quatre-vingt dix kilogrammes, est soumis à de nombreuses agressions, tel qu'il le mentionne dans l'extrait d'entretien suivant.

*« Tout l'monde qui posait des questions. Ça m'énervait. Et toujours qui essayait de chercher les autres. 'fin c'est toujours des rapports de violence tout ça. C'est ça, c'est ça qui m'énervait un p'tit peu. J'étais en unité arrivant. J'suis arrivé en sport et tout l'monde y s'essayait de taper les autres d'essayer de me. Enfin voilà, d'mettre des coups en douce, parc'que c'est pas.*

Et comment t'as réagi ?

*Ben, j'ai laissé passer. Après j'suis arrivé à l'unité cinq, c'était encore plus difficile après. J'étais repéré comme ils disent tous là. Après, ils m'insultaient, y m'crachaient d'ssus. Dès que les surveillants ils avaient l'dos tourné, et encore des fois même pas, ils étaient tous à m'donner un p'tit coup, à m'cracher d'ssus tout ça quoi. Voilà.*

Tu sais un peu pourquoi ?

*C'est pourquoi j'suis là. Voilà. C'est tous que j'sais. Voilà ».*

L'entretien dont est tiré cet extrait est mené à l'« unité de vie cinq », trois mois après l'arrivée d'Alexandre à l'EPM. Le jeune détenu mentionne la violence dont il fait l'objet dès son entrée en détention. Ses propos relatifs aux rapports qu'il entretient avec les autres détenus rendent compte du processus de construction du discrédit dont il fait l'objet. Alexandre déclare ainsi être soumis à de nombreuses interrogations de la part des autres mineurs incarcérés. Il explique également faire l'objet de violences régulières, parfois réalisées dans le dos des surveillants, à d'autres moments sans que les agresseurs ne se

préoccupent de dissimuler leurs actions. Son transfert à l' « unité de vie cinq » semble, selon ses dires, amplifier encore le processus de stigmatisation. L'ensemble de ces éléments sont au fondement de la construction d'une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) déconsidérée, la disqualification d'Alexandre débutant dès l'instant où les autres détenus découvrent et jugent l'acte pour lequel il est emprisonné.

Par ailleurs, la conduite du mineur, engagé à l'intérieur des rapports de force qui régissent pour une part les modes de sociabilité entre adolescents incarcérés, alimente encore la déconsidération que les autres détenus lui portent. Tel qu'il l'énonce : « *c'est juste que les violences, c'est tout l'temps quoi. C'est juste que c'est tout l'temps quoi (souffle). Tout l'temps y'a cette ambiance de. Style se faire respecter ou tout ça. Y'en a qui veut être le chef de telle unité ou tout ça. Style à la deux, y'avait j'sais pas comment y s'appelle mais voilà. Il voulait absolument se faire respecter quoi. Moi j'm'en fout de ça. J'sais pas pourquoi y font ça. On s'en fout de ça. Alors y menaçait. Y m'disait bon j'vais te, j'vais te, j'vais te tailler avec les lames de rasoir ou tout ça. C'est tout l'temps des trucs comme ça. Ici voilà, nous on s'en fout. J'm'en fous de ça de qui est l'chef ou j'sais pas quoi. Voilà* ». L'expression de son désintérêt pour les actions violentes – pourtant valorisées par le groupe de pairs dans la mesure où elles sont l'expression du courage, de la dureté et de la force – entre en résonance avec une attitude de résignation face aux agressions subies.

*C'est toujours pareil. Ça commence par des insultes pointeur, la pointe, sale tapette. C'est soit y te font des croches pattes, soit y te donnent un coup, soit y t'veulent faire comprendre que voilà quoi. Quand on sort, quand on va au socio en général. Quand on a les temps de pause où y'a pas souvent les surveillants qui regardent tout l'monde où c'est plus euh. Bon la dernière fois par exemple, j'étais avec eux, y'avait du monde pourtant, y'avait euh comment y s'appelle là, Jordy qui commence à m'mettre des coups de poings dans l'ventre. Là j'ai rien dit. Mais voilà, c'est. C'est un peu soulant. Pourtant, j'avais rien fait de mal, j'avais. J'étais dans mon coin, je parlais à personne. Je, voilà. C'est comme ça.*

Et tu réagis comment ?

*J'laisse passer. J'dis rien.*

Et ça t'arrive pas de vouloir rendre les coups ?

*Non, non. Non, j'tape pas moi. Non, c'est pas mon truc.*

Cherchant à *passer inaperçu* durant les temps collectifs, l'adolescent tente de se maintenir à l'interface du groupe lorsqu'il déclare demeurer dans son coin, sans parler. Il indique également refuser de répondre aux insultes proférées par ses codétenus, déclarant

qu'il « *laisse faire* », qu'il « *dit rien* », qu'il ne « *tape pas* » et que « *c'est pas son truc* ». Dès lors, la démission d'Alexandre face aux attaques régulières des autres détenus plutôt que de le préserver, alimente davantage l'expression du stigmaté à son endroit. Au bout du compte, c'est le fait de taire son crime – renoncer à répondre aux invectives le concernant, refuser de l'assumer et de le revendiquer – qui le rend détestable et honteux au regard d'autrui. La posture résignée d'Alexandre traduit ainsi une forme de passivité à l'égard des violences subies, nourrissant en retour la déconsidération dont il fait l'objet. Les détenus le qualifient de « *tapette* » dont les conduites n'apparaissent pas conformes aux normes de virilité défendues par le groupe et pour lesquelles l'insulte demande réparation. L'altercation morale et/ou physique semble ainsi incontournable, dès lors que l'on subit une offense, pour conserver le respect de ses pairs. Comme le souligne David, âgé de seize ans et incarcéré à l'EPM de Lavaur pour vols avec armes et en réunion : « *c'est des victimes. Moi, j'suis pas une victime, moi j'frappe* (frappe dans sa main gauche, avec son poing droit, à plusieurs reprises). *Après, y'en a, ils s'font chambrer, ils s'font chambrer. Dès que le ton monte, l'autre, il lui dit ferme ta gueule, et c'a y'est, il ferme sa gueule, et il s'en va. Ça y'en a ici. Ceux-là, on leur casse les couilles. Moi personne me casse les couilles ici* ».

La résignation comme moyen de *passer inaperçu* semble, au même titre que l'évitement, vouée à l'échec. Cette pratique ne fait qu'accroître le discrédit que nourrit la grande majorité des détenus envers Alexandre. En outre, ce stratagème octroie l'opportunité pour le groupe de montrer l'horreur que lui inspire l'agression sexuelle en menant des agressions à l'encontre de l'adolescent, allant de la simple remarque jusqu'au règlement de comptes. C'est ainsi que lors d'une séance de rugby, Alexandre est pris pour cible.

Lors d'un match de rugby se déroulant dans la cour centrale, Alexandre se fait prendre à parti par trois détenus. Lorsque l'adolescent récupère le ballon, Yassine fonce immédiatement sur lui et le plaque violemment au sol en le ceinturant un peu en dessous de la taille. Ses jambes bloquées, l'adolescent tombe en saisissant Yassine et en l'entraînant avec lui dans sa chute. Deux détenus surgissent aussitôt et courent vers Alexandre et Yassine, toujours au sol. Nabil donne un coup de pied dans le dos d'Alexandre. Jordy arrive, genou vers l'avant, et se laisse tomber sur la tête du jeune détenu. Durant l'attaque, Yassine s'écarte puis se relève. Il contourne l'action, se tient à distance de la bagarre et observe son déroulement. Hésitant, il accélère à deux reprises pour se jeter dans l'altercation, mais s'interrompt et finit par rester extérieur au conflit. Alexandre, en boule au sol, essayant jusque ici de se protéger face aux attaques répétées de Nabil et Jordy, parvient à se relever. Illies le surprend par derrière et lui donne un coup de poing à la tête.

L'alarme est donnée, une dizaine de surveillants viennent rejoindre ceux déjà présents autour du terrain de sport extérieur. Les personnels pénitentiaires œuvrent à la réintégration des détenus. Ces derniers profitent de l'agitation pour crier et courir dans la cour centrale. L'excitation est alors relayée par les détenus en cellule qui se gaussent de la situation, riant, hurlant et tapant sur les barreaux avec les paumes de leurs mains.

Cette scène intervient deux mois et trois semaines après l'arrivée de l'adolescent en détention. Alexandre participe à la pratique du rugby s'effectuant le jeudi après-midi sur le terrain synthétique, dans la cour centrale. Cette activité est mise en place par le service éducatif de l'EPM de Lavour. Elle est prise en charge par deux intervenants, diplômés de l'activité, et proposant aux jeunes détenus une initiation à la pratique du rugby. Durant un peu plus d'une heure, deux équipes s'affrontent sur le terrain extérieur. Les professionnels en charge de l'activité s'efforcent d'intégrer au fur et à mesure du jeu certains aspects du règlement. Visible de la plupart des espaces de l'EPM, la pratique du rugby attire de nombreux personnels autour du terrain. Surveillants, éducateurs, moniteurs de sport (intégrant parfois le match), se tiennent au bord de l'espace de jeu, commentant les actions des jeunes joueurs. Ils sont rejoints de temps à autres par les premiers surveillants, certains lieutenants ou le capitaine de détention.

Déclarant faire partie d'un club de rugby hors les murs, s'entraînant une fois par semaine, le jeune garçon cherche à poursuivre cette activité à l'EPM de Lavour. Toutefois, il souligne l'écart important entre la pratique réalisée dans un club de rugby et celle mise en place à l'EPM. *« Ça à rien à voir. Y'a pas toutes cette violence dehors. Des croches pattes, 'fin c'est toujours, c'est toujours euh. J'retrouve pas le rugby que j'ai joué avant. C'est ça. Quand on court, ou quand y voit qui peut pas nous tacler avec les mains, il met le pied pour nous faire tomber. Voilà ça au rugby, ça, ça s'fait pas quoi. Voilà j'retrouve pas du tout le rugby que j'avais à l'extérieur. Les profs y essaient de faire un peu respecter les règles. Ils leur disent d'arrêter mais ils continuaient toujours. Voilà. C'est pas le même rugby quoi. C'est plus euh, faire des croches pattes, donner des coups d'pieds quand on est à terre, donner des coups d'poings des trucs comme ça. C'est plus, c'est plus du rugby quoi ».*

Le rugby, à l'instar d'autres activités sportives telles que le football ou encore la musculation<sup>4</sup>, est sujet aux détournements. Les modes de réappropriation de l'activité passent ainsi, dans le cadre du match, par l'expression de gestes violents symbolisant l'engagement

---

<sup>4</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour la “grosse bite” », « *Surcodage sexué* et activités sportives ».

viril au cœur de l'affrontement. Les conduites transgressives sont alors facilitées par le contact que provoque l'engagement à l'intérieur du jeu. Adrien, l'un des deux intervenants explique ainsi rencontrer certaines difficultés relatives à la mise en œuvre de l'activité : « *après déjà le problème, c'est que dès que tu sors du match, c'est compliqué. Dès que tu veux faire des exercices, c'est compliqué tu vois. Le match, c'est déjà compliqué alors. Là, tu rentres par le match. Alors que dehors quand même, des gamins voilà, tu mets en place des exercices. Ils ont une capacité d'écoute aussi plus importante. Là, s'ils arrivent à pratiquer, à se respecter un minimum, sans se foutre sur la gueule tout l'temps, c'est déjà bien tu vois. J'vais pas leur parler, 'fin. Techniquement, je leur apporte peu de choses quoi. A part les règles fondamentales, où faut pas faire une passe en avant euh. Euh, les règles de plaquage où faut essayer de pas, voilà, pas plaquer en haut. Voilà. Tu vois, les exigences sont moins élevées là que dehors où y'a un public de club, ou voilà. Ici, plaquages aux épaules, bon, tu laisses passer des choses sinon t'arrêtes le match tous les, déjà qu'on l'arrête beaucoup. Bon si ça se relève, si c'est pas blessé, bon tu laisses passer et ça joue quoi euh. C'est compliqué. Ils sont plus là, pour se dépenser, ou parc'qu'ils sont là, ils sont en commun, ils peuvent s'échanger des choses, que pour jouer au rugby tu vois ».*

Adrien met en évidence différents aspects du détournement opéré par les jeunes détenus durant l'activité. Il insiste ainsi sur les fautes commises de manière répétée par les adolescents, orientées pour une grande part vers un engagement violent à l'égard des adversaires. En retour, l'intervenant en charge de l'activité explique ainsi « *laisser passer* » certaines actions, bien qu'elles ne soient pas en accord avec les règles établies, afin que le match puisse se poursuivre. Les coups de poings et de pieds, les croche-pattes viennent rythmer les échanges entre les joueurs sous les yeux amusés d'une grande partie des acteurs de la détention. Les interactions entre les détenus de sexe masculin et certains membres du personnel sont ainsi ponctuées par des regards et des sourires ainsi que par des plaisanteries indiquant l'émergence d'une complicité construite autour du partage de certaines valeurs masculines, reflétant la naissance d'une « camaraderie virile » (Wacquant, 2002, 69) aux abords de la surface de jeu. Au bout du compte, si la pratique du rugby octroie les espaces nécessaires à la démonstration d'une masculinité magnifiée à l'intérieur du groupe, elle devient également un repoussoir pour les détenus dont la conduite est jugée non conforme aux normes de virilité. C'est en cherchant à exclure, voire à malmenier ces adolescents identifiés en tant que représentants d'une forme de déviance que le groupe peut ainsi défendre une culture en partie orientée vers la valorisation de l'affrontement physique en tant que marque de la virilité.

La résignation d'Alexandre face aux agressions multiples dont il fait l'objet positionne l'adolescent en tant que figure de l'anormalité à l'intérieur du groupe et lors des temps collectifs. Aussi, cinq minutes après le début du match, il est violenté par trois détenus après que Yassine l'ait plaqué violemment au sol. Dans l'extrait suivant, il déclare s'inscrire dans une forme de démission face à l'agression : « *au début d'ma détention, j'me suis fait un peu taper par trois jeunes et puis voilà. En fait euh, j'étais en train de jouer et on m'a fait un plaquage. J'sui tombé à terre. J'ai voulu me relever en l'agrippant à quelqu'un qui était à côté d'moi. Lui, il a pas accepté. Et puis après j'sais plus, les autres sont arrivés. Ça a commencé à partir, des coups d'poing. Puis tous ils sont arrivés, ils m'ont mis des coups d'poing. Et puis y'en a un qui est arrivé, il m'a mis un coup d'genou, J'me suis ouvert la tête. Et puis voilà. Voilà, j'ai pas compris tout pourquoi mais bon. C'est comme ça. C'est un peu tout l'temps. C'est on sait jamais quand ça va tomber. J'l'ai mal vécu. J'l'ai mal vécu parc'que j'étais pas habitué à m'faire taper d'ssus tout l'temps comme ça quoi c'est* ».

Ainsi, c'est lors du match de rugby que Jordy, Nabil et Illies, aidés par Yassine, trouvent l'opportunité de régler leurs comptes avec Alexandre. L'agression est ainsi portée aux yeux de tous, dans l'espace central de l'EPM, et semble agir comme une condamnation du groupe à l'encontre du jeune garçon. Dans le cadre de la pratique du rugby, le passage à tabac intervient dans le but d'affirmer la répulsion que provoque Alexandre symbolisant pour plusieurs détenus la non conformité aux « conduites exemplaires masculines » (Lepoutre, 2001, 348). En cherchant à ne pas répondre aux agressions et ainsi à se faire oublier pendant un temps des autres détenus, il nourrit davantage le discrédit que lui portent les adolescents en renvoyant l'image d'un lâche refusant sans cesse l'affrontement, se laissant ainsi malmené sans tenter de se défendre. Plutôt que de parvenir à *passer inaperçu* en optant pour une forme d'abdication, Alexandre se voit imputer un discrédit à la fois nourri d'une répulsion pour l'acte perpétré mais également entretenu par la conduite qu'il met en œuvre à l'égard des multiples agressions réalisées à son encontre.

### **3. Sur-jouer le stigmaté : la folie de Tarik**

Le « *Who's who* carcéral » (Chantraine, 2004a, 216) fonctionne à plein à l'intérieur du dispositif d'*hyperactivité forcée*, les détenus cherchant régulièrement à se jauger durant les temps collectifs. Ce processus provoque la construction d'un discrédit imputé à plusieurs adolescents détenus à l'EPM de Lavaur. Ces derniers cherchent en retour à *passer inaperçu* afin de réfréner les agressions auxquelles ils sont soumis durant le quotidien de

l'incarcération, supposant qu'une mise à l'écart de certains groupes ainsi que l'adoption d'une posture démissionnaire face aux attaques influeraient sur la fréquence des violences subies. Toutefois, l'évitement et la résignation alimentent davantage le stigmatisme dont souffrent ces jeunes garçons plutôt qu'ils ne parviennent à en amoindrir les effets. Dès lors, si ces pratiques sont vouées à l'échec et accentuent l'identité de « victime » dont certains adolescents se voient affublés, une autre tactique émerge consistant, *a contrario*, à « arborer un symbole de stigmatisme, signe très visible qui annonce partout l'imperfection » (Goffman, 1975, 121).

Cette pratique, nous l'observons chez Tarik. Ce jeune garçon, sans papier, âgé de seize ans, est arrivé clandestinement en France il y a environ quatre mois. Il déclare que ses parents sont restés au Maroc. L'adolescent est incarcéré à deux reprises à l'EPM de Laval. Son dossier de suivi judiciaire mentionne un premier emprisonnement à la suite d'un « *parcours en errance* ». A la suite de multiples vols, l'adolescent est pris en charge par un institut psychiatrique. L'analyse psychiatrique révèle une forme de démence légère. Il s'évade de la structure. Rattrapé après quelques jours de fuite, il est emprisonné à l'EPM de Laval durant trois semaines avant d'être reconduit à l'institut psychiatrique. Il s'en échappe à nouveau quelques jours après son arrivée. Il est rapidement retrouvé puis enfermé à l'EPM. Sa seconde incarcération dure cinq mois. L'institution lui attribue immédiatement le statut de « *indigent* ». Après cinq jours passés à l'« *unité de vie arrivant* », Tarik est placé à l'« *unité de vie trois* ».

Dès sa première incarcération, Tarik est identifié par une grande partie des détenus en tant que « *sale fou* ». Certaines des actions réalisées par le jeune garçon sont ainsi jugées anormales de la part de ses codétenus ainsi qu'aux yeux de plusieurs membres du personnel. Lors des temps collectifs, Tarik arbore continuellement un sourire. Bouche ouverte, il lui arrive fréquemment de chercher à s'engager au cœur des échanges. S'immisçant dans les petits groupes de discussion que forment les détenus lors de certaines activités collectives, il interrompt l'interaction, les adolescents attendant de lui qu'il prenne la parole pour ainsi justifier cette intrusion soudaine. Mais ce dernier n'en fait rien. Il regarde ses codétenus sans parler et en souriant. L'expression de ces conduites ainsi que la propagation de diverses informations relatives au traitement médical suivi par Tarik – l'adolescent reste parfois la journée entière dans sa cellule, *assommé* par la prise régulière d'antidépresseurs et d'anti-anxiolytiques – contribuent à la construction d'une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) négative. Tarik est considéré comme fou.

Le détenu s'inscrit dans des pratiques visant à nourrir davantage la déconsidération dont il se voit affublé. En ce sens, Tarik sur-joue le stigmatisme, cherchant à accentuer les traits du discrédit que lui imputent les acteurs de la détention. Certaines conduites, telles que se

rouler sur le sol en criant et en riant, les autres détenus s’amusant de ce spectacle, miment l’expression d’une folie passagère permettant de souscrire à l’analyse menée par Erving Goffman (1975, 121) selon laquelle « l’individu se dévoile volontairement et modifie radicalement sa position, de l’obligation de manier une information délicate passant à la nécessité de contrôler une situation sociale gênante, de personne discréditable devenant personne discréditée ». Les pratiques de Tarik amènent, en retour, les détenus à ajuster leur système d’action à son endroit. Les conduites en direction de l’adolescent oscillent ainsi entre protection et agression. Yassine, par exemple, exprime des actions ambivalentes à l’égard de Tarik<sup>5</sup>. A la fois agressif, dès lors qu’il attaque Tarik et qu’il incite Medhi à faire de même, et protecteur tandis qu’il apprend à Tarik à se battre et à répliquer face à Medhi. Néanmoins, la stratégie employée par Yassine sous-tend sa volonté d’asseoir une forme de domination circonstanciée à la situation d’enfermement, à l’égard des détenus présents durant l’activité football.

A d’autres moments, Tarik fait l’objet d’attaques comme le montre la scène suivante.

Tarik est assis au sol, le dos appuyé contre le mur du gymnase. Salah vient le trouver : « *Oh, tu veux jouer au p’tit pont massacreur ?* ». Tarik, souriant, bouche ouverte se lève et rejoint Salah ainsi que deux autres jeunes détenus au centre du gymnase. Le jeu de dribble débute lorsque Robin attrape Tarik et le fait basculer par dessus sa hanche pour le faire tomber au sol. La projection ressemble à une prise de judo. Les trois détenus s’empressent ensuite de lui mettre des claques, tour à tour, en riant. Ils poursuivent leur action par des coups de pieds répétés, Tarik est alors en boule sur le sol en train de rire. Marc, le moniteur de sport entre dans le gymnase : « *Oh, les gars c’est bon là ?* ». Les trois détenus s’écartent immédiatement de l’adolescent. Paul tout en s’éloignant de Tarik qui roule en boule sur le sol en rigolant rétorque : « *Oh, c’est bon on s’amuse. C’est qu’un jeu* ».

Les attaques menées à l’encontre de l’adolescent ne semblent pas de même nature que les violences subies par Julien, Alexandre et Heikel. Paul (seize ans, seconde incarcération pour vols, en réunion, avec violence et avec arme ainsi qu’en raison de plusieurs agressions sur personnes), Salah et Robin malmènent l’adolescent en inscrivant l’agression dans le registre de l’amusement. Les conduites adoptées par Tarik, se roulant au sol et riant, provoquent en retour les rires des trois détenus. La situation est avant tout vécue comme un divertissement. La volonté du jeune garçon d’en faire plus, livrant aux yeux d’autrui une

<sup>5</sup> Voir « Quatrième chapitre. Le *surcodage sexué*. Passer pour la “grosse bite” », « *Surcodage sexué et leadership* ».

image outrée de la démence, alimente ainsi l'expression d'agressions d'un genre spécifique. Bien que la folie soit considérée comme une déviance, le discrédit dont l'adolescent se voit imputé n'entraîne pas sa condamnation par le groupe de pairs. En opposition aux situations des adolescents identifiés jusque ici comme des « victimes » régulières, l'« identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) de Tarik n'est pas construite à partir des mêmes attributs.

Tout d'abord, les actes pour lesquels le jeune garçon est emprisonné, à savoir le vol et l'évasion d'un établissement à l'intérieur duquel il était en placement judiciaire, ne sont pas considérés au même titre que les agressions sexuelles. Davantage estimés par les détenus, ils n'occasionnent pas l'imputation *a priori* de valeurs négatives telles que la lâcheté. Ensuite, les conduites manifestées par Tarik, bien que reflétant l'image de la folie, ont le mérite d'être divulguées, et parfois surexposées, donnant l'impression que l'adolescent assume son discrédit là où *passer inaperçu* laisse présager un sentiment de honte à l'égard de l'acte commis et des conduites présentées à autrui. A bout du compte, les agressions dont souffre Tarik sont ainsi menées sur le registre de l'amusement, tel que l'énonce spontanément Paul, dès lors que Marc, le moniteur de sport, cherche à interrompre le « jeu ». L'usage ludique de la violence réalisée à l'endroit de Tarik, avec son approbation (dans la mesure où l'adolescent ne rétorque pas et s'amuse de l'agression), entre en résonance avec la manière dont le jeune garçon met en scène l'image de la folie. En sur-jouant le stigmaté, ce dernier provoque l'émergence d'une sympathie à son égard. Les attaques répétées des autres détenus s'effectuent sur le registre du divertissement, parfois sur le ton de l'humour, accordant à Tarik une position singulière à l'intérieur du groupe, ni pleinement accepté ni entièrement rejeté.

## CONCLUSION

---

L'analyse des conduites sur laquelle repose la construction des *figures de pratiques* indique que les multiples formes prises par le *rapport pratique* en détention sont surdéterminées par les cultures importées en prison. Les pratiques ainsi observées sont le produit de l'introduction en prison d'une « culture des rues » (Lepoutre, 2001, 27) qualifiée par Gérard Mauger (1995, 2006, 2009) de « culture du monde des bandes ». Les noms et les valeurs revendiquées par les jeunes dès lors qu'ils partagent le récit de leurs « affaires », les franches rigolades, s'entraident ou au contraire s'agressent, se retrouvent alors qu'ils viennent du même quartier, ont un réseau de sociabilité commun, ou ont effectué leur délit ensemble, favorisent l'émergence d'affinités dépassant très largement le cadre du regroupement formel.

De ce point de vue, l'importance des relations qui se nouent entre les détenus est accentuée par une « cooptation fondée sur l'harmonie immédiate des dispositions associées à une même famille de positions dans l'espace social » (Mauger 2006, 58). Autrement dit, la grande majorité des adolescents incarcérés à l'EPM de Lavaur sont plutôt d'origine populaire<sup>6</sup> et partagent des normes et des valeurs qui pour une part d'entre elles sont communes, s'agissant notamment de la reconnaissance qu'entraîne l'expression de conduites masculines ainsi que de la considération qu'apportent les actions transgressives et/ou délinquantes. Ce qui a pour effet de renforcer la cohésion entre les adolescents, cette dernière étant rendue visible à l'intérieur de la prison par l'existence de symboles d'appartenance et de modes de communication plus ou moins perceptibles dès lors que l'on se trouve à l'extérieur du groupe. Aussi, passer pour la « grosse bite », le *bon détenu*, le *trafiquant* ou être désigné en tant que « victime » renvoient aux différentes « façades » (Goffman, 1973a, 29) et « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) susceptibles d'indiquer les manières dont se reconfigure la « culture du monde des bandes » (Mauger, 1995, 2006, 2009) une fois importée à l'intérieur de l'EPM de Lavaur.

Le modèle établi rend compte d'un processus de traduction d'un certain nombre d'éléments issus d'une culture importée par les adolescents. Les diverses formes que prend l'ajustement face aux contraintes provoquées par la situation d'enfermement inscrivent alors les mineurs détenus dans des jeux de représentation au sein desquels faire la preuve d'une masculinité outrée pour les garçons, d'une féminité exacerbée pour les filles, montrer ses

---

<sup>6</sup> Voir « Premier chapitre. L'analyse du *rapport pratique* aux situations d'enfermement », « ...d'origine populaire ».

capacités à s'intégrer dans un réseau d'échanges ainsi qu'à capitaliser les biens de valeur en détention, faire la démonstration de son habileté à se jouer de l'institution, être en mesure de désigner des souffre-douleurs, leur agression régulière attestant le rejet de ces adolescents et des valeurs qu'ils représentent par le groupe, constituent quelques unes des actions à tenir dès lors que l'on se trouve sous le regard d'autrui.

Les adolescents incarcérés usent ainsi des temps consacrés aux activités collectives pour que leurs conduites soient rendues visibles en particulier pour les codétenus. Les pratiques menées en groupe sont ainsi le résultat d'une culture importée en prison, refaçonée au gré des particularités de l'environnement de la détention. Les adolescents cherchent à faire-valoir leurs actions et s'engagent dans la représentation ou le camouflage d'un certain nombre de leurs pratiques. Tenir ainsi la « façade » (Goffman, 1973a, 29) constitue une véritable épreuve pour ces jeunes détenus, l'analyse de leur *expérience de détention* révélant la place que prend l'effort de la mise en scène à l'intérieur de leur parcours de détention. Au bout du compte, la représentation devient un élément central du processus de socialisation des mineurs détenus à l'EPM de Lavaur.

## CONCLUSION GENERALE

---

Centrant l'analyse sur les détenus eux-mêmes, *via* le recueil de leurs propos et l'observation de leurs pratiques quotidiennes, il s'agissait d'appréhender ici leurs *expériences de détention* afin de mettre en évidence la construction de ce rapport singulier à l'incarcération dont l'emprise est telle qu'il ramène à lui l'ensemble des expériences vécues hors les murs. Leurs parcours de détention est alors considéré en tant qu'épreuve. Les adolescents se trouvent confrontés à une succession de contraintes provoquées par leur engagement à l'intérieur des situations d'enfermement et sont ainsi forcés de s'y adapter. Le *rapport pratique* à l'enfermement constitue l'expression de cet ajustement quotidien.

A l'EPM de Lavaur, prison récemment apparue à l'intérieur du parc pénitentiaire français, les jeunes détenus sont soumis à une exposition quasi-permanente. L'architecture ainsi que les temps collectifs obligatoires voués à l'éducation des mineurs incarcérés, selon le rythme de vie moyen d'un adolescent hors les murs, contribuent à faire de l'EPM une *prison-scène* à l'intérieur de laquelle tout est donné à voir. De ce point de vue, l'ajustement se manifeste par la mise en scène de conduites dans le but de *donner le change* face à la surveillance exercée par les personnels et facilitée par l'œil technologique, ainsi que face aux observations effectuées par les détenus, ces derniers se scrutant sans cesse les uns les autres. Les adolescents n'ont finalement que très peu l'occasion de se révéler franchement, les temps de coulisses étant quasi-inexistants à l'intérieur de l'EPM. Même positionnés au sein du groupe, ils doivent fournir les gages de leur appartenance à un mode de sociabilité hérité d'une culture guerrière. Afficher son adhésion à certains usages de cette culture importée passe ainsi par la démonstration d'habiletés permettant de se jouer du règlement de l'institution, par l'étalage d'une certaine propension à s'inscrire dans les joutes verbales et physiques ainsi que par l'expression de conduites permettant de mettre en évidence la rudesse et la force dont ils disposent. Dans les espaces de la détention où se développe une domination masculine hégémonique, les filles sont en quelque sorte *ramenées à leur sexe*, devant faire la preuve de leur appartenance au féminin par la manifestation d'attitudes stéréotypées. Au bout du compte, les pratiques des adolescents rendent compte de leur inscription dans des rôles en fonction des différents espaces qu'ils traversent et des interlocuteurs qu'ils rencontrent.

Présentés comme les instruments de l'éducation des mineurs détenus ainsi qu'en tant qu'éléments du *lissage* d'un certain nombre de contraintes liées à l'enfermement,

l'architecture (en cherchant à faire disparaître le *béton pénitentiaire*) et les temps collectifs (faisant passer l'enfermement en cellule de la norme à l'exception) s'ajoutent afin de former un dispositif chargé de contrôler et discipliner une population jugée problématique. « On touche ici au cœur de l'ambivalence ontologique des EPM. Au souci de "détotalitarisation" de l'institution, qui entend accepter davantage la complexité sociale et humaine de l'adolescence déviante et inculquer les normes sociales dominantes par d'autres voies que la seule coercition, répond en effet une forme de "retotalitarisation" de l'institution, fondée sur la nécessité, pour la qualité de la "prise en charge globale", de connaître et maîtriser l'ensemble des faits et gestes, des pensées et projets des détenus » (Chantraine et *al.*, 2011, 523). Mais il y a plus. Si le programme d'*hyperactivité forcée* renvoie à la mise en œuvre d'un contrôle voulu total par l'institution, il fonde par ailleurs les espaces à l'intérieur desquels repose l'exercice de la mise en scène. Les adolescents œuvrent ainsi à la construction de façades idéalisées dans le but de s'attirer la reconnaissance des acteurs présents, cherchant à mettre en avant, selon les interlocuteurs et les espaces, des pratiques oscillant entre l'expression d'une certaine forme de conformisme (aux exigences de l'institution) et la mise en œuvre de détournements, visant le plus souvent à se rapprocher des attentes manifestées par le groupe de pairs.

Les conduites ainsi observées dans le cadre de la représentation permettent la construction d'une typologie des pratiques. Quatre *figures de pratiques* constituent ainsi les familles de conduites employées par les adolescents incarcérés afin de mener à bien leur engagement à l'intérieur de « façades » (Goffman, 1973a, 29). Faire la démonstration de pratiques conformes à son sexe, jouer sur les deux tableaux afin que soit reconnue son habileté à être un *bon détenu*, parvenir à s'intégrer dans les réseaux d'échanges et ainsi capitaliser les ressources provenant de « *l'affaire* » représentent ce vers quoi tendent les multiples stratégies employées par les détenus dans le but de se positionner à l'intérieur de la détention. S'agissant de la quatrième *figure de pratiques*, certains détenus sont pris pour cible et se voit affubler une « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975, 12) négative, le « *who's who* carcéral » (Chantraine, 2004a, 216) participant à la construction de leur identité de « victime » à laquelle ils tentent d'échapper en cherchant à *passer inaperçu*.

Entreprendre d'étudier la complexité des comportements sociaux en prison en usant de la démarche idéaltypique présente cependant le risque de réification des acteurs dans des types. Il s'agit là d'une des critiques majeures adressées à la sociologie dite compréhensive : la méthode idéaltypique homogénéise, systématise, accentue les traits pour constituer des étalons comparables aux situations réelles et de ce point de vue semble représenter un

obstacle à l'analyse du fonctionnement social à l'échelle des individus socialisés. Bernard Lahire (2006, 130) soutient ainsi l'idée selon laquelle la méthode idéaltypique « encourage à gommer systématiquement [...] les contradictions et les dissonances internes, petites ou grandes, les combinaisons individuelles d'éléments hétérogènes » faisant de la personne que l'on inscrit dans un type une caricature. Afin d'éviter de réduire l'acteur à un seul type d'activité, nous choisissons de construire notre typologie à partir des pratiques plutôt qu'en fonction des personnes incarcérées. Cela revient, pour reprendre l'expression d'Howard Becker (2002, 86), à « voir les gens comme des activités ». C'est ainsi que les *figures de pratiques* sont, pour une part, transposables à plusieurs détenus, cela dépend des ressources dont disposent les adolescents pour mener à bien leurs conduites. Le détenu est ainsi appréhendé en tant qu'acteur non réductible à une formule génératrice de comportements et d'attitudes et produit d'un patrimoine de compétences et de dispositions à agir et à croire soumis à la diversité des contextes d'action.

L'analyse menée dans le cadre de ce travail de recherche ne prétend pas être généralisable aux cinq autres EPM actuellement en fonction. Précisons à cet égard que les six EPM ne sont pas organisés selon la même architecture et ne s'évertuent pas à tenir un tel programme d'activités. Seul notre terrain d'enquête s'applique à respecter le projet initial. Il constitue, à ce titre, une figure spécifique. Dès lors, les analyses développées sont sans doute propres à l'EPM de Laval. Les travaux récents qui portent sur les structures d'enfermement des jeunes délinquants et qui cherchent à étudier, pour une part, les modes de gestion de la population carcérale à l'intérieur des EPM (Chantraine et *al.*, 2011 ; Gourmelon, Bailleau, Milburn, 2012) notent des différences significatives s'agissant notamment des effets que provoquent les deux formes d'architecture sur les usages sociaux des espaces de l'enfermement. Deux modèles architecturaux sont en effet retenus pour la construction de ces nouvelles prisons. Les EPM de Laval, La Valentine, Orvault et Porcheville sont organisés autour d'une large cour centrale à ciel ouvert, l'ensemble des bâtiments étant distribués à sa périphérie. Les établissements de Meyzieu et Quiévrechain disposent d'une zone de détention à l'intérieur de laquelle les bâtiments sont positionnés en quinconce. Par ailleurs, des distinctions vis-à-vis du programme d'activités doivent également être notées. Le nombre d'heures allouées aux activités collectives varie selon les structures et semble, pour les autres EPM, rester inférieur au temps moyen qu'un adolescent incarcéré à l'EPM de Laval partage avec ses codétenus.

Si l'analyse est située, elle est également circonscrite dans le temps. En effet, l'EPM observé entre janvier 2008 et juin 2010 est sensiblement différent de l'EPM actuellement en

fonctionnement. Lors d'une visite réalisée en mars 2012, nous observons des modifications s'agissant notamment de la prise en charge des adolescents incarcérés. Lors de la présentation de l'établissement faite par Bénédicte, la nouvelle directrice, et William, l'un des trois chefs de service éducatif, les différences sont clairement affichées. Bénédicte explique : « globalement, voilà, là déjà on a moins d'temps. Pour le coup, les soixante heures, c'était utopiste et douze heures voilà on en est là aujourd'hui. Ils ont essayé les soixante heures mais voilà faut être clair, ça n'a pas marché. C'était des violences, les jeunes faisaient ce qu'ils voulaient, les personnels étaient en difficulté constamment, constamment. Non, non, c'était pas possible de continuer comme ça ! Maint'nant ils sont nombreux en cellule et voilà ! On est dans une prison. Aujourd'hui, c'est plus ça du tout hein. Les week-ends ils ont rien. Et la semaine, bon. L'école et voilà. Le reste, ça dépend. [...] Disons qu'au départ il n'y avait pas de règlement intérieur type pour tous les EPM. Il y a un guide méthodologique, flou. Et chaque EPM s'est débrouillé avec ce guide. Et en a fait finalement un peu ce qu'il voulait, comme il le souhaitait. Mais bon voilà, j pense qu'on s'est trompé quoi. Soit on fait des centres d'éducation comme la PJJ sait les faire, soit on fait une prison. J'veux dire, on peut pas faire un mélange ! Aujourd'hui, les temps collectifs y'en a un peu, mais ils sont le plus souvent en cellule ». William, présent à l'EPM depuis son ouverture, ajoute : « il est vrai qu'avant on était sur du tout collectif à la journée. En tout cas, dès qu'on était là, les douze heures d'affilée, les gamins, ils sortaient le matin donc à, grosso modo, huit heures pour le petit déjeuner et on les gardait jusqu'au départ, à vingt et une heure le soir. On était tout l'temps ensemble, voilà. Surveillants, éducateurs et le groupe de jeunes et on faisait euh. Oh, le "Uno" ça va un moment quoi. Ping-pong, baby foot, on r'gardait un film on essayait de monter des trucs qui ressemblaient un p'tit peu à quelque chose. Mais euh, voilà, maintenant on est revenu à une prison plus classique j'dirais où les jeunes passent une grande partie du temps en cellule ».

La modification radicale du système de prise en charge s'accompagne également de plusieurs transformations du bâti. Face à la perte relative de contrôle subie, en certains lieux et de façon épisodique, par l'administration pénitentiaire, le recours traditionnel à la fermeture des espaces opère à plein. Le volontarisme architectural originel est remis en cause au profit des techniques classiques et éprouvées d'obstruction voire d'occlusions spatiales. L'EPM cherche à concilier « d'un côté, les programmes de réinsertion et, de l'autre, le gardiennage ; entre, d'un côté, des volontés de faire changer les choses, tentatives réelles guidées par des convictions globalement progressistes, et, de l'autre, la trahison récurrente de ces tentatives par un impensé structurel fondamental, pourtant palpable jusqu'au cœur même de

l'architecture pénitentiaire. [...] Alors que ces réformes consacrent l'amendement et le reclassement social du condamné comme objectif numéro un de la peine privative de liberté, les problèmes de gestion et de sécurité vont, en pratique, rapidement prendre le dessus sur les innovations visant à promouvoir la réinsertion du détenu » (Chantraine, 2004b, 65).

C'est ainsi qu'après quatre ans d'exercice, l'EPM connaît des modifications plus ou moins importantes du bâti : parmi celles-ci, notons la suppression des paniers de basket (ils permettaient d'accéder aux toitures), la mise en place d'un *barreaudage* sur les fenêtres hautes du gymnase et sur certaines fenêtres des salles de classe et des « *unités de vie* » ainsi que l'installation de projecteurs éclairant les façades de ces dernières. Christian Demonchy, architecte ayant participé à la conception de plusieurs établissements pénitentiaires, mentionne l'existence d'un procédé similaire de fermeture des espaces à l'intérieur d'un autre EPM : « *j'ai vu la salle de l'unité de vie qui était sensée être ouverte sur la courette intérieure ; elle était fermée parc'que c'est trop dangereux qu'un espace intérieur communique avec un espace extérieur. Le surveillant disait qu'on laissait un détenu dans la courette de l'unité de vie. Il mettait jamais plus d'un détenu et qu'il était en général accompagné par un surveillant. Bon, j'ai vu des tas de choses comme ça, grotesques. J'me suis dit mais où va t-on ? D'où ça vient ? Qu'est c'que ça veut dire que tout ça ?* ».

Ces interventions, dont certaines visent la clôture d'espaces jusqu'alors ouverts, entendent permettre à l'institution de maîtriser les comportements déviants profitant de la configuration architecturale de l'établissement. De fait, la motivation est double : interdites, ces pratiques sont, d'autre part, rendues extrêmement visibles par la logique-même du bâti qui caractérise l'EPM. Ainsi, par exemple, la mise en place de *caillebotis* sur les fenêtres des cellules de deux des « *unités de vie* » répond-elle d'autant plus à l'ambition d'entraver l'utilisation des « *yoyos* » que l'échange de produits divers (dont le tabac et le « *shit* ») qu'ils permettent de cellule à cellule se déroule, aux yeux de tous, le long des façades orientées vers la « *place du village* ». L'administration pénitentiaire a ainsi ajouté au *barreaudage* des fenêtres un treillis visant à empêcher les détenus de se faire passer par les fenêtres des objets attachés à un long bout de tissu. Tolérée dans de nombreuses prisons, cette pratique est rendue insupportable au sein de l'EPM : du fait de l'architecture de l'établissement, elle met en scène le spectacle de la transgression manifeste du règlement et vaut provocation pour l'ensemble des personnels.

Plusieurs autres modifications sont envisagées. La proposition de sécurisation réalisée lors de la visite de la direction inter-régionale des services pénitentiaires de Toulouse, département sécurité et détention, mentionne en effet plusieurs changements orientés vers une

fermeture des espaces carcéraux. Les transformations concernent principalement la cour centrale appréhendée en tant qu'espace de circulation. Ainsi, un quadrillage de cet espace ouvert est prévu, revisitant le module architectural initial. Les modifications envisagées ont pour fonction première le contrôle et la contention des pratiques des détenus dans cette zone centrale dont la configuration pose plusieurs difficultés comme Christian Demonchy a pu l'observer : *« j'ai eu l'occasion de visiter l'année dernière un EPM, style Agora [identique à celui de l'EPM de Laval]. J'suis pas un spécialiste de ce type de programme. [...] J'observais le déplacement des détenus vers le centre éducatif. Ils ne se déplacent jamais par groupe supérieur à cinq. Alors même pour se déplacer, pour traverser un terre plein de maximum quatre vingts mètres de trajet, faut compter plus d'une demi heure. C'est absolument, on peut l'voir d'une manière comique. Mais enfin bon, c'est inouï. [...] Cette image de terre plein, d'agora, tout ça, c'est une abomination pour le personnel. Et dans les déplacements, ils conduisaient les détenus et ils reconstituaient le couloir de la maison d'arrêt. Ils avaient envie qu'on fasse des clôtures pour reconstituer le modèle qu'ils connaissent. C'est le modèle de la maison d'arrêt »*. Il s'agit bien de construire des couloirs de circulation à l'intérieur d'un espace qui ne dispose d'aucune zone prévue à cet effet. Ces couloirs doivent être éloignés des fenêtres des cellules afin de prévenir les projections éventuelles. A l'ambition de contenir les circulations aléatoires des détenus dans la cour centrale s'ajoute la volonté de reconfigurer les jeux de regard. Par l'installation d'un grillage et d'un pare vue le long des façades des « unités de vie », il s'agit d'empêcher les adolescents incarcérés de voir, et d'agir, sur les mouvements et la surveillance.

L'ensemble des changements vise ainsi le cloisonnement des espaces de la détention. Si l'on mentionne de surcroît la diminution du temps destiné aux activités collectives, l'EPM pourtant présenté comme l'incarnation d'une prison en changement ne constitue donc pas une novation radicale. Outre que la conception d'une prison à caractère éducatif ne date pas d'aujourd'hui – qu'il s'agisse de la prison de Genève (Roth, 1977), des colonies agricoles ou, plus proches de nous, des prisons-écoles (Yvorel, Yvorel, 2005), la mise en œuvre d'une détention éducative soutenue par des temps collectifs à but resocialisant est toujours présentée comme novatrice et détonne, de fait, avec les systèmes d'incarcération classiques mis en place tout au long des 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècles –, les transformations qui interviennent durant les quatre années de fonctionnement rendent l'EPM de Laval comparable aux systèmes d'incarcération classiques. Pourtant, la volonté de faire de l'emprisonnement une peine socialement utile perdure et les tentatives pour parvenir à la démonstration de la présence de la collectivité sur l'individu, considérée comme l'unique réponse à la délinquance des

mineurs, se succèdent. N'est-il pas temps de reconsidérer le *leitmotiv* omniprésent de la rééducation et ainsi faire état de ce paradoxe : façonner en prison un temps dédié à la resocialisation du mineur délinquant, pour ainsi rendre à l'EPM ses fonctions véritables, la punition, la dissuasion, le contrôle et la discipline ?

Au bout du compte, en usant des pratiques comme point de départ de l'analyse des parcours de détention des adolescents incarcérés à l'EPM de Laval, notre travail de recherche appréhende la microphysique des interactions au cœur des scènes de détention et souligne ainsi les ambivalences liées à la construction du rapport à l'enfermement. L'étude des pratiques et des usages du corps des jeunes détenus met en évidence les instants de forte contrainte mais également les temps de liberté individuelle (durant lesquels les manœuvres sont possibles). Elle permet par ailleurs de valoriser le discours de l'introspection dès lors que les détenus reviennent sur certains moments de leur expérience, expliquant leurs conduites et justifiant leurs choix. L'étude des actions menées dans telle ou telle situation et des relations établies avec les différents personnels permet d'élaborer une réflexion de l'intérieur sur l'enfermement carcéral en EPM.

Saisir les pratiques des détenus suppose la prise en considération des interactions en face à face qui s'organisent dans les limites physiques de l'institution et selon un environnement spécifique, ainsi que l'approfondissement des trajectoires individuelles. Les multiples formes que prennent les conduites des adolescents renvoient à la métaphore de la représentation théâtrale. L'environnement de la détention en produisant des régions où tout est donné à voir pousse les jeunes détenus à afficher leurs actions (tirant parti de leur engagement à l'intérieur des activités collectives et de leur positionnement au cœur des espaces de visibilité) ou au contraire à les dissimuler (cherchant à profiter des quelques angles morts de l'*agora* ou parvenant à user efficacement des interstices, retournant à leur avantage les jeux de couloirs). L'observation des jeux de mise en scène montrent de quelles façons les mineurs incarcérés se présentent eux-mêmes et présentent leurs activités aux autres, par quels moyens ils orientent et gouvernent l'impression qu'elles produisent sur eux, et quelles sortes de choses ils peuvent ou ne peuvent pas se permettre au cours de la représentation. Les façons de marcher, de parler, de porter le corps, de se vêtir, de s'engager dans les interactions constituent l'ensemble des conduites qui, dès lors qu'elles font l'objet d'une représentation convaincante, octroient une position à l'intérieur du groupe, le fait d'être « *placé* » favorisant l'amélioration du quotidien carcéral.

Par ailleurs, les pratiques mais également les discours que portent les jeunes détenus sur leurs actions, nous poussent à prendre en compte leur parcours de socialisation individuel.

En ce sens, la sociologie des *expériences de détention* croise, dans un second temps, la sociologie de la jeunesse délinquante. Les significations allouées à certaines actions menées aux yeux de tous ou camouflées à une partie des acteurs présents (afin de s'attirer justement la reconnaissance de ceux ayant le privilège d'assister à la scène), attestent l'importation en prison de valeurs partagées par une grande partie de la jeune population carcérale. Les ressources incorporées hors les murs ou durant de précédentes incarcérations, permettant notamment de considérer l'importance que représente la tenue de certaines actions à l'intérieur du groupe de pairs, font l'objet d'une expérimentation *intra-muros* et deviennent le produit de la mise en scène. L'affichage de ces conduites – dont une partie des adolescents savent qu'elles font sens pour le groupe dans la mesure où elles sont susceptibles de provoquer la reconnaissance de la part de ses membres –, leur description et leur mise en récit constituent les éléments centraux d'une socialisation en train de se faire.

La sociologie des *expériences de détention* en positionnant les pratiques des détenus au centre de l'analyse du dispositif d'enfermement incite fortement le chercheur à s'inscrire dans une démarche empirique de nature ethnographique. Observer, d'aussi près les pratiques pendant qu'elles se produisent, les interactions au moment où elles se font, suppose de plonger au cœur des situations durant un temps long. L'intérêt de cet engagement ethnographique est qu'il permet d'appréhender la réalité carcérale selon un grain fin, faisant apparaître les nuances et les ambivalences que recouvre le rapport à l'enfermement. L'analyse du matériau empirique ainsi recueilli permet de saisir les diverses manières dont les détenus font leur peine à l'EPM de Laval. Mettant ainsi en lumière les conduites menées en détention au moment où elles opèrent, notre recherche associe une sociologie de l'expérience, à une sociologie de la représentation et à une sociologie de la jeunesse délinquante afin d'appréhender l'ensemble des ressorts de la pratique.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES ET RAPPORTS

---

- ACCARDO A., CORCUFF P., 1986, *La sociologie de Pierre Bourdieu. Textes choisis et commentés*, Paris, La Mascarète.
- ARNAUD L., 1999, *Politiques sportives et minorités ethniques*, Paris, L'Harmattan.
- AVENEL C., 2005, *Sociologie des "quartiers sensibles"*, Paris, Armand Colin.
- BACHMANN C., LE GUENNEC N., 1996, *Violences urbaines. Ascension et chutes des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel.
- BAILLETTE F., LIOTARD P. (dir.), 1999, *Sport et virilisme*, Montpellier, Éditions Quasimodo & Fils.
- BAZIN J., 2008, *Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse, Anarcharsis.
- BEAUD S., AMRANI Y., 2004, *Pays de malheur, un jeune de cité écrit à un sociologue*, Paris, La Découverte.
- BEAUD S., PIALOUX M., 2003, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.
- BEAUD S., PIALOUX M., 1999, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard.
- BEAUD S., WEBER F., 2008, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte.
- BECKER H., 2002, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La découverte.
- BECKER H., 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BENGUIGUI G., GUILBAUD F., MALOCHET G., 2011, *Prisons sous tensions*, Nîmes, Champ social éditions.
- BENTHAM J., 2002 (1971), *Panoptique*, Paris, Mille et une nuits.
- BERARD J., CHANTRAINE G., 2008, *80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire*, Paris, Edition Amsterdam.
- BERGER P., LUCKMANN T., 1992, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- BERGMAN JÖRG R., 1993, *Discreet Indiscretions. The Social Organization of Gossip*, Haw thorne, Aldine de Gruyter.
- BLOCH H., NIEDERHOFFER A., 1974, *Les bandes d'adolescents*, Paris, Payot.
- BOLTANSKI L., 2008, *Rendre la réalité inacceptable. A propos de la production de l'idéologie dominante*, Paris, Demopolis.
- BOURDIEU P., 2003, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU P., 2000, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.

- BOURDIEU P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU P., 1989, *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P., 1980, *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P., PASSERON J.-C., 1970, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.
- BOURGOIS P., 2001, *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Seuil.
- BROMBERGER C., 2010, *Trichologiques. Une anthropologie des cheveux et des poils*, Paris, Bayard.
- BUFFARD S., 1973, *Le froid pénitentiaire. L'impossible réforme des prisons*, Paris, Le Seuil.
- CASTEL R., 2003, *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil.
- CASTEL R. (dir.), 1998, *Les sorties de la toxicomanie. Types, trajectoires, tonalités*, Fribourg, édition universitaire de Fribourg.
- CEFAÏ D. (dir.), 2010, *L'engagement ethnographique*, Paris, Editions des hautes études en sciences sociales.
- CEFAÏ D. (dir.), 2003, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- DE CERTEAU M., 1980, *L'invention du quotidien*, Paris, U.G.E.
- CHANTRAINE G., et al., 2011, *Les prisons pour mineurs : controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*, Rapport réalisé avec le soutien de la Mission de recherche « Droit et Justice » et de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Lille, CLERSE.
- CHANTRAINE G., 2004a, *Par-delà les murs*, Paris, PUF.
- CHANTRAINE G., FONTAINE S., TOURAUT C. (Coll.), 2008, *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, Études et données pénales, Paris, CESDIP.
- CHARRIER D. (dir.), 1997, *Activités physiques et sportives et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles*, Paris, La Documentation française.
- CHAUVENET A., ORLIC F., BENGUIGUI G., 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.
- CHAUVENET A., ROSTAING C., ORLIC F., 2008, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF.
- CHOAY F., 1979, *Urbanisme, utopies et réalité*, Paris, Le seuil.
- CLAIR I., 2008, *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand.
- CLEMMER D., 1940, *The prison community*, New York, Rineheart.
- COMBESSIE P., 2009, *Sociologie de la prison*, Paris, La découverte.
- COUTANT I., 2005, *Délict de jeunesse. La justice face aux quartiers*, Paris, La Découverte.
- DARMON M., 2008, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte.
- DARMON M., 2007, *La socialisation*, Paris, Armand Colin.
- DE COULANGE F., 2008 (1866), *La cité antique*, Paris, Broché.

- DEFRANCE J., 1995, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte.
- DESCOMBES V., 2004, *Le complément du sujet. Enquête sur le fait d'agir soi-même*, Paris, Gallimard.
- DETREZ C., 2002, *La construction sociale du corps*, Paris, Seuil.
- DUBAR C., 2002, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- DUBET F., 2008, *La Galère. Les jeunes en survie*, Paris, Points.
- DUBET F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- DUBET F., MARTUCCELLI D., 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Le Seuil.
- DURKHEIM E., 2009 (1922), *Education et sociologie*, Paris, PUF.
- DURKHEIM E., 2005 (1903), *L'éducation morale*, Paris, Editions Fabert.
- DURKHEIM E., 1986 (1893), *De la division du travail*, Paris, PUF.
- DURKHEIM E., 1975, *Textes. Eléments d'une théorie sociale*, Paris, Minuit.
- ELIAS N., 1993, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard.
- ELIAS N., 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard.
- ELIAS N., 1973, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- ELIAS N., DUNNING E., 1994, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- ELIAS N., SCOTSON J., 1997, *Les logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Montréal, l'Harmattan.
- FASSIN D., BENSA A. (dir.), 2008, *Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques*, Paris, La découverte.
- FASSIN D., MEMMI D., 2004, *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS.
- FAUGERON C., CHAUVENET A., COMBESSIE Ph. (dir.), 1996, *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck.
- FAURE S., 2005, *Rapports sociaux et de sexe dans un grand ensemble HLM en transformation. La sexuation de la vie quotidienne et les arrangements de sexe à l'adolescence*, Rapport de recherche FASILD, Lyon, Groupe de recherche sur la socialisation.
- FAURE S., 2000, *Apprendre par corps*, Paris, La Dispute.
- FAURE S., ECKERT H. (dir.), 2007, *Les jeunes et l'agencement des sexes*, Paris, La Dispute.
- FERNANDEZ F., 2010, *Emprises. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Bruxelles, Editions Larcier.
- FOUCAULT M., 2004, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 2001a, *Dits et Ecrits I. 1954-1975*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 2001b, *Dits et Ecrits II. 1976-1988*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 1999, *Les anormaux*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

- FOUCAULT M., 1972, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard.
- GARFINKEL H., 2007, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF.
- GASPARINI W., VIEILLE-MARCHISET G., 2008, *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, PUF.
- GIDDENS A., 1994, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- GLASMAN D., OEUVRARD F. (dir.), 2004, *La déscolarisation*, Paris, La Dispute.
- GODELIER M., 2004, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard.
- GODELIER M., 1996, *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine*, Paris, Fayard.
- GOFFMAN E., 2002, *L'arrangement entre les sexes*, Paris, La dispute.
- GOFFMAN E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., 1987, *Façon de parler*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., 1975, *Stigmate*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., 1974, *Les rites d'interactions*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., 1973a, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., 1973b, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Minuits.
- GOFFMAN E., 1968, *Asiles*, Paris, Minuit.
- GOOD B., 1998, *Comment faire de l'anthropologie médicale, médecine, rationalité et vécu*, Le Plessis Robinson, Institut Synthélabo.
- GOURMELON N., BAILLEAU F., MILBURN P., 2012, *Les établissements privés de liberté pour mineurs : entre logiques institutionnelles et pratiques professionnelles. Une comparaison entre établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), quartiers mineurs en maison d'arrêt (QM) et centres éducatifs fermés (CEF)*, Rapport réalisé avec le soutien de la Mission de recherche « Droit et Justice » et de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Paris, Agen, CESDIP, CIRAP.
- GRAS L., 2004, *Le sport en prison*, Paris, L'Harmattan.
- HABERMAS J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- HALL E., 1971, *La dimension cachée*, Paris, Seuil.
- HUGUES C.E., 1996, *Le regard sociologique. Essais choisis. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales.
- HUMBEECK B., 2008, *L'humour pour aider à grandir*, Bierges, Mols.
- JACKSON M., 2002, *The politics of storytelling. Violence, Transgression, and Intersubjectivity*, Copenhagen, Museum Tusulanum Press.
- JAZOULI A., 1992, *Les années banlieues*, Paris, Editions du Seuil.
- KOKOREFF M., 2003, *La Force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris, Payot.

- LABOV W., 1993, *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des Etats-Unis*, Paris, Minuit.
- LAGRANGE H., 1999a, *Les adolescents, le sexe, l'amour*, Paris, Syros.
- LAHIRE B., 2008, *La raison scolaire. Ecole et pratique d'écriture, entre savoir et pouvoir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- LAHIRE B., 2006, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La découverte.
- LAHIRE B. (dir.), 2002, *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La découverte.
- LAHIRE B., 2002, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan.
- LAHIRE B., 2001, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- LANDAUER P., 2009, *L'architecture, la ville et la sécurité*, Paris, PUF.
- LE CAISNE L., 2008, *Avoir 16 ans à Fleury. Ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Le Seuil.
- LE CAISNE L., 2000, *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Editions Odile Jacob.
- LE GOFF T., MALOCHET V., JAGU T., 2011, *Surveiller à distance. Une ethnographie des opérateurs municipaux de vidéosurveillance*, Institut d'aménagement et d'urbanisme. Île de France.
- LEMIRE G., 1990, *Anatomie de la prison*, Montréal, PUM, Economica.
- LEPOUTRE D., 2001, *Coeur de banlieue*, Paris, Odile Jacob.
- MARLIERE E., 2005, *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun ?*, Paris, L'harmattan.
- MARY P., 2003, *Insécurité et pénalisation du social*, Bruxelles, Éditions Labor.
- MAUGER G., 2009, *La sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, La découverte.
- MAUGER G., 2006, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Etudes de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*, Paris, Belin.
- MAUSS M., 2002, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, [[http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss\\_marcel/socio\\_et\\_anthropo/2\\_essai\\_sur\\_le\\_don/essai\\_sur\\_le\\_don.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/2_essai_sur_le_don/essai_sur_le_don.html)]
- MAUSS Marcel, 1950, *Les techniques du corps, Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- MEAD G. H., 1934, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF.
- MENNESSON C., 2005, *Être une femme dans le monde des hommes*, Paris, L'Harmattan.
- MILBURN P., 2009, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Toulouse, Editions Erès.
- MOHAMMED M. (dir.), 2012, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte.
- MOHAMMED M., 2011, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF.

- MOHAMMED M., MUCCHIELLI L. (dir.), 2007, *Les bandes de jeunes*, Paris, La Découverte.
- MOSCONI N., 1989, *La mixité dans l'enseignement secondaire : un faux-semblant*, Paris, PUF.
- MUCCHIELLI L., 2008, *La frénésie sécuritaire*, Paris, La Découverte.
- MUCCHIELLI L., 2005, *Le scandale des tournantes. Dérives médiatiques, contre enquête sociologique*, Paris, La Découverte.
- MUCCHIELLI L., 2002, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte.
- NEYRAND G., 2009, *Le dialogue familial. Un idéal précaire*, Toulouse, Erès.
- NEYRAND G. (dir.), 2006, *Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques sécuritaires et enfance*, Paris, La Découverte.
- NEYRAND G., 2002, *La culture de vos ados*, Paris, Fleurus.
- OGIEN A., 1995, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin.
- PASSERON J.-C., 1991, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan.
- PAUGAM S., 2002, *La disqualification sociale*, Paris, PUF.
- PAYET J.-P., 1997, *Collège de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Paris, Armand Colin.
- PAYET J.-P., GIULIANI F., LAFORGUE D. (dir.), 2008, *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, PUR.
- PAYET J.-P., ROSTAING C., GIULIANI F. (dir.), 2010, *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, PUR.
- POCIELLO C., 1999, *Les cultures sportives*, Paris, PUF.
- RANCIERE J., 2007, *Le philosophe et les pauvres*, Paris, Flammarion.
- ROBERT P., LASCOUMES P., 1974, *Les bandes d'adolescents*, Paris, Les éditions ouvrières.
- ROCHE S., 2001, *La délinquance des jeunes. Les 13-19 racontent leurs délits*, Paris, Seuil.
- ROSTAING C., 1997, *La relation carcérale, Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF.
- SAOUTER A., 2000, *Etre rugby. Jeux du masculin et du féminin*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- SAUVADET T., 2006, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin.
- SAYAD A., 1999, *La Double Absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Editions du Seuil.
- SCHNAPPER D., 2012, *La compréhension sociologique*, Paris, PUF.
- SCHWARTZ O., 2011, *Peut-on parler des classes populaires ?*, [lavedesidees.fr].
- SCHWARTZ O., 1990, *Le monde privé des ouvriers, Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.

- SCOTT J. C., 2009, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam.
- SIMMEL G., 1999, *Sociologie, études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF.
- STRAUSS A., 1992, *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*, textes réunis par Isabelle BASZANGER, Paris, L'Harmattan.
- SYKES G., 1959, *The society of captives. A study of a maximum security prison*, Princeton, Princeton University Press.
- VAN ZANTEN A., 2001, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF.
- VEIL C., LHUILLIER D. (dir.), 2000, *La prison en changement*, Toulouse, Eres.
- VERRET M., 1996, *La culture ouvrière*, Paris, L'Harmattan.
- VIGARELLO G., 1978, *Le corps redressé*. Paris, Editions Universitaires.
- WACQUANT L., 2009, *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity*, Durham NC, Duke University Press.
- WACQUANT L., 2006, *Parias urbains. Ghetto, Banlieues, Etat*, Paris, La découverte.
- WACQUANT L., 2002, *Corps et âmes. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone.
- WEBER M., 1995 (1971), *Economie et société/1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket.
- WEBER M., 1992 (1965), *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.
- WELZER-LANG D., MATHIEU L., FAURE M., 1996, *Sexualités et violences en prison. Ces abus qu'on dit sexuels...*, Lyon, Aléas Editeur.
- WHYTE F. W., 2002, *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La découverte.
- WOODS P., 1990, *L'ethnographie de l'école*, Paris, Armand Colin.
- ZAIDMAN C., 1996, *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan.

#### **ARTICLES ET CONTRIBUTIONS A DES OUVRAGES COLLECTIFS**

---

- ADAMKIEWICZ E., 1998, Les performances sportives de rue, *Les Annales de la recherche urbaine*, 79, 50-58.
- ALDRIN P., 2003, Penser la rumeur. Une question discutée des sciences sociales, *Genèses*, 50, 1, 126-141.
- ARTIERES P., LASCOUMES P., SALLES G., 2004, Introduction, in ARTIERES P., LASCOUMES P. (dir.), *Gouverner et enfermer. La prison, modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 23-54.
- AVENEL C., 2007, Politiques de jeunesse : universalité, ciblage ou "discrimination positive" ?, *Agora débats/jeunesse*, 43, 56-66.
- BACHMANN C., 1992, Jeunes et banlieues, in FERREOL G. (dir.), *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*, Lille, Presse universitaire de Lille, 128-154.

- BAILLEAU F., 2009, La France, une position de rupture ? Les réformes successives de l'ordonnance du 2 Février 1945, *Déviance et société*, 33, 3, 441-468.
- BAILLEAU F., CARTUYVELS Y., DE FRAENE D., 2009, La criminalisation des mineurs et le jeu de sanctions, *Déviance et société*, 33, 3, 255-269.
- BASSON J.-C., SOLINI L., NEYRAND G., 2012 (à paraître), Controverses et coalition de causes autour des figures du sport en prison. Les conditions du désaccord et les formes du compromis entre les surveillants de l'Administration pénitentiaire et les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse au sein de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur (Tarn), in COLLINET C., TERRAL P. (dir.), *Sports et controverses*, Paris, Archives contemporaines.
- BASSON J.-C., 2007, L'espace du stade ou l'ordre en public, in CAPRON G., HASCHAR-NOE N. (dir.), *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Toulouse, PUM, 191-206.
- BASSON J.-C., SMITH A, 1998, La socialisation par le sport : revers et contre-pied. Les représentations sociales du sport de rue, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 79, 33-39.
- BENSA A., FASSIN E., 2002, Les sciences sociales face à l'évènement, *Terrain*, 38, 5-20.
- BESSETTE J.-M., 2008, Approche anthropologique du sauvageon des villes, in CARON J.-C., STORA-LAMARRE A., YVOREL J.-J. (dir.), *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 201-211.
- BIDART C., et coll., 2010, Chapitre introductif. Vers un système d'analyse des processus, in MENDEZ A. (dir.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia.
- BODIN D., ZANNA O., 2008, Le sport carcéral, un jeu condensé de social, *Bretagne*, 9, 74-77.
- BOUGEROL C., 2010, Une rumeur à la Guadeloupe. De certaines pratiques supposées des Haïtiens, *Terrain*, 54, 130-139.
- BOLTANSKI L., 1971, Les usages sociaux du corps, *Annales ESC*, 26, 1, 205-233.
- BONELLI L., 2001, Renseignements généraux et violences urbaines, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136/137, 95-103.
- BOUHNİK P., 2002, La drogue comme expérience intime, *Ethnologie française*, 32, 1, 19-29.
- BOURDIEU P., 1986, L'illusion biographique, *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 62/63, 69-72.
- BOURGOIS P., 1992, Une nuit dans une « shooting gallery ». En quête sur le commerce de la drogue à East Harlem, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 94, 59-78.
- BOZON M., 1999, Les significations sociales des actes sexuels, *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 128, 3-23.
- BRUBAKER R., 2001, Au-delà de « l'identité », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 139, 66-85.
- CARDI C., 2009, Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes, *Pouvoirs*, 1, 128, 75-86.

- CARDI C., 2007, Le contrôle réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social, *Déviance et Société*, 31, 1, 3-23.
- CARDON C., 2002, Relations conjugales en situation carcérale, *Ethnologie française*, 32, 1, 32, 81-89.
- CARON J.-C., YVOREL J.-J., 2008, Introduction générale, in CARON J.-C., STORALAMARRE A., YVOREL J.-J. (dir.), 2008, *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 11-25.
- CASTEL R., 1989, Institutions totales et configurations ponctuelles, in JOSEPH I. (dir.), *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, 31-43.
- CHAMBOREDON J.-C., 1971, La délinquance juvénile, essai de construction de l'objet, *Revue Française de Sociologie*, XII, 335-377.
- CHANTRAINE G., et al., 2012, Espace et surveillances en établissement pénitentiaire pour mineurs, *Politix*, 25, 97, 125-148.
- CHANTRAINE G., 2010a, Du cidre et des hameçons, *Les cahiers dynamiques*, 46, 52-62.
- CHANTRAINE G., 2010b, Pouvoirs et résistances photographiques, in *L'impossible photographie. Prisons parisiennes 1851-2010*, catalogue de l'exposition, Musée Carnavalet/Histoire de Paris/Paris-Musées, Paris, 188-193.
- CHANTRAINE G., 2006, La prison post-disciplinaire, *Déviance et société*, 30, 3, 273-288.
- CHANTRAINE G., 2005, Expériences carcérales et savoirs minoritaires. Pour un regard « d'en-bas » sur la sanction pénale, *Informations sociales*, 127, 7, 42-52.
- CHANTRAINE G., 2004b, Les temps des prisons. Inertie, réformes et reproduction d'un dispositif institutionnel, in ARTIERES P., LASCOUMES P. (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 57-82.
- CHANTRAINE G., 2004c, Prison et regard sociologique : pour un décentrage de l'analyse critique, *Champ Pénal/Penal Field*, 1, [URL : <http://champpenal.revues.org>].
- CHANTRAINE G., 2003, Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain, *Déviance et Société*, 27, 4, 363-387.
- CHANTRAINE G., 2000, Le sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France, *Déviance et société*, 24, 3, 297-318.
- CHANTRAINE G., RUCHET O., 2008, Dans le dos du pouvoir. Entretien avec James C. Scott, *Vacarme*, 42, [<http://www.vacarme.org>].
- CHAUVENET A., 2010, « Les prisonniers » : construction et déconstruction d'une notion, *Pouvoirs*, 135, 41-52.
- CHAUVENET A., 1996, L'échange et la prison, in FAUGERON C., CHAUVENET A., COMBESSIE P. (dir.), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck, 45-70.
- CICOUREL A.-V., 2003, Contre un empirisme naïf. Une théorie plus forte et un contrôle plus ferme sur les données, in CEFAÏ D. (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 380-397.
- CLAIR I., 2012, le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel, *Agora Débats/Jeunesses*, 60, 1, 67-78.

- CLARKE R.-V, 1995, Les technologies de la prévention situationnelle, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 21, 101-113.
- COLLOVALD A., 2001, Des désordres sociaux à la violence urbaine, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 136/137, 104-114.
- COMBESSIE P., 2010, La prison dans son environnement : symptômes de l'ambivalence des relations entre les démocraties et l'enfermement carcéral, *Les cahiers de la sécurité*, 12, 21-31.
- COMBESSIE P., 1998, Pourquoi se demande-t-on encore à quoi servent les prisons ?, *Mana*, 5, 145-164.
- COMBESSIE P., 1996, *Prisons des villes et des campagnes. Etudes d'écologie sociales*, Paris, éditions de l'Atelier – éditions Ouvrières.
- CONNELL R., 1990, An Iron Man : The Body and Some Contradictions of Hegemonic Masculinity, in MESSNER M., SABO D. (dir.), *Sport, Men and the Gender Order: Critical Feminist Perspectives*, Champaign, Illinois, Human Kinetics Books.
- DARMON M., 2005, Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain, *Genèses*, 58, 98-112.
- DE CALAN J., 1995, La prévention situationnelle en Angleterre : fondements, pratiques, enjeux, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 21, 143-157.
- DEFERT D., 1971, Quand l'information est une lutte, *La cause du peuple-J'accuse*.
- DEFRANCE J., 2001, Histoire du sport, régulations sociales et contrôle public. Entre autonomisation et mise sous tutelle, in Basson J.-C. (dir.), *Sport et ordre public*, Paris, La Documentation française, 9-19.
- DEFRANCE J., 2000, La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif, *Politix*, 50, 13, 13-27.
- DELHOME D., LANDAUER P., 2001, La sécurisation des grands ensembles : incertitudes et contradictions des opérations de requalification, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 43, 49-62.
- DELPHY C., 1991, Penser le genre : quels problèmes ?, in HURTIG M.-C., KAIL M., ROUCH H. (dir.), *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, Presses du CNRS, 89-102.
- DEMONCHY C., 2004, L'architecture des prisons modèles françaises, in ARTIERES P., LASCOUMES P. (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 269-293.
- DIGARD J.-P., 1976, Muséographie et pratique du terrain en ethnologie, in CRESWELL R., GODELIER M. (dir.), *Outils d'enquête et d'analyse anthropologique*, Paris, Editions François Maspero, 58-68.
- EDELMAN M., 2012, L'espace et l'ordre social, *Politix*, 25, 97, 9-24.
- FAGGION L., 2010, Une civilisation du don ? Les usages d'un paradigme à l'époque moderne, in FAGGION L., VERDON L. (dir.), *Le don et le contre-don*, Aix-en-provence, PUP, 59-98.
- FAUGERON C., LE BOULAIRE J.-M., 1992, Prisons, peines de prison et ordre public, *Revue française de sociologie*, 33, 1, 3-32.

- FINE GARYA A., 2006, Rumeur, confiance et société civile. Mémoire collective et cultures de jugement, *Diogène*, 213, 3-22.
- GALAND O., 2001, Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue Française de Sociologie*, 42, 4, 611-640.
- GASPARINI W., KNOBE S., 2005, Le salut par le sport ? Effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion, *Déviance et Société*, 29, 3, 445-461.
- GOFFMAN E., 1977, La ritualisation de la féminité, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 14, 34-50.
- GOLD R., 2003, Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique, in CEFAÏ Daniel (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 340-349.
- GRARD J., 2008, Devoir se raconter. La mise en récit de soi, toujours recommencée, in FASSIN D., BENZA A. (dir.), *Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 143-163.
- GRAS L., 2003, Carrières sportives en milieu carcéral : l'apprentissage d'un nouveau rapport à soi, *Sociétés contemporaines*, 49-50, 191-213.
- JASPART A., 2010, Vivre le temps d'un enfermement. Premiers résultats d'une enquête de terrain dans trois centres fermés pour mineurs délinquants en Belgique, *Déviance et Société*, 34, 2, 217-227.
- JOSEPH I., 2001, Le reclus, le souci de soi et la folie de la place, in AMOUROUS C., BLANC A. (dir.), *Erving Goffman et les institutions totales*, Paris, L'Harmattan, 79-92.
- JUHEM P., 2000, « Civiliser » la banlieue. Logiques et conditions d'efficacité des dispositifs étatiques de régulation de la violence dans les quartiers populaires, *Revue française de science politique*, 50, 1, 53-72.
- KLEINMAN A., 2002, Santé et stigmaté. Note sur le danger, l'expérience morale et les sciences sociales de la santé, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 143, 97-99.
- KOKOREFF M., 2006, Sociologie de l'émeute. Les dimensions de l'action en question, *Déviance et société*, 30, 4, 521-533.
- KOKOREFF M., 1998, Mobilités et polarisations des jeunes dans la ville, in HAUMONT N. (dir.), *L'urbain dans tous ces états. Faire, vivre et dire la ville*, Paris, L'Harmattan, 245-254.
- LADRIERE P., 1990, La sagesse pratique, in PHARO P., QUERE L. (dir.), *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, EHESS, 25-47.
- LAGRANGE H., 1999b, La construction de l'identité masculine et ses vicissitudes, *Agora débats/jeunesses*, 18, 13-27.
- LANDAUER P., 2001, La sécurisation des grandes enceintes sportives : la part de l'architecture. L'exemple du Stade de France, in BASSON J.-C. (dir.), *Sport et ordre public*, Paris, La Documentation française, 189-201.
- LARY M., PERROT A., 2010, avant-propos, *Vacarme*, 52, 14-15.
- LASCOUMES P., 1996, « L'illégalisme, outil d'analyse », in LENOIR R. (dir.), Michel Foucault. Surveiller et punir : la prison vingt ans après, Paris, CREDHESS, *Société et représentation*, 3, 78-84.

- LAZERGES C., 2008, Un populisme pénal contre la protection des mineurs, in MUCCHIELLI L. (dir.), *La frénésie sécuritaire, Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte, 30-40.
- LHERETE H., 2011, La solitude du thésard de fond, *Sciences humaines*, 230, 48-51.
- LINK B. G., PHELAN J. C., 2001, Conceptualizing stigma, *Annual Review of Sociology*, 27, 363-385.
- MCKAY J., LABERGE S., 2006, Etudier par le haut le régime sexuel du sport : quelques avancées récentes de la recherche sur les hommes et les masculinités, *CLIO*, 23, 239-267.
- MAILLOCHON F., 2003, Le jeu de l'amour et de l'amitié au lycée : mélanges des genres, *Travail, Genre et Sociétés*, 9, 111-136.
- MASCLET O., 2001, Mission impossible. Ethnographie d'un club de jeunes, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, 2001, 62-69.
- MAUGER G., 1995, Le monde des bandes, *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 43, 3, 71-106.
- MAUGER G., 1991, Enquêter en milieu populaire, *Genèses*, 6, 31-43.
- MENNESSON C., 2004, Être une femme dans un sport « masculin » : modes de socialisation et construction des dispositions sexuées, *Sociétés Contemporaines*, 55, 69-90.
- MENNESSON C., 2000, "Hard" women and "soft" women : The social Construction of identities among Female Boxers, *International Review for the Sociology of Sport*, 35, 1, 21-33.
- MILLY B., 2010, Une prison, école de quoi ? Un regard sociologique, *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 135, 135-147.
- MOHAMMED M., 2009, Les affrontements entre bandes : virilité, honneur et réputation, *Déviance et Société*, 2, 33, 173-204.
- MOSCONI N., 1992, Les ambiguïtés de la mixité scolaire, in BAUDOUX C., ZAIDMAN C. (dir.), *Egalité entre les sexes. Mixité et démocratie*, Paris, L'Harmattan, 63-75.
- MOSCONI N., LOUDET-VERDIER J., 1997, Inégalités de traitement entre les filles et les garçons, in BLANCHARD-LAVILLE C. (dir.), *Variations sur une leçon de mathématiques. Analyses d'une séquence : l'écriture des grands nombres*, Paris, L'Harmattan, 127-150.
- MOULIN C., LE BARS C., LACOMBE P., MEGDICHE C., 2005, Sport et intégration au féminin : l'abandon sportif chez les adolescentes, in FALCOZ M., KOEBEL M. (dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*, Paris, L'Harmattan, 59-77.
- NOIRIEL G., WEBER F., 1990, Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse, *Genèses*, 2, 38-147.
- PALIDDA S., 1999, La criminalisation des migrants, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, 39-49.
- PAUGAM S., VAN ZANTEN A., 2001, Constructions identitaires et rapport sociaux dans une cité défavorisée de la banlieue parisienne, in SCHNAPPER D. (dir.), *Exclusions au coeur de la cité*, Paris, Anthropos, 19-68.

- PAYET J.-P., GIULIANI F., 2010, Introduction : rencontrer, interpréter, reconnaître. Catégorisation et pluralité de l'acteur faible, in PAYET J.-P., ROSTAING C., GIULIANI F. (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, PUR.
- PERROT A., 2010, Tirana, la ville couleur, *Vacarme*, 52, 30-33.
- PERROT M., 1997, Préface in Marchetti A.-M., *Pauvretés en prison*, Paris, Erès.
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 1991, Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : Distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif, *Genèses*, 3, 120-133.
- PINTO L., 1984, C'est moi qui te le dis, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-52, 107-108.
- POLIAK C., 2002, Manières profanes de « parler de soi », *Genèses*, 47, 4-20.
- QUERO L., 2004, Les standards pénitentiaires internationaux, in ARTIERES P., LASCOUMES P. (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 319-339.
- RAIBAUD Y., 2006, Cultures urbaines : la ville au masculin ?, in GILLET J.-C, RAIBAUD Y. (dir.), *Mixité, parité, genre dans les métiers de l'animation*, Paris, L'harmattan, 139-156.
- RAYBAUD V., 2002, Les signes faibles du discrédit, *Ethnologie française*, 32, 1, 115-122.
- RAMBOURG C., 2009, L'assignation identitaire des unités de visites familiales, *Déviance et société*, 33, 1, 51-67.
- ROSTAING C., 2008, L'expression des détenus. Formes, marges de manœuvre et limites, in PAYET J.-P., GIULIANI F., LAFORGUE D. (dir.), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, PUR.
- ROSTAING C., 2006, La compréhension sociologique de l'expérience carcérale, *Revue européenne des sciences sociales*, XLIV-135, 29-43.
- ROSTAING C., 1998, La non-mixité de l'institution carcérale. A partir des prisons de femmes, *Mana*, 5, 105-125.
- ROTH R., 1977, Prison-modèle et prison symbole : l'exemple de Genève au XIXème siècle, *Déviance et société*, 4, 1, 389-410.
- RUBI S., 2005, *Les « crapuleuses », ces adolescentes déviantes*, Paris, PUF.
- SALLE G., 2012, De la prison dans la ville à la prison-ville, *Politix*, 25, 97, 75-99.
- SALLE G., CHANTRAINE G., 2009, Le droit emprisonné ? Sociologie des usages sociaux du droit en prison, *Politix*, 3, 87, 93-117.
- SAUVADET T., 2005, Causes et conséquences de la recherche de « capital guerrier » chez les jeunes de cité, *Déviance et Société*, 29, 2, 113-126.
- SAUVADET T., 2004, « Jeunes de la cité » et contrôle du territoire : le cas d'une cité de la banlieue parisienne, *Hérodote*, 113, 113-133.
- SAYAD A., 1999, Immigration et pensée d'Etat, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 129, 5-15.
- SAYAD A., 1994, Qu'est-ce que l'intégration ?, *Hommes et Migrations*, 1182, 8-14.

- SAYAD A., 1979, Les enfants illégitimes (1<sup>ère</sup> partie), *Actes de la recherche en sciences sociales*, 25, 61-81.
- SAYAD A., 1979, Les enfants illégitimes (2<sup>ème</sup> partie), *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26-27, 117-132.
- SCHWARTZ O., 1993, L'empirisme irréductible, in NELS A. (dir.), *Le hobo. Sociologie du sans abri*, Paris, Nathan, 265-308.
- SEMPE G., 2005, Moniteurs de sport en prison, des missions en question, in FALCOZ M., KOEBEL M. (dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*, Paris, L'Harmattan, 137-152.
- SEMPE G., BODIN D., HEAS S., ROBENE L., 2009, Les usages sociaux de la musculation en prison : pas de peine sans poids, *International Review on Sport and Violence*, 2, [<http://www.irsv.org/>].
- SIMMEL G., 1984, Métropoles et mentalité, in GRAFFMEYER Y., JOSEPH I. (dir.), *L'école de Chicago*, Paris, Aubier Champ Urbain, 61-67.
- SOLINI L., 2011, Des maths, du « shit », de l'amour et du sexe. Quand la salle de classe ne constitue pas un espace d'éducation totale, *Les Cahiers dynamiques*, 52, 4, 61-71.
- SOLINI L., 2010, Quelle est la nature d'un Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs ? Premiers regards sur les pratiques des détenus dans ce nouveau système de détention, *Les Cahiers de la sécurité*, 12, 162-170.
- SOLINI L., ALLES-JARDEL M., 2010, Etude comparée des représentations et des comportements agressifs chez des adolescentes en France et en Argentine, in LIVE Y-S., HAMON J-F. (dir.), *Construction identitaire et interculturalité dans le monde Indo-océanique*, Paris, L'Harmattan, 171-185.
- SOLINI L., BASSON J.-C., 2012 (à paraître), « Moi, j'veux des pecs lourds, t'as vu ! ». L'expression du surcodage sexué au cours de l'activité « musculation » en établissement pénitentiaire pour mineurs, *La nouvelle revue de la scolarisation et de l'adaptation*.
- SOLINI L., BASSON J.-C., 2012, L'hyperactivité forcée : un mode de gestion des mineurs incarcérés, in BODIN R. (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La dispute, 167-177.
- SOLINI L., BASSON J.-C., 2012, Entre ouverture et fermeture des espaces carcéraux. Les usages sociaux de l'architecture en établissement pénitentiaire pour mineurs, in DIEU F., MBANZOULOU P. (dir.), *L'Architecture carcérale. Des mots et des murs*, Toulouse, Editions Privat, 111-115.
- SOLINI L., NEYRAND G., 2011, Survirilisation des pratiques sportives en établissement pénitentiaire pour mineurs. La remise en cause du principe de mixité, *Agora Débats /Jeunesses*, 59, 3, 107-119.
- SOLINI L., NEYRAND G., 2009, Le sport en Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs. Un objectif institutionnel d'éducation en décalage avec la réalité du terrain, *International Review on Sport and Violence*, 2, [<http://www.irsv.org/>].
- SOLINI L., NEYRAND G., BASSON J.-C., 2011, Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire, *Déviance et société*, 35, 2, 195-215.

- SOULE B., 2007, Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales, *Recherches qualitatives*, 27, 1, 127-140.
- TETARD F., 2007, Vous avez dit éducation populaire ? Itinéraire chronologique », *Agora débats/jeunesse*, 44, 74-89.
- WACQUANT L., 2010, L'habitus comme objet et méthode d'investigation. Retour sur la fabrique du boxeur, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 184, 108-121.
- WACQUANT L., 2003, Chicago fade : le corps du sociologue en scène, *Quasimodo*, 7, 2003, 171-179.
- WACQUANT L., 1998, La tentation pénale en Europe, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 124, 3-6.
- WACQUANT L., 1992, Pour en finir avec le mythe des « cités-ghettos », *Les Annales de la recherches urbaines*, 54, 21-30.
- WACQUANT L., 1989, Corps et âmes. Notes ethnographiques d'un apprenti boxeur, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 80, 33-67.
- WENCESLAS L., 2004, Imaginaire masculin et identité sexuelle. Le jeu de rôle et ses pratiquants, *Sociétés Contemporaines*, 55, 43-67.
- WILLIS P., 1978, L'école des ouvriers, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 24, 50-61.
- YOHANA E., 1995, Relations d'enquête et positions sociales. Une enquête auprès de jeunes d'une cité de banlieue, *Genèses*, 20, 126-142.
- YVOREL E., 2005, A la marge des prisons pour mineurs : les prisons-écoles, des structures carcérales à vocation éducative et professionnalisante, *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, 7, 17-40.
- YVOREL J.-J., YVOREL E., 2005, Présentation du dossier, *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 7, 9-12.
- ZAIDMAN C., 2002 Ensembles et séparés, in Goffman E. (dir.), *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 9-37.
- ZANNA O., 2008, Des douleurs physiques socialisantes, *International Journal of Violence and School*, 5, 84-105.
- ZANNA O., LACOMBE P., 2003, Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral, *Agora Débats/jeunesse*, 33, 50-63.

## ANNEXES

---

L'entretien se fait à la demande de Yassine. Je l'ai suivi à l'école de neuf heures à dix heures trente, à la suite de quoi, il m'invite à discuter dans sa cellule jusqu'à l'heure du repas. L'entretien dure un peu plus d'une heure et demie.

*Vas-y viens, j'te prends en entretien.*

Tu me prends en entretien ?

*Ouais vas-y viens, viens.* (Yassine s'adresse au surveillant) *Oh si t'entends crier tu fais pas attention. Vas-y rentre, installe-toi* (Yassine me montre son lit).

Lorsque je rentre dans sa cellule, j'observe ses paires de chaussures rangées le long du mur et bien alignées. Il s'agit uniquement de chaussures de sport de la marque « Nike ». Sur le mur de droite, plusieurs *posters*, au format A0, sont affichés. Ils représentent les rappers du moment. Des photographies de la famille de Yassine sont accrochées sur le mur de gauche. Je m'assoie sur le lit. L'adolescent tire le drap qu'il avait positionné en rideau et ouvre sa fenêtre. Il s'assoie sur une chaise, en face de moi, accoude son bras gauche à son bureau tandis que son bras droit est posé sur la fenêtre. Durant l'entretien, la porte et la fenêtre de sa cellule restent ouvertes. Yassine est habillé avec un survêtement de marque. Il est vêtu d'un pantalon noir et d'un polo bleu. Par dessus son polo, il porte un haut de survêtement gris et noir également de marque. Ses chaussures sont noires avec des bandes rouges et brillantes.

*Tu veux savoir quoi ?*

Oh plein de choses, on va discuter.

*C'est quoi ça* (regarde le dictaphone) ?

C'est un dictaphone. Ça m'permet de t'enregistrer pour bien comprendre c'que tu vas m'raconter. Alors, on va faire un entretien. Le truc c'est que tu m'dises un peu c'que tu vis en détention. Donc, quand tu veux arrêter tu me l'dis, si y'a des questions qui te soulent tu m'le dis.

(Sourit) *Tu crois que j'vais m'gêner ?*

Non, c'est bon j'pense pas.

*Bon, vas-y.*

Voilà, bon, on va peut-être partir de c'que t'as fait ce matin à l'école déjà ?

*Ouais.*

Bon ce cours, ça a donné quoi ?

*Ben, c'était intéressant.*

Ouais. T'as bien aimé ?

*Ouais t'apprends des trucs et tout.*

Ouais ? Parce que les autres ils disent, oui on est fatigué, tout ça. Tu ressens la même fatigue ?

*Non, mais ça m'énerve parce que je sais que. Tu vois ils sont pas fatigués, mais ils ont pas envie tu vois. Alors que moi, c'est le contraire. Tu vois, avant j'étais comme eux. Maintenant,*

*je sais que tu regrettes si tu fais pas de cours, si tu vas pas à l'école. C'est pour ça que ça m'énerve un peu.*

Quand tu dis avant t'étais comme eux, c'est à dire ?

*J'faisais le con. J'allais pas à l'école. J'faisais n'importe quoi. J'étais tout le temps fatigué. Et après, quand je sortais de la classe, j'étais plus fatigué. La routine quoi (sourit).*

La routine. T'as vu un changement dans ton comportement ?

*Ouais, ben ouais.*

Tu peux l'expliquer ?

*Ben, tu vois ça fait un an que j'suis là ? C'est tout le travail que j'ai fait. Tu vois. Mais après c'est peut-être les problèmes familiaux qu'j'ai eu. Les problèmes comme ça qui m'a fait changer.*

D'accord. Et l'EPM, t'as été incarcéré autre part ou pas ?

*Non, j'ai connu que l'EPM.*

Et c'est pas trop dure ici ? Par exemple, quand on t'oblige à aller à toutes ces activités ?

*Non, y'en a pas assez.*

Tu trouves que y'a pas assez d'activités toi ? Tu mettrais quoi en plus ?

*Plus de sport.*

Encore plus de sport ?

*Ouais, et un peu plus d'école.*

Et par rapport à ça, du sport t'en fais combien de temps par semaine à peu près ?

*J'dois en faire quatre, cinq heures pas plus. Même pas, quatre heures. Quatre, cinq heures. On est très loin de la moyenne (sourit).*

Ouais on est loin de la moyenne.

*Ouais, on est au quart.*

Et comment ça se passe en sport ? T'y fais quoi ?

*Ouais, ça s'passe plutôt bien. Après, ça dépend, y'en a qui veulent pas travailler, qui veulent rien faire, mais bon. Ceux qui ont envie de faire quelque chose, ils peuvent. Sinon ceux qu'ils ont pas envie, ils peuvent pas tu vois. Enfin, c'est pas qu'ils peuvent pas. Ils ont pas envie, ils font les cons, ils tournent.*

Et t'as quoi comme activités en sport ?

(Regarde par la fenêtre) *Comme activités ?*

Ouais tu fais quoi en sport ?

*Foot, muscu, rugby. C'est tout.*

Et toi tu verrais d'autres activités qui t'plairaient ?

*Non. (Hausse la voix) Ils font d'autres activités. Badminton, ping-pong. Mais moi, c'est pas, ça m'intéresse pas (baille).*

Et dans le foot, c'est quoi qui t'plaît ?

*C'est l'collectif, j'aime bien l'jeu collectif.*

Et à la muscu ?

*Ben c'est d's'occuper de mon corps que j'aime bien.*

Et dans le rugby, qu'est c'qui t'plaît ?

*Le contact, le jeu en équipe. Voilà, ça.*

Et dans ces activités tu fais quoi ? Des matchs, tu t'échauffes, t'apprends des techniques ?

*Non, on fait que des matchs. En rugby, on apprend et tout. Mais pas en foot. Faut un professionnel du foot. Y'a pas n'importe qui, qui vient, qui peut t'entraîner au foot.*

D'accord, donc le foot c'est match quoi ?

*Ouais, ben c'est comme ça qui s'entraînent les joueurs, en faisant des matchs. Ils s'entraînent comme ça.*

Et tu trouves que tu fais plus d'activités qu'avant ton incarcération ?

*Ouais. Ouais, j'ai repris la forme.*

Et au début, quand t'es arrivé, tu trouves que t'en avais trop ?

*Ouais, ouais trop. Trop. Ça m'cassait les couilles, j'avais pas envie t'as vu. Là, j'ai pris l'habitude tu vois. J'ai pris l'habitude. Tu prends l'habitude, t'as envie d'le faire, ça te plaît, tu vois. Tu changes d'horizon tu vois, tu changes. Tu prends le rythme. Quand tu prends le rythme, c'est un bon rythme après.*

Et dans ce rythme que tu prends, c'est pas un peu fatiguant quand même ? Par exemple être avec d'autres détenus tout le temps en activité comme ça, c'est pas épuisant ?

*Si. T'es fatigué tu vois. Faut tout le temps être là t'as vu.*

Etre là. Comment ça ?

*Ben si y'a des gars qui t'cherchent la merde, là, t'es là tu vois, t'es présent. T'es obligé d'y aller.*

Quand tu dis t'es obligé d'y aller, ça veut dire quoi ?

*(Regarde par la fenêtre) T'es obligé d'y aller ça veut dire ben, y'a du monde, tu peux pas fermer ta gueule devant les gens. Soit tu t'bats, tu l'encules et bien. Soit tu fermes ta gueule, tu passes pour une tapette et le lendemain tout le monde va t'insulter.*

En gros t'es un peu obligé de te battre si y'a quelqu'un qui t'cherche ?

*Voilà. Sinon le lendemain ça va être pire.*

Et quand t'es arrivé ici, t'as senti l'obligation de faire ta place un peu ?

*Ouais, ben ouais. Quand tu rentres, t'es obligé. Au fur à mesure tu fais ta place. Par la bagarre, les insultes, les coups de pression. Tu voles, tu carottes. Les gens, ils regardent comment t'es. Comment t'es, comment tu fais. Et si ta personnalité les impressionne, ben ils t'écotent, voilà. Tout c'que tu fais ici, tout le monde le voit.*

A ouais ?

*Ouais, H vingt quatre. T'es tout l'temps observé.*

Par qui ?

*Tout l'monde. Les surveillants, les jeunes. Surtout par les jeunes. Faut pas qu'tu passes pour une tapette. Faut qu't'ais les couilles bien accrochées. T'es toujours obligé d'porter tes*

*couilles. Enfin tu les portes toujours tes couilles. T'es obligé de, d'être toujours sur le qui-vive, d'être prêt tu vois.*

Ça doit être dur non ? De tout l'temps jouer les gros bras comme ça ?

*Faut c'qui faut.*

Et t'as des moments de répit, quand même, où tu peux souffler un peu ?

*Pas ici. Ici c'est H vingt quatre.*

Comment ça ?

*Ben t'as vu, t'es tout l'temps avec les autres, tu dois montrer tout l'temps, tout l'temps même en cellule. Tout l'monde voit t'as vu. Après, quand t'es placé ça va mieux t'as vu. Mais tout l'temps, t'es obligé d'être là.*

Placé, ça veut dire quoi ?

*Ben ça veut dire qu'on te connaît, et après on sait qui t'es quoi. On t'embrouille plus.*

Parce que ici tu t'embrouilles souvent ?

*Ça arrive.*

Comment ça ?

*(Hausse la voix) Ben ça arrive. Y'as des gens qu'tu connaissais d'avant qui t'embrouillent, y'en a d'autres que tu dois descendre. Y'a plein de raisons de s'embrouiller ici.*

Pleins de raisons ?

*Ben ouais, t'es avec les autres, tu les connais d'avant, ils racontent des trucs, ils essaient de t'mettre des coups de pression. Faut leur montrer qui c'est le chef.*

Et du coup, y'a des gens ici qui sont passés que tu connaissais dehors ?

*Ouais, ouais.*

Parce que toi tu viens d'où ?

*Toulouse.*

Centre ville ?

*Ouais.*

Et connaître des gens ça aide ?

*(Regarde par la fenêtre) Ben ouais ouais. T'arrives ici, tu connais personne, t'es pas d'Toulouse, t'es dans la merde tu vois un peu. Tu peux pas faire le malin.*

Alors que quand tu viens de Toulouse ?

*C'est plus facile. Tu connais du monde, ça dépend qui tu connais, mais bon.*

Tout à l'heure tu parlais d'amener tes couilles avec toi.

*(Regarde par la fenêtre) Ouais.*

Est c'que t'as l'impression que y'a des endroits ici où tu dois plus les amener que d'autres ?

*Non, non, non, y'a pas de lieu plus que d'autres. En fait, faut qu'tu saches sortir tes couilles au bon moment.*

Comment ça ?

*Ben ça veut dire n'importe où. Ça peut être au gymnase, dans ta cellule, à l'école, faut toujours que t'as tes couilles sur toi. Parc'que tu peux pas dire, ouais, aujourd'hui j'fais pas l'con, s'ils m'insultent, j'dis rien. Faut qu'tes couilles, elles soient toujours dans ta poche. Elles sont toujours sur toi. Ça arrive n'importe quand, tu peux t'embrouiller tout l'temps. Faut toujours qu'tu sois sur le qui-vive. Avant qu'il commence à t'embrouiller, tu l'embrouilles.*

Et tu l'sais à l'avance, quand tu vas t'embrouiller ? Comment ça s'passe, tu t'prépars ?

*Tu sais. T'entends des choses. Des gens qui parlent sur toi, derrière ton dos. Y'en a beaucoup qui parlent derrière les gens ici. Entre eux, ils disent bonjour et tout, ils rigolent avec toi, et le soir même ils parlent sur toi. Et le lendemain, ils te disent bonjour.*

Et au sport, ça s'bagarre ?

*Non ça dépend, ça veut rien dire ça. Ça dépend comment ça s'passe. Ça veut absolument rien dire. Y'a des bagarres qui s'déclenchent n'importe où. Même à l'infirmierie y'a des bagarres qui s'déclenchent. Ça veut rien dire, rien dire, rien dire. Tu vois y'a pas un endroit spécifique où tout l'monde s'donne rendez-vous pour faire des têtes. C'est n'importe quand. Tu t'vois, tu t'mets d'dans. A la première fois qu'tu t'vois, tu t'rentres dedans. Ça veut dire qu'tu sors pour aller à l'UCSA, l'autre il sort pour aller à l'école, tu le vois, bim, bam boum, tu lui pettes dedans. Direct, tu cherches pas midi quatorze heures.*

Tu cherches quoi quand tu lui pettes dedans comme ça ?

*C'est que tu l'gagnes, après il a peur de toi, il peut plus ouvrir sa gueule.*

Et pour toi gagner c'est quoi ?

*Gagner, ça veut dire lui faire mal, lui mettre un KO, le faire tomber à terre. Faut qu'tu sois plus fort que lui et qu'tout l'monde le voit tomber.*

Et du coup, savoir se battre c'est important ?

*C'est très important même. Faut avoir d'la force, faut savoir se bagarrer.*

Ok. Et quand tu dis faut qu'tout l'monde le voit tomber ?

*Ça veut dire, comme ça tout l'monde sait, que t'es une grosse bite. Ici tout se sait et tout se voit.*

C'est à dire ?

*Ben on est tout l'temps vu ici, t'as vu même, en cellule. Faut montrer tout l'temps, tout l'temps. Quoi, t'enregistres là ?*

Ouais. Mais tu sais que c'est anonyme.

*(Hausse la voix) Non, non, j'm'en bats les couilles moi. Tu peux leur faire écouter, j'l'ai emmerde tous là-bas. Franchement, fait leur écouter moi, pour moi ça serait bien que tu leur faces écouter.*

Non, non c'est anonyme. L'idée c'est que j'comprenne comment tu vis ici concrètement.

*Faut avoir les couilles accrochées mon pot, j'te le dis. C'est pas pour les enfants de cœur ici, moi j'te le dis.*

Quand tu dis c'est pas pour les enfant...

*(Yassine m'interrompt) Tu vois même un enfant de cœur tu le rentres ici, il devient un tolard. A force de côtoyer des tolards.*

C'est à dire ?

*Ben c'est à dire, tu rentres un enfant bien et tout ici, il attrape les vices de la prison tu vois.*

Les vices, c'est à dire ?

*Avoir l'habitude, être installé, tu vois. Tu vois, tu connais les techniques, ça c'est ça, ça c'est ça.*

Quand tu dis, tu connais les techniques, de quelles techniques tu parles ?

*C'est des trucs que tu connais tu vois. Des vices, tu vois. La prison, comment ça se passe.*

Si t'as des exemples qui t'viennent vas-y ?

*Tu vois, par exemple, t'as toujours les même habitudes tu vois. Par exemple, quand t'es un tolard, t'es en place, t'es bien, tu vois, t'as des trucs, t'as tes trucs. T'es bien, t'es installé tu vois. Tu vois le surveillant, il commence à t'connaître, il t'casse pas les couilles. Parce que tu respectes, on te respecte, tu vois. Tu vois après ça devient un automatisme, c'est comme ci t'étais dehors. Tu vois comme tu connais ton voisin, ça y est, tu l'connais, il te connaît. Avec ça tu vois, c'est d'venu, c'est d'venu naturel en fait.*

Et ce comportement que tu décris là, il a changé par rapport à dehors ? T'as l'impression de devoir plus porter tes couilles qu'à l'extérieur ?

*Ça dépend, ça dépend des ambiances, des gens. Tu vois, là, l'EPM il est calme. Avant c'était pas la même. Tu vois y'a des soirs où tu vas entendre personne à la fenêtre, y'a des soirs, tu vas entendre tout le monde à la fenêtre. Y'a des embrouilles, ça dépend des climats, des humeurs des gens, ça dépend. Mais ici, la banlieue c'est comme la prison en fait, ça a toujours le même sexe. C'est toujours la loi du plus fort, c'est toujours celui qui est en place, c'est toujours celui qui a pas, il carotte celui qui a. C'est toujours du tête (frappe trois fois son poing droit dans sa main gauche). Après ici c'est l'trou du cul d'la banlieue ici. C'est banlieue en elle-même quoi. Ça s'passe pareil en banlieue. Malgré qu'c'est pas des gros gros trucs, c'est des p'tits trucs tu vois. Mais c'est la banlieue banlieue tu vois. Ça s'passe comme ça. Rien qu'ça magouille, tous les jours. Jours et nuits, tu croises que des délinquants. Encore que dans la banlieue y'a pas toujours des délinquants. Là, ça magouille. Ici, c'est normal pour nous de magouiller. H vingt quatre. C'est normal pour nous de magouiller. De mettre des trucs entre les fesses, de, tu vois de trafiquer. Pour nous, ça devient, ça devient normal tu vois. Tellement, les gens, ils font ça pour la première fois, tu vois, ils ont mal au cœur, ils stressent. Pour moi, c'est normal tu vois de mettre un truc, de cacher un briquet, du shit. C'est normal, j'le mets dans ma poche. C'est comme ci j'étais un. Tu vois parce que tu prends et tout, t'as le vice et tout.*

Et quand tu dis c'est H vingt quatre ici ?

*Ouais.*

C'est à dire ?

*Ben, c'est à dire. Ça d'vient naturel tu vois. Tu vois dehors, tu caches, après t'as la vie de famille. Tu vois, tu changes de carapace à chaque fois. Tu vois, tu poses ta veste, tu vois, tu rentres chez toi, tu poses ta veste de délinquant. Tu vois, quand tu rentres c'est comme ci t'avais une vie normale. Comme tout le monde. Après quand t'es avec ta copine, y'a des gadjos, tu fais le méchant. Après quand t'es avec tes collègues, tu fais les gadjos, le gros voleur. Tu vois, tu fais le dealer, t'as plusieurs carapaces en fait. Et tu changes à chaque fois, au fur à mesure, suivant l'ambiance tu vois. Ici, c'est la merde, on est dans la merde, c'est tout l'temps la même, on est en bas, on peut pas tomber plus bas. On fait les cons.*

Quant tu dis ici c'est tout l'temps la même, c'est laquelle de carapace que tu gardes ici ?

*Ici t'es délinquant H vingt quatre mon pot.*

Et quand tu dis on met des trucs dans les fesses, c'est quoi ?

*Tabacs, shit. Oh, au fait, tu t'es renseigné pour le canard ? T'as oublié ?*

Ah pas encore, mais je regarderais. Mais normalement, c'est interdit ici tout ça non ?

*Ça dépend, les surveillants avant d'être des surveillants, c'est des êtres humains. Ça veut dire, y'en a qui cassent les couilles, qui vont t'faire la guerre tout l'temps. Y'en a qui disent pas vu pas pris. Y'en a qui ferment les yeux. Et y'en a. Ça dépend, ça dépend. C'est comme dehors, tu vois y'a des policiers qui sont plus strictes que d'autres, y'en a qui lâchent la ceinture. Y'en a, tu leur casses les couilles, ils t'cassent les couilles. Y'en a, il ferment les yeux, ils s'en battent les couilles, tu fais c'que tu veux. Y'en a c'est des ripoux, ils vont magouiller avec toi. Ça dépend. Les surveillants, c'est des êtres humains avant d'être des surveillants. Ils peuvent avoir n'importe quels comportements. Même si tu dois être professionnel, mais vu qu'ils passent la journée avec nous, c'est obligé qu'ils doivent être un peu eux-mêmes. Tu sais, c'est un être humain comme toi tu vois, à force tu sais tout ça.*

Du coup, ici y'a moyen de faire rentrer quoi, sans trop être sanctionné ?

*Ah si, t'es fou, après. La journée, ils. Y'a que le soir où tu peux garder les trucs sur toi tu vois. Sinon dans la journée, t'es toujours obligé de cacher entre les fesses là, garder dans tes couilles. Tu le vois arriver, tu le mets dans tes fesses. Toujours des trucs cachés là (Yassine sort un paquet en plastique de sa poche à l'intérieur duquel se trouve des cigarettes roulées, des bouts de shit et un briquet). Quand tu sors de ta cellule, toujours tu prends les trucs avec toi. Tu laisses rien dans la cellule. Tu vois, c'est ce genre de trucs.*

Quand tu m'dis, que des fois faut que tu sortes tes couilles, t'as l'impression que y'a des lieux où tu dois plus les sortir ?

*Non, non ça dépend. Ca veut rien dire ça.*

Par exemple en sport, j't'ai vu, ta tendance à un peu plus t'affirmer en sport qu'à l'école. En classe t'avais l'air plus investi, moins dans la provoque.

*Non, non, ça veut rien dire. C'est un autre univers l'école. Le sport, t'es là, tu t'amuses. Parfois, quand y'a des matchs, tu t'amuses, tu vois y'a tout l'monde au même niveau. Parfois quand t'es au gymnase, qu'y'a rien à faire, on glande, t'es obligé d't'imposer tu vois, pour montrer que. Après à l'école, si on s'rait en train de jouer et tout (frappe son poing droit dans sa main gauche), je montrerais que c'est moi la grosse bite et c'est moi qui pose les lois (frappe son poing droit dans sa main gauche), c'est moi, c'est moi. Et voilà, ça dépend. Ça veut rien dire c'est.*

Ça dépend de l'ambiance quoi ?

*Voilà, ça dépend de plein de trucs. Y'a plein de paramètres. Ça dépend pas que d'un seul truc.*

Et ça doit être vachement épuisant de tout l'temps jouer la grosse bite comme ça. T'arrives à trouver des moments où tu peux souffler ? Quand t'es en cellule par exemple.

*Non, non, en cellule t'es tout l'temps à la fenêtre en train d'insulter, de menacer, de mettre des coups de pression. C'est là qu'ça marche aussi.*

A ouais aux fenêtres, y'a des trucs qui s'passent ?

*Bien sur.*

Et quand t'entends des insultes, des embrouilles, que t'es en cellule, t'interviens ?

*Ça dépend, des fois, t'es obligé d'intervenir. Quand c'est un collègue à toi ou quand les gens, ils crient trop fort, ils cassent les couilles. T'es obligé de dire ferme ta gueule pour pouvoir regarder la télé, tu vois, plein d'choses. (S'étire sur sa chaise et soupire) Et oui, c'est la vie quoi.*

C'est pas évident hein ?

*C'est pas évident, mais t'es obligé de faire avec. Tu t'y fais. Tu t'y habitues. Putain, j'ai du shit partout dans les ongles, la tête de ma mère (Yassine regarde ses ongles). Pourquoi on parle pas de l'injustice qu'ils ont les surveillants ?*

On peut en parler si tu veux.

*Pourquoi Agnès (la directrice de l'établissement), je dis bien son prénom, quand leurs surveillants, elle fait une faute, elle leur donne toujours raison ? Pourquoi ?*

C'est à dire, t'as un exemple précis en tête ?

*Par exemple, là, le lieutenant, y'a pas longtemps, il a mis une grosse tarte à un jeune et tout. Comme ça, en direct, devant tout l'monde. Il lui a mis des tartes et un coup d'pied dans la tête.*

Et tu sais un peu ce qui c'est passé ?

*L'autre jeune, il l'a insulté. Mais, c'est pas une raison ? C'est pas une raison de frapper. Y'a plein d'choses. Par exemple des surveillants, ils étranglent des jeunes et tout. Ils passent, ils allument les jeunes et les surveillants, ils ont rien. Pourquoi elle sent toujours obligée d'offrir raison à ses agents ? La plupart du temps, la plupart du temps c'est nous. C'est eux qui nous pètent dedans.*

Par rapport à ça, t'as d'autres exemples ?

*Bien sûr, j'en ai plein. Oh parfois, tu vois des plateaux arriver avec des molards dedans. Ils crachent dedans. Tu vois Hervé de la quatre là ?*

Ouais.

*Il nous casse les couilles. Déjà lui il s'enfume, il fume ici. Il fume à l'intérieur de l'EPM. Et il rentre des clopes et tout. Toujours il fume, dans le préau et tout. Il fume, il boit un café. Il crache dans la gamelle. Lui, lui, il fait c'qu'il veut ici. Alors que dehors ces types là, tu les vois, ils rasent les murs. La tête de ma mère, y'en a plein, tu les as vu. Y'en a un, on l'a vu sortir du train, ont été devant, tu le voyais, il partait en courant. Ils portent pas leurs couilles. La vie d'ma mère, ils portent pas. Ici, ils savent que y'a le p'tit bouton rouge qui va les aider s'ils appuient d'ssus. Mais sinon, ils portent pas leurs couilles jusqu'en haut. Moi pour moi, tout c'qui font surveillants, quatre-vingt dix pourcents des surveillants c'est des lâches. Parce que, à mon avis, quand ils étaient petits, ils ont du s'faire taper par des arabes et tout. Et enfin. La vie d'ma mère, parce que, oh, la plupart d'eux. Après y'a des surveillants qui sont très réglos, qu'c'est des, y'a rien à dire, c'est. Ils ont mérité d'avoir le diplôme de surveillant. Mais y'a quatre-vingt pourcents que, tu leur craches dessus ouala. T'façon, ils viennent là. Oh, crois pas qu'ils viennent ici, que leur métier, ils le tiennent à cœur. Oh, la plupart, ils viennent ici, c'est pour rien foutre. Il vient, il s'met, il regarde la télé. Il s'casse pas la tête t'as vu. Nous, on est là rien que pour rester tranquille, on casse pas les couilles.*

Tant que tu lui casses pas les couilles ça va quoi ?

*Ouais. Tu peux fumer, tu peux boire, tu fais c'que tu veux. Eux, ils f'ront pas du social eux. Tant qu'tu leurs casses pas les couilles, ben ils t'cassent pas les couilles. Ils font pas du social eux, eux ils font, eux, tu vois, comment dire. Il marche à la Sarkozy en gros.*

C'est à dire ?

*Ben si tu casses les couilles, on t'écrase, si tu casses pas les couilles, on t'écrase pas.*

Quand tu dis on t'écrase, t'as des exemples ici à l'EPM ?

*Tu vois par exemple, tu veux faire une lessive. Il dit j'arrive, il revient dans une heure. Tu l'appelles, il t'répond pas. Après ça dépend avec quel détenu après, mais bon, c'est comme ça qu'ça marche.*

Quand tu dis ça dépend avec quel détenu, tu veux dire quoi par là ?

*J'veux dire quoi par là, ben y'a des détenus avec qui ça s'passe mieux que d'autres. Y'a des chefs, et puis y'a les autres. Des victimes et tout. C'est comme ça mon pot. C'est la dure loi d'la prison (frappe deux fois son poing droit dans sa main gauche). Pose une caméra avec des micros partout, tu verras par toi même. Le soir, ils nous coupent l'électricité dans les cellules. Ils ont pas l'droit d'faire ça. Si tu casses les couilles, t'as pu d'télé, plus d'lumière, rien. On reste dans le noir. Quand on va pisser, on pisse à côté, on voit rien. Mais comment t'en parles, tu vas le dire à qui ? Quand tu vois une glaire dans ta gamelle, tu le vois t'as vu, t'es pas con, mais tu vas le dire à qui ? A qui tu vas te plaindre ? Tu fermes ta gueule et t'encaisses.*

Ouais. C'est pas facile, c'est sur. Et maintenant ça fait un moment qu'on s'connaît ?

*Ouais, trop longtemps mon pot, trop longtemps.*

Ouais et t'as l'impression qu'ton comportement il a changé au fur à mesure de ta détention ?

*Comment ça changer ?*

Ben par exemple, j'me rappel, la s'maine dernière, en muscu, pascal (un codétenu), il t'a un peu titillé. Tu l'as regardé en souriant, mais tu lui as pas pété d'dans ?

*Ouais, ben ouais. Tu vois c'type, j sais qu'c'est une merde à côté d'moi. Il vaut rien à côté d'moi. Je sais, je sais, si j'commence à l'insulter, j'commence à l'bousculer, il va fermer sa bouche. Alors, ça sert à rien. Tu vois c'est pour ça qu'j'essaye de. Tu vois, tu sais qu'c'est un clown. Après quand tu vas en v'nir aux mains, tu sais qu'ça va s'arrêter. Et puis tu dis, ça sert à rien, nique sa mère, moi j'ai d'jà ma place. Mais bon après ça veut rien dire. J'pouvais l'taper si j'voulais, mais après ça sert à rien. Après les délinquants, ils ont une moralité aussi.*

Quand tu dis une moralité, c'est à dire ?

*Y'en a qui tapent pas les plus faibles. Y'en a qui défendent les plus faibles. Y'en a qui s'en battent les couilles, qui tapent tout l'monde. Tu vois. Y'en a qui carottent pas ses collègues, y'en a qui volent ses collègues, y'en a qui les volent pas. Tu vois, c'est ça. Nous aussi on a un code pénal.*

Tu peux expliquer en quoi consiste ce code ?

*(Regarde par la fenêtre) Pas balancer, c'est la première règle, déjà la première. De pas balancer, de pas carotte tes collègues, de pas les voler. Ça c'est très important. De pas balancer, de pas voler tes collègues et faut qu'tu sois toujours là pour eux tu vois. Tu partages. Jamais tu fais la pute. Voilà, ça c'est les trois règles. Après y'en a plein des règles. Jamais s'rabaisser, toujours porter tes couilles. Faut être un meneur, faut pas être un suiveur.*

*Faut pas avoir peur de c'que tu veux demander. Y'a plein de choses qui font de toi un bon délinquant ou un mauvais délinquant. Un délinquant respecté ou un délinquant tranquille qui est intelligent, un délinquant vicieux, un délinquant qui sait rien faire. C'est un engrenage en fait.*

Et être un bon délinquant, ça aide à être un bon détenu ?

*Un bon délinquant c'est être un bon détenu ouais. Parce qu'un bon délinquant, il réfléchit avec sa tête, il sait manipuler. Après qui dit bon détenu dit bonne insertion.*

Mais bonne insertion où ?

*Dans la prison, dans la prison. Dans la prison tu t'insères. Crois pas, moi j'ai appris plein de choses à l'EPM. C'est une école la prison. C'est une bonne école mais ça dépend comment tu la prends. Y'en a qui sont plus fragiles, y'en a qui sont moins fragiles, ça dépend.*

D'accord. Et toi t'as quel âge là ?

*Dix sept ans.*

Tu passes majeur quand ?

*Le dix juin.*

Tu sais c'que tu vas faire à la sortie ?

*Non, j'sais pas trop.*

Et toutes activités comprises, tu trouves que tu passes plus de temps dans ta cellule ou dehors ?

*Dedans (souffle). Tiens regarde (Yassine me temps son emploi du temps de la semaine qui pourtant est rempli). Du coup, on en prend plus tu vois. On carotte. On demande des heures de sport en plus et tout.*

A ouais ? Et ça marche ? Comment tu t'y prends ?

*Ben j'vais voir les moniteurs, ils me rajoutent sur les listes et tout. Là, ils l'ont pas fait parce que t'étais là. Mais sinon, ils me prennent et tout. C'est pour ça, ils m'ont dit non, non. Mais ils étaient pas beaucoup, là j viens de les voir passer. Ils m'auraient pris, c'est parce qu'ils voulaient pas devant toi, ils voulaient pas montrer qu'ils rajoutent des gens.*

Ah bon, tu crois ?

*Ah, j'en suis sûr. Là, j'appelle Djalil (le surveillant en poste à l'« unité de vie une » pendant le temps de l'entretien). Il appelle les moniteurs et leur demande. S'ils te voyaient partir à dix heures vingt, c'est sur ils me prenaient. Là, ils, c'est trop tard. Mais sinon c'était sûr, sûr, sûr. J'dis à Abdel appelle-les. Ils vont dire ramène-le. Mais tout ça, c'est caché t'as vu. C'est derrière le regard.*

Quand tu dis, c'est derrière le regard ?

*Ça veut dire que personne le sais tu vois. Enfin, personne le sais. Y'a des gens qui savent mais on ferme les yeux. C'est comme des fois, j'continue à m'engrainer, à mettre des coups de pression et tout. Pourtant, ça fait j'sais pas combien, j'suis pas passé en commission (de discipline) t'as vu. C'est l'expérience, tu sais faire les choses sans te faire remarquer. Ici tout est fait comme ça.*

En gros tu sais comment faire pour pas te faire voir ? Mais les bagarres quand même ça se voit ici ?

*Ouais, ouais. Mais t'essais d'intimider, de mettre des coups de pression pour pas arriver à la bagarre. Mais des fois, t'as pas le choix.*

Et justement par rapport à ça, tu pourrais envisager de pas répondre ? De tourner le dos et pas te battre si quelqu'un veut te péter dedans comme tu dis ?

*(Hausse la voix) Non j'peux pas, t'es fou. Après, j'vais chuter, j'vais tomber, j'vais glisser. T'es fou toi ou quoi, j'retourne pas mon dos. Déjà, tu retournes pas ton dos parce que tu peux en manger une. Et de deux, non tu passes pour une tarlouze après. Tu passes pour une pute ? Ça c'est pas bon pour toi, pour la prison.*

Quand tu dis c'est pas bon pour toi, qu'tu vas chuter ? Ça veut dire que t'as une place particulière ici ?

*Ben ouais.*

Laquelle ?

*(Yassine me regarde en souriant) Moi, moi j'suis rien ici. Je sais pas de quoi tu parles. J'suis comme les autres détenus.*

Oh, entre nous ?

*Moi, j'suis comme les autres détenus. Moi, j'me vois pas dans une supériorité moi.*

En tout cas t'es en place quoi ?

*J'suis rien moi (sourit). Toi, tu sais, moi je sais. Les murs ici, ils ont des oreilles. Normal, correcte. Je respecte et on me respecte.*

J'me souviens, en basket, quand Alan est venu vous rejoindre, avec Jordy et Mohamed, vous lui avez posé deux questions. Qu'est c'que t'as fais ? Et tu viens d'où ? C'est important de savoir c'que chacun a fait ?

*Bien sûr. Tu sais c'qu'il a fait, tu sais si c'est une tapette, si c'est un gros délinquant.*

Ça l'étiquette ?

*Ouais, ouais. Bien sûr. C'est le tampon (fait un geste comme s'il tamponnait un papier). En fonction de c'que t'as fait, t'as toujours des plus respectés que d'autres.*

Et alors ça donne quoi cette échelle par rapport aux actes ?

*Ben ça donne quoi. Les violeurs, ça, ça passe pas. Les pointeurs.*

C'est quoi qui t'poses problème avec eux ?

*Violer une femme, un enfant, ça passe pas ça. Et voilà, après ceux qui font des violences, qui rentrent pour des violences sur les personnes âgées, ou qui font des trucs crasseux tu vois. Et après, nous, ceux qui sont bien, ceux qui font des braquages, qui ont fait des gros trucs, ceux qui ont fait des casses béliers. Les dealers aussi, ils sont respectés t'as vu. Voilà. Ça dépend du réseau après. De c'que tu fais, de tes connaissances. Voilà, de qui tu connais.*

Et par rapport à tout ça, toi dehors, ça s'passait comment ? Si tu devais un peu me raconter une semaine de Yassine à l'extérieur ? Ça serait quoi ?

*J'me lève le matin, j'sors mon chien, j'reste chez moi. L'après-midi, je sors, dealer toute l'après midi. Après le soir tac, je magouille, j'achète des portables volés, je revends, tu vois. Et le vendredi, samedi soir, ben là, on sort, on vole, on tape des soirées, on braque, tu vois c'que j'veux te dire. Et voilà, sinon je deale normal.*

Et tout ça, tu l'fais avec des collègues ?

*Avec des collègues, avec des connaissances, avec des types que tu viens d'acquies. Après tu fais des connaissances. Ça dépend, tu fais des connaissances, parfois tu connais un type d'un quartier qui te dit, ouais moi j'ai une affaire, t'es chaud pour un braquage et tout, j'dis vas-y. Ça dépend tu vois. C'était la routine pour moi. Moi, j'aimais bien mon job moi.*

A ouais, pour toi c'est un job ?

*Ben ouais, c'est comme ça que j'gagne ma vie. Moi, j'aimais bien ça. Tu vois, y'a des gens, ils disent j'aime pas mon travail. Ben moi, j'aimais bien mon travail. Et j'pense que j'aimerais toujours le milieu de la délinquance. Même si j'en sortirais, j'aimerais toujours ce milieu là.*

Et t'as commencé tôt ?

*C'est à partir de neuf ans, huit, neuf ans.*

Et comment ça c'est passé, tu peux me raconter un peu ?

*Ben j'ai des yeux, j'ai des oreilles. Mais après tu connais, par l'école, par tout ça. Les gens en primaire, tu vois les jeux qu'on fait. Tu commences à passer au collège, tu vois les plus grands, tu vois, et tu commences à rentrer dans tout ça tu vois. Et depuis là, tu commences à connaître, tu vois y'a des gens qui fument. Tu vois les gens qui fument du shit, après tu vois des gens qui dealent, tu vois des gens qui achètent. C'est du naturel, ça vient normal. Et après c'est à toi de choisir ton chemin.*

Et toi tu me dis que t'aimes ça, qu'est c'qui te plaît dans tout ça ?

*J'gagne bien mon argent, j'gagne que du liquide. Je fais c'que je veux tu vois. J'ai pas de comptes à rendre à personne. Y'a pas d'fiches de paye, du coup tu t'embrouilles pas avec les papiers. C'est toi et ton intelligence. Toi et ta détermination. Toi et ton corps, toi et ton cerveau. Si t'es intelligent, si tu sais repérer, ton flair, si tu dis putain lui j'le sens, y'a mon instinct qui m'dit qu'il a quelque chose. Tu le suis, tu tombes sur un bon truc. Et là, t'es content tu vois, parce que tu dis, putain j'le savais que lui, il avait quelque chose. J'l'ai pété et il avait quelque chose (frappe son poing droit dans sa main gauche). Et t'es content de toi tu vois. Tu vois, tu le sens ça. Tu le sais. Ça t'es déjà arrivé de marcher dans la rue, d'avoir une grosse somme sur toi ? Nous, ça, on le sent, on le sait. Tu le vois, à la façon dont les gens ils marchent, s'il est pressé, pas pressé. S'il regarde autour de lui ou pas. Tu vois nous on le sent ça. Seul nous on l'a ça. Nous les délinquants. On n'a quelque chose que personne d'autre n'a. Tu vois, lui tu le vois, tu le sais, comment il est habillé, tu le sais que lui il a du liquide dans les poches. Tu vois, je sors en boîte, lui je le sais, tu vois. Tu vois, c'est des trucs que je vois, à l'œil comme ça. J'ai pas besoin de fouiller dans ses poches et truc, je le vois à l'œil. Je sais que lui si j'le pète, y'aura quelque chose. Tu vois un type avec des clefs. Tu le suis, tu l'encules (frappe son poing droit dans sa main gauche), tu rentres chez lui. Tu vois, tu sais que lui il a quelque chose.*

Et tu t'ens supérieur un peu quand tu fais ça ?

*Ouais, ouais. C'est ça, tu vois. Bien tu vois. Tu l'encules, t'as d'l'argent et bien. T'es l'plus fort, tu domines et tout.*

Mais t'as jamais peur te tomber mal, de t'faire prendre ?

*Oh début t'as peur, mais après ça devient naturel tu vois. Tu vois. C'est comme au début, t'as vu, t'as pitié, t'as vu. Après quand t'as pitié, t'es dans la merde. Parce que les victimes, si t'as pitié d'eux, ils te niqueront. Faut jamais avoir pitié. Tu vas la tête baissée.*

Et toi tu t'es déjà fait braquer ou voler ?

*Non. Abdoula, jusque maintenant non. Après, y'a des types qui te volent et tout. Mais là nous, on a la haine tu vois. T'attends qu'une seule chose. Qu'tu sois plus grand pour aller l'enculer. Mais bien sur, qu'après on sait tout ça, bien sur. Mais bon, voilà quoi, c'est comme ça hein.*

Et être délinquant, tu l'as appris ? Y'a des compétences a avoir ?

*Ouais, ouais. Voilà, y'a celui qui conduit bien, on le prend toujours pour les braquages ou les casses béliers où est-ce que tu sais qui va y'avoir les plus grosses poursuites. Après y'en a qui volent bien, y'en a qui sont souples, qui sautent partout, qui arrivent à ce. Eux, tu les prends pour les cambriolages. Après y'en a qui deviennent copains ensemble parce qu'il sait que l'autre il a beaucoup de clients, l'autre il sait qu'il a de l'argent et voilà.*

Et tout ça tu l'apprends comment ?

*Ça s'apprend de la vie de tous les jours, de tout ça, du vice, de quand tu restes dans la délinquance, quand tu passes des soirées dehors. Quand tu passes la nuit dehors, c'est comme ça qu'tu vois ça.*

Et qu'est c'que tu fais pendant tes soirées ? Si tu devais me décrire l'une de tes soirées, ça donnerait quoi ? J'sais pas, tu vas en boîte ? Tu fais quoi ?

*Non, moi déjà j'aime pas aller en boîte. Tu vois nous les délinquants, on aime bien rester entre nous. Fumer, boire, rigoler et après chacun se sépare. Y'en a, il appelle une gadji, il va baiser. L'autre il a un plan là-bas. L'autre il va en boîte. Ou sinon on reste tous ensemble. Et après y'a ceux qui restent ensemble. Ça dépend. Nous, on aime pas sortir. On aime bien jouer, rigoler, tu vois. C'est ça les délinquants, on aime bien s'amuser avec l'argent, tu vois avec tout, tu vois. On aime bien vivre, nous tu vois les délinquants. On aime trop vivre même. Parce que tellement t'as connu la misère que t'as envie de vivre la vie à deux cents à l'heure. Tu dis, on sait jamais ce qui peut arriver.*

Et si tu devais me raconter une soirée boulot ? Une soirée qui t'a marquée peut être ou ?

*(Rigole) J'sais pas, non. Tu prépares. Ça d'vient normal après. Pour moi tu vois, au début ça te marques, tu vois, les premiers trucs. Au bout d'un moment, ça devient normal. De se préparer, d'aller chercher ses collègues, d'aller chercher les gants, la cagoule, d'attendre, de fumer, de regarder l'heure, vas-y on y va, maintenant il fait nuit. Partir en voiture. Pour nous c'est normal ça c'est. Après quand tu vas dans des braquages et tout, t'as peur. Les cambriolages, tu vois les gens et tout qui dorment. Tu sais pas. Voilà.*

Et tout ce vice comme tu dis, tu le retrouves ici ?

*Tout, tout. Ici, c'est H vingt quatre.*

Et y'a des moments où tu mets tout ça en place, pour dealer par exemple ou pour te battre ? Tu l'organises avant ?

*Non, non. Dès qu'on est nous ensemble, dès qu'on se croise, c'est parti. Tu vois on fait souvent quand y'a du monde, comme à l'école ou au sport. C'est là où on va d'façon. Parce que l'école et le sport, c'est là où on se croise.*

Donc y'a rien qui s'organise, des plans des trucs ?

*Si y'a des trucs qui sont organisés avant.*

Comme quoi ?

*Lui on va l'attraper, on va l'braquer là. Lui on va lui enlever ça. Lui, par exemple, il fait rentrer, il doit m'envoyer ça. Tu vois ça dépend, pleins d'choses après. Après y'a les yoyos voila.*

Par exemple, j'me souviens une bagarre générale en muscu ? T'y étais ?

*Avec Yannick, ouais j'y étais ouais.*

T'étais dedans ou ?

*Non, j'ai séparé parce que les quatre, c'étaient mes collègues.*

Et là, c'était organisé ?

*Ouais, ouais, ils savaient qu'ils allaient le tomber. Mais quand, ils savaient pas quand. Ils savaient qu'ils allaient se rentrer d'dans les trois mais ils savaient pas quand.*

Et tu connais un peu les raisons ?

*Fallait faire tomber (sourit).*

Faire tomber, c'est à dire ?

*Il prenait trop ses aises. Alors on l'a remit à sa place, c'est comme ça.*

Mais toi tu me dis que t'as séparé ? C'était pour qu'ils arrêtent non ?

(Sourit) *Comme ça on m'soupsonne de rien t'as vu ?*

Comment ça ?

*Fallait qu'il tombe c'est tout. Rien de plus.*

D'accord. Et tu sais ici qui fait rentrer un peu ?

*Ouais, ben ouais. C'est toujours les grosses bites qui ont le plus de trucs. Par exemple, on est trois à l'EPM à avoir des bons trucs. Trois détenus (silence) qui arrosent tout l'monde.*

Y'a qui ?

*A ça, j'peux pas te dire ça.*

D'accord, je respecte.

*On sait jamais ta cassette elle tombe entre de mauvaises mains.*

J'vais tout faire pour que ça n'arrive pas.

*Tu vas tout faire. Tu vas faire. C'est pas tu vas tout faire. Tu vas l'mettre dans ta poche, tu vas sortir et tu vas la poser dehors, en dehors d'ici. Puisque après moi, ils vont venir me péter les couilles tes collègues. Après s'ils entendent ça (hausse la voix), ça y'est c'est foutu pour moi. J'risque d'avoir des problèmes, j'risque de, de faire des trucs que j'ai pas envie de faire tu vois. Tu vois pour reprendre ma place et après. Tension, cette cassette, j'veux pas qu'elle reste ici ouala.*

Non, non mais t'en fais pas.

*J'veux même pas, un surveillant l'entendre ou un truc comme ça. Ils ont le droit de l'écouter là ?*

Non, non c'est une recherche donc c'est anonyme.

*Parce que là, le capitaine et tout, ils te surveillent, j'te le dis moi. Ils appellent pour savoir où tu es avec qui t'es et tout. Tu déranges ici.*

Ah bon, comment ça ?

*Ils aiment pas ceux qui fouillent, et toi tu fouilles beaucoup trop. Tu vois des trucs que tu devrais pas voir. Ils aiment pas que la vérité elle éclate au grand jour. C'est des, comme les délinquants. En fait c'est des délinquants eux aussi. Nous, dans notre business, on aime bien rester discret. Eux, ils aiment toujours creuser et enfoncer le plus bas possible sans qu'on puisse jamais déterrer c'qui font. Ils aiment bien faire ça. Bon blondin, merci en tout cas. Mais là faut qu'j'fume mon p'tit joint, que j'me prépare à sortir, la routine quoi. Allez.*

Bon, en tout cas merci bien.

Le second entretien est réalisé quatre mois après le retour de Yassine dans l'établissement et dure un peu plus de deux heures. Il me semble intéressant de revenir avec lui sur son parcours de détention ainsi que sur l'intervalle de temps écoulé entre sa sortie et sa cinquième incarcération à l'EPM.

L'entretien a lieu dans sa cellule. Yassine m'invite à m'asseoir sur le lit tandis qu'il s'installe sur une chaise face à moi. La fenêtre de la cellule est située à sa gauche. Il est vêtu d'un *tee-shirt* noir « Nike » et d'un pantalon de survêtement blanc « Sergio Tacchini ». Il porte des baskets rouges « Nike » à ses pieds. Avant de débiter l'entretien, il entrouvre la fenêtre. Les jambes écartées, le buste en avant, Yassine pose ses coudes sur ses genoux, et me regarde fixement.

*Alors blondin, qu'est c'que tu veux savoir cette fois (Sourire) ?*

Ben en fait j'aimerais d'abord revenir avec toi sur ta sortie ? Est c'que tu peux m'raconter un peu ?

*Ben alors euh. Quand j'suis sorti ?*

Ouais.

*Ben alors euh, quand j'suis sorti, d'jà, quand j'suis sorti (souffle). J'avais du mal à dormir. J'arrivais pas à dormir. L'excitation, j'étais content d'être sorti. En même temps, j'étais perturbé. J'avais l'habitude de rester ici dans un cadre. Et du jour au lendemain, voilà, t'es dehors. Tu vois que dehors ça a changé. Au bout d'un an et demi, ça change beaucoup surtout en c'moment.*

Quant tu dis ça a changé, c'est à dire ?

*Ben, dehors, dehors ça a changé. J'ai, j'ai, j'ai l'impression qu'les gens ont changé. Ou peut être c'est moi qui a changé ou que j'vois les gens, ils ont changé. Euh, j'vois qu'j'ai grandi parc'que, j'suis sorti dehors. Là, j'ai pu voir qu'j'ai grandi. Et j'vois que dehors en fait, c'est plus dangereux qu'la prison en fait. La prison c'est dangereux mais en fait c'est dehors aussi dangereux.*

C'est à dire ?

*Et ben dangereux dans. Les gens, ils ont peur de rentrer en prison tu sais ? Mais au bout d'un certain temps ils ont plus peur, ça devient, ça devient une habitude. Ça devient comme on dit toujours la même. Ça veut dire, on s'habitue au cadre, on fait comme, on fait c'qui, c'qui, on fait c'qu'on doit faire, c'qu'on. On s'habitue en fait. C'est comme ci c'est notre chez nous en fait. Et quand tu sors dehors, tu vois qu'c'est la jungle. Tu vois que ça n'a rien à voir ici. Ici on a un cadre. Tout est respecté. Tu dois faire si. Tu sais c'que tu dois faire. Alors que quand tu sors dehors non. T'es, t'es, t'es, t'es livré à toi même. Tu fais c'que tu veux quand tu veux. Et ça, ça, ça, c'est choquant déjà. Euh, et moi, et moi j'ai ressenti que t'as pas besoin de t'retrouver en prison pour t'sentir emprisonné. Même dehors, moi j'me suis senti plus emprisonné plus dehors que dedans. Et moi, j'ai ressenti que t'as pas besoin d'entrer en prison pour t'sentir emprisonné en fait.*

C'est à dire ?

*Ben euh mes problèmes. J'suis revenu à la réalité en fait. J'suis revenu à la réalité avec mes problèmes, avec tout ça en fait. Y y'a tout qui c'est donné à la fois. Alors qu'ici t'as des éducateurs qui peuvent t'aider, t'en parler. Mais quand t'es dehors, j'dis pas qu'y'a pas les éducateurs mais c'est pas pareil. J'avais un appartement. C'était pas pareil.*

Justement, t'avais un appartement. Tu peux me raconter à partir du moment où t'es sorti comment ça c'est passé ?

*Ben en fait euh, j'suis sorti euh, j'ai été au foyer en fait. Pour faire la présentation et tout, avec le directeur, signer les papiers et tout, pour l'appartement. Après le soir on a fait un p'tit repas parc'que j'suis sorti et tout. Et le soir même, j'suis rentré chez moi dans l'appartement. Et voilà, j'étais avec un autre jeune mais qui est pas resté longtemps, qui est parti. Après j'suis resté tout seul dans l'appartement. J'suis arrivé à l'appartement, j'étais très content. Mais en même temps j'étais, j'étais content mais je, je, j'étais pas entièrement. Y'avait, y'avait, y'avait ma moitié, c'est, elle était encore à l'EPM. T'sais quand j'regardais, il était sept heure, ah c'est l'heure d'la gamelle. Euh, pendant une semaine, j'me levais à sept heures automatiquement. J'étais, j'étais programmé. Je m'éveillais à sept heures du matin. Et après y'a des automatismes qui restent euh. Tu vois vers euh, normalement nous dehors, le soir on mange tard. Ben, vers sept heures, j'ai faim. Tu vois c'est des p'tits trucs comme ça. Toutes la journée, c'est j'mange pas et vers sept heures ça y est, j'ai faim. Et ben, j'arrivais plus à dormir. J'étais déboussolé en fait. Et même d'être dehors en fait. De voir tout, tout, tout, tout ce qu'il y a, dans quelle violence t'étais, dans, comment ça se passait, le business et tout ça. J'ai dit putain. Tu vois qu'c'est plus violent qu'la prison en vrai. Tu t'dis ici on a un cadre quand même, c'est, c'est tranquille par rapport à dehors. Mais en même temps très content de r'trouver la liberté.*

Et justement par rapport à tout ça, tu pourrais me parler un peu plus de la violence et du business ?

*Ben pendant un an et demi, toi tu fais pas l'con, tu fais pas si. Ça change pas ouala. J'suis ressorti, tu sorts, tu vois tes potes, ils sont en place, ils sont bien habillés, ils ont du liquide, ils vont ici, ils vont là. J'étais jaloux d'eux et même moi-même au bout de une semaine, j'ai recommencé à faire des p'tits coups par si par là tu vois. Mais en ayant la peur et la crainte, mais en étant plus intelligent qu'avant. En prenant moins de risques, euh. Tu vois. C'est une école la prison en fait. Et j'remarquais dehors, comment j'me comportais avant, et j'regardais mon comportement main'nant, j'me dis qu'j'ai grandi, qu'j'suis d'venu un adulte. Pour moi, dans ma tête, j'étais un adulte. J'ai grandi, peut-être plus vite que les autres, mais ça ma servi en quelque. Parc'que j'me dis, si j's'rais pas aller à l'EPM, peut être j'me s'rais r'trouvé avec une balle dans la tête quelque part ou j'sais pas ce que j's'rais devenu d'ici là.*

Comment ça s'passait avec ton appartement ?

*Ben en fait, ils m'donnaient un budget en fait. Ouais, déjà j'devais rentrer tous les soirs à onze heures. Mais tu vois, c'était lié sur la confiance en fait. Tout était sur la confiance. Mais temps en temps, ils peuvent venir voir vers minuit si t'es là, mais ils le font presque jamais tu vois. C'est lié sur la confiance. A onze heures, tu dois être chez toi. Après tu peux faire c'que tu veux. Ils te disent pas tu fais quoi. Tu peux inviter des amis la journée, mais personne peut dormir, tu vois. Et, après, ils te donnent un budget, il te donne soixante euros pour faire les courses pour la semaine. Mais juste pour la nourriture c'est tout. Après tout c'qui est euh, tout c'qui est entre, euh tout ce qui est trucs de, tout c'qui est trucs d'entretien, papier cul, papier toilette et tout, c'est eux qui te le ramènent. Dentifrice, shampoing, c'est eux qui s'en occupent. Tout, tu, tu, tu, tu t'as juste à, t'acheter ta nourriture et t'faire à manger. Et on avait une cuisine meublée, tout c'qui fallait.*

T'étais bien installé quoi ?

*Ouais, ouais, c'était grand. C'était un T3 en plus. C'était un grand appartement à Borde, comment ça s'appelle euh ? Euh c'est un nom compliqué euh. C'est après Empalot. Comment ça s'appelle euh (souffle). C'est après Empalot. J'ai oublié le prénom. C'est un prénom compliqué sur la ligne B. Euh, Saouzelong. Et voilà.*

Ok et du coup t'avais un boulot à côté ?

*Ouais, j'avais un stage en fait avec un patron. J'commençais à onze heures. J'finissais à sept heures ou huit heures. Après l'patron parfois, il m'demandait d'rester et tout. On s'arrangeait parc'qu'il avait bien à la fin d'la semaine, à la fin du mois et tout, il m'passait un peu d'argent et tout. Et voilà, j'restais jusqu'à, j'restais jusqu'à, euh, onze heures, parfois minuit. Il m'demandait de rester parce que il avait besoin de moi. Ouais, il avait besoin de quelqu'un à la salle. D'un côté c'était tant mieux pour moi parce que j'rentrais, j'voulais juste dormir. Mais j'arrivais pas à m'y faire.*

C'est à dire ?

*Ben euh, j'étais, j'étais. Dans ma tête j'étais. Parfois, je m'disais (souffle). Parfois, j'étais mieux en prison. Là, y'a pas tant de problèmes. Tu dois assumer des trucs euh. T'sais qu'j'ai un enfant et tout. Y'a tout ça. J'devais aller la voir, j'avais pas l'temps d'la voir parce que j'avais mon travail. Parce que j'avais un contrôle judiciaire à côté. Euh, j'devais faire au taqué de papier. Et en même temps, j'pouvais pas, j'pouvais pas aller dormir chez ma femme parce que j'devais dormir à l'appartement. Et euh, et euh la s'maine, j'vais un travail, ça veut dire j'pouvais pas la voir. Et tout ça, ça, ça a mis du bordel dans ma vie et tout. C'était moins réglé qu'ici, c'était plus le bordel ouala. J'avais mal à la tête de tout gérer là. C'était trop.*

Et tu bossais dans quoi ?

*Dans la restauration. J'faisais d'la cuisine et le service aussi.*

Ah c'était cool, c'était un p'tit resto ?

*Ouais, ouais, c'était un p'tit resto. Mais je connaissais. Mon père avait d'jà travaillé là-bas, mon frère. C'est comme un truc de famille tu vois. Euh, je, je j'faisais d'la cuisine, enfin ça dépend parc'que le midi y'avait plein d'gens qui venaient. Ça veut dire, j'passais en cuisine et en fait le matin et l'après-midi, y'avait beaucoup d'commandes en terrasse, café tout ça, j'allais en service. Tu vois, on se relayait. J'me sentais bien là bas.*

Ouais ?

*Ouais, ouais. Ça m'plaisait bien et tout. J'sentais qu'c'était ça que j'devais faire. C'est la vie qu'j'devais avoir. Même si y'avait du bordel dedans, si j'étais occupé tout l'temps. Mais j'veux pas dire qu'j'faisais pas du business à côté, j'faisais un peu d'business. Mais pas autant qu'avant. J'avais presque pas l'temps. Le seul business que j'faisais, c'était pour faire un billet ou deux, pour l'argent de poche, tu vois. C'était pas pour m'enrichir ou pour acheter encore plus de drogue pour vendre encore plus. Juste pour avoir de l'argent de poche, acheter des trucs vite fait quoi. J'voulais même pas rester d'dans tu vois. J'faisais ça mais je savais très bien qu'un jour ou l'autre, que dans pas longtemps, j'allais arrêter quand j'allais avoir un vrai contrat, travail et tout. Et j'avais envie de passer le permis et je. D'jà avec mon frère on commençait à faire des projets. Et comme quand. Parc'que mon frère devait m'payer les billets d'avion. On devait aller avec ma copine, ma p'tite fille, plus lui, sa fille et sa femme et tout. On commençait à faire des projets et tout. Y'avait du bordel tu vois. Ce bordel dans ma tête, si tu veux, c'était dure. C'était. J'me sentais mieux en prison. Parc'que j'avais moins de bordel. Mais en même temps, il est confortable ce bordel. Parce que j'me dis, ouais putain si tu continues à avoir tout ce bordel, ben tu va pouvoir sortir de la délinquance. C'est, c'est, c'est un bordel de la vie quotidienne quoi. Et, tu vois pas l'temps passer. En fait comme tu vois dans les films en fait. Je m'dis ouais putain, c'est vrai en fait comme il montre à la télé, c'est la, c'est la réalité. Avant j'voyais les choses à la tété, j'me dis mais c'est pas vrai et tout ça. Et tu vois qu'la vie elle est aussi compliquée qu'à la télé. Elle est encore plus compliquée qu'à la télé. Et même dans ma vie sentimentale, avec ma copine et tout, j'ai vu que c'était, c'était l'bordel encore. Non c'était pas facile.*

De tout gérer, de tout concilier ?

*Ouais. Surtout à mon âge. Moi ma copine elle est tombée en sainte, j'avais seize ans. Ouais j'avais seize ans. C'est très très jeune. Et, et très, très, très, très, très jeune ouais. Et elle est plus grande que moi en plus tu vois. Elle, elle a, elle a une p'tite fille, elle a son appartement, elle veut queque chose de stable tu vois. Et moi t'sais j viens d'sortir d'un an et demi de prison, j'ai envie, j'ai envie d'm'amuser, j'ai envie de voir d'autres, d'autres filles, j'ai envie d'goûter un peu à tout tu vois. C'est comme euh. T'sais j'suis rentré, j'suis rentré à seize ans. A seize ans, t'as pas connu beaucoup d'choses. Même si nous les voyous, quand on est jeune, on connaît beaucoup plus de choses que d'autres jeunes tu vois. Parce que nous on sort, on connaît la rue. Tu vois c'est, c'est, c'est notre domaine. Tu vois c'est. On connaît, mais pas comme, pas comme j'aurais voulu. Pas comme un mec. Tu vois nous, on a connu des femmes, niqué dans les hôtels tout ça. Là j'ai envie, des trucs, des trucs propres tu vois. Sortir avec une fille, même, même quitte à la quitter deux, trois semaines après. Mais faire des choses proprement, intelligemment, prendre le temps. Pas aller, viens j'te baise et tchao. Apprendre à connaître tu vois. Apprendre à connaître les gens, leur personnalité tu vois.*

Et quand tu m'dis que tu faisais du business avec tes potes et tout, c'était pas trop dure de rester mais en même temps de te dire pas trop quand même ?

*Si parc'que. J'avais envie d'rester avec eux tu vois. Mais j'voyais eux, ils étaient toujours actifs, toujours dedans. Tu vois les choses elles ont changé. C'est des nouvelles personnes qui sont venues sur nos terrains. Les autres, ils sont en prison. Tu vois parce que ça tourne. Et tu fais de nouvelles connaissances. Tu vois, tu as des types que tu connaissais pas. Que quand toi t'étais dehors, eux ils avaient pris d'la prison. Tu vois des grands. Tu vois, tu fais des connaissances et tout. T'as envie de revenir là dedans. Mais en même temps non. Mais t'es lié à eux. Tu sais que y'a que eux qui t'comprennent. Tu, tu peux pas quitter ce monde là du jour au lendemain. T'aimes, t'aimes ces gens là. Tu les aimes. T'aimes ce monde là. Parc'que tu sais que c'est eux qui t'on compris.*

Et avec ce lien justement qui est fort, t'as pas eu du mal à mettre de la distance avec eux ?

*Tu sais quand j'suis sorti, quand j'suis sorti mes collègues m'ont dit d'jà ouais ça va bien. Tu vois, ils m'ont d'jà donné d'la consommation. Tu vois, ils m'ont dit ouais ça va bien. Tiens tac. Parc'qu'ils savaient qu'j'venais juste de sortir, qu'j'avais pas. Après, ils m'donnaient, dès qu'ils m'voyaient, ils m'donnaient. Un tel, il m'donnait d'la consommation, un autre il m'payait un coup à boire un autre il m'invitait là, là, tu vois. Ils t'aident à t'mettre en place tu vois. Ça c'est une solidarité, c'est une solidarité entre copains tu vois. Et si, si, si, il faut t'avancer d'la drogue ils t'avancent et tu le payes quand t'auras. Tu vois p'tit à p'tit comme ça tu grimpes tu vois. Et tu, tu t'dis c'est eux les gens de chez moi tu vois. Parc'que tu sais qu'dans la société ça c'est, c'est, c'est toujours mal passé tu vois. Et c'est ça qui t'attire souvent. Revenir à la délinquance et tout. Parc'que t'sais, ces gens là, ils s'en battent les couilles. Ils vivent du jour pour le jour tu vois. Et après tu t'dis bon. J'préfère rester avec des gens, c'est des hypocrites, et ça, et ça, et ça, et ça. Et rester dehors que rentrer en prison toujours.*

Et ils l'ont compris ça ?

*Oh mais y'en a plein, y'en a plein, y'en a plein qui l'ont compris. Y'en a plein, ils ont fait des, des, des peines de prison et tout. Mais j'sais pas, j'sais pas. J'crois qu'ils ont compris mais pas comme j'l'ai compris moi. Mais eux, eux, eux ils s'en foutent. Ils veulent, ils veulent continuer, tu vois. Ils s'en foutent tu vois. Y'en a ils sont amoureux d'cette vie là. Et y'en, tu les vois. Y'en a qui s'ont compris tu vois. Ils sont toujours. Ils sont toujours. Ils dealent et tout. Parc'que nous, nous c'est notre métier tu vois. On, on, on sait, on sait. On sait ça. Y'a*

*que ça qu'on sait fai... Y'a que ça qu'on connaît tu vois. Mais à côté, ils ont envie d's'en sortir. Ils travaillent. Ils font un truc. Et tu vois, p'tit à p'tit, ils commencent à prendre la. Tu vois y'en a un. Un collègue à moi. Il est pas, il est pas, il est pas vieux, il a vingt deux ans truc. Il s'est marié, tu vois. Il, tranquille tu vois. P'tit à p'tit. Tu peux pas quitter du jour au lendemain ce truc. C'est pas possible. En fait, c'est, c'est, c'est. C'est la vie honnête qui commence à s'installer tu vois. Tu vois qu'tu veux passer le permis, euh, truc. Tu vois qu'tu peux pas l'faire euh. Et t'es obligé d'aller vers la vie honnête, p'tit à p'tit. Et tu commences à l'intégrer cette vie. Mais même ça, ça reste en toi quand même (Yassine porte son poing droit vers sa poitrine). C'est, c'est, c'est comme le vélo. Tu l'apprends petit, quand t'es p'tit. Quand tu apprends à faire du vélo, ça s'oublit pas. Tu remontes même. Même vingt ans après tu remontes, tu fais un tour ou deux et ça y'est, tu sais en refaire. Là, c'est pareil. Tu vois ça ce. T'es toujours dans les « games » comme on dit, t'es toujours dans l'bus'ness. Tu vois. Tu, tu gardes ces trucs là. Mais t'apprends autre chose.*

Et par rapport à ça, y'a des coups que t'as refusé de faire? Parc'que trop risqué ou envie d'arrêter ?

*Ah, c'est sûr. Même moi. Même moi, j'avais des plans pour moi. Tu vois, je passais devant des endroits. J'dis, tu vois ça je rentre, j'le braque en deux deux, tac, tac. Si, si j'aurais pas eu l'enfant, si j'aurais pas eu tout ça. Ça aurait pris deux, trois jours, histoire de trouver une cagoule, des armes et un copain à moi, une belle voiture. Et que. Et on le fait tu vois. Et tu vois, je vois et ça m'fait rire main'nant tu vois. J'me dis tu vois, tu vas voir ce, ce, ce truc là, y'a des p'tits jeunes qui vont passer dans une semaine ou deux, ils vont le voir, ils vont le taper à notre place. Et non, non. Les gros coups tu vois ça m'intéressent plus. Tu vois, moi j'veux faire que les trucs, que les trucs pas trop risqués tu vois. Juste pour euh, finir, finir. Euh finir les fins de mois tu vois. Les gros trucs, non. J'veux plus faire de gros truc. Brasser des milles et des milles, non, non. Ça c'est finit. J'veux juste euh. J'suis plus aussi gourmand qu'avant. Ah, c'est sûr, j'aim'rais bien être riche et j'voudrais ouvrir mon entreprise et tout. Mais je m'dis, faut commencer p'tit à p'tit. Faut pas chercher un gros truc directement sinon on va l'perdre. Vaut mieux un p'tit truc mais honnête. Parc'que l'argent ça, ça dure pas. On s'dit ça parc'qu'on comprend parc'que. On est des délin, on est nous-mêmes des. On n'est naît délinquant. On c'est que l'argent ça, ça, ça reste pas. Ça part. Ça, ça. Tu vois, tu rentres en prison. Les mandats, les habillés, l'avocat, tout ça part. C'est rien. Et l'argent c'est comme de l'essence. Tu mets dans une voiture, tu roules. Tu sais que ça va rouler longtemps des kilomètres avec et stop. L'argent, c'est pareil. Tu t'dis ça sert à rien d'sacrifier ta vie pour que'que chose euh, qui va pas très loin.*

Et du coups, en refusant de rentrer dans des coups trop gros comme tu dis, t'as pas des amis qui t'ont dit tu fais pas ces coups là avec nous t'es plus des nôtres ?

*Ah mais ça c'est sûr ça. Ils t'mettent toujours à l'écart. Attend. Tu sors d'un an et d'mi d'prison. Ils ont, ils ont créé des autres liens. Tu, tu, tu vois qu't'es mis à l'écart. Ils t'le disent pas comme ça tu vois. (Silence) Parfois, ils t'le disent tu vois. Ça, ça, ça arrive. Moi, moi, ils m'l'ont pas dit. Mais parfois, ils t'le disent tu vois. Et tu vois que y'a, y'a, y'a de, de, des équipes qui sont créées entre eux tu vois. Avant, tu voyais lui avec lui. Main'nant, c'est l'autre avec l'autre. Tu vois. Ça change tu vois. Et tu vois les gens, ils font leur bus'ness. Tu peux pas venir et rentrer dedans. Et bon. Ils font leur bus'ness. Et tu vois qu'ils t'mettent à l'écart. Si, ouais, ils vont taper avec toi. Mais quand il s'agit du bus'ness et ils parlent pas avec toi tu vois. Alors qu'avant tu faisais des trucs avec eux. Mais c'est comme ça, ça tourne, ça tourne.*

Et p'tit à p'tit t'es reentré dans c'truc là ?

*Non, j'ai pas eu l'temps. J'ai fait une semaine et demie dehors, après j'suis r'entré en prison. J'suis pas resté longtemps (sourire). Mais je pense que, je pense que, je pense que ouais. Je pense. Déjà, je pense. Après, après, moi j'commence à créer des liens avec un autre voyou tu vois. Tu vois, j'ai commencé à parler, tu vois. C'est ouais, tu vois. Quelqu'un, tu t'entends bien avec lui. Tu restes plus longtemps avec lui. Après, tu décides de faire des coups. Après, tu dis bon vas-y viens on prend un kilo ensemble. Et moi j'ai pas eu le temps d'tout ça vu qu'j'suis rentré en prison vite mais ça commençait à se créer tout ça.*

Et comment ça s'fait qu'tu sois r'entré si vite après ta sortie ?

*Ben en fait le procureur, il a fait appel. Parc'que moi c'est euh, les assises. C'est une assise. Le procureur il a fait appel. Y'a eu un mandat d'arrêt. Ils sont v'nus m'chercher au travail. Ils sont v'nus m'chercher au travail et. Il était sept heures et à huit heures j'étais là. Voilà. Là, à l'EPM, dans ma cellule.*

Et tu t'y attendais ?

*Non, non, non. Non c'est un choc, t'es fou ou quoi. J'y croyais pas.*

Et comment ça s'est passé ?

*Ben, déjà j'étais très fatigué parc'que j'dormais pas beaucoup dehors. En fait, t'as vu qu'est c'qui s'est passé. J'l'ai effacé de ma mémoire. J'veux pas y penser. Parc'que si j'y pense, tellement ça fait mal, tellement j'ai envie de ressortir. Ça fait mal. En fait, à cha, j'y pense pas. A chaque fois mon cerveau y commence à y penser. Ma mémoire, exprès elle l'efface. C'est comme ci j'avais oublier c'que j'avais fait dans mon, dans mon. J'ai perdu la mémoire ces deux s'maines que j'avais fait. J'ai perdu la mémoire. Là, j'suis rentré. Pendant la première semaine, j'faisais que dormir. J'avais les boules, j'étais abattu. Et j'voulais plus rien faire ouala euh. Depuis qu'j'suis r'entré là, j'travaille plus comme avant comme à l'école, j'fais plus c'que j'faisais avant.*

Justement, t'as senti des changements depuis ton retour ?

*Ben ouais. A l'école, j'ai plus envie de travailler. J'ai plus envie de rien faire, à l'école. Je m'suis forcé à passer le CAP parc'que je sais qu'j'en ai besoin. Mais sinon, non. Plus envie de rien faire.*

Quand tu dis t'as plus envie, c'est à dire ?

*Le dégoût. Parc'que, pour moi, je mérite d'être dehors. Parc'qu'en fait, regard. Avant que je sorte, j'faisais l'école, j'allais à l'école, bien. J'voulais, comme ça un bon niveau d'école. Comme ça quand je sorts, tu vois j'suis instruit et tout tu vois. Mais quand j'suis r'entré, j'ai dis bon ça sert à rien. J'm'en foutais total'ment. J'voulais plus, j'voulais plus.*

Tu ressens ça comme (Yassine m'interrompt).

*T'i, t' imagine, t'es en train de travailler. T'es, t'es en train d'travailler, tu dis bon, dans une demi-heure j'ai fini, j'parts en week-end. Tu penses au week-end, t'es content. T'as un repas avec ton frère. Ta femme, elle t'attend avec ton enfant. Tout l'monde t'attend. Ils sont en train t'faire le repas. Toi, tu t'dis bon, j'finis dans une demi-heure. J'vais m'doucher. J'vais aller bien m'habiller. J'vais aller m'taper une soirée chez mon frère. Et que t'as deux inspecteurs qui s'pointent, qui t'disent ouais, t'as un mandat d'arrêt, on va t'ramener à Lavaur. Et d'une demi-heure plus. Et que une demi-heure, trois quarts d'heure plus tard, tu t'retrouves dans une cellule, avec ton paquetage, assis sur un lit de prison. J'peux t'dire que ça, ça, ça choque. Bon moi ça va t'as vu, parc'que j'arrive à encaisser les coups parc'que. J'arrive à encaisser depuis qu'j'ai l'âge de onze ans. D'jà depuis que j'ai l'âge de seize ans, que j'suis rentré en prison, j'en ai encaissé des choses tu vois. Mais euh bah (regarde le sol en secouant la tête et*

marque un silence d'environ une trentaine de secondes). *J'te jure blondin, le temps y s'est arrêté. Tu vois, ils m'ont dit Yassine ?* (Les deux agents de police ont en réalité dénommé Yassine par son prénom et son nom de famille). *Et tu vois le tac. Cette phrase là, pour moi ça a duré une minute. J'me dis, j'leur dis oui ou j'leur dis non, j'leur dis oui ou j'leur dis non. J'dis, j'leur dis oui, j'vais y'aller. Si j'leur dis non, ils vont, ils vont, ils vont chercher. Et même si j'arrive à m'en sortir, ils vont m'attraper un jour ou l'autre. Ça sert à rien que j'perde mon temps, il vaut mieux aller en prison. J'dis oui. Et t'as vu. Quand j'ai dit oui, j'ai dit bon, venez on sort du restaurant sans que vous mettez les menottes tu vois. Tu vois faut qu'j'sorts avec dignité comme on dit. Faut pas, d'avant les clients et tout. Ils m'disent ok. J'ai dit, bon j'vais chercher ma veste. J'suis parti chercher ma veste et j'suis sorti et dès qu'j'suis arrivé dehors, ils m'ont mis les menottes. Mes frères m'ont appelé. Ils ont su qu'j'allais rentrer en prison, par le téléphone, j'entendais leur voix mais sans plus. J'dis ouais au r'voir, au r'voir, ouais au r'voir, au r'voir. J'dis au policier, vous pouvez m'ramener de l'eau s'il vous plaît. Parc'que j'avais soif, j'étais (souffle). Ça m'a fatigué ouala. J'ai bu deux verres d'eau, j'dis, j'peux fumer une cigarette ? J'ai fumé ma cigarette. J'étais là sans être là. J'ai commencé à m'revoir. J'ai commencé à m'revoir aux arrivants. Ça y'est. J'ai commencé à revoir toute ma détention d'un an et demi et revenir.*

Et quand tu t'es assis sur le lit (Yassine m'interrompt).

*Quand j'me suis assis sur le lit, j'pensais à rien. J'étais fatigué. J'ai dit putain ça recommence. J'me dis ça y'est, ça repart. C'est tout c'que j'me suis dis. Après voilà, j'ai réinstallé mes affaires, posé mes affaires. Paco, fume vas-y tac. On m'a envoyé, me mettre bien tu vois. Pour fumer. Parc'que euh, j'voulais fumer. Sinon euh. J'ai fumé un joint et j'ai dormi. J'ai dormi pendant dix heures et demie. (Souffle) J'te jure blondin, j'avais plus envie de rien. J'ai moins envie d'm'en sortir qu'avant.*

C'est à dire ?

(Silence) *J'y peux rien, c'est comme ça. Putain, j'ai fait un an et demi quand même, pour une affaire de de braquage à à main armée. Bon y'a violence avec arme. Je sais qu'j'en ai fait plein avant, que j'ai un dossier énorme, comme pas possible ouala. Comme pas. Y'a pas beaucoup d'jeunes qui s'ont un dossier autant que moi à mon âge, avec tout c'que j'ai fait. J'sais qu'je mérite de rester en prison. Mais j'ai fait un an et demi quand même. J'ai fait un an et demi, ils m'font sortir. Ils m'font espérer. Pendant un an et demi, j'ai pas d'date de jugement ni rien. Ils m'font sortir. Ils savent très bien qu'j'ai un enfant et tout. Et au bout d'une semaine et demie, ils viennent me chercher. Fallait m'laisser en prison dans ces cas là. Fallait m'renouveler, mandat d'dépôt pour, à la place de m'sortir. (Silence) C'est tout. Faut pas.*

Quand t'es arrivé dans la cours, les réactions des autres détenus ?

*Ils étaient choqués. Y'en a qui s'ont souri. Ils m'ont dit ça va ? Bien. Bien. Ils m'ont dit, garde la pêche tout. Ils ont rigolé. Après tout l'monde a essayé d'me mettre bien. Ouais t'inquiète j'vais t'envoyer, tac. T'as vu, parc'que quand t'arrives euh, t'as pas le gel douche que quand tu cantines et tout. Et même après, tu t'rappels Nordine, sans papier, sans rien là. Celui qui avait pas d'famille. Lui, avant d'partir, j'lui avais laissé des affaires, des gels douche, parc'que j'en avais beaucoup moi. Et lui, il m'a envoyé. Franch'ment, ils ont été solidaires avec moi. Ils. Y'en a qui m'ont. J'suis arrivé tu vois, moi j'avais des stupéfiants sur moi. Nordine, il m'a envoyé un briquet. Il m'a envoyé du tabac, des feuilles. Alors que normal'ment euh, y'en a arrivants, ils fument pas. Y'en a qui fument pas d'toute leur peine tu vois. Mais bon, moi j'ai un certain, un certain respect et tout en prison. J'étais toujours... Et, ils m'ont mis bien ça va. Heureus'ment ils étaient là.*

Quand tu dis t'es arrivé, t'avais des stupéfiants sur toi, ils t'ont pas fouillé ?

*Si, ils m'ont fouillé, mais j'ai réussi à l'rentre quand même. Parc'que j'connais t'as vu. Je sais comment il faut faire et tout. Et non, même ce jour là, ils les auraient vu, j'l'aurais pas donné ouala. Y'aurait eu d'la bagarre euh. Même, eux-mêmes j'crois que, qui, qui, qu'ils auraient pas insisté ouala. Parc'que le surveillant qui me détestait, qui, qui, qui... même lui il était tranquille avec moi. Parc'que c'était un choc pour eux, pour tout l'monde de me voir revenir. Surtout avec c'que j'avais, avec les, les. Parc'que ils avaient. Ils avaient des nouvelles de moi. Tu vois y'avait des éducateurs qui m'appelaient, des profs qui m'appelaient et tout. Et pour eux, c'est incom, incompréhensible que j'sois revenu ici.*

Une fois la semaine arrivant passée, ils t'ont placé à quelle unité ?

*J'suis r'parti en p'tite guerre avec eux en fait. Ouais au bout d'une semaine, ils m'ont d'mandé à quelle unité j'voulais aller. J'ai dit, j'm'en fou ouala (rire crispé). J'm'en foutais ouala où ils voulaient me mettre et tout. D'jà parc'que pendant deux jours j'arrivais pas à parler tu vois euh. J'voulais rien faire ouala. Mais, tu vois c'qui s'ont fait ça m'a endurci grave. Mais plus t'es endurci, plus t'as, plus t'es, t'es, t'es, t'es moins. Tu vois là je sais, je sais qu'j'suis moins violent qu'avant, que j'fais moins le con, qu'j'm'énèrve pas pour rien, qu'j'suis moins impulsif. Mais la colère elle est noire ouala. Si, si elle sort, y'a les actes qui vont aller avec. Pas comme avant, j'ai des colères mais sans actes tu vois. Là, y'a pas d'colère, y'a pas d'colère mais quand, quand elle va. Quand y pète, y pète. C'est ça l'pire en fait. Moi j'aurais préféré être comme avant. Me mettre en colère et basta, que. Parc'que quand ça sortira, il va y'avoir des dégâts. Mais d'un côté tant mieux, j'arrive à contrôler. J'arrive à me contrôler plus qu'avant. Mais ici, ici dans cette prison, tu vois, dans les EPM, tu vois c'qui faut faire. Il faut avoir un cadre en dehors de l'EPM. Faut avoir une, faut avoir une, faut avoir, faut avoir euh, des gens, deux, trois personnes qui sont en dehors des EPM et qui prennent des décisions que c'est pas eux de prendre. Tu vois comme des, des décisions. Parc'que i, ici, la pénitencière, a, pro, profite de ces trucs, entre nous, mineurs. Ça sert à rien d'créer des EPM si, si on fait pas c'qui faut faire de, dans les EPM. Ça sert à rien de, de, de créer des EPM, si on veut faire comme dans les maisons d'arrêt pour mineurs. Tu vois de faire des unités comme la quatre et tout. J'comprends ça à la limite tu vois. Mais ça c'est des, c'est des trucs de maisons d'arrêt ça. C'est pas des trucs des EPM, des, des EPM ça. Et c'est pour ça j'dis, faut avoir un cadre en dehors de l'EPM qui prend des décisions. Un cadre, pas un cadre pénitencière, pas un cadre éducatif. Un cadre à part qui prenne des décisions. Comme euh, quel jeune doit rester ? Quel jeune doit faire ? Et après et si les surveillants veulent pas qu'je reste et si les éducateurs veulent que j'reste et ben ils font la demande à ces personnes là et eux y choisissent. Ils trouvent le juste milieu. Quelqu'un de neutre. Une personne neutre. Pas des cons arrivés de, faut des grosses têtes, un peu comme toi qui, qui, qui voyent le, tu vois qui les choses comme elles se passent. Pas qui ramènent des, des, des, des greffiers là, de, de, de. Derrière leur bureau, qu'ils ont passé six mois en formation et qui viennent prendre des décisions. Qui prennent des, des gens instruits. Pas l'premier con venu qui a rien à faire, qui passe le diplôme de surveillant et qui vient travailler. Parc'qu'y'en a plein ici. Ils savent pas c'est quoi l'éducatif. Et la plupart, ce qu'ils savent l'éducatif, c'est les anciens. C'est les anciens surveillants (silence) et des surveillants qui veulent. Sinon y'a des surveillants qui s'en battent les cou, y'a des surveillants qui sont pires que. Ils nous traitent comme des majeurs. Tu vois comme les criminels là les. Pas, j'dis pas pour moi tu vois, parc'que moi, moi cette guerre là, j'la prends avec plaisir. Et moi, je joue avec ça. Mais moi je vois, c'qui m'fait mal c'est des p'tits, treize, quatorze ans, ils doivent pas avoir des surveillants comme ça. Et c'est vous qui pouvez changer les choses comme ça. Parce que moi ça y'est, moi j'suis majeur. Et le fait que j'sois majeur ça crée l'bordel ici.*

Le bordel, comment ça ?

*Ben, j'suis rerentré à trois mois de ma majorité, t'as vu. Normal'ment, j'aurais du partir de, de, de l'EPM quand j'ai eu dix-huit ans tu vois. Mais en fait, en fait, ils avaient pas trop l'choix en fait. Parc'que d'jà. Tu vois y'a eu une petite guerre entre les éducateurs et les surveillants. Et tu vois, la directrice elle voulait pas créer des problèmes. Parc'que pour moi, pour eux, j'suis un pion. Ils me font garder là, parc'que comme ils disent euh, ils disent aux éducateurs, restez. Parc'que eux, les surveillants, il s'en foutent de l'éduc. Ils s'en battent les couilles de l'éducatif. Ah lui, il nous fait chier, on le fait partir. Parc'que même, je fais le con avant. Si eux ils suspectent, normalement, quand ils suspectent quelqu'un. Tu suspectes quelqu'un de queque chose, tu dois avoir des preuves, j'sais pas moi ? Un inspecteur, il va pas venir te. Euh, un juge il va pas t'mettre dix ans d'prison parc'qu'il t'suspecte d'avoir fait un braquage. Y'a des preuves. Eux, ils suspectent. Ils sentent des, des odeurs. Ils suspectent. Eux, ils ont rien attrapé d'solide sur moi. Peuvent pas me juger, peuvent pas. Peuvent pas dire (silence). T'as vu, j'suis à la quatre là. Va voir si j'ai eu un CRI depuis qu'j'suis rerentré. Si j'en ai eu. J'ai eu un CRI. Un CRI qui a été trafiqué les paroles, encore. En quatre mois. Et j'ai pas eu des CRI, j'me suis pas battu avec des jeunes. J'ai pas insulté d'surveillants rien. (Silence) Moi j'comprends pas. C'est des trucs illogiques. Mais pour eux, c'est des gens y m'aiment pas, tu vois. Parc'que c'est des gens comme. Avant qu'ils soient surveillants, c'est des êtres humains comme nous. Ils, parc'que j'ai un fort caractère, j'ai, j'ai. Eux, ils aiment pas. Eux, ils préfèrent avoir des gens qui, qui ferment leur gueule, qui dorment tout l'temps, qui les laissent faire c'qui veulent. Parc'que eux, ils s'y mettent, moi j'appelle moi. J'dis, oh t'as des droits, nous aussi on a des droits. On doit sortir à c't'heure si, tu nous fais sortir à c't'heure si. Eux, eux, ils veulent pas des gens comme ça. Eux ils veulent des gens qui ferment leur gueule, qui les laissent faire c'qui veulent. Tu vois c'que j'veux dire ? Ils aiment pas les gens comme moi qui, qui protestent, qui disent ouais tu dois respecter ça, tu dois respecter ça. Et tu vois, ceux qu'ils leur font chier, ils les font dégager. Parc'que moi, au début, j'voulais partir. Mais j'ai vu qu'ça servait à rien de partir si, si j'me retrouvais dans la même chose. C'est qu'j'aurais. Ça veut dire qu'j'aurais fait un travail, j'aurais fait un travail dès l'début en fait. J'aurais fait tout un travail pour eux en fait. Ç'aurait servi à rien tout c'que j'ai fait. Je m'dis, vaut mieux, vaut mieux qu'je reste ici. Et ils veulent pas. Eux, pour eux, j'suis resté un voyou, j'suis ça pour eux. Parc'que eux, ils nous appellent pas par nos prénoms entre eux, quand ils sont entre eux. Entre eux, ils nous appellent les voyous. Voyous, déjà tu vois quelle image qu'ils donnent de nous. Moi. Que. Moi, ils devraient pas avoir. Moi, moi, moi j'te dis les surveillants qui doivent avoir être des, des, des, des, des surveillants dans les EPM, ça doit être des, des volontaires qui veulent travailler. Et ils doivent leur faire passer une formation, de l'éducatif. Il peuvent pas rentrer dans les EPM comme ça si ils veulent, si eux-mêmes veulent pas. Parc'qu'ici, la plupart des surveillants qui s'envoient, dis-toi, c'est des surveillants qui s'ont travaillé dans les grosses prisons, qui s'ont eu des problèmes avec des détenus, qui s'ont été menacés, c'est pour ça qui les ont fait ramener ici. Ne crois pas. Y'a plein de, de surveillants comme ça. Qui s'ont emmerdé des détenus, qui les ont fait péter les plombs, qui s'ont été menacés, c'est pour ça qui les ont fait transférer. Et ils viennent, ils refont la même chose ici.*

Et quand t'es revenu, entre temps y'a de nouveaux détenus qui sont arrivés ? T'as du refaire tes preuves, reprendre ta place, comment ça c'est passé ?

*Mais non parc'que ici les gens ils voyent. Ils voyent d'jà quand t'es arrivé, comment t'es traité. Ils voyent. Par exemple, bam t'arrive, t'as d'jà ça, ça, ça ils disent oulala, c'est qui lui, et puis p'tit à p'tit, ils entendent parler de toi et patate patate pis c'est bon.*

T'as eu besoin de rien faire ?

*Non, non.*

Tout s'est fait tout seul en fait, ta réputation t'a précédé quoi ?

*C'est ça, c'est ça qu'est malheureux (silence). Elle m'a pourri la vie avec les surveillants. C'est ça qu'est malheureux. Mais en moins qu'avec les détenus, ça, j'ai plus le même, j'ai plus les mêmes. Comment te dire ?*

Les mêmes relations ?

*Ouais. Je prends tout le monde au même niveau, qu'y soit faible, qu'y soit fort, tout l'monde, j'rigole avec tout l'monde, je me euh (souffle). Tout l'monde au même niveau. Et eux, y s'arrivent pas à l'voir ça. Pour eux, euh. Pour eux, j'suis un malin, j'suis un futé, j'bats pas les gens, j'leur mets la pression, j'vais pas dire que j'ai pas fait ça. Et eux, ils veulent pas tomber, ils arrivent pas à tomber sur quelqu'un de plus intelligent qu'eux, qui, qui arrive à passer à autre, y disent ouais, on joue. Y m'disent, tu joues, tu perds, on joue, on perd. Mais eux, y s'aiment pas perdre. Y veulent toujours avoir le dernier mot. Mais moi ça m'gave, j'veux plus là, jouer avec eux, j'ai jeté les armes. Et pour eux y, tellement y sont paranoïaques, tellement j'leur ai mis profonde jusqu'à la gorge, main'nant y sont devenus paranoïaques, y veulent plus me lâcher. A chaque fois que j'parle avec quelqu'un, y lâchent l'oreille, y s'écotent, tu vois y'a que des trucs comme ça. C'est pour ça qu'j'te dis qu'y faut qu'y'a des personnes en dehors d'la prison qui, qui, qui doivent remettre les pendules à l'heure, là d'temps en temps.*

Et du coup, les nouveaux surveillants tu les testes aussi ?

*Non, c'est finit pour moi tout ça, je. J'teste peu pasque tu vois les surveillants y parlent entre eux tu vois, y disent bon, eux y leurs disent, écotent, si, si, si t'as des problèmes avec le groupe, faut qu't'aïlles parler à ce jeune là, tu vois entre surveillants y s'mettent euh.*

Ils te prennent pour calmer le groupe ?

*Ah ouais mais ça, ça, ça, ça, ça, ça, ça c'est typique des surveillants, y, y'en avaient besoin de moi là hein. Ca m'est arrivé très très souvent. Yassine parle leurs pour qu'ils se battent pas, Yassine calme les choses, Yassine fait ci, Yassine fait ça et tous y m'aimaient bien, tous y fermaient les yeux quand ça puait le shit dans ma c'llule, tous y fermaient les yeux quand j'faisais des trucs tu vois. Mais quand, quand je changeais de bâtiment, tous y commençaient à parler derrière ma vie, Yassine il était là, il faisait ci, il faisait ci, il faisait ça, il faisait ça. Sauf que moi j'ai une paire de couilles à côté de moi, j'aurais pu les balancer sur plein de choses mais quand t'as des principes tu les gardes.*

Et des fois effectivement quand ils t'ont d'mandé de calmer un peu le jeu et est-ce que t'as déjà eu l'inverse, lui provoque-le un peu pour qu'il se batte ?

*Ben ouais, ben ouais, ça y est toujours le vice jusque là. Ben ouais, les éducateurs y disent démonte-le, les surveillants, y disent ouais, démonte-le et ils savent très bien le démonter c'est pas et je sais très bien c'est pas moi qui va partir c'est lui qui va partir, c'est difficile, j'ai d'jà, fait ci, bien sur qu'ils le demandent. Y profitent.*

Et donc quand t'es reentré, tout ce fameux programme d'activités, tu l'as vécu différemment ?

*Ben ouais, j'y vais mais j'ai plus envie de rien faire, j'vais, c'est plus quand, j'm'investis plus. J'y vais, j'reste, j'm'assoie, j'm'ennuie (Yassine bâille), j'fais l'con et c'est tout.*

Tu demandes plus d'activités ou même plus ?

*J'm'en fou, non, non, non, non, j'veins à c' qu'on me, j'fais c'qu'on m'dit et point barre. J'laisse couler. J'ai plus rien à, t'as vu ici j'ai tout appris de l'EPM, le seul truc qui m'reste à faire à l'EPM c'est mon projet, sinon j'ai plus rien à apprendre de l'EPM. Le seul truc qui m'reste à en tirer c'est d'faire mon projet et sortir. Mais tout c'qui a à apprendre, je l'ai appris.*

Ok. Et donc depuis qu't'es ici, t'as fais la trois et la quatre ?

*J'ai fait toutes les unités qui peut exister, j'les ai fait, à part les filles.*

Ouais. Et par rapport à ça euh, tu m'as dis que t'avais eu un CRI depuis que t'es revenu, c'était par rapport à quoi ?

*Ben en fait un soir de match, j'appelais sur moi pour leur demander l'heure et euh...tu vois l'truc, on appelle et y marchent pas bien et en fait les détenus y frappaient sur les murs parce qu'en fait y'avait la France qui jouait et y foutaient le bordel, j'les ai insulté et c'tait mon oncle, j'faisais ma demande et lundi d'après elle vient m'donner la réponse vendredi. Y s'ont trouvé un truc pour m'mettre un rapport comme quoi j'les avais insulté. La directrice a qualifié ça comme, normalement insulte sur surveillant c'est au deuxième degré, et y l'ont requalifié sur insulte sur détenus et c'est au troisième degré. J'ai eu sept jours de conf, sept jours sans télé, mais y s'ont pas aimé les surveillants, y auraient voulu que j'aille au mitard, que je fasse ci, ça et ça a empiré les relations avec eux.*

Quand tu dis ça a empiré, t'as des exemples ?

*Des remarques, des demandes, j'faisais des demandes y m'disaient non, même le, même le capitaine. (silence) J'veux, j'ai même pas envie d'insulter, pac'que ça en vaut pas la peine voilà, pac'qu'y fait style c'est un grand monsieur mais, c'est un humain, c'est, il est tout petit vraiment. En rentrant dans ce jeu là, avec les grades qu'il a, avec l'âge qu'il a, il en vaut pas la peine. Après, le jour où j'ai eu le rapport, le jour où ça s'est passé le problème, y m'ont coupé la télé. Et y s'croivent tout permis. (Silence) Mais ça a toujours été comme ça à la prison.*

C't'à dire ?

*De ces rapports là qu'y s'ont, y s'croivent tout permis, et quand, quand y sont dehors y rasent les murs (long silence). Tout simplement.*

Ouais. Et, y'a un autre point que j'voulais aborder avec toi concernant des bruits de couloirs ? (Yassine m'interrompt).

*Je sais de quoi tu vas m'parler, vas-y, j'te vois venir (sourire).*

Une espèce de pseudo relation qui se s'rait créée avec Fadela ? (Yassine m'interrompt à nouveau).

*Soit disant qu'elle m'aurait masturbé pendant une heure de classe. Tu, tu veux savoir quoi exactement ?*

Euh, j'veux rien savoir de, d'particulier.

*Non, mais vas-y pose moi la question. Tu veux savoir en fait qu'est, qu'est ce qui s'passe ? Qu'est ce qui y'a, en gros ?*

D'abord peut être ton ressenti toi ?

*Ben elle se met, hein, c'est toujours eux qui créent, y parlent, les surveillants y parlent comme des gonzesses, blablablalbla et y déforment les choses, tu sais comme au téléphone arabe, un y dit alors ça, un elle disa ça, et ici y te jugent sur des rumeurs, t' imagine ? Tu t' imagine ?*

*Tu passes à la commission, tu tu passes à la CPU, y t'font changer d'unité sur des rumeurs, y'a pas de preuves. J'suis allé à la quatre, j'suis v'nu à la quatre, pa'c'que je, t'as vu moi et Fahd, on a eu un p'tit truc, on est parti parler dans le couloir, moi et lui, fort, on a parlé fort, on a parlé en arabe. Y'a rien eu, pas d'violences, pas d'coups passés, rien, on a fait notre activité, on se parle, y'a pas d'problème. Soit disant avec un gitan y'a eu des coups d'pression, y'a pas eu d'CRI, y'a pas eu d'témoins, j'sais pas comment ça, ça, ça, ça s'est entendu, j'sais pas comment y l'ont dit et voilà. Et pour ça, y m'ont mis à la quatre. Tu t'en rends compte ? C'est grave quand même. C'est, c'est très grave quand même, sur des bruits d'couloirs. Sur un, il a dit ça, un il a dit ça, un il a dit ça et voilà. Et Fadela, parc'que, il sait pas que tu t'entends bien avec quelqu'un, soit tu le connais depuis que t'es petit, soit c'est un gars de ton quartier, soit t'es rentré dans la même affaire que lui. Ici on peut pas créer des relations en fait, pour eux on peut pas créer des relations en fait. C'est ça. Et Fadela, je m'entends bien avec elle, elle est dans ma classe et tout, mais pour eux non. Y s'ont b'soin de transformer tout ça. Un fantasme. Tout simplement.*

Et cette fameuse rumeur, elle vient d'où ?

*Ben, en fait, normalement, avant, on avait sport tout le temps ensemble, maintenant on a plus sport, on, j'ai moins d'activités à cause de ça.*

Ils te mélangent plus avec elle en fait ?

*Non, à part l'école pac'qu'on est dans l'même groupe, mais en sport on a plus l'droit d'être ensemble. T' imagine, un gradé, il est venu. Hier, y m'a d'mandé qu'est-ce qui s'est passé pour c't'histoire de masturbation en classe.*

C'est l'enseignant qui (Yassine m'interrompt).

*Non, non, l'enseignant y sont même pas au courant les enseignants. Si y'aurait eu quelque chose y'aurait eu CRI, j'serais rentré en cellule, tout le monde aurait été au courant, j'aurais été transféré le lendemain. Tu vois c'que j'veux dire, parc'que j'suis majeur, c'est une mineure. Non, soit disant c'est un détenu qui a dit ça. Et si un détenu il l'a dit, c'est qu'il l'a dit à, à, un, un surveillant et c'est un surveillant qui a fait courir le bruit. Et voilà. C'est comme ça qu'ça s'passe.*

Et, tu t'entends bien du coup avec Fadela ?

*J'm'entends très bien, sans plus. Y'a pas, y'a pas eu d'acte sexuel. Tu, tu, tu t'es entretenus avec elle ?*

Ouais, j'ai fait un entretien avec elle. C'est une fille qui dit des choses intéressantes.

*Mais, en fait, y s'aiment pas les personnes qui ferment pas leur gueule, qui demandent leurs droits, qui s'laissent pas marcher d'ssus. Y s'aiment pas. On, on, on leur fait peur. Y se chient d'ssus ces merdes, alors que nous on cherche pas à leur faire peur, c'est eux y sont, tellement y sont paranoïaques qui nous font des problèmes, t' imagine ? C'est grave. Ces gens là, y doivent pas travailler en prison si, si, si y s'ont tant peur, pa'c'que y'a pas beaucoup d'surveillants qui s'ont pas peur d'rester avec des jeunes. Si jamais, y s'font des films, y s'ont peur. (Souffle) C'est grave. C'est pour ça, moi j'veux sortir de, de, de, c'est pour ça, j'ai envie d'arrêter la délinquance, voilà, je, je, je, je, je (souffle). C'est grave voilà. Y s'ont (souffle). Faut qu'ça change voilà. Surtout pour le, surtout pour les mineurs. C'est n'importe quoi, y peuvent pas mettre des surveillants comme ça, ça, un jour ou l'autre ça va ramener des gros problèmes, tu vas voir. Tu verras le, un jour ou l'autre y va y'avoir des gros problèmes, des très gros problèmes à cause de ça. Je jure c'est vrai. Y va y'avoir des gros problèmes avec des mineurs, pa'ce que ça peut pas continuer comme ça. Tiens, ben y vont*

*bien s'en rendre compte dans pas longtemps d'toute façon. Tu verras, avec c'qui s'est passé, tout c'qu' y font.*

Et quand tu parlais tout à l'heure de ta p'tite altercation avec Fahd ?

*Ouais, c'tait pour régler un p'tit truc mais euh, y'avait pas d'bagarre, pas d'violences, rien. C'est juste on parlait, on parlait fort, mais, y, euh, on a parlé le lend'main, y'a rien eu. Pour une fois qu'y'avait un problème et qu'on l'a réglé à l'oral, qu'on est venu, qu'on a mis les points sur les i, y grossissent le truc. Alors que si on s'rait venu aux mains, on aurait mangé un rapport, ça aurait été fini. Et là quand on règle le problème entre nous, quand on parle, quand on fait les choses bien, y veulent pas. Y s'ont un sentiment de perte de contrôle en fait. Ça les perturbe. Mais y'en a plein, j'me dis y sont pas intelligents mais, mais qu'est ce qu'y font dans un EPM ces gens là ? Mais franchement voilà, et moi, moi j'me sens mal avec eux, j'suis avec des cons, la moitié y peuvent pas comprendre c'qu'on dit, la moitié c'est des abrutis. J'te jure, la moitié y s'ont à peine le BEP, et encore et encore, encore. Y savent même pas c'qui font, mais bon, qu'est c'qu'tu veux.*

Et ce petit contentieux avec Fahd, c'était du à quoi ?

*Non, non, mais c'est rien, c'tait euh, on a parlé c'tait pas une bagarre, rien. On dirait qu'y veulent pas savoir ça, y veulent pas comprendre. J'vois des choses, le temps eux qu'ils le voyent, j'ai d'jà vu trois fois dans la soirée, mais y acceptent pas. C'est pour ça, voilà, j'leur en veux pas, ça m'fait rire au fond de moi. C'est pour ça y, m'ont mis à la quatre, j'ai pas foutu l'bordel, rien. J'suis venu, j'ai nettoyé ma cellule, j'me suis posé. Pa'c'que je sais c'qu'y veulent, mais j'vais pas leur donner c'qu'y veulent, point barre. Et ça y s'arrivent pas à le comprendre, y s'disent, y va l'faire, y va l'faire. Et y vont attendre longtemps ces cons, y vont attendre très longtemps. Mais j'vais pas, j'vais pas et j'vais pas mordre à l'hameçon, j'vais les laisser, j'vais les laisser, y vont attendre très longtemps. T' imagine, y'a des surveillants, y s'avaient la trouille, y parlent même pas avec moi, y passent devant moi, y baissaient les yeux, y osent même pas passer tout seul, y préféreraient passer avec un autre surveillant. Y'en a y passent, y m'parlent dans les yeux, y m'dit, y m'dit alors chez les majeurs et nanani, nanana, y m'provoquent. J'le regarde et je rigole. J'râle et je rigole et y s'sent mal et j'lai vu (souffle). Ouais, ouais. Mais j'râle pas.*

Et le fait que justement tu sois plus trop dans les bonnes grâces entre guillemets des surveillants, ça te pose pas plus de problèmes pour faire rentrer des trucs ?

*On va dire qu'euh, j'suis architecte de cet EPM, tu vois, si tu situes c'que tu veux dire euh, c'que j'veux dire. J'les connais les plans, c'est, c'est comme si moi, moi j'l'ai construit. T'as beau poser des numéros ou tu veux, t'as beau cacher des trucs ou tu veux, la fondation c'est moi qui la connaît. A partir de là, y peuvent faire c'qu'y veulent. C'est moi qui connaît le fond, point barre. Y, y verront rien.*

Et la surveillance, tu sens qu'elle s'est accentuée sur toi ?

*Ben oui. Ben oui. Mais non, non. J'réponds pas à leurs provocations. J'fais pas d'erreurs en fait avec eux. J'me force à pas faire d'erreurs. A force de me forcer, c'est devenu une habitude, (Yassine claque des doigts) un automatisme. Voilà. C'est comme ça.*

Pour en revenir un peu à Fadéla, comment ça s'est fait votre relation, tu peux me raconter un peu ?

*En fait, elle est d'jà rentrer ici en prison. On en a parlé et tout. En, en fait, qu'en ils l'ont rerentré, on a fait connaissance, on a parlé et tout. Mais depuis le début en fait. Quand elle est rentrée même la première fois, depuis le début on parlait en fait ensemble. On en parlait, on en parlait à la fenêtre. Et j'sais pas c'est, c'est chimique tu vois. C'est des trucs qui*

*s'expliquent pas quoi. Même si t'as beau à faire des études, t'as beau à faire des, tu peux pas expliquer. C'est comme ça, c'est la vie. Après, on s'engueule tu vois. On s'engueule. Mais après on se reparle et c'est encore mieux. On reparle mieux en fait. Tu vois, on sait qu'on veut se reparler. Elle veut me reparler, moi j'veux lui reparler mais tous les deux on attend que l'autre face le premier pas, tu vois c'que j'veux te dire.*

Oui, j'vois bien. Bon moi j'ai fini, mais si y'a des trucs sur lesquels tu veux revenir, des trucs sur lesquels tu voudrais insister ?

*C'que j'veux insister moi, c'est que des gens en dehors de l'EPM, c'est eux qui doivent prendre des décisions importantes. Qui doivent venir faire les commissions d'discipline. Tu vois des décisions importantes, c'est ces gens là qui doivent v'nir. Il doit y'avoir un personnel en dehors de l'EPM et il doit y'avoir. Tu vois, moi j'le dis plus pour moi. Moi j'suis majeur ça y est, c'est fini. Mais j'dis pour les autres. Il doit y'avoir des surveillants volontaires. Ils doivent avoir une formation au moins. Ils doivent étudier. Ils doivent apprendre. Sinon, on prend pas le premier surveillant au hasard. Le premier qui veut s'approcher, il fait une demande on le met ici. Comme ça. Ça va pas ou quoi ? C'est, c'est, c'est, c'est n'importe quoi ça. Faut pas faire des choses comme. Ça c'est, c'est, c'est, c'est dangereux, c'est pas très bien. Parc'que là, tu mets que des cons ensemble, alors t' imagine c'que ça fait. Parc'que là y'a que des abrutis de première classe. Après, heureusement y'a quelques surveillants qui sont bien. Parc'qu'on peut pas dire qu'y sont tous cons. Heureusement y'a quelques surveillants de bien. Sinon (souffle), y'a que des bouffons ici. C'est pour ça, faut qui, qui, qui y'ait des personnes de dehors qui prennent les décisions comme ça. Sinon, ils s'permettent de faire tout c'qui veulent. Et en fait l'éducation, y'en a pas. Et les éducateurs, ils peuvent rien dire en fait. Si, ils peuvent dire. Mais c'est pas comme les surveillants, tu vois. Ils ont moins de pouvoir que les surveillants. C'est comme ça on peut rien y faire. Mais bon. C'est d'jà grave. Moi j'insiste sur ça. Parc'que, pour moi c'est pas normal. Parc'que pour être avec des mineurs, faut avoir une connaissance quand même. Si tu connais pas des mineurs euh normal en fait. On est des délinquants. On a parcouru, on a un parcours judiciaire qui, qui pour la plupart est très gros. Si on a atterri en prison, c'est qu'on a pu faire des actes euh. On a des problèmes familiaux, on a des problèmes euh parfois mentaux. Il faut des gens qualifiés pour ça. Faut pas le premier venu qui va, qui, qui vit à Lyon, sa femme elle est ici, il est muté ici. Sinon, il fallait laisser les maisons d'arrêt pour mineurs. Parc'que, j'peux t'dire qu'ils ont gaspiller des sous pour rien. Après c'est mon point de vue, j'sais pas si j'ai raison ou j'ai tort. Parc'que là, eux, ils voudraient faire plus de répressif que d'éducatif. Mais s'ils veulent faire du répressif, fallait laisser les maisons, fallait laisser les maisons d'arrêt. L'EPM, en fait c'est le même fond. Tu grattes un peu, c'est une maison d'arrêt, c'est tout. Moi pour moi, faudrait deux formations pour les personnels. Une pour les mineurs et une pour les majeurs. Parc'que pour eux y'a que le sport, les techniques d'intervention et le sport. C'est tous qui, qui, qui s'apprennent. La formation des mineurs, faut la faire séparée. Moi ici, tu sais ce qui m'disent ici. Ferme t'as gueule. Déjà t'es majeur, on te garde, alors ferme ta gueule. Obéit et c'est tout. C'est pour faire ça, autant qui me transfèrent non ? C'est choquant. Mais voilà, moi j'pose problème. Moi je fais ici comme dans la rue. Tu sais comment on fait pour avoir des territoires dans la rue ?*

Non ?

*On arrive, on prend l'plus gros et on tape directe. Ici c'est pareil, c'est comme dans la rue. J'vais pas aller chercher les p'tits merdeux. J'trouve le plus gros et j'frappe. J'vais aller m'en prendre au plus gros pour avoir le territoire. Y va commencer à parler, y va rien comprendre, j'vais lui faire queque chose qui va être choqué. Lui, il va avoir peur après. Mais les autres en bas, ces, ces, ces, ces p'tis bras, y vont voir ça, ils vont le taper eux aussi. Après, ils vont tous venir vers moi. C'est ça, c'est comme ça qu'ça marche ici. Eux, ils voyent*

*ça les surveillants tout ça. Et ça, ça les emmerde que j'prenne le contrôle comme ça. Et même, même quand je reentrais à chaque fois, y s'ont vu que y'a des personnes ici qui m'donnent et tout t'as vu. Et ils voulaient savoir qui et tout. Et ça les énervait que j'dise rien. Et, ils ont pas aimé tout ça. Et c'est pour ça qu'ils veulent pas que je reste là. Ils veulent que je parte. Parc'qu'ils ont envie que. Ils ont vu que j'marchais pas dans leur truc. C'est pareil tu vois, ils aiment pas quand j'préviens les collègues t'as vu. Quand j'dis fait gaffe à ça, là y vont t'niquer, là y vont t'embrouiller. Moi quand j'vois ça, j'peux pas laisser faire, c'est plus fort que moi. Faut que j'lui dise le pauvre, y sait pas qui va s'faire niquer, faut que j'lui dise.*

*Y'en a du coup que tu prends un peu son ton aile comme ça ?*

*A ouais, à ouais. Y'en a beaucoup, j'leur explique. J'leur donne pas tout, pour pas que. Mais, même si j'leur donnais tout, y'a des trucs qui comprendraient pas. C'est pas une leçon que t'apprends. Tu dois l'apprendre par toi même sinon t'apprendra jamais. Même si j'lui dis, il va comprendre, j'vais lui montrer, les classiques. Mais les choses euh, faut qu'il les apprenne par lui même. S'il les apprend pas par lui-même, même si tu lui expliques, il pourra jamais les faire. C'est pareil les jeunes qui s'font racketter, voilà. C'est les choses les plus simples qui marchent. C'est pas compliqué. Tu fermes ta gueule une fois, c'est foutu. C'est foutu. C'est fini, c'est fini. Tu coules, ça y est t'es coulé. Y'a pas plus simple, tu fermes ta gueule une fois, tu coules. Point barre. C'est simple, c'est pas compliqué. Y'en a qui pourrait croire que c'est un travail mental. Non, tu fermes t'as gueule une fois, c'est fini, c'est cuit pour toi. C'est quand même pas difficile à comprendre. C'est tout. Les choses les plus simples sont les meilleures. J'fais c'que j'ai appris et voilà. Tu vois, à chaque fois qui viennent, ils reniflent comme ça. Pour voir si ils sentent la clope tout ça. Tu vois, par des actes tout simples, j'contredis ce qu'ils pensent. J'attends qu'ils passent pour fumer. Dès qu'j'ai fini, j'me douche pour l'odeur. Je reste poli. J'leur donne rien, rien à quoi ils pourraient s'accrocher, t'as vu. Que moi j'veux plus rentrer en guerre avec eux, avec tout ça là (Yassine regarde autour de lui), j'veux juste faire ma peine, tranquille. C'est tout. Faire ma peine, tranquille. Arrêter de jouer à leur p'tit jeu des activités là. Faire ci, faire ça, être comme ci, comme ça. J'en ai marre, ouala ! Toujours montrer, montrer, montrer. Ouala, j'en ai marre. J'veux arrêter ça. J'donne plus rien. C'est la cinquième fois que j'reviens. T' imagine ! C'est la cinquième fois. Tu crois qu'j'ai encore envie d'jouer les guignols là, dans leurs activités là. Oh j'veux qu'on m'laisse tranquille maintenant. Oh, si j'pouvais ouala, j'mettrais la couverture là (Yassine hoche la tête en direction de la fenêtre), j'dormirais et j'attendrais de sortir. (Souffle) Qu'est j'vais faire encore là, montrer qu't'es une grosse bite, faire comme ci, comme ça. Gentil là, obéissant. Fermer ma gueule. C'est fatiguant, ouala blondin c'est fatiguant là toute la journée. C'est comme si tu pouvais pas être toi même. Toujours montrer, montrer, montrer. Ouala stop. Stop. Ma peine et voilà. Au bout d'un moment, t'as pu envie d'jouer avec eux. Au bout d'un moment, j'ai envie d'm'occuper de moi même. J'ai envie d'm'occuper d'ma vie. Faire le fort, faire mes preuves, putain j'l'ai fait tout ça. Comment dire, j'ai bâti un p'tit empire tu vois. Mais maint'nant c'est bon. J'ai envie d'souffler. Mais ils m'empêchent. Tu peux pas. Mentalement, t'es obligé d'penser à faire ci et ça pour garder ta place. (Souffle) C'est fatiguant, j'te jure Blondin, c'est fatiguant. T'es jamais tranquille ici. Jamais ! Toujours, ils regardent. Ma vie elle est pas ici. Ces p'tits temps que j'passe ici. J'essaie de l'rendre le plus correct possible. Logique non ? Je sais faire les choses. Je sais montrer quand y faut montrer et m'cacher quand il faut s'cacher. J'ai un talent. Pourquoi tu veux que j'm'en prive ? J'suis doué pour ça, pourquoi tu veux que j'm'en prive ? J'y arrive. Et en plus ça améliore ma vie en détention. Moi après, j'vois les choses comme ça. Après.*

## TABLE DES FIGURES, DES PHOTOGRAPHIES ET DES TABLEAUX

### FIGURES

---

Figure 1 : Plan de masse de l'EPM de Lavaur .....	118
Figure 2 : Le quartier disciplinaire .....	130
Figure 3 : Parcours de course .....	147
Figure 4 : Positions de Fahd et moi-même .....	225
Figure 5 : Echange de « <i>shit</i> » .....	251

### PHOTOGRAPHIES

---

Photographie 1 : La salle de musculation.....	93
Photographie 2 : Le gymnase .....	119
Photographie 3 : Une cellule .....	119
Photographie 4 : Façades extérieures des « <i>unités de vie</i> ».....	120
Photographie 5 : Le « <i>box</i> » .....	121
Photographie 6 : Le poste central d'informations .....	131
Photographie 7 : La fenêtre du bureau des moniteurs de sport .....	153
Photographie 8 : Les lieux d'exposition.....	246
Photographie 9 : Une partie de l'espace central .....	278

### TABLEAUX

---

Tableau 1 : Les espaces et les moments de l'observation .....	70
Tableau 2 : Récapitulatif des entretiens .....	78
Tableau 3 : Une journée de détention à l'EPM .....	111
Tableau 4 : Les régimes différenciés.....	113
Tableau 5 : Emploi du temps de Malik .....	115
Tableau 6 : Emploi du temps de Malek.....	234

## TABLE DES MATIERES

---

REMERCIEMENTS.....	3
SYGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	5
SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION GENERALE .....	9

<p style="text-align: center;"><b>PREMIERE PARTIE</b> <b>POUR UNE SOCIOLOGIE DES <i>EXPERIENCES DE DETENTION</i></b></p>
--

### PREMIER CHAPITRE

L'ANALYSE DU <i>RAPPORT PRATIQUE</i> AUX SITUATIONS D'ENFERMEMENT .....	17
1. Une institution pensée comme close et totale.....	18
2. Des murs poreux et un dispositif contraignant .....	21
a. Une fonction punitive et dissuasive : la prison dans la société .....	22
b. Une culture importée en prison .....	24
c. L'art de la négociation ou la remise en cause du pouvoir total .....	25
d. Marges de manœuvre et détenu acteur .....	27
3. Intra-muros : aux frontières d'une sociologie de l'expérience carcérale .....	29
a. De l'expérience carcérale à l' <i>expérience de détention</i> .....	30
b. Des <i>expériences de détention in situ</i> .....	34
c. Manœuvrer .....	36
4. Un <i>rapport pratique</i> à la situation d'enfermement .....	38
a. Subjectivation .....	39
b. Expérimentation.....	41
c. Ajustement.....	45
5. Porter le regard sur les pratiques en détention .....	50
a. L'importance du corps chez les adolescents.....	52
b. ... d'origine populaire.....	53
c. Le corps incarcéré saisi en tant qu'instrument de communication .....	55

6. Réappropriation des temps de détention et mise en scène de la pratique .....	56
---	----

## DEUXIEME CHAPITRE

### OBSERVER L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS DE LAVAU D'EN BAS .....

1. La démarche ethnographique appliquée à l'univers de détention.....	65
a. Sous contrat .....	65
b. Des observations nécessairement participantes .....	68
* Les espaces et les temps de l'observation informelle .....	69
* Le suivi hebdomadaire de plusieurs détenus .....	72
c. Des entretiens qui prolongent l'observation des pratiques.....	76
d. La collecte des documents .....	80
e. Mesurer l'écart aux <i>figures de pratique</i> .....	81
2. Interroger la perturbation liée à l'usage de la démarche ethnographique .....	84
a. Construire la communication avec les personnels : refuser de devenir « <i>l'indic</i> » .....	85
b. Construire la communication avec les détenus : « <i>Oh monsieur le blond, vous êtes qui hein ?</i> » .....	90
3. Passer inaperçu à l'EPM de Lavar .....	98

## TROISIEME CHAPITRE

### L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS DE LAVAU : DE LA PRISON-VILLE A LA PRISON-SCENE .....

1. Les préceptes d'une détention éducative.....	104
a. Séparer les mineurs et les majeurs détenus .....	105
b. Temps collectifs : temps éducatifs.....	108
* La mécanique du temps fragmenté.....	109
* Une architecture qui contribue à la mise en œuvre des activités collectives ....	117
c. Garçons et filles incarcérés au sein d'un même lieu de détention .....	122
2. Les temps collectifs : l'instrument de la discipline... ..	127
3. ... et de la mise en scène.....	134

### CONCLUSION .....

## SECONDE PARTIE

### L'ANALYSE DES FIGURES DE PRATIQUES

#### QUATRIEME CHAPITRE

##### LE SURCODAGE SEXUE. PASSER POUR LA « GROSSE BITE » ..... 147

1. Jouer sur « l'apparence » et la « manière » dans l'expression du *surcodage sexué* ..... 150
  - a. Alan, respecté malgré lui ..... 151
  - b. *Surcodage sexué* et activités sportives ..... 158
  - c. « *Etre avec* » ..... 172
2. Ne plus être une guerrière ..... 179
  - a. Sofia ..... 180
  - b. Sabine ..... 192
3. *Surcodage sexué* et *leadership*..... 198

#### CINQUIEME CHAPITRE

##### TENIR UNE POSTURE BIFACE. PASSER POUR LE BON DETENU..... 207

1. Naviguer entre le « texte public » et le « texte caché » dans l'objectif de « *passer crème* » ..... 209
  - a. Quand la salle de classe constitue le lieu privilégié pour « *se faire bien voir* » ..... 210
    - \* Du « *shit* » ..... 211
    - \* Des maths ..... 213
    - \* « *Vous êtes amoureuse, vous ?* » ..... 216
  - b. L'humour et l'intimidation en tant que pratiques d'évitement de la sanction ..... 219
  - c. « *Péter un plomb* » : quand le maintien d'une *posture biface* devient impossible..... 224
2. Don et contre don : les avantages de « *se faire bien voir* » ..... 228
  - a. Surinvestir les activités collectives ..... 229
  - b. Mériter sa place au sein de l'« *unité de confiance* » ..... 237

#### SIXIEME CHAPITRE

##### « FAIRE AFFAIRE ». PASSER POUR LE TRAFIQUANT ..... 243

1. Ajuster « *l'affaire* » ..... 245
  - a. Afficher le licite et dissimuler l'illicite : la mise à contribution de l'espace cellulaire .... 245
  - b. Détourner les espaces collectifs..... 250
2. Les inconduites de « *l'affaire* » ..... 256

a. Le survêtement volé à Kaïs .....	257
b. « <i>Grossistes</i> », « <i>mules</i> » et « <i>corrompus</i> » : les utilisés du trafic.....	262
3. Donner aux oubliés du trafic : l'indigence de Nordine .....	267

## **SEPTIEME CHAPITRE**

### **PASSER INAPERÇU. ETRE DESIGNE EN TANT QUE « VICTIME » ..... 272**

1. « <i>Who's who</i> carcéral », « identité sociale virtuelle » et construction du discrédit.	275
2. Chercher à <i>passer inaperçu</i> .....	282
a. L'évitement .....	283
b. Résignation : le cas d'Alexandre .....	290
3. Sur-jouer le stigmaté : la folie de Tarik.....	296

### **CONCLUSION ..... 300**

### **CONCLUSION GENERALE..... 302**

### **BIBLIOGRAPHIE ..... 310**

### **ANNEXES..... 325**

### **TABLE DES FIGURES, DES PHOTOGRAPHIES ET DES TABLEAUX ..... 355**

## ABSTRACT

---

Researches in social sciences that deal with the penitentiary world seem recently to focus on the prison experiment of the inmate to analyze its relation to the imprisonment. Detention is then a test. The inmate that is subjected to daily constraints works in order to improve his conditions of detention. The particular social situation that constitutes the detention is then comprehended as a dominant biographical line bringing back with it all the other goals of the inmate's life. If this determinism of the incarceration has been subjected to researches based mainly on inmate biographical interviews, few studies focused on how is built this particular relation to the detention, day by day, in addition in a minor population within a prison, described as innovative by the government: the « établissement pénitentiaire pour mineurs » (EPM) of Laval (France).

Our research focused on the *experiments of detention* of minor incarcerated in an EPM. An ethnographic investigation that was performed between January of 2008 and June of 2010 at the EPM of Laval allowed to comprehend the *experiments of detention* thanks to a comprehensive study of the logics of action built by inmate during the whole mixed *collective times* in which they participate. Therefore « *faire sa peine* » is expressed at the EPM of Laval in the establishment of a *practice relation* to the incarceration. The inmate works to improve his conditions of detention and builds spaces of freedom by operating with the *compelled hyperactivity* that is imposed by the institution.

Asked to share the overall collective activities, the young inmate, submitted to the surveillance of the staff and to the observation of other inmates (the persistence of gazes is strengthened by the architectural sites leaving to many open spaces) engages him in a staged. Thus, he demonstrates some behaviors, resulting from an imported culture in prison, and seeks to hide other in order to raise the recognition of the actors present. The EPM of Laval is thus envisaged as a *prison-stage*. From this point of view, four *figures of practices* can be extracted from a classification of action logics build by inmates during the collective times. They are then the *ideal types* of behaviors referring to the staging of an ideal self-images, the teenager works to maintain or to vary the roles guaranteeing him a better position within the groups formed during the collective times.

**Keywords :** Experiments of detention – Etablissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) – Confinement – Interactions – Juvenile delinquency – Education.

**Auteur :** Laurent SOLINI

**Titre :** « Faire sa peine » à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur. Sociologie des expériences de détention

**Codirecteurs de thèse :** Jean-Charles BASSON et Gérard NEYRAND

**Laboratoire :** Programme de Recherche Interdisciplinaire en Sciences du Sport et du Mouvement Humain (PRISSMH – EA4561) – Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH) – Université Toulouse III Paul Sabatier

**Discipline :** Performance motrice, adaptation et sports

**Ecole Doctorale :** Comportement, Langage, Education, Socialisation et COgnition (CLESCO)

---

## RESUME

Les recherches en sciences sociales s'intéressant à l'univers carcéral semblent, depuis peu, déplacer leur regard vers l'expérience carcérale du détenu dans l'objectif d'analyser son rapport à l'enfermement. L'incarcération constitue alors une épreuve. Le détenu positionné au centre d'un quotidien sous contraintes œuvre à l'amélioration de ses conditions de détention. La situation sociale particulière que constitue la période d'incarcération est alors appréhendée en tant que ligne biographique dominante ramenant à elle tous les autres centres d'intérêts de la vie quotidienne du détenu. Si ce déterminisme de l'incarcération a fait l'objet de recherches s'appuyant essentiellement sur des entretiens biographiques menés avec les détenus, peu d'études se sont intéressées à la manière dont ce rapport particulier à la peine d'emprisonnement se construit, au jour le jour, de surcroît chez une population mineure à l'intérieur d'une prison, présentée par les pouvoirs public comme novatrice : l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Lavaur.

Notre travail de recherche porte sur les *expériences de détention* des mineurs incarcérés à l'intérieur d'un EPM. Une enquête ethnographique menée entre janvier 2008 et juin 2010 à l'EPM de Lavaur permet d'appréhender *les expériences de détention* au moyen d'une étude approfondie des logiques d'action construites par les détenus durant l'ensemble des temps collectifs mixtes auxquels ils sont sommés de participer. Dès lors, « *faire sa peine* » s'exprime, à l'EPM de Lavaur, dans l'instauration d'un *rapport pratique* à l'enfermement. Le détenu œuvre dans le but d'améliorer ses conditions de détention et bricole des espaces de liberté en manœuvrant avec *l'hyperactivité forcée* que lui inflige l'institution.

Prié de partager l'ensemble des activités collectives, le jeune détenu, alors soumis à la surveillance des personnels ainsi qu'à l'observation des détenus (la persistance des regards étant renforcée par la configuration architecturale des lieux ménageant de nombreux espaces ouverts), s'engage dans une mise en scène de soi. Il fait ainsi la démonstration de certaines conduites, produits d'une culture importée en prison, et cherche à en camoufler d'autres dans le but de susciter la reconnaissance des acteurs présents. L'EPM de Lavaur est ainsi envisagé en tant que *prison-scène*. De ce point de vue, quatre *figures de pratiques* peuvent être extraites à partir d'une classification des logiques d'action construites par les détenus à l'intérieur des temps collectifs. Elles constituent alors les idéaux-types de conduites renvoyant à la mise en scène de façades personnelles idéalisées, l'adolescent s'attachant à maintenir ou à faire varier des rôles lui garantissant une meilleure position à l'intérieur des groupes formés lors des temps collectifs.

**Mots-clés :** Expériences de détention – Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) – Enfermement – Interactions – Jeunesse délinquante – Éducation.